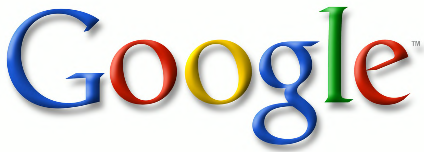
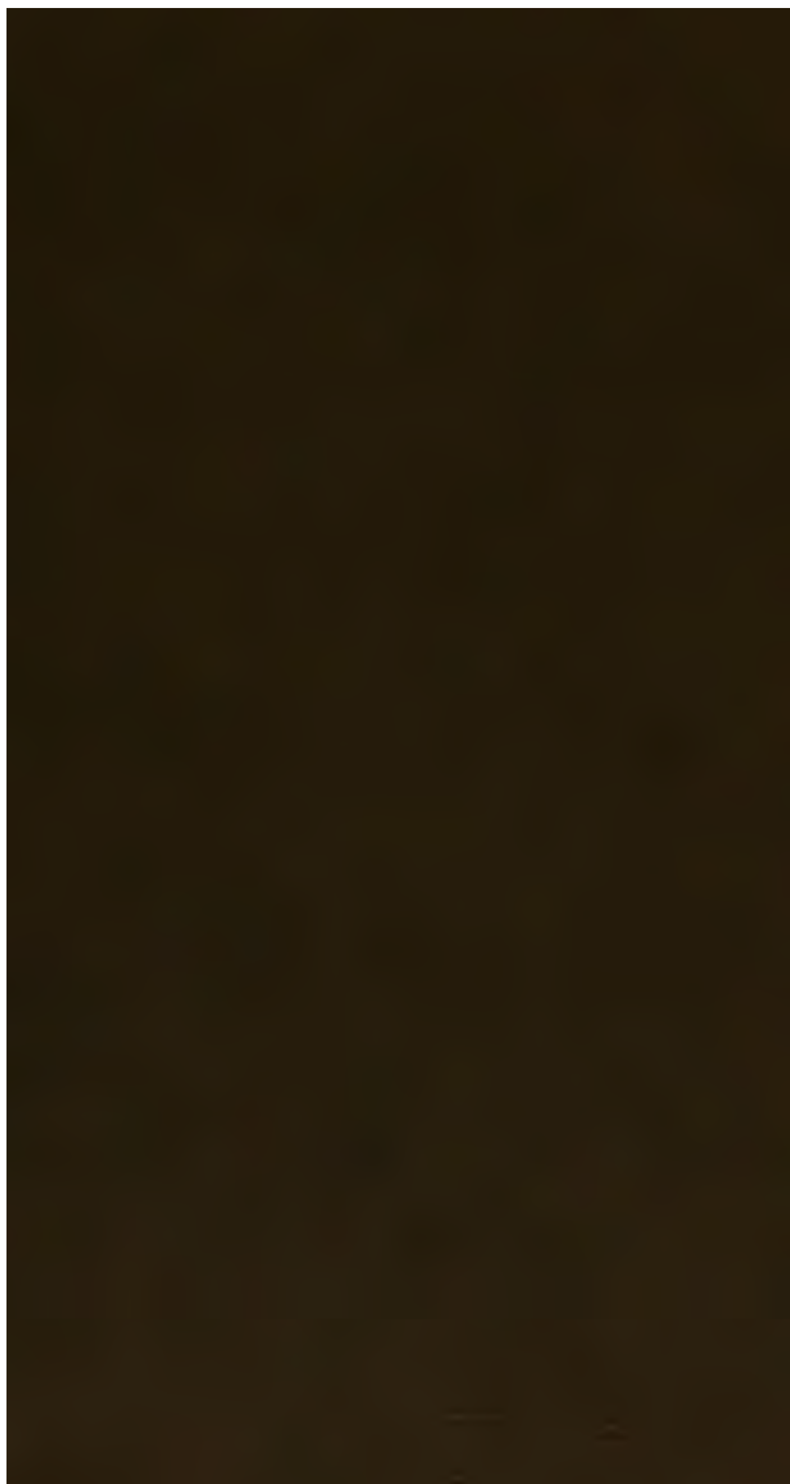
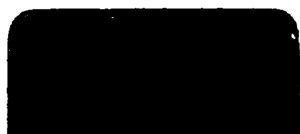

Google







Tome 1er — Fascicule n° 1

FÉDÉRATION ARCHÉOLOGIQUE et HISTORIQUE DE BELGIQUE

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE S. M. LE ROI

XVIIIe SESSION

CONGRÈS Archéologique & Historique de Mons

1904

SOMMAIRE :

MONS
IMPRIMERIE DEQUESNE-MASQUILLIER & FILS
1904

CONGRÈS
Archéologique et Historique de Mons

---

30 juillet - 6 août 1904

VOLUME PREMIER

Documents Préparatoires



CONGRÈS
Archéologique et Historique de Mons

---

30 juillet - 6 août 1904

VOLUME PREMIER

Documents Préparatoires



ANNALES
DE LA FÉDÉRATION ARCHÉOLOGIQUE & HISTORIQUE
DE BELGIQUE

TOME. XVIII

CONGRÈS
Archéologique & Historique
de Mons

organisé par
la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut
la Société des Bibliophiles belges séant à Mons
le Cercle Archéologique de Mons

30 juillet - 6 août 1904

VOLUME PREMIER

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

publiés sous la direction de

MM. ÉMILE HUBLARD, LÉON LOSSEAU & EDMOND PUISSANT
SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DU CONGRÈS

MONS
IMPRIMERIE DEQUESNE-MASQUILLIER & FILS
1904

TABLE DES MATIÈRES[1]

1re PARTIE.

DOCUMENTS OFFICIELS.

(1) Les notices des travaux dont se compose ce volume ont été rédigées conformément aux règles préconisées par l'*Institut international de Bibliographie*. Toutes portent l'indice de la classification bibliographique décimale et chacune d'elles constitue un tout complet et séparé.

Cette table est donc en connexion avec le *Répertoire bibliographique universel* entrepris par l'Institut et constitue ainsi une contribution à ce répertoire.

[illegible] 1935

2e PARTIE.

RAPPORTS PRÉALABLES.

de Behault de Dornon, Armand. **351.853.1 (493)**

1904. Avant-projet de loi sur la conservation des monuments et des objets mobiliers historiques et artistiques, par M. Armand de Behault de Dornon.

16 pp.

Hublard, Émile. **393.2 (493) (09)**

1904. Jusqu'à quelle époque l'incinération a-t-elle été en usage en Gaule Belgique ? par M. Émile Hublard.

7 pp., 1 planche hors texte.

Rapport sur la *question 3* de la *1re section* du programme.

Hors texte :

[*Objets découverts dans les*] *Fouilles de Roisin (Hainaut)* [*par MM.*] *De Pauw et E. Hublard.* Planche hors texte.

Flébus, A[lexandre]. **728.6 (493) : 572**

1904. Quelle est la valeur ethnographique des Types d'habitations rurales en Belgique (Contribution à l'enquête instituée par la Société d'Anthropologie de Bruxelles), par A[lexandre] Flébus, membre de la Société d'Anthropologie de Bruxelles.

19 pp., 5 vignettes.

Rapport sur la *5e question* de la *1re section* du programme.

Cauchie, [Alfred]. **225.04 = 4**

1904. Le « Nouveau Testament » de Mons, d'après les lettres de Bargellini, Nonce de France. — Note sommaire, par M. le Chanoine [Alfred] Cauchie, professeur à l'Université de Louvain.

3 pp.

Rapport sur la 5e *question* de la 3e *section* du programme.

Matthieu, Ernest. **736.317 (493) « .... — 1792 » : 35**

1904. Quelles étaient les prescriptions admises dans les provinces belges pour la modification du sceau d'une corporation civile ou religieuse ? par Ernest Matthieu.

4 pp.

Note sur la 12e *question* de la 3e *section* du programme.

Matthieu, Ernest. **271.791 (493)**

1904. Signaler les établissements des hospitaliers de l'ordre de Saint-Antoine dans les Pays-Bas, par Ernest Matthieu.

3 pp.

Note sur la 11e *question* de la 3e *section* du programme.

Arendt, Charles. **374.5: 77.82**

1904. Utilité pratique des conférences populaires accompagnées de projections lumineuses. par M. Charles Arendt de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg.

4 pp.

Rapport sur la *question 1* de la 4e *section* du programme.

Arendt, Ch[arles]. **75.023.15**

1904. Analyse d'un manuscrit de 1565 conservé à la bibliothèque de Trèves traitant de la peinture sur verre par Ch[arles] Arendt de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg.

5 pp.

Rapport sur la *question 4* de la *4e section* du programme.

de Munck, Émile. **351.853. 1 (493)**

1904. Avant-projet de loi sur la conservation des monuments et des objets mobiliers, historiques et artistiques. — État de la question en ce qui concerne les fouilles par Émile de Munck.

17 pp.

Wilmotte, M[aurice].

1904. Notes sommaires de M. Wilmotte sur les questions qu'il a proposées.

7 pp.

Sur les *questions 4, 5 et 6* de la *2e section* du programme.

4.087

4 — Qu'est-ce qu'un dialecte ?

p. 3.

44.0 (44.26) — 79
44.0 (493) — 79

5 — On demande une étude historique sur la limite des dialectes wallon et picard en Belgique, avec un tracé de cette limite à l'époque ancienne, semblable à celui qu'a fait M. J. Simon (*Mélanges wallons*) pour la période actuelle.

p. 5.

9 (= 91)

6 — Quelques vues récentes sur les premiers établissements des Aryens en Europe.

p. 7.

Dony, Émile. **9 (493.5 — 2)**
9 (493.9 — 2)

1904. De l'origine et du développement des communes dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, par Émile Dony.

19 pp.

Rapport sur la *question 2* de la *3e section* du programme.

3e PARTIE.

NOTICES PRÉPARATOIRES DES VISITES ET DES EXCURSIONS.

Doutriaux, André, **91 (44.28 Bavay)**
Bauchond, Maurice.

1904. Notice sur Bavay par André Doutriaux et Maurice Bauchond.

15 pp., 3 planches hors texte.

Bibliographie sur Bavay, p. 15.

Hors texte :

Parement des anciennes fortifications gallo-romaines de Bavay.(Cliché de MM. Bauchond et Doutriaux.) — Columbarium ? Photographie prise dans les caves du couvent des Sœurs de Sainte-Thérèse. (Cliché de MM. Bauchond et Doutriaux.) Planche hors texte.

[*L'hypocauste gallo-romain de Bavay.*] *Vue en perspective des piliers* [*et plan en élévation*]. *Extrait de : Un hypocauste gallo-romain à Bavay, par MM. Bauchond et Doutriaux.* Planche hors texte.

Hypocauste gallo-romain à Bavay. Plan [*terrier*] *extrait de : Un hypocauste gallo-romain à Bavay, par MM. Bauchond et Doutriaux.* Plan hors texte.

Rutot, A[imé]. **571 (493.5 Roisin — 0)**

1904. Notice sur l'excursion dans la vallée de l'Hogneau par M. A[imé] Rutot, conservateur au Musée royal d'histoire naturelle de Belgique.

11 pp., 2 planches hors texte.

Cette notice est exclusivement consacrée
I. au gisement préhistorique du Caillou-qui-Bique et
II. aux gisements éolithiques de la vallée de l'Hogneau.

Hors texte :

Le Caillou-qui-Bique. [*Cliché de*] *A. Bourgeois.*
Le Pont à Pré Bélem. [*Cliché de*] *G. Roncbrsne.* Planche hors texte.

La Grande Honnelle au Caillou-qui-Bique.[*Cliché de*] *A. Polet.* Planche hors texte.

Rutot, A[imé]. **571 (493.5 Spiennes — 0)**

1904. Notice sur l'excursion à Harmignies, Spiennes et Saint-Symphorien, par M. A[imé] Rutot, conservateur au Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique.

15 pp.

Cette notice est exclusivement consacrée aux gisements et ateliers préhistoriques de Spiennes et des environs.
I. Le gisement reutélien d'Harmignies.
II. L'atelier néolithique robenhausien de Spiennes.
III. Le gisement néolithique prérobenhausien à facies éolithique.
IV. Les gisements d'industries à l'exploitation Hélin.
V. Le gisement de l'exploitation de MM. Hardenpont, Maigret et C[ie], à St-Symphorien.

Puissant, [Edmond]. 726.7 (493.5 Cambron-Casteau.)
728.81 (493.5 Herchies)

1904. Notice sur l'excursion aux ruines de l'abbaye de Cambron et du château-fort d'Herchies, par M. l'abbé [Edmond] Puissant.

15 pp., 11 planches hors texte, 3 vignettes.

Hors texte :

[L'église de Cambron-Casteau.] Chevet. — Vue de la grande nef. — Vue du jubé. — Vue de l'escalier du jubé et du narthex. 4 planches hors texte

Porte d'entrée de l'ancienne abbaye de Cambron. Planche hors texte.

Tour de l'ancienne abbaye de Cambron. Planche hors texte.

Le grand escalier de l'abbaye de Cambron. Planche hors texte.

Château de Cambron-Casteau. Planche hors texte.

Château-fort d'Herchies en 1900. (Avant la restauration.) 2 planches hors texte.

Château-fort d'Herchies en 1904. (Restitution par M. l'abbé Puissant.) [Photographie] Pierre-Joseph Wincqz. Planche hors texte.

Casier, Joseph. 726.8 (493.5 Cambron-Casteau)

1904. La crypte de Cambron, par Joseph Casier.

8 pp., 2 planches hors texte, 2 vignettes.

Reproduction du XXXe Bulletin de la Gilde de Saint Thomas et de Saint Luc, 2e fascicule, pp. 142-147.

Hors texte :

Abbaye de Cambron. Statue sépulcrale [de la crypte]. — Tombe dans l'église. Phot[ographie de] Jos. Casier. Planche hors texte.

Abbaye de Cambron. Vue générale de la crypte. Phot[ographie de] Jos. Casier. Planche hors texte.

Dony, Émile. 728.82 (493.5 Morlanwelz) / 726.7 (493.5 Morlanwelz)

1904. Morlanwelz. — L'ancien château de Mariemont et l'abbaye de l'Olive, par Émile Dony.

12 pp., 3 planches hors texte, 1 vignette.

Hors texte :

Château moderne de Mariemont. Planche hors texte.

Photographie d'une partie de la carte perspective du château royal de Mariemont et de l'enceinte des chasses. Carte levée, dessinée et gravée par ordre de S. A. R. le duc Charles-Alexandre de Lorraine, par Louis-André Dupuis, son géographe et graveur, en 1781. Planche hors texte.

Abbaye de l'Olive. Photographie d'une gravure de Vitzbumb déposé[e] au cabinet des estampes, à Bruxelles. Planche hors texte.

Cumont, Franz. 9.026 (3) (074.5 Warocqué)

1904. La collection d'antiquités égyptiennes, grecques et romaines de M. Raoul Warocqué. (Extrait d'une note lue par M. Franz Cumont, en séance du 4 janvier 1904, de l'Académie royale de Belgique. Classe des Lettres.)

voir 1re partie, I, pp. 13-15.

Cumont, Franz. 9.026 (3) (074.5 Warocqué)

1904. La collection d'antiquités égyptiennes, grecques et romaines de M. Raoul Warocqué. II. Note lue par M. Franz Cumont, à la séance du 10 octobre 1904 de la classe des Lettres de l'Académie royale de Belgique.

6 pp.

Boulmont, G[ustave]. **271.72 (493.5 Lobbes (0.9) / 726.5 : 723.4 (493.5 Lobbes)**

1904. Lobbes, son abbaye et son église romane, par G[ustave] Boulmont.

31 pp., 4 vignettes.

Cloquet, L[ouis]. **726.7 (493.5 Gozée)**

1904. L'abbaye d'Aulne, par L[ouis] Cloquet, architecte, professeur à l'Université de Gand.

21 pp., 5 planches et 1 plan hors texte. 7 vignettes.

Hors texte :

Ruines de l'abbaye d'Aulne. Planche hors texte.

Grand réfectoire [de l'abbaye d'Aulne]. Planche hors texte.

Façade occidentale de l'église [de l'abbaye d'Aulne]. Planche hors texte.

Restitution du fenestrage de la grande fenêtre du transept sud [de l'abbaye d'Aulne]. Deux variantes. Planche hors texte.

Chevet de l'église [de l'abbaye d'Aulne]. Avant les travaux. Planche hors texte.

Plan d'ensemble de l'abbaye d'Aulne (Hainaut). Plan hors texte.

Bauchond, Maurice. **91 (44.28 Valenciennes)**

1904. Note sur les curiosités de Valenciennes, par Maurice Bauchond, avocat.

4 pp.

Hubert, Joseph. **726.5 (493.5 Boussu)**

1904. Note sommaire sur l'église de Boussu, par Joseph Hubert.

3 pp.

Hubert, Joseph. **726.8 (493.5 Boussu)**

1904. La chapelle seigneuriale de Boussu, par Joseph Hubert, vice-président du comité provincial de la Commission royale des monuments.

17 pp., 1 planche hors texte.

Hors texte :

Mausolée de Jean d'Henin-Liétard, 1er comte de Boussu († *1562*) *et d'Anne de Bourgogne, marquise de Vere, son épouse* († *1551*). Planche hors texte.

Boulmont, G[ustave]. **91 (493.5 Thuin)**

1904. Itinéraire détaillé de la visite de la ville de Thuin, accompagné de notes diverses, par M. G[ustave] Boulmont. (Supplément à Thuin-Pittoresque [du même auteur].)

6 pp.

Decamps, Gonzalès. **91 (493.5 Mons)**

1904. Mons et ses environs, par Gonzalès Decamps, avocat, membre du Cercle archéologique de Mons et de la Société des bibliophiles belges séant à Mons.

xxxi + 220 pp., 6 planches et 1 plan hors texte, nombreuses vignettes.

Ce travail constitue un nouveau tirage de *Mons, Guide du touriste*, que M. Gonzalès Decamps avait publié à l'occasion du Congrès de 1894. En tête, l'auteur a placé un supplément destiné à mettre son œuvre à jour. Il y a joint, en annexe (pp. xxi-xxxi), des documents relatifs à la restauration de l'église de Sainte-Waudru.

Hors texte :

[*Le grand salon de l'hôtel de ville de Mons.*] Planche hors texte, p. 18.

[*La statue de Roland de Lassus, à Mons.*] Planche hors texte, p. 42.

[*La Banque nationale de Mons.*] Planche hors texte, p. 48.

[*La grande nef de l'église Sainte-Waudru, à Mons.*] Planche hors texte, p. 110.

[*Le chœur de l'église Sainte-Waudru, à Mons, et la statue de Jacques Du Breucq, l'Espérance.*] Planche hors texte, p. 114.

[*L'église Saint-Nicolas en Havré, à Mons.*] Planche hors texte, p. 143.

[*Plan de*] *Mons, 1894.* Plan hors texte, p. 216.

Le Comité organisateur du Congrès de Mons désire assurer au Congrès une organisation et une direction scientifiques.

Il fait dans ce but appel à tous ceux qui s'intéressent aux sciences historiques et archéologiques. Il leur demande leurs conseils et leurs avis, il compte sur leur collaboration et sur leur présence aux réunions du Congrès.

Le programme s'inspire de cette pensée que, pour être vraiment utiles et profitables, les débats doivent être limités à un petit nombre de questions d'un intérêt général et accessibles à la plupart des Congressistes, de manière à permettre une discussion approfondie et à laquelle chacun puisse, le cas échéant, apporter sa part contributive.

D'où l'exclusion, notamment, des questions qui n'offrent guère d'intérêt que pour celui qui les propose, et de celles qui ne peuvent donner lieu à aucun débat, mais à un simple monologue. C'est dans les publications des sociétés que les travaux de ce genre ont leur place.

Et pour que les débats soient fructueux, pour éviter les discussions hésitantes et improvisées, il est désirable que les questions du programme soient l'objet d'un exposé succinct et distribué avant l'ouverture de la session. Sur ce point, le Comité a déjà reçu des promesses de plusieurs savants. Il fera imprimer et distribuer aux souscripteurs, aussitôt que possible, les rapports qui lui seront adressés.

La discussion d'un projet de loi sur la conservation des monuments sera préparée par un exposé des motifs. Les amendements et peut-être les contre-projets, seront imprimés au fur et à mesure de leur réception par le Secrétaire général.

Les excursions — qui toutes auront un but archéologique et historique — feront l'objet de notices illustrées distribuées avant l'ouverture du Congrès, et chaque visite sera dirigée par un homme compétent qui fera sur place l'exposé nécessaire.

FÉDÉRATION
ARCHÉOLOGIQUE & HISTORIQUE
DE BELGIQUE
SOUS LE HAUT PATRONAGE DE S. M. LE ROI

XVIII CONGRÈS
MONS - 1904

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL : 37, RUE DE NIMY

Mons, le 25 avril 1904.

MONSIEUR,

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la dix-huitième session des Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique sera organisée par la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, la Société des Bibliophiles belges séant à Mons et le Cercle archéologique de Mons. Elle s'ouvrira à Mons, le samedi 30 juillet, à sept heures du soir.

Nous espérons que vous voudrez bien prendre part aux travaux de ce Congrès, et nous venons vous prier de nous adresser votre adhésion. Comme les années précédentes, les dames sont invitées à participer au Congrès.

Les souscripteurs recevront, au fur et à mesure de leur publication, les différents fascicules des travaux et documents préparatoires, et, après la clôture de la session, le volume renfermant le compte-rendu des séances et des excursions.

La souscription est de dix francs. Elle est réduite à cinq francs pour les membres des sociétés fédérées.

Veuillez agréer, Monsieur, les assurances de notre considération la plus distinguée.

LE BUREAU :

LES SECRÉTAIRES,

ÉMILE HUBLARD
Docteur en sciences naturelles,
Secrétaire de la Société des Sciences des Arts et des Lettres du Hainaut.

LÉON LOSSEAU
Avocat,
Secrétaire de la Société des Bibliophiles belges.

ABBÉ EDMOND PUISSANT
Secrétaire du Cercle archéologique de Mons.

LES PRÉSIDENTS,

AUG. HOUZEAU DE LEHAIE
Sénateur,
Président de la Société des Sciences des Arts et des Lettres du Hainaut.

JULES DE LE COURT
Premier président de la Cour d'appel de Bruxelles,
Président de la Société des Bibliophiles belges.

LÉOPOLD DEVILLERS
Membre de la Commission royale d'histoire,
Président du Cercle archéologique de Mons.

LE TRÉSORIER,

ÉDOUARD PONCELET
Conservateur des Archives de l'État,
Trésorier du Cercle archéologique de Mons.

LES MEMBRES :

COURTIN, Trésorier de la Société des Bibliophiles belges ; D[r] DASTOT, Questeur de la Société des Sciences ; Comte D'AUXY DE LAUNOIS, Vice-Président du Cercle archéologique ; DECLÈVE, Vice-Président du Cercle archéologique ; DOLEZ, Conservateur des collections du Cercle archéologique ; GOSSERIES, id. ; LADURON, Vice-Président de la Société des Sciences ; LONAY, Questeur de la Société des Sciences ; LORET, Trésorier de la Société des Sciences ; PRUD'HOMME, Questeur de la Société des Sciences ; STIÉVENART, Conservateur des collections du Cercle archéologique ; TOINT, Questeur du Cercle archéologique ; WILIQUET, Secrétaire général de la Société des Sciences ; WINS, Vice-Président de la Société des Bibliophiles belges.

Programme des travaux

A. — ASSEMBLÉES GÉNÉRALES.

I. — Discussion.

Discussion d'un projet de loi sur la conservation des monuments.

II. — Conférences et lectures.

1. Du rôle des sociétés locales dans l'étude de l'histoire moderne. (M. H. Pirenne.)
2. Des origines de l'architecture gothique dans le nord de la France au XII[e] siècle. Avec planches et photographies. (M. Eugène Lefèvre-Pontalis.)
3. Quelques vues récentes sur les premiers établissements des Aryens en Europe. (M. Wilmotte.)

B. — SECTIONS.

1re SECTION

Période préhistorique, Époques belgo-romaine et franque.

1. Depuis quand Mons et ses environs sont-ils habités ? (M. Rutot.)
2. A quelle époque faut-il faire remonter la fabrication de la poterie ? (M. Rutot.)
3. Jusqu'à quelle époque l'incinération a-t-elle été en usage en Gaule belgique ? (M. Hublard.)
4. On demande des renseignements sur le tracé des chemins anté-romains en Belgique et dans le nord de la France. (M. Houzeau.)
5. Que sait-on de la valeur ethnographique des types d'habitations rurales en Belgique ? (Contribution à l'enquête instituée par la *Société d'Anthropologie de Bruxelles.*) (Rapport par M. Flébus.)

2e SECTION.

Folklore, Philologie, Ethnographie.

1. On demande une étude sur l'ethnographie des Borains ?
2. Origine des fêtes de mai.
3. De l'origine et de la signification des perrons.
4. Qu'est-ce qu'un dialecte ? (M. Wilmotte.)
5. On demande une étude historique sur la limite des dialectes wallon et picard en Belgique, avec un tracé de cette limite à l'époque ancienne, semblable à celui

qu'a fait M. J. Simon *(Mélanges wallons)* pour la période actuelle. (M. Wilmotte.)

6. De l'utilité scientifique d'un dictionnaire du dialecte wallon et de la méthode qui doit présider à sa confection. (M. Wilmotte.)
7. Déterminer, pour notre pays, l'influence des cours d'eau au point de vue de l'habitation et de la terminologie topographique. Quels sont les principaux radicaux d'origine celtique, germaine, romaine ou franque, qui, dans les lieux-dits, rappellent les rivières, ruisseaux, fontaines, étangs, marais, etc. (M. G. Decamps.)
8. On retrouve, dans les chartes anciennes et dans les noms de localités, de hameaux, de champs, etc., des traces du séjour des populations primitives de notre pays, ainsi que des invasions qui s'y produisirent. Quelles sont les dernières découvertes faites à cet égard. (M. G. Decamps.)

3me SECTION.

Histoire.

1. Quel est l'état actuel de nos connaissances touchant l'état social et économique des Pays-Bas au XVIe siècle ?

   Dans quelle direction et suivant quelle méthode conviendrait-il d'organiser les recherches sur ce sujet ? (M. H. Pirenne.)
2. De l'origine et du développement des communes dans l'Entre-Sambre-et-Meuse.
3. Organisation des gens de métiers qui ont élevé les églises, principalement dans le Hainaut.

4. Quel est le type ordinaire de la résidence seigneuriale du IXe au XVe siècle dans le Hainaut ? (M. l'abbé Puissant.)
5. Le « Nouveau Testament », de Mons, d'après les lettres de Bargellini, nonce de France. (M. le chanoine Cauchie.)
6. Existe-t-il une parenté entre les Eve, relieurs à Paris, et les Eve, peintres verriers de Mons ? (M. l'abbé Puissant.)
7. Histoire de l'industrie houillère en Hainaut. Organisation économique.
8. Plan d'ensemble pour l'inventaire des archives communales non classées. (M. H. Pirenne.)
9. Quelles étaient, aux XIVe et XVe siècles, les horloges publiques, spécialement dans les anciens Pays-Bas ? (M. Wins.)
10. Les fouilles entreprises en Belgique ont-elles révélé l'existence de monuments quelconques et d'objets dont on peut attribuer la provenance aux populations normandes qui envahirent cette contrée à diverses reprises ? (M. G. Decamps.)
11. Signaler les établissements des chevaliers de l'Ordre de Saint Antoine dans les Pays-Bas ? (M. Matthieu.)
12. Quelles étaient les prescriptions admises dans les provinces belges pour la modification du sceau d'une corporation civile ou religieuse. (M. Matthieu.)

4me SECTION.

Monuments et arts.

1. L'utilité pratique des conférences populaires, avec accompagnement de projections lumineuses, sur l'histoire monumentale. (M. Ch. Arendt.)



CHATEAU-FORT D'HERCHIES 1904

(Restitution par M. l'abbé Puissant)

Horaire provisoire

SAMEDI 30 JUILLET

4 1/2 heures. Réunion des délégués.
7 heures. Séance solennelle d'ouverture.
Remise des pouvoirs.
Discours du Président du Congrès.
Lecture.
8 1/2 heures. Réception à l'hôtel du Gouvernement provincial par M. le Gouverneur du Hainaut et Madame la Baronne du Sart de Bouland.

DIMANCHE 31 JUILLET

9 heures. Réunion des sections.
12 heures. Réception à l'Hôtel-de-Ville par l'Administration communale.
3 heures. Assemblée générale.
Discussion du projet de loi sur la conservation des monuments.
5 1/2 heures. Concert au Waux-Hall.
7 1/2 heures. Banquet.
ou
6 heures. Banquet.
9 heures. Fête de nuit au Square du Château féodal des comtes de Hainaut.

LUNDI 1er AOUT

1re SECTION

Le Matin. — Excursion à Baisieux, Angre, et dans la vallée de l'Hogneau (grande Honnelle), Caillou-qui-Bique, Roisin. Étude des couches quaternaires (pleistocènes) et des gisements de silex utilisés et taillés. Au Caillou-qui-Bique, station paléolithique où furent découverts des silex taillés du type Moustérien et de nombreux fragments de poteries ; retranchements antiques.

Discussion sur le terrain.

L'après-midi. — Excursion à Bavay. A l'époque romaine, ville importante d'où partaient sept grandes chaussées ; nombreux vestiges et ruines de monuments considérables : cirque, souterrains, columbarium, hypocauste.

AUTRES SECTIONS

9 heures. Réunion des sections.

2 1/2 heures. Visite de Sainte-Waudru, de l'Hôtel-de-Ville et des autres monuments, ainsi que des Archives, de la Bibliothèque publique et des Musées de la ville de Mons.

8 heures. Assemblée générale.

MARDI 2 AOUT

1re SECTION

Excursion à Mesvin et Saint-Symphorien. Étude des couches quaternaires (pleistocènes) de la région, et des importants gisements paléolithiques qu'elles renferment.

A Spiennes, visite des célèbres ateliers d'exploitation et de taille du silex (industrie néolithique).

Discussion sur le terrain.

AUTRES SECTIONS.

9 heures. Réunion des Sections.

11 1/4 heures. Déjeuner en commun.

12 1/2 heures. Excursion à Boussu, Saint-Ghislain, Baudour et Herchies.

Souper en commun à Herchies.

MERCREDI 3 AOUT

Excursion générale à Mariemont.

Départ à 9 1/2 heures du matin, en train spécial.

Visite des ruines de l'Abbaye de l'Olive.

12 heures. Lunch offert par M. Raoul Warocqué, en son château de Mariemont.

2 heures. Visite des magnifiques collections formées par M. Warocqué, notamment de la collection d'antiquités égyptiennes, grecques et romaines. On jugera de l'importance de celle-ci, par la note lue par M. Franz Cumont, en séance de l'Académie royale de Belgique, et dont nous donnons, ci-après, un extrait.

3 heures. Promenade dans le parc et visite des ruines de l'ancien château de Mariemont.

5 heures. Retour à Mons.

8 heures. Assemblée générale.

Lecture des rapports des rapporteurs des quatre sections.

Vote des vœux proposés.

Désignation de la Société chargée d'organiser le XIXe Congrès de la Fédération.

JEUDI 4 AOUT

Excursion aux Abbayes de Lobbes et d'Aulne et à Thuin.

8 heures. Départ.

9 1/2 heures. Visite des restes de l'Abbaye de Lobbes. Conférence dans la Crypte de l'Église

11 1/2 heures. Départ en bateau pour l'Abbaye d'Aulne. Déjeuner sur le bateau.

1 heure. Visite des ruines de l'Abbaye d'Aulne. Retour à Thuin. Visite de la ville. Réception par M. le Bourgmestre.

8 1/2 heures. Retour à Mons.

VENDREDI 5 ET SAMEDI 6 AOUT

Excursion à Valenciennes, sous la direction de la Société d'Agriculture, Arts et Lettres de Valenciennes ;

et à Arras, sous la direction de l'Académie d'Arras.

LA COLLECTION D'ANTIQUITÉS ÉGYPTIENNES, GRECQUES ET ROMAINES DE M. RAOUL WAROCQUÉ

(Extrait de la note lue par M. Franz Cumont *en séance du 4 janvier 1904 de l'Académie royale de Belgique (Classe des Lettres).*

La collection formée par M. Warocqué compte une quantité de morceaux d'une haute valeur artistique ou archéologique. Je citerai d'abord parmi les marbres une série de têtes

archaïques, dont l'une est l'un des plus anciens monuments que nous possédions de la sculpture attique ; nous remarquons ensuite un admirable visage féminin trouvé à Rhodes et qui est un original grec sans doute de l'époque d'Alexandre ; puis une statue d'Apollon provenant de Chio et une autre de satyre tenant une syrinx ; une figurine, découverte au Laurium, de la déesse thrace Bendis, dont les représentations sont fort rares ; un groupe de stèles funéraires attiques dont l'une, figurant la scène traditionnelle des adieux, exprime un profond sentiment de mélancolie. A côté des marbres purement grecs, on trouve des spécimens de la sculpture hellénique en Syrie, en Égypte, à Rome ; puis des inscriptions latines, dont la plus importante est une dédicace à Flavianus Lollianus Mavortius, haut dignitaire du IVe siècle, à qui l'écrivain Firmicus Maternus consacra son traité d'astrologie.

Après les monuments lapidaires, signalons une collection remarquable de bronzes : Athéna archaïque, le corps serré dans une gaine, travail péloponésien du VIe siècle ; statuette d'un vigoureux athlète analogue à l'Agias de Lysippe, trouvé récemment à Delphes ; Hercule tenant les pommes des Hespérides, figurine d'un modelé très étudié, qui est manifestement inspirée aussi d'un original de Lysippe ; Bacchus aux formes efféminées, qui a probablement été coulé dans un atelier d'Orient à l'époque des Séleucides ; ciste funéraire décorée de sphynx barbus, exécutée sans doute par les bronziers de Chalcis, la vers fin du VIe siècle avant notre ère ; grand buste de la déesse Rome, d'un bel effet décoratif ; etc.

La série des bronzes gaulois est d'un intérêt plus particulier pour notre vieille histoire nationale. Outre le vase érotique exhumé d'un tumulus à Herstal en 1901 et que plusieurs publications ont déjà rendu fameux, nous

signalerons un Mercure assis, d'une facture excellente, mis au jour près de Mons, en même temps que l'extrémité d'un timon de char ; puis une gracieuse Victoire volant, découverte à Aeltre, dans la Flandre orientale ; un Mars casqué trouvé à Mandeure, dans le département du Doubs, et qui est un curieux produit de la technique gallo-romaine. Plus précieuse encore est une statuette d'argent provenant de la Nièvre, et qui paraît figurer quelque déesse adorée dans le pays.

Parmi les œuvres de la céramique, il faut citer surtout deux grandes amphores décorées de zones d'ornements en relief, qui sont peut-être les produits les plus remarquables que l'on possède des ateliers archaïques de Rhodes ; puis une suite de vases attiques à figures rouges du Ve siècle, dont l'un porte des inscriptions.

Mentionnons enfin des fresques provenant d'une luxueuse villa fouillée en 1901 à Bosco-Reale et que M. Warocqué a a été assez heureux pour pouvoir acheter à Paris au printemps dernier. Je ne pense pas qu'aucun musée d'Europe, en dehors de Naples, possède une série de fresques de dimensions aussi vastes et qui puissent donner une meilleure idée de la peinture décorative des Romains.

Depuis la lecture de cette note, la collection de M. Warocqué s'est encore accrue d'une série d'œuvres remarquables. Il faut placer hors de pair une tête en marbre, de style archaïque, trouvée à Athènes, dans laquelle une découverte récente a permis de reconnaître une réplique du célèbre Hermès Propylaios de l'Acropole, œuvre du sculpteur Alcamènes, le contemporain et le rival de Phidias.

FÉDÉRATION ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE BELGIQUE

STATUTS

1° La Fédération est fondée en vue de créer des relations étroites et permanentes entre les Sociétés qui s'occupent, à un point de vue quelconque, de notre histoire nationale.

Son but est de rechercher les meilleures méthodes à suivre dans les études archéologiques et historiques, d'imprimer plus d'unité à ces études, d'intéresser la généralité aux recherches locales et de vulgariser les résultats acquis.

2° La Fédération comprend les Sociétés adhérentes appartenant à la Belgique actuelle et aux localités ayant fait partie du territoire des dix-sept provinces des Pays-Bas et du pays de Liége.

3° La Fédération affirme chaque année son existence par un Congrès tenu dans une ville belge, sous la direction d'une ou de plusieurs Sociétés locales adhérentes, désignées dans la dernière assemblée générale de la session précédente.

Si la Société désignée se trouvait dans l'impossibilité de remplir sa mission, elle en aviserait le plus tôt possible le

Comité du Congrès précédent, qui s'entendrait avec les Sociétés adhérentes, pour fixer un autre lieu de réunion.

4° Font partie du Congrès :

Au prix d'une cotisation de cinq francs, les membres de toutes les Sociétés adhérentes qui souscrivent par l'intermédiaire du bureau de leur Société.

Au prix d'une cotisation de dix francs, tous les autres souscripteurs.

5° Le Congrès a sa session chaque année à une époque à déterminer par la Société organisatrice. Sa durée est de deux à quatre jours.

6° Les comptes rendus des séances sont rédigés par le Secrétaire du Congrès, assisté du Comité d'organisation ; ils peuvent se confondre avec les publications de la Société qui organise le Congrès ; mais des tirés à part, destinés aux archives des Cercles adhérents, aux membres du Comité, aux délégués et aux souscripteurs, sont publiés dans un format uniforme in-8°, sous le titre de : *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique*.

7° Les présents statuts ne pourront être revisés que sur la proposition de vingt membres au moins et dans la session qui suivra celle dans laquelle la proposition de revision aura été déposée.

RÈGLEMENT DES CONGRÈS

1° La Société chargée de la direction du Congrès nomme son Comité général d'organisation, composé d'un Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents, d'un Secrétaire général et d'un Trésorier.

2° Le Comité fait les convocations, sollicite les subsides, assure au Congrès des locaux convenables, élabore le programme et prend les mesures nécessaires à la rédaction du compte rendu.

3° Le compte rendu est publié au moins un mois avant l'ouverture de la session suivante, afin que les intéressés puissent en prendre connaissance et que les réclamations auxquelles il peut donner lieu, soient présentées à la première séance de cette session.

4° Après que les réclamations ont été présentées, le Comité de la session précédente remet ses pouvoirs au Comité local qui lui succède.

5° La séance d'ouverture est consacrée à la nomination des Présidents, Vice-Présidents et Secrétaires des sections, après entente préalable du Comité d'organisation avec les délégués des Sociétés adhérentes.

6° Les Sections peuvent être au nombre de trois, savoir :

1re Section : Étude des époques préhistoriques.

2e Section : Histoire, Géographie historique, Sciences populaires, Institutions civiles, religieuses et mili-

taires, Glossaires, Traditions, Légendes et Superstitions locales, Sagas, Chansons populaires, Costumes, etc.

3e Section: Histoire de l'art, Archéologie, Diplomatique, Épigraphie, Numismatique, Arts industriels.

Les Sections peuvent être réunies ou subdivisées.

7° Le Congrès se réunit en séances générales et en sections.

Les séances générales sont consacrées aux questions d'intérêt général, à la lecture des rapports sur les discussions qui ont eu lieu dans les sections et au vote sur les propositions et vœux émis par elles.

Ainsi arrêté et adopté, en séance générale du Congrès.

Anvers, les 28-29 Septembre 1885.

Le Secrétaire de l'Académie,
P. HENRARD

Le Président,
EDM. REUSENS

Le Secrétaire général du Congrès,
P. GÉNARD

RÈGLEMENT SPÉCIAL DU CONGRÈS DE MONS (1904)

DIVISION DU CONGRÈS EN SECTIONS.

1° Le Congrès comprend quatre sections :

1re section : Période préhistorique, Époques belgo-romaine et franque.

2e section : Folklore, Ethnographie, Philologie.

3e section : Histoire.

4e section : Monuments et Arts.

ORDRE DU JOUR ET DÉBATS.

2° Le programme des questions n'est pas limitatif.

Le membre du Congrès désireux de traiter en section une question ne figurant pas au programme, doit la faire connaître par écrit au Bureau de la section qui, s'il l'admet, la porte à l'ordre du jour. De même, celui qui désire faire en assemblée générale une proposition étrangère à l'ordre du jour, doit la communiquer au préalable par écrit au Bureau du Congrès qui décidera si elle doit être portée à l'ordre du jour.

3° Le président de chaque section règle l'ordre du jour des séances. La priorité est donnée aux questions portées au programme et parmi elles à celles qui ont fait l'objet d'un rapport préalable imprimé. Aucune question non portée à l'ordre du jour ne sera mise en discussion.

4° Les propositions, vœux ou amendements relatifs aux questions de l'ordre du jour ne seront soumis au vote que s'ils sont remis par écrit au Président.

5° Les textes des propositions, vœux et amendements adoptés sont signés par le Président et le Secrétaire, joints au procès-verbal et remis avec celui-ci au rapporteur qui les soumettra au vote de l'assemblée générale du 3 août.

6° A moins d'une décision contraire de l'assemblée, les orateurs qui font une communication en section ne peuvent occuper la tribune pendant plus d'un quart d'heure et ceux qui interviennent dans une discussion, pendant plus de dix minutes.

Personne ne peut parler plus de deux fois sur le même sujet, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

TRAVAUX ET PUBLICATIONS.

7° Les auteurs de mémoires lus remettront leur manuscrit au Secrétaire aussitôt après sa lecture.

8° Les orateurs remettront aussitôt au Secrétaire un résumé succinct de leurs discours.

9° Les mémoires, les résumés des discours et les procès-verbaux tenus par les Secrétaires seront à la disposition du Rapporteur jusqu'à l'assemblée générale du 2 août. Ils seront remis, à l'issue de cette assemblée, au Secrétaire général avec les rapports et les textes des propositions et vœux votés par les sections.

10° Les mémoires dont le texte et les discours dont le résumé n'auront pas été remis au Secrétaire seront simplement mentionnés au procès-verbal et il n'en sera pas fait d'autre mention dans le volume du compte rendu du Congrès.

11° Les auteurs et les Rapporteurs qui désireront apporter des remaniements à leur travail pourront en obtenir, dans le

mois de la cloture du Congrès, une copie en s'adressant au Secrétariat genéral.

12° Après le premier octobre, le Secrétaire général pourra passer outre à l'impression du compte rendu.

13° Les mémoires qui n'auront pu être présentés en séance, à défaut de temps, seront remis par les Rapporteurs au Bureau du Congrès. Celui-ci examinera s'il y a lieu de les publier dans le compte rendu.

14° Le Bureau se réserve le droit de demander que les auteurs abrègent leurs mémoires ou communications ; au besoin, il décide même que le titre seul en figurera dans les publications du Congrès. Il décide également s'il y a lieu de publier les planches jointes aux mémoires.

15° Les frais des corrections modificatives et des remaniements sont à la charge des auteurs. Seule, la correction typographique et orthographique est à la charge du Comité.

16° Les auteurs des communications insérées dans le compte rendu pourront obtenir, à leurs frais, des tirés à part ; ils auront à s'entendre à ce sujet avec l'éditeur.

17° Les documents du Congrès seront publiés en deux volumes.

Le premier contiendra les fascicules distribués préalablement au Congrès et dont chacun aura une pagination séparée. Une table, distribuée avec la feuille de titre général et la couverture, indiquera l'ordre dans lequel ils doivent être réunis. Le second volume, dont la pagination sera continue, contiendra les comptes rendus des assemblées générales, des réunions de sections et des excursions. Il sera distribué soit en une fois, soit par fascicules.

18° Les premiers documents préparatoires seront imprimés en vue de quatre cents souscripteurs. Les adhérents retardataires ne seront pas admis à réclamer les fascicules épuisés.

19° La liste des souscripteurs dont l'adhésion sera parvenue le 15 juillet au plus tard, sera remise aux congressistes à l'ouverture du congrès.

TENUE DU CONGRÈS ET EXCURSIONS.

20° Les membres du Congrès reçoivent une carte d'identité à leur nom, qui donnera accès aux séances et à toutes les réunions, conférences, fêtes, expositions, etc., auxquelles les membres du Congrès sont conviés. Cette carte est strictement personnelle et ne peut être cédée à qui que ce soit, sous peine d'annulation. Elle sera signée par les titulaires et portée d'une manière apparente.

21° Les frais des voyages, des excursions et du banquet sont à charge des membres du Congrès qui veulent y souscrire.

Les membres qui ne feront pas connaître leur adhésion en temps opportun, sont exposés à ne plus pouvoir être admis aux conditions ordinaires.

22° Un bureau de renseignements sera établi pendant toute la durée du Congrès.

23° Le Comité organisateur recevra avec gratitude les publications ou objets propres à éclairer les débats du Congrès ou destinés à être distribués à ses membres.

Une liste complète des donateurs sera insérée dans le compte rendu du Congrès avec le titre des ouvrages.

Les livres et objets offerts au Congrès seront remis, en son nom, à la Bibliothèque de la Société des Sciences ou au Musée du Cercle Archéologique, qui les conserveront en toute propriété.

24° Tous les cas non prévus dans le présent règlement seront décidés par le Bureau du Congrès.

BIJOU-SOUVENIR DU CONGRÈS

Un artiste sculpteur montois de grande valeur, M. Louis Devillez, a bien voulu exécuter en vue du Congrès un bijou-souvenir qui pourra être porté en breloque ou en broche.

Le prix de ce bijou, en argent, muni de l'anneau d'attache, sera de cinq francs.

Le Comité du Congrès se chargera de le fournir aux congressistes qui le désireront.


DEQUESNE-MASQUILLIER & FILS
25 Grand-Rue 25
LABOR
MONS

5 juillet 1904

XVIII· SESSION 1904 — **Supplément au n° 3 du tome XVIII des Annales.**

ANNALES
DE LA FÉDÉRATION ARCHÉOLOGIQUE & HISTORIQUE
DE BELGIQUE

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE S. M. LE ROI

CONGRÈS
Archéologique & Historique de Mons

SOMMAIRE:

MONS
IMPRIMERIE DEQUESNE-MASQUILLIER & FILS
1904



Face, grandeur d'exécution, du bijou-insigne

gravé par M. Louis Devillez.



Horaire du Congrès

Le Secrétariat du Congrès sera installé du 30 juillet au 3 août dans une des salles des Commissions du Conseil provincial, au Gouvernement provincial.

Il sera ouvert le 30 juillet de 3 1/2 heures à 7 heures du soir et les autres jours de 9 heures à midi et pendant la durée des assemblées générales.

Les assemblées générales du 30 et du 31 juillet se tiendront dans la salle des séances du Conseil provincial, celle du 3 août dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville.

Les séances de sections et les réunions des délégués des sociétés fédérées se tiendront dans les salles des Commissions du Conseil provincial.

SAMEDI 30 JUILLET

Présidence de M. Houzeau de Lehaie.

3 h. Ouverture de l'exposition de photographie organisée à l'occasion du Congrès par la Section de Mons de l'Association belge de photographie.

4 1/2 h. Réunion des délégués des sociétés fédérées.

ORDRE DU JOUR :

1. Admission de sociétés au nombre des sociétés fédérées.
2. Entente du Comité d'organisation avec les délégués des sociétés fédérées pour la nomination des présidents, vice-présidents et secrétaires des sections.

5 1/2 h. Séance solennelle d'ouverture.

ORDRE DU JOUR :

1. Présentation des réclamations auxquelles le compte-rendu du Congrès de Dinant pourrait éventuellement donner lieu.
2. Remise des pouvoirs au Comité de la XVIIIe session.
3. Communication de la correspondance.
4. Discours de M. Houzeau de Lehaie, président de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, l'un des présidents du Congrès.
5. Conférence de M. H. Pirenne, professeur à l'Université de Gand, membre de l'Académie royale de Belgique : *Du rôle des sociétés locales dans l'étude de l'histoire moderne.*

8 h. Réception à l'hôtel du Gouvernement provincial par M. le gouverneur du Hainaut et madame la baronne du Sart de Bouland.

Les messieurs en habit et cravate blanche, les dames en toilette de visite.

Visite de l'exposition de la collection particulière de M. le baron du Sart de Bouland.

DIMANCHE 31 JUILLET

Présidence de M. De Le Court.

9 h. Réunion des sections.

L'ordre du jour des sections sera affiché la veille au secrétariat du Congrès.

11 h. Assemblée générale.

ORDRE DU JOUR :

Conférence de M. Maurice Wilmotte, professeur à l'Université de Liége, membre de l'Académie royale de Belgique :

De l'utilité scientifique d'un dictionnaire du dialecte wallon et de la méthode qui doit présider à sa confection.

3 h. Assemblée générale.

ORDRE DU JOUR :

Discussion du projet de loi sur la conservation des monuments.

5 1/2 h. Concert donné au Waux-Hall, par *la Royale Harmonie de Wasmes.*

7 1/2 h. Banquet à la salle des Concerts et Redoutes, (au Théâtre).

Cotisation : 12 fr. 50 (vins et café compris)

LUNDI 1er AOUT

Présidence de M. Devillers.

1re SECTION.

Excursion à Bavay et dans la vallée de l'Hogneau.

7.10 h. Réunion à la gare de Mons.

7.28 h. Départ.

9.15 h. Arrivée à Bavay. Visite du columbarium, de l'hypocauste, de divers souterrains, du cirque ou magasin de vivres, (une discussion sur la question aura lieu en section le dimanche 30 juillet), de collections particulières.

11 1/4 h. Déjeuner à l'hôtel du Faisan.
12 1/2 h. Départ en voitures pour le Caillou-qui-bique.
2 h. Arrivée au Caillou-qui-bique.
Visite de l'enceinte fortifiée et du gisement paléolithique.
4.3 h. Départ de la halte d'Angreau.
5.8 h. Arrivée à Mons.

Cotisation : 10 francs.

AUTRES SECTIONS.

9 h. Réunion des sections.
2 1/2 h. Visite de la ville, de ses monuments et de ses musées.

8 1/2 h. Réception à l'Hôtel-de-Ville, par M. le bourgmestre de la Ville de Mons.

MARDI 2 AOUT

Présidence de M. De Le Court.

1re SECTION.

Excursion à Spiennes et Saint-Symphorien.

8 1/4 h. Réunion place de la gare.
8 1/2 h. Départ en voitures pour Spiennes.
9 1/4 h. Arrivée à Spiennes.
Aperçu général des gisements ; la vallée de la Trouille ; le Camp à cayaux ; la tranchée de Spiennes et les puits d'extraction du silex à l'époque de la pierre polie ; le plateau d'Harmignies à industrie reutélienne.
10 h. Visite du Camp à cayaux.
10 1/2 h. Traversée du gisement néolithique à facies éolithique.
11 h. Visite de l'ancienne exploitation Helin (actuellement Société de Saint-Gobain), montrant deux niveaux éolithiques (mafflien et mesvinien) et trois niveaux paléolithiques (strépyien, chelléen et acheuléen) superposés.

11 1/2 h. Visite de l'ancienne exploitation de madame veuve Lesage, montrant des superpositions semblables à celles de l'exploitation Helin.

12 1/4 h. Départ pour Saint-Symphorien.

12 1/2 h. Déjeûner à Saint-Symphorien (Grand Salon, sur la place).

2 h. Départ vers les exploitations de phosphate de chaux de M. L. Hardenpont.

Réception par M. Hardenpont.

Visite des exploitations. Belle coupe des terrains quaternaires avec industrie mafflienne pure et industries mesvinienne, chelléenne et acheuléenne mélangées.

4.19 h. Départ, par tram vicinal, de Saint-Symphorien (Terminus).

4.58 h. Arrivée à Mons (Station).

Cotisation : 9 francs.

4e SECTION.

Excursion facultative à Boussu.

9.2 h. Départ de la gare de Mons.

9.26 h. Arrivée à Boussu.

Visite de l'église (retable) et de la chapelle castrale (monuments funéraires).

10.38 h. Départ de Boussu.

11.10 h. Arrivée à Mons.

2e, 3e et 4e SECTIONS.

9 h. Réunion des sections.

Excursion à l'Abbaye de Cambron et à Herchies.

1 h. Réunion à la gare.

Départ en train spécial pour Cambron.

Visite de l'église, du parc et des ruines de l'abbaye.

4.12 4.27 h. Départ de la gare de Cambron.

4.52 h. Arrivée à Herchies.

Visite des restes du château des comtes d'Egmont, des fouilles et des collections de M. l'abbé Puissant.

6 1/2 h. Souper (buffet).

7 3/4 h. Départ en train spécial d'Herchies.

8 1/4 h. Arrivée à Mons.

Cotisation : 9 francs.

MERCREDI 3 AOUT

Présidence de M. HOUZEAU DE LEHAIE.

Excursion à Mariemont et à l'abbaye de l'Olive.

8 3/4 h. Réunion à la gare de Mons.

9 h. Départ en train spécial.

9.35 h. Arrivée à Haine-Saint-Pierre.

10 h. Visite de la fontaine archiducale.

10 1/2 h. Départ.

11 h. Réception par M. Warocqué.

Les congressistes se diviseront en deux groupes, le premier groupe visitera, sous la direction de M. Peny, les ruines du château royal ; le second groupe, sous la conduite de MM. Franz Cumont et Jean de Mot, les collections formées par M. Warocqué et notamment la collection d'antiquités égyptiennes, grecques et romaines.

12 h. Lunch offert par M. Warocqué dans l'orangerie du château de Mariemont.

1 1/2 h. Visite des ruines du château royal et des collections. Visite du parc.

3 h. Sortie du parc de Mariemont et visite des ruines de l'abbaye de l'Olive, sous la conduite de M. Peny. Promenade dans la forêt de Mariemont.

4.55 h. Départ en train spécial de la gare de Morlanwelz.

5.40 h. Arrivée à Mons.

Cotisation : 5 francs.

8 h. Assemblée générale.

ORDRE DU JOUR :

1. Conférence de M. Lefebvre-Pontalis, professeur à l'École des Chartes, directeur de la Société française d'archéologie : *Des origines de l'architecture gothique dans le nord de la France au XIIe siècle, (avec projection de planches et photographies).*
2. Lecture des rapports des rapporteurs des quatre sections.
3. Vote des vœux proposés.
4. Désignation de la Société chargée d'organiser le XIX[e] Congrès de la Fédération.

JEUDI 4 AOUT

Présidence de M. DEVILLERS.

Excursion aux abbayes de Lobbes et Aulne et à Thuin.

7 1/2 h. Réunion à la gare de Mons.

7.42 h. Départ en train spécial.

8.35 h. Arrivée à Lobbes.
Visite des restes de l'abbaye, de l'église et de sa crypte. Conférence.

10 h. Départ en bateau à vapeur.
Déjeûner sur le bateau.

12 h. Visite des ruines de l'abbaye d'Aulne, sous la direction de M. le professeur Cloquet.

2 h. Départ pour Thuin (3/4 h. à pied).
Les congressistes qui désireraient se faire transporter en voiture sont priés de se faire inscrire. Cotisation supplémentaire : 1 franc.

2 3/4 h. Réception par M. le bourgmestre de Thuin, au « Berceau », ancien local des Archers de Saint-Sébastien.

Conférence par M. l'abbé Boulmont.

Visite de la ville. Les anciennes fortifications Castrum, château fort de Notger, deuxième et troisième enceintes modernes ; les refuges des abbayes d'Aulne, de Lobbes et de la Thure ; l'oratoire.

5 1/2 h. Dîner dans les salons de l'Hôtel-de-ville (ancienne chapelle de l'Oratoire).

7 h. Concert organisé sur la place du Chapitre par l'administration communale.

8.45 h. Départ en train spécial de la gare de Thuin-Ouest.

9.40 h. Arrivée à Mons.

Cotisation : 16 francs.

VENDREDI 5 ET SAMEDI 6 AOUT

Présidence de M. De Le Court.

Excursion à Valenciennes, Douai et Arras.

Le programme de l'excursion sera remis ultérieurement aux adhérents.

Cotisation comprenant : 1° le trajet en chemin de fer ; 2° le déjeuner à Valenciennes et 3° le dîner à Douai. 20 francs.

EXTRAIT

DU RÈGLEMENT SPÉCIAL DU CONGRÈS DE MONS

1904

Art. 17. Les documents du Congrès seront publiés en deux volumes.

Le premier contiendra les fascicules distribués préalablement au Congrès et dont chacun aura une pagination séparée. Une table, distribuée avec la feuille de titre général et la couverture, indiquera l'ordre dans lequel ils doivent être réunis.

Le second volume, dont la pagination sera continue, contiendra les comptes-rendus des assemblées générales des réunions de sections et des excursions. Il sera distribué soit en une fois, soit par fascicules.

---

27 juillet 1904

XVIII SESSION 1904

Fascicule 3 du tome XVIII des Annales.

ANNALES
DE LA FÉDÉRATION ARCHÉOLOGIQUE & HISTORIQUE
DE BELGIQUE

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE S. M. LE ROI

CONGRÈS
Archéologique & Historique de Mons

SOMMAIRE :

I. Présidents d'honneur, Comité exécutif et Comité organisateur du Congrès.

II. Liste des adhérents, arrêtée le 26 juillet.

MONS
IMPRIMERIE DEQUESNE-MASQUILLIER & FILS
1904

PRÉSIDENTS D'HONNEUR :

MM.

de Trooz, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

R. du Sart de Bouland (le baron), Gouverneur de la province de Hainaut.

Henry Sainctelette, Sénateur, Bourgmestre de la ville de Mons.

Raoul Warocqué, Membre de la Chambre des représentants, Bourgmestre de Morlanwelz-Mariemont.

Victor Vilain, Membre suppléant de la Chambre des représentants, Bourgmestre de la ville de Thuin.

COMITÉ EXÉCUTIF :

PRÉSIDENTS :

MM.

Aug. Houzeau de Lehaie, Sénateur, Professeur à l'École provinciale des Mines du Hainaut, Président de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

Jules De Le Court, Premier président de la Cour d'appel de Bruxelles, Président de la Société des bibliophiles belges.

Léopold Devillers, Membre de la Commission royale d'histoire, Conservateur honoraire des Archives de l'État, Président du Cercle archéologique de Mons.

SECRÉTAIRES :

MM.

Emile Hublard, Docteur en sciences naturelles, Conservateur de la bibliothèque publique, Secrétaire de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

Léon Losseau, Avocat, Docteur en sciences politiques et administratives, Directeur de la « Belgique judiciaire », Secrétaire de la Société des bibliophiles belges.

Abbé Edmond Puissant, Professeur à l'Athénée royal, Secrétaire du Cercle archéologique de Mons.

TRÉSORIER :

M. **Edouard Poncelet**, Conservateur des Archives de l'État, Trésorier du Cercle archéologique de Mons.

COMITÉ ORGANISATEUR :

Le comité organisateur a été composé des membres du comité administratif de chacune des sociétés organisatrices.

Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut :

	MM.
PRÉSIDENT :	**Aug. Houzeau de Lehaie.**
VICE-PRÉSIDENT :	**Paul Laduron.**
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :	**Camille Wiliquet.**
SECRÉTAIRE :	**Emile Hublard.**
ARCHIVISTE :	**Jules Declève.**
BIBLIOTHÉCAIRE :	**Léon Losseau.**
TRÉSORIER :	**Léopold Loret.**
QUESTEURS :	**Adolphe Dastot.**
	Alexandre Lonnay.
	Émile Prud'homme.
	Alphonse Wins.

Société des bibliophiles belges, séant à Mons :

	MM.
Président :	**Jules De Le Court.**
Vice-Présidents :	**Léopold Devillers.**
	Alphonse Wins.
Secrétaire :	**Léon Losseau.**
Trésorier :	**Adolphe Courtin.**

Cercle archéologique de Mons :

	MM.
Président :	**Léopold Devillers.**
Vice-Présidents :	**Albéric d'Auxy de Launois** (le comte).
	Jules Declève.
Secrétaire :	**Edmond Puissant.**
Trésorier :	**Edouard Poncelet.**
Bibliothécaire-Archiviste :	**Léon Losseau.**
Conservateurs des collections :	**Léon Losseau.**
	Clément Stiévenart.
Questeurs :	**Emile Hublard.**
	Charles Toint.

ADHÉRENTS :

Allosery, Paul, Vicaire, Ardoye.

Arendt, Charles, Architecte honoraire de l'Etat, boulevard du Roi, 32, Luxembourg.

Arnould, Arnould, Propriétaire, Boussu-lez-Walcourt.

Auger, Alfred, Doyen de Ste-Waudru, rue du Chapitre, 3, Mons.

Bamps, C., Docteur en médecine, rue du Président, 36, Ixelles.

Bauchond, Maurice, Avocat, place du Neufbourg, 28, Valenciennes.

Bayet, Louis, Ingénieur, Walcourt.

Bazenerye, Antoine-Armand, Ancien magistrat, rue Fernault, 18, Bourges (Cher).

Beck, Jules, rue Alexandre III, 22, Dunkerque.

10 **Behaegel, Achille,** Président du Tribunal de commerce, Saint-Nicolas.

Behaegel, Albéric, Attaché au ministère des Affaires étrangères, rue Saint-Bernard, 39, Saint-Gilles-Bruxelles.

Belleroche, Edouard, Publiciste, rue de Stassart, 65, Bruxelles.

Bequet, Alfred, Président de la Société archéologique de Namur, rue Grandgagnage, 8, Namur.

Bergmans, Paul, Sous-bibliothécaire de l'Université, rue de la Forge, 49, Gand.

Berlière, Dom Ursmer, Directeur de l'École historique belge, Rome.

Bernard, Alexandre, Inspecteur voyer d'arrondissement, boulevard Dolez, 156, Mons.

Bernard, Léopold, Ingénieur et Industriel, avenue d'Havré, 10, Mons.

Bernard, Valère, Docteur en droit, Herchies.

Bertrand, Célestin-Joseph, Archiviste de la ville d'Ath, Ath.

20 **Besnard, A.,** Architecte, rue des Abbesses, 54, Paris.

Béthune, Félix (le Baron), Chanoine, Président de la Société archéologique, rue d'Argent, Bruges.

Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg.

Bibliothèque impériale de Strasbourg, Directeur le Prof. Dr J. Euting.

Bibliothèque impériale et royale de Vienne.

Blanchaert, Léopold, Sculpteur statuaire, Maltebrugghe (Saint-Denis-Westrem).

Blanchard, Raoul, Agrégé de l'Université, rue du Buisson, 41, Lille

Blommaert, Charles, Château de Langerbrugge, à Oostacker.

Boas, Franz, Docteur, Professeur à l'Université de Columbia, Conservateur du Musée d'histoire naturelle d'Amérique à New-York, Délégué du Gouvernement des États-Unis.

Boghart-Vaché, Arthur, Publiciste, rue de la Sablonnière, 24, Bruxelles.
Bolle, Jules, Ingénieur au corps des Mines, Grand'Rue, Mons.
Bonzon, Charles, Interne des hôpitaux, rue de Ruysbroeck, 47, Bruxelles.
Bonzon, Marthe (Mademoiselle), rue de Ruysbroeck, 47, Bruxelles
Bouilliart, Emmanuël, Agronome, rue des Brasseurs, Hyon.
Boulmont, Gustave, rue Louis Cambier, Thuin.
Boulvin, Auguste, Agronome, rue des Écoles, Jolimont.
Bour, Dr, Professeur, Metz.
Bourgeois, Pierre, Géomètre du cadastre, rue des Écoles, Charleroi
Brassine-De Boeck, Edouard, Chaussée de Charleroi, 19, Bruxelles.
Briquet, Abel, rue Jean de Bologne, 49, Douai.
Broeckaert, Jean, Greffier du tribunal, rue de la Vigne, Termonde.
Brouwers, Dieudonné, Conservateur-adjoint des Archives de l'Etat à Liége, Wegnez (par Ensival).

Cambier, Omer, Juge de paix, Pâturages.
Cambier, René, Ingénieur aux Charbonnages Réunis, rue du Laboratoire, 6, Charleroi.
Cambier, René (Madame), rue du Laboratoire, 6, Charleroi.
Carion Edouard, Pharmacien militaire, Chaussée de Haecht, 152, Bruxelles.
Carpentier, Ferdinand, Instituteur, Roisin.
Carton, Louis, Médecin major au 4e Tirailleurs, villa Stella, à Kereddine (Tunisie); rue d'Antin, 20, Lille.
Casati de Casatis, C. Charles, Conseiller honoraire à la Cour de Paris, rue de Prony, 29, Paris.
Casier, Joseph, rue des Deux ponts, 3, Gand.
Cauchie, Alfred, Chanoine, Professeur à l'Université, rue de Namur, 40, Louvain.
Chalon, Renier, Etudiant, route de Gembloux, Saint-Servais (Namur).
Chevallier, Alfred-Adolphe, Curé, Montbré (par Reims).
Clercx, Achille, Notaire, Gilly.
Cloquet, Louis, Architecte et Professeur, boulevard Léopold, 9, Gand.
Colens, Jules, Archiviste de l'État, Secrétaire de la Société archéologique, rue Haute, 2, Bruges.
Collard-Bovy, Henri, Abbé, Beaufays (par Chaudfontaine).
Cogels, Paul, Président de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, château de Bœckenberg, Deurne-lez-Anvers.
Collès, Emar, Architecte, avenue Maurice, 22, Ixelles-Bruxelles.
Comblen, Paul, Architecte, rue des Augustins, Liége.

Comhaire, Ch-J., Directeur du « Vieux Liége », rue Saint-Hubert, 13, Liége.

Coppieters Stochove, Ernest, Propriétaire, Vieux quai des violettes, 28, Gand.

Cornet, Jules, Professeur à l'Ecole dés Mines du Hainaut, boulevard Dolez, 86, Mons.

Cortyl, Eugène, Docteur en droit, Vice-Président du Comité flamand de France, 46, rue d'Ypres, Bailleul (Nord).

Courtin, Adolphe, Trésorier de la Société des bibliophiles belges, rue Washington, 60, Ixelles-Bruxelles.

Courtin-Jourdoit, A., Editeur, rue de Roucourt, 11, Péruwelz.

Crick, Prosper, rue Rogier, 218, Schaerbeek-Bruxelles.

Crick, Victor, Assche.

Crick, Victor (Madame), Assche.

Cumont, Franz. Conservateur au Musée royal des arts décoratifs et industriels, Professeur à l'Université de Gand, rue Montoyer, 75, Bruxelles.

Cumont, Georges, Avocat à la Cour d'appel, rue de l'Aqueduc, 19, Saint-Gilles-Bruxelles.

Damoiseaux, Maurice, Commissaire de l'arrondissement de Mons, boulevard Dolez, Mons.

d'Anethan, Jules (le Baron), Conseiller de légation, rue Joseph II, 76A, Bruxelles.

Daniels, Polydore, Abbé, Vogelsanckzolder (Limbourg belge).

Dastot, Adolphe, Docteur en médecine, rue des Belneux, 4, Mons.

d'Auxy de Launois, Albéric (le Comte), Propriétaire, rue du Mont-de-Piété, 15, Mons.

d'Auxy de Launois, Edouard (le Comte), Thoricourt (par Silly).

Debaille, Ernest, Inspecteur provincial de la Société générale Néerlandaise d'assurances sur la vie et de rentes viagères, boulevard Baudouin, 36, Mons.

De Backer, Hector, Ingénieur, rue du Gouvernement provisoire, 32, Bruxelles.

De Bavay, Gustave-Paul, Conseiller à la Cour de cassation, rue des Palais, 32, Bruxelles.

De Behault de Dornon, A., Fonctionnaire au ministère des Affaires étrangères, rue d'Espagne, 92, Bruxelles.

de Bonnault (le Baron), Secrétaire de la Société historique, Compiègne (Oise).

De Bove, Auguste, Candidat en droit, Boussu.

De Bruyn, Julien, Industriel, Termonde.

De Bruyn, Julien (Madame), Termonde.

de **Buggenoms**, **Louis**, Avocat, place de Bronckart, 19, Liége.
Decamps, **Gonzalès**, Avocat, rue de Wasmes, Hornu.
de **Cannart d'Hamale**, **Arthur**, Propriétaire, avenue de l'Hippodrome, 45, Ixelles-Bruxelles.
de **Cannart d'Hamale**, **Arthur** (Madame), avenue de l'Hippodrome, 45, Ixelles-Bruxelles.
de **Cannart d'Hamale**, **Léon**, Colonel, Boulevard Dolez, 21, Mons.
de **Cannart d'Hamale**, **Léon** (Madame), boulevard Dolez, 21, Mons.
De **Ceuleneer**, **Adolphe**, Professeur à l'Université, rue de la Confrérie, 5, Gand.
Declémy, **Henri**, Notaire, Solre-le-Château (France).
Declève, **Jules**, Littérateur, rue des Dominicains, Mons.
de **Cocquéau des Mottes**, **Joseph**, Hosstade (par Alost).
de **Cocquéau des Mottes**, **Joseph** (Madame), Hosstade.
de **Coussemaker**, **Félix**, Docteur en droit, rue du Collége, 24, Bailleul (Nord).
de **Fœre**, **Léon**, Avocat, rue de l'Equerre, 5, Bruges.
Defrenne, **Zénobe**, Curé, Sautin (Sivry).
Degand, **Emmanuël**, Conseiller provincial, Ellezelles.
Degand, **René**, Avocat, place du Parc, Mons.
de **Ghellinck d'Elseghem-Vaernewyck** (le Vicomte), château d'Elseghem, par Peteghem-lez-Audenarde.
Degrelle, **Henri**, Préfet des études au Collège St-Stanislas, rue des Dominicains, Mons.
de **Grunne** (le Comte), Sénateur, Stamal (près Tongres).
de **Hauteclocque**, **G.** (le Comte), Archiviste de l'Académie d'Arras, rue Meaulens, 2, Arras.
de **Hert**, **Félix**, Avocat, rue de Bruxelles, Alost.
de **Jamblinne de Meux** (le Baron), Major au régiment des Carabiniers, square Ambiorix, 42, Bruxelles.
de la **Boëssière-Thiennes** (le Marquis), Bourgmestre de Lombise.
Delacre, **Ambroise**, Pharmacien, rue du Beau site, 24, Bruxelles.
de **Lara**, **Alfred**, Ingénieur, rue Ten-Bosch, 59, Bruxelles.
de la **Roche Marchiennes**, **Emile**, Propriétaire, Harvengt.
de **Latre du Bosqueau**, **Amaury**, rue Jourdan, 27, Bruxelles.
De **Le Court**, **Jules**, Premier président de la Cour d'appel, rue du Trône, 117, Bruxelles.
De **Le Court**, **Victor**, Juge au tribunal de 1re instance, place d'Avesnes, 1, Mons.
de **L'Estourbeillon** (le Marquis), Député du Morbihan, rue du Hàvre, 7, Paris.
de **Leval**, **Gaston**, Avocat, avenue de la Toison d'or, 85, Bruxelles.
Delhaire, **Émile**, Industriel, rue du Progrès, 33, Gosselies.

de Loë, Alfred (le Baron), Conservateur des Musées royaux des arts décoratifs et industriels, avenue d'Auderghem, 82, Bruxelles.

Delpy, Adrien, Architecte-archéologue, rue Belliard, 63, Bruxelles.

Delvigne, Adolphe, Curé, rue de la Pacification, 18, Saint-Josse-ten-Noode.

de Maere d'Artrycke, Maurice (le Baron), château d'Aertrycke.

Demarteau, J.-E., Professeur à l'Université, rue de Huy, 51, Liége.

de Maesschalck, P.-G., rue des Sœurs noires, 13, Termonde.

de Meester, Marcel, Ingénieur, château de Ramsdonck (par Capelle au Bois).

de Mélotte, Victor (le Chevalier), aux Awirs, par Engis.

Demeuldre, Amé, Président du Cercle archéologique de Soignies, avenue Louise, 347, Bruxelles

Demeuldre, Amé (Madame), avenue Louise, 347, Bruxelles.

Demoustier, Adolphe, Avocat, rue des Compagnons, 20, Mons.

Demoustier, Adolphe (Madame), rue des Compagnons, 20, Mons

de Munck, Emile, Collaborateur au Musée royal d'histoire naturelle de Belgique, Saventhem-lez-Bruxelles.

De Pauw, Louis-François, Conservateur général des collections d'histoire naturelle de l'Université de Bruxelles, chaussée de Saint-Pierre, 86, Etterbeck.

de Pauw, Napoléon, Procureur général, rue longue des Violettes, 279, Gand.

de Pierpont, Edouard, Vice-Président de la Société archéologique de Namur, château de Rivière, par Lustin (Namur).

Depoorter, H. Docteur en médecine, Iseghem.

De Pratère, Florent, Régent, rue Léopold, 13, Alost.

De Puydt, Marcel, Archéologue, boulevard Sauvenière, 11, Liége.

Dequesne, Léon, Éditeur, avenue de Bertaimont, Mons.

Dequesne, Paul, Éditeur, rue du Champ de Mars, 13, Mons.

De Ridder, Fritz, Architecte, rue d'Havré, 86, Mons.

De Ridder, Fritz (Madame), rue d'Havré, 86, Mons.

De Ridder, Paul, Propriétaire, rue Joseph, II, 96, Bruxelles.

de Royer de Dour (le Baron), Commissaire d'arrondissement, rue Guimard, 14, Bruxelles.

de Rudder, Henri, Allée du château, Boussu.

De Schrevel, R. C., le Chanoine, rue des Annonciades, 35, Bruges

De Schryver, Simon, Vice-Consul de Vénézuela, rue Delocht, 16, Bruxelles.

de Selys-Fanson, R. (le Baron), avenue Blonden, 68, Liége.

Desenfans, Ernest, Avocat, rue du Mont-de-Piété, Mons.

Desilve, Jules, Docteur de Louvain, Curé, Quarouble (Nord).

Desmaisières (le Vicomte), au Petit château de Perck, par Vilvorde.

de Smet de Naeyer, Maurice, Industriel, rue de la Vallée, 47, Gand.

De Smeth, Léon, Notaire, quai des Salines, 7, Tournai.

De Smeth, Léon (Madame), quai des Salines, 7, Tournai.

De Soignie, Jules, Directeur honoraire du Gouvernement provincial du Hainaut, rue Traversière, 15, Saint-Josse-lez-Bruxelles.

Destrée, Joseph, Conservateur aux Musées royaux des arts décoratifs et industriels, chaussée Saint-Pierre, 121, Etterbeek-Bruxelles.

de Swarte, Victor, Trésorier général des Finances, rue d'Anjou, 2, Lille.

de Thomaz de Bossierre, Chambellan intime de Sa Sainteté, château de Bossierre (par Saint-Gérard-Namur).

de Trazegnies (le Marquis), Corroy-le-Château (par Marzy-Namur).

de Valois, Jules, Maire, Aumâtre (Somme).

de Villenoisy, François, Sous-bibliothécaire au département des médailles de la Bibliothèque nationale, rue Washington, 32, Paris.

Devillers, Léopold, Conservateur honoraire des Archives de l'État, rue des Gades, 29, Mons.

de Vinck de Winnezeele (le baron), avenue des Arts, 107, Anvers.

Dewalque, G., Professeur émérite à l'Université de Liége, route de Barisart, 112, Spa.

Dewert, Jules, Professeur à l'Athénée royal, rue Isidore Hoton, 43, Ath.

de Witte, Alphonse, Secrétaire de la Société royale de numismatique de Belgique, rue du Trône, 55, Bruxelles.

Diegerick, Alphonse, Conservateur des Archives de l'État, boulevard de la Citadelle, 14, Gand.

Dilis, Émile, Longue rue neuve, 102, Anvers.

Donnet, Fernand, Administrateur de l'Académie royale des beaux-arts, rue du Transvaal, 53, Anvers.

Donny, Léopold, Secrétaire de légation de S. M. le Roi des Belges, rue Montoyer, 65, Bruxelles.

Dony, Émile, Professeur à l'athénée royal, boulev. Dolez, 187, Mons.

Doppler, Pierre, Archiviste-adjoint de l'État, r. Derrière les Halles, 17, Maestricht.

d'Osseville, Christian (le Comte), Membre de la Société des Antiquaires de Normandie, rue des Carmes, 44, à Caen (Calvados).

Doutriaux, André, Avocat, rue d'Oultreman, 12, Valenciennes.

Dubois, Ernest, Directeur de l'Institut supérieur de commerce, rue des Peintres, 51, Anvers.

Dubois, Pierre, Docteur en droit, rue Pierre L'Ermite, 24, Amiens.
Dubois, Victor, Docteur en médecine, rue Hydraulique, 14, Bruxelles.
Dubuisson, Emile, Architecte diplômé par le Gouvernement, rue Colbert, 88, Lille.
Ducarne, Louis, Professeur et Industriel, Nouvelle avenue, Morlanwelz.
Duclos, Adolphe, Chanoine titulaire de la cathédrale, boulevard Conscience, 1, Bruges.
Duflef, Jean, Professeur honoraire des athénées royaux, 116, rue de la Limite, Bruxelles.
Dumongh, Emile, Chanoine, Curé-doyen de Ste-Elisabeth, rue des Fossés, 13, Mons.
Dumont, Guillaume, château de la Hutte, Chassart.
Duquenne, Edmond, Architecte paysagiste, rue Allard, Marcinelle.
du Sart de Bouland, Raoul (le Baron), Gouverneur du Hainaut, Mons.
du Val de Beaulieu, Franz (le Comte), Propriétaire, Beaulieu (Havré).

Ectors, Augusta (Mademoiselle), rue de la Grande-Triperie, 26, Mons.
Eeckman, A., Lille.
Engerrand, Georges, Professeur à l'Institut géographique, rue Ernest Allard, 35, Bruxelles.
Ernotte, Justin, Ingénieur, Directeur de sucrerie, Donstiennes.
Evenepœl, Albert, rue Royale, 26, Bruxelles.
Everard, Directeur des établissements de la Compagnie de Saint-Gobain, Mesvin.
Eyerman, Jules, Avocat, rue des Sœurs Noires, 21, Termonde.

Fauconier, Joseph, Chirurgien-dentiste, rue Royale, 245, Bruxelles.
Favier, A., rue Saint-Jean, 12, Douai.
Fayen, Arnold, Attaché à l'Institut historique belge de Rome, rue du Marché, Herve.
Filet, Alexandre, Curé, Montrœul-au-Bois, par Frasnes-lez-Buissenal.
Flébus, Alexandre, Etudiant en médecine, chaussée d'Anvers, 104, Lierre.
Flébus, Gabrielle (Mademoiselle), chaussée d'Anvers, 104, Lierre.
Fourdrignier, Edouard, Correspondant du ministère de l'Instruction publique, avenue de Wagram, 24, Paris.
Fourdrignier, Marthe (Mademoiselle), avenue de Wagram, 24, Paris.

Fraipont, Julien, Professeur à l'Université, rue Mont St-Martin, 35, Liége.
Francart, Adolphe, Avocat, rue de la Grande-Triperie, 30, Mons.
Francart, Henry, Avocat, rue de la Grande-Triperie, 30, Mons.
François, Antoine, Homme de Lettres, rue Antoine Clesse, 18, Mons.
Fréson, Jules, Conseiller honoraire à la Cour d'appel, rue Ste-Marie, 24, Liége.
Friart, Norbert, Chapelain de N.-D. de Bon-Vouloir, Havré.

Geirnaert, Henri, Architecte, rue du Nieuwpoort, 10, Gand.
Gendebien-Hardenpont, Charles (Ecuyer), Propriétaire, chaussée de Binche, 80, Mons.
Gendebien, Léon, Membre du Conseil des Mines, rue Grande, Thuin.
Germain de Maidy, Léon, Secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, rue Héré, 26, Nancy.
Gielkens, Emile, Avocat et Chef de division au Gouvernement provincial, boulevard Léopold, 8, Hasselt.
Gilbert, Paul, Avocat, rue Crespel, 47, Ixelles.
Gillès de Pelichy, Charles (le Baron), Membre de la Chambre des représentants, château d'Iseghem.
Goblet d'Alviella (le Comte), Professeur à l'Université de Bruxelles, Court-Saint-Etienne.
Goffaerts, Camille, boulevard des Capucins, 20, Louvain.
Gosselin, Antoine, Bourgmestre, Stambruges.
Gosseries, Alphonse, Directeur des contributions directes, douanes et accises, Liége.
Graftiau, Firmin, Ingénieur, rue Albert de Cuyck, 64, Liége.
Grootaert, Ernest, Ingénieur, rue du Rabot, 21, Gand.
Grossé, Antoinette (Mademoiselle), place Simon Stévin, Bruges
Guerlin, Robert, Président du Comité d'économie politique à la Société industrielle, rue Saint-Louis, 30, Amiens.
Guignard de Butteville, Vice-Président de la Société d'histoire naturelle de Loir et Cher, Sans Souci, à Chousy-sur-Cisse (Loir et Cher).
Guillain, Auguste, Rentier, rue Saint-Jacques, 2, Maubeuge.
Guinotte, Léon, Avocat, Fayt-lez-Seneffe.

Halkin, Léon, Professeur à l'Université, rue de Fétinne, 107, Liége.
Hambye, Ad., Notaire, rue du Mont-de-Piété, 26, Mons.
Hambye, Ad. (Madame), rue du Mont-de-Piété, 26, Mons.
Hambye, Georges, Avocat, rue du Mont-de-Piété, 26, Mons.
Hamy, Ernest, Professeur au Muséum, rue Geoffroy Saint-Hilaire, 36, Paris.

Hanon de Louvet, Alphonse, Président de la Société archéologique, rue Saint-Georges, 11, Nivelles.

Hecq, Gaëtan, Major au 3e Chasseurs à pied, place du Parc, 30, Tournai.

Hecq, Gaëtan, (Madame), place du Parc, 30, Tournai.

Hedicke, Robert, Docteur en droit, Universitätsplatz, 11, Strasbourg.

Heetveld, Florent, Notaire, boulevard Waterloo, 37, Bruxelles.

Heinercheidt, Edouard, Chef de bureau au Gouvernement provincial, boulevard de l'Hôpital, 25, Mons.

Hermant, Ernest, Inspecteur général retraité, rue Arnoul, 25, Ixelles.

Heupgen, Georges, Avocat, ancien Représentant, rue des Compagnons, 6, Mons.

Heupgen, Paul, Docteur en droit, Secrétaire général des Hospices civils, avenue d'Hyon, 25, Mons.

Hewitt, James Francis, Esq., Holton Cottage, Wheatley, Oxford (Angleterre).

Hippert, Théodore, Conseiller à la Cour d'appel, rue de la Loi, 56, Bruxelles.

Hocquet. Adolphe, Archiviste de la ville de Tournai, chaussée de Willemeau, 35, Tournai.

Hollenfelz, Albert, Avocat, Arlon.

Hollenfelz, Albert (Madame), Arlon.

Houbotte, Eugène, Commissaire général du Gouvernement près des sociétés anonymes, rue Belliard, 146, Bruxelles.

Houzé, E., Docteur, Professeur à l'Université, boulevard de Waterloo, 98, Bruxelles.

Houzeau de Lehaie, Auguste, Sénateur, Château de l'Ermitage, Hyon (près Mons).

Hubert, Joseph, Architecte-Ingénieur, rue de la Terre du Prince, 21, Mons.

Hubert, Maurice, boulevard Dolez, 29, Mons.

Hubert-Lamot (Madame), boulevard Dolez, 29, Mons.

Hubin, F., rue Moretus, 2, Bruxelles.

Hublard, Emile, Docteur en sciences naturelles, Conservateur de la Bibliothèque publique, avenue d'Havré, 20, Mons.

Hublard, Pauline (Mademoiselle), avenue d'Havré, 20, Mons.

Huybrigts, François, Secrétaire-Trésorier de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, avenue de la Gare, 36, Tongres.

Hymans, Henri, Conservateur à la Bibliothèque royale, rue des Deux églises, 15, Bruxelles.

Jacques, Victor, Docteur en médecine, professeur à l'Université libre, rue de Ruysbroeck, 36, Bruxelles.
Jacquet, Louis, avenue de Bertaimont, 91, Mons. Gendre de Hubert
Jennepin, Alfred, Chef d'institution, Cousolre (Nord).
Jorisenne, Gustave, Docteur en médecine, rue Saint-Jacques, 2, Liége.
Jottrand, Auguste, Avocat, rue des 4 fils Aymond, Mons.
Jottrand, Auguste (Madame), rue des 4 fils Aymond, Mons.
Jottrand, Emile, Avocat, rue de la Grosse Pomme, 10, Mons.
Jottrand, Emile (Madame), rue de la Grosse Pomme, 10, Mons.

Kaisin, Joseph, Propriétaire, Président de la Société archéologique de Charleroi, Farciennes.

Lacave-Laplagne, Jean, Avocat à la Cour de Paris, rue Pasquier, 8, Paris (VIIIe).
Laduron, Paul, Vice-Président de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, rue du Gaillardmont, Mons.
Lagrange, Eugène, Professeur à l'École militaire, rue des Champs Elysées, 60, Ixelles.
Lair (le Comte), Inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, Château de Blou (Maine-et-Loire).
Laitat, Gustave, Etudiant en médecine, rue de Laeken, 10, Bruxelles.
Lallemant, Augustin, Architecte, rue des Chanoines, 11, Cambrai.
Lallemant, Augustin (Madame), rue des Chanoines, 11, Cambrai.
Lambert, Maurice, Ingénieur, Château de Woluwe-St-Labmert.
Lambilliotte, Alphonse, Professeur, rue des Belneux, 14, Mons
Langlois, Alfred, Directeur au Gouvernement provincial, boulevard Dolez, 38, Mons.
Langlois, Professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Lille, Délégué du Gouvernement français.
Lanthier, Pierre, Receveur des contributions, rue de Montigny, 87, Charleroi.
Le Bon, Henry, Avocat, rue Mercelis, 80, Bruxelles.
Lebrun, Bruno, Ingénieur-constructeur, Nimy.
Le Brun, Théophile, Juge de paix, Lessines.
Leclercq, Georges, Avocat et Échevin, rue de la Réunion, 10, Mons.
Lefebvre, Henri, rue de Rigny, 17, Nancy.
Lefèvre, Gabriel, Rentier, rue des Chats, Landen.
Lefèvre-Pontalis, Eugène, Directeur de la Société française d'archéologie, rue de Phalsbourg, 13, Paris.
Le Glay, André, Conseiller général du Nord, au château de Cantin (par Cantin, Nord).

Legrand, Charles, Secrétaire-archiviste de la Société des antiquaires de la Morinie, rue Gambetta, 5, Saint-Omer (Pas-de-Calais).

Legrand, Léon, Avocat, Administrateur délégué de la Banque du Hainaut, avenue d'Havré, Mons.

Lejeune-Vincent, J., Sénateur, Dison.

Lemonnier, Alfred, Ingénieur, boulevard d'Anderlecht, 60, Bruxelles.

Lennel, Antoine, Membre de la Société française d'archéologie, château de Montonvillers (par Villers-Bocage) (Somme).

Lescarts, Jean, Avocat et Echevin, rue Derrière-la-Halle, Mons.

Lescarts, Jean (Madame), rue Derrière-la-Halle, Mons.

Lesneucq-Jouret, Théodore, Secrétaire communal, rue César Despretz, Lessines.

Letellier, Abel, Avocat, rue de la Grande-Triperie, 26, Mons

Letellier, Abel (Madame), rue de la Grande-Triperie, 26, Mons.

Letellier, Marguerite (Mademoiselle), rue de la Grande-Triperie, 26, Mons.

Letellier, Pol, Notaire, Leuze.

Leuridan, Théodore, Archiviste du diocèse de Cambrai, boulevard Vauban, 60, Lille.

Lewuillon, Amédée, Docteur en médecine, rue du Mont-de-Piété, 27, Mons.

Lewuillon, Amédée (Madame), rue du Mont-de-Piété, 27, Mons.

Liégeois, Alphonse, Notaire, Thuin.

Lindeman, Emile, Professeur à l'Athenée royal, rue de la Chaussée, 9, Mons.

Lombaerts, Edmond, Amateur numismate, avenue des Arts, 130, Anvers

Lombois, P., Notaire, Le Quesnoy.

Lombois, Marguerite (Mademoiselle), Le Quesnoy.

Lonay, Alexandre, Agronome de l'Etat, Chemin de la Procession, 40, Mons.

Looten (le Chanoine), Licencié es-lettres, rue Charles de Muyssart, 20, Lille.

Loret, Léopold, Receveur provincial, rue de la Raquette, 18, Mons.

Losseau, Charles (Madame), rue de Nimy, 37, Mons.

Losseau, Charles, Juge de paix, Thuin.

Losseau, Léon, Avocat, Directeur de la Belgique judiciaire, rue de Nimy, 37, Mons.

Lucas, Charles, Architecte, rue de Dunkerke, 23, Paris (X[e]).

Maeterlinck, Louis, Conservateur du Musée des beaux-arts, rue du Compromis, 6, Gand.

Maertens, Joseph, Archéologue, place d'Armes, 4, Gand.
Magin, Joseph, Professeur à l'Athénée royal, avenue de Nimy, 5, Mons.
Magnien, Charlemagne, Dessinateur, Secrétaire de la Société d'archéologie, rue Tasson-Snel, 25, Bruxelles.
Mahy, Hippolyte, rue de Rodeghem, 76, Bruxelles.
Mahy, Louis, Docteur en médecine, rue de Gages, Brugelette.
Maigret, Frédéric, rue de l'Aqueduc, 102, Bruxelles.
Malaise, Constantin, Professeur, Membre de l'Académie de Belgique, rue Latérale, Gembloux.
Malfait, François, Architecte-Décorateur, rue du Marais, 99, Bruxelles.
Marchal, François, Préfet des études à l'Athénée royal, rue de la Station, 10, Mons.
Mareuse, Edgar, boulevard Haussmann, 81, Paris.
Mariage, Edouard, Propriétaire, Avenue de Mons, 36, Valenciennes.
Marlier, Auguste, Avoué, rue de Nimy, 122, Mons.
Marsaux, Léopold, Vicaire général, rue Feutrier, 11, Beauvais (Oise).
Martel, Edmond, Propriétaire, rue Notre-Dame, Condé-sur-Escaut.
Masson, Fulgence, Avocat, Membre de la Chambre des Représentants, rue de la Grande-Triperie, à Mons.
Masure, Emile, Archiviste diocésain, rue de Turenne, 34, Lille.
Maton, Rodolphe, Lieutenant-adjoint d'état-major, rue de Suisse 31, Bruxelles.
Matthieu, Ernest, Avocat, Enghien.
Matthieu, Ernest (Madame), Enghien.
Membré, Edmond, Pharmacien de 1re classe, 48, rue du Quesnoy, Valenciennes.
Mœns, Jean, Avocat, Lede.
Monthaye-Grossé (Madame), rue Fossé-aux-loups, 14, Bruges.
Moreau, Fernand, Notaire, Gosselies.
Moreau-Geysen, Fernand (Madame), Gosselies.
Moreau, Joseph, Avocat, rue de Nimy, Mons.
Mosselman, Fernand, Avocat, rue des Clercs, 33, Mons.

Nibelle, Gaston, Ingénieur au corps des Mines, boulevard Dolez, 151, Mons.
Niffle-Anciaux, Edmond, Docteur en droit, Vice-Consul de Portugal, rue de l'Indépendance, 78, Namur.
Noefnet, Félix, Secrétaire du Cercle archéologique, Grand'Place, Soignies.

Paques, Erasme, quai d'Amercœur, 22, Liége.

Paquet, Gérard, Capitaine retraité, chaussée de Forest, 74, Saint-Gilles-Bruxelles.

Paris, Louis, Conservateur-adjoint à la Bibliothèque royale, rue d'Arlon, 39, Bruxelles.

Passelecq, Albéric, Ingénieur, rue du Hautbois, Mons.

Paternotte, Romain, Secrétaire communal, Cambron-Casteau.

Paulus, Eugène, Directeur de la Bibliothèque et des Archives, rue Chèvremont, 20, Metz.

Peny, Edmond-P.-A., Ingénieur, Administrateur des charbonnages de Mariemont-Bascoup, Morlanwelz.

Périn, Charles, Avocat, Membre de l'Institut de France, château de la Barrière, Ghlin.

Pète, Léopold-Joseph, Chanoine, rue d'Hérinnes, 37, Enghien.

Petit Bois, Ernest, Ingénieur, rue des Écoles, Morlanwelz.

Pierrot, Alphonse, Greffier-adjoint au Tribunal de 1re instance, boulevard de l'Hôpital, Mons.

Pirenne, Henry, Professeur à l'Université, membre de l'Académie royale de Belgique, rue Neuve Saint-Pierre, Gand.

Plessier, Prosper-Léon, Président de la Société historique, rue de Lancry, 9, Compiègne (Oise).

Plessier, Prosper-Léon (Madame), Compiègne (Oise).

Pohl, Pierre, Directeur de la Société de produits réfractaires, Saint-Ghislain.

Poils, Jean, Archéologue, rue de la Source, 59, Bruxelles.

Poncelet, Édouard, Conservateur des Archives de l'État, place du Parc, 23, Mons.

Poulain, Léon, Industriel, rue de Nimy, Mons.

Poulain, Léon (Madame), rue de Nimy, Mons.

Pourcelet-Liénart, Julien, ancien Notaire, rue du Château, Écaussines-d'Enghien.

Préherbu, Juge de paix, Malines.

Preud'homme, Edmond, Vérificateur de l'enregistrement, Tongres.

Prud'homme, Émile, Conservateur adjoint des Archives de l'État, rue de la Raquette, 28, Mons.

Puchot, Ernest, Architecte provincial adjoint du Hainaut, rue Traversière, 20, Tournai.

Puissant, Edmond, Abbé, Professeur de religion à l'Athénée royal, rue de la Grosse Pomme, 12, Mons.

Quarré-Reybourbon, L., Archéologue et bibliophile, boulevard de la Liberté, 70, Lille.

Quinet, Paul, Juge au Tribunal de 1re instance, rue des Marcottes, 28, Mons.

Quintard, Léopold, Président de la Société d'archéologie lorraine, rue Saint-Michel, 30, Nancy.

Quintin, Frédéric, Docteur en médecine, rue de la Station, Leuze.

Raeymaekers, Désiré, Médecin de bataillon de 1r classe au 1er régiment de ligne, boulevard des Hospices, 303, Gand.

Raeymaeckers, Henry, Industriel, Grand'Rue, 31, Mons.

Rahir, Edmond, Attaché des Musées royaux du Cinquantenaire, rue de la Limite, 116, à Bruxelles.

Ranschyn, Eugène, rue des Palais, 30, Bruxelles.

Ranschyn, Pauline (Mademoiselle), rue des Palais, 30, Bruxelles.

Régnier, Louis, rue du Meilet, Evreux (Eure).

Renard-Grenson, Lucien, Secrétaire de l'Institut archéologique, rue Fabry, 14, Liége.

Rœgiers, Julien, Aumônier de l'hôpital civil, Alost.

Rœrsch, Alphonse, Chargé de cours à l'Université, rue de l'Avenir, 75, Gand.

Rops, Paul, Docteur en droit et en sciences politiques, château de Thozée (Mettet).

Rousseau, Henry, Conservateur adjoint des Musées royaux, Mousty (Ottignies).

Ruhl, Gustave, boulevard d'Avroy, 73, Liége.

Rutot, Aimé, Conservateur au Musée royal d'histoire naturelle, rue de la Loi, 177, Bruxelles.

Rutot, Aimé (Madame), rue de la Loi, 177, Bruxelles.

Sainctelette, Henry, Avocat, Sénateur, Bourgmestre de la ville de Mons, avenue de Bertaimont, Mons.

Saintenoy, Paul, Architecte de S. A. R. Mgr. le comte de Flandre, rue de l'Arbre bénit, 119, Bruxelles.

Saintenoy, Paul (Madame), rue de l'Arbre bénit, 119, Bruxelles.

Schaeps, Jean, Architecte, rue de la Province, 58, Anvers (Sud).

Schellekens, Adrien, Avocat, rue de l'Eglise, 43, Termonde.

Schoorman, Robert, Conservateur-adjoint des Archives de l'Etat, Coupure, 193, Gand.

Schweisthal, Martin, Bibliothécaire de S. A. R. Mgr le comte de Flandre, rue d'Edimbourg, 9, Ixelles.

Seghers, Edmond, rue de Naples, 49, Ixelles.

Seghers-Dumont, Frans (Madame), rue de Naples, 49, Ixelles.

Seghers, Franz, Artiste peintre, rue de Naples, 49, Ixelles.

Semet, Julien, Avocat, Tournai.

Sens, Georges, Capitaine du Génie territorial, rue de l'Arsenal, 8, Arras (Pas-de-Calais).

Serdobbel, Ernest, Avocat, avenue de la Place d'Armes, 5, Gand.

Servais, Jean, rue Joseph Demoulin, 8, Liége.

Slotte-De Bert, Nestor, Avocat, rue du Mont-de-Piété, Mons.

Société centrale des Architectes français, rue Danton, 8, Paris (VIe).

Société verviétoise d'archéologie et d'histoire, Verviers.

Sœnens, Emile (le Chevalier), Propriétaire, Saint-Denis-Westrem.

Sohier Maurice, Avocat, Conseiller communal, avenue Frère-Orban, 5, Mons.

Soil-de Moriamé, E.-J., Vice-Président du Tribunal, rue Royale, 45, Tournai

Spincemaille, Alphonse, Vicaire de la Madeleine, rue des Ciseaux, 24, Bruges.

Spreux, Céline (Mademoiselle), quai des Salines, 10, Tournai.

Stiévenart, Jules, Avocat, rue de la Station, 14, Mons.

Stiévenart, Clément, Professeur à l'Académie des beaux-arts, avenue de Nimy, 1, Mons.

Storms, John, Bourgmestre, Oubeck (par Tirlemont).

Streel, Alfred, Chef de bureau au département des Affaires étrangères, avenue de l'Astronomie, 19, Bruxelles.

Stroobant, Louis, Directeur des colonies de bienfaisance, Merxplas.

Sturne, Emile, Sculpteur, rue de Dunkerque, 110, Saint-Omer.

Tahon, Victor, Ingénieur, rue de la Loi, 159, Bruxelles.

Tandel, Emile, Commissaire d'arrondissement, avenue Tesch, 49 Arlon.

Terlinden, Ch., Avocat, château de Schiplaeken, Hever (près Malines).

Therasse Achille, Directeur-Gérant, La Hestre.

Thiébaut, Fernand, Ingénieur, Monceau-sur-Sambre.

Tiberghien, L., Docteur, Secrétaire adjoint de la Société d'anthropologie, rue Hydraulique, 19, Bruxelles.

Tihon, Ferdinand, Docteur en médecine, rue de la Chaussée, Theux.

Toint, Charles, Directeur honoraire au Gouvernement provincial, rue des Dominicains, 28, Mons.

Tordeux, Frédéric, Secrétaire de la Société archéologique d'Avesnes, rue de la Gare, 25, Avesnes.

Travers, Emile, Directeur adjoint de la Société française d'archéologie, rue des Chanoines, 18, Caen (Calvados).

Troutowski, Woldemar, Directeur du Palais impérial des armures, Palais du Kreml, Moscou.

t'Serstevens-Troye, Jean, Propriétaire, château de la Pasture, Marbaix-la-Tour.

Van Caster, Chanoine, Président du Cercle archéologique, littéraire et artistique, Malines.
Van Cauwenberghe, Nestor, Docteur en médecine, Bourgmestre, Hérinnes-lez-Enghien.
Van Cutsem-Derbaix, Alb., Industriel, Soignies.
Van Cutsem, Maurice, Industriel, rue de la Régence. Soignies.
Van Cutsem, Maurice (Madame), rue de la Régence, Soignies
Vande Casteele, Jos., rue des Baudets, 76, Bruges.
Van den Broeck, Edouard. Propriétaire, rue du Commerce. 70, Bruxelles.
Van den Brœck. Ernest, Conservateur du Musée royal d'histoire naturelle de Belgique, place de l'Industrie, 39, Bruxelles.
Van den Daele Oscar, Professeur à l'Athénée royal, rue des Cinq visages, 12, Mons.
Van den Gheyn, Joseph, Bollandiste, Conservateur de la section des manuscrits à la Bibliothèque royale de Belgique, rue des Ursulines, 14, Bruxelles
Van den Gheyn, G., Chanoine, Supérieur de l'Institut S[t]-Liévin, rue d'Argent, 1, Gand.
van der Haeghen, Victor, Archiviste de la ville de Gand, rue de la Colline, Gand.
Van der Linden, J., Avocat, Membre de la Chambre des Représentants, rue Crespel, 10, Bruxelles.
Vander Mynsbrugge, Emile, Docteur en philosophie et lettres, Archiviste aux Archives du Royaume, rue de Berlin, 8, Bruxelles.
Van der Straten Ponthoz, François (le Comte), Président honoraire de la Société d'Agriculture de Belgique, rue de la Loi, 23, Bruxelles.
Van Gele, Auguste, Professeur, chaussée St-Pierre, 57, Etterbeek-Bruxelles.
Van Hoeck, Jean, rue de Lausanne, 22, Bruxelles.
Van Meurs, Léon, Ingénieur en chef des travaux de la Ville, rue des Tuileries, 2, Mons.
van Muylen, Guillaume, Conservateur-bibliothécaire du Cercle archéologique et du musée de la ville d'Alost, Villa de Ziezegem, Alost.
van Overloop, Eugène, Conservateur en chef des Musées royaux des arts décoratifs et industriels, (musée du Cinquantenaire), Bruxelles.
Van Ruymbeke, Jean, Propriétaire, Oedelem (Village)
Van Ruymbeke Jean (Madame), Oedelem (Village).
Vayson, J., Président de la Société d'émulation, Abbeville.

Verwilghen, Hubert, Etudiant, rue Notre-Dame, 22, Saint-Nicolas (Waes).

Verwilghen, Jean, Avocat, rue de la Station, 22, Saint-Nicolas (Waes).

Verwilghen, Joseph, Commissaire d'arrondissement, rue Notre-Dame, 22, Saint-Nicolas (Waes).

Vilain XIIII, Adrien (le Vicomte), Bourgmestre, Maisières.

Warichez, Joseph, Docteur en sciences morales et historiques, boulevard Sainctelette, 24, Mons.

Warocqué, Raoul, Membre de la Chambre des Représentants et Bourgmestre de Morlanwelz, château de Mariemont.

Waxweiler, Emile, Directeur de l'Institut de sociologie Solvay, Parc Léopold, Bruxelles.

Weyland, Michel, Lieutenant-Colonel pensionné, chaussée de Bruxelles, 76, Mons.

Wildeman, M.-G., Archiviste, 2e Sweelinckstraat, 4, La Haye.

Wiliquet, Camille, Greffier provincial, avenue d'Havré, [illegible], Mons.

Willems, Alphonse, Professeur à l'Université de Bruxelles, chaussée de Haecht, 84, Schaerbeek.

Willems, Alphonse (Madame), chaussée de Haecht, 84, Schaerbeek.

Willemsen, G., Greffier du Tribunal de commerce, rue de la Station, 15, Saint-Nicolas (Waes).

Wilmotte, Guillaume, Architecte, rue André Dumont, 24, Liége.

Wilmotte, Maurice, Professeur à l'Université, Membre de l'Académie royale de Belgique, rue Raikem 2[illegible], Liége

Wins, Albert, Notaire, Merbes-le-Château.

Wins, Alphonse, Juge au Tribunal de 1re instance, rue Derrière-la-Halle, Mons.

Wins, Alphonse (Madame), rue Derrière-la-Halle, Mons.

Wins, Camille, Avocat, rue Derrière-la-Halle, Mons.

Wins, Léon, Etudiant, rue Derrière-la-Halle, Mons.

Wytsman, Philogène, Zoologiste, boulevard du Nord, 108, Bruxelles.

Le 26 juillet 1904.

EXTRAIT

DU RÈGLEMENT SPÉCIAL DU CONGRÈS DE MONS

1904

Art. 17. Les documents du Congrès seront publiés en deux volumes.

Le premier contiendra les fascicules distribués préalablement au Congrès et dont chacun aura une pagination séparée. Une table, distribuée avec la feuille de titre général et la couverture. indiquera l'ordre dans lequel ils doivent être réunis.

Le second volume, dont la pagination sera continue, contiendra les comptes-rendus des assemblées générales des réunions de sections et des excursions. Il sera distribué soit en une fois, soit par fascicules.

---

25 juin 1904

XVIII SESSION 1904 — Tome 1er — Fascicule n° 2

ANNALES
DE LA FÉDÉRATION ARCHÉOLOGIQUE & HISTORIQUE
DE BELGIQUE

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE S. M. LE ROI

CONGRÈS
Archéologique & Historique de Mons

SOMMAIRE :

M
IMPRIMERIE DEQUESNE-MASQUILLIER & FILS
1904

AVANT-PROJET DE LOI

SUR LA

CONSERVATION DES MONUMENTS

ET DES

OBJETS MOBILIERS

HISTORIQUES OU ARTISTIQUES

PAR

M. Armand de BEHAULT de DORNON

EXPOSÉ DES MOTIFS ET PROJET[1].

I. Exposé des motifs.

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

La Belgique, quoique bornée par des limites étroites, est l'un des pays les plus riches en monuments présentant un intérêt au point de vue de l'histoire ou de l'art. L'énumération de ces monuments serait longue et fatalement incomplète. Nous nous bornerons donc à constater le fait.

Mais si notre pays a le privilège envié et rare de posséder beaucoup d'œuvres des siècles passés, ces témoignages sincères et fidèles d'un art jadis florissant diminuent chaque jour. Le temps exerce son action destructive, lente mais continue, aidée souvent par l'incurie. On peut donc prévoir le jour prochain où cette belle partie de notre patrimoine national aura en partie disparu.

Fréquemment, des monuments ont été inconsciemment dégradés par leurs propriétaires eux-mêmes, sous prétexte de restaurations ou de réparations. Combien n'avons-nous pas vu de prétendues restaurations exécutées maladroitement et sans raisonnement, qui ont enlevé à un monument tout son caractère ?

Les objets mobiliers se trouvent exposés aux mêmes dangers que les immeubles.

On a toutefois tenté d'assurer la conservation de nos richesses historiques ou artistiques ; mais les efforts ont été insuffisants et inefficaces.

[1] Ce travail, imprimé et présenté en juillet 1887 à la Société d'archéologie de Bruxelles, par M. Maurice Benoidt, a été remanié et complété avec l'autorisation de l'auteur, vu l'époque déjà ancienne à laquelle il a été publié.

Dès les premières années de notre indépendance, le Gouvernement se préoccupa de la nécessité d'empêcher la destruction de nos monuments. Par arrêté royal du 7 janvier 1835, il institua une commission à l'effet de donner son avis à la demande du Ministre de l'Intérieur :

1° Sur les réparations qu'exigent les monuments du pays, remarquables par leur antiquité, par les souvenirs qu'ils rappellent ou par leur importance sous le rapport de l'art ;

2° Sur les plans relatifs aux constructions et aux réparations des édifices mentionnés dans l'arrêté du 16 août 1824 et d'autres édifices publics.

Cette commission subsiste sous le titre de « *Commission royale des monuments* ».

Sans doute, son action et son influence furent très utiles et on lui doit plus d'une résolution précieuse ; mais *armée de pouvoirs insuffisants*, elle n'a pu empêcher la destruction ou la dégradation de plusieurs de nos monuments remarquables [1].

En ce qui concerne les objets mobiliers, son action ne pouvait être plus efficace.

Cette situation ne saurait se prolonger davantage ; il est de notre honneur national que cet état de choses prenne fin et qu'à l'exemple de ce qui s'est fait en France, une loi vienne, en réglementant la matière, assurer aux générations futures la conservation du précieux héritage que nous ont transmis les générations passées. Sans doute, cette loi pourra porter quelques atteintes au droit de propriété, mais ces atteintes ne seront pas les seules que notre législation tolère ; ce ne seront, certes, pas les moins justifiées.

C'est cette loi, Messieurs et chers confrères, dont nous avons l'honneur de vous soumettre l'avant-projet. Nous

[1] *Pro memoria:* Voir l'art. 76, n° 8, de la loi communale.

croyons, en le présentant, répondre à des vœux unanimes et qui n'ont été que trop souvent formulés.

C'est à la Commission royale des monuments que nous proposons de confier l'exercice des différentes attributions énumérées dans notre projet. Cette commission, instituée dans le but de veiller à la conservation des monuments dignes d'intérêt, composée d'hommes distingués et compétents, nous a paru mieux que tout autre collège, en mesure d'apporter dans cet exercice tout le savoir et l'autorité désirables.

L'ARTICLE 1er de notre avant-projet ordonne à la dite commission de dresser la liste de tous les immeubles dont la conservation totale ou partielle présente un intérêt au point de vue de l'histoire ou de l'art ; cette liste pourra toujours être complétée par l'indication d'immeubles de ce genre, restés jusqu'alors inconnus ou dont l'inscription n'était pas suffisamment justifiée. Elle contiendra non seulement les immeubles par nature, à savoir le sol et les bâtiments, mais encore les immeubles par destination, c'est-à-dire les effets mobiliers attachés à perpétuelle demeure à la construction et ne formant qu'un seul tout avec elle.

La liste sera descriptive, c'est-à-dire qu'elle contiendra la description complète et détaillée des immeubles ou de la partie de ceux-ci dont la conservation s'impose ; cette description qui motivera les décisions de la Commission des monuments, fournira sur la matière historique ou artistique traitée, de précieux renseignements. Elle aura son utilité pour l'enseignement de l'histoire ou de l'art.

Les immeubles seront classés par province. Ce classement, qui facilite les recherches, se justifie par l'organisation de la Commission royale des monuments ; celle-ci possède, en effet, dans chaque province, des membres correspondants, chargés de recueillir les renseignements et de donner les avis qu'elle lui demande, de diriger les travaux approuvés par elle, et même, le cas échéant, d'appeler d'office son attention ou celle

du Gouvernement sur les mesures qu'ils jugeraient propres à assurer la conservation des monuments ou des objets d'art de leur province. Tenus de se réunir plusieurs fois par an, sous la présidence du Gouverneur, ayant pour mission de délibérer sur toutes les questions intéressant leur province, ces correspondants sont habiles à aider la Commission royale des monuments à dresser la liste des immeubles prescrite par l'article 1er. La Commission royale des monuments pourra les admettre à ses séances et ensuite arrêter définitivement les listes provinciales.

Des copies de la liste dressée par la Commission royale des monuments seront transmises au ministre compétent et aux gouverneurs de province. Toute personne peut prendre communication de ladite liste, tant au ministère qu'aux gouvernements provinciaux. Il importe que chacun puisse examiner si l'immeuble se trouve ou non inscrit sur cette liste ; ainsi, par exemple, en cas de vente de l'immeuble, il faut que celui qui désire l'acquérir, puisse savoir si cette propriété est libre ou vinculée, car l'inscription pourrait avoir pour conséquence de diminuer la valeur du bien.

L'ARTICLE 2 donne au propriétaire d'un immeuble inscrit, le droit de réclamer contre cette inscription auprès du ministre compétent. La Commission royale des monuments, comme tout collège, peut avoir erré ; elle a pu avoir pris sa décision, alors que tous les éléments d'appréciation n'étaient pas suffisamment réunis ; en réservant l'appel au propriétaire, on rend possible la revision d'une résolution fort grave et qu'il importe de ne prendre qu'avec la plus grande circonspection. Du reste, dans des cas douteux, deux décisions sont utiles pour donner force et autorité à la mesure prise.

La réclamation doit être faite dans les six mois à partir de la notification que la Commission royale des monuments est tenue de faire de l'inscription de l'immeuble au propriétaire ; passé ce délai, elle n'est plus recevable. La décision du ministre, rendue sur appel, est souveraine.

ARTICLE 3. Aucun immeuble inscrit ne peut être détruit en tout ou en partie, restauré, réparé ou modifié d'une manière quelconque, sans l'autorisation de la Commission royale des monuments ; tout travail, quel qu'il soit, doit être approuvé par elle. Le propriétaire qui aurait détruit, restauré, réparé ou modifié son immeuble sans avoir obtenu cette autorisation, serait poursuivi devant le Tribunal correctionnel et condamné à une amende de 26 à 500 francs. Toutefois, s'il existait des circonstances atténuantes, l'amende pourrait être réduite conformément à l'article 85 du Code pénal [1].

Cette pénalité est suffisante pour assurer l'exécution de la loi. La menace d'une poursuite correctionnelle, bien plus que le chiffre de l'amende prononcée, empêchera le propriétaire d'enfreindre la prohibition.

Si l'immeuble appartient à l'Etat, à une province, à une commune ou à un établissement public, l'amende sera prononcée contre celui qui a commandé l'exécution des travaux. Il est juste que celui qui a commis l'infraction à la loi supporte la responsabilité qu'il a fait naître.

L'ARTICLE 4 accorde à la Commission royale des monuments le droit de prescrire aux propriétaires des immeubles inscrits, telle restauration ou réparation qu'elle juge convenable ; on assure ainsi la conservation des monuments que la coupable négligence des autorités ou des particuliers laissait tomber en ruine.

Comme il importe que les restaurations ou les réparations ordonnées soient exécutées conformément aux prescriptions de la Commission, celle-ci devra exercer son contrôle sur les travaux effectués et veiller à ce que ses décisions soient strictement observées.

[1] *Pro memoria :* Il faudra tenir compte de l'arrêté royal du 16 août 1824 pour les édifices du culte, et de l'art. 76, 8°, de la loi communale pour les monuments de l'antiquité appartenant à la commune ou à des établissements publics qui ont une administration spéciale.

Mais ces travaux peuvent entraîner à de grands frais le propriétaire à qui ils seraient imposés ; celui-ci peut se refuser à les exécuter ou vouloir les exécuter autrement qu'ils sont prescrits. Dans ce cas, l'Etat aura soit le droit de poursuivre l'expropriation de l'immeuble pour cause d'utilité publique, soit la faculté d'effectuer à ses propres frais les restaurations ou les réparations ordonnées au propriétaire. Il y a certes, en effet, utilité publique à faire entrer dans le patrimoine national, pour en assurer la conservation, un immeuble historique ou artistique, souvenir vivant d'une époque ou d'un événement mémorable, expression sincère et réelle d'un art qui a disparu ou qui ne nous est parvenu que corrompu ou affaibli. Il y a, certes, utilité publique à rendre accessible à tous l'étude complète et approfondie de cet immeuble que la propriété exclusive dont il était l'objet, a peut-être jusqu'alors soustrait à de sérieuses recherches. Cette étude ne saurait manquer de produire des résultats féconds et, sans aucun doute, d'exercer l'influence la plus heureuse sur le développement des connaissances historiques ou artistiques de celui qui l'aurait entreprise.

La disposition de l'article 4, § 3, soulève une difficulté qu'il est bon de prévoir. L'immeuble à restaurer ou à réparer peut ne former qu'un ensemble avec d'autres immeubles ; prenons comme exemple, une chapelle dépendant d'un château. Un travail est prescrit à la chapelle ; le propriétaire refuse de l'exécuter ; l'Etat pourra-t-il n'exproprier que la chapelle ou devra-t-il exproprier la totalité de la propriété ? Si le propriétaire consent à la division de son bien, aucun doute n'est possible ; dans le cas contraire, il faut admettre que l'expropriation doit porter sur l'ensemble de la propriété ; l'expropriation partielle pourrait, en effet, en enlevant de celle-ci la partie qui peut-être en faisait tout le prix, diminuer la valeur de la partie restante et causer ainsi au propriétaire un préjudice qu'il serait injuste de lui infliger.

L'ARTICLE 5 suspend l'exercice des servitudes d'alignement et de niveau qui pourraient occasionner des dégradations aux immeubles inscrits par la Commission royale des monuments sur la liste dressée en exécution de l'article 1er.

Il ne faut point que ces dégradations se soient déjà produites; il suffit que l'exercice de la servitude les fasse prévoir.

Cette suspension dure aussi longtemps que subsiste l'inscription de l'immeuble; la radiation de celle-ci la fait cesser de plein droit

L'ARTICLE 6 est le complément nécessaire de l'article 1er; il accorde au propriétaire d'un immeuble inscrit, le droit de requérir la Commission royale des monuments d'en faire radier l'inscription, si par suite d'une circonstance quelconque, il venait à perdre son caractère historique ou artistique. L'inscription pouvant produire des effets restrictifs du droit de propriété, il ne faut pas qu'elle puisse subsister lorsque plus rien ne la justifie.

Si la commission refuse d'accueillir la réclamation du propriétaire, celui-ci aura le droit d'appeler de cette décision au ministre compétent. Ce recours devra être exercé, à peine de déchéance, dans le délai de six mois à partir de la modification qui lui en serait faite. Le ministre prononcera en dernier ressort.

L'ARTICLE 7 reproduit, en ce qui concerne les objets mobiliers, la disposition de l'article 1er. Il se justifie par les mêmes motifs que ceux que nous avons invoqués à l'appui de ce dernier article.

Il en est de même de la disposition de L'ARTICLE 8, qui rend applicables à ces objets les articles 2 et 3 ; les §§ 1er et 2 de l'art. 4, et l'art. 6 du projet.

L'ARTICLE 9 contient un principe nouveau : il accorde à la Province, à la Commune ou à l'établissement public à qui une restauration est prescrite, le droit d'obliger l'État à acquérir l'objet mobilier. Il se peut que la Province, le Commune ou

l'établissement public ne veuille ou ne puisse supporter les frais qu'entrainerait ce travail ; il est juste de lui permettre de se soustraire à l'obligation imposée en faisant cession de l'objet à l'État ; celui-ci pourra toujours d'ailleurs éviter cette cession,en faisant exécuter à ses propres frais la restauration ou la réparation ; s'il n'use pas de cette faculté et s'il veut acheter l'objet, le prix en sera fixé par trois experts à désigner de commun accord entre lui et le propriétaire, et à défaut d'accord, par trois experts nommés par le tribunal. Ce mode de fixation du prix offre toutes garanties aux parties; en leur réservant le droit de faire choix elles-mêmes de leurs experts, on évite les réclamations qui s'élèveraient contre la compétence ou l'impartialité de ceux-ci.

Mais il pourrait arriver que la Province, la Commune ou l'établissement public, tout en ne voulant pas se dessaisir de l'objet, refusât d'exécuter le travail prescrit. L'État aurait, dans ce cas, le droit de faire effectuer ce travail d'office, aux frais et pour le compte du propriétaire qui ne voudrait pas s'y prêter ; il importe, en effet, que l'objet historique ou artistique soit conservé, et qu'il soit soustrait aux dégradations ou à une perte dont le propriétaire serait, en définitive, la première victime ; la dépense que celui-ci aura à supporter sera, en général, peu élevée et ne pourra que lui profiter, puisque la valeur de son bien s'en trouvera inévitablement augmentée.

L'ARTICLE 10 déclare inaliénables et imprescriptibles les objets mobiliers, appartenant à l'État, qui se trouvent inscrits sur la liste dressée en exécution de l'article 7. Ces objets constituent le patrimoine de la nation entière, sa richesse, sa gloire peut-être ; il ne faut pas qu'ils puissent lui être enlevés et passer en des mains étrangères.

Il n'en saurait être de même des objets mobiliers appartenant aux Provinces, aux Communes ou aux établissements publics ; ces objets peuvent constituer leur unique bien ; ils

peuvent ne les avoir conservés que pour profiter du surcroit de valeur que leur donne chaque année qui s'écoule ; en empêcher l'aliénation pourrait leur porter un grave préjudice, à coup sûr les priver d'une ressource sur laquelle ils étaient en droit de compter ; ce serait aussi, le cas échéant, en rendre impossible l'achat par l'État avec ses salutaires conséquences.

L'aliénation en est donc permise ; elle ne pourra toutefois avoir lieu, à peine de nullité, qu'un mois après en avoir donné avis à la Commission des monuments, qui en informera aussitôt le ministre compétent. Le ministre pourra alors, s'il juge la conservation de l'objet dans les collections nationales utile ou nécessaire, en faire l'acquisition en demandant au propriétaire la préférence que, certes, celui-ci ne lui refusera pas[1].

L'ARTICLE 11 s'occupe des fouilles et des monuments et objets dont elles pourraient amener la découverte. Il est ainsi conçu : Lorsque, par suite de fouilles, de travaux ou d'une circonstance quelconque, des monuments ou objets pouvant intéresser l'histoire, l'art ou l'archéologie auront été découverts, le Bourgmestre de la commune où la découverte aura été faite, en informera immédiatement le Gouverneur, lequel en fera rapport à la Commission royale des monuments, et au ministre compétent.

Celui-ci désignera, parmi les membres correspondants de la commission de la province où la découverte aura eu lieu, des délégués, lesquels inspecteront les lieux fouillés, examineront les monuments ou objets découverts et prendront, de concert avec celui qui aura exécuté les fouilles, toutes les mesures qu'ils estimeront propres à rendre celles-ci fructueuses. Ils feront rapport du tout à la Commission royale des monuments et au ministre.

Enfin, l'ARTICLE 12 prescrit la fixation par arrêté royal du

[1] *Pro memoria :* Voir l'arrêté royal du 1er juillet 1816 et de l'art. 77, 3°, de la loi communale.

mode d'exercice des attributions conférées par le projet de loi à la Commission royale des monuments.

Tel est, Messieurs et chers Confrères, le projet de M. Maurice Benoidt, remanié et complété, que nous avons l'honneur de vous soumettre. Nous espérons qu'il donnera satisfaction aux légitimes réclamations qui se sont produites si nombreuses et qui ne sont que trop justifiées.

Bruxelles, le 18 mai 1904.

ARMAND DE BEHAULT DE DORNON

II. **Projet.**

CHAPITRE Ier. — DES IMMEUBLES.

ART. 1. — La Commission royale des monuments dressera la liste descriptive des immeubles par nature ou par destination, dont la conservation totale ou partielle présente un intérêt au point de vue de l'histoire ou de l'art.

Cette liste sera approuvée par un arrêté royal.

Des copies de cette liste seront déposées au ministère et aux gouvernements provinciaux. Toute personne peut prendre communication de la dite liste.

ART. 2. — Le propriétaire d'un immeuble inscrit sur la liste prémentionnée, peut se pourvoir contre cette inscription. Celle-ci lui sera notifiée par la Commission royale des monuments.

La réclamation doit, à peine de déchéance, être adressée dans les six mois à partir de cette notification.

ART. 3. — Aucun immeuble inscrit ne peut être détruit, en tout ou en partie, restauré, réparé ou modifié d'une manière quelconque, sans une autorisation royale.

Le propriétaire qui aura exécuté un de ces travaux sans avoir obtenu la susdite autorisation, sera poursuivi devant le Tribunal correctionnel et condamné à une amende de 26 à 500 francs, sauf toutefois la réduction en vertu de l'article 85 du Code pénal, s'il existe des circonstances atténuantes.

Si l'immeuble appartient à l'Etat, à une Province, à une Commune ou à un établissement public, l'amende sera prononcée contre celui qui aura commandé l'exécution des travaux.

ART. 4. — Un arrêté royal prescrira au propriétaire d'un immeuble inscrit, telle restauration ou réparation qui sera jugée convenable.

La restauration ou la réparation prescrite sera effectuée sous le contrôle du gouvernement.

Si le propriétaire se refusait à exécuter ces travaux, ou s'il voulait les exécuter autrement qu'ils sont prescrits, le gouvernement aurait soit le droit de poursuivre l'expropriation de l'immeuble pour cause d'utilité publique, soit la faculté d'effectuer à ses propres frais, les restaurations ou les réparations ordonnées au propriétaire.

ART. 5. — Les servitudes d'alignement et de niveau qui pourraient occasionner des dégradations aux immeubles inscrits, ne sont pas applicables à ceux-ci.

ART. 6. — Si, par suite d'une circonstance quelconque, un immeuble inscrit venait à perdre son caractère historique ou artistique, le propriétaire pourra requérir la Commission royale des monuments de proposer au gouvernement de supprimer l'inscription de cet immeuble sur la liste des édifices monumentaux.

Si la Commission refuse de proposer la radiation, le propriétaire pourra réclamer contre cette décision au ministre compétent. Ce recours devra être exercé, à peine de déchéance, dans le délai de six mois à partir de la notification que ladite Commission est tenue de faire au propriétaire.

CHAPITRE II. — DES OBJETS MOBILIERS.

ART. 7. — La Commission royale des monuments dressera une liste descriptive de tous les objets mobiliers appartenant à l'Etat, aux Provinces, aux Communes et aux établissements publics, dont la conservation peut intéresser l'histoire, l'art ou l'archéologie.

Cette liste sera approuvée par arrêté royal.

Des copies de cette liste seront déposées au ministère et aux gouvernements provinciaux. Toute personne pourra prendre communication de ladite liste.

ART. 8. — Les dispositions des articles 2 et 6 sont applicables aux objets mobiliers.

Il en est de même de celles de l'article 3 et des §§ 1er et 2 de l'article 4.

ART. 9. — La Province, la Commune ou l'établissement à qui une restauration ou une réparation est imposée, s'il n'en veut supporter le coût, peut obliger l'État à acquérir l'objet. Toutefois, celui-ci pourra se borner à faire exécuter à ses frais ladite restauration ou réparation.

Si l'État veut acquérir l'objet, le prix en sera fixé par trois experts à désigner par les parties et, à défaut d'accord, par le Tribunal.

Si la Province, la Commune ou l'établissement public se refusait tant à exécuter la restauration ou la réparation prescrite qu'à obliger l'État à acquérir l'objet, l'État aurait le droit de faire effectuer d'office, à la charge du propriétaire, la restauration ou la réparation requise.

ART. 10. — Les objets mobiliers appartenant à l'État, portés sur la liste dressée en exécution de l'art. 7, sont inaliénables et imprescriptibles.

Les objets appartenant aux provinces, aux communes ou aux établissements publics, ne pourront être aliénés, à peine de nullité, qu'un mois après que l'avis en aura été donné à la Commission royale des monuments, qui en informera aussitôt le ministre compétent.

CHAPITRE III. — DES FOUILLES.

ART. 11. — Lorsque, par suite de fouilles, de travaux ou d'une circonstance quelconque, des monuments ou des objets pouvant intéresser l'histoire, l'art ou l'archéologie, auront été découverts, le bourgmestre de la commune où la découverte aura été faite, en informera immédiatement le gouverneur, lequel en fera rapport à la Commission royale des monuments et au ministre compétent.

Celui-ci désignera, parmi les membres correspondants de la Commission de la province où la découverte aura eu lieu, des délégués, lesquels inspecteront les lieux fouillés, examineront les monuments ou les objets découverts, et prendront, de concert avec celui qui aura exécuté les fouilles, toutes les mesures qu'ils estimeront propres à rendre celles-ci fructueuses.

Ils feront rapport du tout à la Commission royale des monuments et au ministre compétent.

CHAPITRE IV. — DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES.

ART. 12. — Un arrêté royal réglera le mode suivant lequel la Commission royale des monuments exercera les attributions que lui confère la présente loi.





5

De Pauw et E. Hublard. Fouilles de Roisin (Hainaut).

1re Section. — Question 3.

JUSQU'A QUELLE ÉPOQUE L'INCINÉRATION A-T-ELLE ÉTÉ EN USAGE en Gaule Belgique ?

PAR

M. Emile HUBLARD

Cette question nous a été suggérée par la découverte d'une sépulture à incinération faite à Roisin (Hainaut) au lieu dit : *La Fontaine qui bout* (sect. B, parc. n° 426 du cadastre) le long du chemin de Roisin à Bettrechies.

Cette sépulture était isolée, elle contenait :

1° Cinq monnaies romaines en bronze, déposées à la profondeur de 20 centimètres environ ; l'une d'elles, la seule qu'on ait pu déterminer, est une pièce de Justinien (527 à 565), type barbare (voir : SABATIER, *Monnaies bysantines*) ;

2° Quelques menus fragments d'un vase en plomb ;

3° Des débris de deux vases en verre, parmi lesquels il en est appartenant à un hanap ; une larme en verre comme celle décorant les verres francs ; enfin le col d'une fiole de fabrication franque (v. fig. 4) ;

4° Cinq vases en poterie rouge.

Ces vases sont faits d'une même terre, leur coloration rose jaunâtre et le grain de la pâte le démontrent, mais ils ne sont pas façonnés par le même potier. L'urne (fig. 1) est sortie d'un moule romain, l'élégance de la forme le prouve à suffisance. On ne peut en dire autant des quatre autres appartenant au genre *patina* représenté par deux types dans les figures 2 et 3.

Il en est deux, sortes d'écuelles (fig. 2), dont la forme s'observe fréquemment aux diverses époques chez différents peuples ; ils n'ont point de style caractéristique, mais par l'ensemble de la facture, la largeur de la base, l'épaisseur du rebord, ils dénotent une origine franque. Les deux autres (fig. 3) ont un caractère plus tranché : c'est la forme, si fréquente à la période romaine, des beaux vases, la plupart en terre de Samos, décorés de ces gracieux dessins en relief bien connus des archéologues.

Le potier s'est inspiré de l'art latin, mais il n'est parvenu qu'à une imitation grossière des beaux modèles qu'il avait sous

les yeux. On y retrouve, il est vrai, le *facies* des poteries romaines, mais on y cherche en vain cette pureté de la ligne qui fait de la plus simple d'entre elles une œuvre d'art. De plus, les détails, rebord et assise notamment, sont d'une exécution lourde et inhabile. Dans son impuissance à les orner à la mode romaine, l'artisan a eu recours à la roulette franque dont l'empreinte est visible sur trois d'entre eux, et pour donner l'illusion des vases précieux de Samos, il les a recouverts d'un vernis rouge dont ils portent encore la trace seulement en quelques endroits, la plus grande partie de l'enduit ayant été délayé et lavé par l'humidité.

Ordinairement, ces dessins, dits à la roulette, sont gravés sur les petites urnes funéraires franques, à profil biconique, et il est rare de les rencontrer sur les vases à usage domestique.

Cependant, observe M. SCHUERMANS, la poterie samienne a été employée par les Francs, et même on en possède des exemplaires où l'ornementation franque a remplacé l'ornementation romaine [1].

Parmi les nombreux objets découverts, en 1867, à Chevincourt (Oise) dans un cimetière antique exploré par A. DE ROUCY, il y avait des vases en terre rouge semblables à ceux de la sépulture de Roisin et comme eux décorés de dessins à la roulette [2].

M. VAN BASTELAER, qui s'est beaucoup occupé de ce mode d'ornementation, signale quelques exemples de vases romaniformes portant l'empreinte de la roulette. Ce savant prétend que les Romains se servaient aussi de roulettes pour orner leurs vases, mais le dessin était différent de celui des Francs.

[1] SCHUERMANS. *Sigles figulins* (*Époque romaine*). (Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, XXIII, 2e série, t. III, Anvers, 1867, p. 11.)

[2] ALBERT de ROUCY. *Notice sur un cimetière gallo-romain exploré en 1867, à Chevincourt* (*Oise*). (Bulletin de la Société historique de Compiègne, t. VII, 1888, pl. V, fig. 8, 9, 10.)

« La différence qui frappe le plus, dit-il, c'est que l'ornement » franc est absolument composé de traits linéaires, de barres » croisées ou non, tandis que, dans la roulette romaine, il y a » moins de raideur et les traits sont mêlés de courbes, d'anne- » lets et de points rangés entre eux [1]. »

Par l'examen de la fig. 5, on a la certitude que les dessins des vases qui nous occupent appartiennent à cette première catégorie : ce sont des ornements francs.

Ajoutons que tout ce mobilier, disposé suivant une ellipse, à 50 centimètres de profondeur, reposait dans une couche de cendres épaisse de 20 centimètres et couvrant un espace circulaire de 2 mètres de diamètre.

De ces constatations, il résulte que la sépulture de Roisin est *romano-franque* : *romaine*, par le rite funéraire, le cadavre ayant subi l'incinération, et par sa position isolée le long d'un diverticulum ; *franque*, par la plus grande partie du mobilier qui la compose.

Est-elle postérieure à l'an 527, comme semble l'indiquer la monnaie de Justinien ?

A cette question, il serait téméraire de répondre par l'affirmative. Tenant compte de l'appréciation émise dans la *Revue archéologique* par M. S. R., à propos de la notice que nous publiâmes en 1903 avec la collaboration de M. De Pauw, nous sommes moins catégorique dans nos conclusions aujourd'hui qu'alors [2].

« J'avoue, écrit M. S. R. (initiales sous lesquelles on devine le nom d'un savant très connu) que je ne puis admettre sans

[1] Van Bastelaer. *Les vases de formes purement franques et leurs ornements à la roulette comme moyen d'établir le synchronisme entre les cimetières antiques à inhumation.* (Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique, Congrès de Gand, 1896, t. xi, seconde partie, p. 295.)

[2] De Pauw et Hublard. *Notice sur les antiquités préhistoriques, belgo-romaines et franques, découvertes dans la région d'Angre-Roisin ; accompagnée d'une carte préhistorique et protohistorique.* (Annales du Cercle archéologique de Mons, t. xxxii.)

preuves formelles, l'existence d'une tombe à incinération au VI[e] siècle ; les peuples germaniques ne pratiquaient pas ce rite et les Romains, au milieu desquels ils s'établirent, y avaient renoncé[1]. »

De preuves formelles, nous ne pouvons en fournir. Les circonstances de la découverte nous ont été rapportées par un observateur consciencieux, M. CARPENTIER, instituteur à Meaurain, et, d'après son témoignage, les monnaies, y compris celle de Justinien, ont été trouvées en même temps que les vases et au même endroit. Nonobstant, nous n'oserions prétendre qu'elles faisaient partie de la sépulture, car, comme nous le signalons plus haut, elles ne se trouvaient pas au même niveau que les vases, mais à 30 centimètres environ au-dessus de la couche de cendres sur laquelle ceux-ci reposaient.

Conclure d'une présomption à une certitude, est contraire à la méthode scientifique, et, plus prudent qu'en 1903, nous nous gardons de faire état de cette découverte pour prétendre qu'au VI[e] siècle la crémation fût encore pratiquée.

A partir des Antonins (tel est le sentiment de la plupart des auteurs), les sépultures par inhumation devinrent plus fréquentes, se multiplièrent dans la suite, et au temps où vivait Macrobe, l'incinération était tombée en désuétude[2].

Qu'il en ait été ainsi en Italie et dans les grands centres, nous l'admettons volontiers, mais nous sommes porté à penser que les coutumes anciennes ont pu se perpétuer et se conserver longtemps encore dans certaines régions reculées où les idées et les mœurs nouvelles pénétraient plus lentement.

DE CAUMONT, partageant l'avis général, écrit que sous Constantin, l'inhumation avait prévalu et remplacé l'inciné-

[1] *Revue archéologique*, publiée sous la direction de MM. G. PERROT et S. REINACH, membres de l'Institut (4[e] série, t. II, Paris, 1903, p 371).

[2] DAREMBERG et SAGLIO. *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, t II, 2[e] partie, Paris, 1896, p. 1397, 2[e] col.

ration dans la Gaule. Mais cette affirmation est mitigée par l'opinion qu'il exprime en ces termes :

« Il est d'autant plus difficile de fixer d'une manière précise l'époque où l'on cessa de brûler les corps, que cet usage a dû subsister plus longtemps dans certaines parties de la Gaule que dans d'autres[1].... ».

MOMMSEN et MARQUARDT, après avoir reconnu que le christianisme triompha de la crémation aux IIIe et IVe siècles, ajoutent que l'ancienne coutume, généralement abandonnée, a dû pourtant se conserver, puisque Charlemagne éprouva le besoin de la proscrire[2].

Il n'est point surprenant que cette pratique ait conservé, exceptionnellement, des adeptes longtemps après que l'inhumation fut adoptée par la généralité de la population convertie à la religion du Christ. Le Folklore fournit des exemples nombreux et probants de la survivance d'usages et de croyances en contradiction avec l'état de civilisation du peuple chez lequel on les observe.

En écrivant ces lignes, nous n'avons certes pas la prétention de résoudre la question inscrite au programme du Congrès archéologique et historique de Mons. Notre but est surtout d'appeler l'attention de nos collègues sur un curieux problème archéologique, et de provoquer une discussion au cours de laquelle, nous l'espérons, des constatations intéressantes seront signalées par ceux d'entre nous qui ont opéré des fouilles dans les nombreux cimetières antiques que recèle le sol de la Gaule.

---

[1] DE CAUMONT. *Abécédaire ou Rudiment d'archéologie. (Ère gallo-romaine.)* Paris, 1862, p. 390.

[2] MOMMSEN et MARQUARDT. *Manuel des antiquités romaines. La vie privée des Romains*, t. I, Paris, 1892, p. 441.

1re Section. — 5e Question.

Quelle est la valeur ethnographique

DES

Types d'habitations rurales

EN BELGIQUE

(Contribution à l'enquête instituée par la *Société d'Anthropologie de Bruxelles*.)

PAR

A. FLÉBUS

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE DE BRUXELLES.

Même à l'observation superficielle, les habitations rurales des différentes parties de notre pays ne présentent pas partout le même aspect. Mais tandis que, après une étude approfondie, certaines d'entre elles, même se trouvant dans des localités très rapprochées, continuent à se montrer très dissemblables, d'autres, situées dans des points tout à fait opposés du pays, gardent, malgré les différences superficielles, un air de famille qui permet de les rattacher sous des allures un peu différentes à une même technique.

C'est que dans l'évolution de l'habitation, deux grands facteurs entrent en jeu : l'un, la tradition, assure la persistance du type primitif dans ses grandes lignes du moins, l'autre, action du milieu géographique et social, amène au contraire les divergences et tend à éloigner l'habitation du type primitif auquel elle appartient.

Ces facteurs sont, je l'ai dit, les uns d'ordre géographique, les autres d'ordre social.

Parmi les premiers, citons la constitution géologique du pays qui déterminera la nature des matériaux de construction ; la pierre, la brique, le bois, le torchis, le chaume ou l'ardoise, — et ce qui aura des conséquences plus importantes encore, la nature et l'importance de la culture et de l'élevage.

La géographie physique aura également son importance ; la plaine ou la montagne, la direction et la violence des vents, des pluies, des neiges, vont amener dans l'orientation et dans l'architecture de l'habitation de nouvelles modifications. La configuration du pays, en isolant certaines parties les unes des autres, empêcheront l'action de phénomènes d'ordre social.

Parmi ceux-ci, il y en a deux qui influent surtout l'évo-

lution. Ce sont l'imitation qui amène un type à se confondre avec le type voisin, et la recherche du bien-être.

C'est dans ce même groupe sociologique que se trouve la tradition qui assure la continuité du type ethnique.

Quels sont ces types ethniques, quels sont les facteurs de leur évolution et quelle est la part d'action de chacun d'eux, c'est ce qu'une étude approfondie des habitations rurales dans tout le pays pourra seule nous faire connaître.

La question d'une semblable étude est loin d'être une nouveauté.

En Allemagne, l'importance ethnographique des survivances qu'offrent ces constructions avait été comprise dès le XVIIIe siècle, et une enquête activement poussée par Virchow, Henning, Meitzen, Heyne, Stephany, Mielke et d'autres auteurs, a permis d'intéressants travaux d'ensemble ; il en est de même en Suisse, en Autriche et même en Bosnie.

En Belgique, nous sommes très arriérés à ce point de vue ; de ci de là, il s'est fait quelques enquêtes locales[1] ; si quelques essais d'enquêtes collectives se sont produits, ils l'ont été au point de vue purement pittoresque. Un des premiers qui ait insisté sur le côté ethnographique de la question, est M. l'abbé Claerhout, qui, au sein de la Société d'Anthropologie de Bruxelles, en septembre 1902, a signalé parmi les survivances frisonnes et franques en West-Flandre, l'existence de formes typiques de fermes.

Au cours de la discussion qu'a suscitée la note présentée par lui, plusieurs des membres présents à cette séance, notamment MM. Jacques et Van den Broeck, insistèrent sur l'utilité d'une enquête approfondie et autant que possible immédiate, car, comme le faisait observer très justement

[1] Ch.-J. COMHAIRE. *Musée de Folklore. IV. L'habitation dans les hautes Fagnes de l'Est.* (BULLET. DE LA SOC. D'ANTHROPOL. DE BRUXELLES, XIII, p. 260.) Excellente monographie pouvant servir de modèle à une enquête du genre de celle-ci.

M. Van den Broeck, ce genre de constructions disparait très rapidement.

C'est en se fondant sur ces considérations, que la Société d'Anthropologie de Bruxelles décida, en novembre 1903, de procéder à une enquête par tout le pays sur l'habitation rurale et arrêta un questionnaire destiné à être envoyé aux personnes pouvant s'occuper utilement de la question. Les réponses envoyées seront publiées sous le nom de leurs auteurs dans les Bulletins de la Société.

Pour pouvoir se servir efficacement du questionnaire, il était utile que l'observateur fût en possession de certaines données préliminaires. C'est pourquoi le questionnaire est précédé d'une notice sur les principaux types de fermes dont nous avons probabilité de rencontrer des survivances plus ou moins reconnaissables en Belgique. La villa romaine, et trois types de fermes allemandes : les types franc, saxon et frison.

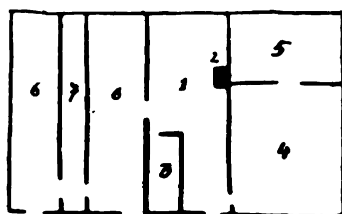


Fig. I. — Maison franque (d'après Henning).

1. Corridor-cuisine avec (2) foyer, (3) chambre à provisions. — 4. Chambre de famille avec, au fond (5), chambre à coucher. — 6, 6. Étable avec, au milieu, (7) l'allée pour distribuer le fourrage.

Type franc. — La maison franque est essentiellement une maison d'habitation, et pour répondre aux exigences de l'agriculture, même chez les petits métayers, il s'établit à côté d'elle une foule de bâtiments et d'annexes : grange, écurie, étables, hangars, etc. Si, sous le même toit que l'habitation, l'élevage se pratique, c'est toujours dans des chambres séparées.

La maison est un long rectangle, souvent à un étage, avec un toit à deux pans. Sauf la base des murs, qui est en pierre, elle est en bois et en cloi-

sonnage. Elle présente deux portes, l'une pour la maison, l'autre pour l'étable. Disons en passant que l'étable à côté de l'habitation sous un même toit est de règle. Dans les vieilles fermes de l'Eiffel, l'habitation ne se compose que de deux places : la cuisine servant à la fois de chambre de famille et, à côté d'elle, une petite chambre à coucher ; de l'autre côté de la cuisine, l'étable.

Le type a subi pas mal de modifications ; dans le plan que j'emprunte, en le simplifiant, à Henning (fig. 1), la partie antérieure de la cuisine est transformée en corridor, la chambre de famille est située à côté de la cuisine, avec la chambre à coucher au fond.

Les bâtiments de ferme sont généralement disposés autour d'une cour carrée, dans laquelle on entre de l'extérieur par une grande porte charrière.

Je n'en finirais pas si je devais m'étendre sur les variations qu'a subies le type franc, qui est prépondérant en Allemagne et qui semble avoir pris une extension considérable en Belgique.

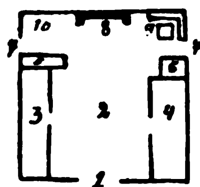


Fig. 2. — Maison saxonne primitive (d'après Henning).

1. Porte charrière. — 2. Aire. — 3. Étable. 4. Écurie. — 5. Chambre des maîtres. — 6. Chambre à provisions. — 7, 7. Portes latérales. — 8. Foyer. — 9. Table de famille. — 10. Laverie.

Type saxon. — Le type saxon est le contrepied du type franc. Ici, l'habitation est réduite au strict minimum, dans les exemples primitifs du moins, tandis que l'agriculture occupe la grande place. Habitation, écurie, étable, grange, tout est réuni sous un même toit, tout est disposé de telle façon que la fermière, du coin du foyer et même de sa chambre à coucher, puisse surveiller toute la maison. Un long rectangle de quatre murs bas, en cloisonnage, surmontés d'un énorme toit de chaume ou de roseau, à quatre pans descendant presque jusqu'à terre, portant aux angles de faite des ornements en forme de tête de cheval et un trou pour la fumée, tel est l'aspect de la ferme saxonne.

Dans son ensemble, la disposition intérieure a été comparée à celle d'une basilique à trois vaisseaux, le vaisseau central étant occupé par l'aire en terre battue, qui se termine, à l'autre bout de la maison, au foyer. On y accède par une énorme porte de grange, permettant le passage d'un chariot à foin chargé ; des deux côtés de l'aire, l'étable et l'écurie, les animaux la tête vers l'intérieur, de façon qu'on puisse les nourrir directement de l'aire. Au bout de l'étable, la chambre à coucher des maîtres, et au bout de l'écurie une chambre à provisions commencent l'habitation, qui, dans les types primitifs, je le rappelle, n'a aucune séparation d'avec la grange. Le mur du fond est occupé au milieu par le foyer; des deux côtés du foyer, d'une part une laverie, d'autre part des bancs et la table de famille occupent les vastes encoignures du fond de la maison (fig. 2). Une porte et une fenêtre sont percées dans les murs de côté, entre les chambres et le fond. Des poutres placées transversalement au-dessus de l'étable et de l'aire soutiennent le foin et la moisson. C'est là que des couchettes sont disposées, pour les garçons au-dessus de l'écurie, pour les filles au-dessus de l'étable. Pas de cheminée: la fumée passe librement à travers la maison et deux trous sont aménagés dans l'angle de faîte pour lui permettre de s'échapper.

Ce dispositif a subi des modifications considérables, non seulement dans son arrangement intérieur, mais dans sa forme extérieure. A l'intérieur, la recherche du bien-être a amené l'aménagement de chambres parfois nombreuses et, par le fait même, le déplacement du foyer, ce qui amène toute une série de variétés dans le plan de la maison. L'installation d'une cheminée au-dessus du foyer n'a pas amené, comme on pourrait s'y attendre, la disparation immédiate du trou servant à laisser passer la fumée.: il a été, il est vrai, fermé à l'intérieur et n'a pas plus servi qu'aux chouettes pour y faire leur nid, d'où le nom de *Eulenloch* qu'on lui a donné. Sous

l'influence du type franc, le toit tend de plus en plus à se convertir en toit à deux pans, les deux toits de pignons n'étant plus représentés que par un revêtement en tuiles ou en planches, ou une couche de couleur, appliqués sur le mur dans l'angle compris entre les deux versants, et le *Eulenloch* n'est plus alors qu'une rosace peinte en couleurs vives dans l'angle de faîte du mur.

J'ai cité ces dégradations du type saxon, que Virchow a rencontrées en Hanovre, parce que ce sont là probablement les seuls restes de ce genre de constructions qne nous rencontrerons en Belgique.

A côté de cet énorme bâtiment, la ferme saxonne comprend, comme la ferme franque, encore un certain nombre d'annexes.

TYPE FRISON. — Le type frison est celui dont l'histoire est la plus embrouillée, et la formule la plus adéquate en a été donnée, dans ses grandes lignes, par M. l'abbé Claerhout : La ferme frisonne se compose de trois bâtiments qui se tiennent et s'alignent. Il y a d'abord ce

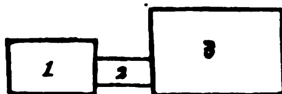


FIG. 3. — MAISON FRISONNE (d'après M. Claerhout).

1. Maison antérieure. — 2. Maison du milieu. — 3. Grange.

qu'on appelle la maison antérieure, dont le toit est plus élevé ; elle contient la pièce principale de la maison, destinée aux fêtes de famille ; la maison du milieu est plus basse, c'est là que le fermier habite avec sa famille. La troisième partie, grand bâtiment carré couvert d'un toit à quatre pans, sert aux besoins de l'agriculture et de l'élevage (fig. 3).

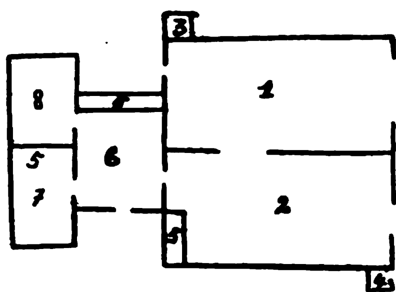


Fig. 4. — Vieille ferme ost-frisonne (d'après Henning).

1. Grange. — 2. Etable. — 3. Bergerie. — 4. Porcherie. — 5, 5. Lits. — 6. Maison du milieu. — 7. *Pissel*. — 8. Cuisine.

La maison ost-frisonne, que Henning reproduit d'après un auteur du XVIII[e] siècle, diffère assez bien, par son apparence extérieure, de la ferme telle que la décrit notre savant confrère, mais le plan est sensiblement le même (fig. 4) ; la grande différence consiste dans la division des bâtiments postérieurs en deux bâtiments attenants, il est vrai, mais sous deux toits différents. L'existence d'une cuisine séparée est un phénomène d'évolution que nous avons également retrouvé dans les deux types précédents. Et, en somme, cette ferme, sauf ces détails, répond bien à la formule west-frisonne.

Dans le reste de l'Allemagne, il n'en n'est plus de même, et si dans de très vieilles bâtisses on retrouve encore ce type plus ou moins dégénéré, en général la maison du milieu a disparu, faisant place à un corridor, qui lui-même est supprimé, et dans le type moderne de la maison frisonne d'Allemagne, il n'y a plus que deux bâtiments accolés, mais sous des toits différents : l'un sert à l'habitation, l'autre aux besoins de l'agriculture et de l'élevage ; dans certains cas même, l'influence saxonne est telle, que les deux bâtiments sont réunis sous le même toit, et il n'y a plus alors que l'existence d'une cloison entre les deux qui rappelle aux observateurs l'origine réelle de la construction.

D'autre part, l'influence franque a amené, en sens inverse, la dislocation des bâtiments et la disparition des caractères distinctifs de ce type.

Villa romaine. La villa romaine semble avoir joué un

certain rôle dans la conception du plan des grandes fermes abbatiales et féodales du pays. Le plan figuré est celui d'une ferme du IIe siècle, se trouvant à Sauvenière.

La villa romaine type, se compose de trois groupes de bâtiments, l'habitation du maître (*villa urbana)* les bâtiments d'exploitations (*villa rustica*) et les greniers (*fructuaria*). Cette disposition semble avoir été conservée en partie, car, outre les deux bâtiments reproduits sur le plan, la ferme de Sauvenière comportait un troisième groupe distant de 25 m. et comprenant un atelier et des réduits.

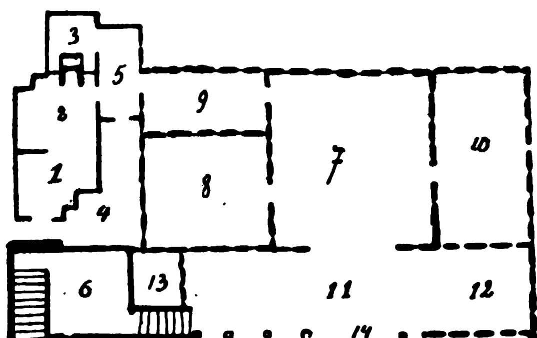


Fig. 5. — FERME ROMAINE (d'après Becquet).

1. Habitation du maître. — 2. Gynécée. — 3. Foyer du calorifère. — 4-5. Couloir séparant la *villa urbana* (1-3) de la *Villa rustica*. — 6. Cave. — 7. Cour de la ferme. — 8-9-10. Ecurie, étable, bergerie, porcherie, etc. — 11. Hangars. — 12. Remise. 13. Petite chambre. — 14. Entrée de la ferme.

La *villa urbana* se composait de deux pièces dont l'une, le gynécée (2) était chauffée par un calorifère (3). La cuisine se faisait probablement en plein vent ou dans l'atelier. L'habitation était séparée de la ferme par un couloir (4-5).

La *villa rustica* était composée d'une cour autour de laquelle se trouvaient disposés les bâtiments servant à l'élevage (8-9-10) et le hangar (11) ; celui-ci se trouvait à l'entrée de la ferme (14), il avait comme annexe une remise (?) (12), une chambrette (probablement celle du villicus chargé de la surveillance), et la cave (6). (La cave est une disposition propre au nord de la Gaule.)

QUESTIONNAIRE D'ENQUÊTE

Arrêté par la *Société d'Anthropologie de Bruxelles.*

I. — Localité.

Indiquer le nom du village et, si possible, du hameau, le lieu dit, la route près de laquelle la ferme se trouve, bref donner, si faire se peut, les indications permettant à un observateur de la retrouver sans trop de difficulté.

Si la personne qui fait l'enquête habite la localité, il serait utile qu'elle étudiât comparativement un certain nombre de fermes, en prenant comme point de comparaison celles qui lui paraissent les plus anciennes, mais en faisant, bien entendu, un rapport spécial pour chacune.

II. — Situation.

1. La ferme est-elle isolée, fait-elle partie d'un groupe ou se trouve-t-elle dans le village ?
2. Est-elle sur le bord d'une grande route, d'un chemin ? Quels sont ses rapports avec le chemin ? (Est-elle sur le bord ou traversée par un chemin ?) Le chemin envoie-t-il un embranchement ?
3. Donnez l'orientation de l'ensemble de la ferme ?

III. — Plan.

1. La ferme est-elle entourée d'une haie, d'eau ou d'un mur ? Comment y accède-t-on : par interruption de la haie ou par une porte ?

2. La porte est-elle à claire-voie ou pleine (porte charrière) ? Les montants sont-ils en bois ou en briques ? Y a-t-il un encadrement complet ? En quoi ?
3. Où se trouvent les bâtiments par rapport au jardin : au centre, devant ou au fond ?
4. Y a-t-il une cour ou quelque chose de semblable (chemin élargi) ?
5. Les bâtiments forment-ils un ou plusieurs corps ? Combien ?

Il ne faut évidemment pas entendre par corps de bâtiment les annexes peu importantes : auvents, baraques de planches, four, w.-c., etc.). Dans chaque corps, énumérez les bâtiments et donnez la grandeur relative (hauteur et profondeur) de chacun.

6. Quelle est la situation de chaque corps par rapport à la cour ; la borde-t-il ou y est-il perpendiculaire ?

Il serait bon de dessiner le plan général de la ferme. Ce dessin, que tout le monde peut faire, ne demande qu'un peu d'attention ; il suffit d'indiquer la disposition, en conservant à peu près les rapports de place et profondeur des bâtiments entre eux.

Noter principalement le chemin, la haie, l'entrée (porte), les corps de bâtiments, la cour.

Signes conventionnels : *M*, habitation ; *E*, étable ; *Ec*, écurie ; *G*, grange ; *F*, four ; *C*, cour ; *P*, puits ; *H*, hangar ; *A*, auvent ou baraque en planches ; *N*, niche ; *J*, jardin ; *W.-C.* Souligner d'un ~~~ l'indication des bâtiments neufs. Indiquez l'orientation générale.

IV. — Maison.

A. — Situation générale.

1. Quels sont ses rapports avec la route ? Est-elle sur le bord, immédiatement ou en retrait, séparée par une petite pelouse, un jardin ou un espace vague ?

2. La façade est-elle tournée vers la route ou y est-elle perpendiculaire ? Le dos est-il tourné vers la route ? Quelle est l'orientation de la façade ?
3. Quels sont ses rapports avec la cour ?
4. Forme-t-elle un bâtiment séparé, sinon avec quels autres bâtiments forme-t-elle corps ?
5 Quelle est sa situation dans le corps du bâtiment ? Ses rapports en hauteur et profondeur ?

(Pour la situation, se figurer le dos appuyé à la porte d'entrée de la façade.)

B. — Construction.

1. En quoi est-elle construite (bois, pierre, cloisonnage, etc.) ?
2. Combien d'étages y a-t-il ? Sont-ils construits des mêmes matières ?
3. Quelle est la disposition respective de la porte et des fenêtres ? Celles-ci sont-elles grillées ? La porte est-elle d'une pièce, divisée horizontalement ou verticalement ?
4. Le toit est-il recouvert de chaume, de tuiles ou d'ardoises ?
5. Quelle est la forme du toit ? Est-il à deux pans, à quatre pans, avec des tabatières, y a-t-il un auvent ?
6. La crête porte-t-elle des ornements, une girouette ?
7. Y a-t-il, à l'angle de faite, un trou, un ornement, une rosace en peinture ou dans la disposition des briques ?

8. Y a-t-il au-dessus de la porte de la maison ou de la porte charrière, une niche pour une statuette. La façade ou l'une des faces de la maison est elle ornée de croix ?

C. — Disposition intérieure.

1. Quelles sont les communications avec l'extérieur et les bâtiments annexes, portes et fenêtres, à la façade, au dos, de côté ?

2. Y a-t-il plusieurs chambres ? A quoi servent-elles ? Y a-t-il un corridor, un escalier ? Quelle est leur situation respective ?
3. Y a-t-il des chambres à l'étage, des mansardes ?

Il serait très utile de faire un croquis du plan de la maison en indiquant ces divers points et ceux indiqués B, nº 3.

D. — Chambre de famille.

1. Quelle est sa situation et quels sont ses rapports avec l'extérieur et le reste de la maison, portes et fenêtres ?
2. Le foyer existe-t-il, est-il plus élevé que le sol, est-il remplacé par un poêle, y a-t-il une crémaillère ? La cheminée présente-t-elle une niche pour une statuette ?
3. Quelle est la situation du foyer par rapport à l'entrée, à l'axe de la maison ?
4. Le sol est-il battu, carrelé, planchéié ?

(Pour la situation, se représenter adossé au manteau de la cheminée.)

Il serait bon de faire un croquis du plan de la chambre d'habitation. Signes abréviatifs : *F*, foyer ; *B*, bancs ; *T*, table ; *H*, horloge ; *A*, armoires, bahuts et dressoirs ; *L*, lit ; *C*, chaises.

V. — Batiments de la ferme.

A. — Grange.

1. Quelle est sa situation par rapport à la rue, à la cour ?
2. Quelle est sa situation par rapport aux bâtiments du même corps; Quels sont ses rapports de hauteur et profondeur ? Communique-t-elle avec eux ?

3. En quoi est-elle construite ? A-t-elle une ou plusieurs portes ; a-t-elle des fenêtres ?
4. Le toit est-il en tuiles, en chaume, en ardoises ? Quels sont sa forme, ses ornements de crête, de l'angle de faite ?
5. Y a-t-il un auvent à l'un des angles ?
6. A l'intérieur de la grange ou en avant-corps, y a-t-il des annexes, une porcherie, un four, un réduit pour les instruments de travail ?

B. — *Étable.*

1. Quelle est sa situation par rapport à la rue, à la cour ?
2. Quelle est sa situation par rapport aux bâtiments du même corps, quels sont ses rapports de hauteur de profondeur, communique-t-elle avec eux.
3. En quoi est-elle construite ? Y a-t-il portes et fenêtres ?
4. Quels sont la forme et les ornements du toit ?
5. Quelle est la position des allées pour porter le fourrage des vaches ?
6. Quelle est la façon d'attacher les vaches ? Quelle est la disposition des rangées et des bêtes par rapport à l'allée, au mur ?
7. Où est situé le fumier ? Élève-t-on les veaux sur le fumier ?
8. Met-on le cheval dans l'étable ?
9. Y élève-t-on des volailles ?
10. Y a-t-il un foyer spécial pour cuire la nourriture des bêtes ?
11. Les opérations de laiterie se font-elles dans l'étable ?

C. — *Écurie.*

1. Quelle est sa situation par rapport à la rue, à la cour ?

2. Quelle est sa situation par rapport aux bâtiments du même corps, quels sont ses rapports de hauteur, de profondeur, communique-t-elle avec eux ?
3. En quoi est-elle construite ? Quelle est la disposition des portes et fenêtres ?
4. Quelles sont la forme, la construction et l'ornementation du toit ?
5. Quelle est la disposition intérieure.

D. — Remise.

1. Quelle est sa situation par rapport à la rue, à la cour ?
2. Quelle est sa situation par rapport aux bâtiments du même corps, quels sont ses rapports de hauteur de profondeur, communique-t-elle avec eux ?
3. En quoi est-elle construite ?
4. Quels sont la forme, la construction et l'ornementation du toit ?

E. — Hangars.

1. Quelle est leur situation par rapport à la rue, à la cour ?
2. Quelle est leur situation par rapport aux bâtiments du même corps, quels sont leurs rapports de hauteur, dc profondeur, communiquent-ils avec eux ?
3. En quoi est-elle construite ?
4. Quelles sont la forme, la construction et l'ornementation du toit ?

F. — Auvents.

1. Quelle est leur situation par rapport à la rue, à la cour ?
2. Quelle est leur situation par rapport aux bâtiments du même corps, quels sont leurs rapports de hauteur, de profondeur, communiquent-ils avec eux ?
3. En quoi sont-ils construits ?
4. Quelles sont la forme, la construction et l'ornementation du toit ?

G. — Porcherie.

1. A quel bâtiment est-elle annexée ?
2. En quoi est-elle bâtie et recouverte ?
3. Décrivez l'auge à porcs.
4. Laisse-t-on vaguer les porcs en liberté ? Les mène-t-on en pâture ? Y a-t-il un enclos autour de la porcherie ?

H. — Fournil.

1. Forme-t-il un bâtiment séparé ou annexé à un autre bâtiment ?
2. Quelle est sa forme, en quoi est-il bâti, recouvert ?

I. — Niche.

1. Quelle est sa place.
2. En quoi est-elle bâtie ? Quelle est sa forme ?
3. Emploie-t-on les chiens à tirer la charette, à faire le beurre ?

J. — *Puits*.

1. Est-il situé en face de la porte de façade, du dos ou en dehors.
2. Quelle est sa forme ? En quoi est-il construit ?
3. Quel est le dispositif permettant de tirer l'eau ?

S'il y a d'autres annexes intéressantes, telles que la bergerie, le rucher, etc., il faudra également les décrire.

Il serait bon, si l'on s'occupe de dessin ou de photographie, de joindre au travail des croquis ou des photos des bâtiments ou des détails qui semblent particulièrement intéressants.

Il serait très important de compléter cette étude par celle de l'outillage agricole, mais par suite du développement qu'un chapitre pareil ajouterait au questionnaire, celui-ci deviendrait par le fait peu pratique.

Pour les personnes que la chose intéresserait, voici les principaux points à étudier.

I. — Élevage.

a) Description plus détaillée de l'étable, des auges, des poteaux, etc. Le matériel de laiterie, baratte, etc., cruches. Façon d'attacher les vaches, de les entraver à l'étable, à la prairie. Colliers et jougs, manière d'atteler.

b) Description détaillée de l'écurie ; harnachement du cheval ; charrettes, chariots et carrioles.

c) Brouettes, charrettes à chien, harnachement du chien.

d) S'il y a lieu, le matériel apicole, ruches, extraction du miel, etc.

II. — Culture.

a) Fumure : fumiers employés, charrettes et fourches à fumier, manière de le disposer.

b) **Labour** : charrues, houes, moyens de transporter ces instruments aux champs, bêches, fourches à bêcher, rouleaux, herses, sarcloirs, rateaux.

c) **Récolte** : faux, faucilles, sapes, manière de les aiguiser. Rateaux, fourches. Instruments servant au battage, au vanage. Serpes et instruments servant à couper le bois.

Pour tous ces instruments, il faut donner les dimensions et la matière, ainsi qu'un croquis les représentant. Ce dernier point est important ; sans un dessin de l'objet, la description est presque inutilisable.

LE
« NOUVEAU TESTAMENT » DE MONS
d'après les lettres
de BARGELLINI, Nonce de France

NOTE SOMMAIRE

par M. le Chanoine CAUCHIE
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

En 1666, les Messieurs de Port-Royal firent une traduction du Nouveau Testament, connue sous le nom de Nouveau Testament de Mons. Il fut imprimé à Amsterdam, mais portait le nom d'un imprimeur de Mons. De là l'appellation courante : Nouveau Testament de Mons.

Le succès de cet ouvrage, conçu dans un esprit janséniste, fut considérable. Mais il fut l'objet de nombreuses censures, notamment de la part de l'archevêque de Paris, de celui d'Embrun et du pape Clément IX. Le bref condamnant le Nouveau Testament de Mons donna lieu à une vive polémique. Le Gouvernement ne voulut pas le laisser publier sans le *placet* du Parlement ; celui-ci refusa son approbation ; les jansénistes publièrent divers pamphlets. Bien plus, ils réimprimèrent le Nouveau Testament en marge d'une édition des homélies de saint Jean Chrysostome, publiée en 1670.

Les lettres du nonce de France, Bargellini, font connaitre les péripéties de cette épisode des luttes jansénistes et gallicanes.

3e Section. — 12e Question.

QUELLES ÉTAIENT LES PRESCRIPTIONS ADMISES DANS LES PROVINCES BELGES

POUR LA

MODIFICATION DU SCEAU

D'UNE

CORPORATION CIVILE OU RELIGIEUSE ?

PAR

Ernest MATTHIEU

Les communes et les autres corporations si nombreuses dès le moyen âge, qui avaient obtenu la personnification civile, jouissaient du droit de posséder un sceau spécial aux fins d'authentiquer leurs actes et leurs engagements.

Ce sceau constituait en quelque sorte l'expression vivante de leur existence et devait, dès lors, conserver une caractéristique immuable. Toutefois, dans le cours des siècles, des circonstances majeures survenaient et imposaient des modifications au sceau primitif ; tels furent les cas : pour la ville de Mons, après la surprise de cette ville en 1572 par Louis de Nassau, pour la ville de Binche, en 1554 et en 1578, après les pillages de la soldatesque.

Nous nous bornerons, dans cette note, à indiquer les prescriptions exigées dans le comté de Hainaut.

Les chartes générales du Hainaut de 1619 renferment, dans leur chapitre XLIX, « d'avoir ferme et nouveau seel », les règles suivantes :

1. « Les villes et communaultez de nostredict Pays, n'ayans eu seel d'ancienneté, n'en pourront avoir, et celles en ayans eu, ne les pourront renouveller ou changer, sans la grâce et congé de nostredict Grand-Bailly.

2. » Les abbayes, priorez, prévostez et collèges ne pourront renouveller ou changer les seaulx, dont ilz ont accoustumez d'user, n'est par authorisation et congé de nostredicte Cour.

3. » Semblablement les seigneurs Haultz-justiciers et fonsiers, ayans séaulx en leurs fermes eschevinales, ne les pourront changer ny renouveller, que par authorisation et congé de nostredict Grand-Bailly. »

Des règles nettement formulées étaient suivies dans le

comté de Hainaut à la suite de la promulgation des chartes générales de 1619. En était-il de même antérieurement? Nous ne connaissons rien dans la législation précédente à ce sujet. Il convient de rechercher quelle était la pratique suivie dans les temps antérieurs, notamment quant à l'autorité qui pouvait accepter valablement la mutation du sceau. On pourra ainsi déterminer les sources des dispositions du chapitre XLIX des chartes de 1619.

Dans les autres provinces des Pays-Bas, des prescriptions spéciales quant à la mutation des sceaux ont-elles été édictées?

3e Section. — 11e Question.

SIGNALER LES

ÉTABLISSEMENTS DES HOSPITALIERS

DE

L'ORDRE DE SAINT-ANTOINE

DANS LES PAYS-BAS

PAR

Ernest MATTHIEU

Cet ordre, fondé en Dauphiné, n'a possédé dans les anciens Pays-Bas qu'une commanderie à Bailleul et un prieuré à Saint-Antoine en Barbefosse, près de Mons. Ces établissements ressortirent à la commanderie de Pont-à-Mousson, qui porta à l'origine le nom de commanderie générale de Liége et de Lorraine.

Les archives du prieuré de Saint-Antoine en Barbefosse ont été perdues dès le début du XVIIe siècle, car dans le fonds des documents sur l'ordre des Antonins, conservé aux archives du Rhône à Lyon, on ne possède sur l'origine du prieuré qu'un cahier sur papier portant cet intitulé : « Extraict d'un viel cartulaire escript à la main, seul resté de tous tiltres, papiers et renseignemens de la fondation de l'église Saint Antoyne en Barbefosse, territoire du marquisat de Havré près la ville de Mons en Haynault ».

La question a été proposée dans le but d'attirer l'attention des membres du Congrès, notamment des savants français, en vue de découvrir le sort des archives de cette institution.

4e Section. — Question 1.

UTILITÉ PRATIQUE

DES

CONFÉRENCES POPULAIRES

ACCOMPAGNÉES DE

PROJECTIONS LUMINEUSES

PAR

M. Charles ARENDT

DE L'INSTITUT GRAND-DUCAL DE LUXEMBOURG

Tout le monde sait que le culte des arts et des sciences contribue puissamment à ennoblir l'esprit et le cœur de l'homme, en lui faisant aimer le beau, le vrai et le bien. Les jouissances si pures prodiguées par ce culte, expliquent la passion avec laquelle certaines personnes s'y appliquent.

Mais l'homme de cœur ne savourera jamais ces jouissances en égoïste ; il sentira le besoin d'en donner une part à ses concitoyens, et spécialement à ceux de la classe ouvrière ; et par cet acte de charité intellectuelle, il contribuera à la solution paisible de la grave question sociale.

Instruire, éclairer le peuple, lui faire aimer le Créateur en lui révélant les merveilleuses beautés de la nature, lui faire aimer la Patrie, en l'initiant aux beautés de ses monuments historiques, et en faisant briller à ses yeux les exemples de vertus civiques de ses grands hommes : voilà le noble but auquel tendent les conférences populaires, que les gouvernements, soucieux à la fois des intérêts matériels et moraux de leurs administrés, font faire partout aujourd'hui.

Un puissant auxiliaire à la réussite de ces conférences, notamment de celles roulant sur des sujets d'histoire, ce sont les ***projections à la lumière électrique opérées sur de bon clichés.*** Grâce à elles, l'image d'un monument, d'une scène, d'un portrait, projetée avec une éblouissante clarté dans des dimensions telles que les moindres détails deviennent visibles, se grave durablement dans l'esprit de l'auditoire beaucoup mieux que ne saurait le faire une description orale, fût-elle des mieux étudiées. Et pour peu que le conférencier s'entende à accompagner ces projections de commentaires historiques intéressants et instructifs, à les distribuer et coordonner successivement à leur place, il ne

manquera jamais son but. L'auditoire le suivra avec une attention soutenue, avec un plaisir croissant et sans nulle lassitude.

*
* *

A Luxembourg, bon nombre de conférences de ce genre furent faites dans les derniers temps par des professeurs, des ingénieurs et des archéologues. Pour ma part, j'avais été appelé en 1903 à faire une série de conférences sur les monuments historiques du Luxembourg. L'entrée fut gratuite. Le Gouvernement grand-ducal en avait assumé tous les frais, consistant dans la location d'une spacieuse salle bien chauffée et éclairée, pouvant contenir un millier de personnes, et pourvue d'un écran à projections de 6 m. × 5 m , dans la fourniture du courant électrique pour une puissante lampe à projections, et d'une centaine de clichés diaphanes pris sur mes dessins et photographies. — Et chose digne de remarque, à côté des nombreuses personnes de distinction, presque les 4/5 de l'assistance appartenaient à la classe ouvrière. Nul doute donc que ce mode d'enseignement populaire répond à un besoin réel. Pour moi, le succès fut complet, à tel point, que sur les instances du public j'ai fait paraître le sujet de mes conférences, en deux volumes in-quarto, richement illustrés, portant respectivement pour titre :
« *Le Luxembourg dans ses Monuments historiques* », et « *Galerie nationale de portraits historiques, avec notices biographiques* ». Le prix de souscription fut de *5 francs*, et respectivement de *6 francs 87*.

4e Section. — Question 4.

ANALYSE D'UN MANUSCRIT
DE 1565
CONSERVÉ A LA BIBLIOTHÈQUE DE TRÈVES
TRAITANT DE LA
TECHNIQUE DE LA PEINTURE SUR VERRE

par M. Ch. ARENDT

DE L'INSTITUT GRAND-DUCAL DE LUXEMBOURG

L'on sait qu'au moyen âge, les arts libéraux s'exerçaient suivant certaines règles empiriques, dont les corporations afférentes gardaient le secret. C'est ce qui explique la grande rareté de documents écrits sur la technique de la peinture sur verre. En dehors de l'ouvrage du moine Théophile [1], cité par Viollet-le-Duc et conservé à la bibliothèque nationale de Paris, l'Allemagne est le seul pays qui possède quelques manuscrits sur la matière, et encore datent-ils d'une époque où l'art de peindre sur verre était déjà sur son déclin.

Le manuscrit en vieux allemand, dont nous donnons ci-après l'analyse, se trouve conservé à la bibliothèque de la ville de Trèves. Il provient de l'abbaye de Laach, et porte la date de 1565. Il est signé « Christophe Greitzer, chanoine et chantre à Pfalzel [2] », et intitulé : « Verständlicher Bericht und Lehre der Schönen Kunst des Glasmalens und brennens, sammt vielen dazu dienenden Vorsichtsmaszregeln und Unterweisungen mit gründlicher Erklärung ».

Le premier chapitre (A) apprend à distinguer le bon verre (tendre) du mauvais verre (corriace), et le bon côté (rugueux) du mauvais côté (lisse).

Les chapitres B, C et D indiquent la recette pour préparer la couleur noire (schwarzloit), ou brune, qui, à l'état condensé, sert à tracer les contours, et qui, délayée, sert à faire le modelé sur les verres colorés d'avance dans la masse. C'est

[1] « Diversarum artium schedula ».
[2] Prévôté au bord de la Moselle, à 8 kilomètres en aval de Trèves.

un composé d'une partie de verre fondant (schmelzglas, gelt), granulé, de couleur verte, et de 2 parties de battiture de fer, mélange que l'on broie bien dans de l'eau de pluie durant 3 heures, en y ajoutant un peu de gomme arabique claire concassée [1].

La couleur brune ou bistre, généralement usitée dans les pays du nord, s'obtient par l'addition d'une certaine dose de limaille de cuivre à la battiture de fer, et en substituant au verre fondant vert du verre granulé jaune.

Les chapitres E et F ont trait au modelé à l'aide d'un pinceau doux. La couleur noire claire s'étend très également sur la surface rugueuse du verre préalablement lavée et bien séchée. 24 heures après on peut y calquer avec du noir foncé les contours des figures du patron placé en dessous, et apposer les traits fins du modelé pour les ombres. Après séchage, on gratte les jours à l'aide d'un bois pointu et une fine brosse dure.

Les chapitres G, H, I, L et M donnent les recettes des couleurs servant à peindre sur verre blanc.

Le *rouge* s'obtient en broyant sur une pierre dure de l'ocre rouge (Rothelstein) avec du verre granulé jaune, et en ajoutant une quantité double de gomme claire concassée et de l'eau. Après 4 ou 5 jours de repos, la couleur est faite et versée dans un godet. Le dépôt qui se fait sur le fond, donne le rouge foncé ; la partie supérieure le rouge clair.

Le *bleu*, plus ou moins verdâtre, se prépare avec l'olyblau [2], le verre fondant jaune et de l'huile.

Le *vert* (émeraude) est obtenu en calcinant un mélange bien broyé d'indigo et de jaune-argent, mélange qu'on délaie avec de l'eau et qu'on renforce avec de la gomme.

Le *jaune-argent* se prépare ainsi : on coupe en petits morceaux quelques pièces d'argent monnayé, on les concasse

[1] La cuisson transforme la couleur noire en protoxide de fer.
[2] Indigo.

dans un mortier de cuivre et on en broie 1 partie avec 12 ou 13 parties d'ocre jaune (Lackerde). Comme fondant on ajoute du verre granulé jaune. Cette couleur peut aussi être appliquée sur le revers du verre.

Le dernier chapitre (P) traite de la *cuisson*.

Après que les verres peints ont été saupoudrés de farine de chaux non éteinte, on les place avec précaution dans la cornue en fer ou en terre cuite, dont les parois sont saupoudrées de la même façon. On y loge quelques morceaux de verres d'essai (Wächter ou Zeiger), visibles à travers les judas du four. Celui-ci est à construire en briques de façon à ménager un vide de 2 doigts aux côtés et de 4 doigts au haut de la cornue. Cette dernière repose sur 4 solides pieds en fer de 1 1/2 palmes de hauteur.

EXTRAIT

DU RÈGLEMENT SPÉCIAL DU CONGRÈS DE MONS

1904

Art. 17. Les documents du Congrès seront publiés en deux volumes.

Le premier contiendra les fascicules distribués préalablement au Congrès et dont chacun aura une pagination séparée. Une table, distribuée avec la feuille de titre général et la couverture, indiquera l'ordre dans lequel ils doivent être réunis.

Le second volume, dont la pagination sera continue, contiendra les comptes-rendus des assemblées générales des réunions de sections et des excursions. Il sera distribué soit en une fois, soit par fascicules.

28 juillet 1904

XVIII SESSION 1904

Fascicule 6 du tome XVIII des Annales.

ANNALES

DE LA FÉDÉRATION ARCHÉOLOGIQUE & HISTORIQUE DE BELGIQUE

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE S. M. LE ROI

CONGRÈS

Archéologique & Historique de Mons

SOMMAIRE :

MONS

IMPRIMERIE DEQUESNE-MASQUILLIER & FILS

1904

AVANT-PROJET DE LOI

SUR LA

CONSERVATION DES MONUMENTS

ET DES

OBJETS MOBILIERS

HISTORIQUES OU ARTISTIQUES

État de la question en ce qui concerne les fouilles

PAR

Émile de MUNCK

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Au cours de la septième session de la Fédération archéologique et historique de Belgique (Congrès de Bruxelles, 1891), M. de Burlet, Ministre de l'Instruction publique et de l'Intérieur, répondant à un discours du Président M. le comte Goblet d'Alviella, s'exprima comme suit :

« Le Gouvernement a l'intention de présenter aux Chambres, au cours de la session prochaine, un projet de loi ayant pour but de protéger, contre l'ignorance et le vandalisme, les monuments et les œuvres d'art que nous ont légués nos ancêtres ».

Ces belles paroles, prononcées le 2 août 1891, furent accueillies par une triple salve d'applaudissements, et ceux qui ont à cœur la conservation de nos monuments nationaux eurent enfin lieu d'espérer que la solennelle déclaration du Ministre serait suivie de résultats immédiats.

Mais les années se sont écoulées et nous voyons la question réapparaitre à l'ordre du jour des discussions du Congrès de Mons de 1904.

Répondant au programme du Comité organisateur de ce Congrès, notre estimé confrère, M. A. de Behault de Dornon réédite, avec beaucoup de raisons et après l'avoir complété, l'avant-projet de loi sur la conservation des monuments que M. M. Benoidt avait communiqué, en juin 1882, à la Société d'archéologie de Bruxelles.

J'ai été l'un des premiers à applaudir M. Benoidt, lorsqu'il a présenté son excellent travail ; mais je dois dire qu'à la lecture de la réédition donnée par M. de Behault, le chapitre consacré aux fouilles m'a paru insuffisant.

Puisque le Comité organisateur du Congrès de Mons désire qu'une discussion nouvelle d'un projet de loi sur la

matière soit *préparée* par un exposé des motifs, par des amendements, voire même par des contre-projets, je crois opportun de résumer, ci-après, une série de considérations que j'ai présentées, naguère, au sein des assemblées de notre Fédération ainsi qu'à la Société d'archéologie de Bruxelles [1].

Au cours de ce résumé, je soumettrai à votre appréciation mon humble avis concernant le chapitre consacré aux fouilles dans l'avant-projet de MM. Benoidt et de Behault.

L'article 27 du cahier général des charges, clauses et conditions imposées aux entrepreneurs des travaux entrepris pour le compte de l'État Belge dit ceci :

« *Tous les objets d'antiquité, d'histoire naturelle ou de* » *numismatique trouvés dans les fouilles sont la propri-* » *été de l'État et doivent être remis par l'entrepreneur* » *ou par les ouvriers ou fonctionnaires dirigeant les* » *travaux.*

» *Il peut être accordé de ce chef, par le Département* » *de l'Intérieur, une gratification proportionnée à* » *l'intérêt que représenteraient les objets trouvés* [2]. »

Certes, si l'on exécutait les prescriptions de cet article, l'État pourrait avoir des garanties pour la conservation des objets trouvés.

Mais les exécute-t-on ?

Et puis, en admettant qu'on les exécute, aurait-on des renseignements précis sur le lieu de provenance des objets ou sur les milieux dans lesquels ils ont été découverts, de telle façon que ces objets puissent avoir toute la valeur scientifique désirable.

[1] Voir notamment, les *Comptes-rendus des travaux des Congrès* de Namur (1886), Bruges (1887), Charleroi (1888) et les *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, tome I, 2me livraison (1887).

[2] Ministère des Travaux publics. — *Cahier général des charges, clauses et conditions imposées aux entrepreneurs de travaux.* — Bruxelles 1881.

Evidemment, pour bien des cas, l'on peut répondre négativement à ces questions.

Généralement, lorsque des travaux s'exécutent pour le compte de l'État, l'on a à déplorer la perte ou la dissémination des objets que les fouilles ont mis au jour.

Ces faits regrettables ne sont que trop nombreux, hélas !

Je crois, Messieurs et chers Confrères, qu'il est de mon devoir de vous en signaler quelques-uns.

Lors du creusement du canal du Centre, dans le Hainaut, des quantités d'ossements préhistoriques, de nombreux objets des Ages de la pierre et de l'Epoque romaine ont été découverts dans les travaux; beaucoup de ces objets ont été délaissés, d'autres ont été vendus ou donnés par les employés ou les ouvriers ; quelques ossements et des antiquités ont été, il est vrai, recueillis par les entrepreneurs et entassés pêle-mêle dans des bureaux. Mais que sont devenus ces précieux documents ? — Dieu le sait !

Toujours est-il qu'à différentes reprises, j'ai pris des informations aux Musées de l'État, et chaque fois il m'a été certifié que rien, absolument rien, provenant des travaux du canal du Centre, n'était entré dans nos collections publiques !

Je suis loin d'être le seul à déplorer ce mauvais état de choses qui subsiste parfois même malgré l'intervention de commissions spéciales nommées pour la surveillance des travaux.

Afin de vous en donner un exemple, je ne saurais mieux faire que de reproduire ici une partie du discours que M. le docteur Jacques a prononcé à la troisième séance générale du Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique tenu à Namur en 1886, pour appuyer un vœu que j'avais présenté en séance de la première section du même Congrès [1].

[1] Ce vœu était ainsi conçu :

« Il existe en Belgique une Commission chargée par le Gouvernement de veiller à la conservation des monuments. Cette Commis-

« Tout le monde le sait, Messieurs, l'état de choses actuel
» est loin d'être satisfaisant au point de vue de la conserva-
» tion des monuments.

» Il y a peut-être quelque chose à faire pour remédier
» à cette situation déplorable.

» Si la première section a pensé qu'il faudrait demander
» au Gouvernement l'institution d'une Commission spéciale,
» chargée de surveiller sévèrement les travaux et les fouilles,
» ce n'est pas sans raison.

» M. le général Wauwermans nous a donné ce matin, en
» section, une nouvelle preuve de l'incurie des pouvoirs
» publics pour les richesses archéologiques.

» A Anvers, une Commission avait été nommée par la
» Ville, à l'époque de la construction des quais, dans le but
» de surveiller le travail du dragage de l'Escaut, et de
» recueillir tous les objets qu'on retirait du fleuve.

» Ce que l'on a ramené du fond de l'Escaut eût suffi à
» constituer un musée local d'une incroyable richesse.

sion, composée de personnes compétentes, s'acquitte admirablement de sa mission et rend de puissants services aux arts et aux sciences. Malheureusement, malgré tout le zèle de ses membres, elle ne suffit pas à la tâche, car un grand nombre d'objets autres que les monuments proprement dits, offrant un intérêt archéologique ou historique, se vendent, se donnent ou se perdent par les ouvriers, chaque fois que s'exécutent de grands travaux pour le compte de l'Etat ou des Communes.

- J'ai, pour ma part, à déplorer la perte d'une grande quantité d'objets des époques préhistoriques, mis au jour lors du creusement du canal du Centre, dans le Hainaut. Je propose qu'une Commission spéciale soit nommée par le Gouvernement, avec la mission de surveiller sévèrement les travaux entrepris par l'Etat et les Communes au point de vue des objets d'art et d'archéologie qui s'y rencontreraient. Cette Commission devrait être assez nombreuse pour que ses membres pussent exercer efficacement leur surveillance dans chaque province, dans chaque arrondissement, dans chaque canton même. »

» Des objets de toutes sortes, depuis les instruments en » silex, perdus dans cet endroit par nos ancêtres préhistoriques, jusqu'au revolver tombé la veille de la poche d'un » passager montant à bord d'un transatlantique, tout s'y » trouvait.

» Eh bien! Messieurs, savez-vous ce que le Musée » d'Anvers a pu recueillir de ces épaves précieuses du passé?

» Rien, absolument rien! C'est incroyable, mais c'est » vrai.

» La Commission de surveillance, qui avait été instituée » avec les meilleures intentions du monde par la Ville » d'Anvers, n'a pas obtenu les pouvoirs nécessaires pour » surveiller efficacement les travaux, Et à la connaissance » de tout le monde, les ouvriers vendaient les pièces de » monnaie, *par paniers*, les armes du Moyen âge et de la » Renaissance par tas et jetaient tous les objets auxquels, » dans leur ignorance, ils n'attachaient aucune valeur.

» Le même fait, éminemment regrettable, se représentera » à la première occasion, si nous, qui nous croyons la mission de travailler à la conservation de nos monuments » nationaux, nous ne prenons la résolution de faire cesser » par tous les moyens possibles des abus aussi malheureux.»

Je crois, Messieurs et chers Confrères, vous avoir suffisamment démontré par ces deux exemples que, dans la plupart des cas, lorsqu'il s'agit de fouilles, les prescriptions du cahier général des charges sont lettre morte, et que les commissions spéciales, nommées dans le but de surveiller les travaux exécutés par l'État ou les Communes, restent impuissantes eu égard au peu de pouvoirs dont elles disposent. Voilà l'état actuel de la question pour ce qui a rapport aux objets à recueillir.

Voyons maintenant si, en admettant que les entrepreneurs ou les fonctionnaires dirigeant les travaux exécutent les prescriptions de l'article 27 du cahier général des charges,

ils pourraient fournir des renseignements précis sur le lieu de provenance des objets ou sur le milieu dans lequel ils ont été découverts.

Vous êtes tous là, Messieurs et chers Confrères, pour répondre négativement, car vous savez combien il faut de connaissances, de méthode et de scrupuleuse attention pour faire des fouilles ayant toute la valeur scientifique qu'on est en droit d'exiger. Certes, vous en conviendrez, ce n'est plus à des entrepreneurs ou à des employés, peu compétents d'ordinaire dans les questions d'art et de sciences, que, dorénavant, l'importante et délicate mission de recueillir les précieux documents fournis par les fouilles devra être confiée, mais bien à des spécialistes actifs dont le dévouement aux sciences et aux arts aura été reconnu.

Maintenant, Messieurs, que nous avons pu constater le peu de garantie qu'offre l'article 27 du cahier général des charges, au point de vue de la conservation de nos monuments nationaux, voyons si, tel qu'il est rédigé dans l'avant-projet de MM. Benoidt et de Behault, l'article ayant rapport aux fouilles serait suffisant pour assurer la conservation des objets de nature à intéresser l'Art ou la Science et mis au jour par des travaux publics.

« *Art. 11. — Lorsque, par suite de fouilles, de travaux ou d'une circonstance quelconque, des monuments ou des objets pouvant intéresser l'histoire, l'art ou l'archéologie, auront été découverts, le bourgmestre de la commune où la découverte aura été faite, en informera immédiatement le gouverneur, lequel en fera rapport à la Commission royale des monuments et au ministre compétent.*

» *Celui-ci désignera, parmi les membres correspondants de la Commission de la province où la découverte aura eu lieu, des délégués, lesquels inspecteront les lieux fouillés, examineront les monuments ou les objets découverts et prendront, de concert avec celui*

» *qui aura exécuté les fouilles, toutes les mesures qu'ils* » *estimeront propres à rendre celles-ci fructueuses.*

» *Ils feront rapport du tout à la Commission royale* » *des monuments et au ministre compétent.* »

Eh bien, Messieurs et chers Confrères, je crois que si cet article acquérait un jour force de loi, les collections de nos musées risqueraient fort de ne guère s'enrichir plus des trouvailles résultant de nos travaux publics que par le passé.

Et d'abord, s'il n'existe aucun corps compétent, bien organisé, jeune, très actif, muni de pouvoirs suffisants, largement répandu dans tout le pays et toujours prêt à veiller aux intérêts des Arts et des Sciences, au fur et à mesure de l'exécution de ces travaux, quelles seront donc les personnes assez spécialement instruites en la matière qui se trouveront, à point nommé, pour comprendre l'intérêt d'une découverte ?

En admettant qu'il s'en trouve et que le bourgmestre, averti par elles, *juge opportun* d'informer *immédiatement* le Gouverneur, en admettant aussi que le rapport de celui-ci à la Commission royale des monuments ne se fasse pas attendre et que cette dernière agisse, à son tour, avec célérité, *combien de temps s'écoulera-t-il* entre le moment de la trouvaille et celui auquel les objets pourront enfin être recueillis, par des spécialistes, avec toute la méthode scientifique désirable ?

Poser ces questions, vis-à-vis de vous, c'est les résoudre, car vous savez combien, le plus souvent, il faut user de célérité lorsque, sur des travaux quelconques, il s'agit de *sauver*, en quelque sorte, quoi que ce soit d'intéressant mis au jour par la bêche ou la pioche de l'ouvrier.

La loi française du 30 mars 1887 sur la conservation des monuments historiques, présente peut-être encore moins de garanties pour la conservation des objets découverts dans les fouilles qu'en offrirait, le jour où il aurait acquis force de loi, l'article de MM. Benoidt et de Behault.

Ce simple passage, que j'extrais de l'un des chapitres de cette loi me permet de ne pas insister :

» *Si par suite de fouilles, ou de travaux quelconques,* » *l'on vient à découvrir sur un terrain appartenant à* » *l'Etat ou à un établissement public, des objets pouvant* » *intéresser l'art, l'archéologie ou l'histoire, le maire* » *doit* IMMÉDIATEMENT *en aviser le préfet du département ;* » *en outre, il est tenu d'*ASSURER LA CONSERVATION PRO- » VISOIRE DES OBJETS DÉCOUVERTS (!!!).

» *Le préfet ainsi averti doit,* A SON TOUR, DANS LE PLUS » BREF DÉLAI, *en référer au ministre de l'Instruction* » *publique et des Beaux-Arts.* CE DERNIER, APRÈS AVOIR » PRIS L'AVIS DE LA COMMISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES, » *statue* ALORS *sur les mesures définitives à prendre.* »

Je crois avoir suffisamment démontré, par tout ce qui précède :

1° Que les entrepreneurs de travaux publics ne tiennent guère compte des clauses et conditions inscrites au cahier général des charges.

2° Que les commissions spéciales, nommées dans le but de surveiller les travaux exécutés par l'Etat ou les Communes, restent impuissantes, eu égard au peu de pouvoir dont elles disposent.

3° Que, eu égard aux connaissances, à la méthode et à l'attention qu'il faut pour faire des fouilles ayant toute la valeur scientifique qu'on est en droit d'exiger, ce n'est plus à des entrepreneurs ou à des employés, peu compétents d'ordinaire dans les questions d'art et de sciences, que, dorénavant, l'importante mission de recueillir les précieux documents fournis par les fouilles devra être confiée, mais bien à des spécialistes jeunes, actifs et dont le dévouement aux sciences et aux arts aura été reconnu.

4° Que si le chapitre consacré aux fouilles dans l'avant-projet de MM. Benoidt et de Behault acquérait, un jour,

force de loi, ce chapitre serait insuffisant pour assurer la conservation des objets d'art ou de science mis au jour au cours de nos travaux publics.

5° Que si des prescriptions semblables à celle du chapitre III de la loi française sur les monuments étaient mises en vigueur en Belgique, elles présenteraient encore moins de garanties pour la conservation des objets découverts dans les fouilles, qu'offrirait, le jour où il aurait acquis force de loi, l'article 11 de l'avant-projet de MM. Benoidt et de Behault.

6° Que la création d'une commission compétente et disposant de pouvoirs officiels s'impose, si nous voulons préserver nos richesses scientifiques et artistiques d'une perte certaine.

L'organisation d'une telle commission, composée d'assez de membres pour qu'elle puisse exercer une surveillance efficace sur tous les points du pays où des travaux sont entrepris, ne serait pas, je crois, chose bien difficile, malgré les exigences de la situation.

Il faudrait, me semble-t-il, comme conditions principales :

1° Que les membres de la Commission des fouilles eussent toutes les capacités et la réputation requises pour l'accomplissement de leur mission.

2° Que leur mission ne dépasse pas une limite d'âge en rapport avec les fonctions et les exigences du service *actif* auquel ils seraient appelés.

3° Qu'ils disposassent de pouvoirs officiels suffisants.

4° Qu'ils fussent répartis en assez grand nombre, dans tout le pays, afin qu'ils puissent exercer une surveillance efficace et immédiate sur les travaux entrepris.

Demandons au Gouvernement qu'il confie aux membres de nos sociétés savantes, ou à une commission de spécialistes, adjointe ou non à la Commission royale des monuments, la mission de veiller à la conservation des objets d'art ou de science, mis au jour par nos travaux publics, en les armant de pouvoirs officiels, et nous ferons chose sage et utile.

Je suis, du reste, persuadé que, le cas échéant, l'on pourrait compter sur tout le dévouement de nos confrères des sociétés savantes du pays, eux qui ont rendu déjà de si puissants services aux sciences et aux arts avec un désintéressement et une abnégation dignes des plus grands éloges !

Le Gouvernement pourrait, après avoir entendu l'avis des sociétés savantes, choisir dans leur sein, pour faire partie de la commission des fouilles, des membres habitant les provinces, les arrondissements et les cantons dans lesquels ils auraient à remplir leur mission lorsque des travaux y seraient exécutés. A part les frais de conservation des objets découverts dans les travaux, les membres de la commission des fouilles pourraient remplir leurs fonctions à titre purement honorifique.

Depuis le Congrès de Namur dont l'une des assemblées générales adopta le vœu que j'avais émis en section, en vue d'obtenir la création d'une telle commission, et depuis la séance de la *Société d'archéologie de Bruxelles*, à laquelle j'avais communiqué un mémoire sur la *conservation des objets découverts dans les travaux publics et pouvant offrir un intérêt scientifique ou artistique* (26 juillet 1887), des desiderata semblables à ceux que j'avais présentés furent formulés par MM. KURTH, L. CLOQUET, HACHEZ et BÉQUET au Congrès de Bruges [1].

La 3e section de ce dernier Congrès eut à examiner le vœu émis par moi à Namur, et qui lui avait été présenté comme suit par le Comité exécutif brugeois :

« *Est-il à désirer que le Gouvernement institue une Commission pour surveiller, au point de vue scientifique, les fouilles entreprises par l'Etat ou par les Communes?* »

[1] Voir le *Compte-rendu du Congrès de Bruges*, pages 155 et 156.

A cette question, la 3e section répondit par les trois nouveaux vœux suivants :

« 1° *La 3e section émet le vœu que le Gouvernement donne des instructions pour la direction des fouilles entreprises par l'Etat et par les Communes.*

« 2° *La 3e section émet le vœu que, dorénavant, les clauses des contrats d'entreprise, réservant à l'Etat les objets d'antiquité trouvés dans les travaux exécutés pour compte du Gouvernement, soient plus rigoureusement observées.*

« 3° *La 3e section émet le vœu de voir rédiger, dans un avenir rapproché, un manuel, ou des instructions pratiques, pour la direction des fouilles.*

Le premier et le dernier de ces vœux sont importants au point de vue des fouilles. Mais, en admettant que le Gouvernement s'en inspire et donne des instructions pour la direction des recherches sur le terrain, je crains fort que, plus encore que la clause imposée aux entrepreneurs de travaux exécutés pour compte de l'État, ces instructions resteront lettre morte.

D'autre part, en supposant que l'on puisse compter sur l'entier dévouement des entrepreneurs de travaux publics, pour l'exécution des fouilles, je ne crois pas qu'un manuel d'instruction pour leur direction, fût-il même parfait, pourrait faire atteindre le but scientifique auquel on doit désirer d'aboutir, lorsque l'on se livre à des recherches sur le terrain.

Pour être faites avec fruit, les fouilles doivent toujours être dirigées par des personnes savantes et expérimentées, ou, tout au moins, dévouées aux sciences. Ces personnes n'ont guère besoin d'instructions spéciales. Rien n'empêche toutefois la publication d'un manuel pratique qui, sans aucun doute, pourra servir à guider les entrepreneurs de travaux publics, ou les particuliers peu expérimentés, lorsqu'ils

auront l'occasion de faire exécuter des fouilles ou de recueillir des objets dans des travaux quelconques. Mais, encore une fois, je le répète, c'est à des spécialistes qu'il faut confier la direction scientifique des recherches sur le terrain.

Passons maintenant à l'examen du vœu consigné plus haut, sous le n° **2**:

S'il était réalisé par l'État, il est évident que nos musées publics auraient plus de chances de s'enrichir qu'ils n'en ont eues jusqu'ici; mais il n'en resterait pas moins vrai que, eu égard au peu de compétence qu'ont, d'ordinaire, les entrepreneurs ou les employés attachés aux travaux publics, dans les questions d'art ou de science, les administrations de nos musées de l'Etat ne pourraient obtenir aucun renseignement précis offrant quelque valeur, soit au point de vue scientifique, soit sur le lieu de provenance des objets, soit sur les milieux dans lesquels ils auront été découverts.

Ce qui précède démontre, me semble-t-il, que la création d'une commission compétente, disposant de pouvoirs officiels suffisants et pouvant exercer une surveillance prompte, active et immédiate sur les travaux publics, s'impose absolument.

L'*Académie d'archéologie d'Anvers*, reconnaissant la nécessité qu'il y aurait de créer des commissions provinciales pour la conservation des monuments, a rédigé son projet de loi dans ce sens. Elle a rencontré en cela une idée qu'il m'avait été donné d'émettre dès le Congrès de Namur, au sujet de la création d'une commission, également provinciale, pour la conservation des objets découverts dans les travaux publics.

Au Congrès de Charleroi (1888), je fis observer à mes confrères des troisième et quatrième sections, qu'il serait à désirer que des propositions semblables à celles émanant de

l'*Académie d'archéologie* et ayant trait à la conservation des monuments, fussent faites, par ce même Congrès, en vue de la conservation des objets découverts dans les travaux publics, objets qui, tout en étant d'ordinaire forts menus, n'en ont pas moins, très souvent, une grande valeur au point de vue scientifique ou artistique.

Je leur présentai donc, en les priant de bien vouloir le discuter, le vœu suivant, de nature, à mon sens, à compléter l'œuvre de l'*Académie d'archéologie* :

La 3e section émet le vœu de voir compléter comme suit le projet de loi élaboré par l'Académie d'archéologie d'Anvers[1] :

« ART. 9bis. — *Lorsque, par suite de fouilles, de travaux ou d'un fait quelconque, on aura découvert des objets pouvant intéresser les sciences ou les arts, sur un terrain appartenant à l'Etat, à une province, à une commune, à une fabrique d'église ou aux établissements publics, les membres de la Commission des monuments et des fouilles devront exercer une surveillance immédiate, régulière et continue sur les dites fouilles, assurer la conservation provisoire des objets découverts et, à bref délai, aviser le Gouvernement des mesures qui auront été prises*[2]-[3].

[1] Voir le *compte-rendu du Congrès de Bruges*, p. 293.

[2] Lorsque des objets seront découverts sur des terrains appartenant aux communes ou aux fabriques d'églises, l'Etat devrait entrer en arrangement avec ces administrations pour obtenir la remise des dits objets à un musée public.

[3] J'ai employé, dans la rédaction de cet article, les mots : « *objets pouvant intéresser les sciences ou les arts* », car il n'y a pas que les sciences historique et archéologique qui soient intéressées lorsqu'il s'agit de la conservation d'objets découverts dans les fouilles. Il y a aussi la Géologie, la Paléontologie, l'Anthropologie, etc. Il faudrait, en outre, dans l'article 1 du projet de loi de l'*Académie d'archéologie d'Anvers*, dire : *une commission des monuments et des fouilles*, au lieu de : *une commission des monuments*.

A la suite de ma proposition, M. le comte de Marsy, président la section, donna lecture à l'assemblée de l'article complet de la loi française réglant la matière. Ayant reproduit plus haut le premier alinéa de cet article, je n'ai plus à y revenir. Par contre, l'alinéa qui suit mérite, me semble-t-il, Messieurs et chers Confrères, d'attirer toute votre attention. Il est ainsi conçu :

« *La découverte, au contraire, a-t-elle eu lieu sur le* » *terrain d'un particulier, la loi ordonne encore une fois* » *d'en avertir le Ministre, et, la Commission des monu-* » *ments consultée*, CELUI-CI POURRA, S'IL Y A LIEU, POUR- » SUIVRE L'EXPROPRIATION DU TERRAIN POUR CAUSE D'UTILITÉ » PUBLIQUE. »

M. J. Destrée, qui assistait à la séance de la section émit l'avis que la commission des fouilles dont je proposais la création, devrait aussi recevoir la mission d'engager les particuliers à déposer dans les collections de l'Etat des objets trouvés sur leur terrain, ou tout au moins, d'avertir le Gouvernement des trouvailles qui auraient été faites sur des terrains appartenant à des particuliers.

De son côté, M. Ch. Van den Heetvelde fit observer qu'il craignait que, dans la pratique, un tel vœu serait bien platonique et ne produirait, en tous cas, que de fort maigres résultats.

Dans l'article 2, dire : *Parmi les savants et les artistes* au lieu de : *parmi les artistes et les archéologues.* — La *commission des monuments et des fouilles* devant exercer une surveillance assez grande au point de vue *scientifique et artistique*, il serait peut-être nécessaire de dire, dans l'article 2 : *au moins trois représentants*, au lieu de : *au moins deux représentants. Ces représentants seraient choisis parmi des spécialistes en science naturelle, en histoire et archéologie et en arts.* — Dans l'article 6, dire : *Commission centrale des monuments et des fouilles*, au lieu de : *Commission centrale des monuments*, etc., etc.

M. Van den Heetvelde préconisa, par contre, la loi allemande, qui oblige d'avertir le Gouvernement chaque fois qu'il s'agit de pratiquer des fouilles ou qu'une découverte vient d'être faite.

Enfin, après un échange d'observations entre MM. E. Soil, D.-A. Van Bastelaer, Mgr Bethune, P. Saintenoy, ainsi qu'une proposition de M. Ch. Ruelens, en vue de la présentation aux Chambres par le Gouvernement d'une loi qui autorise l'expropriation dans l'intérêt de l'art et de l'histoire comme pour tout autre motif d'utilité publique, la section, puis ensuite l'assemblée générale du Congrès, adopta les vœux suivants :

« A) *La section émet le vœu que le projet de loi élaboré par l'Académie d'archéologie d'Anvers, mais complété toutefois dans le sens proposé par* M. DE MUNCK, *soit appuyé par le Congrès.*

« B) *La section émet le vœu que des démarches soient faites auprès du Gouvernement, pour qu'il fasse voter une loi d'expropriation qui permette d'assurer, désormais, la conservation de tous monuments présentant un intérêt artistique ou historique.* »

Tel est, Messieurs et chers Confrères, le résumé des considérations sur les fouilles que j'ai présentées naguère au sein des assemblées de quelques-uns des Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, ainsi qu'à la Société d'archéologie de Bruxelles.

J'ai cru de mon devoir de le soumettre à vos discussions, afin de répondre à un désir exprimé par le Comité organisateur du Congrès de Mons auquel j'avais promis ma collaboration.

Je souhaite que l'examen dont mon travail fera l'objet de votre part, soit fait avec la plus grande sévérité, afin que la question si importante de la conservation des objets mis au jour au cours des travaux publics aboutisse à une solution aussi complète, aussi satisfaisante que possible.

EMILE DE MUNCK

2me Section — Questions 4, 5 et 6.

NOTES SOMMAIRES

DE

M. WILMOTTE

SUR LES QUESTIONS QU'IL A PROPOSÉES

4. — Qu'est-ce qu'un dialecte ?

C'est un thème à discussions qui sont loin d'être apaisées, mais qui, il y a quelques années, revêtirent un caractère de vivacité très intéressant, en raison du désaccord éclatant entre l'école française (ou plutôt parisienne), ayant à sa tête Gaston Paris et Paul Meyer, et d'une part l'Italien Ascoli, dont les *Saggi ladini* (1872) et les *Schizzi franco-provenzali* (1875) ont fait époque; d'autre part, les recherches et les conclusions de plusieurs érudits méridionaux, notamment MM. Castets (*Revue des langues romanes*, t. XXXII, p. 303), de Tourtoulon et Bringuier. (Voyez Ch. de Tourtoulon, *Des dialectes, de leur classification et de leur délimitation géographique*, communication faite au Congrès de philologie romane de Montpellier, le 26 mai 1890.) La thèse de M. Gaston Paris a été exposée par lui dans un admirable discours prononcé le 26 mai 1888, à la réunion des sociétés savantes, à Paris (réimprimé en tête du *Bulletin de la Société des parlers de France*, juillet 1893). On peut encore consulter, à ce sujet, des pages intéressantes de M. Gröber et de M. Suchier dans le *Grundriss der romanischen Philologie*, tome I, et Ad. Horning, *Ueber Dialektgrenzen im Romanischen* (publié dans Zeitschrift für romanische Philologie, t. XVII, pp. 159, s.).

---

5. — On demande une étude historique sur la limite des dialectes wallon et picard en Belgique, avec un tracé de cette limite à l'époque ancienne, semblable à celui qu'a fait M. J. Simon (*Mélanges wallons*) pour la période actuelle.

Il est difficile de résumer une question qui est posée simplement dans l'espoir de provoquer des recherches d'archives, de la part d'un jeune philologue habitant le Hainaut. Le travail étendu que M. Kurth fit jadis sur la frontière linguistique en Belgique, ramené à ces proportions modestes, aurait une incontestable utilité. Il établirait à quelle date remontent les phénomènes distinctifs du wallon et du picard que M. Simon a observés dans les dialectes actuels du Hainaut. Il a pu, en effet, arriver que certains traits phonétiques aient subi un recul ou une progression due à des causes historiques ou naturelles, et il y aurait un grand intérêt à le démontrer. Pour résoudre cette question, on devrait tenir compte des critiques de la *Romania* (XXI, 334) et de la *Zeitschrift für romanische Philologie* (XVI, 547, et XVII, 162).

6. Quelques vues récentes sur les premiers établissements des Aryens en Europe.

Le débat est ancien sur la question de savoir d'où sont venus les Aryens. On les a longtemps localisés en Asie, sur le plateau de Pamir (Pictet, *Origines européennes*, etc.). Mais, dès 1854, Latham émettait des objections, que des recherches postérieures vinrent fortifier. En 1868, Benfey proposait la région située au sud de la Mer Noire et allant des bouches du Danube à la Mer Caspienne. Plus tard, Piétrement se prononçait pour la Russie d'Asie; Penka, pour la Scandinavie; L. Geiger, pour l'Allemagne. Les idées de Geiger furent reprises par von Löher en 1883, celles de Penka par Hedinger plus récemment. Enfin, Much (1902) est disposé à faire une part aux régions du nord de l'Allemagne voisines de la Baltique, c'est-à-dire au Mecklembourg, à la Poméranie et aux provinces contiguës, où l'on trouve certains produits géologiques qui sont caractéristiques des Aryens et n'existent nulle part ailleurs avec la même abondance. Il convient de tenir encore compte, d'une part, de vues très originales de Kretschmer, dans son *Einleitung in die Geschichte der Griechischen Sprache*, de l'autre, de la thèse la plus accréditée, celle de Schrader, disciple et éditeur de V. Hehn (6e édition de *Kulturpflanzen und Haustiere*), localisant dans le sud de la Russie d'Europe les premiers Aryens. Si l'on fait abstraction des raisonnements et des inductions propres à ces savants archéologues et philologues, et si l'on entend la voix des anthropologues, notamment celle de Taylor, dans un manuel récemment traduit (1898), on arrive à de tout autres conclusions.

3e Section. — Question 2.

DE L'ORIGINE & DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNES

DANS

L'ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE

PAR

Emile DONY

La question de l'origine et du développement des communes de l'Entre-Sambre-et-Meuse, soumise aux délibérations du prochain Congrès par l'heureuse initiative de M. le Professeur Paul Errera, ne manquera pas d'éveiller l'attention sympathique des membres de la 3e Section. Elle constituera le trait d'union permettant de grouper dans un cadre d'ensemble quantité de consciencieux travaux d'histoire locale et maintes monographies historiques. Sous plus d'un rapport, ce rapprochement n'aura rien d'occasionnel ou de factice : on sait que, en dépit de la complexité de ses divisions politiques dans le passé et jusque dans le présent, la région dite de l'*Entre-Sambre-et-Meuse* a gardé à travers les siècles une remarquable unité de *nature*. Cette unité, elle l'emprunte autant à sa constitution physique qu'aux richesses minières que nos plus lointains ancêtres arrachaient déjà à son sous-sol.

Comme dans d'autres parties de l'ancienne Belgique, la civilisation presque exclusivement agricole a persisté longtemps dans l'Entre-Sambre-et-Meuse ; l'industrie y a gardé le caractère régional qu'elle avait pris dès l'origine ; aucun centre urbain n'y a eu de l'importance avant le XIXe siècle. Le passé de cette région n'en offre pas moins un vif intérêt. L'abondante bibliographie que comporte déjà le sujet en témoignerait à suffisance. Mais ce n'est ni le lieu, ni le moment de la détailler. Bornons-nous à une simple remarque : dans ce répertoire bibliographique prendraient place, à côté des publications de *textes* [1] et des recueils de chartes

[1] La plus récente de ces publications est la réédition de la *Chronique de Gislebert de Mons*, par M. L. Vanderkindere. (Public. de la *Commission royale d'histoire*. Bruxelles, 1904, in-8° de LI et 430 pages.)

ou analyses de documents d'archives [1], plusieurs volumes du *Recueil des anciennes coutumes de la Belgique* [2], les précieux *Cartulaires* de communes [3] et d'abbayes [4], les *reliefs* des fiefs [5], bon nombre de monographies [6], et des centaines de notices ou précieux travaux disséminés dans les Annales de nos Sociétés savantes.

Nous ne tenterons pas davantage le relevé, même partiel, des résultats acquis par le labeur de nos érudits. Cette tâche, nous n'hésitons pas à en faire l'aveu, serait au-dessus de nos forces, dût-elle même se restreindre à l'une des trois divisions si tranchées de l'ancien pays d'Entre-Sambre-et-Meuse : la région hennuyère, l'Entre-Sambre-et-Meuse liégeoise ou namuroise. Comme M. le professeur P. Errera et comme

[1] Cf. notamment les inventaires érudits édités par M. L. Devillers: *Cartulaires et chartriers du Hainaut*, Mons, 1865-1878, in-8°, 8 vol. : *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut* (1265-1286), Mons, 1873-75, in-8°, 2 vol. ; *Cartulaire des comtes de Hainaut*, de 1337-1436, Bruxelles, 1881-1896, in-4°, 6 vol. ; et la collection des *Analectes ecclésiastiques* (E. Reusens et J. Barbier), Louvain (1er vol. 1864), in-8°, etc., etc.

[2] Vol. in-4°, Bruxelles (1er vol. 1867): C. Faider, (*Coutumes des pays et comté de Hainaut*, et J. Grandgagnage, *Coutumes de Namur et Philippeville*.

[3] *Documents inédits etc., publiés par ordre du Conseil provincial de Namur*, par J. Borgnet : *Bouvignes*, 1862, 2 vol. ; *Fosses*, 1867 : *Namur*, 1871-76, 3 vol. ; par M. S. Bormans : *Dinant*, 1880-82, 3 vol. et *Couvin*, 1875 ; par M. L. Lahaye : *Walcourt*, 1888 et *Waulsort*, 1890. Cf. aussi le *Cartulaire des petites communes* (Namur) par M. S. Bormans, 1878, 1 vol. in-8°.

[4] Tel le *Livre censier de l'abbaye de Soleilmont*, par M. Van Spilbeek, Mons, 1883, in-8°.

[5] Telles les deux publications de M. S. Bormans : *Les seigneuries féodales du pays de Liége*, Liége, 1871, in-8°, 414 pages, et *Les fiefs du comté de Namur*, Namur, 1875-80, 2 vol., in-8°.

[6] *Histoire de Fosses*, par Kairis, Liége, 1858 ; de *Châtelineau et de Farciennes*, par M. J. Kaisin, 1871 et 1889 ; de *Tamines*, par le F. Alexis, 1886 ; de *Châtelet*, par M. L. Darras, 1898 ; de *Beaumont*, par Th. Bernier, 1880 ; *Histoire des abbayes de Floreffe et de Malonne*, par le chanoine Barbier, 1892 et 1894, etc., etc.

nous, on estimera qu'un essai de synthèse systématique serait prématuré et sans profit dans l'occurrence. La *Fédération archéologique et historique de Belgique* ayant décidé de tenir cette année ses assises au chef-lieu du Hainaut, M. P. Errera [1] a pensé que la question de l'origine et du développement des communes de l'Entre-Sambre-et-Meuse pourrait donner lieu à un débat approfondi et être l'occasion de *communications* encore inédites. Ces prévisions, nous nous plaisons à l'espérer, n'auront pas été formulées en vain.

Il serait banal d'insister sur l'activité inlassable et féconde qui s'est exercée depuis un demi siècle dans le domaine de l'archéologie et de l'histoire. En même temps qu'elles accumulent des matériaux pour la reconstitution, dans toutes ses phases, du passé de la terre natale, nos Sociétés archéologiques ont voué le meilleur de leur effort à la *préhistoire*. La vive lumière dont s'éclairent déjà nos plus lointaines « origines » est, on le sait, en grande partie leur œuvre. Le profane ne pourrait mieux s'en rendre compte qu'en lisant, dans les *Bulletins de l'Académie royale* [2], la

[1] Dans son savant *Mémoire* historique et juridique sur les *Masuirs* (Bruxelles, Weissenbruch, 1891, 2 vol. in-8°, 542 et 320 pages), M. P. Errera n'a pas seulement utilisé les matériaux recueillis avant lui (par M. J. Kaisin, entre autres, sur Châtelineau), il a fait lui-même, dans nos dépôts d'archives et sur place dans un grand nombre de localités du pays rural, en Flandre comme en Wallonie, une riche moisson de documents ignorés. Ces curieuses communautés territoriales dont les membres *(mansionarii, masuirs, amborgers)* disposaient de droits déterminés de propriété et de jouissance, se rencontraient notamment à Châtelineau, Vitrival, Braibant (canton de Couvin) et St. Aubin, pour ne parler que de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

[2] Bruxelles, 1901, *Classe des sciences* (*Bull.*) pp. 823-877. Voir aussi, dans les *Annales de la Soc. d'archéol. de Bruxelles*, t. XIV, 1900, pp. 246-284, le texte d'une conférence de M. E. Van Overloop : *Le préhistorique. Les premiers habitants de la Belgique*, et, à titre comparatif, l'intéressant article de M. M. Schuermans : *La Belgique antérieure au moyen âge*, dans les *Annales de l'Acad. d'archéol. de Belgique*, 4e série, t. VII, 1891, pp. 41-66.

synthèse magistrale que M. J. Fraipont esquissait naguère sur le *préhistorique belge*.

Si, comme le pense M. E. Van Overloop, notre *préhistoire* ou *ethnographie primitive* doit être prolongée jusqu'à l'établissement définitif des Francs dans notre pays et même jusqu'à l'avènement de Charlemagne[1], il convient d'observer que l'Entre-Sambre-et-Meuse a, dans l'ensemble, fourni aux archéologues des documents moins nombreux et moins importants que ceux que leur ont donnés deux des régions les plus proches, à savoir celles à laquelle l'Entre-Sambre-et-Meuse et contiguë à gauche de la Sambre d'une part, et à droite de la Meuse, d'autre part. Mais dans l'impressionnant tableau que M. G. Kurth a, en quelques pages, tracé de la *Belgique romaine*[2] et qui a donné le coup de grâce à la légende d'une Belgique presque déserte, restée inculte et couverte de forêts aux premiers siècles de notre ère — légende si longtemps en faveur, sous l'autorité de Schayes — l'Entre-Sambre-et-Meuse occupe une place considérable. Sillonnée de nombreuses voies romaines (*chaussées* et *diverticula*), parsemée de *villas* ou *maisons des champs*, elle est le pays d'élection de la forgerie qui s'y développe alors prodigieusement[3] avec d'autres industries métallurgiques ou artistiques[4]. Une carte *préhistorique* méticuleu-

[1] Cf. *Le préhistorique. Les premiers habitants de la Belgique*, *op. cit.*, p. 284.

[2] Dans le 1er chapitre de son *Clovis*. Tours, Mame, 1896, in-4°, pp. 1 à 30.

[3] Cf. le discours prononcé par M. Alf. Bequet à l'ouverture du *Congrès de Namur*, le 17 août 1886 (*Annales de la Société archéol. de Namur*, t. XVII, pp. 129 et suiv.), p. 135.

[4] Telle la bijouterie en bronze émaillé. Voir Alf. Bequet, *ibid.*, page 135. M. A. Bequet estime que certains de ces bijoux émaillés (les *fibules* exhumées aux *Villées*, près de Rognée) « surpassent par leur dimension et leur beauté tous les bijoux de ce genre que possèdent les musées d'Europe ». (*Soc. archéol. de Namur*, t. XX, p. 21, note 3.)

sement dressée ferait voir, d'un seul coup d'œil, l'état de la Belgique antérieure au moyen âge. Combien imparfaits apparaissent aujourd'hui les essais antérieurs et pourtant consciencieux de Vandermaelen (en 1853) et de C. Van Dessel (en 1877) ! Il est à espérer que M. le baron de Loë nous donnera bientôt, ne fût-ce que par fragments ou sous format réduit, le document scientifique dont maints Congrès de la *Fédération* — et déjà ceux d'Anvers (1885), de Namur (1886) et de Bruges (1887) — sollicitaient instamment la préparation [1].

Nous ne croyons pas qu'il soit possible, pour déterminer l'origine des plus anciens villages de l'Entre-Sambre-et-Meuse, de remonter jusqu'aux établissements présumés des tribus celtiques ou à leurs curieux tumulus, (amas de pierres de grosseur moyenne, dénommés *marchets*), que la culture a détruits en si grand nombre « depuis une cinquantaine d'années [2] », ou même jusqu'aux *castella* remplis de silex taillés, ordinairement établis « dans des endroits escarpés [3] » qui servirent de refuges aux Celtes d'abord, puis aux Belgo-Romains contre les incursions. Mais, avec l'époque romaine, nous entrons sans nul doute au cœur du sujet du présent rapport, (forcément incomplet, nous ne le dissimulons pas). Selon M. Alf. Bequet, — le guide le plus sûr auquel nous puissions nous confier — « la véritable richesse du pays », aux premiers siècles de la domination romaine, résidait dans les villas entourées d'un domaine d'une étendue moyenne et habitées par des hommes libres exploitant leurs terres ou se

[1] Cf. *Essai d'une carte préhist. et protohist. des environs de Mons*, par le baron A. de Loë et Em. de Munck, dans les *Annales de la Soc. d'archéol. de Bruxelles*, t. IV, 1890, pp. 403-429.

[2] Voir *La Belgique avant et pendant les invasions des Francs*, par M. Alf. Bequet. (*Soc. archéol. de Namur*, t. XVII, p. 421.)

[3] *Ibid.*, pp. 423 et 424.

livrant au commerce et à l'industrie [1]. Ces domaines comprenaient généralement deux parties : la plus rapprochée de la *villa*, mise en valeur par des esclaves ; l'autre, exploitée soit par « des colons et des esclaves » fixés à la glèbe, soit par « de pauvres colons libres », moyennant redevance. Nous en déduisons plus encore que la condition faite à nos ancêtres belgo-romains. M. Alf. Bequet ajoute, en effet, que ces *villas* devinrent très nombreuses au début du IIIe siècle, « surtout dans la partie sud du pays » et qu'elles furent « le noyau de la plupart des villages [2] ». Autre indice également précieux : chacune de ces *villas* ou *maisons des champs* était désignée par un nom « qu'elle conservait toujours : c'était habituellement celui du propriétaire qui l'avait construite ». D'après M. Alf. Bequet, le nom de beaucoup de communes de l'Entre-Sambre-et-Meuse « n'a pas une autre origine [3] ». C'est à la sagacité de nos toponymistes qu'il appartient donc de le découvrir, en appelant à l'aide les résultats des fouilles d'établissements romains, sans oublier les sépultures dont l'importance révèle souvent, à elle seule, le voisinage de quelque grande villa à jamais disparue.

Lorsque, après la tourmente affreuse dans laquelle sombra l'empire romain aux IVe et Ve siècles, notre pays commença à se repeupler, la rive droite de la Sambre fut, avec la même rive de la Meuse, une des régions occupées dès l'abord par les Francs. Ces nouvelles populations (hommes libres et

[1] *Ibid.*, pp. 427 et 428. En présence du grand nombre de substructions belgo-romaines mises au jour dans la région de l'E.-S.-et-M., on est fondé « à se demander », observe V. Tahon, « si presque tous les villages actuels n'existaient pas au moins à l'état de *villæ* sous la domination romaine ». (*Soc. paléont. et archéol. de Charleroi. Doc. et Rap.*, t. XIV, p. 805.)

[2] *Ibid.*, page 428.

[3] Cf. *Les grands domaines et les villas de l'Entre-Sambre-et-Meuse sous l'empire romain*, dans *Soc. arch. Namur*, t. XX, page 12.

serfs) se fixèrent en masse auprès des villas détruites, remettant en culture les anciens domaines ruraux. On sait combien sont nombreux les cimetières francs exhumés sur le territoire de nos communes au sud de la Sambre[1]. Cette occupation bien vérifiée du pays par les Francs attesterait, s'il en était besoin, la très ancienne origine de beaucoup de villages de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

Il ne parait pas que les Francs aient cherché à relever, dans cette dernière région, l'industre du fer qui y avait été si florissante jusqu'à leur arrivée[2]. Mais les investigations n'en doivent pas moins être dirigées sur les multiples vestiges laissés par l'antique industrie de la forgerie. Les précieuses contributions apportées à la question par MM. A. Warzée, F. Berchem, A. Mahieu et V. Tahon[3] donneront le moyen de fixer la part qui revient à l'industrie du fer dans l'histoire de beaucoup de nos villages qui, on le sait, lui ont plus d'une fois emprunté leur nom. La plupart des amas de scories (*les crayats de Sarrasins*) ont disparu

[1] Certains de ces villages renferment plusieurs groupes de ces sépultures, dont le mobilier a permis de définir souvent - la condition sociale des individus qui y étaient ensevelis -. Voir *La Belgique avant et pendant les invasions des Francs*, par M. Alf. Bequet. (*Soc. arch. de Namur*, t. XVII, p. 455, note 2.)

[2] Abrités sous leurs cabanes en bois, ces propriétaires fonciers n'étaient pas plus commerçants que bâtisseurs ; ils n'employaient les métaux que pour leurs armes et leurs outils ou ustensiles indispensables. Cf. M. Alf. Bequet. (*Soc. arch. Namur*, t. XVII, pp. 137 et 140.)

[3] Cf. A. WARZÉE, *Exposé hist. et statistique de l'ind. métall. dans le Hainaut* (dans *Soc. des sciences, arts et lettres du Hainaut*, 2e série, t. VIII ; F. BERCHEM, *Hist. du fer dans le pays de Namur* (dans *Soc. archéol. de Namur*, t. XII, pp. 181 et suiv.) ; A. MAHIEU, *De la fabrication du fer, etc.*, (*Ibid.*, t. XXI, pp. 450 et suiv.); et V. TAHON, *Orig. de la métall. au pays d'E.-S.-et-M.* (dans *Soc. paléont. et arch. de Charleroi*, t. XIV, pp. 763 et suiv.); du même : *La forgerie du fer, etc.*, (*Ibid.*, t. XVIII, pp. 215 et suiv.).

aujourd'hui [1] ; mais de Namur à Vireux et de Charleroi à Chimay, ils nous ont fourni des débris de toutes sortes (fourneaux ruinés, morceaux de fer ou forgé ou imparfaitement réduit, outils, etc, provenant des usines ou ateliers de nos plus anciens forgerons.

C'est vraisemblablement vers le milieu du VII[e] siècle, lorsque nos ancêtres, devenus chrétiens, se groupèrent autour des premiers monastères : Malonne (fondé en 641), Fosses (vers 650), Lobbes (en 654), Alne (en 656), Wallers (en 657) etc., que l'antique forgerie se réveilla entre la Sambre et la Meuse [2], pour perfectionner graduellement ses procédés d'élaboration du minerai et donner plus tard naissance aux remuantes corporations de *férons* (ailleurs *febvres*, *favres* ou *faures*) [3]. Presque partout, le minerai était ou avait été jadis à fleur de terre. Les affleurements épuisés, on demandera au sous-sol les richesses minières intactes jusque là. Les grandes forêts (la *Marlagne*, le *Biert*, la *Fagne* et la *Thiérache*, à peine entamées à la cognée, fourniront aux nouvelles forges le combustible, le charbon de *fau*, (de *fagus*, hêtre). Maints villages surgiront ainsi, dans quelque clairière, au milieu des grands bois, où l'humble cabane du forgeron voisinera avec la pauvre hutte du *faudeur* [4]. Tels peut-être plusieurs : *Fayt*, *Boussu*,

[1] Encore très riches en fer, ils ont été consommés en masse dans nos modernes hauts-fourneaux du pays de Charleroi. Tels les *crayats* de Géronsart (Cerfontaine) dont l'amas cubait 8.543 m³ de résidus. En vingt-cinq ans (à dater surtout de 1872), les hauts-fourneaux carolorégiens engloutirent l'énorme quantité de *un million* de tonnes de ces *crayats de Sarrasins* arrachés à toute la région de l'E.-S.-et-M. Voir V. TAHON (*Soc. archéol. de Charleroi*, t. XIV, pp. 794, 795 et 805).

[2] V. TAHON, *La forgerie du fer, etc.*, (*Soc. archéol. de Charleroi*, t. XVIII, page 219).

[3] *Ibid.*, page 223.

[4] Ce terme désignait l'artisan occupé à la torréfaction du bois de hêtre. On dit encore dans notre parler wallon : *de la terre de faute* (*faude ?*).

Sart et *Villers-en-Fagne*, *Fagnolles*,etc..De là datent peut-être aussi beaucoup de ces forêts de faible étendue, dénommées *haies*, (*haia*) ou *fagnes* (*fania*)[1]. La hache du bûcheron s'est attaquée déjà aux épaisses forêts d'Entre-Sambre-et-Meuse ; mais les grandes *solitudes* (*solitudines*), bois, bruyères et marécages dont une partie du pays était encore recouverte ne devaient pas disparaitre avant les XIIe et XIIIe siècles [2].

Les importants défrichements et la colonisation qui en fut la suite aux XIIe et XIIIe siècles, sont pour une grande part l'œuvre des abbayes bénédictines. Dans ses vastes exploitations rurales, l'ordre de St-Benoit appliqua systématiquement l'intelligente division du travail qui avait jadis rendu si prospères les *maisons des champs* belgo-romaines[3]. Il recueillit aussi comme un précieux héritage les débris de ces industries d'art que les Francs avaient laissées moribondes et il sut leur donner un nouvel éclat. Ce fut le cas pour l'orfèvrerie, notamment à l'*école* de Waulsort, d'où sortirent un grand nombre de remarquables œuvres d'art[4]. Aussi longtemps que se maintient la civilisation presque exclusivement agricole, c'est-à-dire jusqu'à la fin du XIe siècle, les abbayes sont comme « les chefs-lieux des terres éparpillées » partout ; elles exercent, dans l'ordre écono-

[1] V. Tahon, *Ibid.*, page 236.
[2] Voir H. Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. I, Bruxelles, 1900, pp. 133 et 276.
[3] Alf. Bequet, *Les grands domaines, etc.* (*Soc. archéol. de Namur*, t. XX, p. 16.) — H. Pirenne. *Ouv. cité*, t. II, p. 125.
[4] Dues à des artistes tels que le fameux Erembert (début XIe siècle et Baudouin de Finneraux « verrier et orfèvre » (cité en 1206). Cf. A. Bequet (*Soc. archéol. de Namur*, t. XVII, p. 141) et R. P. Dom Ursm. Berlière, *Monasticon belge*, t. I, 1re liv., p. 41. Le frère Hugues (ou *Hugo*) d'Oignies (Aiseau) fut le plus célèbre orfèvre belge du XIIIe siècle. (Cf. Pirenne, *Ouv. cité*, t. II, p. 426 ; *Monasticon belge*, t. I, 2e liv., p. 450.)

mique, une influence prépondérante[1]. D'abord de « moyenne étendue », les terres d'église s'agrandissent de riches donations seigneuriales et les moines de Brogne (St-Gérard, fondé en 928 ou 929), de Waulsort (945) et de St-Michel en Thiérache (945), de Florennes (1002-1010)[2], etc., président aux grands défrichements qui s'effectuent à partir du début du XIIe siècle. C'est le moment où les antiques formes d'exploitation foncière sont abandonnées, en même temps que, aux dépens du servage, se multiplie le « travail libre » dans les vastes entreprises agricoles[3]. Une partie du sol resté jusque là improductif est colonisée sous l'impulsion des grands propriétaires, à savoir des abbayes Cisterciennes et Bénédictines d'abord, et ensuite des princes ou seigneurs laïques à l'exemple des premières. Les *villes neuves*, reconnaissables souvent à leur appellation (en *sart*[4]) naissent en grand nombre à côté des anciens domaines remontant à l'époque romaine ou franque[5]. Les exemples ne manquent pas pour attester l'empressement intéressé que les grands propriétaires mirent alors à attirer les *tenanciers (hospites, laeten)* dans leurs « *solitudes* » improductives. Nous n'en citerons que deux, parmi les moins connus et applicables à l'Entre-Sambre-et-Meuse : d'une part, celui des seigneurs d'Avesnes, qui dotèrent de larges libertés les descendants de leurs anciens serfs ou fondèrent des *villes neuves* au cours du XIIe siècle[6], et de l'autre, celui des seigneurs de Chimay, qui

[1] H. PIRENNE, *Ibid.*, t. II, p. 126.
[2] *Monasticon belge*, t. I, *passim*.
[3] H. PIRENNE, *Ibid.*, t. I, p. 275.
[4] En pays wallon et *rode* ou *kerke* dans le pays flamand.
[5] H. Pirenne, *ouv. cité*, I, 276.
[6] Cf. L. VANDERKINDERE, *Un village du Hainaut au XIIe siècle. La loi de Prisches.* (Dans *Mélanges P. Frédéricq*, Bruxelles, 10 juil. 1904, pp. 213 et 214).

contribuèrent à de notables défrichements dans leurs domaines forestiers[1]. Des recherches plus complètes que celles auxquelles il est permis de nous livrer ici, aboutiraient à cette conclusion que, parmi toutes les communes actuelles de l'Entre-Sambre-et-Meuse, les *villes neuves* des XII[e] et XIII[e] siècles sont, ou peut s'en faut, celles dont l'origine a été la plus tardive. Il convient cependant d'en excepter deux et non des moindres, non pas par le nombre (assez faible) de leurs habitants, mais par le titre de communes *urbaines* qui leur reste dévolu. On devine que nous voulons parler de Philippeville et Mariembourg, créées avec Charlemont (lez-Givet) par Charles-Quint sur les terres des princes-évêques de Liége, vers 1550. Ces trois forteresses devaient concourir à la défense militaire des Pays-Bas méridionaux contre la France, du côté de la Champagne[2]. Elles empruntèrent toute leur valeur à leur position stratégique, Philippeville devenant par surcroit, au milieu de l'Entre-Sambre-et-Meuse belge, le point central de la grande voirie.

Résumons-nous. Beaucoup de communes d'Entre-Sambre-et-Meuse ont pour berceau soit les *maisons des champs* de

[1] Gilles de Chimay, notamment, créa deux *villes neuves* : 1° Bourlers (lez-Chimay) entre 1166 et 1169. Cf. E. MATTHIEU, *Le village de Bourlers et l'abbaye de S. Michel en Thiérache*, dans *Soc. archéol. de Charleroi. Doc. et Rap.*, t. XXV, *Extrait*, brochure de 15 p.; 2° Momignies en 1185. Cf. GISLEBERT, *Chronica Hannoniæ*, éd. L. Vanderkindere, pages 192 et 193.

[2] Cf. *Notice historique sur Philippeville*, par Alb. de Robaulx de Soumoy, (*Soc. archéol. de Namur*, t. VI, pp. 161 et suiv.) ; *Recherches sur l'histoire de la ville de Mariembourg et l'origine de Charlemont*, par le même. (*Ibid.* t. VIII, pp. 159 et suiv.) Le projet de construction de la forteresse de Mariembourg, près de Pont-à-Fresne, remonte à l'année 1542, et deux conventions furent signées à ce sujet entre Charles-Quint et le prince évêque de Liége, en 1546 et 1548. C'est vers ces deux dates que l'on mit la main à l'œuvre. (*Ibid.*, pp. 172 à 180.) Les noms de Philippe II et de Marie de Hongrie, sœur de Charles-Quint, furent, avec celui de l'empereur lui-même, l'origine des appellations données aux trois places de guerre.

l'époque romaine, soit les grands domaines ruraux de la période franque ; bon nombre doivent leur origine à la très ancienne industrie du fer ; les autres, à peu d'exceptions près, prirent naissance sous l'impulsion des abbayes ou même des princes laïcs, au moment de la transformation sociale et économique qui coïncide avec les XIIe et XIIIe siècles. Ajoutons que, pour solutionner la question dans les cas particuliers, il importe de soumettre à un examen critique le riche répertoire des *lieux-dits* [1] et les appellations mêmes des villages, dans leurs formes graphiques les plus anciennes. Cet examen attentif se fera à l'aide des documents de nos dépôts d'archives [2], des relevés partiels déjà tentés plus d'une fois [3] et surtout des indications de toute première valeur contenues dans les publications bien connues de M. Charles Duvivier [4], de M. le Chanoine C.-G. Roland [5] et de M. G. Kurth [6]. Si nous en avons le loisir avant la réunion très prochaine du *Congrès de Mons*, nous comptons dresser dans une carte d'ensemble la liste complète des villages actuels de

[1] Comme nos archéologues l'on fait, par exemple, pour les *Chestai* (ou *Tchestai*) et les *Tombois* qui leur ont révélé partout les antiques forteresses romaines et les nécropoles franques.

[2] Tel le si précieux *polyptique* ou *état des biens* de Lobbes (868), l'abbaye ayant alors des propriétés dans 174 localités différentes. Pour cette liste, voir entre autres Th. Lejeune : *Monogr. archéol. hist. de l'anc. abbaye de St-Pierre à Lobbes (654-1794)*, dans *Soc. archéol. de Charleroi, Doc. et Rap.*, t. XII, pp. 235-238.

[3] Cf. les *contributions* notables données à la question par M. D.-A. Van Bastelaer : *L'arrondissement de Charleroi au point de vue de la div. géog..... surtout au IXe siècle, (Soc. arch. de Charleroi*, t. XVII, pp. 187-206), et *La Sambre archéologique (Ibid.*, t. XX, pp. 415 et suiv.).

[4] *Recherches sur le Hainaut ancien.* (*Mémoires et publications de la Société des Sciences du Hainaut*, 2e série, t. IX, 1864, et *Actes et doc. anciens, etc.*, Bruxelles, 1898, 1er vol.).

[5] *Annales de la Soc. arch. de Namur (passim)*, et *Toponymie namuroise. (Ibid.*, t. XXIII et XXIV.)

[6] *La frontière linguistique en Belgique*, 2 vol. (*Acad. royale de Belgique. Mém.*, in-8°, 1895 et 1898, t. XLVIII.)

l'Entre-Sambre-et-Meuse, avec l'indication de leurs plus anciennes désignations orthographiques et des dates authentiques auxquelles ces appellations se rencontrent pour la première fois dans les documents du moyen âge.

La question du développement des communes de l'Entre-Sambre-et-Meuse – qui constitue la seconde partie de notre tâche — exigerait un long travail de documentation préalable auquel nous n'avons pas pu nous livrer. Le peu que nous allons en dire ne sera donc qu'une très insuffisante contribution à l'étude sommaire du sujet. Deux points surtout doivent, nous semble-t-il, retenir l'attention : d'une part, les faits généraux dominants qui ont pu favoriser le développement des communautés rurales ; de l'autre, ceux qui ont dû, ou l'arrêter, ou simplement l'entraver. Parmi les premiers, il faut citer en première ligne : 1° la *colonisation* et les influences à la fois sociales et économiques qui en ont été la conséquence à partir du XII[e] siècle ; 2° l'essor plus ou moins vif, selon les lieux et selon les diverses époques, que prirent les *industries* du fer, du cuivre, du verre, de la houille, du marbre, de l'ardoise, de la pierre à chaux, de la terre plastique (terre à poterie, terre à grès, réfractaire et céramique), les industries du bois (scierie, saboterie), etc., etc. Au nombre des seconds figurent notamment : 1° les survivances persistantes de la civilisation *agricole* qui eurent pour corollaires obligés l'isolement sous le rapport géographique et le particularisme dans l'ordre moral ; 2° l'instabilité des divisions politiques — au moins jusqu'au XIV[e] siècle[1] — et leur complexité jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle ; 3° l'influence déprimante d'un pouvoir central presque toujours ombrageux, maintes fois cruel et rapace ; 4° la répercussion,

[1] Cf. La carte du comté de Hainaut et des pays voisins à la fin du XII[e] siècle dans L. Vanderkindere : *La Chronique de Gislebert*, et, à titre de comparaison, la *Carte des Pays-Bas à la fin du XIV[e] siècle* (dans H. Pirenne, *Hist. de Belgique*, t. II, 1903).

rarement atténuée, des discordes féodales et des *guerres privées* d'abord, des guerres européennes ensuite, notamment dans le cours du XVII[e] siècle qui fut, pour toute l'ancienne Belgique, « le siècle de malheur ».

La condition sociale qui fut le lot de ces populations rurales, pacifiques et laborieuses, a été maintes fois évoquée, dans les *monographies* historiques comme dans les ouvrages de synthèse. On nous a décrit les fermes abbatiales, retracé l'histoire des castels féodaux[1] qui, les unes et les autres y détenaient l'influence puissante dévolue ailleurs aux grandes cités manufacturières. Nous connaissons l'enchevêtrement extrême des seigneuries foncières et justicières et le détail compliqué des droits jalousement gardés qu'elles exerçaient sur les *manants*. Nous savons la généalogie de maints opulents barons[2], les vicissitudes des châtellenies[3], la descendance brillante des vieux *ferons* besogneux, ces *maîtres de forges* des XVI[e] et XVII[e] siècles, auxquels bon nombre de grandes familles actuelles d'Entre-Sambre-et-Meuse doivent « le lustre et les titres de leur maison[4] ». Ce

[1] *Château-Thiéry* — pour ne citer que celui-là — qui, érigé au IX[e] ou au X[e] siècle, sur une crête rocheuse faisant face à l'abbaye de Waulsort, appartint successivement aux familles puissantes des Rochefort d'Orjo, Los d'Agimont, Boulan et Brandebourg et ne disparut qu'en 1675 (ruinée par les Français . Voir Alf. Bequet, *Château-Thiéry*. (*Soc. archéol. de Namur*, t. X, pp. 253-279.)

[2] Tels les Rumigny-Florennes, d'abord détenteurs de la vaste seigneurie (villages, fiefs, etc.) de Rumigny (canton du départ. des Ardennes), qui s'étendait au N. jusqu'à la châtellenie de Couvin et qui acquirent, à la fin du X[e] siècle, la seigneurie de Florennes. Voir *Hist. généal. de la maison de R.-F.*, par le chanoine C.-G. Roland. (*Ibid.*, t. XIX, pp. 59 et suiv.)

[3] Cf. *Essai historique sur Couvin et sa châtellenie*, par le comte de Villermont. (*Ibid.*, t. XI, XII, XIII, en 3 parties.)

[4] Cf. V. TAHON, *La forgerie du fer*, etc. (*Soc. arch. de Charleroi*, t. XVIII, pp. 215 et suiv. L'auteur donne une liste de ces familles les plus connues : les *de Baillet*, *de Bilquin*, etc. (*Ibid.* p. 238, note 1.) Voir aussi l'étude si complète de la famille d'*Harscamp*, par M. S. Bormans. (*Soc. archéol. de Namur*, t. XIV, pp. 21 et suiv.)

que nous ignorons encore, ce sont les vicissitudes ou les étapes du progrès des industries d'Entre-Sambre-et-Meuse. Rares sont celles qui nous ont livré toute leur histoire, comme celle des grès de Bouffioulx, si copieusement retracée par M. D.-A. Van Bastelaer[1]. Les publications de nos *sociétés archéologiques et historiques* renferment pourtant des centaines de notices, parfois étendues, sur la matière. M. A. Hansay, il y a quelques jours, nous donnait encore des indications inédites sur l'industrie du fer dans l'Entre-Sambre-et-Meuse *liégeoise*[2]. La 3e Section du prochain Congrès entendra avec un vif intérêt, croyons-nous, la communication annoncée par M. le professeur H. Pirenne sur l' « état actuel de nos connaissances touchant l'état *social et économique* des Pays-Bas au XVIe siècle » et la direction comme la méthode suivant lesquelles il conviendrait d'organiser les recherches sur le sujet[3]. Il ne suffit plus, en effet, que les travaux d'histoire locale soient bien intentionnés et abondants. Ils doivent, s'inspirant d'une entente à tout le moins tacite et préalable entre les « chercheurs », s'orienter vers le but le plus utile et par les voies estimées en commun les meilleures. Délaissons les scrupules de faux amour-propre quand les maitres de la science historique veulent bien nous dispenser leurs précieux avis, et notre activité consciencieuse contribuera, dans une faible mesure peut-être, mais sûrement, à l'élaboration définitive de l'histoire nationale.

EM. DONY

---

[1] *Les grès wallons*, etc. (*Soc. archéol. de Charleroi*, t. XIII, pp. 309-703.)

[2] Cf. *Contribution à l'histoire de la politique mercantile au* XVIIIe *siècle en France et dans le pays de Liége*, dans *Mélanges P. Frédéricq*, 10 juillet 1904, p. 337 et suiv.

[3] Cf. la brochure donnant le programme des questions soumises à la 3e Section (*Histoire*), page 7.

NOTE COMPLÉMENTAIRE.

Si, comme nous le disons plus haut[1], les origines et les vicissitudes de beaucoup de seigneuries de l'Entre-Sambre-et-Meuse nous sont bien connues, il n'en est pas ainsi de la seigneurie de Chimay, érigée en comté en 1473 par Charles-le-Téméraire, et en principauté par Maximilien d'Autriche, en 1486. Son histoire est encore à faire et le pays de Chimay n'a plus tenté aucun historien depuis feu G. Hagemans, bien que son *Mémoire*, écrit en 1866, soit loin de constituer une œuvre complète [2]. Tout récemment, M. L. Vanderkindere a soumis à une étude comparative les chartes octroyant la *loi* dite *de Prisches* [3], à nombre de localités de la région de Landrecies et de Chimay, (Bailièvre, Beauwelz, Boutonville, Imbrechies, Macquenoise, Momignies, Monceau, Robechies et Seloignes). Nous avons nous-mêmes, il y a quelques mois, mis la dernière main à une monographie consacrée à l'histoire du village de Bourlers (lez-Chimay). Nous extrayons de ce travail [4] les très brèves indications qui suivent. Le village de Bourlers est une *ville neuve* créée dans la Thiérache, entre 1166 et 1169 par une donation de Gilles, seigneur de Chimay, aux moines Bénédictins de l'abbaye de S[t]-Michel (près d'Hirson). Le travail de défrichement s'y poursuit, comme ailleurs au cours des XII[e] et XIII[e] siècles, sous la direction des religieux propriétaires du fonds tout

[1] Page 16.

[2] Cf. G. HAGEMANS, *Histoire du pays de Chimay*, Bruxelles, 1866, 1 vol. (en 2 parties). Citons pourtant les deux petites notices publiées par feu Th. Bernier sur *Lompret* en 1875 et sur *Momignies* (*Soc. archéol. de Charleroi*, t. XIII, pp. 257 et suiv.).

[3] Cf. ci-dessus, page 12.

[4] Qui sera inséré dans le prochain volume des *Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut* (VI[e] série, t. VI, 56[e] vol.).

entier et sous l'œil intéressé des héritiers de Gilles de Chimay. Les habitants (*tenanciers* ou *hospites*) y vivent, *libres* de leurs personnes et détenteurs à titre perpétuel de la terre qu'ils cultivent, sous réserve des redevances *fixes* et régulières (dues aux moines comme aux seigneurs). Un accord de 1224 mentionne déjà les *aisances* octroyées à la communauté (plus tard les jouissances usagères). Le plus ancien document conservé des *Archives* du village porte la date de 1502. Mais, « organisée » de bonne heure, la communauté des *bourgeois* eut ses mandataires reconnus (*justice* et *loi* officiels), à savoir un mayeur et sept échevins comme les autres localités rurales de la terre de Chimay. Nous voyons se répercuter là, interrompant la vie calme et besogneuse des humbles *manants*, mais très assourdis (les misères matérielles mises à part,) plus d'un de ces phénomènes sociaux ou de ces grands faits généraux que nous avons mentionnés au cours du précédent rapport. Nous avons relevé à Bourlers maintes traces des anciennes industries de la *terre* de *Chimay*, mais seul le développement de l'industrie de la *terre plastique* a pu, depuis peu d'années, tirer ce village d'un long isolement.

E. D.

EXTRAIT

DU RÈGLEMENT SPÉCIAL DU CONGRÈS DE MONS

1904

Art. 17. Les documents du Congrès seront publiés en deux volumes.

Le premier contiendra les fascicules distribués préalablement au Congrès et dont chacun aura une pagination séparée. Une table, distribuée avec la feuille de titre général et la couverture, indiquera l'ordre dans lequel ils doivent être réunis.

Le second volume, dont la pagination sera continue, contiendra les comptes-rendus des assemblées générales des réunions de sections et des excursions. Il sera distribué soit en une fois, soit par fascicules.

Fascicule 1 du tome XVIII
des Annales

ANNALES
DE LA FÉDÉRATION ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE
DE BELGIQUE

[illegible]

CONGRÈS
Archéologique & Historique
de Mons

SOMMAIRE.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

NOTICE

SUR

BAVAY

PAR

André DOUTRIAUX

ET

Maurice BAUCHOND



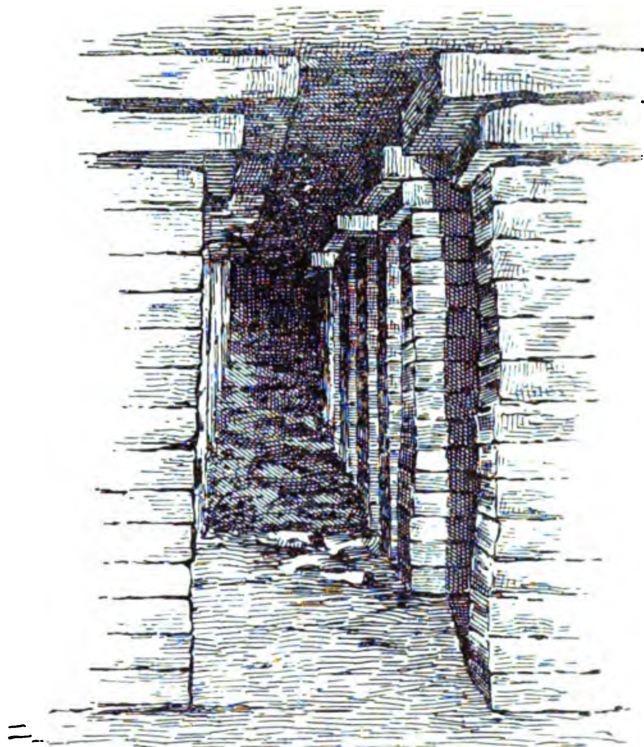
Parement des anciennes fortifications gallo-romaines de Bavay

(Cliché de MM.



COLUMBARIUM ?

Photographie prise dans les caves du Couvent des Sœurs de Sainte Thérèse



Vue en perspective des piliers

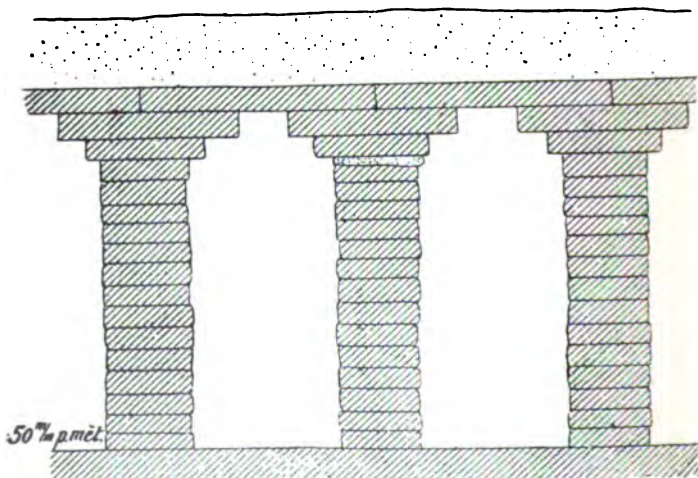
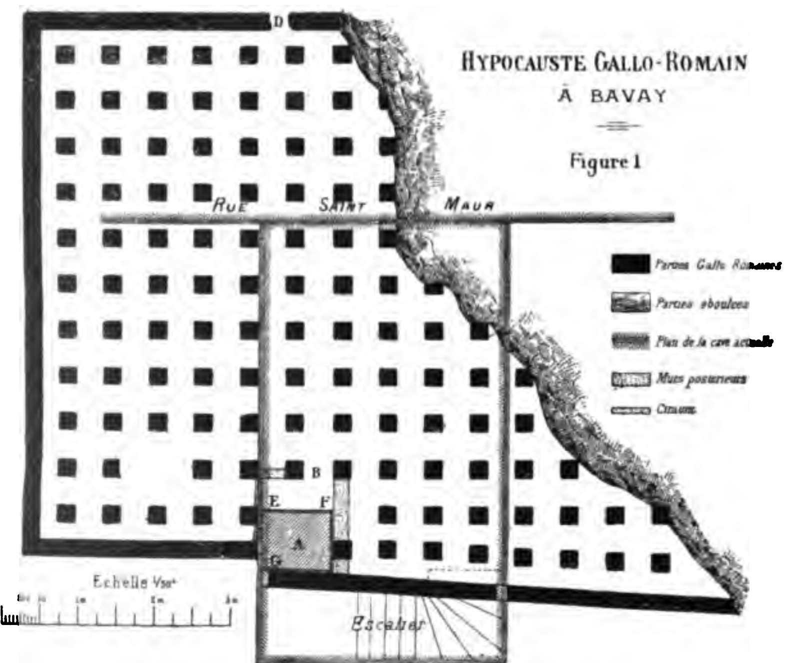


Fig. 2

Extrait de : Un Hypocauste gallo romain à Bavay

par MM. Bauchond et Doutriaux



Plan extrait de : Un Hypocauste gallo-romain à Bavay

par MM. Bauchond et Doutriaux

BAVAY

Bavay, aujourd'hui chef-lieu de canton du département du Nord, fut une cité très importante à l'époque de l'occupation de la Gaule par les Romains.

Capitale des Nerviens, point de jonction de sept chaussées se dirigeant vers toutes les extrémités de l'empire, elle avait une étendue considérable lorsque l'empereur Tibère y fit son entrée solennelle en l'an XII.

Quand les Barbares franchirent le Rhin et s'emparèrent de tout le pays rhénan et de Tongres, Bavay devint le boulevard de la résistance gallo-romaine dans le Nord des Gaules. Détruite à son tour par les Barbares, au v[e] siècle, elle ne se releva de ses cendres qu'un siècle plus tard, quand Brunehaut fit réparer les anciennes chaussées romaines qui y aboutissaient.

Incendiée à plusieurs reprises pendant les guerres du moyen âge, ruinée par Louis XI en 1477, Bavay subit de nouveau l'épreuve du feu pendant les guerres du XVI[e] siècle. En 1654, Turenne abattit ses murailles qui ne furent plus reconstruites.

Le traité de Nimègue (1678) réunit Bavay et sa prévôté à la France.

Nous n'insistons pas sur ces détails historiques, puisque notre but est spécialement de faire connaître à l'archéologue les monuments gallo-romains et de l'époque moderne qui subsistent encore à Bavay[1].

[1] Le moyen âge n'est représenté à l'époque actuelle par aucun souvenir.

Période gallo-romaine.

La période gallo-romaine se trouve représentée par des monuments intéressants et nombreux qui permettent encore au visiteur de se rendre compte de la grandeur de cette ville, pendant les premiers siècles de notre ère.

Sur la place, en face de l'hôtel-de-ville flanquée d'un petit beffroi style Louis XIII, une colonne heptagonale rappelle l'importance de Bavay à l'époque gallo-romaine.

Cet édifice sans style, surmonté d'une statue de la reine Brunehaut, a été édifié sur l'emplacement de l'ancien forum, à l'endroit où aboutissaient les sept chaussées construites par les Romains. Plusieurs inscriptions y sont gravées :

D'abord sur chaque face du monument, les noms des villes où aboutissaient ces routes : Reims, Soissons, Amiens, Tournay, Utrecht, Cologne, Trêves. Au-dessous, on lit l'inscription suivante :

« CE MONUMENT A ÉTÉ RÉÉDIFIÉ EN 1872, AU POINT CENTRAL OU ABOUTISSAIENT LES SEPT CHAUSSÉES ROMAINES DITES DE BRUNEHAUT. CES VOIES FURENT CONSTRUITES PAR MARCUS AGRIPPA, LIEUTENANT DE CÉSAR AUGUSTE, VERS L'AN 25 AVANT JÉSUS-CHRIST, ET RESTAURÉES PAR LA REINE BRUNEHAUT, MORTE EN L'AN 613. »

Cette colonne a remplacé une pyramide élevée en 1816. D'après la tradition, c'est exactement à cet endroit, au milieu du forum, que les sept chaussées avaient leur point de départ, marqué par une colonne heptagonale.

Cirque.

A l'extrémité ouest de la ville, se trouvent les ruines remarquables d'un vaste cirque. Une de ses extrémités, de forme elliptique, est encore entourée de murs élevés de plusieurs mètres. Les murailles, flanquées extérieurement de tours rondes avec fossés secs, ont fait partie des murs de défense

de la ville. L'appareil de ces constructions est très nettement gallo-romain. Des lits de grosses tuiles en terre rouge forment des assises horizontales allant d'un bout à l'autre des murailles. Le mortier est un ciment très dur mélangé de briques pilées. Presque partout, le parement des murs a été démoli, principalement au fond du fossé. Mais pourtant çà et là on retrouve l'ancien parement formé de pierres rectangulaires, très régulièrement taillées. Certains lits sont disposés obliquement en arête de poisson.

Jusqu'à ces dernières années, les fossés de ces vestiges uniques de fortifications gallo-romaines dans la région du Nord de la France, servaient de décharge publique.

Depuis quelque temps, une municipalité qui paraît mieux inspirée, a su comprendre son devoir et vient de prendre les premières mesures pour arrêter la destruction de ces glorieux souvenirs.

L'intérieur du cirque est occupé par des jardins, et jusqu'à ces dernières années on y trouvait fréquemment des monnaies romaines.

Hypocauste.

A l'intérieur de la ville, auprès de l'église, rue St-Maur, au-dessus d'une cave, on peut encore visiter un hypocauste, monument le plus curieux et le mieux conservé de Bavay.

C'est en 1830[1] que fut découverte cette intéressante construction gallo-romaine. Voici en quels termes un journal de Valenciennes, *L'Écho de la Frontière*, relatait cette trouvaille. (*L'Echo de la Frontière*, 9e année, n° 931, p. 450.)

« Il y a peu de temps que le sieur Lambiez, de Bavai, » creusant pour établir les fondations d'un mur en face de sa » maison située parallèlement au mur latéral de l'église de

[1] Doutriaux et Bauchond. *Un hypocauste gallo-romain à Bavay*, pages 7 et suivantes.

» Bavai, a trouvé à plusieurs pieds sous terre des hypocaustes
» ou fourneaux souterrains romains, destinés à chauffer soit
» des bains, soit des salons dans lesquels les maîtres du
» du monde ont cherché à reproduire la douce température
» de leur pays au milieu des provinces du Nord, etc... On
» peut parcourir les hypocaustes, mais non sans difficulté, à
» cause du peu d'espace qui sépare les piliers. »

Malgré son importance, les historiens de Bavai ont négligé de nous donner une description exacte et complète de cet hypocauste. Lebeau signale la découverte faite en 1830 et en donne, en note, une description d'après le mémorial encyclopédique de Ternisien (n° 168). Cette description, outre qu'elle présente plusieurs inexactitudes, est au surplus peu détaillée.

Le même auteur nous dit aussi qu'il existe un plan de cet hypocauste dans un ouvrage resté manuscrit : *Bavai ancien et moderne*, de notre architecte valenciennois Niveleau. Nous ne savons ce qu'est devenu l'original de ce manuscrit, mais nous avons eu la bonne fortune d'en trouver une copie à la bibliothèque de Lille, où elle occupe les numéros 604-605 du catalogue Molinier.

Nous nous sommes reportés à cet ouvrage : il n'y existe pas de plan d'ensemble de l'hypocauste, mais seulement la représentation de deux coupes, une élévation et un plan (planche 98, fig. 246), permettant de se rendre compte de la disposition des piliers et des tuyaux de chaleur ; d'après l'échelle qui accompagne ces figures, les dimensions ne paraissent pas correspondre à la réalité.

Aussi avons-nous cru utile et intéressant de mesurer exactement cet hypocauste dont nous allons donner une description détaillée.

Dans une cave de 3 mètres 20 de largeur sur 5 mètres 60 de longueur, se trouve, touchant le mur du fond, à 1 mètre 14 et 3 mètres 70 des murs latéraux, une ouverture rectangulaire (A, fig. 1) mesurant 95 centimètres sur 80 centimètres : elle

donne accès à une excavation de 1 mètre 20 de profondeur, dans laquelle est percée une seconde ouverture (B, fig. 1) mesurant 42 centimètres sur 93 centimètres ; c'est elle qui permet de pénétrer dans la chambre de chaleur de l'hypocausis. De chaque côté de cette ouverture, la chambre se continue et le parement se trouve situé de telle façon que si les deux côtés se réunissaient, il renfermerait l'excavation dont nous venons de parler. Nous remarquons du reste sur les murs latéraux des traces très visibles de piliers reliés entre eux par une maçonnerie postérieure. Cela nous a amenés à conclure que cette entrée avait été percée plus récemment et que l'excavation faisait autrefois elle-même partie de la chambre de chaleur : ce n'est donc pas par le fourneau que nous avons pénétré dans l'hypocauste.

Cette chambre de chaleur mesure 93 centimètres de hauteur ; nous pouvons remarquer qu'il est rare de rencontrer une telle dimension, car MM. Daremberg et Saglio, dans leur savant ouvrage [1] parlent seulement de 40 à 60 centimètres. Elle devait former approximativement un rectangle d'environ 6 mètres 50 sur au moins 8 mètres 50. Si nous nous orientons d'après l'orifice d'entrée, nous constatons que le parement latéral gauche (C, fig. 1) existe encore, mais celui de droite est complètement éboulé, ainsi que la moitié du parement du fond ; le mur est encore debout sur les autres parties.

Les débris de toute sorte et la terre glaise recouvrant le sol ou area en terre cuite, de cette chambre de chaleur, nous ont empêchés de remarquer l'inclinaison que l'on y rencontre généralement et qui nous aurait permis de préjuger l'entrée du fourneau ; mais sur le parement du fond (au point D, fig. 1), entre le cinquième et le sixième pilier à partir du mur latéral G, nous avons pu apercevoir un trou jusqu'auquel il

[1] Daremberg et Saglio. *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, d'après les textes et les monuments.* Paris, Hachette et Cie, 1897, gr. in-4°, pp. 345-350.

nous a été impossible de pénétrer à cause des éboulements. Serait-ce le canal qui faisait communiquer cette chambre d[e] chaleur avec le praefurnium ? Nous n'émettons cette idée qu[e] comme simple hypothèse.

Le sol de cette chambre de chaleur est couvert de pilier[s] séparés l'un de l'autre par des espaces variant de 36 à 38 centimètres ; les deux piliers de l'entrée sont éloignés de 42 centimètres, mais nous attribuons cet écartement anormal à u[n] mouvement de leurs briques. Nous avons compté cent onz[e] de ces piliers, presque tous en bon état de conservation ; plusieurs sont éboulés, ce sont ceux qui se trouvent à droite d[e] l'orifice d'entrée, sur toute la partie qui correspond aux parements détruits signalés plus haut.

Chaque pilier est formé de gros carreaux rouges en terr[e] cuite, mesurant 23 centimètres et demi de côté et 4 et demi [à] 6 d'épaisseur. On en compte quatorze empilés les uns sur le[s] autres depuis l'area, reliés entre eux par des couches de 2 [à] 3 millimètres d'argile. Au-dessus de ces quartoze carreaux [à] peu près égaux, s'en trouve un de même épaisseur, mais plu[s] grand, mesurant 31 centimètres de côté ; il est lui-mêm[e] recouvert d'un autre plus grand encore, de 46 centimètres d[e] côté et de 7 centimètres d'épaisseur.

Tantôt, le plus grand carreau seulement, tantôt les deu[x] plus grands, sont reliés par du ciment mêlé à de la briqu[e] pilée, ciment simplement jeté sans être rejointoyé. Souven[t] aussi, entre le dernier carreau ordinaire et le premier de[s] grands, on rachète l'inégalité de hauteur par une couche d[e] ciment variant de 0 à 3 centimètres d'épaisseur.

Sur le dernier grand carreau reposent, sur une couche d[e] ciment, les dalles de la suspensura, plafond de la chambre d[e] chaleur.

Ces dalles, de forme carrée, mesurant en moyenne 60 centimètres de côté et ayant 6 et demi à 7 centimètres d'épaisseur, s'appuient sur quatre piliers ; le dernier carreau de ces piliers

se trouve ainsi divisé en quatre carrés égaux, chacun recevant un angle de ces dalles, qui sont rejointoiées entre elles par du ciment mêlé de morceaux de brique pilée.

Au-dessus de ces dalles, une couche de béton et de brique pilée, de 18 centimètres d'épaisseur est recouverte de carreaux en pierre bleue du pays.

C'était le sol de la salle chauffée, qui forme aujourd'hui celui de la cave actuelle. Pour ouvrir l'excavation qui nous a permis de pénétrer dans l'hypocausis, on a dû enlever un carré de cette suspensora : aussi aperçoit-on très nettement les différentes couches.

Cet hypocauste, qui d'ailleurs date de la période gallo-romaine, fut construit avec tous les perfectionnements connus à cette époque déjà avancée de la civilisation romaine Nous avons pu, en effet, observer des traces de tubulation : sur le côté GE de l'excavation A, au point G, on aperçoit, placée verticalement, une brique creuse rectangulaire, en partie cassée; la largeur, seule dimension que l'on puisse encore mesurer, est de 95 millimètres à l'extérieur ; l'intérieur, qui est encore noirci par la fumée, laisse une ouverture de 83 millimètres. Nous avons pu très bien remarquer qu'elle reposait d'un côté sur une saillie de la muraille, de l'autre sur un des piliers. Elle devait donc, avant qu'un travail postérieur ait élevé les murs de l'excavation, pénétrer dans la chambre de chaleur. D'autres briques superposées sur elle formaient des tubes qui, s'engageant dans la muraille, chauffaient les différentes parties des appartements ; néanmoins, pour le constater, il serait nécessaire de démolir les voûtes de la cave.

Telles sont les observations qu'il nous a été possible de faire sur l'hypocauste que nous avons visité. Il paraît, à notre avis, présenter certaines particularités intéressantes. D'abord, comme nous l'avons déjà signalé, la chambre de chaleur est beaucoup plus haute que celle des hypocaustes

étudiés jusqu'à nos jours ; puis, la forme elle-même des piliers, les chapiteaux formés par les deux dalles plus grandes, sont assez caractéristiques, car on les rencontre rarement. Habituellement, les briques étaient égales, comme on peut le voir dans la figure de l'hypocauste des bains de Stabie, à Pompéï, représentée dans l'ouvrage de MM. Daremberg et Saglio. Notons aussi que nous n'avons jamais remarqué de bourre, mais seulement de la terre glaise [1].

Restes de constructions.

Non loin de ce vestige intéressant s'élève le collège ecclésiastique de l'Assomption, établi dans les anciens bâtiments d'un collège fondé par les Oratoriens avant la révolution de 1789. Dans les caves de cet établissement, on peut remarquer les traces de nombreuses substructions gallo-romaines, comme dans plusieurs des maisons de la ville.

Columbarium.

Dans les caves du couvent des sœurs de Sainte-Thérèse, à quelques mètres sous le sol, existe une sorte de passage formé par deux murs parallèles à deux mètres l'un de l'autre. Les parois de ces murs sont décorées de colonnettes et de niches. L'appareil, en parfait état, est formé de pierre et de

[1] Dans les fouilles faites à Famars en 1824, 1825, 1826, par une société d'amateurs de Valenciennes, on a également découvert un hypocauste chauffant un établissement de bains. D'après les plans déposés à la galerie historique de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes, nous pouvons signaler quelques différences avec celui de Bavay ; la chambre de chaleur ne mesure que 68 cent. de hauteur ; les piliers sont écartés de 40 cent. environ ; le fût est formé de 16 carreaux, et il n'existe comme chapiteau qu'un seul carreau plus grand.

lits de tuiles en terre cuite. Nous nous trouvons fort probablement en face d'un columbarium. Des fouilles pratiquées sous les propriétés voisines permettraient peut-être d'émettre à ce sujet une opinion précise.

Fouilles.

Des médailles, monnaies, poteries, verroteries, bijoux et objets de toutes sortes, en or, en argent, en bronze et en terre cuite, ont été mis au jour en très grand nombre à Bavay et dans les environs. Des fouilles méthodiques eurent lieu à Bavay au commencement du XIXe siècle. Elles amenèrent la découverte du fameux trépied de Bacchus, qui après de nombreuses péripéties, a été déposé au musée de Douai avec la plus grande partie des objets découverts à Bavay. Plusieurs collections formées pendant la première moitié du XIXe siècle ont été dispersées. Madame veuve Boury possède actuellement une collection très complète d'antiquités gallo-romaines trouvées dans la région, jusqu'à ces dernières années. Monnaies d'or, d'argent et de bronze, statuettes de bronze, fibules, bijoux, poteries, forment un ensemble remarquable que bien des musées envieraient à juste titre.

Époque moderne.

En dehors des vestiges de la période gallo-romaine, il nous suffira de dire quelques mots de l'église. Rebâtie en 1575, surmontée d'un clocher qui date de 1781, elle n'offre rien de remarquable à l'extérieur. Au-dessus du portail, un cartouche portant la devise des Oratoriens « Jesus Maria » rappelle qu'avant la révolution l'église était desservie par les membres de cet ordre, qui dirigeaient l'établissement d'éducation dont nous avons parlé plus haut.

Sous le portail, deux grandes pierres tombales en pierre bleue portent les inscriptions ci-dessous :

ICY . GIST . NOBLE . HOMME MESTRE
JEAN . DU CHASTELER — CHLR
EN SON . VIVANT . SEIGNEUR . DE
WADIMPRÉ AU . CARNUI . BOIS
DE . LOUVIGNIES S PREVOST
DES . VILLE . PREVOSTÉ DE .
BAVAY . LEQUEL TRESPASSA LE
3e . APVRIL . 1624 . ET AUPRÈS . DE
LUY . NOBLE . DAME . MADAME
FRANCOISE DE CARANDELE
SA COMPAIGNE . DAME . DE . RELEGHEM
LA QUELLE . MORUT . LE 17e
DOCTOBRE . DUDICT . AN | JEAN
ERNESTE . LEUR . FILS . A MOIRES
EN . TERRE . A WESPELART . PRES
LOUVAIN . ET . ANNE LEUR FILLE
CHANOINESse . DE . MUNSTERBILSEN
INHUMÉE AULX CORDELIERS A
MASTRICT . PRIEZ . DIEU . POUR
LEURS . AMEs . LA DITTE DAME . AS
FONDEZ OBITZ . POUR CELEBRER . LE MARDY DE
LA STE SEMAINE . ET DONNE POUR I CEULX 12 LIVRES ET 1/2
FRANCQ

Cette inscription est entourée des armes de Chasteler, Froisy, Harclyes, Rezze, Havodon, Bracele, Rason, Lannoy, Carondelet, Chassey, Beutinck, Estor, Honchyes, Rezze, Hertoche.

D. O. M.

ICI REPOSE LE CORPS DE
ME PHILIP MERCIER
NATIF DE BAVAY, ANCIEN
PRINCIPAL DE COLLÈGE
DE CAMBRAY A PARIS, DOYEN
DE SA NATION EN L'UNIVERST
DE PARIS. L'UN DES BIENFAITE
DE CETTE PAROISSE,
RECOMMANDABLE PAR SA
CHARITÉ ENVERS LES PAUVRE
ET LE RESTAURATEUR DES
BOURSES DUDIT COLLÈGE
DE CAMBRAY ATTACHÉ A
CE DIOCÈSE ET QU'IL A
DANS L'ESPACE DE 32 ANS
TRIPLÉ PAR SON ÉCONOMIE
IL EST MORT AGÉ DE 68 ANS,
LE 26 9BRE 1778
REQUIESCAT IN PACE

A l'intérieur, seul le maître autel mérite une mention. Il est décoré d'un grand baldaquin du XVIIe siècle, en bois, qui tient tout le fond du chœur.

Le tabernacle est surmonté d'une niche avec motif pivotant à trois faces. Une face représente le Christ en croix, l'autre des anges adorant la Providence et la troisième des anges en prière.

A droite de l'autel, la statue de St-Augustin, et à gauche celle de St-Ambroise. Ces deux statues, en bois, presque de grandeur naturelle, sont de bons spécimens de la statuaire du XVIIe siècle. Toutes deux un peu contournées et maniérées, montrent la funeste influence de l'école italienne sur la sculp-

ture de notre région. S[t]-Ambroise, qui a le moins subi cette influence, d'une facture beaucoup plus ferme que S[t]-Augustin, mérite d'attirer l'attention.

Parmi les objets du culte, il faut également mentionner un calice en argent doré du XVII[e] siècle. La coupe est décorée de trois médaillons représentant la Foi, l'Espérance et la Charité, séparés par des grappes de raisin. Sur le pied, le Jésus au jardin des oliviers, le portement de croix et le crucifiement. Sur le revers de la patène, une excellente reproduction de la Cène de Léonard de Vinci, signée « Morel fecit ». Ce travail est d'une bonne facture et mérite véritablement une mention.

Un Christ en ivoire, du commencement du XIX[e] siècle, sculpté par un artiste local, a une assez belle expression.

BIBLIOGRAPHIE SUR BAVAY

DE BAST, J. — *Recueil d'antiquités romaines et gauloises trouvées dans la Flandre proprement dite, avec désignation des lieux où elles ont été découvertes.* Deux suppléments (le second contient une description de Bavay et de Famars). Gand, Steven (1808, 1809, 1813) in 4°.

DELHAYE, E. — *Bavay et la contrée qui l'environne.* Douai. L. Dechristé, 1869, in-8°.

DOUTRIAUX, André et BAUCHOND, Maurice. — *Un hypocauste Gallo-Romain à Bavay.* Valenciennes, Mustelier et Cacheux, 1903, in-8°.

LEBEAU, J. *Bavai.* — Valenciennes, A. Priguet, 1845, in-8°, page 30. (Arch. hist. et littéraire du Nord de la France et du Midi de la Belgique, nouvelle série, tome v. Valenciennes, A. Priguet, 1844, in-8°, page 142.)

LEBEAU, J. et MICHAUX ainé. — *Recueil de notices diverses sur l'histoire de la contrée formant l'arrondissement d'Avesnes.* Avesnes, chez Michaux ainé, éditeur. (Valenciennes, Ed. Briguet, 1859, in-8° p. 216.)

NIVELEAU, Antoine. — *Bavay ancien et moderne.* Ouvrage composé d'un recueil de dessins des antiquités trouvées dans son territoire depuis 1824 jusqu'à fin de 1829 etc. . Bavay 1830. Copié exactement par Clément Meurs, élève de 1re classe, section d'architecture, de l'École royale des Beaux-Arts de Paris, 1839, 1 vol. de planches in-fol. et 1 vol. de texte in-4°.

NOTICE

SUR

L'EXCURSION

DANS LA

VALLÉE DE L'HOGNEAU

PAR

M. A. RUTOT

CONSERVATEUR AU MUSÉE ROYAL D'HISTOIRE NATURELLE
DE BELGIQUE

I. Le gisement du Caillou-qui-Bique.

Dans la vallée de l'Hogneau, non loin de la gare de Roisin, en un point des plus pittoresques, s'élève brusquement, sur la rive droite de la rivière, un éperon rocheux formant falaise qui a reçu le nom de *Caillou-qui-Bique.*

Jusque dans ces dernières années, le versant était boisé et rien de spécial n'attirait l'attention, lorsque à la suite du déboisement, le sommet de l'éperon rocheux se montra comme aplani, tandis que du côté où il se rattachait à la rive, se montrait un retranchement précédé d'un fossé.

Ces constatations intéressantes engagèrent MM. Hublard et De Pauw à effectuer des fouilles afin de pouvoir déterminer l'âge de l'occupation humaine du petit plateau fortifié.

Une tranchée, creusée au travers du retranchement, fit découvrir des restes de foyers importants, puis on continua à entamer le sol à l'intérieur de l'enceinte.

Au lieu de rencontrer des objets gaulois ou belgo-romains, comme on s'y attendait, MM. Hublard et De Pauw rencontrèrent de nombreux éclats de silex avec bulbe de percussion, parmi lesquels se montraient des instruments taillés, de nombreux fragments de poterie grossière et des restes de foyers.

Bientôt une série importante de silex taillés fut rassemblée et nos confrères publièrent un travail sur le résultat de leur fouille [1].

[1] De Pauw et Hublard. *Compte rendu des fouilles pratiquées au Caillou-qui-Bique.* (Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles, t. xx, 1901), et *Notice sur des antiquités préhistoriques, belgo-romaines et franques découvertes dans la région d'Angre-Roisin.* (Annales du Cercle archéologique de Mons, t. xxxii.)

Les géologues qui ont visité les lieux pendant les fouilles ont reconnu, d'accord avec MM. Hublard et De Pauw, que le gisement à silex et poteries forme le remplissage d'une cuvette peu profonde existant au sommet du Caillou-qui-bique.

Cette cuvette, creusée naturellement dans la roche dure. qui est le Poudingue devonien de Burnot, renferme d'abord, au fond :

1° de gros galets de roche primaire provenant du Poudingue sous-jacent ; puis successivement en montant :

2° Un sable argileux ou glaise, que M. A. Rutot assimile à la glaise moséenne.

3° Un cailloutis comprenant deux niveaux. Un inférieur composé de galets de roches primaires avec quelques instruments éolithiques en silex, épars, représentant l'industrie mesvinienne. Un supérieur formé d'un amas d'éclats de silex avec bulbe de percussion, d'instruments taillés d'aspect moustérien, de débris de poterie grossière et de charbon de bois.

4° Un limon sableux, trop peu épais pour pouvoir être déterminé avec certitude, mais que MM. Ladrière et Rutot estiment représenter l'ergeron du Flandrien.

L'outillage de pierre de la partie supérieure du cailloutis n° 3 a fourni :

a) Plusieurs spécimens d'instruments amygdaloïdes dits coup-de-poing, de type acheuléen en décadence.

b) Quelques « pointes » se rapportant au type dit « Moustérien ».

c) Des racloirs allongés, nombreux, rappelant des formes moustériennes, assez grossièrement retouchés.

d) Des grattoirs retouchés, sans forme nettement définie, à retouche souvent hâtive et négligée.

MM. Hublard et De Pauw, dans leur mémoire, rapportent cette industrie au Moustérien.

M. Rutot, qui l'a étudiée de près, et qui l'a comparée à des



A. BOURGEOIS

LE CAILLOU QUI BIQUE



G. RONCHESNE

LE PONT A PRÉ BÉLEM

matériaux typiques provenant tant de la Vallée de la Vezère, en France, que des cavernes de la Belgique, y reconnaît, non le Moustérien du type du Moustier, mais une industrie moustérienne en évolution, en tout semblable à celle que M. Ed. Dupont a rencontrée dans le niveau inférieur des cavernes à faune du Mammouth et plus spécialement dans le niveau inférieur de la caverne de Montaigle (Trou du Sureau, Vallée de la Molignée) et de la caverne de Goyet (Vallée du Samson).

L'industrie du Caillou-qui-Bique appartiendrait donc au groupe éburnéen, facies inférieur ou de Montaigle.

Ce qui vient confirmer cette détermination, c'est la présence de la poterie, qui apparaît précisément dans plusieurs cavernes de notre pays à la même époque et qui se perpétue dans la suite.

Une autre confirmation aurait pu être fournie par la découverte d'instruments en os travaillés, dont la présence est l'indice certain qu'il ne peut être question du Moustérien ; mais on ne pouvait espérer, dans un milieu aussi superficiel que le gisement au sommet du Caillou-qui-Bique, rencontrer des ossements travaillés ou non, de pareils restes n'ayant pas tardé à disparaître par dissolution peu de temps après l'abandon de la station.

Malgré l'absence du dernier caractère, le gisement de silex du Caillou-qui-Bique paraît donc bien se rattacher à l'époque de la première occupation des cavernes pendant l'Eburnéen inférieur.

Voici, d'après MM. De Pauw et Hublard, quelques renseignements relatifs à l'enceinte fortifiée du Caillou-qui-Bique.

« Par son étendue, l'enceinte fortifiée du Caillou-qui-Bique d'une superficie d'environ 13 ares, ne peut être comparée aux camps d'Hastedon, de Bonne ou de Vieux-Château, à Jemelle, mesurant respectivement 14, 4 et 2 hectares. C'est probablement un simple poste d'observation qui fut occupé momentanément par une petite troupe, ou bien un refuge ayant

abrité quelques familles. L'emplacement est typique. Une plate-forme couronne l'escarpement rocheux qui s'avance en pointe, couronne un cap, dans la vallée où coule l'Hogneau. Ces défenses naturelles, rocher et rivière, sont complétées vers le plateau s'étendant en pente douce vers l'Est, seul côté aisément accessible, par un épaulement, avec fossé extérieur, formant un arc de cercle de 27 mètres de rayon, aboutissant par ses extrémités à l'escarpement. Actuellement, la masse couvrante et le fossé présentent un relief moyen de 3 m. 90 qui, à l'origine, atteignait des dimensions plus grandes, si l'on tient compte de la couche d'humus déposée au fond du fossé et de la dénudation de la crête, due à l'action des agents météoriques.

Des tranchées pratiquées dans la masse couvrante révélèrent l'existence, au niveau du terre plein, d'un amas de cendres, d'une forte épaisseur (80 centimètres en certains endroits) s'étendant sur une grande surface. La terre était brûlée, calcinée ; soumise à une cuisson intense et prolongée, elle avait formé par place, des grosses « escarbilles » ayant la dureté et la couleur rouge de la brique. Les silex qui s'y trouvaient mêlés étaient réduits en éclats se délitant sous la pression des doigts ; ils étaient opaques et décolorés, ayant pris une teinte gris blanchâtre. A la base se trouvait un lit de cendres de bois.

D'autres foyers présentant les mêmes caractères furent découverts, au nombre de dix.

Quand le retranchement a-t-il été élevé ?

Date-t-il des temps paléolithiques ? Peut-être, quoique cependant, il ne paraît pas que l'homme d'alors ait pu déplacer une telle masse de terre. D'autre part, aucun vestige des temps néolithiques n'ayant été trouvé en cet endroit, on doit renoncer à le faire remonter à cette époque. On peut en reporter l'origine à quelques siècles avant l'ère chrétienne, ou bien à la domination romaine. Cependant, cette première

supposition n'est point justifiée par la découverte d'objets de cette époque ; et quant à la seconde, elle ne s'appuie que sur la présence de quelques rares débris belgo-romains. »

II. **Gisements éolithiques de la vallée de l'Hogneau.**

La vallée de l'Hogneau est creusée en grande partie dans une région couverte par des dépôts crétacés turoniens très riches en silex, reposant sur un soubassement de roches primaires devoniennes.

Vers le nord, les couches crétacées plongent sous un recouvrement tertiaire.

Sur les versants de la vallée se rencontrent donc des amas de silex, les uns surmontant directement les couches crétacées qui les renferment, les autres dérivant de charriages à faible distance.

Par leur exposition à l'air, les rognons de silex extraits de leurs gisements se fendillent et se débitent naturellement en éclats irréguliers à arêtes tranchantes, dont la masse forme comme un tapis à la surface des roches crétacées.

Les rognons non éclatés et les fragments à bords tranchants de ceux qui l'ont été, se sont donc offerts pour ainsi dire aux tribus humaines primitives, et celles-ci, assurées d'une part de la présence de l'eau dans la rivière, de quantité de silex directement utilisable sur les versants et des forêts sur les plateaux, sont venues occuper à demeure les points privilégiés qui leur promettait la vie facile.

Aussi, les deux rives de l'Hogneau et de ses affluents présentent-elles une série presque ininterrompue de stations éolithiques superposées exactement aux amas de matière première utilisable.

Si, de nos jours, les stations paraissent plus ou moins localisées et disjointes, c'est qu'elles sont recouvertes par les dépôts quaternaires et notamment par les limons hesbayen et flandrien qui en masquent une grande partie.

La rivière coulant approximativement dans la direction sud-nord, c'est le versant de la rive droite qui subit le délavage causé par les pluies d'orage chassées par les vents du sud-ouest ; aussi, alors que la rive gauche ne montre guère que des limons, ceux-ci ont été plus ou moins complètement enlevés sur la rive opposée, découvrant ainsi des étendues diverses des cailloutis occupés primitivement par nos ancêtres éolithiques et paléolithiques et nous permettant de recueillir avec facilité et sécurité les précieux restes de leurs industries.

En remontant le cours de la rivière, les premiers gisements apparaissent à mi-chemin entre Quiévrain et Baisieux, en s'accentuant vers cette localité.

Là, le cailloutis repose directement sur les sables verts tertiaires du Landenien marin ; les matériaux ont donc été apportés par charriage.

Les gisements étant situés à 5 ou 6 mètres au-dessus du niveau des eaux de l'Hogneau, les nombreux éclats utilisés appartiennent donc à l'industrie éolithique mafflienne.

Si, à Baisieux, on traverse la rivière en prenant le chemin de Marchipont, on entre, dès que la pente de la rive gauche se présente, dans un chemin creux montrant une coupe fort intéressante.

Sur le soubassement de sable tertiaire landenien, vert foncé, se montre un cailloutis de silex.

Sur ce cailloutis, en certains points, se posent des lentilles de glaise verte recouvertes à leur tour d'un cailloutis supérieur à allure ravinante.

Ce cailloutis est surmonté de limon argileux hesbayen, recouvert lui-même de limon sableux flandrien, dit ergeron.

Les deux cailloutis renferment chacun une industrie éolithique, bien séparées l'une de l'autre lorsque les lentilles de glaise sont présentes, mélangées lorsque les cailloutis se confondent.

L'industrie du cailloutis inférieur est *mafflienne*, celle du



A. POLET

LA GRANDE HONELLE AU CAILLOU QUI BIQUE

cailloutis supérieur est *mesvinienne* ; ce sont les deux derniers termes de l'Eolithique.

En continuant à monter vers Marchipont, les cailloutis disparaissent sous les limons qui se développent, mais bientôt, la crète est atteinte et le chemin coupe en tranchée le versant droit d'une autre petite vallée dirigée sud-nord.

Vers le bas, par suite du délavage des limons sur le versant dirigé vers l'ouest, un cailloutis — formé très probablement par la juxtaposition des deux précédents observés — apparait et affleure largement le long de la pente en allant vers le nord.

Là, le cailloutis quaternaire est encombré d'éclats plus ou moins utilisés et retouchés appartenant aux industries éolithiques maffienne et mesvinienne.

A l'est de Baisieux, se détache la vallée de la Petite Honnelle, dont la rive droite jusque passé Audregnies, montre de nombreux gisements d'éolithes reposant directement sur le cailloutis de silex dérivant de la dissolution sur place de la la marne turonienne à silex.

Dans la vallée de l'Hogneau, les rives entre Baisieux et Angre sont pauvres en éolithes, mais à partir de cette dernière localité, les gisements se suivent sur la rive droite jusqu'aux Halettes.

D'autre part, le promontoire nord-sud formé par le confluent du ruisseau l'Angreau avec l'Hogneau, a été coupé par la tranchée du tram vicinal et a montré, pendant quelques années, une coupe des plus intéressantes et des plus instructives, renfermant deux cailloutis superposés fournissant de nombreux spécimens des industries éolithiques mafflienne et mesvinienne.

A partir des Halettes, la vallée du Hogneau s'encaisse profondément et les dépôts de la basse terrasse disparaissent.

Les versants laissent apparaître le soubassement primaire de la région qui se présente bientôt en falaise verticale de 25 mètres de hauteur environ.

La terrasse moyenne de la vallée se dessine ainsi plus ou moins nettement, puis le terrain continue à s'élever jusqu'au plateau.

C'est dans ces conditions que se dresse le Caillou-qui-bique, la plateforme qu'il présente à son sommet concordant avec la terrasse moyenne de la vallée.

Au sud du Caillou-qui-bique, entre ce rocher et la gare de Roisin-Autreppe, à la frontière française, de nombreux vestiges de la terrasse moyenne se montrent chaque fois que des travaux entament le terrain et établissent des coupes.

C'est le cas pour chacune des carrières ouvertes dans le calcaire devonien.

L'exploitation de ce calcaire, en entamant fortement le versant, montre régulièrement une coupe du soubassement rocheux de la terrasse, surmontée d'un épais cailloutis d'éclats de silex turoniens, parmi lesquels on en rencontre beaucoup d'utilisés et retouchés.

Toutefois, ici, comme il est question du cailloutis de base des dépôts de la moyenne terrasse, ce n'est plus l'industrie mafflienne que nous rencontrons, mais l'industrie la plus ancienne du Quaternaire, c'est-à-dire le ***Reutélien***.

Enfin, au nord de la station frontière de Roisin-Autreppe, et au sud de ce dernier village, d'autres carrières montrent le calcaire devonien surmonté par les marnes blanches du Turonien inférieur.

Au-dessus de ces marnes avaient été déposées autrefois les couches crayeuses remplies de silex du Turonien supérieur (Fortes toises et silex de St-Denis), mais ces roches, dissoutes lentement par les infiltrations d'eau de pluie chargée d'acide carbonique, ont fini par disparaître en laissant à leur place un résidu argileux de matières insolubles, pétri des rognons de silex plus ou moins éclatés, primitivement renfermés dans les couches en place.

Ces champs de matière première, restés sur place, sans

charriage, ont été occupés pendant longtemps par les populations éolithiques reutéliennes, qui y ont laissé de nombreuses traces de leur industrie rudimentaire.

Des trouvailles analogues peuvent se faire au sud de la gare d'Autreppe, chaque fois qu'un travail de terrassement de quelque profondeur, tel que l'établissement d'une route, entame le sol.

Sous les limons quaternaires, on voit alors apparaître les antiques champ de silex où nos primitifs ancêtres ont abandonné la masse des outils : percuteurs, racloirs et grattoirs dont ils se sont servis à l'aurore des temps quaternaires.

Il découle donc de ces observations précises,que des familles humaines se sont établies dans la vallée de l'Hogneau partout où des conditions favorables se présentaient, et que ces peuplades ont perduré pendant les périodes éolithiques qui ont suivi le Reutélien, pour péricliter et disparaître rapidement pendant la progression des glaces du deuxième glaciaire quaternaire, progression qui est nettement indiquée, dans nos régions, par l'arrivée et le développement de la faune dite du *Mammouth*.

NOTICE

SUR

L'EXCURSION

A HARMIGNIES

SPIENNES & SAINT-SYMPHORIEN

PAR

M. A. RUTOT

CONSERVATEUR AU MUSÉE ROYAL D'HISTOIRE NATURELLE
DE BELGIQUE

I. Le gisement reutélien d'Harmignies.

Entre Harmignies et Spiennes, la rive droite de la Trouille s'élève assez brusquement de la cote 45 à la cote 90. Passé cette altitude maximum, le terrain descend en pente douce vers le Nord-Ouest.

La différence entre les deux cotes, qui est de 45 mètres, montre que la crête se confond avec la moyenne terrasse de la vallée de la Trouille.

A la base des dépôts quaternaires recouvrant cette terrasse, existe une industrie humaine découverte par M. E. de Munck. Par définition, cette industrie, ainsi datée stratigraphiquement, est *l'industrie reutélienne*, c'est-à-dire la plus ancienne connue jusqu'ici dans notre pays.

L'industrie reutélienne appartient au grand groupe des industries primitives ou Groupe Éolithique dont la caractéristique est d'être constitué par des rognons et par des éclats de silex directement utilisés, les uns à la percussion, les autres au raclage et au grattage, les outils de la deuxième catégorie ayant eu, le plus souvent, leurs arêtes tranchantes émoussées par le travail, ravivées par l'opération dite *retouche d'utilisation*.

Sur la crête entre Harmignies et Spiennes, on rencontre donc de nombreux instruments de l'industrie reutélienne, dérivant directement de rognons de silex existant dans la craie blanche sous-jacente et consistant d'une part en enclumes, marteaux et retouchoirs, et d'autre part en racloirs, grattoirs et pierres de jet.

II. L'atelier néolithique robenhausien de Spiennes.

Passé la crête, le limon quaternaire vient recouvrir le cailloutis à industrie reutélienne, mais aussitôt, au-dessus du limon, s'étend une masse épaisse et énorme d'éclats de silex portant presque tous le bulbe de percussion ce qui indique qu'ils ont été intentionnellement débités.

Parmi ces éclats,de nombreux instruments ont été trouvés et notamment des grattoirs, des lames et des haches dont plusieurs ont été polies.

L'étude du gisement a montré que l'on se trouve en présence des résidus de fabrication d'outils destinés en grande partie à l'exportation. La matière première, qui est le silex de la craie de Spiennes, était exploitée par puits profonds, dont on a trouvé de nombreuses traces. Ce silex était débité à l'état frais sur une étendue de terrain assez considérable formant atelier, connue de nos jours sous le nom de « camp à cayaux ».

L'outillage comprend de nombreux instruments qui sont des percuteurs, des racloirs, des grattoirs, des haches polies ou non, des outils allongés à tranchant poli, dits ciseaux, des pointes de flèches, plus des broyeurs, des molettes, des retouchoirs et de très nombreuses lames.

Les nuclei à éclats et à lames sont très abondants.

Dans le remplissage des puits d'extraction du silex, on trouve des pioches en corne de cerf, des ciseaux en os et des pics en silex. On a également rencontré de la poterie, des polissoirs et des meules.

III. Le gisement néolithique prérobenhausien à facies éolithique.

Lorsque l'on creuse au travers de l'amas d'éclats de taille accumulé par les populations robenhausiennes sur le « camp

à cayaux », on rencontre à la base une couche de silex d'aspect sensiblement différent de ceux qui la surmontent.

Mais les deux couches étant le plus souvent directement superposées ou mélangées, il est difficile de se faire une idée exacte de la signification des faits.

Heureusement, la couche inférieure n'a pas la même étendue que l'amas de débris de taille robenhausien ; elle déborde sensiblement cet amas vers le N.-O. d'environ deux hectares, lesquels se trouvent uniquement couverts des instruments appartenant à la couche inférieure.

Des observations précises ont montré que cette industrie repose nettement sur la terre à briques du limon quaternaire appelé « ergeron » et qui est le tout dernier terme des dépôts quaternaires, celui qui précède immédiatement les couches modernes.

Le niveau inférieur du « camp à cayaux » est donc certainement d'âge néolithique.

Or, lorsqu'on recueille de nombreux spécimens de ces silex, on remarque d'abord qu'ils ne comprennent que des instruments utilisés, sans mélange d'éclats de taille. Le gisement concorde donc avec le lieu d'occupation et non avec l'atelier de taille.

On reconnait ensuite que tous les instruments, bien que présentant le bulbe de percussion entrainant l'idée du débitage intentionnel de la matière première, sont directement utilisés comme racloirs et comme grattoirs à la manière éolithique, c'est-à-dire sans « taille » ou façonnage intentionnel, avec simple retouche effectuée au retouchoir.

Avec ces outils, on rencontre d'assez nombreux percuteurs formés de rogons bruts, directement employés à la percussion.

L'ensemble de cette industrie néolithique ressemble tellement à l'industrie éolithique mesvinienne, que M. Rutot a cru d'abord se trouver en présence d'un gisement à l'air libre de cette dernière.

Des constatations précises ont démontré qu'il était bien question d'une industrie néolithique, et un facies bien nouveau et bien intéressant de ce groupe nous est ainsi révélé.

Il n'est, du reste, pas douteux qu'aux environs de Mons, le néolithique ne doive se décomposer en de nombreux facies, les uns superposés, les autres contemporains, et nous pouvons supposer que le niveau inférieur de Spiennes appartient au facies néolithique le plus ancien.

C'est après cette découverte, qu'étudiant à nouveau les collections recueillies par Gustave Neyrinckx vers 1868, l'auteur reconnut que des parties importantes des gisements du Flénu, de Jemappes, de Quaregnon, etc., appartiennent à la même époque ou à une époque de transition entre le nouveau facies et le facies campignyien de M. le Dr Capitan.

Quoiqu'il en soit, il est intéressant de constater, tout au commencement du Néolithique, l'existence d'une série de gisements délaissés par des peuplades à industrie absolument primitive, utilisant les procédés éolithiques et différant ainsi complètement des tribus à industrie tarandienne, qui précèdent immédiatement, et vivaient surtout dans les cavernes, mais qui paraissent cependant avoir laissé des traces à l'air libre en plusieurs points des environs de Mons, notamment à Obourg.

IV. Les superpositions d'industries à l'exploitation Helin.

Entre Spiennes et Saint-Symphorien, sur la basse terrasse de la vallée de la Trouille, il existait, il y a une quinzaine d'années, une série ininterrompue d'exploitations de phosphate de chaux, presque disparues de nos jours, montrant d'admirables coupes des terrains quaternaire et crétacé.

Aucune toutefois n'a égalé en importance celle visible dans une ancienne exploitation ayant passé par les mains de

nombreux propriétaires, notamment de M. Hélin, de Mons, et, en dernier lieu de la Société de Saint-Gobain.

Cette exploitation, située à la limite des communes de Spiennes et de St-Symphorien, sur le territoire de la première, bien que des plus médiocres au point de vue industriel, possède, scientifiquement, une importance capitale, car elle a été le phare qui a guidé les récentes recherches et a permis d'établir les bases de la nouvelle Préhistoire.

Des cinq termes dont se compose le Quaternaire de Belgique, quatre y sont parfaitement représentés, le terme manquant étant ici sans importance.

En effet, sur le soubassement de terrain crétacé nous voyons d'abord un cailloutis de silex N° 1 à allure ravinante, surmonté de sable vert foncé, argileux, irrégulièrement stratifié avec des cailloux, le tout à caractère fluvial très accusé.

Ce terme est le *Moséen* ou Quaternaire inférieur.

Sur le sable vert foncé, s'étend un nouveau cailloutis de silex, N° 2, épais parfois de 30 centimètres et ravinant énergiquement le dépôt inférieur.

Une étude spéciale de la question a conduit l'auteur à considérer ce cailloutis N° 2, comme la couche supérieure ou sommet du Moséen.

Le cailloutis N° 2 est surmonté à son tour de sables blanchâtres fluviaux, à allure assez tranquille, à la surface desquels s'étend un cailloutis N° 3.

Des sables fluviaux à allure tourmentée et irrégulière s'étendent sur ce cailloutis et sont couverts à leur tour par un lit de cailloux N° 4. Celui-ci est surmonté de couches argileuses d'eaux très tranquilles passant au sommet à la terre végétale et indiquant ainsi les restes d'un ancien sol.

Sur la couche noire de cet ancien sol existe encore un faible lit caillouteux N° 5 ; enfin le tout est recouvert de limon argi-

leux stratifié, puis de limon sableux très stratifié, connu dans la région sous le nom d' « ergeron ».

L'ensemble des couches fluviales comprenant les lits caillouteux N°s 3 et 4 et surmonté par le cailloutis N° 5 est le *Campinien* des géologues belges, enfin, le limon argileux qui recouvre le cailloutis N° 5 est le *Hesbayen*.

L'ergeron et sa terre à briques représentent le *Flandrien*.

Or, si l'on effectue des recherches soigneuses et suffisamment prolongées (vingt ans dans le cas présent) dans chacun des cinq cailloutis distincts et superposés énumérés ci-dessus, on y rencontre des traces nombreuses d'industries humaines.

Dans le cailloutis inférieur N° 1, on trouve de petits silex noirs mats, ayant une tendance à se cliver naturellement en lames et qui ont été nettement utilisés et retouchés de main humaine à la manière éolithique. Les bons spécimens ne sont pas abondants, nous en avons recueilli une trentaine.

Ce sont ces silex qui, ayant été en premier lieu découverts par M. Cels, ont été pris par ce préhistorien pour des instruments d'âge tertiaire inférieur ou Landenien.

Les études des géologues ont montré qu'en ce point, les sables vert foncé surmontant le cailloutis n° 1 sont, non du Landenien in-situ, mais du Landenien remanié par les eaux quaternaires.

Au lieu d'être de l'Éocène inférieur, le sable vert est simplement du Quaternaire inférieur ou *Moséen* de la basse terrasse et, en conséquence, l'industrie du cailloutis n° 1 est, non pas tertiaire, mais quaternaire inférieure.

Elle n'est même pas l'industrie la plus ancienne du Quaternaire, c'est-à-dire l'industrie reutélienne, car nous savons que celle-ci se trouve située à la base des dépôts quaternaires de la *terrasse moyenne* entre 30 et 65 mètres au-dessus du niveau actuel des eaux dans les vallées.

L'industrie du cailloutis n° 1 de l'exploitation Helin est donc

celle appelée jusqu'ici : industrie reutelo-mesvinienne et que M. Rutot propose maintenant de dénommer *mafflienne* [1].

L'industrie du cailloutis n° 2, située au sommet du Moséen, présente également tous les caractères du groupe éolithique. Les percuteurs sont des rognons bruts avec lesquels on a frappé. Les outils : racloirs et grattoirs, sont des éclats directement utilisés, mais presque tous présentent un caractère que l'on ne rencontrait que très rarement dans les gisements éolithiques ; ils portent le bulbe de percussion, indice certain du débitage intentionnel.

L'industrie du cailloutis n° 2, très abondante, a reçu le nom d'*industrie mesvinienne*, du nom du village de Mesvin où Neyrinckx l'a trouvée dès 1868.

Les populations mesviniennes pratiquant couramment le débitage intentionnel, ont donc pu obtenir à volonté des éclats ou des lames, c'est ce qu'ils ont fait.

Ils ont cependant préféré le type éclat soit arrondi, soit subtriangulaire, et l'utilisation accompagnée de la retouche de ces derniers a conduit à des sortes de racloirs doubles qui ne sont autres que la « pointe » dite « moustérienne ».

Cet instrument, sans âge précis, fait donc partie intégrante de l'industrie mesvinienne.

Le cailloutis n° 3 se distingue nettement des deux précédents par sa nature non graveleuse.

En effet, les niveaux 1 et 2 sont des graviers fluviaux dont la matière première a été utilisée.

Au contraire, le cailloutis n° 3 est à peu près uniquement formé d'éclats de débitage intentionnel, avec bulbe de percussion, et c'est parmi ces éclats que l'on rencontre une industrie montrant réellement la transition de l'Eolithique au Paléolithique, et pour laquelle l'auteur propose le nom de *Strépyien*, cette industrie étant admirablement représentée aux environs de Strépy.

[1] Du nom du village de Maffles, près d'Ath, où cette industrie est typiquement représentée.

C'est dans le Strépyien que se rencontrent, avec des racloirs et des grattoirs à facies éolithique perfectionné, les premières ébauches d'instruments amygdaloïdes et les premières armes : casse-têtes et poignards.

Le cailloutis n° 4 offre exactement le même caractère que celui n° 3, c'est-à-dire qu'il est uniquement composé d'éclats de débitage.

Parmi ces éclats, on rencontre, pour la première fois, le véritable instrument amygdaloïde chelléen typique, identique à celui de Chelles et d'Abbeville.

A ces instruments sont mêlés de beaux racloirs et de beaux grattoirs, bien retouchés, et un bon nombre de pointes dites moustériennes, de forme typique, mais qui sont parfaitement d'âge chelléen.

En d'autres points de la vallée de la Haine, au nord de Binche, le même niveau; outre de nombreux coups de poing chelléens, on trouve des poignards, des pointes de lances, de javelots et de flèches du même âge.

Nous sommes donc ici en présence du vrai niveau *chelléen*, à industrie pure, et ce niveau est caractérisé paléontologiquement par la faune du Mammouth.

Enfin, le cailloutis n° 5 se présente encore comme un amas d'éclats de débitage intentionnel, mais on n'y rencontre plus le coup de poing à facies chelléen, mais l'instrument amygdaloïde finement taillé sur les deux faces et à tranchant rectiligne qui caractérise *l'industrie acheuléenne*.

Cet instrument est aussi accompagné de pointes dites moustériennes, de racloirs et de grattoirs très bien retouchés, mais les armes font à peu près défaut.

Dans les limons qui surmontent le cailloutis n° 5, on n'a jamais rien trouvé, mais à la surface du sol s'étend un nouveau niveau industriel qui est le Robenhausien ou Néolithique à hache polie.

On comprendra maintenant que l'auteur n'a pas exagéré

l'importance de la coupe de l'exploitation Helin et qu'elle constitue bien, actuellement, dans le monde entier, le point qui fournit les données les plus nombreuses et les plus précises sur la Préhistoire, car on y montre :

1° Que l'industrie éolithique constitue un groupe autonome situé nettement sous le Paléolithique.

2° Que cette industrie est reliée au Paléolithique par une transition à caractères d'un très haut intérêt à tous points de vue.

3° Que cette transition doit être rangée dans le Paléolithique en raison de l'apparition des premiers instruments amygdaloïdes.

4° Que cette transition apparaît en même temps que la faune du Mammouth.

5° Que l'industrie chelléenne diffère énormément de ce qu'on en savait jusqu'ici ; qu'elle n'est nullement la première industrie humaine, ni la première industrie quaternaire, mais qu'elle est beaucoup plus complexe que l'a dit G. de Mortillet, attendu qu'outre l'instrument amygdaloïde typique ou coup de poing chelléen, elle renferme des racloirs, des grattoirs, des pointes dites moustériennes, des poinçons et des armes.

6° Que l'industrie acheuléenne, tout en étant le perfectionnement de l'industrie chelléenne, lui succède effectivement dans l'ordre chronologique direct et ne se confond pas avec elle.

7° Que l'instrument appelé « pointe moustérienne » ne caractérise en rien l'*époque* moustérienne, vu que cet outil apparait typiquement représenté depuis la fin de l'Éolithique.

V. Le gisement de l'exploitation de MM. Hardenpont, Maigret et Cie, à St-Symphorien.

L'exploitation de phosphate de chaux ouverte par Messieurs Hardenpont, Maigret & Cie, à St-Symphorien, à environ 1 1/2

kilomètre au Nord de l'exploitation Helin, offre une splendide coupe, de près de 1 kilomètre de long sur plus de 15 mètres de haut.

Au-dessus de la craie phosphatée exploitée et du tuffeau crétacé d'âge maestrichtien, s'étend d'abord du sable vert argileux, dur, compacte, qui est le Landenien inférieur (Eocène inférieur ou Thanetien, en place). Sur cette couche d'origine marine, se développe ensuite un sable vert homogène, dérivant du Landenien inférieur sous-jacent. Entre les deux couches, on remarque un cailloutis peu accentué de silex noir qui renferme une industrie éolithique très intéressante.

L'étude des industries éolithiques actuellement connues ayant démontré qu'elles se composent des mêmes éléments, sans modification ni progrès, et qu'ainsi il n'est pas possible de les distinguer l'une de l'autre par la morphologie, la fixation de l'âge de chacune d'elles ne peut être effectuée que par la géologie.

Or, géologiquement, l'industrie éolithique rencontrée à l'exploitation Hardenpont étant située à la base du Moséen de la basse terrasse de la vallée de la Trouille, elle est l'exact équivalent de celle rencontrée à la base des dépôts quaternaires dans l'exploitation Hélin, et en conséquence elle est *d'âge mafflien*.

Les sables moséens, qui recouvrent ce niveau éolithique pur, sont épais de 4 à 5 mètres, et à leur sommet se présente un nouveau lit de cailloux peu apparent, au-dessus duquel s'étend une couche de limon brun clair très sableux, très stratifié, qui n'est autre que l'ergeron du *Flandrien* surmonté de sa terre à briques.

Comme on le voit, la coupe à l'exploitation Hardenpont est beaucoup plus simple que celle de chez Helin, mais elle est aussi moins complète.

Le *Campinien* et le *Hesbayen* font défaut et par conséquent les diverses industries humaines réparties à différents

niveaux dans le sommet du Moséen et dans le Campinien doivent ici théoriquement se trouver condensées en un seul niveau.

C'est ce qui arrive effectivement.

Le cailloutis qui sépare le Moséen du Flandrien renferme des matériaux hétérogènes qui se laissent classer facilement, d'après les récoltes faites à l'exploitation Helin :

1° En une série à facies éolithique, qui est le *Mesvinien* ;

2° En une série comprenant les coups de poing taillés à larges éclats et qui se rapporte au *Chelléen* ;

3° En une série d'instruments très bien taillés à petits éclats et renfermant notamment des coups de poing typiques se rapportant sans hésitation possible à l'*Acheuléen*.

L'exploitation Hardenpont est donc aussi très intéressante au point de vue de la Préhistoire, mais on reconnaît combien elle est moins importante que l'exploitation Helin, attendu que, sauf le *Mafflien*, la première ne fournit qu'un mélange d'industries mesvinienne, chelléenne et acheuléenne, associées à la seule faune du Mammouth, industries que l'on pourrait croire contemporaines si le détail des couches à l'exploitation Helin ne permettait de les séparer nettement et de montrer leur parfaite autonomie.

Malheureusement, presque partout en Belgique, en France et en Angleterre, les ravinements qu'ont effectués les eaux quaternaires aux diverses époques ont été cause, dans le plus grand nombre de gisements, du mélange des diverses industries successives, et c'est là la raison pour laquelle tant d'erreurs ont été propagées au sujet des industries anciennes du Quaternaire.

Selon le hasard des conservations, les couches à industries mélangées renferment tantôt la faune de l'*Elephas antiquus*, tantôt celle du *Mammouth*, ou le mélange des deux, si bien que le trouble est entré dans les esprits.

Aux idées basées sur une mauvaise interprétation de ces mélanges, s'est ajoutée celle — toute gratuite — d'après

laquelle la pointe de *forme* moustérienne est ***inévitablement*** considérée comme d'âge moustérien et tout cet ensemble de faits mal interprêtés, sans base solide, a conduit peu à peu au gâchis actuel si bien caractérisé par l'apparition du terme « *chelléo-moustérien* » appliqué maintenant à tout propos et qui allait se généraliser immanquablement si les renseignements nets et catégoriques fournis si clairement par l'exploitation Helin n'étaient venus se mettre en travers de la débâcle et empêcher l'effondrement de la partie si importante de l'histoire de l'humanité se rapportant à la fin de la période éolithique et aux commencements du Paléolithique.

L'exploitation Helin a sauvé la science de cet effondrement.



EXTRAIT

DU RÈGLEMENT SPÉCIAL DU CONGRÈS DE MONS

1904

Art. 17. Les documents du Congrès seront publiés en deux volumes.

Le premier contiendra les fascicules distribués préalablement au Congrès et dont chacun aura une pagination séparée. Une table, distribuée avec la feuille de titre général et la couverture, indiquera l'ordre dans lequel ils doivent être réunis.

Le second volume, dont la pagination sera continue, contiendra les comptes-rendus des assemblées générales, des réunions de sections et des excursions. Il sera distribué soit en une fois, soit par fascicules.

29 juillet 1904

XVIIIe SESSION 1904

Fascicule 7 du tome XVIII des Annales.

ANNALES
DE LA FÉDÉRATION ARCHÉOLOGIQUE & HISTORIQUE
DE BELGIQUE

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE S. M. LE ROI

CONGRÈS
Archéologique & Historique de Mons

SOMMAIRE :

MONS
IMPRIMERIE DEQUESNE-MASQUILLIER & FILS
1904

NOTICE SUR L'EXCURSION

AUX RUINES

DE

L'ABBAYE DE CAMBRON

ET DU

CHATEAU-FORT D'HERCHIES

PAR

M. l'Abbé PUISSANT



ÉGLISE (CHEVET)



VUE DE LA GRANDE NEF



VUE DU JUBÉ



VUE DE L'ESCALIER DU JUBÉ ET DU NARTHEX



PORTE D'ENTRÉE DE L'ANCIENNE ABBAYE DE CAMBRON



TOUR DE L'ANCIENNE ABBAYE DE CAMBRON



LE GRAND ESCALIER DE L'ABBAYE DE CAMBRON



CHATEAU DE CAMBRON-CASTEAU

C'est dans la vallée et vers les sources de la Dendre que nous amène cette excursion. La vaste plaine de Lens est coupée vers Erbaut, Herchies et Jurbise par les sinuosités de deux vallons marécageux ; une dépression plus forte la divise aussi à Cambron et Lombise, avec cette différence qu'à Herchies le paysage serait assorti à une scène de Teniers, tandis qu'à Cambron la vallée s'accuse plus profondément : des roches se soupçonnent sous les pentes raides et, dans les 57 hectares de l'enclos monastique ceint depuis le XIIIe siècle d'une forte muraille de 3 mètres de haut, s'ouvrent des perspectives dignes d'un domaine princier.

CAMBRON

Sur le parcours de la halte à l'abbaye, nous traversons l'agglomération de Cambron-Casteau ; la promenade ménage quelques sites d'un pittoresque imprévu ; nous longeons l'église paroissiale du XIIIe siècle [1] ; M. l'architecte Sonneville l'a entièrement restaurée et complétée. « C'est un beau type de petite église de village, dit le rapport de la Commission royale des monuments, intéressant autant par sa silhouette pittoresque que par ses qualités de grande simplicité ». La construction est en moellons du pays, les voûtes sont en bardeaux sur une charpente fort bien agencée. Les colonnes à tambours de pierre, sont à base très simple et à chapiteau d'abord circulaire passant ensuite au carré sous le

[1] Voir, pour plus de détails, la *Monographie de l'église*, publiée pp. 30-44 dans une élégante plaquette : CAMBRON-CASTEAU. SOUVENIRS RECUEILLIS PAR ROMAIN PATERNOTTE, brochure in-8° de 87 pp. avec 24 vignettes dans le texte.

tailloir, par l'intermédiaire d'une simple griffe. Une particularité : c'est la chute d'aplomb du nu des murs, sans la moindre retraite, sur l'arête extrême du tailloir. La première travée en entrant forme un imposant narthex sous la tour. La haute nef est éclairée par de mignonnes fenêtres que l'on vient de déboucher. En un mot, l'édifice est digne de l'intérêt que le Comité local de restauration et les pouvoirs publics lui ont témoigné et il mérite la visite des archéologues.

Un vieux moulin à eau, puis, une des nombreuses chapellettes formées de deux ou trois blocs curieusement galbés, telles qu'on en rencontre fréquemment dans la région, une avenue de quatre rangées de tilleuls plusieurs fois séculaires, attirent le regard du touriste avant qu'il stationne devant la porte principale de l'abbaye.

Entrés, nous laissons à droite la grande ferme, avec, au centre, son vaste charril couronné du colombier seigneurial et pénétrons sur l'emplacement du monastère. A gauche de la pelouse encadrée de frondaisons magnifiques portées par de puissantes ramures, se dresse la tour de l'église abbatiale. Elevée en 1722, abandonnée à la suppression de l'abbaye, ruinée par le temps et la foudre, elle domine le prestigieux décor comme un mélancolique mausolée de la famille cistercienne qui vécut ici plus de sept siècles (1148-1795). La tour, terminée par un campanile en charpente de forme domicale avec balustrade, avait 70 mètres de hauteur. Elle est en pierre bleue délicatement refouillée, avec trumeaux en briques rougoieantes et pierre blanche. L'ordonnance n'est pas sans mérite.

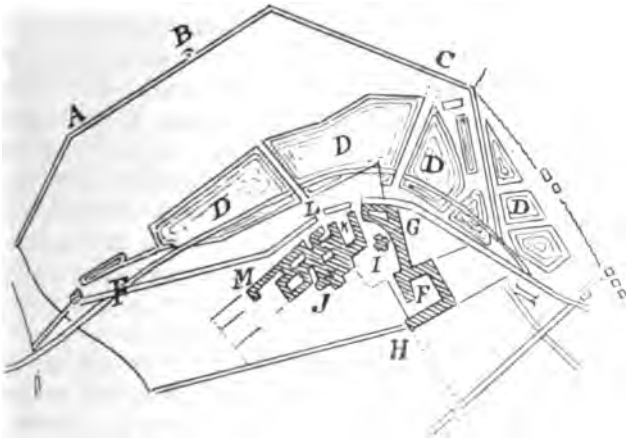
A quelques vingt mètres devant la tour, sous les branches rugueuses et la délicate feuillée d'un acacia, se profile un édicule en pierre moussue et lézardée, adorable dans sa noble simplicité : une margelle de puits, surmontée d'un petit dôme surbaissé et porté par trois colonnes toscanes, timbrée des armes d'un abbé et datée, en un joli cartouche, au millésime 1624. La gravure a reproduit ce bijou d'architecture il y a longtemps.

Cinquante mètres plus loin, les trois paliers d'un escalier monumental en pierre, dévalent en franchissant la rivière, vers une avenue accidentée qui traverse les anciens étangs et remonte par des marches et des paliers gazonnés vers des quinconces de hêtres séculaires, laissant à gauche le château moderne et à droite les restes de l'ancien moulin à eau, de la brasserie, des ateliers monastiques, la fontaine de St-Bernard, et la drève d'érables mourant de vieillesse qui conduit à la « Porte de fer ».

Le monastère occupait la terrasse qui règne entre la tour, le château moderne, le vieux moulin, les ateliers et la ferme.

Un plan sommaire tiré des Prolégomènes du comte de St-Genois permettra de se rendre compte des bâtiments vers la fin du XVIIIe siècle.

Abbaye de Cambron



a) Enclos du XIIIe *siècle. — b) Pavillon. — c) Porte récente. — d) Etangs. — e) La Dendre. — f) Ferme. — g) Ateliers. — h) Porte principale. — i) Chapelle de N.-D. de Cambron. — j) Eglise. — k) Cour d'honneur. — l) Escalier monumental. — m) Infirmerie, bâtiments divers du monastère.*

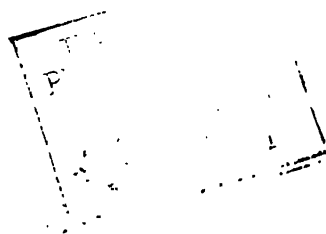
Il ne subsiste de l'abbaye que le sous-sol de l'infirmerie englobé dans le château actuel, de très vastes caves, un long souterrain, un pan du mur méridional de l'église, dans lequel des arcatures surbaissées abritaient de magnifiques mausolées ; ajourées latéralement, elles recommandaient à la vue et aux prières des moines à l'église et dans le cloître, l'âme des seigneurs inhumés à Cambron en si grand nombre, qu'on appelait cette abbaye le *cimetière des nobles du Hainaut*.

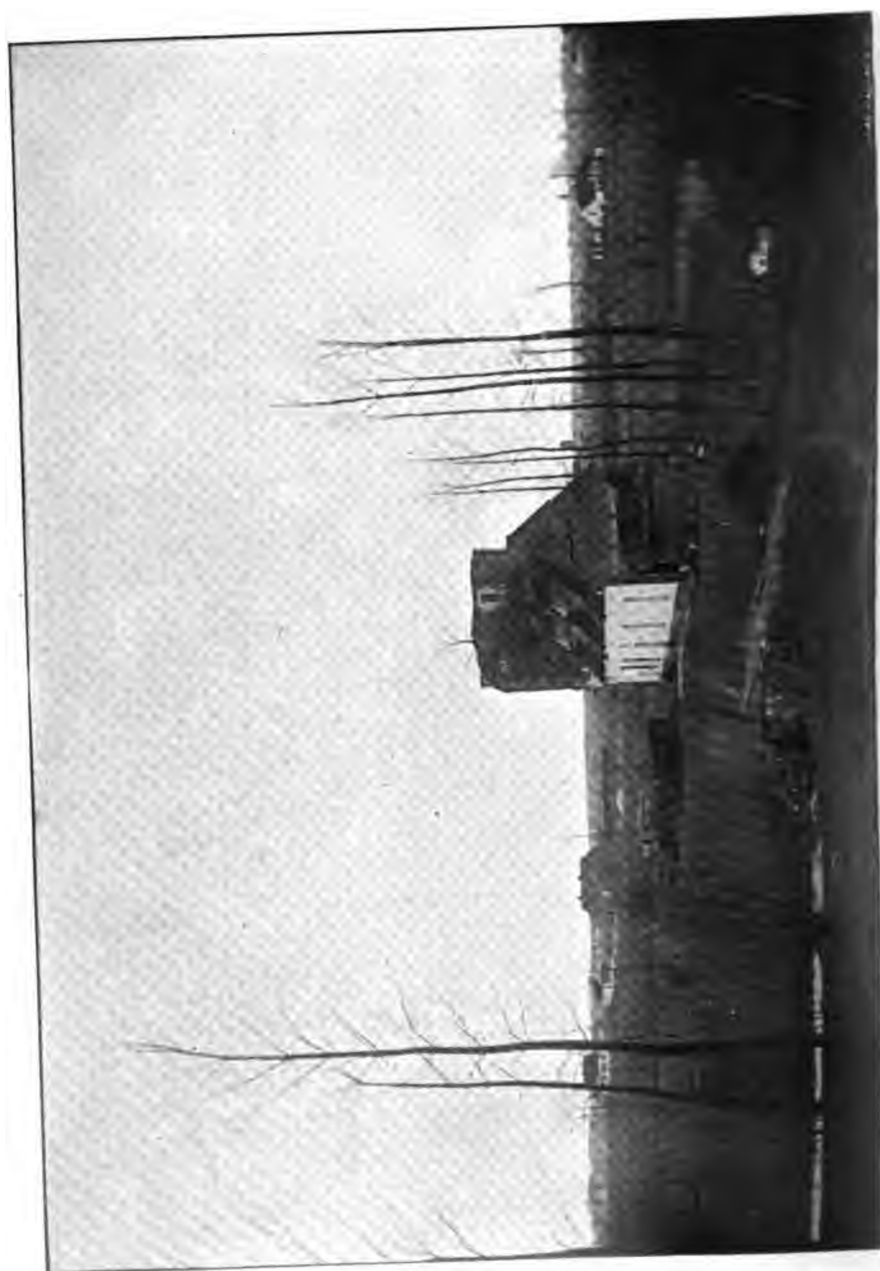
Trois mausolées, hélas bien mutilés ! existent encore, attestant la splendeur artistique de l'ensemble, dès le XIV[e] siècle. Ils sont en pierre bleue, d'un grain très fin. Sur chaque tombe, ornée de gracieuses arcatures trilobées, une grande statue de dame ou de guerrier est couchée, noblement drapée, la tête appuyée sur un coussin et abritée par un dais superbe. Deux sculptures, dressées comme de petits retables, ornent pieusement les parois à la tête et aux pieds des statues. L'écu d'un guerrier permet de reconnaitre un seigneur de la famille d'Enghien. Un bas-relief représente l'âme reçue par le Christ entre deux anges musiciens. Hélas ! encore, quelques hivers et il faudra s'écrier : « *periere etiam ruinæ* ».

Près de là, sous un énorme tertre, s'ouvre, entre quatre colonnes chancelantes et clivées, provenant de retables ou de tombeaux, un édifice mystérieux dont il est difficile de fixer la destination primitive: église de Cambron-Mairie, première église de l'abbaye, salle capitulaire, réfectoire des frères convers?... Il offre les caractères du style ogival primitif. Il comporte trois nefs ; les nervures des voûtes sont de simples plates-bandes sans moulure. Les chapiteaux sont ou à crochets ou à feuilles plates. Trois colonnes sont monolithes, trois à assises. Les bases sont pattées sur socle carré. Du côté des murs, des consoles reçoivent les retombées des voûtes. Très impressionnant, cet édifice souterrain. Dans la demi-clarté se remarquent, gisant par terre, deux superbes statues en pierre blanche autrefois polychromées ; elles sont analogues à celles des mausolées d'un seigneur



CHATEAU-FORT D'HERCHIES EN 1900 (AVANT LA RESTAURATION)





de la famille de Gavre et de sa femme, qui font le principal ornement du Musée du Cercle archéologique de Mons et proviennent aussi de Cambron. Divers débris archéologiques gisent de ci de là, ou se découvrent parmi les décombres.

LE CHATEAU-FORT D'HERCHIES

De la gare de Lens, le vicinal St-Ghislain-Lens nous transporte en quinze minutes, à travers le plateau fertile, au propret village d'Herchies. Visiter Herchies après Cambron, c'est descendre des monuments aux documents, d'une abbaye à un ermitage ; mais combien suggestive et instructive une heure de flanerie parmi les mille témoins du passé, recueillis dans ce recoin ignoré de notre vieux Hainaut !

Deux attractions signalent Herchies aux touristes : la vénérable Mme Cardinal, doyenne des centenaires de Belgique et de France, portant encore allègrement le poids de ses cent et cinq ans, et la vieille tour d'un château-fort qui a été, il y a trois ans, le point de départ de fouilles et de recherches très intéressantes.

Indépendamment de ces antiquités, on remarque, près l'église d'Herchies, l'arbre de la liberté, planté en 1795 par le citoyen Bourdon, député de la Meurthe, un calvaire en bois peint, ancienne croix triomphale, du XVIe siècle, et une chapelle hexagonale aux armes de la maison d'Egmont. Le paysage est légèrement ondulé, cerné de bois au loin et émaillé de métairies riantes.

Les travaux de consolidation de la grosse tour firent tout d'abord découvrir des substructions ignorées, vraisemblablement, des derniers prévôts eux-mêmes ; un travail opiniâtre

les a mis à jour, a rétabli dans une certaine largeur les douv
aux pilotis moussus et a remployé les matériaux découver
dans le fossé à dessiner par un rustique parapet la ligne gén
rale de la petite forteresse exhumée. Le contour général,
construction en moellons minimes ou moyens, les tessons
poterie noirâtre, des chapiteaux à deux rangs de crochets, et
indiquent une maison forte du XIIIe-XIVe siècle. A l'introducti
de l'artillerie dans la défense des places, correspond l'extensi
de ce rustique château dans le marécage tourbeux : on édi
alors la tour ronde en briques qui cantonne encore aujou
d'hui les deux murs d'agrandissement dans l'épaisseur de
quels un couloir ménageait la circulation et les rondes
travers l'étage de la tour et autour du château.

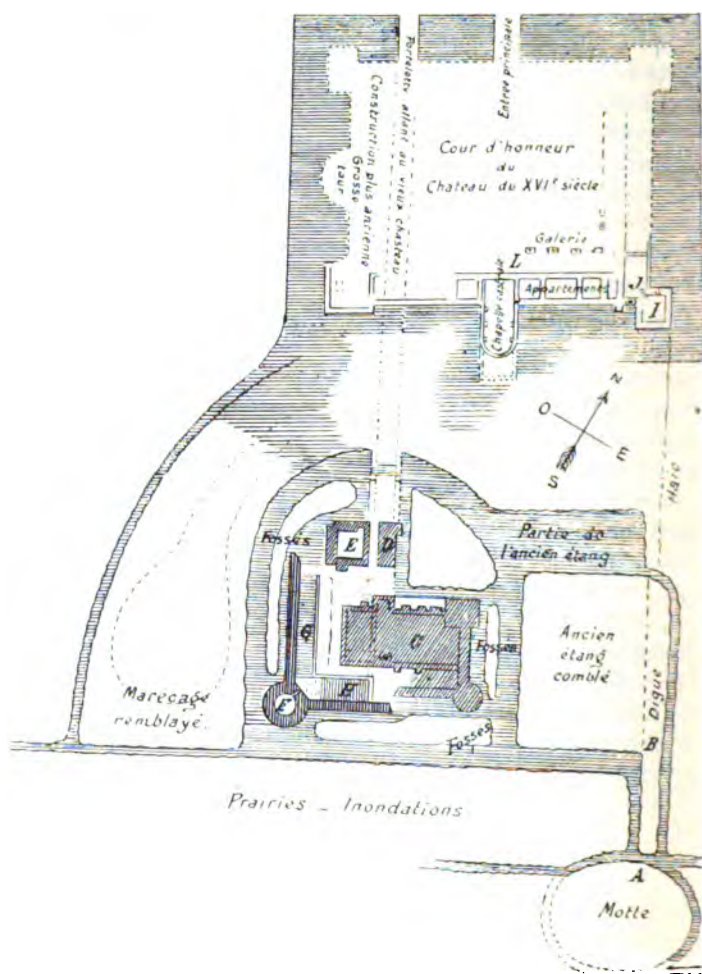
Les fouilles pratiquées par le propriétaire actuel ont pr
cisé, en outre, les dimensions et, dans une certaine mesur
l'aspect du manoir du XVIe siècle édifié à quelques mètres pl
haut et plus près du village, lorsque la Renaissance et un é
de 1558 eurent décrété le démantèlement du donjon pour
remplacer par un castel à la mode italienne, brûlé lui-mêr
au XVIIe siècle par les Français parce que, durant un d
sièges de St-Ghislain, Don Juan d'Autriche y avait mis ga
nison au service de l'Espagne.

La seigneurie d'Herchies a appartenu successiveme
depuis le XIIIe siècle à la famille de ce nom (?), aux se
gneurs de Lens qui en firent la résidence principale de cet
pairie du Hainaut, à Anthoine Rolin, seigneur d'Aimerie
Lens, etc., grand bailli du Hainaut et fils du célèbre Nicol
Rolin, chancelier du duc de Bourgogne, à la veuve d'Anthoi
Rolin, Gilette de Berlaymont, au cousin de celle-ci, Charl
de Berlaymont, chevalier de la Toison d'Or, maître d
finances sous Marguerite de Parme, gouverneur du comté
Hainaut et des Pays-Bas après François de Requesens ; à s
descendants Gilles, Lancelot, Florent de Berlaymont, au pet
fils du célèbre comte décapité, Louis d'Egmont, par le maria

de celui-ci avec Marie-Marguerite de Berlaymont, veuve de Antoine de Lalaing, comte d'Hoogstraeten (on voit un portrait de cette dame peint par Van Dyck, dans l'œuvre gravé de celui-ci) ; à Philippe, comte d'Egmont, qui épousa Marie-Ferdinande de Croy, marquise de Renty ; à Louis, comte d'Egmont, qui épousa Marie-Thérèse de Ligne, princesse d'Aremberg ; à son frère Procope d'Egmont ; à Marie-Claire-Angélique d'Egmont, qui épousa Dom Nicolas Pignatelli, duc de Bisaccia, à leur fils Procope Pignatelli, autorisé à reprendre les titres, noms et armes d'Egmont ; à Gui-Félix d'Egmont-Pignatelli ; au frère de ce dernier, Casimir comte d'Egmont-Pignatelli, mort en 1802 à Brunswick. Ce dernier vendit à cette époque la ferme-château et des terres avoisinantes à Jacques De Bay.

En 1901, il ne subsistait plus de l'antique « Ostel et basse court de Herchies » qu'une grosse tour ronde du XIVe-XVe siècle, en briques, bien proche d'une ruine totale, et le modeste logis édifié pour les sujets du prévôt. Jusqu'en 1873, on voyait encore la maison analogue, mais à un étage, destinée au prévôt et adossée à la tour ainsi qu'au mur d'enceinte, la grande remise avec cave en face de la maison des serviteurs, et, à l'entrée actuelle, un pont-levis assez imposant, mais construit, comme le reste d'ailleurs, avec toute espèce de matériaux du grand château incendié.

Aujoud'hui, les travaux de consolidation et d'aménagement permettent de distinguer parfaitement les divers plans relevés sur ce palimpseste lapidaire.


Cour d'honneur
du
Chateau du XVIe siècle
Entrée principale
Passerelle allant au vieux chasteau
Construction plus ancienne
Grosse tour
Galerie
Appartements
Chapelle
L
J
I
N
O
E
S
Haie
Partie de l'ancien étang
Fossés
E
D
C
G
F
Fossés
Ancien étang comblé
Marécage remblayé
Digue
B
Fossés
Prairies _ Inondations
A
Motte

A. — Motte circulaire, de 20 ares de superficie et de deux mètres d'élévation. Une fouille sommaire au centre a rencontré sur le niveau naturel une couche de cendre de bois brulé, des ossements et défenses de sangliers, des bois de chevreuil ou de cerf et un tesson noirâtre. C'est ici probablement le point de départ des résidences fortifiées juxtaposées à Herchies ; cette éminence entourée d'un fossé défendait vraisemblablement dès l'époque anté-romaine le campement de quelque chef de bande germanique ; les ossements seraient les restes de leurs repas après la chasse.

B. — Digue, bordée de pilotis, destinée à retenir l'eau pour l'inondation autour du château, en cas d'attaque.

C. — Le « vieux chasteau » en moellons du pays, bâti sur pilotis et entouré sur une partie du périmètre de quais ou lices.

D. — Perré construit en moellons avec fruit de 0.05 à 0.10 cent.; sur celui-ci se trouvait sans doute l'étroit couloir d'entrée. On y accédait du dehors par une jetée ; un pont-levis le mettait en communication avec la porte du château.

E. — Donjon petit de la même époque (8 à 9 m. de côté).

F. — La tour en brique avec, en léger encorbellement, la tourelle d'escalier.

G. — Maison des serviteurs du prévôt, nommée aussi corps de garde.

H. — Charpente du XVe siècle, rétablie sur les fondations de la maison du prévôt.

I. — Soubassement de la tour d'angle, nommée prison, et qui était la cave de la cuisine du castel du XVIe siècle ; elle a pu servir de prison seigneuriale jusqu'à la Révolution

J. — Puits en grand appareil circulaire de grès ; la margelle se trouvait dans la cuisine. On y a retrouvé divers ustensiles de ménage jetés pendant l'incendie, près de 200 kilogs de ferronneries.

K. — Chapelle castrale, du XVIIe siècle, en saillie sur le mur méridional du château du XVIe siècle.

L. — Plan approximatif du château du XVIe siècle ; quadrilatère de 90 m. sur 60. Au centre, cour d'honneur entourée d'un portique aux colonnes toscanes sous arceaux en plein cintre, avec balustrade.

Les données historiques recueillies à ce jour sont l
résultat des recherches de M. Valère Bernard et surtout d
M. Gosseries dont l'important manuscrit n'est pas publi
encore ; les découvertes archéologiques sont l'œuvre privé
du propriétaire ; l'honneur d'avoir signalé la vieille tou
d'Herchies à l'attention publique revient à feu à M. Lou
Dosveld.

Les trois salles de la tour et divers locaux aménagés su
les substructions renferment des collections d'histoire
d'art local. Les documents nombreux embrassent la préhis
toire et les époques intermédiaires jusqu'à la fin d
XVIIe siècle. Le silex y voisine avec le lacis et la dentelle, l
ferronnerie des fouilles avec de graves incunables et les rut
lantes miniatures des manuscrits. Nous signalerons quelque
souvenirs locaux particulièrement intéressants :

1° Les grandes armoiries en pierre bleue du château d
XVIe siècle et quantité de débris de colonnes et pierres mo
lurées et encastrées dans les aménagements des substruction

2° Deux chapitaux à double rang de crochets, du XIVe siècl

3° Une collection de carreaux émaillés et spécialemen
quelques mètres carrés d'un pavement en petits carreau
vernissés rouge, jaune, vert et noir, de 2 centimètres
demi de côté.

4° Une clochette en bronze, véritable œuvre d'art, portan
l'inscription : IOANNES A FINE ME FECIT 1553.

5° Un pot d'étain, XVIe siècle, d'un profil archaïque ; l
glands de la poussette sont finement traités.

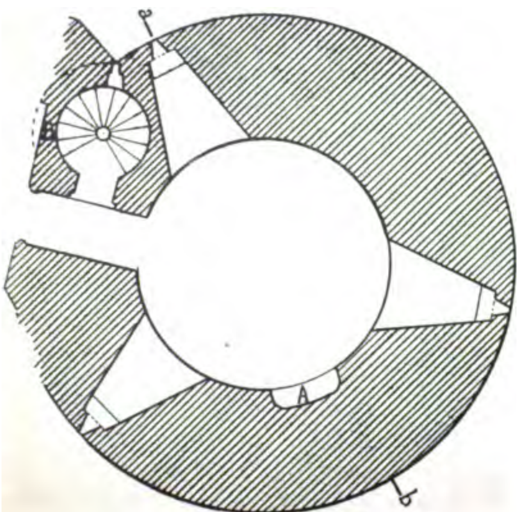
6° Une crédence Henri II, en chêne, avec sobre marqu
terie de noyer et d'ébène ; elle porte des traces d'incendie
les serrures en sont habilement dissimulées.

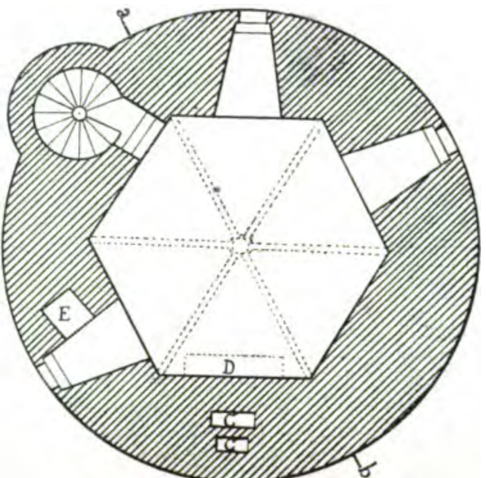
7° Une série de manuscrits, livres et gravures intéressa
l'histoire du château.

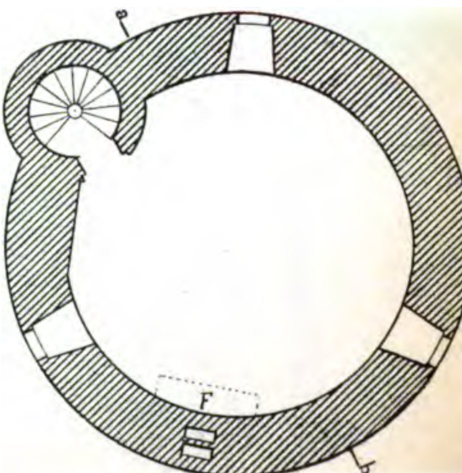
8° En plus de curieux débris de verres de Liége et
Venise, d'innombrables tessons, de fragments amusants

bronze, etc., etc., on voit, à Herchies, une collection de tout ce qui intéresse l'industrie du livre, de la dentelle, du tissu, du bois et du fer ouvrés, du cuivre et de l'étain, en un mot, suivant l'intention du propriétaire, un « musœolum » d'art industriel en même temps qu'un « mausolœum » réédifié aux habitants disparus de cette antique résidence et aux artisans qui en ont embelli l'habitation et le mobilier.

Les excursionnistes du Congrès d'Archéologie de Belgique verront enfin à Herchies, un collier en argent donné à la Confrérie de St-Sébastien de Lens, par la famille de Berlaymont, deux petits reliquaires en argent de la même Confrérie et la superbe statuette en chêne de St-Georges, vénérée en l'église d'Erbaut.





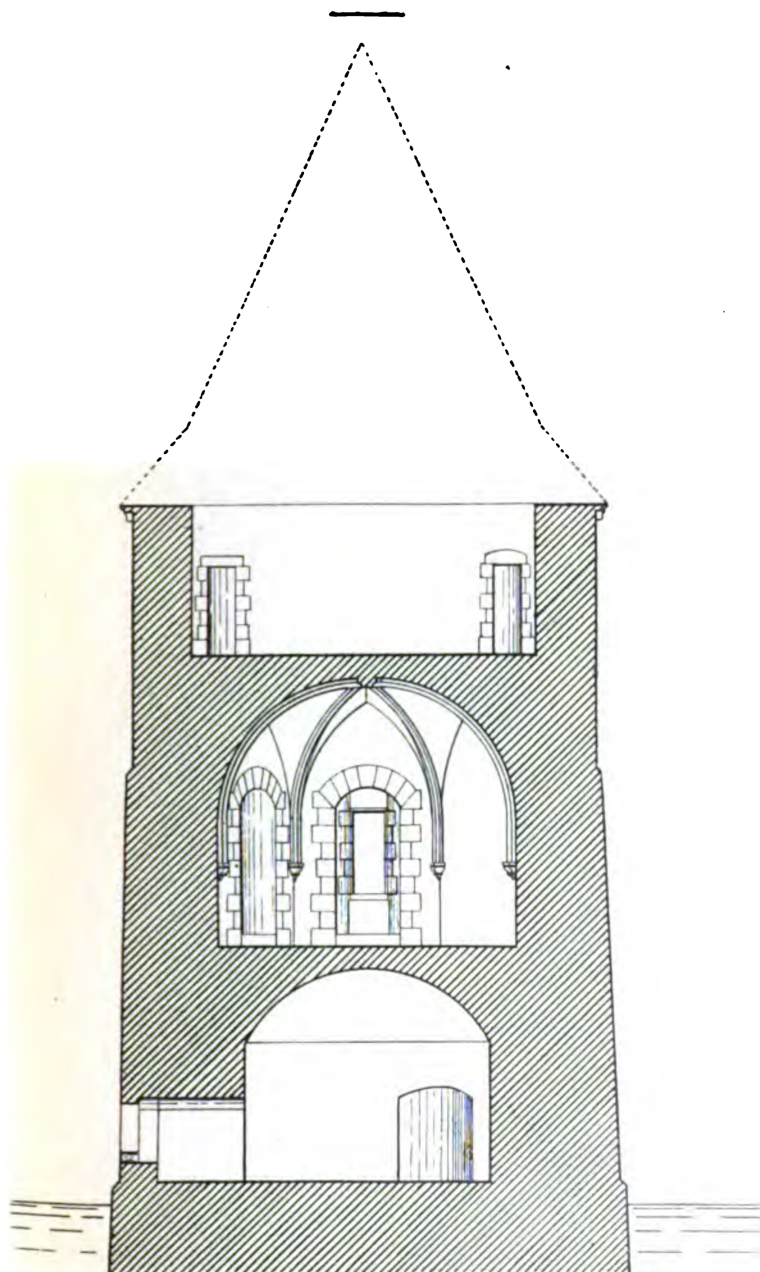


A. Cheminée.
B. Emplacement d'une porte de communication avec l'habitation.

C.C. Tuyaux des cheminées.
D. Corps de cheminée démoli.
E. Coffre-fort.

F. Corps le cheminée démoli.

Echelle
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 mètres



Echelle

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10m





Phot. Jos. Casier.

ABBAYE DE CAMBRON ; STATUE SÉPULCRALE



Phot. Jos. Casier.

ABBAYE DE CAMBRON ; TOMBE DANS L'ÉGLISE



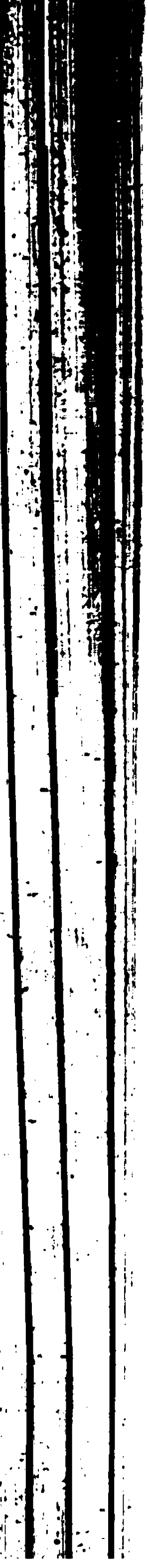
Phot. Jos. Casier.

ABBAYE DE CAMBRON. VUE GÉNÉRALE DE LA CRYPTE

LA CRYPTE DE CAMBRON

PAR

Joseph CASIER



Il y a sans doute témérité de notre part de tenter la solution des questions que soulève la crypte du célèbre monastère. Des savants y ont exercé leur sagacité ; nous n'avons pas la prétention d'apporter une réponse définitive; notre seul désir est de conserver le souvenir et de communiquer à nos confrères le résultat de nos investigations au sujet d'un monument destiné sans doute à disparaître dans un avenir très rapproché.

Nous n'avons pu nous défendre d'un serrement de cœur en pénétrant dans ces ruines vénérables et en constatant leur état d'abandon, ainsi que le manque absolu de travaux de conservation. Le temps hélas ! poursuit son œuvre de désagrégation, malgré la solidité de cette construction datant de sept siècles.

L'abbaye de Cambron fut fondée, en 1148, par St-Bernard, grâce à la générosité d'Anselme de Trazegnies, seigneur de Péronne-lez-Binche, chanoine et trésorier du chapitre de Soignies. Il donna le franc alleu considérable qu'il possédait à Cambron et consistant en une villa ; à leur arrivée, les moines de Citeaux occupèrent celle-ci, et bien qu'ils n'y demeurassent guères, ces locaux subsistèrent longtemps sous le nom de *Vieux Moustier*.

En 1151, le saint fondateur revint à Cambron et songea à entreprendre la construction définitive du monastère. Une pieuse légende rapporte que, ravi en extase, St-Bernard vit de nombreux anges faisant entendre de douces mélodies à ses oreilles ravies. Il y vit une indication céleste et résolut de choisir cet emplacement pour jeter les fondements de l'abbaye.

Il est permis de douter que St-Bernard ait passé la nuit en rase campagne, et l'on peut supposer que l'église de Cambron fut le témoin de la vision ; elle était, d'ailleurs, située à proximité du *Vieux Moustier* ; l'église paroissiale de Cambron-St-Vincent n'existait pas, pas plus que le village ; il en était de même de Cambron-Casteau.

Cette église primitive n'occupait l'emplacement d'aucun
de ces deux dernières églises [1] ; on peut en conclure qu'el
se trouvait à l'endroit où s'élève l'abbaye. Sans doute, le sou
venir de S[t]-Bernard et de sa vision céleste fit-elle respecte
cette construction que les archéologues croient retrouve
dans la crypte actuelle ; elle servit probablement d'égli
paroissiale au village, tout au moins dans les premièr
années ; les moines prêtèrent leur concours au curé
Cambron, et l'on sait qu'au synode de Cambrai, en 1553, l
moines reçurent l'ancienne église de l'évêque ; il est donc
présumer que l'église paroissiale et le monastère étaie
voisins.

Au reste, cette construction ne peut se réclamer du nom
crypte. Celles-ci sont établies sous l'église, ou tout au moi
sous le chœur ; ici rien de semblable ne se voit.

C'est une construction dont l'ensemble ne correspond av
aucune partie du monastère ; on se rend compte à premiè
vue qu'elle ne fait pas partie du plan d'ensemble de l'abbay
pour autant que les débris épars de celle-ci permettent
dresser un plan général ; elle est enfouie sous un rembla
et son pavement se trouve à un mètre et demi sous le sol.

Autrefois, on y avait accès de l'église, par un vestibu
datant du XVII[e] siècle et dans lequel se retrouve une pier
portant la liste des abbés ; l'escalier a été supprimé et
mur de construction relativement récente clôt l'entrée de
côté. Il paraît qu'une deuxième entrée aurait existé par
escalier conduisant vers la cour devant l'église ; nous n'avo
pu en retrouver la trace à cause de constructions modern
qui cachent le mur nord de l'édifice jusqu'à une certai
hauteur.

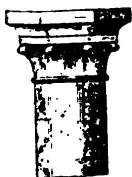
Une troisième entrée, qui ne nous paraît pas ancienn
donne accès du parc au côté est ; on y descend par quelqu
marches vers un portique du XVI[e] siècle. Dans le mur q
conduit à cette porte, se trouve encastré un petit monume

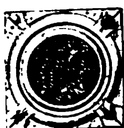
[1] Cf. Monnier. *L'abbaye de Cambron*, I, p. 12. Nous avons puisé
divers renseignements historiques dans l'ouvrage soigneusem
étudié du savant officier.

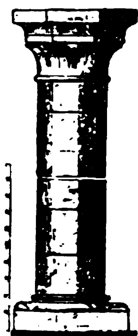
funéraire sculpté, représentant l'Annonciation avec le défunt agenouillé auprès de l'Ange. La légende est celle-ci :

Chi devant cte tablet gist miccires Jehans si moineus jadis XL ans curés de Gages la ou il trecpacca en l'an de gracce MIIII C et XV le XII jour de december.

Cette construction est vaste et harmonieuse. Divisée en trois nefs par deux rangées de trois colonnes, elle présente tous les caractères du style ogival primitif : les nervures des voûtes sont carrées ; les chapiteaux sont moitié à crochets, moitié à feuilles plates ; trois colonnes sont monolithes, les trois autres à assises. Les bases sont pattées sur socle carré.







BASE, FUT ET CHAPITEAUX DE LA CRYPTE.

Les retombées des voûtes s'appuient sur des consoles du côté des murs extérieurs ; nous croyons toutefois avoir relevé dans les coins la trace de colonnettes.

On retrouve quelques traces de peinture rouge sur trois chapiteaux et sur plusieurs arcs doubleaux et nervures. La construction est tout entière en moellons d'une pierre d'un gris clair avec tache rouge, dénotant la présence de fer.

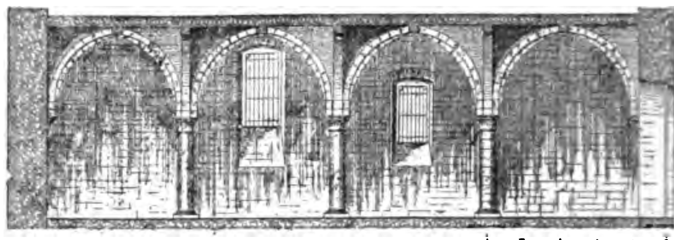
Sous un pied de terre et de débris, nous avons retrouvé le pavement ancien, composé de petits carreaux de terre cuite émaillée de couleur noire, jaune et rouge.

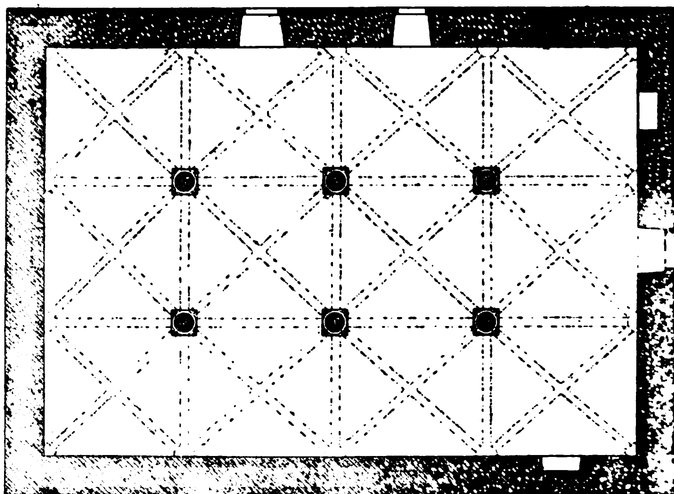
Au milieu de débris de tombes et de statues mutilées, gisent deux superbes statues en pierre provenant, parait-il, de la tombe d'un duc et d'une duchesse d'Enghien (de Croy) ; leur abandon au milieu de décombres fait naitre la crainte de voir aggraver leurs mutilations.

Nous reproduisons la figure de femme couchée, les mains jointes, drapée dans un vaste manteau aux plis superbes ; la tête, couverte d'un voile, repose sur un coussin ; les pieds mutilés s'appuyaient sans doute sur le chien emblématique.

Cette figure nous a impressionné par la noblesse de l'attitude la simplicité des lignes et l'habileté du coup de ciseau. La figure du chevalier est brisée en deux et gravement mutilée mais telle qu'elle est, elle mérite l'admiration.

Cette construction est-elle bien une ancienne église





PLAN TERRIER ET COUPE LONGITUDINALE DE LA CRYPTE.

comme le pensent de savants auteurs ? c'est l'opinion sou tenue par M. le Lieutenant-Colonel Monnier, dans son savan ouvrage : *Histoire de l'abbaye de Cambron.*

Nous estimons ses preuves peu convaincantes : elles s basent sur des probabilités, et rien dans les archives com



Pierre-Joseph Wincqz.

CHATEAU-FORT D'HERCHIES 1904

pulsées par le savant historien ne confirme cette affirmation ; il ne cite pas un texte à l'appui de sa thèse, et les restes de l'édifice ne permettent pas de conclure avec certitude en faveur de son opinion.

Examinons certains détails : dans l'angle N.-O., les nervures des voûtes et des arcs doubleaux sont taillées avec deux creux et un gros bourrelet dans une pierre blanche, alors que dans le reste de l'édifice nous les avons trouvées carrées et en pierre grise. Au côté Ouest, les nervures se dégagent du tailloir ; au côté Est, c'est-à-dire près de l'entrée actuelle, elles se dégagent à 40 ou 45 centimètres au-dessus du tailloir.

Nous avons déjà fait remarquer les différents types de fûts et de chapiteaux des colonnes.

Ce manque d'unité est-il le résultat de remaniements ou l'expression du travail primitif ? Il est difficile de croire au remaniement des colonnes et des chapiteaux ainsi qu'à la réfection de la naissance des nervures. L'appareil de la pierre, les joints semblent mettre ce point en dehors de toute discussion.

Nous nous trouvons donc probablement devant l'œuvre primitive, au moins pour la grande partie. Et dans cette hypothèse, peut-on s'imaginer qu'à la fin du XIIe siècle une abbaye richement dotée se soit permis de construire une église, maison de Dieu et centre de la vie monacale, dans ces conditions, c'est-à-dire avec une absence d'unité aussi accentuée ? Nous ne le pensons pas.

Cette salle, peu élevée du reste, a pu servir de salle capitulaire, de réfectoire ou pour toute autre destination. En l'absence de tout plan de l'abbaye primitive, cette seule construction ne livre pas par elle-même le secret de sa destination. Elle est certes antérieure à l'église abbatiale, bâtie au XIIIe siècle et dont il reste quelques vestiges ; elle est hors d'équerre avec celle-ci et pourrait même avoir été entamée pour permettre la construction de sa grande voisine.

On sait que plus tard les moines s'en servirent de cave ou même de crypte funéraire ; le vestibule, dont nous avons parlé, y donnait accès et il semble tout indiqué de placer

aux parois du corridor des tables sur lesquelles s'inscrivaient les noms des défunts.

Il ne reste que peu de choses de l'église : un pan de muraille, quelques colonnes, dont l'une surmontée d'un beau chapiteau à crochets du XIIIe siècle, et des tombes mutilées. Celles-ci se trouvent placées dans l'épaisseur de la muraille sous un arc surbaissé.

Nous donnons ici la reproduction de l'une d'elles, représentant une figure de femme sous un dais ; chaque tombe renferme ainsi la statue couchée du défunt sur un massif en pierre de taille décoré d'arcatures trilobées. Contre les parois extrêmes, des sculptures fort mutilées font supposer la représentation de Notre-Seigneur recevant l'âme du défunt dans ses mains, et accosté de deux anges musiciens ; aux pieds, un calvaire. Un examen du mur longitudinal du côté extérieur, c'est-à-dire du côté du cloitre, nous porte à croire qu'anciennement l'arcade était à jour et que les tombes étaient vues du cloître comme de l'église ; des grilles les protégeaient contre les dégradations ; on voit encore au mur les traces des attaches.

En terminant cette modeste étude, qu'il nous soit permis d'exprimer nos regrets pour l'état d'abandon dans lequel sont laissées ces magnifiques ruines. Nous ne demandons aucune restauration, mais des mesures de préservation en faveur de ces précieux souvenirs du passé.

Leur nécessité s'impose impérieusement, si l'on veut éviter la disparition de ces vénérables témoins des premières années de l'abbaye de Cambron.

Cette note et les planches sont extraites du XXXe Bulletin de la Gilde de St-Thomas et de St-Luc (2e fascicule, pp. 142-147) et reproduites avec l'autorisation bienveillante du bureau de la Gilde.



CHATEAU MODERNE DE MARIEMONT

MORLANWELZ

L'ANCIEN CHATEAU DE MARIEMONT

ET

L'ABBAYE DE L'OLIVE

PAR

Émile DONY

MORLANWELZ

Morlanwelz, situé à 24 km. E. de Mons et à 8 km. N.-E. de Binche, est au nombre des agglomérations industrielles les plus riches, les plus peuplées et les plus animées que l'on rencontre à la limite de la région du *Centre* et du *pays de Charleroi*. Bâti sur le penchant d'une colline, à proximité de l'endroit où la chaussée romaine de Bavay à Tongres franchissait la Haine, encadré par la vaste et splendide forêt de Mariemont aux arbres séculaires et aux immenses allées, ce village pittoresque est devenu une véritable ville de plus de 8.000 habitants, où les créations de l'industrie moderne (les riches houillères de Mariemont-Bascoup, de grandes usines, des chemins de fer, des tramways, etc.), constituent autant d'antithèses puissantes à de multiples souvenirs antiques. Contentons-nous de signaler, parmi ces derniers, un *castellum* romain fouillé par M. l'Ingénieur Edm. Peny ; les anciens ermitages retrouvés au milieu des bois ; le château féodal (le *Castia*), propriété de la famille de Jean de Morlanwelz, pair du château de Mons, aux XIe et XIIe siècles, et des descendants du chevalier Lombard Bertrand Turcq au XIVe siècle, incendié en 1377 par les Français, selon Dinaux, ou disparu au début du XVIIe siècle, selon d'autres[1] ; enfin les ruines de l'*abbaye de l'Olive* et du *château royal de Mariemont*, dont la destruction commune date de la fin du XVIIIe siècle (1794).

Morlanwelz, qui doit tant aux libéralités inlassables et si éclairées de la famille Warocqué, est décoré de belles rues,

[1] Quelques pans de murs de l'antique *Castia* de Morlanwelz s'aperçoivent encore *entre la place du marché et le moulin communal*. Voir O. Hubinont : *L'ancien château féodal de Morlanwelz (Doc. et Rap.* de la *Société archéologique de Charleroi*, t. XXI, 1897, pp. 227-249.)

de places et de monuments divers. Son église ogivale, dé
à Saint-Martin, fut bâtie de 1862 à 1864. Le superbe châ
de Madame Arthur Warocqué, où sont réunies aujourd
tant d'œuvres d'art, fut édifié en 1830, sur les plan
l'architecte Suys ; la statue en bronze de feu Abel Waroc
qui se dresse sur la Place, date de 1868 ; la fontaine publ
que surmonte le buste de feu Arthur Warocqué, fils d'A
fut établie en 1884. Citons encore, outre les belles inst
tions charitables, les établissements scolaires si bien out
et si prospères et l'élégante maison communale, érigé
1893 et 1894[1]. *Mariemont* et *l'Olive* sont, sous le rap
historique, les deux dépendances principales de Morlanw

L'ANCIEN CHATEAU DE MARIEMONT

Le nom de *Mariemont* ou *Mont-de-Marie*, n'est au
comme on sait, que le nom de Marie de Hongrie, sœu
l'empereur Charles-Quint et gouvernante des Pays-Ba
1531 à 1555. L'ancien château de Mariemont fut érig
1546 par l'architecte montois Jacques du Brœucq, sur l'o
de Marie de Hongrie. Au dire des écrivains du temps, c
résidence princière arrachait « des cris d'admiration »
étrangers. Il suffirait, pour s'en convaincre, de parcouri
description passablement emphatique qu'au XVII[e] siècl
Français Purget de la Serre fit de « tant de merveilles
la fontaine de Diane (en marbre blanc), celles de Niobé
Daphné, des deux Cupidons, du Dragon et de l'Aurore
grottes, les parterres, les jardins, etc., etc. [2]. Des relat

[1] G. DECAMPS. *Mons et ses environs*, 1904, 5e fasc. du t. XVIII
Annales de la Fédération. O. HUBINONT. *Morlanwelz moderne*. 19

[2] O. HUBINONT. Extrait de l'*Entrée de la Reine-Mère du Ro
année 1632* (*Biblioth. roy. de Bruxelles*), dans *Soc. arch. de C
leroi. Doc. et Rap.* t. XXI, pp. 211-249. — Du même auteur : *Le p
royal de Mariemont.* (*Ibid.* t. XXIV, 1900, pp. 1-112.)

PHOTOGRAPHIE D'UNE PARTIE
DE LA CARTE PERSPECTIVE DU CHATEAU ROYAL DE MARIEMONT
ET DE L'ENCEINTE DES CHASSES

Carte levée, dessinée et gravée par ordre de *S. A. R. le duc Charles-Alexa*
de Lorraine, par Louis-André Dupuis, son géographe et graveur en 17

enthousiastes nous sont parvenues des fêtes qui s'y donnèrent dans le cadre de l'immense parc boisé (de 483 hectares) qui entourait le château [1]. Le *château royal* de Mariemont fut le séjour estival préféré de la plupart des gouverneurs généraux des anciens Pays-Bas, notamment de Marie de Hongrie, sa fondatrice, des archiducs Albert et Isabelle (1598-1633), de l'archiduchesse Marie-Elisabeth (1725-1741), sœur de l'empereur Charles VI, et du plus décoratif de nos princes de jadis, Charles de Lorraine (1744-1780). Depuis les festivités fameuses qu'y occasionna la réception par Marie de Hongrie, en 1549, de l'empereur Charles-Quint et de son jeune fils Philippe (II), que le grand empereur présentait alors à ses sujets des Pays-Bas comme son prochain successeur, Mariemont fut maintes fois le lieu d'élection des chasses à courre fastueuses, des grandes parades militaires, des longs cortèges de nobles dames et grands seigneurs, des réceptions de grands hommes d'Etat ou de guerre ou même de têtes couronnées. A l'époque des archiducs Albert et Isabelle, le château servit de refuge protecteur contre les obsessions du roi de France Henri IV, à la belle et vertueuse Charlotte-Marguerite de Montmorency, qui venait d'épouser (elle avait seize ans !) le prince Henri de Condé et qui devait avoir pour fils *le grand Condé* (1621-1686). Mariemont abrita peu après une illustre infortunée : lorsque, après la conspiration de la *Journée des Dupes* (1630) contre le tout-puissant ministre Richelieu, Marie de Médicis, mère du roi Louis XIII, quitta la France pour toujours, c'est auprès des hospitaliers châtelains de Mariemont qu'elle vint séjourner avant la dernière étape de son long exil (Cologne, où elle alla mourir en 1642).

Huit ans à peine après son édification, c'est-à-dire en 1554, le château de Marie de Hongrie fut assailli et livré aux flammes — avec l'abbaye de l'Olive — par les troupes du roi

[1] Th. Bernier. *Dictionnaire géogr., hist., etc. du Hainaut*, 1891, 2e éd., pp. 570-572.

de France Henri II. Sur les débris fumants les incendiaires, par ordre du roi, plantèrent, dit-on, l'inscription vengeresse :

« ROYNE INSENSÉE, SOUVIENS-TOI DE FOLEMBRAY[1]. »

Reconstruit un demi-siècle plus tard par les soins des archiducs Albert et Isabelle, le château de Mariemont partagea, avec les abbayes de Lobbes et d'Aulne, le cruel destin de l'Olive : il fut pillé et brûlé, à la fin du XVIII[e] siècle (en 1794), par les sauvages soldats du général républicain Charbonnier. D'anciennes estampes et surtout la *Carte perspective* dressée en 1781, par L.-A. Dupuis, « géographe et graveur » du duc Charles de Lorraine[2], nous ont laissé de bonnes vues d'ensemble de cette résidence princière aux temps de sa splendeur. Il en subsiste d'ailleurs des ruines encore imposantes, enclavées dans le parc naguère agrandi du château actuel de Mariemont. Les ruines ont été déblayées. Aujourd'hui on peut admirer, en dépit d'une destruction plus que séculaire, les épaisses murailles, plusieurs voûtes des salles, la disposition générale de l'ancien château, sa vaste cour d'honneur, ses deux ailes aux fenêtres immenses et les deux socles de pierre, sur lesquels ses destructeurs impitoyables avaient fait buriner ces mots devenus presque illisibles : *Propriété nationale !*

Les fouilles et travaux de déblaiement, entamés en 1893, sous la direction de M. Edm. Peny, ont en outre permis de retrouver les pierres de la *fontaine archiducale* ou *de Spa*, jadis très vantée pour la vertu curative de ses eaux ferrugineuses. Plusieurs sources minérales, également renommées comme « eaux miraculeuses », jaillissaient dans la forêt de Mariemont : telle la *fontaine de S. Pierre*, dont les matériaux (pourtour, bacs, conduites, etc.), ont été découverts

[1] Les soldats de l'empereur Charles-Quint venaient de détruire par le feu le château royal de ce nom, en Picardie.

[2] Conservée à la *Bibliothèque royale de Bruxelles*.

intacts à peu de profondeur. Sulfureuses et ferrugineuses, les eaux de la *fontaine archiducale* furent analysées en 1740, à la demande de Marie-Elisabeth, par les plus célèbres docteurs de Louvain (Réga, de Villers et Sassenus). On lui reconnut les qualités de l'eau de la source du *Pouhon* de Spa. Cette fontaine de Spa, un coquet édicule que surmontaient la couronne et les initiales M.-E. (de Marie-Elisabeth) a été relevée et restaurée aux frais de M. Raoul Warocqué.

L'ABBAYE DE L'OLIVE

C'est à proximité du *château royal* et dans la forêt de Mariemont, au bord du *ruisseau de l'Olive* et près de l'endroit où, dès le XIII[e] siècle, les documents d'archives, d'après feu Th. Bernier, mentionnent les premières *houillères de l'Olive* que le monastère des Dames de l'Olive fut élevé dans la première moitié du XIII[e] siècle. Il eut pour origine l'humble hutte faite de branches d'arbres et de feuilles où s'était retiré un anachorète brabançon, Jean-Guillaume, au lieu dit le *champ du Potier*, à Morlanwelz, au temps de Jean de Béthune, évêque de Cambrai (1200 à 1219). Le saint ermite Guillaume, honoré de l'amitié de la B. Marie d'Oignies (†1213), établit bientôt un oratoire à cet endroit (*l'Ermitage*), puis un monastère, probablement en 1233[1], sur un terrain dû à la libéralité de Dame Berthe, veuve d'Eustache du

[1] Et non en 1218, comme quelques-uns le prétendent. Voir *Monasticon belge*, par le R. P. Dom Ursmer BERLIÈRE. Abbaye de Maredsous, 1897, t. I, 2e livr., pp. 372-377. Cf., aussi Th. LEJEUNE : *L'ancienne abbaye de l'Olive (Annales du Cercle arch. de Mons)*, t. I, 1857, pp. 295-306, et la notice de M. Olivier HUBINONT : *L'abbaye de l'Olive*, dans les *Doc. et Rap. de la Soc. arch. de Charleroi*, t. XXI, 1897, pp. 145-209.

Rœulx et de Morlanwelz. Occupé dans le principe par sep religieuses venues de Moustier-sur-Sambre (abbaye fondé par S. Amand vers 662?), le monastère de Guillaume († 124 reçut le nom de N.-D. de l'Olive. Gouverné par une abbess il suivait la règle de Citeaux. De graves différends éclatère dès l'origine entre l'abbaye de l'Olive et celle de Bonne-Esp rance, au sujet des dimes à percevoir à Morlanwelz. Le pro cureur des Prémontrés de Bonne-Espérance alla jusqu' réclamer, en 1244, la suppression de l'abbaye cistercienne d l'Olive. Un arrangement fut pourtant pris à l'amiable e 1245. Mais un nouveau conflit, relaté dans la *Chronique* d Bonne-Espérance et dû aux mêmes causes, surgit encore dan la suite entre les deux abbayes voisines ; il fut tranché pa la duchesse de Bourgogne, en 1478, en faveur des Dames d l'Olive ; les religieux Prémontrés durent abandonner presqu toutes les terres qu'ils possédaient à Morlanwelz.

On n'a conservé de l'abbaye de l'Olive, ni chronique, n cartulaire, ni recueil de titres ; son nécrologe même es incomplet et c'est à grand peine que le savant R. P. Dor Ursmer Berlière a pu reconstituer une liste fragmentaire de abbesses de l'Olive de 1233 à 1794. C'est à l'Olive que Brasseu (*Origines cœnobiorum*) rattache la tradition bien connue d Béatrice, la sœur tourière pécheresse, puis repentante qu après avoir vécu quatorze ans dans le dérèglement, aura retrouvé ses clefs (confiées par elle à l'image vénérée de l Vierge Marie) et repris son office à son retour au couvent[1].

Plus populaire encore est la stupéfiante histoire de sir Gilon de Trazegnies, le chevalier bigame, époux de la com tesse Marie d'Ostrevant, prisonnier des *Sarrasins* en Orient marié ensuite à la belle Graciane, fille du *Soudan* (sultan de Babylone et dont le cœur, rapporté d'Asie, aurait ét inhumé, en exécution de son vœu formel, à l'abbaye de l'Oli entre les tombeaux de ses deux femmes volontairement unie jusque dans la mort.

[1] L'église de Morlanwelz conserve encore aujourd'hui les relique de *Sainte Béatrice*.



ABBAYE DE L'OLIVE

Photographie d'une gravure de Vizthumb déposée au cabinet des estampes, à Bruxelles

Parmi les bienfaiteurs de l'abbaye de l'Olive, il faut citer, outre la dame Berthe de Morlanwelz, le puissant duc de Bourgogne Philippe-le-Bon qui la dota en une fois de cent bonniers de terres et autorisa, en 1459, le « percement » du charbonnage de l'Olive « sous la seigneurie de Morlanwelz »; Gilbert d'Oignies, évêque de Tournai († 1583) et les archiducs Albert et Isabelle.

Incendiée en 1554 par les soldats du roi Henri II en même temps que le *château royal* de Mariemont, l'abbaye de l'Olive était à peine relevée de ses ruines par l'abbesse Catherine de Lannoy, lorsque les Gueux vinrent la livrer au pillage en 1568. Au cours des troubles religieux qui désolèrent le Hainaut vers la fin du XVI[e] siècle, le monastère resta longtemps abandonné ; l'abbesse Antoinette d'Oignies et toute la communauté allèrent chercher un refuge à Binche. L'église et le couvent avaient été rebâtis à l'époque d'Albert et Isabelle et en partie grâce à leur intervention généreuse. Plus tard, les grandes guerres du XVII[e] siècle leur causèrent de fréquents dommages et interrompirent maintes fois l'existence calme, reposante et facile que les Dames cisterciennes de l'Olive devaient mener dans leur site enchanteur. Entre 1690 et 1709, la communauté sollicita et obtint remise des charges et patentes que la détresse matérielle lui avait rendues trop lourdes. En 1674, l'abbaye comptait 32 religieuses ; 26 en 1698, et 33 (24 dames et 9 converses) en 1772. Cette année-là, prétextant l'insuffisance des revenus de l'Olive, une ordonnance de l'impératrice Marie-Thérèse réduisit le chiffre à 13 dames, 1 novice et 6 converses, dès lors maintenu. Les revenus de l'abbaye s'élevaient, en 1786, à 9080 florins et l'année suivante à 7050 florins.

Par le précieux dessin à la plume confectionné pour Charles de Lorraine, par son « géographe et graveur » L.-A. Dupuis, en 1781 [1], et par les deux gravures de Vitz-

[1] Acquis il y a quelques années par la *Bibliothèque roy. de Bruxelles.*

thum [1], on peut se faire une idée exacte de l'état dans lequel était, à la fin du XVIII[e] siècle, l'abbaye de l'Olive et son domaine : l'église abbatiale — rebâtie au début du



LÉGENDE :

1. Autel (et chœur).
2. Tombeau de S. Johanis de Hovdiens (Anno MCCCXVI).
3. Idem de la dame de Trazegnies (avec dessins gothiques).
4 et 5. Fragments du pavement en carreaux de céramique.

ANCIENNE ABBAYE DE L'OLIVE.
Emplacement de l'Eglise (A.) et de son importante dépendance (B.). D'après le plan des fouilles dressé le 24 février 1897. (Communication de M. Edm. Peny).

XVII[e] siècle sur l'emplacement de l'ancienne — était « un charmant édifice en briques et en pierres de taille formant un carré long, terminé par un sanctuaire en abside semi-circulaire » ; elle avait « trois nefs de hauteur inégale, soutenues par des colonnes cylindriques en pierres bleues d'Ecaussines » ; l'ornementation en était « de style pur et élégant ». Une lampe y brûlait, dit-on, nuit et jour devant la statue de la Vierge ; dans cette lampe était une *olive* miraculeuse (on lui attribuait la vertu de guérir les ulcères). Le cloître, vers le midi, communiquait avec l'église par le transept (du côté O.). Avec la ferme, le cloître entourait une grande cour rectangulaire dont l'entrée faisait face au corps principal de logis du couvent. Les bâtiments du couvent — réédifiés à la même époque que l'église, formaient à leur tour les côtés d'un rectangle dont le centre constituait une

[1] Egalement conservées à la *Biblioth. roy., à Bruxelles* MM. Raoul Warocqué et Peny possèdent des aquarelles faites d'après ces gravures. La *vue* de l'abbaye de l'Olive a été reproduite sur l'un des vitraux de la nouvelle *maison communale* de Morlanwelz.

seconde cour intérieure. La partie principale du corps de logis en briques, était « percée de deux rangs de fenêtres croisées, en pierres de taille ». Une belle porte, « en plein cintre, également encadrée de pierres de taille, formait l'entrée » ; elle était « surmontée d'un fronton triangulaire où était placé un écusson aux armes de Trazegnies », avec le millésime 1616 [1].

Nathalie Van der Noot, native de Luxembourg, fut la dernière abbesse de l'Olive, de 1786 à 1794. Au moment de la seconde invasion française, les dames de l'Olive évacuèrent en toute hâte le monastère qui fut dévasté, puis incendié. Quand elles tentèrent d'y revenir après la tourmente révolutionnaire, en 1795, il n'y restait plus, dit-on, « qu'une patène et un vieux calice provenant... de l'église paroissiale de Morlanwelz ». C'en était fait de l'Olive ! Les débris du couvent et de l'église furent vendus l'année suivante, en 1796, avec le domaine. L'église fut rasée ; des autres constructions il ne subsista qu'une partie du corps de logis de la ferme, vers la porte d'entrée et une partie du cloître. Avec des matériaux enlevés aux ruines et au milieu d'elles, les familles des mineurs bâtirent de petites demeures ; il y a une trentaine d'années, la *Société des charbonnages de Mariemont* remblaya l'emplacement de l'ancienne abbaye pour y aménager des jardins à la nouvelle cité ouvrière. C'est en 1896 que M. l'ingénieur Edm. Peny fit entamer les fouilles intéressantes dont il a lui-même écrit la relation [2]. L'entrée et l'extrémité de l'église abbatiale, dont la topographie était devenue incertaine, furent les premières dégagées, puis une partie du pavement retrouvé à des niveaux différents et composé de-ci de-là de petits carreaux en céramique diversement

[1] Pour cette description, voir Th. Lejeune (*ouv. cité*, pp. 305-306.)
[2] Cf. la brochure intitulée : *Les fouilles de l'ancienne abbaye de l'Olive sous Morlanwelz, en 1896*. (Extrait des *Archives de l'Académie Royale d'archéologie de Belgique*. Anvers, 1896, 10 pages avec 2 phot.

coloriés ou ornés. Le sol et les bas-murs, en grès, d'une dépendance importante de l'église furent aussi mis au jour. On y trouva neuf pierres tombales. La plus grande est celle de *Johanis, Dominus de Hovdiens..*, *Anno* MCCCXVI (?) ; la plus ancienne est celle du *Sr Jean, chapelain du château de Morlanwelz*, qui fut adjoint au saint ermite Guillaume dans la fondation de l'église (décédé le 3 mai 1259). Parmi les dalles funéraires découvertes dans l'église — elles sont en général très détériorées, - il convient de mentionner celles de la *dame de Trazegnies, veuve de Jakemin de Braine*, présentant de beaux dessins gothiques. Bon nombre de squelettes ont été exhumés des caveaux de l'intérieur de l'église ; quelques-uns se trouvaient « entiers, directement sous le pavement », d'autres « pêle-mêle, au milieu des déblais, en ossements épars ». Certains de ces squelettes portaient « des objets intéressants, croix, médailles religieuses, statuettes », etc. Ajoutons à cette note sommaire et insuffisamment documentée des autres trouvailles faites dans les ruines : des fragments de moulures ou de corniches, des pierres portant des inscriptions, des poteries de formes et dimensions diverses, des morceaux de vitraux peints, des pièces de monnaies en argent, des bénitiers, des chapiteaux de colonnes, etc., etc. La *Société des charbonnages de Mariemont* a vendu l'emplacement de l'ancienne abbaye de l'Olive à M. Raoul Warocqué, qui a fait abriter sous une toiture ces restes d'architecture, ces matériaux ouvragés et la plupart des objets découverts au cours des fouilles. Groupés de la sorte et préservés d'une plus complète destruction, ils constituent un Musée plein d'intérêt.

EMILE DONY

LA COLLECTION

D'ANTIQUITÉS

ÉGYPTIENNES, GRECQUES ET ROMAINES

DE M. RAOUL WAROCQUÉ

Note lue par M. Franz CUMONT, à la séance du 10 octobre 1904, de la Classe des Lettres de l'Académie royale de Belgique.

Au tome premier du catalogue des antiquités égyptiennes, grecques et romaines réunies au château de Mariemont [1], a succédé rapidement une deuxième partie, que j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie au nom de M. Raoul Warocqué. Il serait superflu de faire encore ici l'éloge d'une collection que les archéologues sont venus en foule, cet été, visiter et admirer. Les morceaux qui sont décrits et reproduits dans ce volume sont parmi les plus précieux de ce musée, merveilleusement accru.

Nous mentionnerons d'abord une série de vases en pierre dure trouvés à Abydos dans les tombeaux des premiers Pharaons. Leur perfection technique paraît déconcertante, quand on songe qu'ils furent creusés vers la date presque fabuleuse de 5000 ans avant notre ère. A l'époque de la xviiie dynastie, qui marque l'apogée de la sculpture dans la vallée du Nil, appartient un faucon de fière apparence, portant une curieuse inscription en hiéroglyphes [n° 126]. Une statue d'Isis, en granit noir, nous fait descendre au contraire jusqu'à la période romaine, mais la combinaison des procédés indigènes avec l'art des conquérants donne à cette œuvre composite une étrange saveur [130].

Parmi les marbres grecs, une tête de style archaïque avancé séduirait par sa grâce à la fois sereine et maniérée, même si une découverte toute récente n'avait permis d'y reconnaitre une réplique athénienne de l'Hermès Propylaios

[1] Cette note fait suite à la note que M. Cumont avait lue en présentant à la Classe des Lettres de l'Académie la première partie du catalogue de la *Collection Raoul Warocqué*.

Voyez *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, Classe des Lettres, etc., janvier 1904, et le présent volume, 1re partie, n° 1, pages 13-15.

d'Alcamène, le contemporain et le rival de Phidias [142]. Une autre tête, sans doute un portrait idéalisé de l'époque hellénistique, est empreinte d'un charme indéfinissable : la plastique des anciens a rarement su rendre la mélancolie d'une manière aussi pénétrante [160]. C'est une douleur discrète qu'exprime aussi une composition décorant un élégant lécythe funéraire du IVe siècle : les sculpteurs attiques ont fait sentir toute la tristesse des séparations suprêmes par la simple attitude des personnages, qui se disent un adieu éternel [147]. Ailleurs, ils voilent la disgrâce de la mort en lui prêtant les apparences d'une vie enjouée ; tel cet éphèbe qui, sur une stèle funéraire, agace son chien favori en lui présentant un oiseau [148]. Ou bien encore l'idée religieuse les inspire, et ils nous montrent les défunts agrandis et héroïsés, qui, dans l'autre monde, se nourrissent des offrandes funèbres apportées par les survivants [149].

Sérapis, le maître des régions infernales, tient compagnie à tous ses morts : il est représenté par une bonne réplique du type célèbre imaginé par l'Athénien Bryaxis [158]. Le souci du pittoresque qu'affectionne l'art alexandrin distingue un bas-relief portant une composition toute nouvelle : Hercule, le robuste athlète, brise une branche du pommier des Hespérides pour en ravir les fruits d'or [159].

Les œuvres romaines ne sont pas moins remarquables. C'est dans un péristyle de Pompéi que nous transporte une grande vasque en brèche violette, aussi décorative par l'élégance de ses formes qu'elle est précieuse par la rareté de sa matière [179] ; et un buste réaliste, d'une expression à la fois intelligente et sévère, nous offre une image très suggestive de l'empire Tibère [239].

Parmi tous les bronzes, nous accorderions peut-être la préférence à l'une des plus anciennes représentations du cheval que la plastique grecque nous ait laissées [187]. Cet étalon, trouvé en Locride, reste encore archaïque par sa

chevelure tressée en nattes parallèles, mais sa fière allure annonce déjà la liberté de mouvements d'un art nouveau. Il doit être à peine postérieur à l'an 500. Une Victoire ailée, qui se pose légèrement sur une sphère en retenant les plis de sa robe, est aussi dans le style de la première moitié du ve siècle [189]. C'est sans doute à l'école attique d'une période postérieure qu'il faut rattacher le prototype d'une figurine de Mars, finement modelée et ciselée, dont la tête reproduit celle d'une statue colossale du Capitole [237].

Nous voudrions tout citer. Une série d'anses de bronze [200 s.] montre l'élégance variée des formes que les anciens recherchaient même pour des ustensiles d'un usage vulgaire. Des miroirs étrusques [205-206], portant de fines gravures, sont de véritables œuvres d'art, comme beaucoup d'objets de toilette. Mais même une muserolle, destinée à empêcher les chevaux de mordre, séduit par sa sobre décoration autant qu'elle intéresse l'archéologue par sa rareté [204]. Son ornementation légère et gracieuse rend attrayant jusqu'à un grand cercueil de plomb, trouvé dans la nécropole de Sidon, un des rares sarcophages de ce métal qui soient parvenus en Europe [214].

Mais nous ne pouvons détailler ici toute la variété des objets qu'on rencontre en feuilletant ce catalogue : amulette phallique contre le mauvais œil [210], lampe de bronze portant le monogramme du Christ [213], verrerie diaprée par une lente cristallisation [215 ss], fine mosaïque d'une discrète harmonie de nuances [226]. Toutes les époques de l'antiquité ont ici de leurs productions : depuis les haches préhistoriques [227] jusqu'à une bague d'or trouvée dans les Hautes-Fagnes et qui appartint à quelque guerrier franc [240].

Toutefois, le morceau capital de la collection est la statue colossale d'un éphèbe casqué, autrefois à la villa Ludovisi [140], acquise à la vente de Somzée en même temps qu'une série d'autres marbres importants et bronzes de prix. Je ne

m'attarderai pas à énumérer et à décrire des œuvres que
retentissement de ces enchères fameuses a fait connaitre
tous les amateurs. Mais qu'il soit permis à un conservate
de musée de rappeler ici le service signalé que M. Warocq
nous a rendus en ces circonstances critiques. La libéral
d'un groupe de mécènes nous avait assuré la possession
bronze le plus célèbre de la galerie de Somzée, le Septin
Sévère du palais Sciarra. Mais, malgré ce secours opportu
les sommes mises à notre disposition par l'État, quoiq
considérables, ne pouvaient suffire à retenir en Belgique to
les antiques dont la disparition eût été pour nous une déce
tion et presque une déchéance. Nous redoutions surto
durant ces journées inquiètes, la concurrence que dev
provoquer le majestueux éphèbe Ludovisi, qui risquait
passer nos frontières et même l'Atlantique [1]. C'est alors q
M. Warocqué consentit à associer ses efforts aux nôtres po
triompher dans la lutte, et il usa des puissants moye
d'action dont il dispose pour conserver à notre pays un vé
table trésor artistique, dans l'intention d'en enrichir un jo
nos musées. Ainsi, en retrouvant dans ce catalogue le grou
précieux des œuvres antiques qui faillirent nous être en
vées, on éprouvera surtout un sentiment de gratitude po
celui qui les a reconquises. C'est dans cet esprit, j'en su
persuadé, Messieurs, que vous accueillerez l'hommage d'
petit volume qui contient comme les bulletins de victoire
cette généreuse campagne [2].

[1] On se souviendra qu'il atteignit à la vente le prix de 65.000 fran
C'est précisément le chiffre de l'estimation qui avait été faite
Louvre. (Cfr. *Revue archéologique*, 1904, I, page 41?.)

[2] Depuis la publication du catalogue diverses antiquités précieus
sont venues encore enrichir le musée de Mariemont. Nous mentio
nerons une grande stèle funéraire provenant d'Argos, un Eros vola
en bronze, découvert en Asie Mineure, une belle tête, où il faut sa
doute reconnaître un portrait de Mithridate, en Persée, etc.

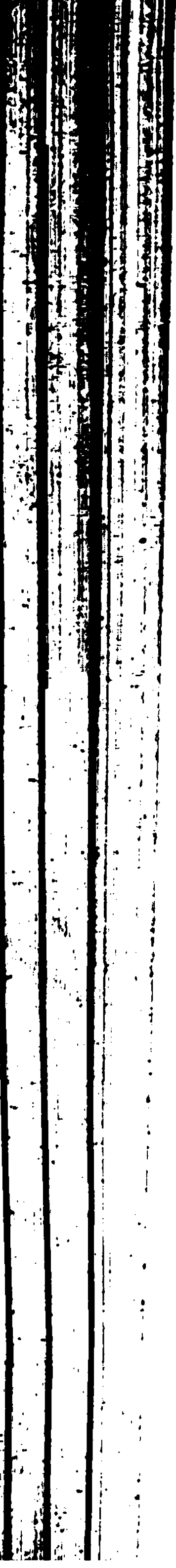
LOBBES

SON ABBAYE

ET SON ÉGLISE ROMANE

PAR

G. BOULMONT



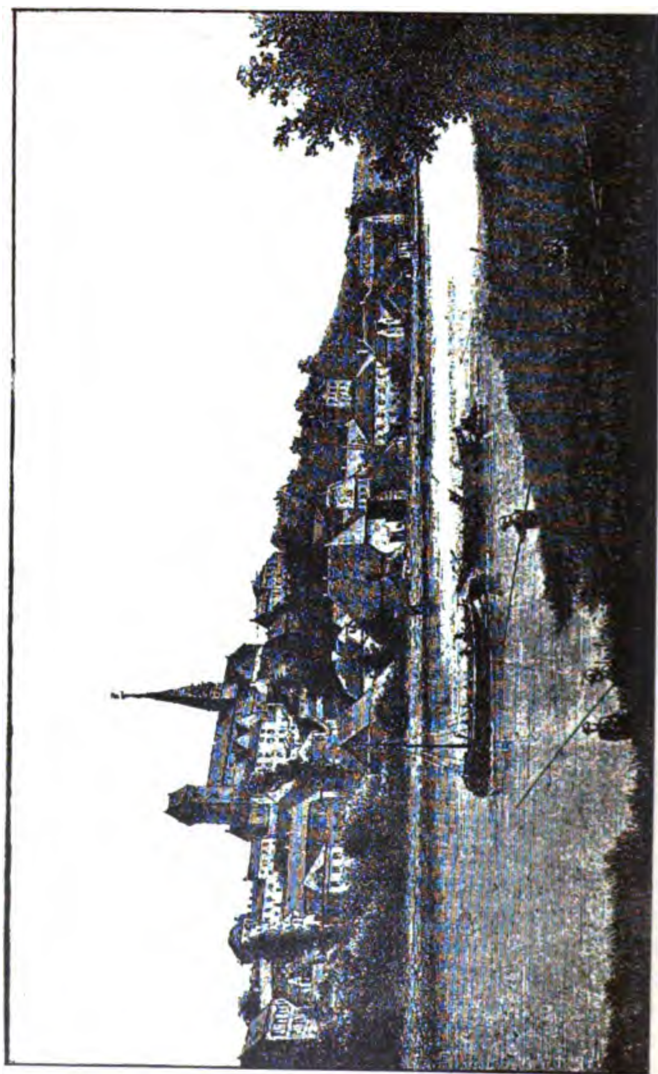
SOMMAIRE

I.

Au sortir des grands bois qui s'étendent entre Bonne-Espérance et Thuin, dont la traversée monotone semble ne devoir jamais finir, le train de Mons ou de Bruxelles débouche enfin, à la satisfaction générale, sur un large espace brillamment éclairé, tandis que sur la gauche, le joli vallon formé par le Rabion contribue singulièrement de son côté à dédommager les regards assoiffés de beaux horizons et et de riants paysages.

Mais presqu'aussitôt, un bruit formidable qui se fait entendre sous nos pieds nous arrache impitoyablement à notre contemplation, nous avertissant que nous traversons la belle et large rivière de la Sambre dont le miroitement des ondes au cours majestueux achève de nous révéler la présence.

La Sambre dessine précisément en cet endroit une boucle



assez prononcée au sein de laquelle nous apercevons sur notre gauche d'immenses installations briquetières, genre « Boom », occupant toute cette presqu'île qu'encadrent si pittoresquement les collines escarpées et à demi boisées de la rive opposée.

La gare de Lobbes, à laquelle nous atteignons après avoir de nouveau franchi la rivière, est d'assez gracieuse apparence quoique d'une construction des plus modestes, comme le sont, du reste, presque toutes celles de la Compagnie du Nord.

Derrière elle s'étend un très long bâtiment à étage, paraissant solidement construit et d'un âge assez respectable.

C'est une aile de l'ancienne ferme abbatiale. Elle a servi de gare provisoire jusque vers la fin du XIXe siècle. Une autre partie de cette même ferme (dite « basse-cour » de l'abbaye), de beaucoup plus considérable et plus intéressante, déploie fièrement à notre gauche les nombreuses arcades à plein cintre de sa grande cour intérieure, dont l'aspect est encore très imposant

C'est d'ailleurs, avec la jolie « Portelette » genre rococo dont nous apercevons la silhouette bien au-delà sur la route de Binche et l'énorme muraille d'enceinte plus ou moins moussue, s'en détachant à droite et à gauche, tout ce qui subsiste encore de la célèbre abbaye de Lobbes, qui joua un rôle si considérable dans la civilisation de la contrée.

Le village si pittoresque de même nom, qui lui est entièrement redevable de son existence, se déploie de ce côté en un gracieux amphithéâtre depuis les bords de la Sambre jusqu'à la crête de la montagne majestueusement couronnée par l'église de Saint-Ursmer, présent inestimable et vraiment royal laissé par les moines à leurs anciens vassaux.

Quant à l'abbaye proprement dite, avec sa magnifique église abbatiale en style ogival flamboyant, et dont la voûte hardie fit l'admiration du XVIIIe siècle, avec ses splendides

bâtiments claustraux, son superbe quartier abbatial, ses bea
et plantureux jardins, etc., occupant tout l'espace comp
entre le pied de la montagne et la Sambre, depuis la basse-co
jusqu'au pont ; l'archéologie, hélas ! en chercherait en va
les moindres vestiges !

II.

On sait que cette célèbre abbaye bénédictine, la p
ancienne des Pays-Bas avec celle de St-Ghislain, et sans co
tredit la plus illustre de toutes, fut fondée vers le milieu
VIIe siècle par Saint-Landelin dont nous avons déjà résu
très sommairement ailleurs la vie si mouvementée[1].

Rappelons seulement que ce saint personnage, après av
reçu une très bonne éducation de St-Aubert, évêque
Cambrai, se laissa entrainer dans le mal par de mauv
compagnons, et, comme cela arrive souvent à ceux qui
renié leurs principes religieux, il s'enfonça tellement dans
crime qu'il se trouva bientôt le chef d'une bande de brigan
féroces semant l'épouvante et la désolation dans la vallée
la Haute-Sambre ; qu'il y possédait deux repaires presq
inaccessibles, l'un à Landelies, l'autre à Grignart, près
Lobbes ; que s'étant enfin converti, il retourna auprès
St-Aubert, lequel pardonna généreusement à ce nou
enfant prodigue et finit même par l'ordonner prêtre.

Après plusieurs pèlerinages à Rome, au tombeau
saints apôtres Pierre et Paul, Landelin vint s'établir av
deux compagnons, Adelin et Domitien, dans la solitu
profonde que leur offrait le vallon ombragé du Loba
ruisseau arrivant des hauteurs boisées de Mont-Ste-Genevièv
pour se jeter dans la Sambre, en amont du gué de Lobb
(Pont de Sambre actuel).

[1] Voir *Simple coup d'œil sur l'histoire de l'abbaye d'Aulne*.
vente à l'hospice d'Aulne.

Son intention évidente était non pas d'y fonder un monastère, mais de passer le reste de ses jours dans la vie érémitique et les exercices de la plus rigoureuse pénitence aux lieux mêmes qui avaient été les témoins de ses principaux crimes.

Mais Dieu, qui voulait la dite fondation, inspira à une foule de chrétiens, édifiés du spectacle de ses vertus, la pensée de venir se placer sous sa direction pour opérer plus sûrement leur salut. Ne pouvant pas les congédier, force lui fut donc de leur permettre de se construire de petites cellules voisines de la sienne ; ce qui fut l'origine de l'abbaye de Lobbes [1].

III.

Cependant, le nouveau monastère, privé de la direction de son fondateur, préréclitait de plus en plus, et au dire des hagiographes, paraissait voué à une ruine assez prochaine.

Heureusement, au temps où la situation semblait la plus désespérée, Pepin d'Herstal, qui affectionnait cette nouvelle institution, si rapprochée de son château des Estinnes, s'occupa, de concert avec un grand seigneur du pays, nommé Hydulphe, à lui trouver un supérieur capable

[1] Ce qu'il y a de plus singulier dans la vie de St-Landelin, c'est qu'ayant enfin quitté ses fils d'adoption de Lobbes pour aller reprendre dans l'affreuse solitude d'Aulne, sa vie d'anachoréte et ses exercices effrayants de pénitent, là encore, il fut trompé dans son attente par une nouvelle affluence de postulants, qu'il fallut également y admettre à la vie cénobitique.

Le même phénomène se reproduisit une troisième fois à son nouvel ermitage de Crespin, où, reconnaissant enfin la volonté divine sur lui, il se résigna, bien à contre cœur, à ne plus se lancer à la recherche d'une autre solitude. Cependant, sur la fin de ses jours, sentant se réveiller ses goûts érémitiques, il résigna sa charge d'abbé et finit sa vie dans une cellule un peu isolée du monastère.

d'y faire refleurir la discipline monastique dans sa form primitive.

Du reste, un homme paraissait tout désigné pour cett noble entreprise. C'était le saint missionnaire Ursmer, déj célèbre alors par ses travaux apostoliques dans les région environnantes.

Ursmer étant parti pour Rome, muni d'une recommanda tion de Pepin, en revint bientôt avec la dignité d'évêqu régionnaire (spécialement de la Ménapie et de la Morini ajoutée à celle d'abbé des monastères de Lobbes, d'Aulne e de Villers fondés par Landelin et dont les deux dernier n'étaient alors que de simples prieurés.

Le pape Sergius, qui avait conféré à Ursmer le caractèr épiscopal, lui fit en outre l'insigne faveur de déclarer so monastère de Lobbes exempt de la juridiction ordinaire. D plus, il le combla de riches présents dont le plus précieux aux yeux du pieux prélat, était une relique considérable d de l'apôtre St-Pierre, auquel il dédia la nouvelle église abba tiale, consacrée en 697, relique encore vénérée de nos jour en l'église de St-Ursmer à Binche [1].

[1] Ici se place une particularité assez curieuse et à laquelle l'archéo logie paraît même redevable du bel édifice roman que nous allon bientôt admirer dans la partie supérieure du village. En effet, l pape Sergius en accordant la relique susdite, voulant assurer a prince des apôtres un culte constant en ce lieu et dans ce but empê cher qu'on ne changeât un jour ou l'autre le patron de l'églis abbatiale, défendit, sous peine d'excommunication, d'accorder l'avenir la sépulture à qui que ce fût dans l'enceinte de l'abbaye. C'es pourquoi St-Ursmer fit construire alors la crypte de l'église actuell du village, pour servir de lieu de sépulture à la communauté e d'oratoire aux habitants des environs et notamment aux femmes qu n'avaient accès à l'église abbatiale qu'à certains jours de l'anné Il y plaça, pour la desservir, un certain nombre de clercs auxquel il assigna autant de prébendes qui donnèrent naissance au chapitr de St-Ursmer créé en 973 et transféré à Binche en 1409. Vers 82 ce sanctuaire fut agrandi et dédié à St-Ursmer, mais il ne fut com plété tel que nous le voyons qu'au XIe siècle.

Sous saint Ursmer, le nouveau monastère atteignit presqu'à l'apogée de sa prospérité tant spirituelle que matérielle. Les donations princières dont il fut enrichi, comme à l'envi, par les Pépin, les Hydulphe, les Witger, qui, même sauf le premier, non contents de léguer tous leurs biens au monastère, lui vouèrent jusqu'à leur personne, permirent à Ursmer d'entreprendre une reconstruction complète de l'abbaye.

« Grâce à ces nombreuses largesses, le monastère de Lobbes, jusqu'alors composé de petites cellules, élevées ça et là sans aucun ordre, put enfin revêtir la forme exigée par la règle de Saint Benoit. La distribution des lieux rappelait les observances monastiques et en était le symbole. A l'entrée, Ursmer fit élever l'église, la maison du Dieu vivant, la limite du siècle et du cloître, de la terre et du ciel. Au levant, il fit placer le chapitre, où le saint instruisait et corrigeait ses frères, unissant les vivants et les morts par la charité.

» Il rattacha à l'église les cellules des novices, lesquels partageaient leur temps entre l'école où s'éclairait leur esprit, et l'oratoire où se fortifiait leur cœur.

» Ces diverses parties furent reliées par un cloître dont chaque colonne avait aussi son enseignement. A droite et à gauche, le mépris de soi et le mépris du monde,entre lesquels le moine devait marcher à un double but : à l'amour de Dieu figuré par l'oratoire et à l'amour du prochain représenté au côté parallèle, où se trouvaient les salles communes, le réfectoire, le dortoir, le cellier, image des trésors de la grâce qu'attire l'union entre les frères.

» Au-délà furent l'hôtellerie et les salles des étrangers, dont le bruit ne pouvait arriver jusqu'à l'enceinte réservée aux religieux. Enfin, plus loin encore, des jardins rappelèrent les fleurs et les fruits que la grâce doit produire dans les âmes, et les puits d'eaux vives reportèrent la pensée aux torrents des voluptés éternelles .» (Vos. *Lobbes, son abbaye et son chapitre*, tome I, p. 78.)

Cette description symbolique, empruntée à Dom Pitra, a ét appropriée au monastère de S[t]-Ursmer, par l'un de nos plu respectables et de nos plus modestes archéologues, qui s'es identifié durant plusieurs années et sur les lieux mêmes ave les souvenirs laissés par les cénobites de l'illustre abbaye d Lobbes. Elle est bien propre à nous initier quelque peu a mysticisme qui présidait à tous les actes de nos ancien moines, ou, pour employer un terme plus à la mode, à nou faire connaître en quelque sorte leur « mentalité » spéciale, s opposée à celle de notre siècle. C'est à ce titre que nous avon cru devoir la reproduire ici malgré sa longueur.

Ursmer entreprit également des travaux presque identi ques, quoique dans des proportions moins considérables, au prieurés d'Aulne et de Villers, soumis à Lobbes par sain Landelin. Par là il mérita d'être considéré avec raison comm le second fondateur des trois monastères.

Mais toutes ces vastes entreprises ne l'empêchaient pas d poursuivre son œuvre d'évangélisation à travers notre patrie principalement dans les Flandres, et de l'étendre jusqu'au confins de la Morinie.

Après sa bienheureuse mort, arrivée en 713, Lobbes conti nua de prospérer sous la direction douce, prudente et zélé de saint Ermin, son ami de prédilection, en faveur duquel i avait résigné sa charge peu auparavant et qui était comm lui tout à la fois abbé et évêque régionnaire. Il en fut appa remment de même sous St Vulgise et St Amoluin, égalemen évêques mais dont l'abbatiat n'est pas, selon Dom U. Berlière suffisamment établi par les documents[1]. Ensuite vient celui d Théoduin, dont l'existence ne souffre aucun doute.

Saint Théodulphe, mort en 776, clôtura très dignement la série des abbés-évêques régionnaires, et vit augmenter encor assez considérablement sous son administration les richesse de l'abbaye.

[1] Un fait plus certain c'est que ces deux saints évêques furent le collaborateurs actifs de St Ermin dans ses courses évangéliques, de même que St Abel, archevêque de Reims, que l'on avait empêché de prendre possession de son siège archi-épiscopal, et dont le tombeau très simple se voit encore aujourd'hui dans la crypte de Lobbes.

IV.

Sous l'abbé Anson, successeur de saint Théodulphe, et dont le glorieux abbatiat dura un quart de siècle et fut contemporain des plus belles années du règne de Charlemagne, Lobbes s'acquit une gloire nouvelle par la fondation de sa célèbre école, qui mérita, dit Mabillon, le titre de « la plus illustre académie des Gaules », œuvre collective du grand empereur et de l'abbé susdit, lequel était lui-même doublé d'un écrivain assez délicat, comme le prouvent les vies de saint Ursmer et de saint Ermin.

Que de personnages illustres par leur science et leurs talents, tels que les Francon, les Etienne, les Rathère, les Eracle, les Folcuin, les Hériger, les Wazon, etc., sortirent de ce foyer de lumière, de ce sanctuaire du travail intellectuel en cette fin du haut moyen âge où nos contrées étaient encore plongées dans une demi barbarie !

Malheureusement, en l'an 800, la mort bienheureuse d'Anson ferme la série des « saints abbés » de Lobbes pour ouvrir celle des « abbés intrus » dont le premier connu [1] est un certain chanoine nommé Hildéric, lequel au bout de 14 ans est remplacé à sa mort, d'après Folcuin, par un autre usurpateur du nom de Reineric, auquel enfin succéda, en 819, son oncle, le pieux Fulrade. petit-fils de Charlemagne par son père Jérôme, comme l'indique une inscription citée par Folcuin [2]. Vers 826, apparait l'abbé Eggard, sous lequel on mentionne une ordination de clercs faite à Lobbes par Thiérry, évêque de Cambrai, et qui meurt en 835. On lui donne généralement pour succes-

[1] D'après le nécrologe de Remiremont, le successeur immédiat d'Anson serait un certain Abbon dont on ne connaît que le nom. (D. U. Berlière, *Monasticon belge*, t. I, p. 202.)

[2] Dom U. Berlière, se basant sur le nécrologe de Remiremont, place cet abbé après son oncle Fulrade, malgré la mention contraire de Folcuin et des Annales de Lobbes. (*Monast. belge*, t. I, p. 203.)

seur un certain abbé Hugues, fils naturel de Charlemagne e de Régine, qui avait reçu abusivement de Louis-le-Débonnair plusieurs abbayes et qui mourut en 844.

Vient ensuite l'abbé Hartbert, moine distingué de Corbie nommé par l'empereur Louis, que Folcuin comble d'éloge pour son zèle et sa bonne administration, mais qui, en 864, fu injustement chassé de Lobbes et contraint de se retirer Corbie par l'abbé intrus Hubert, frère de Thietberge, femm de Lothaire II.

Hubert n'eut rien de plus pressé que de dissiper les biens d l'abbaye, les partageant entre ses gens de guerre et ne s'e servant lui-même que pour mener une vie dissolue.

Ce pseudo abbé périt dans le courant de la même année 86 dans un combat avec le comte Conrad. Quoiqu'il n'eût fa que passer à Lobbes, ce fut pour l'abbaye un véritab désastre que Lothaire II tâcha de réparer dans la mesure d possible en faisant rendre gorge aux détenteurs des bien monastiques si injustement aliénés par Hubert.

Dans ce but, il fit dresser, vers 868, par Jean, évêque d Cambrai, cette fameuse liste des 174 villæ de Lobbes, connue sous le nom de « Polyptique ».

Malheureusement, les souverains carlovingiens n'abandon nèrent pas le droit abusif qu'ils s'étaient arrogés de choisir titulaire de l'abbaye. C'est pourquoi nous voyons presqu'auss tôt après ce recensement des biens du monastère, Charles-le Chauve nommer son fils Carloman abbé de Lobbes, comme l'était déjà de St-Médart, à Soissons, de St-Germain d'Au xerre, de St-Amand et de St-Riquier [1].

Dès 870, Carloman, accusé de trahison envers son père, fu déposé et l'abbaye qui semble avoir été administrée alors pa

[1] MM. Vos et Lejeune donnent comme successeur immédiat Hubert dans le gouvernement *spirituel* de l'abbaye, le pieux et pr dent Anségise, le roi Lothaire s'occupant du temporel, et cela jusqu la nomination d'Anségise au siège archiépiscopal de Sens. (Vos, *o cit.*, t. I. p. 175. — Lejeune, *Ann. Soc. arch. de Charleroi*, t. XI, p. 32

un moine du nom d'Hilduin, resta cinq ans entre les mains de Charles-le-Chauve, puis deux ans entre celles de Louis, roi de Germanie, lequel finit par la donner en 881 à Hugues, fils de Lothaire et de Waldrade.

Hugues s'étant révolté contre Charles-le-Gros, en 885, eut le même sort que Carloman, c'est-à-dire qu'il eut les yeux crevés et fut relégué au fond d'un monastère éloigné.

Ainsi se clôture l'ère si néfaste pour Lobbes des abbés intrus, envahisseurs ou imposés injustement par le souverain.

V.

L'illustre Francon ouvre celle plus glorieuse et à coup sûr beaucoup moins obscure des abbés-princes-évêques de Liége. Les faits qui se rapportent à l'histoire de l'abbaye de Lobbes étant mieux connus à partir de cette époque, nous en profiterons pour nous borner le plus souvent à les effleurer afin de ne pas nous exposer à dépasser le cadre fort restreint dans lequel nous devons nécessairement nous renfermer.

Le 15 novembre 889, d'accord avec les moines, Francon, depuis longtemps déjà évêque de Liége, obtint de l'empereur Arnould l'union de l'abbaye de Lobbes à son évêché. C'est à peu près vers la même époque que les Normands, remontant la Sambre, vinrent essayer de détruire les abbayes d'Aulne et de Lobbes et que les moines mirent leur vie et leurs trésors en sûreté en se retirant en temps opportun dans le château-fort de Thuin, réputé comme imprenable et aux pieds duquel les barbares virent échouer tous les efforts de leur rage impuissante.

Une fois la tourmente passée, les moines quittant leur retraite vinrent relever leur monastère en ruines et y continuer leur vie de prière et d'étude ainsi que leurs traditions séculaires de charité, malgré la diminution considérable de leurs ressources. En effet, par l'accord de 889 dont nous avons parlé plus haut, ils avaient cédé à l'évêque Francon et à ses sucesseurs la moitié des biens du monastère pour l'entretien des troupes.

Le vaillant et énergique Francon s'étant trouvé d
la nécessité de se mettre à la tête des braves qui s'ef
çaient d'arrêter les ravages des Normands, ne crut plus p
voir exercer les fonctions sacrées après avoir répandu le s
humain sur les champs de bataille et s'adjoignit pour c
raison deux évêques suffragants, dont l'un fut Teuthère, m
de Lobbes. Il mourut le 9 janvier 901 et eut pour success
tant à Lobbes qu'à Liége, l'évêque Etienne que nous voy
en 909, conjointement avec Dodilon, évêque de Camb
consacrer une nouvelle église abbatiale, en remplacemen
celle élevée par saint Ursmer et ruinée apparemment
les Normands.

Très savant lui-même, Etienne dut favoriser tout part
lièrement l'école de Lobbes, alors illustrée par de brill
élèves tels que Jeamin, Théoduin et surtout Rathier, dont
noms sont cités avec orgueil par l'annaliste Folcuin.

Malheureusement, retenu à Liége par les devoirs de
charge, Etienne dut se faire remplacer à Lobbes par
prévôt. De là naquirent de grands abus dans l'administra
des biens, abus qui ne firent qu'augmenter sous ses suc
seurs, les princes-évêques Richaire, Hugues, Rathier et s
tout, sous l'intrus Baldéric, au point que ces hauts dignita
faillirent ruiner l'abbaye tant par leurs exigences pécunia
que par les dilapidations de leurs avides représenta
lesquels en avaient fait en faveur de leurs amis une sorte
splendide hôtellerie dite le « Val d'Or ».

VI.

Mais une autre calamité, bien plus terrible et d'un
autre genre, vint alors s'abattre sur l'abbaye de Lobbes,
si éprouvée.

« Le 2 avril 955, dit Dom U. Berlière, fut un jour de d
pour l'abbaye de Lobbes. Les Hongrois, après avoir fran
le Rhin et la Meuse, s'étaient précipités sur la Hesbaye q

avaient mise à feu et à sang. Les moines, avertis de leur arrivée, avaient abandonné le monastère et s'étaient réfugiés dans l'église supérieure (le comte Régnier leur ayant interdit l'accès de leur château-fort de Thuin, dont il s'était indûment emparé). Le monastère fut bientôt la proie de ces bandes de pillards. Leur riche butin ne suffisait pas cependant pour assouvir leur soif de déprédation et de carnage. Bientôt ils gravissent la colline et tentent de s'emparer de l'église ; mais tous leurs efforts viennent échouer contre la vigoureuse résistance que leur opposent les moines et les habitants du village. Cependant, le nombre des défenseurs diminuait et les survivants, voyant l'inutilité de leurs efforts, avaient mis toute leur confiance dans la prière. Les barbares allaient forcer l'entrée du temple, quand tout à coup, deux colombes, sortant de l'église, volent au-dessus de l'armée ennemie, sur laquelle presqu'en même temps, une pluie torrentielle vient s'abattre. Une terreur panique s'empare des assaillants, les chefs prennent la fuite, et leurs bandes féroces, après avoir mis le feu au monastère, quittent la place et se précipitent dans la direction de Cambrai. Une fête commémorative, fixée au 2 avril, rappela chaque année, jusqu'à la suppression de l'abbaye, cette délivrance miraculeuse que les moines de Lobbes attribuèrent à la protection de saint Ursmer [1]. »

VII.

En 960, le prince-évêque Eracle, successeur de Baldéric et dernier abbé-évêque de Lobbes, sentant bien que cette abbaye ne se relèverait de son abaissement que sous la conduite d'un abbé régulier, résigna librement les droits qu'il avait sur l'abbaye en vertu du diplôme d'Arnould, de 889, et

[1] Dom U. Berlière. *Revue bénédictine*, t. v, p. 374.

consentit volontiers à lui rendre son autonomie et à permettre aux moines d'exercer de nouveau, après une interruption plus que séculaire, le droit que leur assure la règle bénédictine de pouvoir se choisir en toute liberté un supérieur pris parmi eux.

Toutefois, l'évêque ne consentit à cette renonciation à ses droits que moyennant l'aliénation en faveur de l'évêché de la majeure partie des biens de l'antique abbaye. Mais en compensation de cet énorme sacrifice, non content de rendre aux moines le droit d'élire leur abbé, il obtint pour celui-ci de la Cour de Rome, le privilège de porter l'anneau d'or, de célébrer avec les ornements pontificaux (c'est-à-dire avec la mitre, les sandales et la tunique), d'occuper le premier rang au Conseil épiscopal de Liége, d'être vicaire perpétuel et administrateur « in pontificalibus » de l'évêché en cas de vacance, etc., privilèges qui plaçaient l'abbé de Lobbes au-dessus de tous ceux du pays et qu'il conserva jusqu'à la chute définitive de l'institution.

Ainsi donc, l'abbaye de Lobbes, qui, en 868, se trouvait encore avec ses 174 villæ, la plus riche de la Belgique, n'éclipsa plus les autres, après 960, que par les hauts privilèges dont jouissait son titulaire [1].

Mais aux yeux des moines, dignes encore de ce nom, ayant su conserver à Lobbes les traditions monastiques sous des abbés qui depuis plus d'un siècle n'en avaient guère pour la plupart que le titre, la récupération du droit d'élire un abbé régulier compensait amplement la perte de la plupart de leurs propriétés.

Le vertueux moine Aletran, choisi par ses frères de Lobbes, ouvre en 960 la nouvelle série des supérieurs réguliers, laquelle ne sera plus désormais interrompue par l'intrusion des pouvoirs laïques.

[1] On connaît le dicton : Lobbes *la noble*, Aulne *la riche*, et Bonne-Espérance *la belle*, encore si en vogue au XVIII[e] siècle.

VIII.

A la mort d'Aletran, en 965, les moines de Lobbes choisirent pour abbé un homme dont le nom est bien cher à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de Lobbes : l'annaliste Folcuin, auquel, pour cette raison, nous croyons devoir faire l'honneur d'une mention toute spéciale.

Il était né en Lotharingie, d'une famille illustre, alliée aux Carlovingiens, et parent de S[t]-Folcuin, évêque de Thérouanne (817-845), dont il écrivit la vie. Tout jeune encore, il entra à l'abbaye de S[t]-Bertin, le 2 novembre 948. Vers 961, il compila les diplômes de ce monastère et enrichit son recueil de notices sur les abbés. Etant abbé de Lobbes, il publia la chronique du monastère qu'il écrivit à l'aide de chartes et d'autres documents. (*Mon. G. S. S. IV*, 52-74.) Folcuin eut à souffrir de l'intrusion de Rathier chassé de son évêché[1], et dut transiger avec lui. Lorsque la paix eut été rendue à l'abbaye, Folcuin travailla à restaurer le monastère brûlé par les Hongrois, bâtit un réfectoire, releva l'église S[t]-Paul, à laquelle il rattacha l'infirmerie, établit un cloitre et enrichit l'église de nombreux ornements. En 973, il fit confirmer l'immunité de son monastère par Othon II et en 990, par Jean XV.

Ce savant dressa un catalogue des livres et des ornements qu'il trouva à Lobbes et de ceux qu'il y ajouta. Il mourut le 16 septembre 990 et fut enterré dans l'église supérieure ou de S[t]-Ursmer, auprès de Rathier.

C'est à l'époque de Folcuin qu'eut lieu une controverse au sujet des processions dites « *Baneruces* » ou « *Baneroix* », qu'un certain nombre de paroisses étaient tenues de faire à Lobbes le 25 avril de chaque année et dont quelques-unes

[1] L'histoire de Rathier, ancien moine de Lobbes et bon écrivain latin, évêque malheureux de Véron, puis de Liège, est des plus dramatique (voir détails dans Vos, *op. cité*, t. I, pp. 205-264).

voulaient s'exempter. Notger admit la réclamation de Folcu
et publia une sentence contre les récalcitrants, le 25 ma
780[1].

Folcuin eut pour successeur un autre savant historien pr
duit par l'école de Lobbes, bien connu aussi de l'archéologi
nous avons nommé Hériger, auteur d'une histoire des évêqu
de Liége et d'autres œuvres analogues.

Il fut l'ami intime du grand Notger qu'il accompag
même en Italie, en 989, avant d'être élu abbé, n'étant qu'éc
lâtre de Lobbes. Il mourut en 1007, laissant l'abbaye dans
état très prospère.

IX.

Malheureusement, Ingobrand, son successeur, ne fut pas à
hauteur de sa charge, et à sa déposition en 1020 par
évêques de Liége et de Cambrai, le besoin d'une réfor
monastique se faisait vivement sentir.

Cette tâche, aussi difficile que délicate, fut octroyée par
mêmes évêques au célèbre abbé de Sainte-Vannes, Richard
Verdun, un des réformateurs les plus remarquables de s
temps et qui partage avec S. Gérard de Brogne, Jean
Gorze et S. Poppon de Stavelot, l'honneur d'avoir rel
l'ordre monastique dans nos contrées et de lui avoir re
son ancienne splendeur. Déjà auparavant, il avait réfor
l'abbaye de Haumont et celle de N.-D. à Cambrai.

Aussitôt arrivé à Lobbes, il fit disparaître les abus c
l'incurie d'Ingobrand avait laissés pénétrer dans le monastè
rétablit l'ordre dans les finances de la communauté et fit
l'abbaye une nouvelle école de vertus. Après douze ann
d'administration, des difficultés survenues entre Richard
l'évêque Raginar de Liége, obligèrent le premier à quit
Lobbes, mais son œuvre n'y périt pas ; il laissait des discip
fervents, et ce fut l'un d'eux, nommé Hugues, que les moi
élurent en sa place[2].

[1] DOM. U. BERLIÈRE. *Mon. belge,* t. I, pp. 208-209.

[2] DOM. U. BERLIÈRE. *Revue bénédictine*, t. V, p. 394.

Depuis cette époque jusqu'à la Révolution, c'est-à-dire pendant plus de sept siècles, l'histoire de l'abbaye de Lobbes ne présente guère qu'un intérêt secondaire au point de vue des études historiques générales et ressemble même beaucoup à celle de la plupart des institutions similaires contemporaines. C'est pourquoi nous nous bornerons à en mentionner de ci de là quelques faits saillants ou curieux.

Ainsi, par exemple, ce fut sous l'abbé Hugues qu'eut lieu, en 1036, la 3me dédicace de l'église abbatiale par les évêques Raginar de Liége et Gérard de Cambrai. On croit même que c'est la vue de cette église qui se trouve en tête de la « Chronique d'Arras et de Cambrai », du XIe siècle, par Baldéric, chantre de Thérouanne, reproduite par M. Leglay.

Sous Adélard, successeur de Hugues, après la guerre de Baudouin de Flandre contre l'empereur Othon, l'abbaye ayant été frustrée de presque tous les biens qu'elle possédait dans le comté, l'abbé fit promener la châsse de St-Ursmer par toute la contrée et les détenteurs injustes des biens de l'église de Lobbes s'empressèrent, repentants, de les restituer. Sous l'abbé Arnoul, nous voyons son ami intime, l'archidiacre de Cambrai Oïbald, prolonger l'église St-Ursmer dans la direction de l'est, et en 1095, sous l'abbé Fulcard, Otbert, évêque de Liége, en fait la dédicace et se montre très bon pour les moines. Ceux-ci en retour lui donnent, à sa demande, une grande table d'autel en argent, pour l'aider à faire l'acquisition des châteaux de Couvin et de Bouillon.

En 1129, l'abbé Walter, successeur de Fulcard, accusé d'avoir rendu impossible l'introduction à Lobbes des réformes clunisiennes, est appelé à Reims et déposé par le légat Mathieu d'Albano. Il a pour successeur Leonius, prieur d'Hesdin, élu de commun accord par les moines de Lobbes et les abbés de la province réunis à Bonne-Espérance, et qui fait son entrée à Lobbes en 1130 en compagnie de l'abbé Alvise d'Anchin, ardent promoteur de la réforme clunisienne confiée à Leonius.

En 1131, le pape Innocent II,chassé de Rome par Anaclet passe à Lobbes ou il célèbre la messe.

Sous Leonius, l'école de Lobbes périclite insensiblemen puis disparait pour toujours.

L'abbé Lambert, son successeur, force les envahisseurs de biens du monastère, Roger, châtelain de Thuin, et Nicola d'Avesnes à se désister de leurs prétentions.

Sous les abbés Francon et Jean, l'abbaye est tellemen appauvrie par les déprédations laïques,qu'ils se voient dans l nécessité de disperser provisoirement leurs moines dan d'autres monastères.

En 1176, Boudouin V de Hainaut, le principal auteur d cette affreuse misère, voulant enfin faire lever l'excommuni cation lancée contre lui, répare ses fautes et vient à l'abbay « faire relever les corps saints gisants par terre ».

Le 14 juillet 1308 eut lieu à Lobbes la fameuse conférenc au sujet du château de Mirwart, entre Thibaut de Ba Philippine de Luxembourg, etc., qui fut suivie,un an plus tar du siège de Thuin par le comte de Hainant, puis de la conven tion de Nivelles en vertu de laquelle le Hainaut du paye 14.500 livres tournois pour les frais de ce siège rendu inuti par le courage des défenseurs do l'inexpugnable forteress L'abbaye, reconnaissante de sa protection, en avança mille

En 1408, sous l'abbé Gilles de Montigny, à l'approche d l'armée du comte Guillaume de Hainaut saccageant tout su son passage en se rendant à Liége (bataille d'Othée), le cha pitre de St-Ursmer paraît s'être d'abord réfugié au château d Thuin avec ses saints trésors, puis finalement à Binche qu fort de la protection du même Guillaume et de l'approbatio de l'autorité ecclésiastique, il ne quitta plus désormais. L

[1] En 1357, l'abbaye de Lobbes était redevenue si pauvre qu'elle r put avancer que 50 livres au duc Albert de Bavière, tandis qu'Aul en donnait 265 et Cambron 325.

translation des corps saints à Binche eut lieu le 14 octobre 1459.

En 1546, un terrible incendie allumé accidentellement dévora presque toute l'abbaye (et notamment l'église, qui fut détruite de fond en comble) sous l'abbatiat de Guillaume Caulier (successeur de Guillaume Cordier depuis 1523) qui en commence de suite la reconstruction. Grâce à son énergie et à sa bonne administration, il put, dès le 2 mai 1550, poser la première pierre d'une belle église ogivale.

En 1558, tandis que son successeur l'abbé Dominique Capron poursuivait énergiquement les travaux de l'église abbatiale, l'établissement est successivement pillé par les troupes du duc de Guise et du duc d'Alençon, suivies de près par les Gueux que les Lobains parviennent heureusement à repousser. Durant le XVIIe siècle, l'abbaye de Lobbes,de même que toute la contrée environnante, est en proie aux pillages d'une soldatesque effrénée, notamment en 1622, 1647, 1653, 1655, 1675, etc.

Heureusement,la paix de Nimègue vient mettre un terme à cette situation insupportable, et à part les exigences exorbitantes de Villeroi, en 1695, l'abbaye de Lobbes n'eut plus guère, à partir de ce moment, d'autres soucis matériels que ceux résultant de ses différends avec Aulne au sujet de la pêche si productive de la Sambre.

X.

A ce calme bienfaisant mais quelque peu trompeur succéda, vers la fin du XVIIIe siècle, l'épouvantable tourmente antireligieuse qui balaya toutes les institutions monastiques de notre patrie.

Ce fut un terrible réveil pour nos bons cénobites, lesquels s'attendaient si peu à cette catastrophe qu'au moment même des premiers grondements de l'orage révolutionnaire, ils

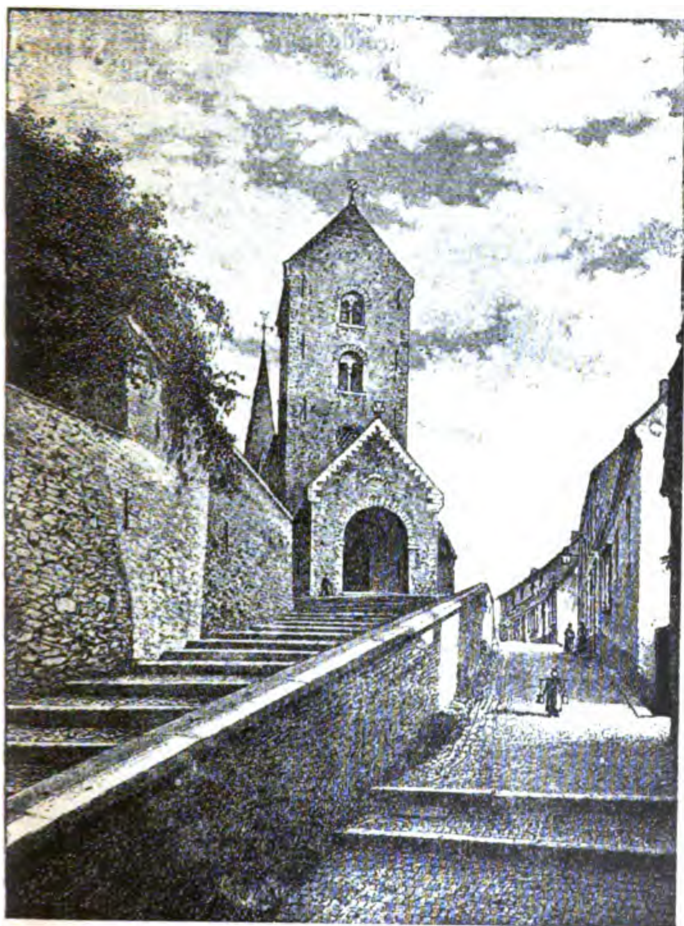
n'étaient préoccupés que de plans pour la reconstruction d leur église abbatiale !

Lors de la révolution liégeoise de 1789, les attaques à mai armée du monastère, par la lie de la populace de Thuin et de environs, furent pour les moines un avertissement de ce qu les attendait, mais qu'ils ne comprirent, semble-t-il, que tro ans plus tard, lors de l'occupation et du pillage de l'abbay par les vainqueurs de Jemappes, du 21 février 1793 a 27 mars de la même année.

Enfin, le 14 mai 1794, les Français sous la conduite de généraux Marceau et Charbonnier, avec cette « furie » irrésis tible qui les caractérise, venaient d'emporter Thuin de viv force et de refouler les Autrichiens vers la rive gauche de l Sambre, lorsque vers trois heures de l'après-midi ces hér transformés subitement en horribles Vandales, en vertu d ordres du conventionnel S[t]-Just de si odieuse mémoir mirent simultanément le feu aux abbayes de Lobbes d'Aulne, dont le grandiose embrasement éclaira bientôt ses lueurs sinistres non seulement les danses échevelées d incendiaires hurlant le « Ça ira » et la « Carmagnole », ma encore presque toute la vallée de la Haute-Sambre, plong dans la consternation et l'épouvante.

Quelques heures avant cette terrible catastrophe, les moin de Lobbes, alors au nombre d'une quarantaine sous la co duite du dernier abbé Dom Vulgise de Vignron, s'étaie enfuis dans la direction de l'Allemagne, emportant leurs obje les plus précieux [1], notamment les six chandeliers en argent maître autel de l'église abbatiale qui se trouvent à présent la chapelle impériale de Schoenbrunn et le grand reliquai de l'apôtre Saint Pierre, vénéré aujourd'hui en l'égli Saint-Ursmer à Binche.

[1] Cette première dispersion ne fut que temporaire. Réintégrés da leur abbaye en ruines, le 11 juin 1795, à la suite du décret du 25 mai la même année, les moines furent définitivement expulsés et dispers en vertu de la loi du 2 septembre 1796. L'abbé n'avait même pas eu temps de revenir sur les lieux.



L'ESCALIER DE L'ÉGLISE DE LOBBES

Ce fut surtout sur l'église abbatiale que les incendia
français s'acharnèrent. Mais, chose étonnante ! malgré l'ef
drement de l'immense toiture de la nef sur la fameuse v
plate, celle-ci, contre toute attente, résista à l'action du fe
au poids énorme de tous les débris accumulés sur elle.

C'est en considérant cette célèbre voûte soutenue seulen
par de minces colonnes d'une incroyable hardiesse et qu
pendant plusieurs siècles l'étonnement et l'admiration
connaisseurs, que l'archiduc Albert, pénétrant dans l'ég
s'écria : « Hoc templum erit sepulchrum monacorum [1] ».

Cette construction du XVI[e] siècle a prouvé depuis
qu'elle avait l'existence beaucoup plus tenace qu'on ne la
supposait et même, il fallut la pioche du démolisseur pour
avoir raison.

C'est en 1816 qu'eut lieu ce déplorable travail. Il nous p
d'un monument aussi rare que curieux, constituant l'une
merveilles architecturales les plus célèbres de l'Europ
Toutes les belles pierres de cet édifice si vénérable, expl
comme une vraie carrière, furent transportées à Charl
pour en renouveler les fortifications !...

XI.

Malgré la disparition si regrettable de sa superbe basili
de Saint-Pierre, Lobbes possède encore un monument d'

[1] Feller, de qui nous tenons ce détail, ajoute : « Soit que les
» gieux aient effectivement craint que ce mot du prince se véri
» soit que d'autres raisons les aient engagés à bâtir une nou
» église, la démolition de l'ancienne a été résolue en 1792 ».

Trois plans, sans dates ni signatures (probablement l'œuvre
moines), exposés au musée archéologique de Charleroi, parais
confirmer cette dernière assertion de Feller et prouver en m
temps combien peu les moines de Lobbes avaient alors le press
ment du danger qui les menaçait ainsi que nous l'avançons plus h

[2] Voir le bel aspect extérieur de cet édifice en 1740 sur la vu
Lobbes à cette époque, parue dans le tome II des « *Délices du Pay*
Liége » et reproduite dans notre tableau intitulé : *La Petite Suisse b*

valeur archéologique de premier ordre : l'église de Saint-Ursmer, dominant fièrement le village et construite peu à peu, comme nous l'avons dit, du VIIe au XIe siècle.

La visite de cette église s'impose. Armons-nous donc de courage, car outre la côte assez forte à gravir pour atteindre le bas de l'escalier dominant la place, celui-ci ne compte pas moins de soixante-dix marches d'une grande largeur.

De loin, la lourdeur apparente de cette construction moyenâgeuse, ses petites fenêtres à plein cintre, etc., la font reconnaître immédiatement pour un édifice devant appartenir à l'architecture romane.

On en est de plus en plus convaincu à mesure qu'on en approche et qu'il devient possible de mieux constater l'extrême simplicité de la bâtisse, en pierres brutes et de différentes dimensions, sans ordre ni rangs d'assises, appareil désigné en archéologie sous le nom d'*opus incertum*.

Les murs plats du chœur et des transepts présentant au-dessus de leurs fenêtres de très curieuses arcades simulées, formées de deux ou trois cintres juxtaposés qui rappellent celles de la vieille église de St-Barthélémy à Liége, attirent tout particulièrement l'attention.

Avant de franchir les dernières marches de l'escalier gigantesque conduisant de la place au porche de l'église, levons les yeux sur la tour d'entrée qui surmonte celui-ci. Comme on le voit sur notre gravure, cette tour se compose de trois étages et se termine par un toit en battière ou à double égoût, tandis que celle du centre, à cheval sur l'intersection du chœur et des transepts, un peu moins élevée et plus svelte, supporte la belle flèche que nous apercevons en arrière.

Les fenêtres des deux derniers étages de la tour massive du porche sont à plein cintre et partagées en arcades géminées, mais la seule de l'étage inférieur que nous apercevions en ce moment, consiste en une espèce de grand œil de bœuf dont l'ouverture est remplie par une pierre blanche percée de

trous ronds, fort usités au moyen âge avant l'introduct
des verres à vitres dont ils tenaient lieu et auxquels on ac
vait parfois de suppléer en garnissant ces trous de pier
spéculaires.

Nous engageant enfin sous la voûte cintrée et un
basse de la salle postérieure du porche, nous remarqu
des ouvertures circulaires analogues pratiquées à droite
gauche.

Passant ensuite dans la partie moyenne située sous la
tour en battière, et à laquelle donne accès un escalier de
marches, nous y constatons que l'œil de bœuf y est rempl
par une fenêtre très étroite en forme de meurtrière.

Montant alors trois autres marches, nous nous trouv
dans la partie antérieure dont la voûte, au lieu de se contin
simplement en berceau comme précédemment, est renfor
par des arcs doubleaux et coupée par quatre arêtes qui
croisent par le milieu.

Lorsqu'on pénètre de la sorte dans cette église par
porche, on est frappé tout d'abord, malgré soi, par l'asp
sombre et mystérieux de la partie inférieure.

Le vaisseau, qui reçoit le jour par de nombreuses pet
fenêtres romanes, est un peu mieux éclairé, tout en cons
vant néanmoins un cachet assez sévère, quoique beauc
amoindri depuis que les murs, laissés à dessein complètem
nus lors de la restauration de l'édifice en 1866, ont r
une décoration polychrôme à laquelle, cependant, on ne p
s'empêcher de reconnaître un certain goût assez discret.

La voûte plate de la grande nef et les six gros pil
carrés et dépourvus de tout ornement qui la soutiennen
l'aide de grands arcs à plan cintré, contribuaient puiss
ment de leur côté à imprimer à l'édifice ce caractère
sévérité qu'il est permis à l'archéologie de regretter de
plus retrouver au même degré, sans que cela implique néc
sairement un blâme à l'adresse de ceux qui ont cru l'addit
de la polichrômie nécessaire à l'attraction de cet anti
sanctuaire.

Ce vénérable monument est en forme de croix latine. Il est partagé en trois nefs et deux chœurs, dont le premier ou avant-chœur est seul pourvu de bas-côtés faisant suite aux nefs latérales et se fait remarquer, tant à droite qu'à gauche, par quatre petites arcades comprises sous un grand arc simulé et s'appuyant sur cinq colonnettes dont les extrêmes sont engagées.

On parvient de la nef dans l'avant-chœur par un escalier de six degrés d'où l'on monte dans le sanctuaire proprement dit par une série de neuf autres marches.

Alors, on se trouve à une élévation de plus de quatre mètres au-dessus du sol du vestibule de l'église et l'on a sous les pieds la belle crypte qu'il nous reste à visiter. Mais auparavant, remarquons encore que l'église renferme quatre chapelles latérales ; qu'elle mesure dans son œuvre plus de 76 mètres de long, dont le double chœur, construit comme on le sait déjà pour le chapitre de Saint Ursmer, occupe près de la moitié ; et qu'enfin, contrairement à ce qui existe dans les beaux édifices romans de Trèves, de Tournai, etc., l'arc plein cintre règne ici en maître absolu.

Descendons maintenant dans la crypte, dont l'origine, comme nous l'avons vu, paraît remonter à saint Ursmer, c'est-à-dire à la fin du VII[e] siècle.

Elle présente à peu près les mêmes dimensions que le sanctuaire sous lequel elle se trouve. On y constate environ 13 mètres de long sur 7 de large et 4 de haut.

Cette crypte est partagée en trois nefs par deux rangs de colonnes, dont quatre octogones alternant avec quatre cylindriques, et par deux énormes piliers carrés.

Des pilastres engagées aux quatre faces soutiennent avec les colonnes et les piliers les retombées de la voûte à plein cintre et à arêtes croisées. Cette voûte est elle-même divisée en quinze compartiments par des arcs doubleaux.

Les fûts des colonnes cylindriques sont simples et lisses.


E. PUTTAERT

Ceux des colonnes octogones sont d'un diamètre moitié moindre. Les uns et les autres s'élèvent sur des bases attiques dont les socles sont de forme rectangulaire. Leurs chapiteaux sont aussi des plus simples et en y mettant, bien entendu, un peu de bonne volonté, on pourrait y voir comme une imitation grossière de l'ordre dorique.

Trois petites fenêtres romanes y distribuent très parcimonieusement la lumière au grand dam du visiteur désireux d'en examiner les détails architectoniques et surtout les curieuses pierres tombales, telles que celles de l'abbé Cordier, la plus remarquable de toutes (voir notre gravure), de l'abbé G. Caulier, de S. Hydulphe, de St-Abel, etc...

A droite et à gauche de la crypte sont deux grands vestibules séparés de celle-ci par des murs très épais et éclairés chacun par un bel œil de bœuf.

Il ne peut être question pour nous de décrire ici minutieusement chacune des nombreuses curiosités archéologiques de cette crypte vénérable. Un autre plus compétent que nous en la matière y suppléera assurément lors de la conférence qui doit s'y donner le 4 août prochain. De même, pour ce qui concerne les justes critiques dont paraît susceptible le travail de restauration entrepris vers 1866 par M. l'architecte Carpentier, auquel on reproche d'avoir parfois quelque peu dépassé le but proposé.

Par les lignes qui précèdent, écrites presqu'à la dernière heure, à la demande de l'honorable Secrétaire général de la Fédération en cette année 1904 et d'après des notes éparses prises dans une autre vue, il y a plusieurs années, nous avons simplement pour objectif, non de faire montre d'érudition, mais de fournir à nos honorables collègues en archéologie, visiteurs accidentels de Lobbes, le 4 août prochain, quelques données générales destinées uniquement à leur entr'ouvrir un coin du glorieux passé de Lobbes et à les guider sur place dans l'étude des monuments laissés à la postérité



PIERRE TOMBALE DE L'ABBÉ CORDIER

par les humbles pionniers de la civilisation chrétienne dans notre belle vallée de la Haute-Sambre.

La simple indication des sources où nous avons puisé nos renseignements n'est guère possible ici.

Néanmoins, nous renvoyons ceux de nos honorables collègues, désireux d'approfondir les choses ou simplement de contrôler l'exactitude des faits avancés plus haut, à la liste assez longue des sources de l'histoire de Lobbes publiée par M. Th. Lejeune dans les *Documents et rapports de la Société archéologique de Charleroi*, tome x, pages 388 à 422, et à celle beaucoup plus substantielle et plus complète, quoique sous un moindre format, mise au jour par Dom U. Berlière dans le *Monasticon belge*, t. i, pp. 197 et suiv.

Rappelons que les ouvrages les plus complets parus sur Lobbes jusqu'à ce jour sont, comme on le sait : 1° L'abbé J. Vos : *Lobbes, son abbaye et son chapitre*. Louvain, Peeters, 1865, 2 vol. in-8°. — 2° Th. Lejeune : *Monographie archéo-historique de l'ancienne abbaye de Saint Pierre de Lobbes*. Mons, Manceaux, 1880, in-8°. Paru d'abord dans les *Doc. et rapp. de la Soc. arch. de Charleroi*, t. x, xi, xii et xv.

Gustave BOULMONT

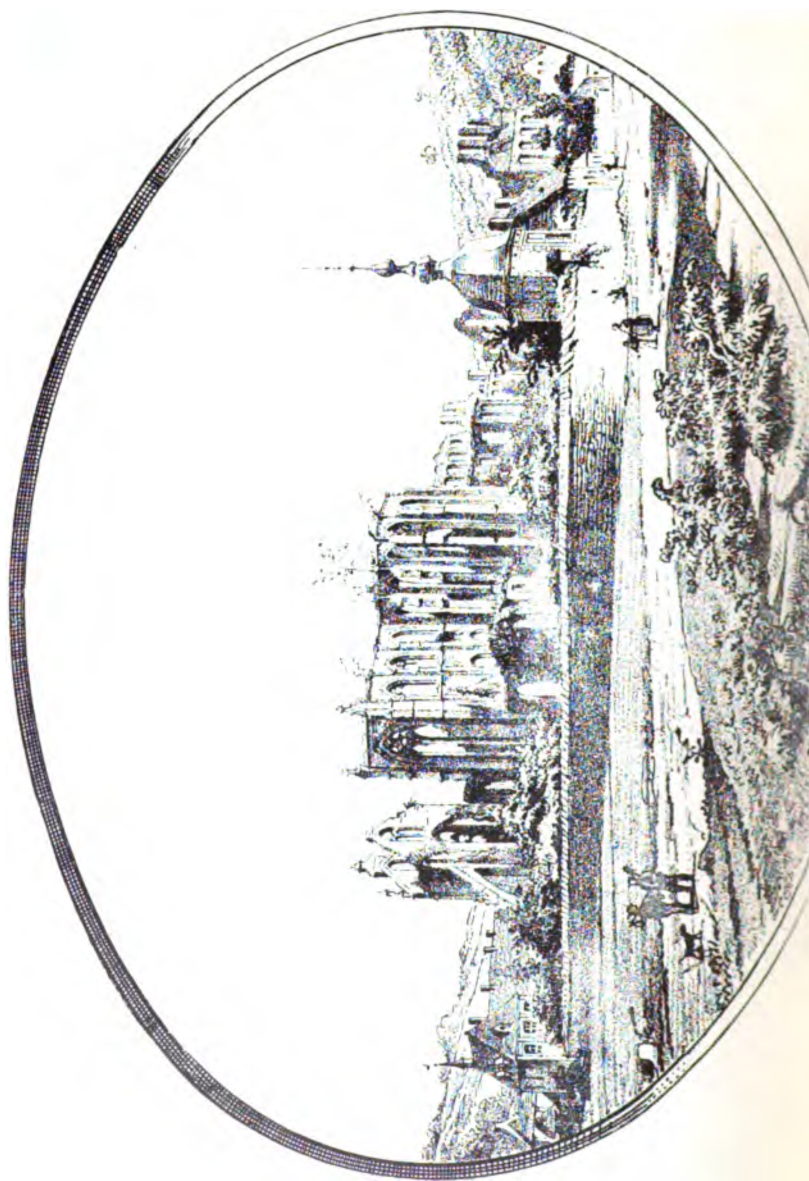
L'ABBAYE D'AULNE

PAR

L. CLOQUET

ARCHITECTE

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE GAND



L'ABBAYE D'AULNE

Les religieux d'Aulne établirent leur monastère sur la rive enchantée de la Sambre, dans un site superbe bien abrité des vents. Ils l'enfermèrent dans un vaste enclos, enveloppant un monticule de trente mètres de hauteur, qui s'étageait en une dizaine de terrasses plantées d'arbres fruitiers et enlacées d'allées ombreuses, le long desquelles se dressaient jadis quatorze édicules formant les stations d'un chemin de croix.

Les eaux de la rivière, arrêtées par un barrage, se partageaient en deux bras, dont l'un traversait l'enclos abbatial et fournit encore la force motrice au moulin de l'abbaye ; au sortir de l'enceinte, il rejoignait l'autre bras pour passer, un peu en aval, sous un pont de pierre malheureusement détruit en grande partie [1].

Un étang, d'où coule encore le ruisseau du *Vivier*, avoisine la ferme, un monument d'architecture rurale, avec sa cour bordée de portiques dans le goût italien, ses étables et ses vastes granges aux combles tronqués en fausses croupes. Le vivier de *Crèvecœur* fut creusé au XIIIe siècle par l'évêque Hugues comme dépendance de sa maison, devenue depuis l'infirmerie des moines.

La basse-cour comprenait dans son enclos le logement de nombreux artisans. Elle avait sa chapelle, dont le desservant logeait dans la poterne commandant la seconde cour. Cette chapelle, dédiée à Ste-Marguerite, fut l'église paroissiale du lieu, selon l'usage des cloîtres cisterciens.

*
* *

[1] Le pont figure sur différents dessins anciens. (V. *Revue de l'Art chrétien*, ann. de 1902, p. 133.) Ses restes ont été consolidés.

L'abbaye d'Aulne comptait douze siècles d'existence lors
le général Charbonnier la livra au feu le 14 mai 1794. S
église appartient à cette série d'églises cisterciennes qui,
centaines, ont été élevées sur un type presque invarial
inspiré de l'idée de simplicité et d'austérité qui caractéris
règle de saint Bernard. Elle n'avait pas même de tours, com
l'abbatiale de Villers, mais de simples flèches de charpente,
nombre de trois, plantées au centre et sur les bras du transe
abritant des cloches de moyenne grosseur, et celle du mili
un carillon.

Le chœur n'offre pas le beau développement de mair
églises conventuelles ou autres. La sculpture historiée
absente, et la flore décorative très sobre. L'extrême austé
cistercienne était rachetée par la pureté des lignes.

Le plan est caractéristique ; selon l'usage des disciples
saint Bernard [1], on a sacrifié l'ampleur du chevet au profit
transept, pour y donner place à une série de chapelle
d'autels particuliers rangés le long du mur oriental des cr
sillons, les branches transversales de la croix latine
développent aux dépens de la branche supérieure. Les tr
septs d'Aulne, avec ceux de Villers, peuvent être classés pa
les plus beaux de la chrétienté.

Les bâtiments claustraux s'étendent au Nord de l'égl
conformément à l'usage des Bénédictins et contrairement à
règle de Citeaux. C'est que les religieux cistersiens s'établir
à Aulne dans un monastère déjà construit, qu'ils n'eurent q
agrandir.

[1] V. C. Enlart, *L'Architecture cistercienne en Scandinavie*, r
de l'année 1893 du *Bulletin du Comité des travaux historiques*,
p. 429 de l'année 1894 de la *Revue de l'Art chrétien*. — Cte A
Dion, *Introduction à l'étude archéol. sur l'Abbaye de N.-D. de Bern*
par L. Morize. — Violet-le-Duc. V. *Dictionnaire raisonné d'ar*
tecture, t. IX, p. 225.— *Bulletin monumental*, 1852 et 1890. — L. Cloq
Revue de l'Art chrétien, année 1898, 5e et 6e liv. — Le même, *Ann*
des Travaux publics de Belgique, août 1897.

Historique.

L'histoire de l'abbaye d'Aulne [1] a été l'objet de nombreuses études auxquelles nous renvoyons.

L'abbaye primitive aurait été fondée vers 657, par saint Landelin, qui consacra lui-même l'église en 651 et traça les premiers plans d'un monastère bénédictin. Elle fut reconstruite sur un plan plus vaste par St-Ursmer, un quart de siècle après, dévastée par les Normands en 880 et restaurée par l'évêque Richaire en 934. En 1144, l'abbaye adopta la règle de saint Augustin, sous laquelle ses clercs furent depuis nommés chanoines réguliers. Mais bientôt l'évêque de Liége Henri II offrit à saint Bernard l'abbaye d'Aulne, pour être incorporée à l'Ordre de Citeaux. Le 3 décembre 1147, treize religieux de Clairvaux s'établirent à Aulne, dont l'église et monastère furent restaurés.

[1] Retracée à grands traits dans les *Délices du pays de Liége* (1740), elle a été esquissée par M Salmon dans les *Documents du Congrès archéologique* tenu à Charleroi, en 1888, et par le P. H. Nimal, *Villers et Aulne, célèbres abbayes de l'ancien diocèse de Liége*. Liége, Dessain, 1896. Feu G. Lebrocquy a donné une histoire. de l'abbaye (*Histoire de l'abbaye d'Aulne*. Bruxelles, Decq, 1862), qu'entreprit jadis de rééditer M. Detry-Henricot. (*Histoire de l'abbaye d'Aulne. Cliertael*. Bruxelles, Decq, 1895.)

Enfin, M. l'abbé G. Boulmont y a consacré une notice historique qui sera sans doute définitive. (*L'abbaye d'Aulne*, etc. Namur, Delvaux, 1897.)

Conf. — Aulne (d'après le *Monasticon belge*) *Gallia christiana*, III, 1016-1021. — Fisen, *Flores*, 512 — Saumery, t II, 342-349, avec vue. — Stephani, 34-35. — *Voyage littéraire de deux bénédictins*, 1717, 2e partie, 208-209. — *Voyage littéraire de D. Cuyton*. (*Messager des Sciences hist.*, 1886, 158-161.) — De Feller. *Voyages*, II, 541 — Léop. Devillers. *Mémoire sur un cartulaire et sur les archives de l'abbaye d'Aulne*. (*Ann. du Cercle archéol. de Mons*, IV, 236-280, V, 193-321.) — Idem. *Notice sur le chartrier de l'abbaye d'Aulne*, ibid , IX, 222-251. — Idem, *Description de l'abbaye d'Aulne*, ibid., V, 3-32. — Léop. Janauscheck, *Orig. cist.*, I, 108. — Reusens. *Le*

C'est en 1214 que la reconstruction de l'église aurait
commencée. L'abbé Bauduin, de Châtelet (1220 à 1247)
aurait posé la dernière pierre. Jean de Barbançon (135
1382), commença le nouveau chœur. Sous l'abbé Gé
Bosman (1497-1529), il fut de nouveau rebâti avec éléga
ainsi que la croisée.

Le grand édificateur des bâtiments claustraux, dont
ruines subsistent, fut l'abbé Barthélémy Louant. Sa d
tumulaire fut trouvée en morceaux au-dessus du caveau
contre le premier degré du chœur où elle avait été po
(sous la lampe du sanctuaire). Elle a été replacée dans l'a
diole restaurée de la salle capitulaire.

Tel est le résumé de l'histoire de l'abbaye, que clô
l'affreuse catastrophe où furent réduites en cendres, en
même après-midi, Aulne, Lobbes et Fontaine-Valmont.

Les bâtiments claustraux.

Le cloître et ses annexes furent édifiés dans des pro
tions grandioses, par les soins d'un architecte resté inco
probablement Dewez, l'architecte d'Orval et de Bo
Espérance.

Ces bâtiments enveloppaient quatre cours successives. N
avons déjà parlé de la basse-cour; la poterne donnait a
à la cour d'entrée du quartier abbatial, encore conservé à

collège de l'abbaye d'Aulne. (*Anal.*, XXIII, 116-124.) — Idem. (
nuaire de l'Univ. cath. de Louv. 1863, 313-451.) — C. Lévê
L'abbaye d'Aulne. (*L'Artiste*, p. 9.) — Falise. *Ruines de l'ab
d'Aulne.* (*Doc. de la Soc. arch. de Charleroi*, IV, 538-540.) I
L'abbaye d'Aulne, XVI, 363-384. — Em. Dusillon. *L'abbaye d'Au*
(*Annales du Hainaut, Journal de Mons*, 14 avril 1838.) — Lac
Archives du clergé... du Hainaut, 48. — D. Van Bastelaer.
armoiries de l'abb. d'Aulne (*Documents de la Soc. arch.
Charleroi*, XIV, 807-80 ; x, 187.) — *Messager des Sciences*,
p. 492-494 — D. Ursmer Berlière. *Monasticon belge*. Impr. Des
1890.

près tel qu'il fut élevé au siècle dernier par l'abbé Jos. Scrippe. A gauche, s'élève le bâtiment des écuries et remises, daté de 1768 par le chronogramme suivant :

A JOSEPHO ANTISTITE PRÆCLARO ÆDIFICIVM ERIGEBATVR.

Le jardin de l'abbé s'ouvrait à travers une grille monumentale de style Louis XV ; il était orné de fontaines, de platesbandes en buis à dessins en volute, et, à son extrémité contre le mur de clôture, s'élevait et subsiste un pavillon du XVII[e] siècle, qui est un savoureux morceau d'architecture digne de restauration.

Les écuries et la carrosserie attestent que l'abbé d'Aulne était en état d'offrir à ses hôtes une large hospitalité. Elles offrent deux vastes salles étagées dont les voûtes reposent sur un quinconce de colonnes en pierre.

A droite était le quartier abbatial actuel, englobé depuis dans les bâtiments modernes, et que borde une galerie ; il date de 1772, comme l'indique cet autre chronogramme :

A JOSEPHO PRÆSVLE OPVS HOC CONSTRVITVR EODEM

Plus loin, du même côté, se dresse l'imposante façade, de style classique, que l'abbé Louant a élevée devant la façade gothique de l'église.

Un beau portique séparait la seconde cour de celle du quartier des hôtes, bordée sur trois côtés de bâtiments de style Louis XV, à deux rangs de fenêtres cintrées s'encadrant entre des pilastres. Nous n'en décrirons pas les somptuosités disparues, qui rappellaient les palais romains.

Au-delà, existait une quatrième cour. La façade postérieure du quartier des hôtes qui la bordait était ornée d'un balcon : elle avait grand air avec ses deux pavillons extrêmes couverts en dômes, aux lanternons octogones. L'un de ces pavillons subsiste et porte un chronogramme :

EXTRVCTOR DOMINVS LOVANT PRÆSVL.

On a récemment découvert une pierre provenant
autre avant-corps faisant pendant à celui-ci :

STRVXIT OPVS COLLAVDAMVS.

Les deux chronogrammes indiquent la date précise d
construction de ce quartier (1731).

L'aile occidentale s'écroula en 1858.

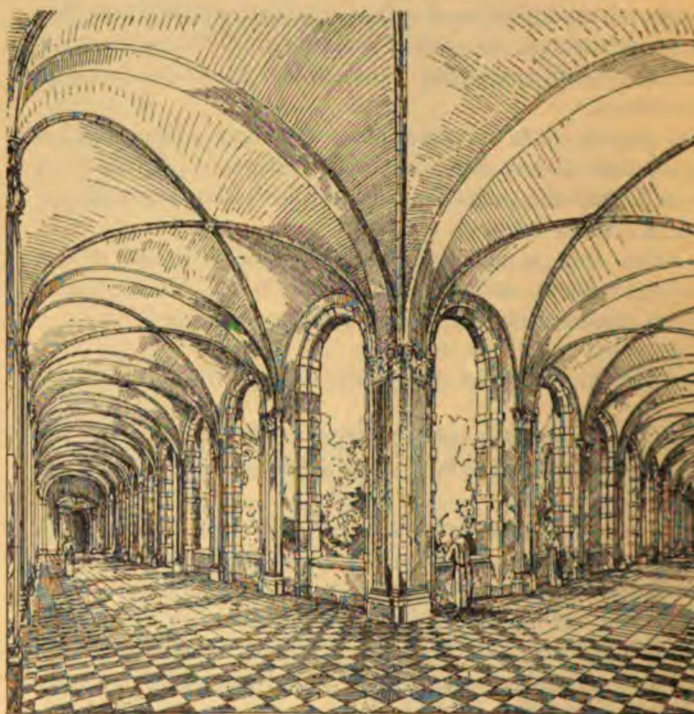


FIG. 1. — RESTITUTION DU CLOITRE.

Le cloitre, (fig. 1) également démoli, mais dont on a re
stitué des fragments à l'aide de matériaux retirés des décomb
était d'une ampleur insolite et d'une richesse extraordin
avec ses trois cents pilastres de marbre poli ; les deux gale



FIG. 2. — GRAND RÉFECTOIRE

contiguës à l'église étaient plus richement appareillées de pierres et de marbres ; les deux autres, plus anciennes, étaient tracées sur le même plan. Ces galeries mesuraient 45 mètres de longueur ; leurs voûtes atteignaient 8 mètres de hauteur et il avait fallu, à cause de leurs proportions gigantesques, isoler du collatéral des nefs la galerie qui le longeait, par un couloir à l'air libre. Les galeries étaient surmontées d'un étage à fenêtres carrées avec croisillons.

Au milieu de chaque galerie s'ouvraient en demi-octogone des chapelles (dites des Quatre-Saints), et au centre du préau s'élevait une fontaine. Sous le sol des cloitres se trouve une série de tombeaux de la fin du siècle dernier.

Les trois réfectoires d'Aulne sont cités comme remarquables par Albert Lenoir. On conserve presque entier le principal réfectoire du maigre (v. fig. 2), avec ses voûtes restaurées. Cette belle salle mesure 26 mètres de longueur, 12 de largeur et 8 de hauteur. Elle était précédée d'un vaste vestibule et de deux majestueux escaliers, de deux mètres d'emmarchement, conduisant au vestibule de l'étage.

Contrairement à ce que l'on a cru longtemps, ce réfectoire était surmonté, non de la bibliothèque, mais d'une partie des cellules des moines ; à l'extrémité Nord, on voit encore le dispositif de latrines. La bibliothèque occupait sans doute l'étage de l'aile occidentale du cloître.

A côté du réfectoire du maigre, du côté de l'Est, était le réfectoire du gras, à peu près semblable ; il était longé par un couloir étroit et obscur, dont la destination reste inexpliquée. Le réfectoire de colloque occupait, avec la cuisine, l'aile septentrionale longeant le cloître ; ses matériaux ont servi à la construction des têtes des tunnels du chemin de fer du Nord.

La salle capitulaire était semblable au réfectoire principal, mais augmentée, vers l'Est, d'une absidiole encore debout, semblable aux chapelles du cloître. Ses larges voûtes posaient

au centre, comme celles des réfectoires, sur quatre colon
dont on voit encore les socles et dont nous avons redre
les fûts.

Les dortoirs, ou plutôt l'ensemble des cellules, occupaie
l'étage l'aile orientale du cloître et toute l'aile du Nord, y com
le bâtiment du réfectoire du maigre et le dessus des galerie
cloître. Les cellules, rangées des deux côtés, étaient comm
dées par un couloir central régnant dans chacune des aile

Il y avait une soixantaine de cellules. On voit encore, d
le mur d'about du transept Nord, une porte à plate-bande ap
reillée en crossette, curieux specimen de ce genre d'ouvrag
XIIIe siècle. C'est par là que passaient les moines se rend
la nuit du dortoir dans l'église pour chanter matines ;
descendaient par un escalier disposé dans le transept, et
a dû être en bois.

Il reste d'importants vestiges du quartier *des Ancie*
qui tourne vers la Sambre les ruines de son opulente faça
percée de larges et très hautes fenêtres, garnies jadis
meneaux à doubles croisillons. Là étaient ménagées des ce
les ou plutôt des appartements séparés, à l'usage des vi
moines ayant célébré leur jubilé de cinquante ans de religi
Chaque baie éclairait un des six quartiers privés, érigé
l'opposite des réfectoires, leur faisant pendant à côté de
grande entrée centrale, et ayant chacun une porte su
grand et haut couloir qui prolongeait la galerie septentr
nale du cloître. Ces quartiers communiquaient entre eux
une porte au rez-de-chaussée ; chacun avait sa cheminée
dans le fond du compartiment oblong, au-dessus de la po
ouvrant sur la galerie, un privé et un escalier ; celui-ci me
à un entresol planchéié, régnant sous des voûtes sphériq
à pendentifs, et qu'éclairait la partie supérieure des gran
fenêtres. L'étage supérieur contenait des cellules ordinaire

Le quartier des Anciens aboutissait au quartier du Pri
formant l'angle au nord-est de l'enceinte ; sur le côté orie
s'élevait l'infirmerie, aujourd'hui entièrement détruite.

Le quartier des Hôtes fut élevé en 1731, ainsi que l'atteste le chronogramme cité plus haut, qui se lit encore sur le bâtiment en forme de tour, resté debout à l'angle Nord-Ouest des ruines, seul vestige de ce palais dont il formait un des avant-corps.

L'église.

Nous avons fait connaitre plus haut les dates des parties principales de l'église dont on conserve le chœur et le transept, ainsi que des parties des nefs.

Un seul pignon reste complet, celui qui séparait le transept Nord des bâtiments claustraux ; il paraît daté du second quart du XIIIe siècle, comme le cloître qui le longeait d'abord.

Au début du XIIIe siècle devaient appartenir les nefs, ainsi que les piles gigantesques portant la croisée. A la même époque remonte apparemment le mur occidental du croisillon Nord. Son mur branlant, dont on a restauré un pan, était percé de trois baies de l'époque primaire, d'un type remarquable, auquel appartenaient sans doute toutes les fenêtres hautes des nefs (fig. 3). On a pu en sauver un spécimen. On a tenu à remettre en place, à titre de *témoins*, toutes les pierres qui *tenaient encore ensemble*, pour me servir d'une expression vulgaire dont je ne trouve pas d'équivalent en français plus correct.

Pour prévenir la ruine du pan de mur dont il s'agit et qui ne s'appuyait que sur une pile d'angle déséquilibrée, on a dû reconstruire, en grande partie avec les anciens matériaux, l'arche extrême de la petite nef qui était établie en prolongement avec le mur en question.

C'est dans la partie Nord de l'église que se concentre tout l'intérêt archéologique des ruines d'Aulne et que se trouvent les problèmes les plus intéressants à résoudre.

Le mur du collatéral du Nord a été construit en vue de servir d'adossement aux cloitres. Il est dépourvu de

contreforts et, par compensation, il a une épaisseur tr
forte (1 m. 80). Il devait supporter les piliers butants. Ce m

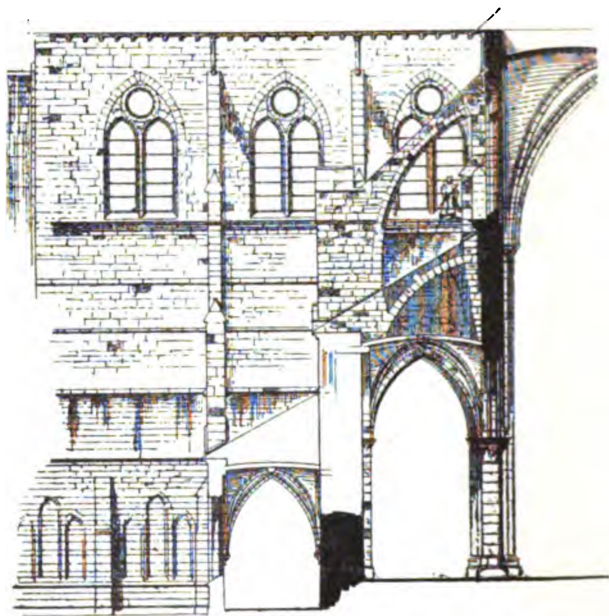


FIG. 3. — ÉTAT PRÉSUMÉ AU XIIIe SIÈCLE. COLLATÉRAL ET TRANSEPT

remonte probablement au temps de saint Bernard.
remarque à l'extérieur des consoles aux enclaves rasées ;
soutenaient sans doute des montants en bois faisant part
la charpente du cloître primitif roman, établie en app
et non voûtée.

Le même mur offre les retombées, également rasée
voûtes construites plus tard pour abriter un cloitre
dans la seconde moitié du XIIIe siècle. Des voûtes identi



FIG. 5. — FAÇADE OCCIDENTALE DE L'ÉGLISE

se trouvent faire partie, solidairement, de la base du grand pignon Nord du transept ; elles couvraient le passage compris entre celui-ci et la salle capitulaire primitive [1].

La façade principale est percée, (fig. 4 et 5), au centre, d'une porte à voussures, de style gothique primaire, et d'une petite porte très simple donnant dans la petite nef du côté de l'Épître. Elle était épaulée de contreforts dans le prolongement des murs des collatéraux, mais non dans le prolongement des grandes arches ; le mur externe est dépourvu de saillies.

[1] Le passage en question paraît appartenir à la seconde série des travaux entrepris sous Baudouin de Châtelet, vers 1240, tandis que le mur en retour du transept remonterait au bienheureux Simon (vers 1214). En 1240, il y eut sans doute une reprise de la construction de l'église et une reconstruction du cloître. La porte qui accédait à la petite nef par la seconde travée, à partir du haut, fut bouchée. On retrancha de l'église, pour l'incorporer au cloître, une travée correspondant à un bas-côté occidental du transept Nord, bas-côté qu'on a eu sans doute l'intention de construire ; il semble que, par suite d'un repentir, on s'en soit tenu à cette seule travée, qui devait bientôt disparaître elle-même, et qu'un mur plein sépara, dès l'origine, du transept. La colonne, établie comme pour rester isolée, qui forme à présent le pilier angulaire dont nous venons de parler et paraît contemporaine de la première construction, prouve clairement qu'un bas-côté du transept fut tout au moins commencé. La manière dont le tronçon d'arcade, porté par cette colonne cylindrique, se relie au mur qui l'enveloppe, démontre, d'autre part, que l'arcade ne fut jamais achevée. Les profils des moulures de la porte percée dans le pignon Nord et d'autres détails indiquent que ce pignon est d'une date plus récente, et qu'il est de l'époque du cloître gothique.

Le cloître roman devait faire un ressaut dans l'angle des nefs et du transept, pour éviter la travée dont il est question plus haut. On remplaça la porte primitive (que nous avons trouvée bouchée) par une autre, contemporaine du cloître nouveau, qui occupe une arche naguère libre. Cette porte s'encadre de belles voussures toriques portées par des colonnettes monolithes ; les bases de celles-ci sont pattées, et chose insolite, leur tore est en outre garni de feuillage sur tout son pourtour comme à une porte similaire de Villers.

Cette circonstance s'explique, par une des miniatures de Maître Jouet de Châtelet, qu'offre certain manuscrit ancien appartenant à Monsieur E. Houtart. La vue perspective du monastère, qu'on y voit, indique clairement un porche du

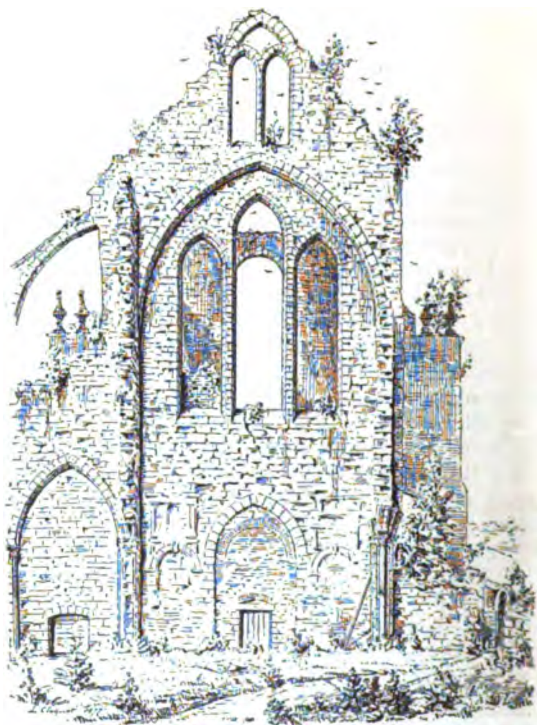


FIG. 4. — FAÇADE OCCIDENTALE. ÉTAT AVANT LES TRAVAUX

type du narthex extérieur des basiliques primitives et analogues au porche de l'abbatiale cristéienne de Pontigny.

Les voûtes des nefs (fig. 6) avaient des arcs d'ogives en tuf provenant de la contrée [1] ; on ne peut voir des specimens étendus sur le sol et formés des pierres retrouvées dans les déblais. D'ailleurs les voûtes ont été renouvelées au XVI[e] siècle.

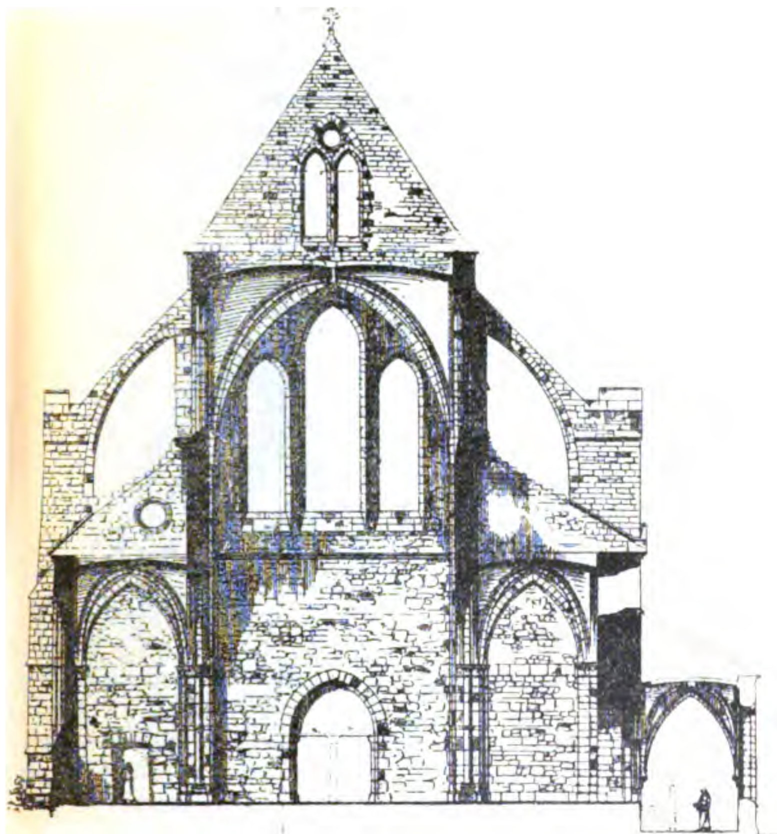


FIG. 6. — FAÇADE OCCIDENTALE. ÉTAT PRIMITIF.

[1] On voit encore dans l'angle des façades occidentale et méridionale, dans l'encoignure de la première travée du collatéral du Midi, la retombée, brutalement établie, des voûtes de cette époque sur les pilastres du XIII[e] siècle.

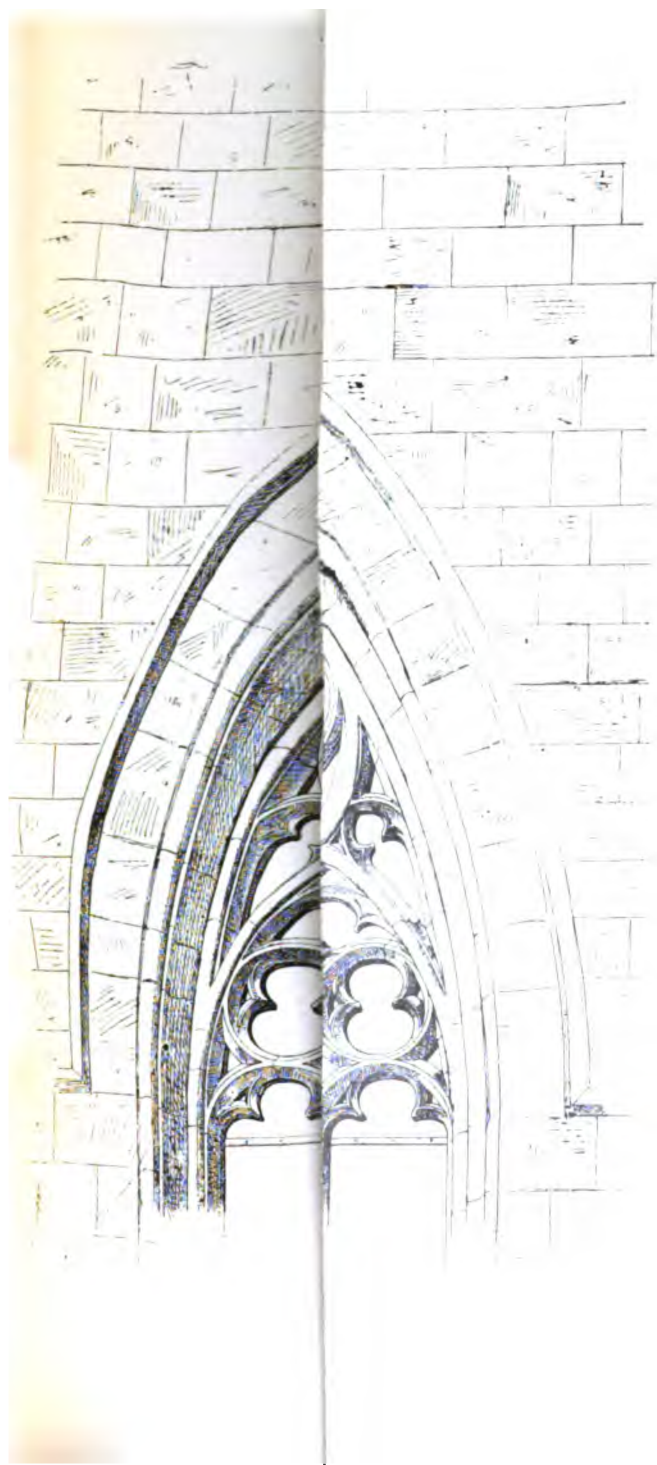
Afin de donner à la grande façade un soutènement nécessaire, de prévenir l'écroulement d'un précieux vestige du haut mur, et de fournir un specimen de la superstructure de l'église, on vient de reconstruire le grenier travée du bas côté Sud en réemployant bonne partie des pierres des anciens doubleaux et diagonaux.

La partie des ruines la plus prestigieuse et qui ravit le visiteur, est le grand pignon méridional du transept, percé d'une colossale verrière, dont le jour immense est partagé en deux lancettes et un losange par un meneau appareillé en Y,



DÉBRIS DE LA RÉSILLE DE LA FENÊTRE DU PIGNON SUD DU TRANSEPT

selon le style tertiaire de Belgique. Dans ces trois ouvertures majeures (fig. 7) s'inscrivait une élégante résille de fenestrages flamboyants que nous avons pu restituer d'une manière à peu près certaine en nous guidant par les arachements que gardait l'arc majeur et par des pierres en provenant, retrouvées dans les déblais. (fig. 8.)



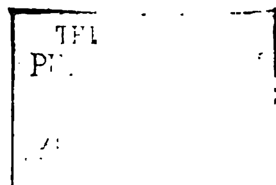




FIG. 9. — CHEVET DE L'ÉGLISE, AVANT LES TRAVAUX

Nous avons pu aussi, grâce en partie à des notes prises autrefois par feu l'architecte Licot, reconstituer les résilles du côté oriental du transept ainsi que du chœur[1].

Parmi les particularités intéressantes, signalons une épitaphe gravée sur le seuil d'une des fenêtres du bas-côté du sud, la 3e à partir de l'entrée.

Le chœur est remarquable par son chevet polygonal élancé, percé de hautes lancettes, qui atteignent près de 16 mètres de hauteur[2] (fig. 9).

Si nous la considérons maintenant dans son ensemble, l'église d'Aulne réalise le type cistercien dans toute son ampleur et sa majesté. Nous avons pu reconstituer intégralement les plans[3]. Trois longues nefs de neuf travées mesurant 14 mètres de hauteur, 21 mètres de largeur et 50 mètres de longueur, sont séparées par des colonnes et couvertes de voûtes à croisées d'ogives contrebutées par des arcs-boutants. Ces nefs s'étendent derrière une façade à pignon, dépourvue de tours occidentales et percée d'un vaste triplet.

Le vaisseau est éclairé à l'étage inférieur par des grandes fenêtres à lancettes d'un caractère très simple, et à la claire-voie, par de belles fenêtres géminées, indiquées plus haut; deux portails latéraux mettent le bas-côté du Nord en communication avec le cloitre. Celui qui est au pied de la petite nef (fig. 10 et 11) rappelle une des portes de Villers avec son cintre trilobé.

[1] Notons cette anomalie (qu'on rencontre encore à l'église de Wervicq). Les meneaux montants sont plus forts de section que les meneaux de la résille des tympans, et, pour racheter la différence, on avait adapté des bases au sommet des montants, à la naissance des lancettes.

[2] Ces hautes fenêtres de chevet étaient en honneur en Belgique à la fin du moyen âge; on les rencontre notamment à Louvain, à Saint-Quentin et à Notre-Dame-aux-Dominicains; à Saint-Léonard, en Campine et à Notre-Dame de Tongres.

[3] V. *Revue de l'Art chrétien* et *Annales des Travaux publics*, loc. cit.

Le transept mesure 45 m. 80 de longueur entre les pignons extrêmes et 20 mètres de largeur totale. Chacun des croisillons offre trois travées de profondeur et est muni d'un double collatéral.

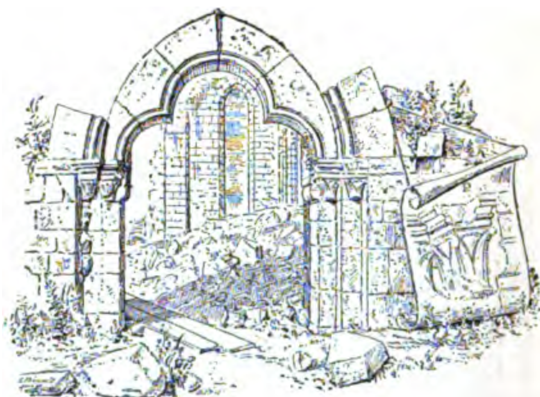


FIG. 10. — PORTE AU PIED DE LA PETITE NEF DU NORD. ÉTAT AVANT LES TRAVAUX.

Les voûtes étaient, dans les nefs, à croisées d'ogives simples et sans clefs. Au transept, elles furent refaites à croisées d'ogives aux croisillons, en étoile à la croisée, avec grande clef vide en oculus au centre de la croisée et au milieu des bras, c'est-à-dire sous les trois clochetons [1].

Quatre piles gigantesques vont recevoir les retombées de la grande voûte de la croisée et supportent celles des arches des collatéraux. Le chœur offre une courte travée rectangulaire, à laquelle s'ajoute une abside pentagonale. On sait qu'à partir du XIII[e] siècle, les nouvelles abbatiales de Citeaux ont un chœur polygonal [2].

[1] La découverte d'une partie des clefs nous a permis de reconstituer le tracé de toutes ces voûtes

[2] Les abbayes cisterciennes de Belgique n'offraient pas l'abside plate, comme la plupart de celles de France et du Midi.

Telle est, dans son ensemble, la remarquable ordonnance de ce vaisseau qui comptait parmi les plus magnifiques des monuments religieux de la Belgique.

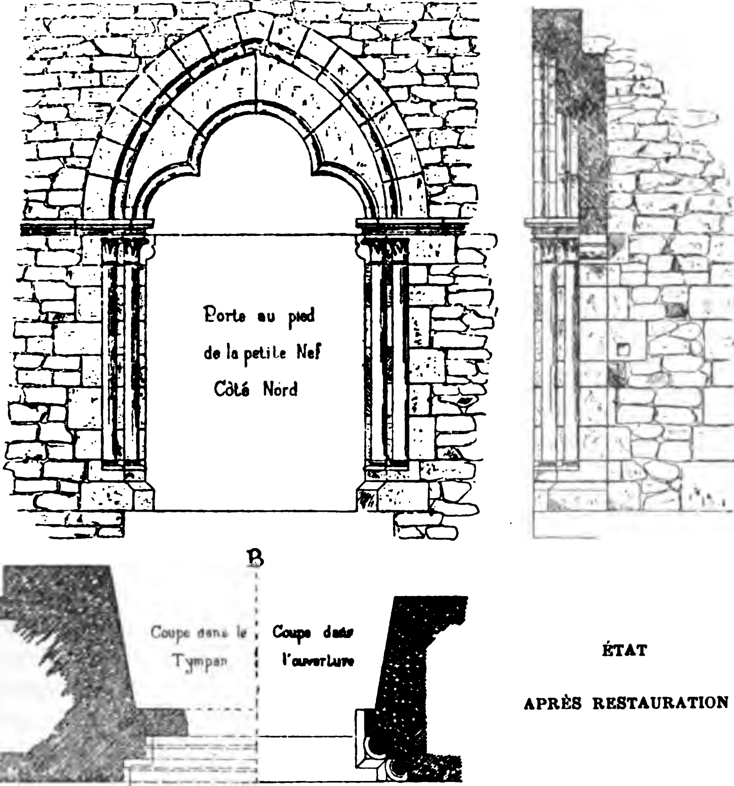


FIG. 11.

Les deux chapelles en forme d'absidioles, élevées au siècle dernier par l'abbé Maure Mélotte, successeur de Louant, et consacrées à saint Benoit et à saint Bernard, les deux grands

chefs de l'Ordre, établissent une sorte de liaison et d'harmonie d'aspect entre le chevet de l'église et les bâtiments claustraux, à cause de l'absidiole, plus grande mais analogue de forme, qui fait saillie sur la salle capitulaire.

La restauration.

C'est plutôt la consolidation qu'il faut dire. C'est sur le rapport de M. A. Verhaegen, que M. L. De Bruyn, Ministre de l'Agriculture, des Travaux publics et des Beaux-Arts, a entrepris de sauver et de consolider ce qui reste des ruines d'Aulne. Les travaux ont commencé en novembre 1896, sous la haute direction de M. l'ingénieur en chef Lagasse de Locht, directeur du service des bâtiments civils ; l'exécution en a été confiée à l'Administration des Ponts et Chaussées. Le travail rentrait spécialement dans les attributions de M. l'ingénieur principal De Maesschalck, qui y a apporté tous ses soins, aidé de M. le conducteur Bayart. L'écrivain de ces lignes a été désigné par M. le Ministre comme architecte.

Après avoir déblayé l'intérieur de l'église sur une hauteur de trois mètres environ, on a atteint le sol, qu'on a trouvé dégarni de son pavement, hormis quelques vestiges d'un carrelage de terre cuite émaillée.

On a extrait des déblais quantité de pierres appartenant aux colonnes, aux nervures des voûtes, aux meneaux des verrières, des fragments de marbre provenant des autels, quelques morceaux de statues mutilées ; des débris de pierres tumulaires, et la tombe, malheureusement brisée, de l'abbé Louant.

Les contreforts du chœur, tout lézardés, allaient s'effondrer. On a eu ici un curieux exemple des ravages que peut occasionner à un mur le défaut d'entretien, et que l'on peut conjurer par le seul jointoyage renouvelé en temps utile. Après avoir numéroté toutes les pierres, on les a remises en œuvre en remplaçant les plus mauvaises par des matériaux

extraits des ruines ; un système de lignes obliques tracées sur les parements des contreforts avant la démolition, s'est retrouvé régulièrement reproduit par la juxtaposition des pierres remises en place, attestant la scrupuleuse exactitude de la réfection. Le pan conservé du haut mur occidental du transept Nord a été démoli et reconstruit d'urgence.

On a procédé ensuite à la réfection des parties ruinées des murs du chœur et du transept ; on a rétabli leur couronnement ébréché, et refait les corniches avec leurs chaperons nécessaires pour arrêter la destruction rapide de la maçonnerie.

On a reconstruit les voûtes du grand réfectoire avec les briques mêmes qui en étaient tombées, et on les a recouvertes d'une terrasse imperméable.

La reconstruction d'une arcade du collatéral Nord a été jugée nécessaire pour sauver le mur occidental du transept, et l'on a rétabli une travée au pied du collatéral Sud pour maintenir la grande façade.

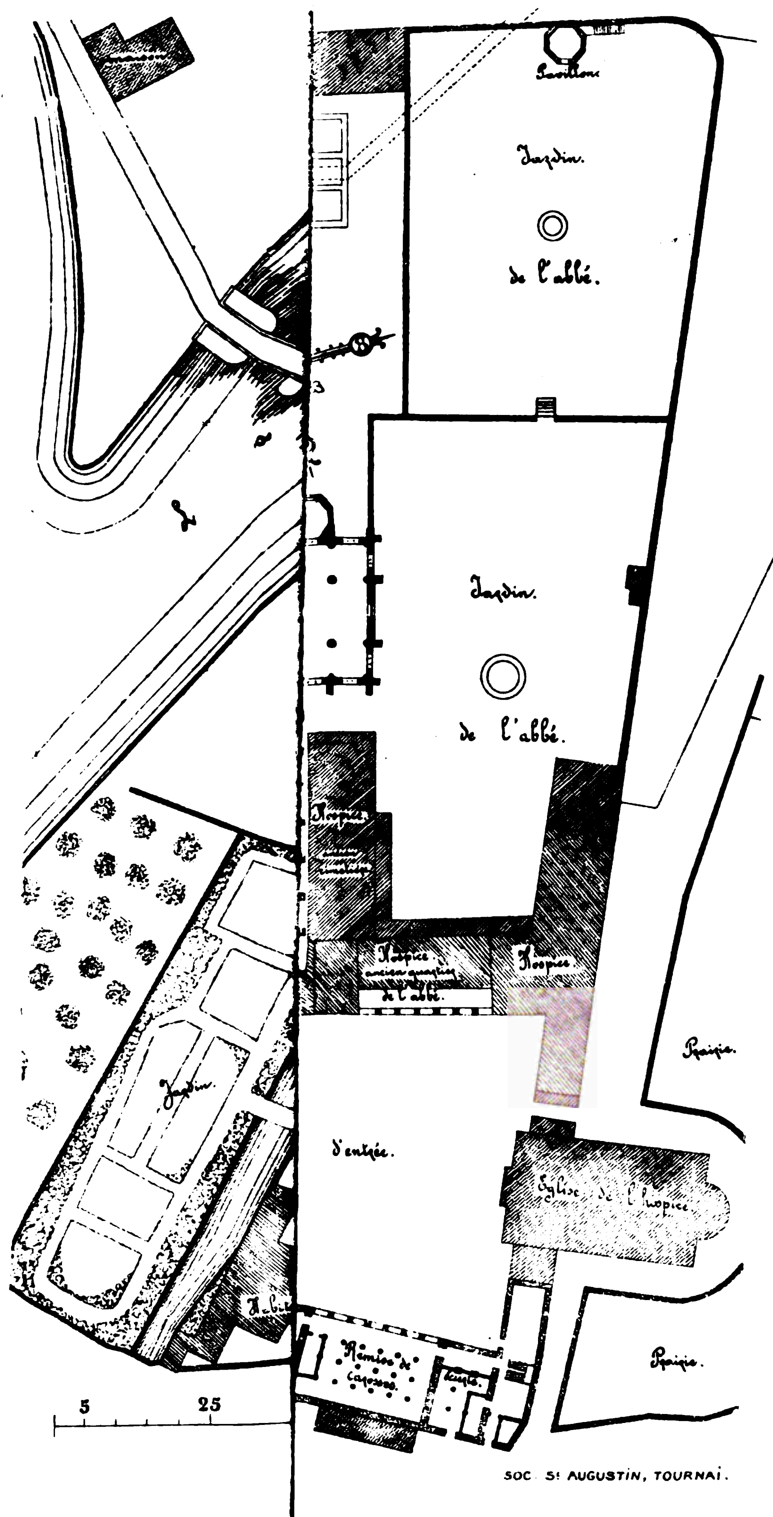
Le sol a été aplani, les chemins frayés et des portes ouvertes çà et là, de manière à ménager aux visiteurs une circulation aisée dans les différentes parties des ruines.

Les colonnes furent en partie rétablies, elles jalonnent la triple nef, indiquant sa division ; elles ont été recomposées à l'aide de tambours primitifs qui avaient été utilisés tout le long de la Sambre, comme bornes d'amarrage aux écluses.

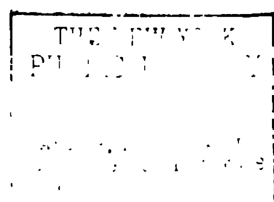
Des résilles flamboyantes ont repris place dans les grandes baies des fenêtres ; leur dentelle se découpe de nouveau en noir sur le ciel ou en clair sur les ombres des ruines.

La nature a repris possession du terrain, tout en étant contenue dans ses abus ; les murs de briques, d'aspect prosaïque et cru, mais pittoresques dans leur ensemble, commencent à se tapisser de lierre et de plantes grimpantes que l'on a plantées à leur pied et qui les tapisseront bientôt.

L. CLOQUET



SOC. St AUGUSTIN, TOURNAI.



NOTE

SUR LES CURIOSITÉS DE VALENCIENNES

PAR

Maurice BAUCHOND

AVOCAT

Église Saint-Géry. — Autrefois chapelle des Récollets. Les plus anciennes parties datent du XIII[e] siècle.

Plusieurs tableaux peu remarquables, sauf un tableau de Janssens.

Dans le chœur, panneaux en bois sculpté, provenant de l'ancienne abbaye de Vicoigne, dus au sculpteur valenciennois Schleiff et qui méritent d'attirer l'attention. (Vie de Saint-Norbert.)

(Maurice Hénault. — Les boiseries de l'abbaye de Vicoigne et les Schleiff, sculpteurs valenciennois. Paris, Plon, 1897, in-8°).

Christ en bronze, assez remarquable par son expression et sa majesté, dû au fondeur valenciennois Perday. Il décorait autrefois, à Valenciennes, le pont Méron ou pont du Grand Dieu.

Église Saint-Nicolas, ancienne chapelle des Jésuites.

(Voir description dans l'Architecture gothique des Jésuites au XVII[e] siècle,par Louis Serbat, pp. 16 et suivantes. Extrait du Bulletin monumental, 1902-1903).

L'église renferme quelques tableaux, dont un du XV[e] siècle, plusieurs statues de marbre qui méritent d'être signalées St-Christophe. — Le Sauveur, par Antoine Pater : reproduction dans un article de MM. Henault, Antoine Pater, sculpteur, 1670-1747. Paris, Plon, 1900, in-8°).

— On doit encore citer un curieux reliquaire en forme de bras, du XIII[e] siècle. (Décrit par M. Louis Serbat : Bras reliquaire de l'église St-Nicolas de Valenciennes. Extrait de la Revue de l'art chrétien, 1901, 2[e] livraison).

Église de Notre-Dame du St-Cordon. — Moderne.

Hôtel-de-Ville. — XVII[e] siècle ; façade reconstruite au XIX[e] siècle ; campanille surmonté d'une statue de Carpeaux, représentant Valenciennes arrêtant l'invasion.

Vieilles maisons. — La ville renferme plusieurs maisons qui ont encore conservé un certain cachet. On peut citer en particulier :

— Sur la place, plusieurs maisons, dites espagnoles, datant de la fin du XVIe siècle ou du commencement du XVIIe, avec façades en encorbellement.

Rue de Paris. — Très curieuse maison du XVe siècle, construite en pierre et en briques — Tourelle extérieure contenant l'escalier — située sur le territoire de l'ancienne seigneurie du Neuf bourg ; elle appartenait autrefois à l'abbaye d'Hosnau.

— Rue de Mons et rue des Capucins. — Maison en bois du XVIe siècle.

Dodenne. — Tour du XVe siècle. Intéressant vestige de l'architecture militaire du moyen âge, remarquable tant par le galbe heureux de sa base que par la façon dont elle chevauche la rivière.

Monument élevé au chroniqueur valenciennois Froissart, avec médaillons représentant les célébrités valenciennoises. Dû au ciseau d'Henri Lemaire.

Monument élevé à Antoine Watteau. Dû à Carpeaux.

Musée. — Nombreux tableaux de l'Ecole flamande. Chefs-d'œuvre de Pourbus, Rubens, Pater, Crayer, etc... Tapisserie du XVe siècle.

Bibliothèque. — Collection importante de manuscrits. Apocalypse : manuscrit du IXe siècle, accompagné de figures très curieuses. Nombreux manuscrits à miniatures provenant de l'abbaye de St-Amand.

Manuscrits du fragment de Valenciennes, de la Cantilène de Ste Eulalie et du Rythmus Teutonicus.

Musée Crauck. — Collection des œuvres du sculpteur valenciennois Gustave Crauck.

EXTRAIT

DU RÈGLEMENT SPÉCIAL DU CONGRÈS DE MONS

1904

Art. 17. Les documents du Congrès seront publiés en deux volumes.

Le premier contiendra les fascicules distribués préalablement au Congrès et dont chacun aura une pagination séparée. Une table, distribuée avec la feuille de titre général et la couverture, indiquera l'ordre dans lequel ils doivent être réunis.

Le second volume, dont la pagination sera continue. contiendra les comptes-rendus des assemblées générales des réunions de sections et des excursions. Il sera distribué soit en une fois, soit par fascicules.

---

2 août 1904

XVIII· SESSION 1904

Fascicule 8 du tome XVIII
des Annales.

ANNALES
DE LA FÉDÉRATION ARCHÉOLOGIQUE & HISTORIQUE
DE BELGIQUE

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE S. M. LE ROI

CONGRÈS

Archéologique & Historique de Mons

SOMMAIRE:

MONS
IMPRIMERIE DEQUESNE-MASQUILLIER & FILS
1904

NOTE SOMMAIRE

SUR

L'ÉGLISE PAROISSIALE DE BOUSSU

PAR

Joseph HUBERT

NOTE SOMMAIRE

SUR

L'ÉGLISE PAROISSIALE DE BOUSSU

PAR

Joseph HUBERT

L'église paroissiale de Boussu, dédiée à Saint-Géry, est de différentes époques, mais le style gothique y domine. La tour a été commencée en 1501.

Vitraux. *Chevet.* Grisailles données par Madame veuve Guérin (1847). *Chœur.* La verrière représente la Vierge portant l'enfant Jésus sur le bras droit, entourée de Saint-Charles, en habit de cardinal, et de Saint-Joseph. Au-dessous de la mère de Dieu, les armes du donateur, ainsi que celles de sa femme ; au-dessous de Saint-Joseph, un ange avec un philactère sur lequel on lit : Georgius comes de Nédonchel ; au-dessous de Saint-Charles, un autre ange avec une banderole et les mots : Maria de Choiseul conjux Dederunt anno 1864. Les sujets sont très bien dessinés, la Vierge surtout. Le travail est de M. Capronier.

Peinture. Aux quatre autels des transepts, trois belles copies et une œuvre originale, représentant Saint-Fiacre. Ces toiles sont de Simon Guérin, artiste peintre, né à Boussu, qui en a fait don à l'église ; elles sont en parties cachées par des ornements sans valeur.

Sculpture. Superbe retable en bois, divisé en trois compartiments, où sont sculptés des épisodes de la vie de la Vierge : à droite, l'Etable de Bethléem ; au centre, la Mort, l'Ascension, le Couronnement ; à gauche, la Circoncision. Dix autres petits motifs au milieu, et six dans chacune des parties latérales, complètent ce travail très remarquable du XVe siècle. Largeur 2 m. 10, hauteur 1 m. 78.

Mobilier. Un ostensoir, un petit reliquaire, une chasuble, tous trois restaurés, sont à citer.

En vue de l'inventaire, demandé par l'Etat, des œuvres d'art conservées dans les établissements et édifices publics, MM. Antoine Bourlard, Léopold Devillers et moi, nous avons signalé, en 1891, à la Commission royale des monuments, la chapelle des seigneurs de Boussu. Nous disions alors : « Elle » contient des mausolées importants du commencement de la » Renaissance. On y compte deux effigies de la mort, l'une » attribuée à Jean Goujon, l'autre qui pourrait être de Jacques » Dubrœucq, et quinze statues, dont la plupart sont pré- » cieuses par l'exactitude des costumes.

» Cette chapelle intéresse d'autant plus l'histoire monu- » mentale que les mausolées en style renaissance du XVIe » siècle sont très rares dans notre pays, comme ils le sont » en France, ce qui en augmente encore le prix. Si, au point » de vue historique, elle est un peu connue, sans l'être en » raison de l'importance des personnages dont elle rappelle

» le souvenir, elle ne l'est pas du tout au point de vue de » l'art ; car pas une des œuvres qu'elle renferme n'a, d'aucune » manière, été reproduite jusqu'ici.

» Les comtes de Boussu descendaient de la famille souve» raine des comtes d'Alsace et étaient alliés aux maisons les » plus illustres des Pays-Bas, notamment aux maisons de » Croy, de Ligne, d'Aerschot, d'Arenberg, de Graves, de » Mérode-Westerloo, de Chimay, etc. »

L'importance archéologique et artistique de ces œuvres m'a engagé à en faire une étude détaillée.

C'est en 1278, dit-on, que Jean de Hennin et Marie de Blaugies, son épouse, firent établir une chapelle dédiée à la Vierge, avec un caveau pour servir à la sépulture de leur famille [1]. A l'extérieur, elle ne se distingue guère de l'église paroissiale à laquelle elle est contiguë; à l'intérieur, elle a bien le caractère d'un sanctuaire de la mort: l'architecture, sombre et imposante dans les masses, est très sobre dans les détails. Les croisillons ont peu de hauteur. Le plan a la forme de la croix grecque. Les verrières du chœur sont modernes et peintes aux armes mi-parties de Hennin-Liétard et des comtes et ducs de Caraman, dont la famille est la dernière qui se soit alliée aux de Hennin-Liétard de Boussu. On y lit les inscriptions : **Ge y serai Boussu**, laquelle est répétée sur le linteau extérieur de la porte, et : **Juvat Pietas**, la pitié aide. Ce sont probablement des devises de mariage. Au milieu du pavement, se trouve l'entrée de la crypte, recouverte d'une plaque en cuivre sur laquelle sont gravés les noms de la plupart des personnages qui y reposent. Ces épitaphes se voient aussi sur une dalle en marbre placée à l'intérieur du souterrain. Nous reproduisons les deux textes en regard, à cause des variantes que l'on y rencontre.

[1] Notice historique sur la commune, le château et les seigneurs de Boussu, par Warlomont. Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai, t. VI, p. 27.

Texte de la plaque de la chapelle.

D. O. M.

En cette chapelle et dans le Caveau destiné à la sépulture des Maisons d'Alsace de Henin Boussu-Chimay et Riquet de Caraman, reposent :

1. Jean, Cte d'Alsace de Henin Liétard, Sgr de Boussu, de Gameraige, &c., né en 1400, mort en 1452.

2. Pierre d'Alsace de Henin, Sgr de Boussu, chevr de la Toison d'or, né en 1433, mort en 1490, Gouvr de la ville d'Enghien pour l'Archid. Maxim.

3. Philippe d'Alsace de Henin, né à Boussu en juin 1464, Sgr du dit lieu, marié à Catherine de Ligne, Dame de Barbançon.

4. Jean d'Alsace de Henin Liétard, 1er Cte de Boussu, chevr de la T. d'or, Gentilhme de la Chambre et Gd Ecuyer de l'Empr.

5. Anne de Bourgogne, Marqse de la Vere, épse de Jean d'Alsace de Henin, 1er Cte de Boussu, morte le 25 mars 1550.

6. Charles d'Alsace de Henin, Cte de Boussu, fils ainé de Jean d'Alsace de Henin, 1er Cte de Boussu, et d'Anne de Bourgogne, Marqse de la Vere, mort le 1er mai 1566.

7. Maxim. d'Alsace, Cte de Boussu, Amiral, Gouvr de Hollande, mort le 21 décembre 1578 ; il fonda 6 bourses pour 6 orphelins.

8. Charlotte de Werchin, Dame de Jeumont, épse en 1res noces de Charles d'Alsace de Henin, et en 2mes de Maxim. d'Alsace, Cte de Boussu, morte le 26 juin 1571.

9. Jacques d'Alsace de Henin de Boussu, Marquis de la Vere, Sgr de Flessingue, d'Auxi, &c., Gd Maître des Eaux et Forêts du Cte de Hainau, mort le...

Texte de la dalle de la crypte.

D. O. M.

HIC INFRA SEPVLTI SVNT.

1. Jean d'Henin-Liétard Sgr de Boussu Camerage.

2. Pierre d'Henin-Liétard Sgr de Boussu † 21 juin 1490.

3. Philippe d'Henin-Liétard Sgr de Boussu † . . . . 1511.

4. Jean d'Henin-Liétard 1er Cte de Boussu † 12 février 1563.

5. Anne de Bourgogne épse de Jean Cte de Boussu † 24 mars 1551.

6. Charles d'Henin-Liétard 2e Cte de Boussu † 1er mai 1566.

7. Maximilien d'Henin-Liétard 3e Cte de Boussu † 21 déc. 1578.

8. Charlotte de Werchin épse de Charles puis de Maximilien Ctes de Boussu † 26 juin 1571.

9. Jacques d'Henin-Liétard Mis de la Verre † . . . .

Texte de la plaque de la chapelle.

10. Pierre d'Alsace, Cte de Boussu, qui augmenta les bourses des orphelins, fonda une cantuaire et un anniversaire, mort le 21 avril 1598.

11. Marie Béatrix de Velasco, morte le 3 juin 1599.

12. Maxim. d'Alsace, Cte de Boussu, Chevr de la T. d'or, Marquis de la Vere, Baron de Liedekerke, décédé le 8 décembre 1625.

13. Anne Margte d'Alsace de Henin, Ctesse de Tirconel, décédée en 1634.

14. Alexine Franç. de Gavre, Ctesse de Frezin, épse de Maxim d'Alsace, Cte de Boussu, morte en novembre 1650.

15 Anne Isabelle de Ligne-Aremberg, Princesse de Chimay, Ctesse de Beaumont, épse d'Eugène d'Alsace de Henin, Cte de Boussu, morte en 1658.

16. Eugène d'Alsace de Henin, Cte de Boussu, Baron de Liedekercke, Chr de la T. d'or, mort le 18 déc. 1656.

17. Philip. Louis d'Alsace, Cte de Boussu, Prince de Chimay, Chr de la T. d'or, mort le 25 mars 1688.

18. Gabr. Victoire Mazarini-Mancini, Duchesse de Nevers et de Donzy, épse de Pce Charles-Louis-Ant., morte le 20 sept. 1716.

19. Marie Anne Louise de Verreycken, Baronne de Bouler, d'Impden, &c. épse de Pce Philip. Louis, morte le 29 avril 1729.

20. Charl. Louis Ant. d'Alsace, Cte de Boussu, Pce de Chimay, Chr de la T. d'or, Lieut. gén. des armées franç., mort le 2 fév. 1740.

21. Alexdre Gabr. d'Alsace de Henin, Cte de Boussu, Pce de Chimay, Chr de la T. d'or, Gouvr d'Audenarde, Lieut. Feld-Maréchal des armées de l'Empr et Cne de ses gardes du corps, Gd d'Espagne de la 1re classe, &c., mort le 18 fév. 1745.

22. Philip. Maurice Gabr. d'Alsace, Cte de Boussu, Pce de Chimay, Chr de la T. d'or, Gd d'Espagne de la 1re classe, &c., décédé à Paris, le 24 juillet 1804, inhumé à Boussu le 29 août, même année.

23. Anne Gabr. d'Alsace, Pcesse de Chimay, Ctesse de Caraman, décédée à Paris le 25 juin 1800, inhumée à Boussu le 29 août 1804.

Texte de la dalle de la crypte.

10. Pierre d'Henin-Liétard 4e Cte de Boussu † 21 avril 1598.

11. Marie Beatrice de Velasco † 3 juin 1599.

12. Maximilien d'Henin-Liétard 5e Cte de Boussu † 8 oct. 1625.

13. Anne Marguer. de Boussu C^{esse} de Tyconel † . . . 1634.

14. Alexandrine de Gavre C^{sse} de Frezin ép^{se} de Maximilien Cte de Boussu † novembre 1650.

15. Anne de Ligne-Arenberg P^{sse} de Chimay ép^{se} d'Eugène Cte de Boussu.

16. Eugene d'Henin-Liétard 7e Cte de Boussu 10e P^{ce} de Chimay † 18 déc. 1656.

17 Philippe d'Henin-Liétard dit Louis 8e Cte de Boussu 11e P^{ce} de Chimay † 25 mars 1688.

18. Diane Gabr. Mancini-Mazarini D^{sse} de Nevers ép^{se} de Charles L^{s} Ant. Cte de Boussu † 12 sept. 1716.

19. Marie Louise de Verreycken B^{nne} d'Impden ép^{se} de Philippe Louis Cte de Boussu † 22 avr. 1729.

20. Charles-L^{s} Ant. d'Henin-Lietard 9e Cte de Boussu 12e P^{ce} de Chimay † 4 févr. 1740.

21. Gabriel Alex. Jos d'Alsace d'Henin-Lietard 10e Cte de Boussu 13 P^{ce} de Chimay † 18 févr. 1745.

22. Phil. Gabr. M^{ie} Jos. d'Isace d'Henin-Lletard 13e Cte de Boussu 16e et dernier P^{ce} de Chimay † 24 juill. 1804.

23. Marie Anne Gabr. Franç. Xav. d'Alsace d'Henin Lietard P^{sse} de Chimay hérit^{e} de sa maison ép^{se} de Victor Maurice Cte de Caraman † 26 juin 1800.

Texte de la plaque de la chapelle.

24. Victor Maurice Riquet, Cte de Caraman, époux d'Anne Gabl d'Alsace, ancien Lieut.-Gén. des armées de France, commandr en chef en Province; Gd croix de St-Louis, propr du canal de Languedoc, &c., décédé à Paris le 24 janv. 1807, et inhumé à Boussu, le 26 fév. suivant.

25. Marie-Anne-Gabel-Josepne-Françse de Riquet de Caraman, fille de Cte Mce de Caraman, Marl de camp, Inspr de cavrie au service de France; et de Dame Hugues DE LA GARDE; mariée le 17 mai 1810 à son cousin le Cte Victor Riquet de Caraman, colonel d'artrie, décédée à Paris le 12 janv. 1823, inhumée à Boussu le .0 même mois.

26. Maurice-Gabriel-Joseph de Riquet Cte de Caraman Marl de camp, commandeur des ordres de St-Louis et de la Légion d'Honneur, Chevalier des ordres de Malte, etc.

27. Victor-Marie-Joseph-Louis de Riquet Mis de Caraman, Gén d'artrie; mort à Constantine (Afrique) le 26 octobre 1837, âgé de 51 ans; qui, après avoir reposé pendant trois Mois au pied de la brèche ouverte par l'artrie qu'il dirigeait, a été, suivant le vœu qu'il avait énoncé, transporté ici près de sa première femme.

28. Louis-Charles-Victor de Riquet de Caraman, Duc et Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Grand d'Espagne de 1re classe, ex-Ambassadeur près la Cour de Vienne et Lieutt Génl des armées du Roi, décédé à Montpellier, le 25 décembre 1839.

29. Antoinette-Elisabeth, Rose-Hugues de la Garde, comtesse Maurice de Caraman, décédée à Paris le 8 avril 1850.

30. Georges-Joseph-Victor de Riquet Cte de Caraman, ancn ministre plénipre offr de la légion d'honneur, décédé à Paris le 7 février 1860 dans sa 70me année.

31. Félix-Alphonse-Victor de Riquet Cte de Caraman ancn capne au 9me cuirassiers, chevalier de la légion d'honneur, né à Paris le 18 janvier 1843, décédé au château de St-Jean de Beauregard (Seine-et-Oise) le 18 juillet 1884.

Texte de la dalle de la crypte.

24. Victor Maurice de Riquet Cte de Caraman † 24 janv. 1807.

25. Marie-Anne Gabr. Franç. L^{se} de Caraman C^{sse} Victor de Caraman † 12 janv. 1823.

26. Maurice Gabr. Jos. de Riquet Cte de Caraman † 3 sept. 1835.

27. Victor Marie Jos-L^{s} de Riquet Mis de Caraman Gén^{l} de brig^{de} † 26 oct. 1837.

28. Victor L^{s} Ch. de Riquet 1er Duc de Caraman Pair de Fr. † 25 déc. 1839.

29. Antoin.-Elisab. Rose Jos. Hugues de la Garde C^{sse} M^{se} de Caraman † 28 avr. 1850.

30. Même texte que sur la plaque de la chapelle.

31. Même texte que sur la plaque de la chapelle.

On remarquera que, depuis la construction de la chapelle, 1278, jusqu'au premier décès inscrit sur les tables, 1452, il s'est écoulé un siècle trois quarts dont rien ne signale le souvenir. Le nom de Jean de Hennin, le fondateur du caveau, enterré en 1300, et ceux de ses successeurs directs : Bauduin, décédé en 1302 ; Bauduin, mort en 1317 ; Jean, marié à Jeanne-d'Enghien, mort en 1348 ; Jean, époux de Jeanne de Rochefort, mort en 1379 ; Wautier, mort en 1422 [1], ne figurent nulle part. On pourrait en conclure que la chapelle n'a pas l'ancienneté indiquée plus haut. Mais le style romano-ogival, auquel elle appartient, ne permet pas cette conclusion. En 1278, sauf par exception, on pratiquait dans le pays le gothique depuis un quart de siècle : par conséquent, une construction de la transition du plein cintre à l'ogive remonte au moins à cette époque. Il faut donc admettre que les décès antérieurs à la seconde moitié du xv[e] siècle sont restés sans épitaphes.

Une seule exception a été faite pour Thiery de Hainin, dit de Boussu, enterré à Venise en 1430. Son épitaphe se trouve, non dans les tableaux qui précèdent, mais sur une pierre encastrée dans le pilier sud-ouest de la croix du transept, en face de la porte d'entrée. La partie supérieure de la pierre représente la Vierge assise. Elle est entourée, à sa droite, d'un chevalier agenouillé, derrière lequel est Sainte-Barbe et à côté un écusson ; à sa gauche, d'un personnage marchant dans les flots et qui semble tenir un bâton de pèlerin dans la main droite. Le haut du corps est brisé, de même que le dais ou baldaquin qui surmontait le siège de la Vierge. L'inscription est ainsi conçue :

VOEILLIES POUR L'AME A DIEU PRIER
DE HAULT ET NOBLE CHEVALIER
MONSEIGNEUR THERI DE HENIN
DIT DE BOUSSUT QUI PELERIN

[1] Histoire de la commune de Boussu, par Wattiez, 1858.

DU S. SEPULCRE RAPPASSA
PAR VENISE O IL TREPASSA
L'AN XXX - AWEC - XIIIIe
LA NUIT S. MAHIEU ET GIST ENS
LÈGLE DU GRÔT S. FRACHOIS
MAIS A SÊ . . R ET ÂCHOIS
OU NÒ DE LA VGE PUCHELLE
Q'J AMOIT È CHESTE CAPELLE
DÔNA DES ORNEMÈS MLT RICHES
PROVISCES AS DIVÎS SEVICHES
SIGNÊ DE BLIAGIES ESTOIT
L'AME DE LUI EN GLÔRE SOIT

Les angles de la pierre sont ornés d'écussons qui représentent : à gauche des armes, en dessous une aigle aux ailes déployées ; à droite deux lions.

Le monument qui suit dans l'ordre chronologique est placé en face de l'autel. Il est érigé à la mémoire des personnages rappelés par les épitaphes nos 4 et 5, et porte l'inscription :

ICY-REPOSE-LE-CORPS-DE-HAVLT-NOBLE-ET-PVISSANT-SEIGNEVR
MESSIRE-IEAN-COMTE-DE-BOVSSV-BARON-DE-RAIKEM-SGR-DE
BLEAVGIES-ASTICES-GAMERAGES-HAVSSI-LAMBVISSART-BOEVVRY
CHOQVES-LA-FOSSE-&C-CHR-DE-L'ORDRE-DE-LA-TOISON-D'OR-CAPNE-GNAL
EN-DIVERSES-ARMÉES-DE-SA-MATÉ-IMPÉRIALE-CHARLES-CINQ-SON GRAD
ET-PRÊ-ESCVYER-CAPNE-D'VNE-COMPAGNIE-D'HOMES-D'ARMES-GRAND
BAILLY-DES-BOIS-DE-PAYNAVLT-PREVOST-LE-COMTE-EN-VALLEN-LEQVEL
TRESPASSA-EN-SON-CHASTEAV-DV-DT-BOVSSV-L'AN XVCLXII-LE-XII-DE-FEBVR
AVPRÈS-DVQVEL-GIST-AVSSI-HAVTE-NOBLE-ET-PVISSTE-DAME-MADAME-ANNE-DE
BOVRGOIGNE-SON-ESPOVSE-LAQVLE-TRESPSSA-AVDT-LIEV-L'AN XV -LI-LE-XXV-
[MARS

Ce mausolée, très important [1], ne compte pas moins de dix statues, et mesure 3 m. 90 de large sur 5 m. 95 de haut. Il com-

[1] *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. III, 1873, p. 269. Notice sur les édifices religieux du Hainaut.

prend une arcade précédée de colonnes supportant un entablement : au fond, on voit un Christ en croix placé entre des tombeaux, à l'entrée, les statues de Jean d'Alsace, en armure, de Jeanne de Bourgogne et leurs enfants, tous agenouillés sur un sarcophage et en prière ; au-dessus, dans un nuage, Dieu le père bénissant, entouré d'anges ; des deux côtés, à l'aplomb des, colonnes, des guerriers romains debout, tenant des boucliers. Les tympans de l'arcade sont ornés de figures ailées ayant en mains, l'une, des instruments de la Passion, l'autre, les restes d'un objet cassé, peut-être un calice ; l'archivolte est partagée par des têtes d'anges ailés. L'intrados est divisée en seize compartiments renfermant des écussons dont quatre ont disparu. Les piédestaux des colonnes portent des emblèmes de combat : glaives, haches, casques, cuirasses, boucliers, etc. Enfin, sous le sarcophage dont nous venons de parler, gît le corps d'un homme mort, recouvert en partie d'un linceul, et étendu sur une natte dont une extrémité enroulée lui sert d'oreiller. Cette dernière figure est en marbre blanc, les autres sont en albâtre, la croix, les tombes du fond, les piliers de l'arcade, en marbre noir ; le reste est en marbre rouge. L'ensemble riche et de bel aspect a été construit par Luc Petit, tailleur d'images à Valenciennes [1]. Le corps mort est attribué à Jean Goujon [2]. Cette effigie a-t-elle pour auteur le grand artiste regardé comme le régénérateur de la statuaire en France ? Elle nous en rappelle une autre qui lui est également attribuée, celle du magnifique cénotaphe de Loys de Beszé à la cathédrale de Rouen [3], qui représente aussi une personnification de la mort

[1] Le Mayeur, *La gloire Belgique*, t. II, p. 98.

[2] *Notice historique sur la commune, le château et les seigneurs de Boussu*, par Warlomont, Tournai, 1857, p. 28.

[3] *L'art architectural en France*, par E. Rouyer, texte par A. Darcel. Paris, Baudey, 1887, t. Ier, p. 19.

analogue à celle-ci. Ce rapprochement et le fait que Jean Goujon a traité plusieurs fois un même sujet ont pu donner quelque vraisemblance à cette supposition.

En continuant dans l'ordre chronologique, on arrive au monument du transept Nord, élevé à la mémoire de quatre personnages dont trois sont désignés sous les nos 7, 8 et 10 des épitaphes. Il porte les deux inscriptions ci-après :

ICY REPOSENT LES CORPS DE HAVLT NOBLE ET PVISSANT Sr
MESSIRE MAXIMILIEN COMTE DE BOVSSV Sr DE BLEAVGIES
GAMERAIGES, BOEVRY, EZ. GOVVERNEVR DE HOLLANDE
W...... ET VTRECHT, ADMIRAL DE LA MER, CHIEF DE
40 HOMMES D'ARMES DES ORDONNANCES DE SA MTÉ
MOVRVT EN LA VILLE D'ANVERS LAN 1578 LE JOVR
St THOMAS ET DE HAVLTE NOBLE ET PVISSANTE
DAME MADAME CHARLOTTE DE WERCHIN SA
TRÈS CHIÈRE COMPAGNE DAME DE JEVMONT, VILLERS
MESSIRE NICOL, HESTRVDE, EZ. LAQVELLE, DECEDA A
LA HAYE EN HOLLANDE LAN 1571, LE Z6e IOVR DE IVIN.

ICY REPOSE LE CORPS DE HEAVLT NOBLE ET PVISSANT SEIGNEVR
MESSIRE PIERRE COMTE DE BOVSSV BARON DE FAIGNOELLES
Sr DE BLEAVGIES, GAMERAIGES, BOEVERY CHOCQVET
JEVMONT, VILLERS, MESSIRE NICOL. EZ. GNAL DE LARTILL
DE SA MAITÉ CHIEF DE 40 HOMES D'ARMES DES ORDONANCES
ET CAPNE D'VNE COMPAIGNIE DE LANCES : LEQVEL MOVRVT
AV CHASTEAV DE JEVMONT, LE ZIe DAPVRIL LAN 1598.

Le mausolée, de 3m.00 de large sur 3m.17 de haut, entièrement polychromé, se termine à droite et à gauche par des pilastres ioniques surmontés d'un entablement. Sur la table sont agenouillés, les mains jointes, Maximilien et son épouse ; Pierre et une femme que l'ornementation de son manteau fait reconnaître pour une de Croy. Tous sont en prière, devant le Sauveur, et portent des vêtements décorés de leurs armes. Dans la frise de l'entablement, on remarque, du côté de

Maximilien, les écussons de WERCHIN, VERGY, LVXEMBOVRG,... . ECH......, BOVSSV, BOVRGONGNE, LIGNE, BERGHES ; du côté de Pierre, ceux de : CROY, HALEWIN, CROY, LANNOY, BOVSSV, WERCHIN, BOVRGOGNE, VERGY. La Vierge, tenant l'enfant Jésus sur le bras droit, occupe le centre du retable. Les pilastres, de même que les panneaux sous la table, sont décorés d'armes et d'instruments de marine du côté de Maximilien, et d'artillerie du côté de Pierre. La table repose sur trois cariatides, à chapiteaux ioniques : celle du milieu tient un enfant sur le bras droit ; celle de droite, un faucon ; celle de gauche, un objet cassé. Enfin le monument est surmonté d'un cartouche, qui est relié à la corniche par des consoles au millésime 1502, taillé en creux dans la pierre.

A quoi peut se rapporter ici cette date ? Elle devance de près de trois quarts de siècle le premier des décès qui ont motivé le cénotaphe, et d'un quart, l'introduction en Belgique du style de la Renaissance dans lequel il est conçu. Elle est doublement inexplicable.

Deux pierres tombales se trouvent dans le pavement, celle du transept nord, près de l'entrée, rappelle la personne désignée sous le n° 11 des épitaphes. On y voit, dans un cartouche orné d'enroulements et de découpures de la Renaissance, les armes par moitié de de Velasco et Boussu. Au-dessous on lit :

ICI GIST NOBLE DAMOISELLE
MARIE BEATRICE DE VELASCO
EAGEE DE XVIII MOIS FILLE
DE ILLVSTRE S^r DOM LOUIS

DE VELASCO GNAL DE L'ARTILLERIE DE SA MA^TÉ AV PAYS-

BAS ET DE DAME ANNE DE
BOVSSV CONIOINS LAQVELLE
MOVRVT IIIe DE IVIN
AN 1599.

Vient ensuite le mausolée du chœur, en pierre jaune, peinte en blanc, comme le précédent. Il est élevé à la mémoire des personnages désignés sous les nos 12 et 14 et porte une inscription ainsi conçue :

D. O. M.

ICY GIST HAVLT ET PVISSANT SEIGNEVR, MESSIRE MAXIMILIEN
COMTE BOVSSV, MARCQVIS DE LA VERE, BARON DE LIEDEQVERQVE,
ET DENDERLEVWE, VISCOMTE DE LOMBECQVE, SEIGNVER DE BLEAVGIES
BOEVVRY. CHOCQVE, FOSSE, SAILLY, BOVRSSE, SOMBEQVE, EYGHENDOMME, E&
CHEVALIER DE LORDRE DE LA TOISON DOR, MRE D'HOSTEL DES SERmes
ARCHIDVQS. GOVVERNEVR DE LA VILLE ET CHATEAV DE BETHVNNE,
COLONEL DVNG REGIMENT DINFANTERIE WALLONE, CHEF ET CAPne DE
QVARANTE HOMES DARMES AV SERVICE DE SA MATÉ E&
LEQVEL TRESPASSA AV CHATEAV DE LIEDEQVERQVE, LE VIIIe DECbre 1625
ET HAVLTE ET PVISSANTE DAME MADAME ALEXANDRINNE
FRANCOISE DE GAVRE, FILLE AISNEE DE MESSIRE CHARLES
DE GAVRE COMTE DE FREZIN E& SON ESPOVSE, LAQVELLE
MOVRVT EN 9bre 1650.

PRIE DIEV POVR LEVRS AMES.

L'autel, compris entre des colonnes supportant un entablement, a pour sujet principal la Sainte-Vierge tenant l'enfant Jésus. A ses pieds sont agenouillés sur la table, à gauche, Maximilien, à droite, sa femme. Le retable est divisé en trois compartiments munis de niches ; celles des côtés sont surmontées des écussons de Maximilien et de sa femme.

Au-dessus de l'entablement à fronton brisé, un retable en albâtre finement traité, représente un cruciflement, mais il est cassé dans la partie supérieure. Larg. 2 m. 90, Haut. 5 m. 90.

La seconde pierre tombale du pavement est au bas de la nef dans l'angle sud-ouest. Elle est aussi de l'époque de la Renaissance et porte des armes et une figure sans inscription ; mais elle est usée par le frottement des pieds au point que les traits

ont disparu ; des inscriptions semblent même avoir été grattées.

Enfin, deux urnes funéraires, placées contre les piliers nord des transepts, ont pour épitaphe, à gauche :

CECI CONTIENT LE CŒUR
DE MADAME JOSÉPHINE-LÉOPOLDINE-GHISLAINE DE MÉRODE WESTERLO
NÉE LE 30 OCTOBRE 1765
MARIÉE LE 10 JUILLET 1785 A MONSIEUR LE MARQUIS DE CARAMAN
PAIR DE FRANCE AMBASSADEUR DU ROI A VIENNE, LIEUTENANT-GÉNÉRAL. ETC.
DÉCÉDÉE A PARIS LE 12 FÉVRIER 1824.
R. I. P.

à droite :

L. C. V^R DE RIQUET DE CARAMAN DUC ET PAIR
DE F^CE CHEVALIER DES ORDRES DU ROI, GRAND
D'ESPAGNE DE 1re CLASSE, EX-AMBASSADEUR
PRÈS LA COUR DE VIENNE ET LIEUTENANT G^RAL
DES ARMÉES DU ROI, D^DÉ A MONTPELLIER LE 25 D^BRE
1839.

Celle-ci porte le n° 28 dans les tableaux qui précèdent.

Au bas du croisillon sud du transept, il y a une effigie représentant un cadavre dont les chairs en lambeaux mettent le squelette à nu. Elles sont rongées par les vers, par des animaux parasites et décomposées par la putréfaction. C'est une des personnifications de la mort que l'on s'attachait au XVIe siècle à rendre effrayantes. Cette œuvre remarquable, d'une grande exactitude anatomique, pourrait bien être de Jean Goujon (1510-1571) qui était contemporain de Vésale (1514-1564). Sans doute, rien ne prouve qu'elle n'a pas été faite après eux ; mais elle n'est pas antérieure au chirurgien bruxellois, regardé comme le créateur de l'anatomie humaine. Un artiste de grande valeur, revenu d'Italie assez tôt pour pratiquer la Renaissance dès l'origine de son introduction en

Belgique, Jacques Du Brœucq, dit le Vieux, a pu aussi en être l'auteur. Sculpteur et architecte de Marie, reine de Hongrie, il fit le palais de cette princesse à Binche ainsi que le château de Mariemont, fut chargé en 1535 des importantes décorations intérieures de l'église de Sainte-Waudru, à Mons, et donna, en 1539, le plan du château de Boussu. Il était ainsi sur les lieux et au premier rang des sculpteurs auxquels la famille pouvait recourir. Malheureusement, on est encore moins fixé sur sa vie que sur celle de Jean Goujon. Comme pour celui-ci, on n'a que des données vagues sur sa naissance, sur beaucoup de ses ouvrages et sur son décès.

ITINÉRAIRE DÉTAILLÉ

DE LA

VISITE DE LA VILLE DE THUIN

ACCOMPAGNÉ DE NOTES DIVERSES

PAR

M. G. BOULMONT.

ITINÉRAIRE DÉTAILLÉ

DE LA

VISITE DE LA VILLE DE THUIN

ACCOMPAGNÉ DE NOTES DIVERSES

(Supplément à **Thuin-Pittoresque** *distribué aux Congressistes participant à l'excursion du 4 août, préparé par* M. G. BOULMONT.)

---

1. Point de départ : *Berceau des Archers* (voir p. 9 de *Thuin-Pittoresque*) remontant à l'année 1671.

2. *Allée verte* ou *Drêves* (ancien marais de défense desséché au commencement du XVIIIe siècle) et *monument Fauconnier* (1816-1898).

Quoique né à Fontaine-l'Evêque, le brillant compositeur de musique B.-C. Fauconnier est une gloire exclusivement thudinienne, car il a passé toute sa vie dans notre ville.

3. Emplacement de la *Porte de Charleroi* (substructions encore existantes) dite anciennement : *Porte Bourreau* et des autres fortifications orientales mentionnées dans la relation du siège de 1654, telles que le *vieux mur d'enceinte du XVIe siècle* (substructions sous la route de Charleroi), *la Grosse tour du corps de garde* (idem), la *Demi-lune* ou fossé sec (largeur correspondant à la façade du nouvel hospice), la *Grosse tour du moulin à vent* (correspondant au petit square central du Crépion), la *Portelette Tappe-cul* ou *de la Houzée* (rue du chant des oiseaux), etc.

Nous donnerons de plus amples détails au sujet des anciennes fortifications dans notre conférence du 4 août.

4. *Spantôle* ou vieille bombarde française du XVe siècle (voir *Thuin-Pittoresque*, pp. 10 et 11).

ERRATA : à la page 11 de *Thuin-Pittoresque*, 5e ligne, au lieu du « mot serpentin », lisez : « du mot espagnol l'*Espantoso* signifiant l'Epouvantable ».

A la 11e ligne de la même page, au lieu de « un mètre cinquante-trois », lisez « un mètre quarante-cinq ».

Enfin, à la 15e ligne, après les mots : « on suppose », ajoutez : « qu'il fut abandonné par l'armée semi-espagnole du prince de Condé lors de la levée si précipitée du fameux siège de 1654 ».

N. B. Pour plus amples détails voir « *Le Canon de Thuin, Le Spantole* », par M. A. de Behault de Dornon, Mons 1895.

5. Monuments de la Grand'Rue, savoir :

a) *Couvent des Sœurs de N.-D.*, anciennement *des Sœurs grises* (voir *Thuin-Pittoresque*, p. 8).

b) *Collège de l'Oratoire*, actuellement collège royal et école moyenne, hôtel-de-ville, etc , (id. p. 8).

c). *Refuges des abbayes de la Thure et d'Aulne* (id., p. 8).

d) *Refuge de l'abbaye de Lobbes*, à présent hôtel des postes, en style gothique du XVIe siècle (id., p. 10).

e) Façade de maison particulière, de même style, récemment restaurée, un peu plus bas et du même côté de la rue.

6 *Ancien fossé du Château-fort de Notger*, sous les maisons du côté ouest de la rue Cambier, dite autrefois : « Crapaurue », puis rue « du Mont-de-Piété » à partir de la fondation de ce dernier (aujourd'hui maison M. Cemep) au XVIe siècle.

7. *Rempart du Nord* (vue superbe sur la vallée de la Sambre) et *Cour Notger du Nord* (dans la ruelle dite du Chapitre, reconstruite à diverses reprises).

8. *Emplacement de la Collégiale de St-Théodart*, dit « Place du Chapitre » (voir *Thuin-Pittoresque*, p. 7).

9. *Beffroi* où l'on distingue du *Marché*, placées assez haut, les armoiries des bourgmestres Le Tassier et Bastin qui présidèrent à sa reconstruction (id., page 7).

Continuant à traverser le *Vieux Marché*, on a à droite:

10. *Ex-couvent des Récollets* au fond d'un cul-de-sac à droite. En face, formant angle, se trouvait autrefois les

11. *Halles ou ancien Hôtel de ville*, désaffecté au XVIII[e] siècle.

12. *Fossé du Castrum primitif* (Place du Grand Puits) et *entrée principale* de ce castrum (à gauche).

13 *Porte* (disparue, mais facilement reconstituable) et *tour* (encore existante) de *Notre-Dame*.

14. *Ancienne rampe ou chaussée de N.-D.* conduisant directement en *la Valle*, à la *poterne de N.-D.*, existant encore sous la *vieille église* de même nom, récemment restaurée et où l'on remarque surtout les colonnes du Jubé.

15. Les *Vestiges du Donjon* et du *Castrum primitif* (?) dans l'ancien *couvent des Capucins*, démoli, savoir :

a) l'emplacement du *Donjon* constaté en partie en 1891 sous la moitié septentrionale de la construction actuelle.

b) les substructions de la *Porte intérieure*, découvertes aussi en 1801 et qui seront, pour le 4 août, remises au jour (au Nord-Ouest de la dite habitation) à l'intention de MM. les Congressistes de Mons, avec l'autorisation de M. le chanoine Remy, révérend doyen de Thuin, par les bons soins de l'autorité communale.

c) la *vieille muraille* (de plus de 4 mètres d'épaisseur) et les *deux tours d'angle de l'Ouest*, au bout du jardin.

d) plusieurs *souterrains* servant de caves, lieux d'aisance, etc., disséminés çà et là.

16. *Maison du prince-évêque de Liége* (M. Nimal) et ses dépendances, rue de même nom, et en face de laquelle s'ouvre un

17. *Ancien chemin de ronde* du Moyen âge, longeant un *demi-rond* de la même époque et conduisant à la

18. *Tour de Notger du Sud*, dont la partie inférieure, encore intacte, est du xe siècle (voir *Thuin-Pittoresque*, p. 9) et de laquelle le chemin de ronde, faisant presqu'un angle droit, se continue vers l'entrée du Marché où nous débouchons juste sur l'emplacement de la

19. *Porte d'entrée principale du Château-fort* de Notger et des *deux tours* dont elle était flanquée. Descendant alors la « rue du Marché », située sur l'emplacement de l'*ancien pont-levis* et du grand fossé dit au XIIe siècle le « Wé de Pal Wagnon », et tournant brusquement à droite, on descend la « rue de la Montagne », anciennement « Crapaurue », occupant l'emplacement de la partie méridionale du grand fossé.

Laissant à gauche l'église paroissiale, sans intérêt, on parvient, toujours descendant, au

20. *Posty de la Piraille*, où, sur une tour demi-circulaire, on remarque une pierre sculptée aux armoiries de la famille de Brogniez, ascendante de celle de t'Serstevens-Troye et dont l'un des membres, durant ses fonctions de bourgmestre, aura assumé évidemment la tâche de la restauration de cette tour.

Remontant alors jusqu'à la rencontre de la rue des Nobles et de la rue St-Jacques, on enfile cette dernière, assez étroite et paraissant, du moins dans sa partie supérieure, n'être que l'ancien chemin de ronde du

21. *Mur d'enceinte du Sud*, d'où l'on jouit d'une vue magnifique sur la vallée de la Biesmelle et dans lequel est pratiquée une poterne encore en fort bon état, conduisant dans la dite vallée et nommée à présent le

22. *Posty Maillard*. De là, passant au pied des jardins suspendus de l'ancien refuge de Lobbes et des habitations voisines, on pourrait revenir en ville par le

23. *Posty des Sœurs grises* dont la tour, malheureusement, est disparue, et l'on se retrouverait à proximité du Collège et de l'Hôtel de ville où doit se terminer la visite de la ville.

EXTRAIT

DU RÈGLEMENT SPÉCIAL DU CONGRÈS DE MONS

1904

Art. 17. Les documents du Congrès seront publiés en deux volumes.

Le premier contiendra les fascicules distribués préalablement au Congrès et dont chacun aura une pagination séparée. Une table, distribuée avec la feuille de titre général et la couverture, indiquera l'ordre dans lequel ils doivent être réunis.

Le second volume, dont la pagination sera continue, contiendra les comptes-rendus des assemblées générales des réunions de sections et des excursions. Il sera distribué soit en une fois, soit par fascicules.

---

25 juillet 1904.

XVIIIe SESSION 1904

Fascicule 5 du tome XVIII des Annales.

ANNALES
DE LA FÉDÉRATION ARCHÉOLOGIQUE & HISTORIQUE
DE BELGIQUE

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE S. M. LE ROI

CONGRÈS
Archéologique & Historique de Mons

SOMMAIRE :





ET

SES ENVIRONS

PAR

GONZALÈS DECAMPS

AVOCAT

MEMBRE DU CERCLE ARCHÉOLOGIQUE DE MONS

ET DE LA

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BELGES SÉANT A MONS



Nombreux sont les changements qu'apporte une période de dix années dans les monuments et les institutions d'une cité. A Mons tout particulièrement ils ont été d'une grande importance depuis 1894, date où s'y réunissait, en sa neuvième session, la Fédération historique et archéologique et où paraissait *Mons. Guide du Touriste,* dont nous donnons ci-après un nouveau tirage, le temps nous ayant fait défaut pour procéder à une revision entière de notre travail.

C'est en quelque sorte un supplément à cette publication que l'on trouvera dans ces quelques pages. Nous y avons noté, de façon aussi complète que possible, les modifications qui se sont produites depuis 1894.

Des renvois à la pagination de l'ouvrage primitif faciliteront les recherches et permettront de rattacher immédiatement une partie à l'autre.

G. D.

MONUMENTS CIVILS

L'Hôtel-de-Ville (pp. 17-20)

En 1902-1903, de grands travaux de restauration ont été exécutés à l'intérieur de l'hôtel communal.

La salle du corps de garde de police ou « des Saquieaux » a été rétablie dans son ancien état par la démolition de murailles construites au cours des deux derniers siècles. Du porche on y a accès direct par une porte ogivale avec encadrement en grès de Bray. Un escalier en pierre de Soignies, avec rampe en fer ouvragé, fait communiquer cette partie de l'édifice avec les salons de l'étage. L'ancienne cheminée qui décorait cette salle et qui avait été transportée dans la Salle Rouge y a été réinstallée. Les murs ont été débarrassés du badigeon qui les recouvrait, ce qui a mis à nu l'ancien appareil et permis de constater que les grosses murailles de l'édifice avaient été remaniées a diverses époques. Sur les parois assez irrégulières on a appendu d'anciennes tapisseries flamandes qui garnissaient jadis d'autres locaux de l'Hôtel-de-Ville.

Ces travaux de restauration ont été poursuivis sous la direction de M. Delacenserie, architecte à Bruges.

En suite d'accord avec le département de la guerre du 15 janvier 1896, la ville a repris le local dit « Grand'Garde » servant à la garde militaire qui se trouve à gauche de la porte d'entrée de la maison de ville. Il a été déblayé des constructions parasites qui en avaient dénaturé le caractère. On y a installé une cheminée en pierre venant de l'ancien château de Gouy-le-Piéton.

Derrière cette pièce, à front de la cour intérieure, se trouve une construction à façade style Renaissance qui était, il y a quelques années, affectée au bureau de population. La destruction d'un plancher qui la partageait en hauteur a permis de mieux se rendre compte des dispositions de l'ancienne chapelle échevinale qui se trouvait là et qui fût remplacée en 1602 par la chapelle Saint-Georges attenante. Ce qui en reste est d'un beau style de l'époque ogivale flamboyante. A remarquer dans le fond une belle arcade ; elle s'ouvrait jadis sur un réduit d'où le magistrat pouvait assister à la « mainmesse » ou première messe du matin. Le chevet de cet oratoire, démoli au commencement du XVII[e] siècle, se trouvait dans la cour et répondait comme profondeur à peu près à celui de la chapelle Saint-Georges;

c'est ce que des fouilles exécutées en 1903 pour le placement d'appareils à gaz ont permis de constater.

L'autorité communale est disposée à restaurer également la partie de l'édifice que nous venons de décrire.

. . . .

L'Arsenal (p. 21)

A l'étage, on a installé les bureaux de l'état-civil et de la population.

La Grand'Place (p. 22)

L'ancien *Café du Commerce* a été repris par la ville qui y a établi les divers services de la police. En 1898, la curieuse façade gothique de cette demeure a été restaurée, les fenêtres ont été garnies de meneaux en pierre. Signalons en cet édifice les curieux culs de lampe, en forme de chapiteaux, qui soutiennent les nervures.

Le Théâtre (p. 24)

De grands changements ont été apportés aux dégagements du Théâtre, à la disposition de l'orchestre et des places dans la salle de spectacle ; la décoration de celle-ci a été complètement modifiée.

Hôtel du Gouvernement provincial (p. 25

Cet hôtel s'est enrichi de plusieurs grands tableaux dus au pinceau de peintres du Hainaut.

Sur le palier de l'escalier donnant accès à l'étage, se voit un grand portrait équestre du roi Léopold I[er], par Bourlard. Le vestibule de la salle du Conseil provincial offre sous le titre *Industria* une belle allégorie du travail minier et métallurgique due au même peintre. Enfin, dans la salle même, on remarque les deux panneaux d'Herbo et de Hennebicq figurant : le premier, la princesse d'Epinoy et ses enfants s'embarquant sur l'Escaut, après la prise par les Espagnols de la ville de Tournai, dont cette dame avait

valeureusement dirigé la défense (1581) ; le second, l'entrée de la duchesse Marie de Bourgogne dans la ville de Mons en 1477.

Archives de l'Etat (p. 36)

Les importantes collections conservées dans cet établissement se sont accrues de façon notable par la remise qui lui en a été faite des archives de l'Etat à Tournai dont le dépôt a été supprimé en 1895-1896. Les archives du Royaume à Bruxelles lui ont, d'autre part, envoyé toute une collection de précieux cartulaires et obituaires d'abbayes et maisons religieuses de la province, de nombreux registres, dossiers, papiers parchemins ; parmi ces derniers, on remarque une série de près de 4,000 chirographes du greffe scabinal et prévôtal de Tournai (XIII[e]-XVI[e] siècles), qui proviennent d'achat fait par le gouvernement aux héritiers du célèbre bibliophile anglais sir Thomas Philipps de Cheltenham.

Les archives provinciales du Hainaut de 1796 à 1830 et les greffes scabinaux et féodaux du Tournaisis remis par les notaires de cette région constituent un accroissement considérable.

Les dons des particuliers et le dépôt de leurs archives anciennes fait par l'Administration communale et la Commission des Hospices civils de Mons, ont mis à la disposition des chercheurs les documents les plus précieux.

Le Musée de peinture (p. 39)

Ce musée a reçu par dons et achats de nombreux objets d'art qui y sont logés à l'étroit et fort mal exposés.

Cette année, on va mettre la main à l'édification d'un nouveau musée, rue Neuve, sur l'emplacement de spacieux bâtiments acquis par la ville à la province ; ils constituaient l'ancien couvent des Filles Notre-Dame, converti, au siècle dernier, successivement en prison, en dépôt de mendicité, puis occupé par diverses administrations et en tout dernier lieu par l'Ecole des mines.

Les plans du nouveau monument ont été dressés par M. l'architecte Rau.

Il portera le nom de « Musée Glépin » pour rappeler le

nom de M. Henri Glépin, décédé le 2 avril 1898, qui, par testament, a légué à la ville une somme de 200,000 francs pour le construire et lui a laissé toutes ses collections riches surtout en curiosités numismatiques, en faïences et en porcelaines anciennes.

Il entre dans les intentions de l'Administration communale de Mons de centraliser en ces locaux, outre les collections Glépin, les tableaux, gravures et sculptures du musée de la place du Parc, différentes œuvres d'art ou de curiosité éparses dans divers établissements de la ville. La Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut et le Cercle archéologique de Mons y auront des locaux spéciaux et pourront y transporter leurs bibliothèques et collections.

L'Hôtel des postes (p. 44)

Des plans ont été dressés et seront bientôt exécutés pour agrandir cet établissement postal qui est devenu insuffisant. Ces accroissements s'étendront sur toute la partie de la rue de Nimy comprise entre l'Hôtel actuel et le coin de la rue des Fossés,

Station du chemin de fer (p. 45)

En 1903, sur l'un des côtés de la place de la gare, à gauche en sortant de celle-ci, on a construit et inauguré un nouveau bureau de poste.

En face, de l'autre côté, on a ménagé une nouvelle gare latérale, ouverte au public le 1er juillet 1904 : elle sert de bâtiment d'attente pour les lignes du chemin de fer qui ont leur point de départ de Mons.

Tour du Val-des-Ecoliers (p. 53)

La restauration de cette tour a été terminée en 1896.

Ecole provinciale des mines (p. 56)

Les installations de cette école supérieure ont été augmentées ou plutôt renouvelées au cours des années 1898-1903. Elles comprennent un vaste espace entre la rue de Houdain et la rue de la Petite-Triperie, ce qui a exigé l'expropriation de plusieurs demeures et la démolition de l'ancien Hospice des Kanquennes. C'est sur les plans de

M. l'architecte Hector Puchot qu'elles ont été édifiées. Du côté de la rue de Houdain, elles forment un ensemble imposant : dans le fond, une longue construction avec pavillon central dans lequel s'ouvre la porte principale de l'école ; à gauche, le bâtiment de l'ancien Collège communal de Houdeng avec son gracieux campanile (1735-1739) ; à droite, lui faisant face, un autre pavillon construit dans un style analogue.

Ces constructions renferment de spacieux auditoires pour les cours, des salles de dessin, des laboratoires de chimie, de physique et d'électricité que l'on s'occupe de doter des appareils les plus perfectionnés pour l'étude de ces sciences, l'art des mines et de la métallurgie.

Ces nouveaux locaux ont été livrés à l'enseignement dans la seconde quinzaine d'octobre 1903.

Monument Guibal et Devillez

Au milieu des bâtiments que nous venons de décrire, s'étend une cour assez étendue qui va être transformée en jardin avec, au centre, une balustrade et une rampe d'accès en pierre destinées à masquer la différence de niveau. C'est au milieu de ce square que s'élèvera le monument Guibal et Devillez, placé provisoirement en face de la porte d'entrée du bâtiment du fond, où il fut inauguré solennellement le 6 juillet 1902, en présence de LL. AA. le prince Albert et la princesse Elisabeth de Belgique.

Les noms de MM. Théophile Guibal (mort en 1888) et Adolphe Devillez (mort en 1891) se rattachent intimement à la création et au développement de l'Ecole des mines, où ils professèrent dès le début, et dont le second fut pendant plus de quarante ans le directeur.

Ce monument, élevé par l'Association des anciens élèves de l'Ecole des mines, est l'œuvre du sculpteur montois L.-H. Devillez. Sur un socle en granit, de forme rectangulaire, figurent les deux professeurs, assis en leurs attitudes habituelles quand ils étudiaient ensemble une question technique. Un plan est déployé devant eux : c'est celui qui figure le dispositif du ventilateur des mines, qui porte le nom de Guibal, et dont l'introduction dans nos charbonnages a eu pour résultat d'améliorer puissamment l'aérage et de sauver de nombreuses vies d'ouvriers mineurs. Il a valu à son inventeur le prix Montyon.

Etablissements d'enseignement (pp. 56-57)

A la longue série d'établissements enseignants des divers degrés, que nous avons donnée d'une façon succincte, il convient d'ajouter plusieurs institutions et écoles nouvelles qui ont été créées, surtout en ces dernières années, et qui ont fait de la ville de Mons un centre intellectuel des plus renommé.

Institut commercial des Industriels du Hainaut

(RUE DES ÉTAMPES, 2)

Il a été fondé, le 16 mars 1899, sur la proposition de M. l'ingénieur Dutrieux, en une réunion d'industriels et de commerçants du Hainaut. La généreuse intervention de M. Raoul Warocqué, de Mariemont, les subsides d'établissements industriels, du Conseil provincial et de l'Etat lui ont permis de progresser en quelques années et d'aborder un programme d'études commerciales à la fois très développé et très pratique, comprenant les sciences exactes, l'économie politique, la pratique commerciale, le droit industriel et commercial, les langues anglaise, allemande, russe, chinoise, le dessin, la sténographie, etc., études menées de front avec le travail pratique du fer et du bois et les exercices physiques.

L'école est actuellement installée dans le splendide hôtel du comte de Gomegnies, appartenant en dernier lieu à M. Siraut ; mais par suite d'arrangement avec la Province, ce local sera acheté pour loger une partie des services du Palais de Justice, avec lequel il confine par derrière.

En juin 1904, on a commencé les fondations de nouveaux bâtiments pour l'Institut sur un terrain s'étendant entre l'avenue du Parc et les rues dites des Ducs de Bourgogne et de Philippe de Mons, non loin de la Prison cellulaire. Ces installations nouvelles doivent être inaugurées en 1905.

Ecole supérieure commerciale et consulaire

(GRAND'PLACE ET RUE DE NIMY)

Cette école a eu pour initiateur un Comité composé de notabilités appartenant à l'opinion catholique, ayant à sa

tête M. le baron du Sart de Bouland, gouverneur du Hainaut. Elle a été ouverte peu après l'Institut dont nous venons de parler et elle a à peu près le même programme commercial et industriel. La plupart de ses élèves sont internes.

Sur la Grand'Place, cet Institut occupe l'ancien Hôtel de la Couronne (voy. p. 23), où descendirent tant d'illustrations. L'annexe de la rue de Nimy, naguère propriété de la famille Becasseau-Guillochin, était au XVIII[e] siècle l'hôtel de la famille de Vinchant de Milfort, éteinte il y a peu d'années.

Ecole industrielle supérieure

La création de cette école permettant aux jeunes gens, qui ont terminé leurs études dans l'une ou l'autre des nombreuses écoles industrielles de la région, de les poursuivre et de les compléter, a été décidée et organisée par le Conseil communal de Mons dans ses séances des 24 avril et 2 octobre 1899. Elle fut ouverte le 9 octobre 1900.

Ses cours se donnent dans les locaux de l'école primaire de la rue des Arbalestriers.

Ecole provinciale de mécanique agricole

(RUE DE NIMY, 103)

Cet établissement d'enseignement technique a été constitué en 1903 par la Commission provinciale d'agriculture.

On y initie les élèves à la connaissance des machines agricoles si nombreuses et si variées de nos jours, à leur montage, démontage et réparation. Des cours théoriques sur le machinisme agricole complètent cet enseignement pratique. Une sorte de musée des divers appareils existe à côté de cette institution, qui est subsidiée par le Conseil provincial.

Ses locaux occupent une partie de l'emplacement de l'ancien couvent des Annonciades, devenu depuis sa suppression le local de la Grande Harmonie, un lieu de fêtes bien connu des anciens Montois sous le nom de « Château des Fleurs », le local d'assemblée des Réunions Populaires et de l'*Union Ouvrière*, etc. Ces bâtiments vont être démolis pour la construction d'une nouvelle école primaire commu-

nale. La Commission d'agriculture est en instance auprès du Conseil provincial pour obtenir de nouvelles installations.

Académie royale des Beaux-Arts (p. 60)

Depuis 1894, de nouveaux cours ont été créés ou dédoublés, cours de dessin, de décoration (marbres et bois), modelage et sculpture industriels.

Ecoles primaires

L'école de filles de la Place du Béguinage a été installée rue Achille Legrand (ancienne rue de Malplaquet).

Nous avons vu plus haut qu'on se préparait à bâtir de nouveaux locaux scolaires dans la rue de Nimy.

Crèches (p. 66)

Une nouvelle crèche vient d'être édifiée dans l'ancien quartier des Trois-Boudins, à l'intersection de la rue des Tuileries et de la rue des Passages prolongée.

Hospice des Houppelines (p. 75)

Les pourvues de cet hospice ont été transférées dans le nouvel Hospice des Kanquennes. Les bâtiments qu'elles occupaient sont mis en vente.

Hospice des Kanquennes nouveau

(RUE ACHILLE LEGRAND)

L'agrandissement de l'Ecole des Mines a nécessité la démolition de l'ancien Hospice des Kanquennes, ce qui a été effectué au cours de l'été de 1903.

Un nouvel établissement a été construit à front de la rue Achille Legrand, dans l'enclos de l'Hospice de Cantimpré, sur les plans de M. l'architecte Parys, de Mons. Il comprend un vaste et long bâtiment en style néo-flamand, où l'on s'est efforcé de réaliser toutes les conditions d'hygiène et d'éclairage et d'assurer à chaque pourvue un *home* particulier et confortable.

Le nouvel hospice, auquel on a conservé son ancien nom, a été inauguré en juillet 1903. Outre les Kanquennes, on y a admis les pourvues des Hospices des Houppelines et des Chartriers, ce dernier hospice étant réservé pour les seuls hommes.

Cet hospice de femmes constitue l'une des créations architecturales les plus importantes qui aient été réalisées à Mons depuis des années.

Hospice Glépin ou des Vieux Ménages

Cet asile, qui constitue une innovation hospitalière à Mons, a été bâti également sur les plans de M. Parys et inauguré le même jour que le nouvel Hospice des Kanquennes, situé de l'autre côté de la rue Achille Legrand.

Il doit sa création à un legs d'un million et demi, réduit par arrêté royal du 25 novembre 1898 à un million 300 mille francs, que fit à la ville de Mons un généreux philanthrope, M. Henri Glépin, décédé le 2 avril 1898, à la condition de construire un hospice pour vieillards de deux sexes, c'est-à-dire pour de vieux ménages que, dans les anciens hospices, on était obligé de séparer.

Les installations sont des plus heureusement conçues. Au milieu d'un clair et coquet jardin situé à l'angle de la rue Achille Legrand et de la Place Nervienne, s'élèvent deux corps d'habitation permettant de loger 30 ménages. Chacun de ceux-ci dispose de deux chambres, d'une cave et d'un grenier et reçoit une prébende de 50 francs par mois. Avec les ressources actuelles, il a été permis d'hospitaliser 20 ménages.



La rue Achille Legrand, qui rappelle un généreux bienfaiteur des Hospices de Mons (mort en cette ville le 19 février 1897), est devenue l'un des plus intéressants quartiers de la

cité et semble consacré presqu'entièrement à la bienfaisance et à la charité.

A côté des deux asiles que nous venons de mentionner, défilent d'un côté les dépendances de l'Orphelinat qui bientôt seront complétées et restaurées dans une note d'ensemble pittoresque, de l'autre, les constructions affectées à une Crèche, à des classes Frœbel et à une école ménagère installée en 1901.

Derrière cette enfilade d'édifices existe l'antique Béguinage ou Hospice de Cantimpré qui se relie avec les institutions hospitalières voisines par des constructions nouvelles et des jardins d'un bel aspect.

Dispensaire Warocqué pour la tuberculose

(PLACE DU CHAPITRE)

Il a été créé en 1902 par la générosité de M. Raoul Warocqué qui s'est déjà affirmée par tant d'initiatives heureuses au point de vue de la science et de l'hygiène publique. Des consultations et des soins sont donnés aux personnes attaquées par la tuberculose. On y distribue du lait stérilisé. Un appareil très perfectionné sert à désinfecter les habillements et les literies servant aux victimes du terrible mal. L'établissement possède une station de cure d'air à Saint-Symphorien.

Institut provincial de bactériologie

(RUE DES SARS, 13)

Le Conseil provincial a voté la création de cet institut dans sa séance du 27 juillet 1897, sur rapport de M. le docteur Joseph Descamps, aujourd'hui président de cette assemblée. Il est depuis sa fondation dirigé par M. le docteur M. Herman.

On y fait des analyses pour les Administrations communales, les autorités sanitaires, les médecins, les particuliers, afin d'aider à la constatation et à la prophylaxie des maladies contagieuses. En ces derniers temps une section a été créée pour la constatation de l'ankylostomasie (ver des mineurs) qui sévit si cruellement parmi nos charbonniers

Cités du Bureau de bienfaisance (p. 82)

Au premier groupe de maisons porté au nombre de 53, le Bureau de bienfaisance en a ajouté d'autres de types divers. En 1895, il a fait construire une cité de 25 maisons non loin de la première ; en 1899, 24 autres demeures ont été édifiées au faubourg de Saint-Lazare, 10 autres à l'autre extrémité de la ville, au faubourg de Bertaimont, à front de la rue du Trieu.

Un cinquième groupe de 33 habitations est en construction dans une rue nouvelle percée entre la route de Mons à Cuesmes et le vieux chemin de Maubeuge, au faubourg de Bertaimont.

L'Administration de la bienfaisance fait également ériger à titre d'expérience, une maison à logements multiples, avenue d'Hyon, en face de la Trouille.

Asile de nuit

Il a été ménagé dans une dépendance de la cour de l'Hôtel-de-Ville, en vertu d'une décision du Conseil communal du 20 avril 1896. Il est placé sous la surveillance de la police.

Caserne Léopold (p. 84)

A la suite de pourparlers et d'un accord entre l'autorité communale et le département de la guerre, approuvé le 25 août 1897, il a été procédé à de grands travaux d'agrandissement et de dégagement de cette caserne occupée par la cavalerie.

Dans un but d'hygiène autant que de préservation morale, ces bâtiments militaires ont été complètement isolés sur les trois faces que comporte leur ensemble, par la démolition du quartier des Trois-Boudins et de la plus grande partie des maisons de la rue des Tuileries et du Marché-aux-Chiens. Ce travail a fait disparaître les derniers restes de la caserne du Trou-Boudin, datant de la fin du XVII[e] siècle, et de l'ancien théâtre de Mons, construit sous l'empire et qui avait été incendié en 1839. Par leur population hétéroclite, ils constituaient en ce quartier de Mons une sorte de « Cour de Miracles », une véritable tache lépreuse en une cité qui peut s'enorgueillir de sa salubrité et de sa propreté.

Le long du Marché-au-Bétail et de la nouvelle rue percée dans l'axe de la rue des Passages, le génie militaire a fait édifier toute une enfilade de nouvelles constructions dans le style néo-flamand : c'est d'abord, à front de la première voie, une entrée monumentale accostée de pavillons d'un effet assez heureux par leur sveltesse et les sculptures qui les décorent ; vers la rue nouvelle, on aperçoit toute une série de bâtiments militaires, écuries, gymnase, manèges, salles de théorie, etc., qui forment un tout pittoresque, tranchant peut-être un peu trop vivement sur les constructions primitives de cette caserne.

Arsenal de la garde civique

(RUE DE NIMY)

C'est le bâtiment d'avant-corps de la caserne Léopold, situé coin des rues de Nimy et des Arbalestriers, qui en a été séparé par le percement de la nouvelle rue des Passages prolongée. On y a réuni tous les services afférant à la milice citoyenne.

Quant au service de l'état-major supérieur de la garde civique des provinces de Hainaut et de Namur, il est installé dans une habitation particulière de la rue de la Terre-du-Prince.

Caserne de la Manutention (p. 85)

En 1898, on a reconstruit presqu'entièrement ces bâtiments dont la façade est à front de la rue des Sars.

Manège civil

Il appartient à une société particulière d'amateurs d'équitation a été établi sur un terrain situé entre le boulevard Dolez et le chemin de ronde du faubourg d'Havré.

Le Cimetière (p. 102)

Il a été agrandi en 1897 par l'adjonction d'un terrain qui se trouvait à l'Ouest qui a été muraillé et planté d'arbres et d'arbustes comme la partie ancienne. De beaux monuments commencent à parsemer cette partie nouvelle. L'ensemble comprend plus de sept hectares.

MONUMENTS RELIGIEUX

Eglise de Sainte-Waudru (pp. 107-134)

Depuis 1894, de grands travaux ont été entrepris tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de ce monument.

Le principal est le dégagement de ce magnifique édifice du côté où se trouvaient encore des terrains vagues, soutenus par de fortes mais très laides murailles, surtout du côté de la rue de la Grosse-Pomme. Elles ont été démolies et le sol a été abaissé, ce qui a permis de créer le long de la face sud de l'église une nouvelle voie, la rue du Chapitre, qui se raccorde à la place de ce nom.

En même temps, on a commencé la construction d'un nouvel escalier monumental donnant accès à l'entrée principale. M. l'architecte Joseph Hubert, chargé de ce travail difficile, a conservé en grande partie l'ordonnance du projet Decraene, exécuté en 1840-1841, mais il a abaissé les murs de soutien ainsi que les rampes d'accès qui cachaient trop le bas du beau portail qui se trouve de ce côté. En même temps il a créé devant l'entrée, se prolongeant sur les bas côtés, un ambulacre qui rachète les différences de niveau et fournit une communication de pied droit, pouvant même servir aux voitures.

Au faîte des murs de soutènement règne une balustrade en fer ouvragé.

Ces travaux, commencés en juin 1896 et terminés l'année suivante, furent complétés par des modifications heureuses dans la voirie. Tout un côté de la rue des Repenties, située devant le grand portail, de même qu'une partie de l'enclos de l'Hospice des Incurables ont été expropriés et démolis, ce qui a permis de créer devant l'église, à peu près dans l'axe de ce portail, un petit square avec voies ascendante et descendante pour les voitures. Des pelouses plantées d'arbustes, ménagées sur cette place et le long de la rue du Chapitre, égaient les environs de l'édifice et tranchent sur sa teinte grisâtre un peu sévère.

On peut sans doute critiquer certains points de ces travaux, mais outre qu'ils ont été accomplis avec des ressources relativement peu élevées, moins de cent mille francs,

ils ont incontestablement mieux mis en évidence cette partie de l'édifice autour de laquelle on avait accumulé des débris du plus pitoyable effet.

Depuis trois ans, on a également débarrassé les portails Nord et Sud des porches disgracieux qui les surchargeaient. ce qui permet d'admirer leurs belles colonnettes et arcatures



A l'intérieur de la collégiale, on a beaucoup travaillé dans ces dernières années. Signalons d'abord le grattage du plâtrage dont on avait couvert les plats du transept et des chapelles absidales et collatérales.

Des chapelles ont été restaurées ; dans d'autres, le mobilier a été remanié ou enlevé, sous le prétexte qu'il n'avait pas un caractère artistique bien marqué ; des œuvres néo-gothiques, qui ne sont pas dans le style architectural de l'édifice, ont été placées et acceptées avec un peu trop de facilité. Partant d'une idée excellente, d'ailleurs, il semble qu'avec des ressources restreintes on ait voulu trop faire et en peu de temps.

Dans l'ouvrage dont nous donnons ici une sorte de supplément, nous avions décrit assez minutieusement chacune des chapelles de la basilique avec les objets artistiques ou simplement intéressants par leur histoire qui s'y trouvaient. Cette description n'est plus exacte que dans ses grandes lignes par suite des remaniements, des modifications et des destructions que nous venons d'apprécier ; la recommencer serait allonger démesurément ces quelques notes.

Les magnifiques sculptures dues au ciseau de Du Breucq, dont la plus grande partie provenaient de l'ancien jubé et qu'un artiste distingué, M. Hallez, ancien directeur de l'Académie, avait très intelligemment fait placer dans certaines chapelles à la hauteur même qu'elles occupaient dans le jubé, ont été enlevées, plusieurs d'entr'elles brisées, et le tout gît actuellement en tas dans une arrière-sacristie.

Certaines restaurations méritent néanmoins d'être signalées : celle du magnifique retable ogival du XVIe siècle se trouvant dans la chapelle absidale de Notre-Dame et de Saint-Joseph; celle du mobilier de la chapelle attenant de SS. François et Michel où se trouvent de curieux panneaux peints encadrés dans une belle boiserie ogivale.

On s'occupe en ce moment de rassembler et de rétablir plusieurs vitraux de la nef dont les débris gisaient depuis de nombreuses années dans une tribune de la chapelle de SS. Etienne et Donat.

D'autres travaux sont projetés : la restauration de divers tableaux d'assez de mérite qui se trouvent actuellemeut dans un état fâcheux, la suppression des grilles et clôtures du chœur et leur remplacement par des œuvres d'un style mieux en rapport avec l'édifice, le déplacement des orgues qui obstruent le bas de l'édifice.

Le plus important projet serait la reconstitution soit à l'entrée du chœur ou plutôt dans le transept du célèbre jubé de Jacques Du Breucq, dont un grand nombre de fragments avaient été disséminés dans toutes les parties du temple.

Il ne serait pas étonnant que certains de ces travaux reçussent avant peu un commencement d'exécution.

Eglise de Saint-Nicolas en Havré (p. 141)

Les travaux de restauration de cette église ont été continués et achevés de 1895 à 1897. L'escalier d'entrée du côté de la rue d'Havré a été modifié pour faciliter l'accès de l'édifice.

De nouveaux vitraux ont été placés au cours de ces dernières années, notamment dans la chapelle Saint Agapit et Sainte-Cécile, celui qui rappelle le célèbre musicien Roland de Lassus.

Eglise de Saint-Nicolas en Bertaimont (p. 149)

Il a été décidé depuis quelques années que cette église porterait le nom de *Notre-Dame de Messines*.

COMMERCE (p. 162)

Une Chambre de Commerce et d'Industrie a été créée en notre ville en 1901. Ses statuts datent du 22 février de cette année.



ANNEXE

La Restauration de l'Eglise Sainte-Waudru

I

RAPPORT

extrait du résumé des procès-verbaux des séances de novembre et décembre 1896 de la Commission royale des monuments

Par dépêche du 1er octobre 1896, M. le ministre de l'agriculture et des travaux publics a transmis à la Commission deux extraits d'un journal de Mons critiquant des travaux en cours d'exécution à l'intérieur de l'église de Sainte-Waudru, en cette ville. Il priait en même temps la Commission de faire procéder à l'inspection de l'édifice et de lui faire connaître son avis au sujet des critiques dont il s'agit.

Des délégués se sont rendus à Mons le 19 novembre 1896.

Les travaux mis en cause par le journal précité consistent dans l'enlèvement du crépissage des chapelles latérales, du transept, etc., dont les parements sont construits en grès, et dans l'enlèvement de certains objets mobiliers ou décoratifs de mauvais goût.

Bien loin de critiquer ces travaux, les délégués sont d'avis, au contraire, qu'il y a lieu de féliciter les autorités locales d'en avoir pris l'initiative. La seule observation qu'on puisse leur faire, c'est qu'elles les aient fait entamer avant d'avoir obtenu l'autorisation régulière des administrations compétentes.

L'intérieur de l'édifice était défiguré par un plâtrage en mauvais état dont on peut se rendre compte par l'examen des parties de l'église qui ne sont pas encore débadigeonnées. Le grès mis à nu est une belle pierre d'un ton chaud à teinte variée formant une polichromie naturelle qu'il y a d'autant plus lieu de maintenir dans son état actuel

qu'elle fait admirablement valoir le mobilier et la coloration brillante des vitraux.

En présence du résultat déjà atteint, qui donne à l'édifice le caractère le plus artistique et l'aspect le plus sévère et le plus harmonieux, on a peine à comprendre l'opposition que le débadigeonnage a suscitée dans une partie de la presse locale. Les délégués sont d'avis qu'il y a opportunité de continuer cette opération à toutes les parties de l'édifice qui sont encore recouvertes de badigeon.

Tous les ouvrages effectués à ce jour ont été exécutés avec soin, les délégués n'ont eu qu'une légère critique à faire au sujet du rejointoyage des parements, dont l'aspect est un peu trop blanc, ce qui devra être évité pour les autres travaux de rejointoyage après avoir modifié ceux exécutés.

Le fond du triforium, derrière les balustrades, également débadigeonné récemment, est construit en briques : la teinte naturelle des parements devra être conservée et l'on se bornera à les rejointoyer.

Certaines chapelles étaient encombrées d'objets mobiliers ou décoratifs d'un goût déplorable; on a enlevé quelques-uns des plus médiocres et les matériaux sont déposés dans l'édifice. Dès qu'il sera possible, il importera de continuer l'enlèvement de tous les objets vulgaires en les remplaçant successivement par des ouvrages en rapport avec l'ensemble de l'édifice. On peut, du reste, s'inspirer pour les nouveaux retables de celui de la chapelle de Saint-Joseph, œuvre artistique d'une disposition et d'une conception remarquables, tout en restant dans des données moins importantes. Quant aux clôtures des chapelles, il y a lieu d'enlever tous les grillages actuels et de rétablir les bases des colonnes qui ont été mutilées; pour les nouvelles clôtures, on évitera le fer, qui a un aspect maigre, et on adoptera la pierre, le marbre, le cuivre ou le laiton.

Les dallages actuels des chapelles peuvent être conservés.

La visite successive des chapelles a permis aux délégués de se rendre approximativement compte du parti à adopter ultérieurement soit pour l'achèvement de la restauration intérieure, soit pour l'enlèvement ou la conservation partiels du mobilier existant. Ils croient donc devoir conseiller à la fabrique de tenir compte des recommandations suivantes dans l'élaboration des projets qu'elle aura à soumettre, en temps utile, aux autorités compétentes.

Bas-côté nord, en commençant par le fond de l'église, près de la tour :

1re chapelle : autel en marbre à conserver.

2e chapelle : maintenir dans son état actuel.

3e chapelle : bon autel Renaissance, en marbre et en albâtre, à conserver tel qu'il est.

4e chapelle : autel à conserver dans ses dispositions actuelles.

5e chapelle : autel en marbre à maintenir.

6e chapelle : conserver le retable en albâtre, le compléter par une tombe en pierre. Dans le prolongement de cette chapelle se trouve un sépulcre d'une disposition très originale; il devra être complété par un petit autel simple dont la niche existe et ses baies fermées, comme autrefois, par des clôtures en fer et en cuivre ; il y a de beaux exemples anciens de ces sortes de fermetures et dont on pourra s'inspirer.

7e chapelle : autel à conserver.

Chapelles de l'ambulatoire en partant du côté nord.

1re chapelle : enlever le crépissage et restaurer les parements comme aux autres chapelles.

2e chapelle : aucun travail à faire.

3e chapelle : enlever le retable insignifiant et conserver la tombe de l'autel.

4e chapelle : très bel autel Renaissance en marbre et en albâtre, à conserver intact.

5e chapelle : conserver telle quelle.

6e chapelle : enlever le retable sans aucune valeur et remettre la tombe d'autel à son ancien emplacement.

7e chapelle : rien à faire.

8e chapelle : déplacer l'autel et son entourage pour les remettre à la place qu'ils doivent occuper.

9e chapelle : conserver telle quelle.

10e chapelle : si on ne complète pas l'autel par un retable, réparer le mur au-dessus de la tombe.

11e chapelle : enlever le retable, maintenir la tombe d'autel.

12e chapelle : autel Renaissance en marbre et albâtre à conserver; le retable pourrait être complété par des colonnes provenant d'un autre autel à démolir après avoir enlevé les parties en bois et les anges, qui sont très médiocres.

13e chapelle : autel à conserver tel qu'il est.

14e chapelle : autel à maintenir, replacer le lambris en style ogival avec sujets peints qu'il y aura lieu de restaurer ultérieurement.

15e chapelle : beau retable en pierre du XVIe siècle a restaurer après en avoir enlevé la couleur à l'huile en ayant soin de ne pas entamer la pierre. Mais avant tout en soumettre le projet aux autorités compétentes, cette belle production ayant été gravement mutilée, surtout à sa base.

Chapelles du bas-côté sud à partir du transept.

1re chapelle : conserver intacte.

2e chapelle : rien à faire.

3e chapelle : conserver telle quelle.

4e chapelle : enlever le retable, qui n'a aucune valeur.

5e chapelle : rien à faire.

6e chapelle : à conserver intacte.

7e chapelle : placer un tableau à l'autel pour recouvrir le décor de mauvais goût du retable moderne.

Il existe au rez-de-chaussée de la tour des constructions élevées en 1817 pour l'établissement du jubé. Ces constructions informes et encombrantes, qui masquent la superbe décoration architecturale de cette partie du temple, devront disparaître à bref délai. Un nouveau jubé, sur lequel l'orgue sera installé, pourra être établi dans le transept nord. On devra, pour cette construction, étudier la possibilité d'utiliser les beaux bas-reliefs et autres détails de l'ancien jubé, qui sont aujourd'hui disséminés dans l'église. Si ce parti n'est pas réalisable, il y aura lieu d'examiner si les détails dont il s'agit ne pourraient être adaptés aux nouveaux autels à édifier ou être simplement appliqués contre les murs des chapelles, à l'exemple de ce qui a été fait pour certains petits monuments commémoratifs, lesquels contribuent beaucoup à augmenter l'aspect artistique du monument.

La châsse de Sainte-Waudru, qui occupe aujourd'hui l'arcade derrière le maître-autel, empêche la vue de s'étendre au fond de la chapelle absidale : cette châsse devrait être placée à côté de l'autel et les rayons qui s'en dégagent enlevés.

Il importerait aussi d'enlever les parties en bois peint du maître-autel et de les remplacer par du marbre, cette matière dominant dans la composition de l'autel.

Les deux piédestaux modernes avec statues en bois peint qui masquent les colonnes du transept font tache à Sainte-Waudru. Ils devront aussi disparaître.

La restauration intérieure de la magnifique collégiale de Sainte-Waudru a une grande importance. Aussi, tout en émettant l'avis que rien ne s'oppose à ce que l'on achève immédiatement le débadigeonnage de cet édifice, les délégués estiment qu'avant d'entreprendre d'autres travaux qui doivent en être la conséquence, *il importe que le conseil de fabrique fasse dresser un projet d'ensemble complet ou tout au moins un programme de tous ces ouvrages.* C'est le seul moyen d'aboutir à un résultat satisfaisant. Il est de la plus grande utilité que l'artiste chargé de cette étude tienne compte que dans la restauration d'un monument ancien il doit se préoccuper constamment des convenances archéologiques aussi bien que des questions architecturales, en conservant tout ce qui caractérise chaque époque de la construction; que, pour le même motif, il doit respecter scrupuleusement les œuvres d'art qui le décorent quel qu'en soit le style, car elles contribuent à rappeler l'histoire même de l'édifice. Mais ce parti ne doit pas le dispenser de chercher à harmoniser la décoration dans la mesure du possible. Toutefois, ce principe n'est pas applicable aux œuvres de mauvais goût qui dénaturent le caractère du monument et l'encombrent inutilement. Si, par des fautes trop communes dont les monuments anciens ont été victimes, on s'est permis autrefois de mutiler l'œuvre primitive, le devoir des restaurateurs est de faire disparaître tout ce qui constitue une tache ou une erreur.

En visitant l'extérieur du monument, les délégués ont exprimé le vœu de voir procéder sans retard :

1° A l'exécution des travaux nécessaires pour écarter les eaux pluviales du pied de l'édifice en établissant partout des trottoirs et même des contre-murs sous ces derniers, le long des façades ;

2° A la démolition des constructions, d'un aspect malheureux, accolées aux deux entrées du transept, à la restauration des portes anciennes et, comme complément, à la protection de l'intérieur de l'édifice par des tambours ;

3° A la suppression des plate-formes d'une chapelle et d'autres dépendances de l'église, qui constituent une cause permanente d'infiltration des eaux dans les voûtes.

Il est urgent de visiter avec soin les toitures en ardoises

de l'édifice. Lorsqu'on y effectuera des travaux, il y aura lieu d'employer le plomb ou le cuivre et non le zinc, pour les chêneaux, les noues, les angles des toitures et les tuyaux de descente.

A certaines parties de l'édifice, notamment aux pignons. restaurées il y a déjà un assez grand nombre d'années, on a adopté pour les parements en petit granit une taille beaucoup trop fine avec des joints imperceptibles, de sorte que ces maçonneries ressemblent à un travail exécuté en ciment. Il conviendra, à l'avenir, de s'inspirer de la taille ancienne, qui est plus fruste; la taille des parements en grès peut, sous ce rapport, servir d'exemple.

Les travaux d'appropriation des abords de l'édifice et de son dégagement sont en voie d'exécution; ils permettent dès maintenant de prévoir que la réalisation de cette entreprise produira le plus heureux effet surtout du côté sud, où le terre-plein sera garni de plantations qui feront valoir les colorations variées des matériaux entrant dans la construction du monument.

II

NOTE

DE M. JOSEPH HUBERT. (1)

Le Comité, dans sa réunion générale du 23 décembre 1897, a constaté l'enlèvement général du plafonnage vulgaire qui avait été appliqué sur des murs en beau grès landénien, bien taillé et d'une solidité à toute épreuve.

On avait gaspillé une somme importante pour déshonorer le vaisseau de notre belle église et le condamner au badigeon à perpétuité ; il a fallu faire non moins de dépenses pour le ramener à l'état primitif. Le travail est très bien exécuté ; c'est de la vraie restauration ; elle mérite tous les éloges.

Le nettoyage et la réparation du beau retable en pierre blanche de la chapelle de St-Joseph se continuent avec beaucoup de soin. La restauration des parties inférieures, qui avaient été mutilées pour le placement d'un gradin en bois sans valeur, sera bientôt achevée. Les figures refaites seront au préalable soumises à l'approbation de la commission. On ne saurait apporter trop d'attention à la conservation d'une œuvre de l'espèce. Elle sera toujours étudiée avec profit par les artistes, car c'est du fruit venu en saison ; *tandis que le gothique fait au XIXe siècle, même par Viollet-le-Duc, restera privé de cette qualité essentielle.*

Selon les indications du rapport de la Commission des monuments du 18 décembre 1896 (2), on a enlevé une partie des grillages en bois qui clôturaient les chapelles, et on a rétabli soigneusement les bases dégradées des piliers.

Mais contrairement aux mêmes indications, 13 autels ont été complètement démolis et remplacés par 11 copies de la tombe gothique de la chapelle de Saint-Joseph ; une 14e tombe a été démolie et n'est pas remplacée. (3)

---

(1) Extrait d'une dépêche adressée à M. le Gouverneur du Hainaut le 28 janvier 1898 par le Comité provincial de la Commission royale des monuments.

(2) V. ci-dessus.

(3) Les 13 autels démolis, sont ceux des chapelles nos
- 2 du bas-côté au Nord de la nef.
- 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, de l'ambulatoire ;
- 2, 3, 4 du bas-côté au Sud de la nef.

Les 11 copies de tombe gothique sont mises dans les chapelles dont les nos qui précèdent sont soulignés.

La tombe démolie et non remplacée est celle de la chapelle no 2 du bas-côté Sud de la nef.

Les autres travaux indiqués au rapport n'ont pas été commencés jusqu'ici.

*
* *

Nous arrivons aux *clôtures existant autrefois aux chapelles.* En l'état actuel, que nous allons d'abord examiner, les chapelles sont au nombre de vingt-neuf. Vingt-cinq ont pour fermeture des grilles de bois peint en noir, placées après le rétablissement du culte, et qui ressemblent plus à des portes de jardin qu'à des clôtures d'église. Quatre seulement ont conservé des balustrades en marbre. Ces balustrades se voient au n° 4 du bas-côté Nord de la nef, et aux n°s 5 à 7 du bas-côté Sud. La première conserve les traces des pilastres en marbre et des barres métalliques qui la surmontaient. Le dessus des autres, qui servent de banc de communion, est caché par une tablette de marbre qui empêche de voir si des traces analogues ont existé de ce côté. Le chœur est entouré d'une grille en fer (gothique de 1823) avec des vases (Médicis) en cuivre, destinés à recevoir des chandelles; c'est un travail étranger à l'art et absolument matériel. Si, afin de continuer l'examen de l'état actuel, on passe des clôtures aux autels, on n'en rencontre qu'un seul de l'époque ogivale ; les vingt-huit autres, y compris ceux qui ont été démolis, appartiennent aux divers styles qui se sont succédé depuis François 1er jusqu'à Louis XIV.

Les données que nous venons de recueillir sont insuffisantes pour résoudre entièrement la question posée, nous le reconnaissons et nous allons en chercher d'autres dans l'historique de la construction.

L'église a été faite en deux parties. La première, commencée par le chœur, en 1450, et continuée sans interruption, comprenait le transept et les quatre premières travées ; elle fut seulement terminée et fermée par un mur provisoire en 1531. On put, dès lors, songer aux arrangements intérieurs, et d'autant mieux qu'on ne travailla pas de 1531 à 1535. On était au milieu des règnes de Charles-Quint et de François 1er, protecteurs de la Renaissance. Le nouveau style était en grand progrès en Espagne et en France, et commençait à s'épanouir en Belgique, où après l'hôtel des Biscayens, étaient venus les travaux du Palais de Marguerite d'Autriche, la maison des Poissonniers de Malines et d'autres. Dans l'entretemps, Jacques

Du Brœucq, artiste de talent, qui pratiquait la Renaissance, revenait d'Italie. Sa réputation devait s'accroître bientôt, car il devint le maître de Jean de Bologne. Il construisit le palais de Binche et celui de Mariemont pour la gouvernante des Pays-Bas, Marie de Hongrie, autre Mécène du nouvel art. Les chanoinesses, disposées à reprendre les travaux, ayant résolu, le 28 février 1534, la construction du jubé et des stalles du chœur, en confièrent la direction à Jacques Du Brœucq. C'était décider qu'ils seraient dans le style de la Renaissance.

Voilà pourquoi, selon nous, il n'y eut jamais de décoration ogivale à l'intérieur de l'église de Sainte-Waudru.

Cependant, une exception existe pour le retable de la chapelle de Saint-Joseph, signalé plus haut, et la petite niche contenant la statue de Sainte-Waudru. Mais on n'a aucun renseignement sur l'origine de ces œuvres. Bien qu'elles viennent d'être nettoyées entierement et que de nouvelles recherches aient eu lieu, on n'y rencontre aucune date, aucun indice, et l'on est réduit à des conjectures. Sont-ce des spécimens faits peu après l'achèvement du gros œuvre du chœur, dont la voûte était fermée en 1506? Cela peut paraître probable, mais on ne saurait le dire. Ce qu'il y a de certain, c'est que le Chapitre a donné la préférence au nouveau style pour la décoration intérieure. Le choix de l'architecte ne laisse aucun doute à ce sujet,

Dès 1535, Du Brœucq présenta le projet du *jubé*, qui fut admis; il en commença l'exécution l'année suivante, et la termina, croit-on, en 1549. (1) *Lors du rétablissement du culte, on démolit le jubé.* Un contemporain, Paridaens, dans un ouvrage publié en 1819, (2) s'est fait l'écho inconscient des motifs qui en ont probablement amené la disparition. « Jadis, dit-il, une lourde tribune, placée » comme à dessein, entre la nef et le chœur, rompait l'harmonie de l'ensemble; heureusement elle a disparu ». C'est ainsi encore que s'expriment ceux qui veulent aujourd'hui la démolition des quelques jubés qui nous restent. — Cependant, on conserva les principales statues et des motifs dont les uns furent mis dans les caves de l'église et les autres, vendus. Depuis, le Gouvernement

(1) Recherches sur Jacques Du Brœucq, statuaire et architecte montois au XVIe siècle, par A. Lacroix, Mons 1855. — Mémoire sur l'eglise de Sainte-Waudru à Mons, par M. Léopold Devillers, 1857, p. 43. — Iconographie montoise, Mons, Leroux, 1860. — Annales du Sénat, 1882, p. 131, 1312, 1151 et 1451. — Le Hainaut, 7 avril 1882.

(2) Mons, par F. Paridaens, Leroux 1819.

a racheté une partie de ceux-ci pour son musée, ils sont à Bruxelles, quant aux autres ils ont été placés en divers points de l'église.

L'un de nous, M. Léopold Devillers, a été assez heureux pour se procurer le plan autographe du jubé, daté de 1535, dont il a fait présent aux Archives. Il en a publié une réduction, p. 43, de son « Mémoire sur l'église Sainte-Waudru.[1] » Elle permet de juger du mérite de l'œuvre qui était d'une beauté remarquable.

Les Vertus théologales (H. 1m85), les Vertus cardinales (H. 1m70), les trois médaillons (D. 1m15), de la façade principale, sont en très bon état; il en est de même de quatre des statuettes (H. 0m50) qui surmontaient les tombes latérales. Ainsi il ne manque que quatre statuettes et 6 bas-reliefs. On pourrait donc dans l'un des transepts rétablir le jubé, qui n'aurait plus qu'une face. L'échelle du plan original et les nombreuses arabesques de Du Brœucq dispersées dans l'église permettraient une grande exactitude. Au besoin, on remplacerait les six bas-reliefs par des panneaux moulurés, car ils seraient de 5 mètres de hauteur.

Peut-être aussi resterait-il suffisamment d'autres motifs du même artiste et pourrait-on établir à l'autre extrémité du transept une seconde tribune pour des chanteurs.

Nous sommes unanimement d'avis, Monsieur le Gouverneur, que cette reconstruction serait hautement désirable dans l'intérêt de l'art national, de notre belle église et de la mémoire d'un artiste fécond et de grand mérite, mais dont malheureusement toutes les œuvres ont été détruites.

Nous pensons aussi que ce travail réaliserait un vœu de la Commission. En effet, dans son rapport, elle écrit : « Il » existe, au rez-de-chaussée de la tour, des constructions » élevées en 1817, pour l'établissement du jubé. Ces cons- » tructions informes et encombrantes, qui masquent la » superbe décoration architecturale de cette partie du » temple, devront disparaître à bref délai. Un nouveau jubé » sur lequel l'orgue sera installé pourra être établi dans » le transept nord. On devra, pour cette construction, » étudier la possibilité d'utiliser les beaux bas-reliefs et » autres détails de l'ancien jubé qui sont aujourd'hui dissé- » minés dans l'église. »

* * *

---

(1) Elle figure aussi dans « Le passé historique de la ville de Mons » par le même auteur et dans l'année 1857 « du Messager des Sciences historiques de Belgique. »

La commission a demandé notre avis sur des *projets de grilles* qui lui sont soumis pour la chapelle de Notre-Dame de Tongres (nº 8 de l'ambulatoire).

Cette chapelle est l'une de celles où l'on a enlevé l'autel et mis une des copies de tombe dont il a été question plus haut. Comme nous n'avons aucun renseignement sur ce que pourra être le mobilier et que le principal nous est inconnu, il ne nous est pas possible d'émettre un avis sur des accessoires, tels que la clôture ou la tombe. Nous ne pouvons qu'exprimer le désir unanime de voir donner moins de hauteur aux clôtures. Ainsi elles coûteront moins cher, ne cacheront pas les chapelles et ne les empêcheront pas de contribuer à l'effet général. La marche à suivre pour la restauration a été tracée par la commission : « Elle estime » qu'avant d'entreprendre d'autres travaux (que le débadi- » geonnage), il importe que le Conseil de fabrique fasse » dresser un projet d'ensemble complet ou tout au moins » un programme de tous les ouvrages, seul moyen d'aboutir » à un résultat satisfaisant. Il est de la plus grande utilité, » ajoute-t-elle, que l'artiste chargé de cette étude tienne » compte que dans la restauration d'un monument ancien, » il doit se préoccuper constamment des convenances » archéologiques aussi bien que des questions architectu- » rales, en conservant tout ce qui caractérise chaque » époque de la construction ; que, pour le même motif, il » doit respecter scrupuleusement les œuvres d'art qui le » décorent, quel qu'en soit le style, car elles contribuent à » rappeler l'histoire même de l'édifice. ».

Lorsque le projet ou le programme d'ensemble complet sera approuvé, si l'on veut, pour avancer la besogne, travailler sur différents points, on pourra, s'occuper des projets de clôtures des chapelles dont le mobilier ancien ne subira guère de modification ; telles sont notamment la chapelle Sainte-Marie-Madeleine, qui a un autel exécuté, en 1549, par Du Brœucq (nº 4 de l'ambulatoire) ; celle de Saint-Eloi, laquelle a un très remarquable retable en marbre du XVIIIe siècle (nº 7 du bas-côté Nord de la nef) ; et celle de Saint-Joseph où est le bel autel gothique (nº 15 de l'ambulatoire).





PRÉCIS GÉOGRAPHIQUE



ONS, en latin *Montes* et en flamand *Bergen*, est le chef-lieu de la province de Hainaut, d'un arrondissement judiciaire, d'un arrondissement administratif, d'un canton ; il est aussi le siége d'un tribunal de première instance, d'une cour d'assises, d'une justice de paix, d'un tribunal de commerce, de plusieurs directions administratives.

Cette ville est située au centre de la province, à 49 kilomètres de Tournai, 37,5 de Charleroi, 61 de Bruxelles, 21 de la frontière côté Quiévrain, 12 du côté Havay, 250 de Paris. Elle est à 50° 27' 10" de latitude N. et à 1° 37' 10" de longitude E., méridien de Paris.

Sa population était au 31 décembre 1892 de 25,187 habitants répartis sur une étendue de 1,750 hectares 96 ares 64 centiares. Son territoire comprend une partie urbaine et une partie rurale qui est très développée vers le N.-E., l'E. et le S.-E. et qui forme à peu près les deux tiers de sa contenance totale. Par contre, vers le S.-O., l'agglomération principale est très rapprochée du territoire des communes de Cuesmes et de Jemappes.

Le sol est généralement montueux et accidenté, excepté vers l'Ouest. Outre la colline principale où est bâtie la ville, située à 72 mètres au-dessus du niveau de la mer, on trouve vers Cuesmes et Hyon le *Mont Héribus* (68^{m}50), vers Hyon et Spiennes le *Mont Panisel* (100^{m}) et le *Mont du bois de Mons* (103^{m}), au Nord, vers Nimy, le *Mont des Sept-Frères* ou *de St-Lazare* (62^{m}). Ces élévations encaissent deux vallons se réunissant à l'Ouest de Mons, et répondant au cours des deux rivières de la Haine et de la Trouille qui traversent Mons et ses environs de l'Est à l'Ouest. Divers

petits cours d'eau, ceux du Trouillon, des Baudarts, des Grands Prés, la rivière de Nouvelles, arrosent les prés de la banlieue.

De Mons partent d'importantes voies de communications. Des routes pavées la relient avec Bruxelles, Ath, Tournai, Valenciennes, Maubeuge, Binche, Charleroi, Beaumont et Chimay.

Plusieurs voies ferrées partent de la gare du chemin de fer ou y aboutissent. Ce sont celles de :

Bruxelles à Mons, inaugurée le 18 décembre 1841 et celle de Mons à Quiévrain, le 7 août 1842, sections de la grande ligne de Bruxelles à Paris.

Mons à Manage, inaugurée le 21 décembre 1849, mettant notre ville en communication avec Charleroi.

Mons à Hautmont (Nord) racourcissant le trajet vers Paris, ouverte le 12 décembre 1857.

Mons à Bonne-Espérance, mise en activité le 17 février 1868.

Mons à Quiévrain par Dour, ouverte le 1er avril 1873.

Mons est mis en communication avec Tournai et les Flandres par la ligne de Jurbise-Ath-Tournai et par celle de Hainaut-Flandre par Blaton.

De la place Léopold, située devant la gare, partent trois lignes de chemins de fer vicinaux, inaugurées en 1887-1889.

De Mons à Casteau par Nimy et Maisières, en décembre 1887.

De Mons à Saint-Symphorien, à la même date.

De Mons à Ghlin, dans le courant de l'année 1889.

La *Haine* qui arrose le territoire de Mons était jadis navigable : elle a été, en 1818, remplacée par le canal de Mons à Condé qui fournit à Mons et à la région une voie fluviale vers le Haut-Escaut et vers le Bas-Escaut par les embranchements de Pommeroeul à Antoing et de Blaton à Ath.

De Mons part également le canal du Centre dont la première section Mons-Havré a été ouverte il y a quelques années. Cette voie navigable est destinée à relier les trois bassins houillers du Hainaut.

Téléphones. Depuis 1881, Mons possède un réseau téléphonique relié avec les principaux réseaux de Belgique et avec ceux de Maubeuge et de Cambrai en France. En janvier 1894, il a été repris par l'État qui l'exploite actuellement.

Le bureau central est établi rue de la Peine-Perdue, n° 14.



ARMOIRIES

Les armoiries de Mons, telles que les a reconnues un arrêté royal du 25 janvier 1842 sont : de gueules à une ville d'argent à quatre tourelles dont les deux intérieures portent des guidons d'or et les deux extérieures le globe impérial surmonté de la croix de même, ayant au-dessus de la porte les armes du Hainaut et sous la herse un chien de garde d'argent, le tout posé sur une terrasse de sinople, l'écu timbré d'une couronne d'or.

Le chien lionné est un emblème qui n'y a figuré, officiellement du moins, qu'au XVIIe siècle; c'est le symbole de la force, de la fidélité et de la vigilance, trois caractères qui ont toujours été attachés à cette ville et à ses habitants.

Ces armoiries ont été copiées, mais avec certaines modifications, sur les anciens sceaux de la ville, notamment sur celui datant du XIVe siècle dont nous donnons ici la reproduction.





Origine et Histoire



Des origines très reculées peuvent être assignées à la ville de Mons, comme lieu de passage et d'habitation des populations anciennes (1). Les diverses parties de son sol renferment de nombreux restes de l'époque préhistorique. Des stations de la période paléolithique et néolithique ont été constatées sur le flanc des collines qui composent sa partie rurale. Dans certaines rues de sa partie urbaine, à $1^{m}50$, 2^{m} de profondeur, on a retrouvé des silex taillés, des bois de cerfs travaillés par la main de l'homme. Le territoire de la ville confine d'ailleurs aux célèbres ateliers de la pierre de Mesvin et de Spiennes.

L'époque de la conquête romaine et des invasions franques y est représentée par la chaussée romaine qui le traverse, par des trouvailles nombreuses d'antiquités. Dans ces dernières années surtout, les découvertes archéologiques ont montré que Mons était le centre d'une région peuplée très anciennement, couverte de *villæ*, de campements militaires et de champs de repos appartenant aux Belgo-romains ou aux Francs.

Le premier document écrit qui mentionne notre ville est un

---

(1) L'en-tête de ce chapitre reproduit un linteau de pierre du XVe siècle provenant de l'ancienne abbaye du Val-des-Ecoliers. Le D initial offre un dessin du château de Mons, d'après sa représentation au XVe siècle.

diplôme de 642. Il la nomme *Castrilocus;* ce nom s'est conservé jusqu'au XIe siècle sous les formes de *Castrilucius*, *Castrorum locus*, *Mons castrati loci*. Est-ce à un campement romain *(castra)* ou à l'érection d'un château-fort (bas-latin *castrum)* qu'il faut attribuer ce nom? On a beaucoup discuté sur ce point. Quelques auteurs tiennent encore pour l'opinion des chroniqueurs et des légendaires et trouvent dans cette appellation le souvenir du camp de Quintus-Cicéron, frère du célèbre orateur, qui fut assiégé par les Belges l'an 56 avant J.-C. ou tout au moins d'un campement de légionnaires datant du IIe ou du IIIe siècle. D'autres, peut-être avec plus de fondement, rapportent l'origine de cette dénomination à un château *(castellum)* construit aux confins de la forêt Charbonnière pour arrêter l'invasion de hordes barbares.

Une monnaie de Charles-le-Chauve portant la légende *Castraloc moneta* est attribuée à notre ville.

Au VIIe siècle, une forêt et des broussailles couvraient l'emplacement de Mons et s'étendaient très au loin, vers Epinlieu et Ghlin.

Le missionnaire Ghislain s'y établit momentanément, puis abandonna ce lieu pour la forêt d'Ursidungus, où il fonda la *Cella,* monastère qui devint le berceau de la ville de Saint-Ghislain.

Waldetrude ou Waudru, fille de Walbert, que l'on cite comme comte de Mons et du Hainaut, et épouse du seigneur hibernien Madelgaire, ayant résolu de se retirer du monde vint s'établir à Castrilocus et, vers 650, y fit bâtir un ermitage par son cousin Hydulphe, le fondateur de la célèbre abbaye de Lobbes. D'après les hagiographes, Waudru y serait morte le 9 avril 686.

Cet établissement devint un important monastère et le centre d'une bourgade auquel Charlemagne aurait accordé droit de cité en 804, ce qui est des plus contestable. Les Normands brûlèrent le tout au IXe siècle.

Au siècle suivant, on constate près de l'église de Sainte-Waudru l'existence d'un château ou donjon, bâti, selon toutes apparences, pour la défendre et servir de demeure au comte de Mons qui était devenu l'avoué et le protecteur de la communauté religieuse. Vers 956, on reconstruisait ou l'on réparait les murs de cette forteresse; un officier de la reine Gerberge s'en empara par stratagème et la livra aux flammes ainsi que les habitations voisines. On ne tarda pas à la relever de ses ruines. Le comte Regnier III l'assiégea et la reprit en 998.

Ce château était bâti au sommet de la colline principale de Mons, vers le Nord-Ouest. On en retrouve encore des restes. Dès le XIIe siècle, il était considéré comme la principale place forte du Hainaut, ainsi que le témoigne Geoffroi, abbé de Clairvaux, qui y logea avec Saint-Bernard en 1148.

Sous les comtes de Hainaut, Bauduin IV et Bauduin V, le château fut considérablement amplifié et environné d'une enceinte avec murs, tours et fossés qui engloba les églises de Sainte-Waudru, de Saint-Pierre et de Saint-Germain. Elle entoura la partie de la ville limitée par le rang droit de la rue de la Chaussée, les rues de la Terre-du-Prince, des Cinq-Visages, de la Grosse-Pomme, de N.-D. Débonnaire, des Gades, partie de la Cronque-Rue et de la rue des Clercs, l'extrémité de la Grand'Place et de la rue de la Coupe. Trois portes donnaient accès à l'intérieur : celles du Marché au bas de la Grand'Place, de Saint-Germain vers la rue Samson et des Palis au bas de la rampe de Sainte-Waudru; cette dernière donnait vraisemblablement accès au Parc, forêt giboyeuse réservée pour les chasses du souverain.

En dehors de cette enceinte, une charte de 1181 constate l'existence des chapelles de Saint-Nicolas pour les malades, de Saint-Pierre-dans-les-prés appartenant à l'abbaye de Lobbes, d'un bourg sur la chaussée *(vicus in Calceia)*, ce qui prouve l'existence d'une agglomération extra-urbaine. Celle-ci s'augmenta considérablement surtout dans le cours du XIIIe siècle. En dehors des fortifications, s'établirent successivement les hôpitaux de Saint-Ladre, des Douze-Apôtres et de Jean Canart, les églises paroissiales de Saint-Nicolas-en-Havré et de Bertaimont (1224-1227), l'abbaye d'Epinlieu (1216), le couvent des Frères-Mineurs (1238) dans les prairies du Joncquoit, le Béguinage (1248) et le prieuré du Val-des-Ecoliers (1252), sur le Cantimpré.

On fut obligé de transférer le marché qui se tenait entre les églises de Saint-Germain et de Sainte-Waudru au bas de la rue des Clercs, en dehors des portes.

Dès 1218, le magistrat composé de sept échevins possédait un sceau dont nous donnons plus loin une vignette. En 1251-1252, la comtesse Marguerite de Constantinople organisa l'échevinage et céda à la communauté des droits de tonlieux qu'elle possédait à Mons. Trente ans plus tard, Mons comptait 862 personnes payant le droit de bourgeoisie. Elle était devenue une véritable ville un peu resserrée ; à diverses reprises, il semble qu'on essaya d'en augmenter le circuit par des ouvrages avancés.

Le comte Jean d'Avesnes favorisa vivement cette extension de la cité peut-être dans une pensée politique, pour abaisser la ville de Valenciennes qui, dans la question de sa légitimité, avait préféré soutenir sa grand-mère Marguerite et les Dampierre.

En 1290, on jeta les fondements d'une nouvelle forteresse qui répondait à peu près à l'étendue actuelle de Mons au dedans de ses boulevards. Ce véritable fondateur de Mons accorda aux Montois des privilèges étendus, l'abolition de certains droits onéreux, la cession d'autres qu'il percevait à son profit. Ses successeurs comple-

tèrent ces donations qui permirent aux habitants de construire et de développer leurs remparts. Ce travail dura de longues années ; il ne fut achevé qu'au commencement du XV° siècle. Dans son dernier état, la nouvelle enceinte était percée de six portes : celles de Nimy, d'Havré, du Rivage, de Bertaimont, du Parc, des Guérites ou Tupiniel.

Guillaume d'Avesnes dit le Bon s'occupa beaucoup du commerce de la cité. Il institua en 1304 la franche draperie. Une peste terrible ayant décimé la population, ce prince accueillit à Mons les juifs que Philippe-le-Long, roi de France, avait chassés de ses Etats. De nouvelles prérogatives furent accordées aux échevins en 1315 et 1323 ; ils reçurent le droit d'incorporer les terrains nécessaires dans l'enceinte, moyennant indemnités, de prendre l'eau de la Haine pour alimenter les fossés. Un marché aux chevaux fut établi en 1331.



En 1348, la peste reparut. Une procession qui eut lieu en cette occasion avec les châsses de Sainte-Waudru et de Saint-Vincent

donna lieu à la célèbre procession de la Trinité et à la *ducasse* de Mons, bien connues en Belgique par le *Lumeçon*, le *Doudou* et le *Car d'Or*.

Le 20 décembre 1386, le duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, permit au magistrat d'établir une distribution d'eau. Après des études et des devis très remarquables, on résolut de capter les eaux d'une fontaine située près de l'abbaye de Saint-Denis et de les conduire à Mons par des tuyaux souterrains. Les travaux commencèrent en 1394 ; ils furent terminés en cinq ans. Le 1er juin 1405, jour de l'inauguration du comte Guillaume IV, on posa la première pierre d'une monumentale fontaine jaillissante sur le Grand Marché. D'autres fontaines furent ensuite installées sur diverses places et aux carrefours de la cité.

Les documents que l'on possède sur l'organisation de la ville, depuis le milieu du XIVe siècle jusqu'au règne de la comtesse Jacqueline de Bavière, marquent à Mons une singulière intensité de la vie communale. Elle possédait toutes les institutions d'une plus grande cité, une bourgeoisie qui s'armait au jour du danger, des gildes militaires, une artillerie déjà puissante ; les corps de métier, dont quelques-uns très importants, étaient constitués au nombre de 23 en 1386. Le rôle d'une imposition frappée en 1365 dénote une population de 1,751 pères de famille taxés ; dans ce chiffre ne sont pas compris les prêtres, les religieux et surtout les nobles dont beaucoup avaient leur hôtel à Mons.

Les démêlés de la comtesse Jacqueline avec son mari Jean IV de Brabant et surtout les secrètes menées de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, faillirent amener la ruine de cette prospérité. En 1425, les Brabançons vinrent assiéger Mons où s'était renfermée Jacqueline et des troupes anglaises. La ville se rendit le 15 juin, après une remarquable défense de cette garnison étrangère et des milices bourgeoises.

En 1428, les échevins reçurent de Philippe-le-Bon et de Jacqueline une charte qui fortifia et étendit notablement leurs prérogatives judiciaires en matière civile criminelle et en appel des causes des échevinages subalternes. Le nombre de ces représentants de la cité avait été porté à dix en 1406. Le Conseil de ville, chargé d'intervenir dans les affaires importantes d'administration, existait déjà en 1295 ; il fut fortement organisé à la fin du siècle suivant.

Le 2 mai 1451, Philippe-le-Bon vint tenir à Sainte-Waudru un chapitre de l'ordre de la Toison d'Or.

La ville s'enrichit alors de quantité de monuments dont les seuls qui subsistent sont l'église de Sainte-Waudru et l'Hôtel-de-Ville. Elle comptait de véritables artistes dans les divers métiers, dans la peinture, la sculpture et surtout dans l'orfèvrerie.

Le contre-coup de la réaction qui se produisit en Flandre après la mort de Charles-le-Téméraire, se fit ressentir à Mons. Le magistrat fit arrêter le 15 mars 1477 des officiers de la duchesse Marie de Bourgogne, entre autres Jean Gros, son audiencier, et Robert de Martigny, receveur des domaines du comté. Ce dernier, accusé de malversations par le peuple, fut condamné à la peine de mort et exécuté le 30 mai 1477. Il y eut en cette année et dans les suivantes un véritable essai de révolution communaliste.

Sous le règne de Charles-Quint, l'industrie et le commerce de Mons arrivèrent à l'apogée de la prospérité. Ses fabriques de draps, de serges et d'autres étoffes de laine, de lin ou de soie devinrent célèbres dans tous les pays avoisinants. On rapporte qu'à l'heure de la sortie des ouvriers, les rues étaient tellement encombrées qu'on devait empêcher momentanément la circulation des voitures par le son d'une cloche (1). De 1550 à 1565, nombre d'étrangers vinrent s'établir dans la ville et y apportèrent les procédés de tissage et de teinturerie de la France, de l'Allemagne et de l'Italie.

Les guerres religieuses portèrent les coups les plus funestes à cette activité commerciale et industrielle. Beaucoup d'ouvriers lainiers qui avaient embrassé les idées nouvelles durent s'enfuir. Le 24 mai 1572, le comte Louis de Nassau s'empara par surprise de Mons avec l'aide de troupes recrutées surtout en France. Il voulait conquérir cette ville et en faire pour Coligny et le parti huguenot une place d'armes qui aurait affermi leur pouvoir en France.

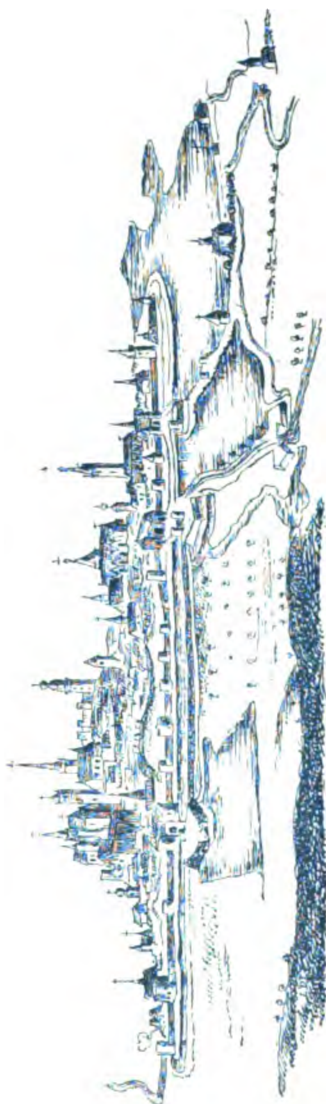
Malgré toutes les tentatives de Louis, le magistrat de Mons resta fidèle au roi d'Espagne et opposa à toutes les demandes de l'envahisseur des refus formels. Le duc d'Albe vint en personne assiéger la ville avec des forces espagnoles ; elles vainquirent à Harmignies et surtout à Hautrages des renforts importants que Genly amenait au secours des assiégés. Ceux-ci retranchés sur les remparts et dans l'abbaye d'Epinlieu firent une résistance acharnée; ils ne capitulèrent que le 21 septembre 1572. D'Albe fit son entrée dans la ville le lendemain et y institua un Conseil des Troubles qui prononça de nombreuses condamnations contre les habitants de la ville.

En 1578, le duc d'Alençon, frère du roi de France, nommé gouverneur du pays par les Etats-Généraux, voulut pénétrer avec des troupes à Mons, mais les bourgeois, sur le conseil de Gilles Vinchant, arrêtèrent l'exécution de ce coup de main.

Sous le règne des archiducs Albert et Isabelle, inaugurés à Mons comme comtes de Hainaut le 24 février 1600, la ville reprit quelque peu de son ancienne prospérité, mais celle-ci ne fut pas de longue

(1) Un ban de police du 21 juin 1389, constate que Guillaume, comte d'Ostrevant, fils d'Albert de Bavière, avait accordé « ban pour avoir son de cloche qui servirait aux ouvriers et ouvrières de venir, aller et retourner ».

durée et les guerres de Louis XIV lui infligèrent les plus tristes calamités. Dès 1667, le monarque français ayant manifesté l'intention de se rendre maître de cette place forte, on fit de grands travaux de défense; des établissements suburbains comme l'hôpital de Saint-Lazare et l'abbaye d'Epinlieu furent démolis par le génie militaire.



En 1678, le maréchal de Luxembourg investit étroitement la forteresse, mais il rencontra une défense vigoureuse de la part de la garnison et surtout des compagnies bourgeoises qui firent de victorieuses sorties. Après la bataille de Saint-Denis, qui mit aux prises le maréchal français et le prince d'Orange, ce blocus fut levé. Le roi Charles II, pour reconnaître la bravoure des habitants, accorda des chaînes d'or et des titres de noblesse aux échevins qui étaient alors en fonctions.

Le 15 mars 1691, Mons fut assailli de nouveau par une armée française de 80,000 hommes, dont Louis XIV prit le commandement supérieur. Elle ne se rendit que le 10 avril suivant après neuf jours de tranchée et un bombardement qui causa d'énormes dégâts aux édifices publics et aux maisons. Le monarque français conserva sa conquête jusqu'à la paix de Ryswyck en 1697. Il la fit fortifier par Vauban d'ouvrages considérables qui se rattachèrent à une grande ligne de défense créée sur les bords de la Trouille et rejoignant la Sambre aux environs de Charleroi. Des vestiges de ces « lignes » existent encore vers Harmignies, Givry et Peissant.

A la suite de la mort de Charles II et de la reconnaissance du duc d'Anjou comme roi d'Espagne sous le nom de Philippe V, des troupes

françaises commandées par M. d'Artagnan occupèrent Mons le 6 février 1701. Les Haut-Alliés, sous les ordres du prince Eugène et du duc de Malborough, vainqueurs à Malplaquet, vinrent l'assiéger de nouveau le 25 septembre 1709 et obtinrent la capitulation de la garnison française le 20 octobre suivant. En 1713, le traité d'Utrecht fit passer Mons sous la domination de l'Autriche. Les troupes alliées qui l'occupaient la remirent en 1716 aux autorités impériales en vertu du traité de la Barrière de 1715.

Nouveau siège en 1746. Le prince de Conti l'investit le 7 juin; il ne parvint à s'en rendre maître que le 13 juillet suivant, après une résistance énergique du comte de Nava qui y commandait. Les Français firent sauter et démolir les fortications. La paix d'Aix-la-Chapelle du 18 octobre 1748 ayant restitué Mons à l'Autriche, ils en sortirent le 24 février 1749.

De 1750 à 1754, le gouvernement fit relever la forteresse; il dépensa plus de 558,000 florins pour ce travail qui ne servit guère, car la paix succéda au bruit des armes qui n'avait presque cessé de retentir pendant septante ans. Joseph II, jugeant les remparts de Mons inutiles, les fit démolir en 1782.

Dix ans plus tard, après le gain de la bataille de Jemappes (6 novembre 1792), le général Dumouriez l'occupa. Les troupes de la République durent l'évacuer en avril de l'année suivante, mais elles y rentrèrent en juin 1794.



Sous le régime français, Mons devint le chef-lieu du département de Jemappes et un centre industriel des plus importants que Napoléon s'appliqua à développer. Quand nos provinces furent réunies à la Hollande, il resta le chef-lieu de la province de Hainaut. Le gouvernement du roi Guillaume, en exécution d'un protocole du 3 novembre 1815, la fit embastiller de nouveau à partir de 1817. Plus de onze millions de florins furent consacrés à la création de cette enceinte qui était remarquable par sa puissance. Outre des fronts étendus, des bastions, des cordons d'eau très importants, elle comportait plusieurs forts détachés nommés Lillo, Saint-Pierre, des Hollandais, ainsi nommé parce qu'il servit de prison aux prisonniers de cette nation en 1830. On y voyait quatre portes: celles de Nimy, d'Havré, de Bertaimont ou de France et du Rivage; une poterne, dite du Parc, servait à l'usage des piétons.

La Révolution belge rencontra les plus vives sympathies de la population montoise. Dès le 19 septembre 1830, la bourgeoisie se mettait en armes et attaquait audacieusement le poste de la porte de Nimy, occupé par de l'infanterie et de l'artillerie. Le 28 septembre

suivant, une poignée de volontaires se rendait, sans coup férir, maître des officiers et soldats hollandais. Ce coup de main eut une grande portée pour le gouvernement provisoire à qui il fournissait des pièces de canon et des munitions qui lui manquaient.

Bien après 1830, Mons est resté fortifié. Sa troisième enceinte disparut enfin sous la pioche des démolisseurs, en exécution d'une loi du 11 mai 1861. Les travaux de démantèlement commencés le 24 juin suivant ont été terminés en 1865. De belles avenues, d'élégants boulevards, toute une série de rues nouvelles qui bientôt seront complètement garnies de belles demeures ont succédé aux constructions militaires qui hérissaient les abords de notre ville et enlevaient à ses habitants une partie de l'air et de la lumière. Les œuvres de la paix ont remplacé celles de la guerre. Formons le vœu qu'elles subsistent et que plus jamais Mons ne revoie les jours mauvais et calamiteux qui se retrouvent si souvent au cours de ses annales !



SCEAU DE L'ANCIEN CHAPITRE DE SAINT-GERMAIN



Mons Moderne



MONUMENTS CIVILS



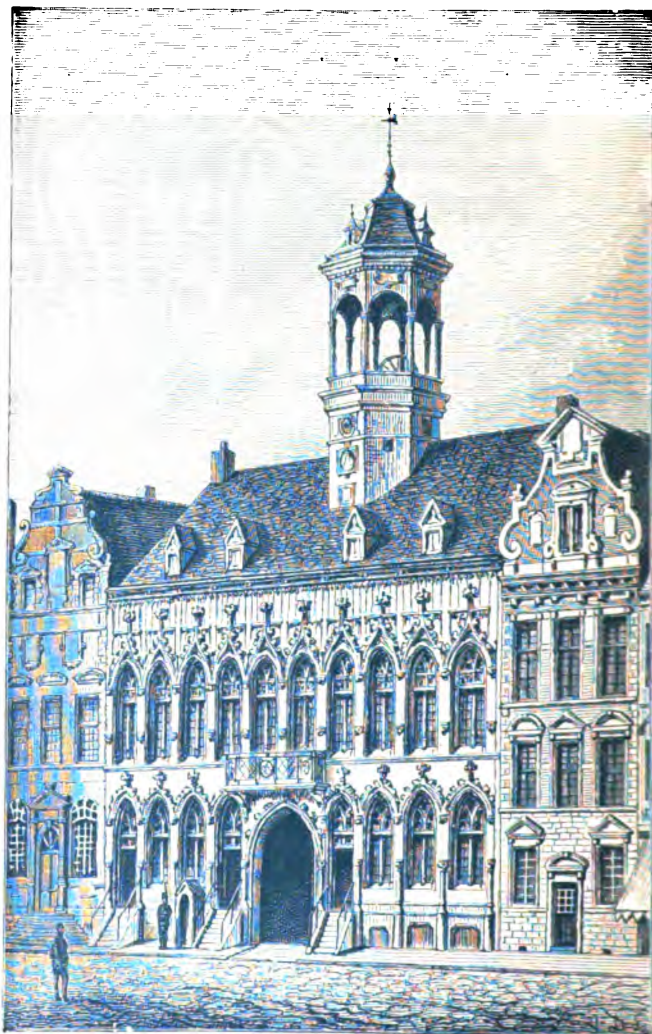
L'HOTEL-DE-VILLE

L'HÔTEL-DE-VILLE occupe le milieu de l'un des longs côtés de la Grand'Place. C'est un monument de style ogival fort remarquable; il le serait davantage si sa façade était restaurée complètement. Celle-ci offre un ensemble symétrique et bien proportionné. Au centre, s'ouvre une grande porte ogivale surmontée d'un balcon en fer ouvragé, style Louis XV, qui, au siècle dernier, a remplacé une tribune ou « bretèque » en pierre; de chaque côté, existent une porte plus petite et trois fenêtres avec meneaux et encadrements ornés de crochets et de fleurons. Des colonnettes cylindriques avec chapiteaux d'un beau travail, placées entre ces ouvertures, forment avec des dais à clochetons (supprimés en 1823) des niches qui vraisemblablement abritaient jadis des statues.

A l'étage, on trouve neuf fenêtres de même architecture, surmontées de gables très élégants, séparées par des culs de lampe et des dais. D'élégantes arcatures en relief se dessinent sur le mur jusqu'à la corniche.

On voit par la disposition du toit, l'absence d'ornementation des pignons, que l'édifice n'a jamais été achevé ou qu'il a été mal restauré après le fameux ouragan de 1606 qui en abîma la partie supérieure.

Ce toit a été surmonté en 1718 d'un campanile de style Renais-



sance qui forme un assez étrange disparate avec le reste du monument. Ce clocher renferme une cloche historique, la *Ban-cloche*,

datée de l'année 1390, antique airain communal qui résonne aujourd'hui dans quelques rares occasions, et une horloge indiquant l'heure, la nuit comme le jour, grâce à un système de cadrans ajourés et tournants.



On ne possède que très peu de détails sur la construction de cet édifice qui a remplacé une ancienne maison de ville bâtie de 1323 à 1348 sur l'emplacement de demeures particulières et des deux anciens hospices de Jean Vilain et de Louis de Mons. Quelques restes de cet édifice primitif se voient dans la première cour intérieure. Il s'y trouve notamment la partie inférieure d'une tourelle ou beffroi s'élevant encore jusqu'au niveau du toit, et, à l'intérieur, des arcatures gothiques qui semblent avoir appartenu à l'ancienne chapelle échevinale de Saint-Georges (1).

A en croire l'historien de Boussu, les échevins de Mons auraient entrepris dès 1440-1443 la reconstruction de l'hôtel communal pour donner du travail aux ouvriers de la ville dans un temps de grande misère, mais cette date est loin d'être exacte, si l'on s'en réfère aux documents conservés dans les archives. Le conseil de ville ne décida cette réédification qu'en 1458-1459. Les maîtres maçons de Bruxelles et de Douai y intervinrent comme experts.

En 1467, l'édifice était achevé, mais dix ans plus tard, une explosion de poudre qui se produisit à l'arsenal situé tout à côté, en détruisit une partie considérable. Mathieu de Layens, le célèbre architecte qui donna les plans de l'hôtel-de-ville de Louvain, fut appelé en mars 1479 par le magistrat pour arrêter les devis des travaux à exécuter.

C'est, semble-t-il, à la suite de ce devis que la façade actuelle fut élevée. La disposition générale, certains traits architectoniques, les gables, les colonnettes, la facture des fenêtres avec croisillons en pierre traversant le meneau à la naissance de l'ogive, la simplicité d'ornementation des lobes montrent de singulières analogies avec

(1) Dans les locaux occupés par le bureau de population et le magasin d'armes de la garde civique.

ceux de la maison communale de Louvain, et attestent l'influence du constructeur de ce dernier édifice.



L'archéologue peut admirer plusieurs objets intéressants à l'entrée de l'hôtel-de-ville.

C'est d'abord, sur la grande porte bardée de fer, une serrure et un marteau en bronze, reproductions exactes d'ouvrages en fer forgé, qui, dans un but de conservation, ont été, en 1877, déposés au Musée archéologique. Ils représentent le château de Mons avec le Chien assis sur le seuil et une tourelle surmontée d'un ange.



A gauche de l'entrée principale, on remarque encastré dans le soubassement une autre œuvre de ferronnerie, une sorte de petit singe accroupi, faisant la grimace. Il est connu sous le nom de « singe de la Grand-Garde » et est aussi populaire à Mons que le petit ours de la rue de l'Académie à Bruges, ou le Manneken-pis de la rue de l'Etuve à Bruxelles. Au reste, on n'a jamais pu connaître la signification de cette petite figure. Ne serait-ce pas l'enseigne du cabaret qui se trouve à côté, dans les caves de notre hôtel communal, et qui, lui aussi, est très ancien?

Le porche d'entrée qui se développe sur toute la largeur de l'édifice montre quelques bas-reliefs dus à des imagiers de l'époque gothique.

A l'entrée, au centre du tympan, se voit un personnage debout dans le grand costume d'un bourgeois du XVe siècle et, sur le côté, un individu assis sur un banc. Le sens de cette représentation nous échappe ; nous avons lieu de croire qu'elle est incomplète.

La face correspondante du porche montre un personnage assis, couronné, tenant de la dextre le glaive de justice. A ses côtés, sur des culs de lampe, sont agenouillés deux individus, sans doute des parties adverses. A notre avis, ce bas-relief représente le comte de

Hainaut et des plaignants ou des échevins reconnaissant sa suzeraineté et prenant investiture de juges.

Les clefs de voûte sont trois médaillons sculptés dont les sujets se complètent. Ils nous montrent en action la justice échevinale. Le premier figure un juge en robe avec la verge, symbole de sa juridiction criminelle. Il est assis sur le banc de justice avec un assesseur ou greffier et accosté de deux hommes qu'à leurs amples vêtements et leurs bonnets de haute forme, l'on serait tenté de prendre pour des avocats plaidants ou des sergents en costume d'audience. Au pied du prétoire, apparaissent les parties occupées à plaider leur cause, un jeune homme d'une part, une gente demoiselle de l'autre. Tous deux sont agenouillés.

Le second et le troisième représentent soit des sergents à verge, soit des ribauds, tenant par le bras une femme — d'aucuns y voient une fille de joie — et un jeune homme qu'ils viennent d'appréhender pour les conduire devant le magistrat.

Nous avons, dans ces représentations connues vulgairement sous le nom de *tribunal des échevins*, des scènes prises sur le vif et nous initiant à la façon dont se rendait la justice au XVe siècle. Le crime dont sont accusés les prisonniers est-il grave ? Les précautions que l'on prend pour s'assurer de leurs personnes sembleraient le dénoter. Peut-être s'agit-il dans l'espèce d'une des nombreuses contraventions à l'ancienne police des mœurs, si communes à cette époque de licence.

Ces bas-reliefs sont des plus curieux pour les costumes qui nous rappellent les modes portées sous Philippe-le-Bon.



Dans l'intérieur de notre hôtel-de-ville, restauré depuis quelques années, existent des salons dont la visite n'est pas sans intérêt. Pour les voir, il suffit de s'adresser au concierge, fond de la cour.

La salle du corps de garde de police, anciennement des *Saquieaux*, est conservée à peu près comme aux siècles passés.

La salle des réunions du Conseil communal (jadis *Salle verte* ou des *Ajours*), aux fenêtres garnies de meneaux et croisillons en pierre, date évidemment du XVe siècle; elle est décorée de boiseries

en chêne sculpté, style du XVII[e] siècle, d'une cheminée gothique avec colonnes en torsades et d'un très-beau plafond Renaissance. daté de 1682, qui vient d'être restauré.

La salle des commissions, située derrière la précédente, de construction beaucoup plus moderne, n'a de remarquable que cinq grands panneaux de tapisseries de Bruxelles représentant des scènes d'après Teniers et l'école flamande ; ils sont signés *Leclerc* 1707 et portent la marque caractéristique BB de la tapisserie bruxelloise. La cheminée de cette salle est ornée d'un paysage que l'on attribue au peintre montois, J.-A. Wery. Ces panneaux de beaucoup de mérite ont été restaurés en 1888.

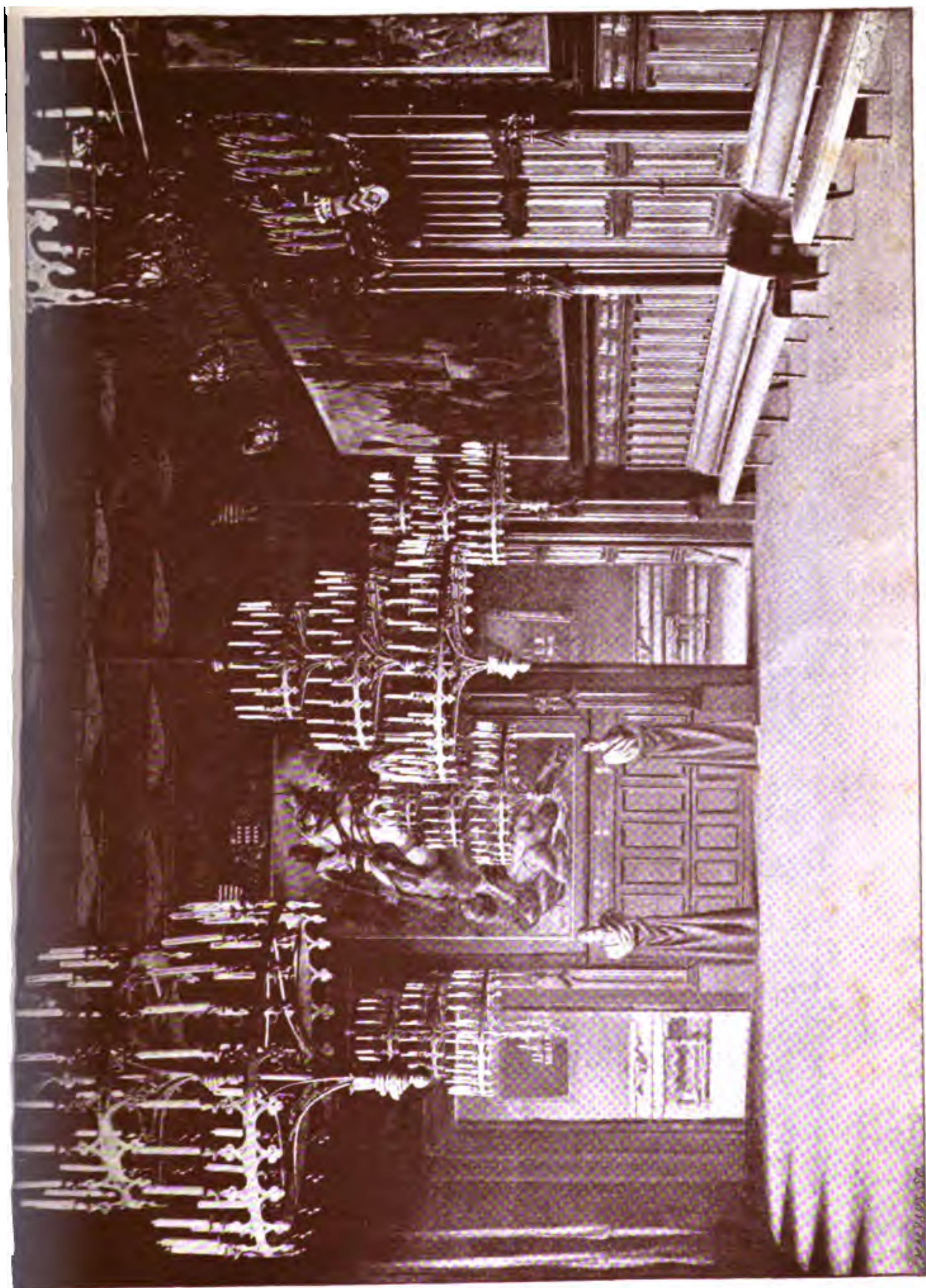
Un escalier décoré d'un groupe bien connu *Les Lutteurs* et de tapisseries des Gobelins, représentant des verdures avec personnages d'Orient, donne accès à l'étage où se trouvent plusieurs salons dignes de remarque.

Dans la salle dite *des portraits*, on a réuni une quarantaine de portraits de toutes dates et de toutes dimensions, des bustes représentant des personnages montois qui se sont distingués dans les carrières les plus diverses. Plusieurs de ces tableaux sont excellents. On y voit encore les bannières d'anciennes sociétés musicales de Mons, notamment celle de la société des chœurs « Roland de Lattre ».

Le salon *boisé*, ainsi nommé parce qu'il est lambrissé de boiseries de ton grisâtre, sert actuellement de salle des mariages. Il renferme les portraits des citoyens qui ont représenté la ville de Mons et son arrondissement au Congrès national de 1830. Entre les fenêtres, quatre piédestaux supportent les bustes du roi Léopold I[er] et de la reine Marie-Louise, du roi Léopold II et de la reine Marie-Henriette.

Le grand salon gothique ou *salle Notre-Dame*, qui occupe toute la longueur de l'hôtel-de-ville et prend vue par huit fenêtres sur la Grand'Place, servait anciennement aux réunions plénières du magistrat et de la compagnie des Rhétoriciens. Jadis il était orné d'une belle cheminée de style ogival et de vitraux peints ; des restaurations inintelligentes aux deux derniers siècles ont fait disparaître cette décoration. Nous donnons ci-contre une vue de ce salon tel qu'il existe actuellement.

En 1864-1865, MM. Wilbrant furent chargés de la restauration des salons de l'étage. Ils ont décoré cette salle dans une note simple et



sévère qui s'harmonise parfaitement avec l'architecture de l'édifice : lambris et portes gothiques en vieux chêne, tapisseries en vieux cuir, lustres gothiques dorés et rehaussés de filets bleus et rouges. Les peintures, d'un travail sobre, consistent en rinceaux qui encadrent des armoiries rappelant les personnes qui ont exercé des magistratures communales ou provinciales. Au plafond, 58 écussons sont consacrés aux Grands baillis du Hainaut; sur les poutres qui le divisent en caissons se remarquent les armoiries des maïeurs de Mons. Sur les murs, dix-sept écussons en relief surmontés de couronnes figurent les dynasties qui ont régné sur le Hainaut; d'autres rappellent les prévôts de Mons.

Sur la frise des lambris et les parties supérieures des portes, de ·tites banderoles rouges portent les noms des maîtres d'artillerie, ·s commandants des compagnies bourgeoises, des premiers échenns ou chefs du magistrat de Mons depuis 1357 jusqu'en 1789.

Quatre grands tableaux complètent cette décoration. Le preer, placé à côté de l'entrée, représente l'*Attaque du camp Cicéron par les Nerviens* sur l'emplacement de la ville de Mons; st de M. Louis Paternostre, d'une famille originaire de Mons.

iur le même long côté de la salle, qui fait face aux fenêtres, se ent deux autres grandes toiles :

.e comte Baudouin V de Hainaut distribuant des armes aux rgeois pour la défense de la ville, attaquée par le duc de Brat et l'archevêque de Cologne (1185), par M. Modeste Carlier, de ... iregnon.

Le comte Baudouin de Constantinople promulguant les chartes de 1200, devant les nobles et le clergé du comté, par M. Hennebicq, ancien directeur de notre Académie des Beaux-Arts.

Gilles de Chin, vainqueur du dragon, une magistrale page de M. Bourlard qui dirige actuellement l'Académie de Mons, occupe l'un des petits côtés de la salle. Au-dessous de ce panneau, on voit deux beaux bustes en bronze de Léopold II et de la Reine, par Vinçotte.

Le grand salon communique par deux portes à une autre salle appelée le *Salon rouge* ou *Salle des États*, car au siècle dernier c'était là que se réunissait cette assemblée provinciale. La décoration est en style Louis XIV. La cheminée qu'on y remarque date

du XVIIIe siècle; le trumeau en est occupé par une ancienne peinture allégorique figurant la province du Hainaut sous les traits d'une nymphe accompagnée des quatre lions héraldiques de la province; un génie lui présente la carte du comté; on aperçoit dans le lointain, une vue de Mons.

Le plafond retrace des épisodes glorieux de l'histoire de la ville de Mons. Au centre, se trouve un panneau ovale représentant l'Espagne octroyant des lettres de noblesse aux magistrats représentés par une femme personnifiant la cité; à leurs pieds, Bellone armée s'incline et éteint la torche de la guerre. A gauche de ce groupe principal, les arts, la navigation et l'agriculture; à droite, le commerce et l'industrie assistent au triomphe de la paix. Cette figuration symbolique rappelle la belle défense des Montois lors du blocus de 1678 (voyez page 10).

Le fond de la cour intérieure de la maison communale est occupé par les bureaux du receveur, des travaux publics, de l'état-civil, des expéditionnaires, les salles de réunion du Collège des Bourgmestre et Échevins. Ces constructions datent des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Dans la salle des Pas-Perdus, jadis *Salle Rouge*, décorée en style ogival, on voit une cheminée à galerie ajourée du XVe siècle et manteau composé de claveaux à crossettes et d'une *tappe* de foyer en fonte du XVIIe siècle. Cette cheminée ornait jadis la salle des Saquieaux.

Salles Saint-Georges et de la Toison d'Or

Sous ce nom, on désigne deux bâtiments situés de part et d'autre de l'hôtel-de-ville, communiquant avec lui par les étages; ils sont construits dans le style de la Renaissance du XVIIe siècle.

La *Toison d'Or*, à droite, anciennement « Maison du noble », ne sert plus qu'aux élections de la garde civique et à certaines réunions de sociétés. Elle est figurée au côté gauche de la vue que nous donnons, p. 24.

Ce qu'on appelle *salle Saint-Georges* constituait jadis l'oratoire échevinal, où l'on célébrait la mainmesse ou première messe à l'usage des ouvriers et du magistrat. Celui-ci pouvait assister à l'office religieux sur un jubé auquel on avait accès par le salon des

Etats; il a été démoli, il y a quelques années, nous ne savons pour quelle raison, car c'était une œuvre de style Renaissance assez pure.

Cette chapelle, restaurée il y a une vingtaine d'années, a été bâtie en 1601 pour remplacer une autre datant du XIVe siècle dont l'abside existe encore en partie, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

Plusieurs confréries eurent leur lieu de réunion dans cet oratoire, mais la plus célèbre fut celle de Saint-Georges, espèce d'ordre militaire fondé en 1382 par Guillaume, comte d'Ostrevant, et qui alla en Prusse assister les chevaliers de l'Ordre teutonique contre les invasions des Lithuaniens.

Rien dans la chapelle Saint-Georges ne rappelle ces souvenirs. Elle est affectée actuellement à divers services publics ou particuliers, expositions, tombolas, tirage au sort, élections. (Voir son élévation dans la planche de la page 22.)

L'ARSENAL ET LA CONCIERGERIE

(RUE D'ENGHIEN, ISSUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE)

L'arsenal, situé au fond de la seconde cour intérieure de l'hôtel-de-ville, a été bâti en 1848 sur les plans de M. l'architecte Sury dans un style gothique très simple. On y remise le matériel des pompes à incendie, qui sont ainsi à proximité de l'hôtel-de-ville et du théâtre, ainsi que les voitures servant aux transports funèbres, service qui a été monopolisé par la ville en 1890.

La *Conciergerie*, située à front de l'issue que possède l'hôtel-de-ville vers la rue d'Enghien, date du XVIe siècle. On y voit une petite chapelle où les individus condamnés à mort par la justice échevinale passaient leur dernière nuit. Au-dessous de la Conciergerie se trouvait la *Salle rouge*, où, d'après la tradition, on appliquait la torture. Ce bâtiment affecté jadis à l'École de musique est en ce moment occupé par M. le Directeur du Conservatoire et en partie par le service de la salubrité.





LA GRAND'PLACE

Connue jadis sous le nom de *Marché* ou *Grand Marché*. Elle a été agrandie à partir de 1348, en suite d'un octroi de Jean de Hainaut, sire de Beaumont, gouverneur du comté, qui autorisa le magistrat à faire abattre des maisons entre la rue de Nimy et la Sewe (rue des Clercs) pour lui donner une vaste étendue. Plus tard, on démolit aussi un rang de maisons qui existait entre cette dernière rue et la rue d'Havré pour l'étendre en longueur.

Dans son état actuel, la Grand'Place forme un quadrilatère irrégulier du côté où a été effectué le dernier agrandissement. A la fin du XVIIe siècle, on trouvait sur ses quatre côtés des monuments et des demeures curieuses de style ogival ou Renaissance hispano-flamande. Le siège de 1691 et des reconstructions du commencement de ce siècle les ont fait disparaître. On ne peut citer comme subsistant de cette époque que le n° 22, jadis « Maison de Saint-Christophe », aujourd'hui *Café du Commerce*, qui date du XVe siècle ; les n°s 15 et 17, *Café du Greffier* et maison attenante, dont le style a été

malheureusement detruit par une restauration inexacte: ce sont les derniers restes de l'*Hôtel du Miroir* rebâti en 1541 et qui avait donné son nom à la rue attenante. A peu de distance, à droite de cette rue, n° 8, on remarque une autre demeure de style gothique datant de 1545 et beaucoup mieux conservée: elle appartient à M. Huart. La plus curieuse est certainement celle dite du *Blanc Levrier*, vers la rue de la Chaussée. On y voit les armoiries de Charles-Quint et le millésime 1530. L'ornementation de sa façade appartient à la dernière époque du style ogival et est remarquable. Du point où est située cette habitation, on aperçoit une autre construction sise à l'intersection des rues de la Coupe et de la Chaussée n° 1 de cette rue qui garde en partie le cachet de l'architecture du XV° siècle.

Nous ne pouvons oublier un édifice de construction postérieure, mais qui rappelle des souvenirs historiques. C'est l'*Hôtel de la Couronne*, jadis de la *Couronne Impériale*, qui, au siècle dernier, servait de lieu de départ et d'arrivée des postes et diligences de Paris et de Bruxelles. Il a été construit par l'architecte Fonson vers 1772. Cet hôtel a vu d'illustres visiteurs : l'Empereur Joseph II en 1781; Monsieur, frère du roi Louis XVI, devenu roi en 1814 sous le nom de Louis XVIII, qui y logea en 1791 quand il émigrait de France; l'Empereur de Russie, Alexandre, et les grands-ducs en 1815, lors des Cent-jours; le général français Bedeau, proscrit du 2 décembre 1851, qui y séjourna quelque temps; à une époque plus rapprochée de nous, le prince impérial, fils de Napoléon III, qui fuyait devant la démocratie maîtresse de Paris, et quantité d'autres illustrations de l'étranger.



Du 16 novembre aux premiers jours de décembre, s'ouvre sur la Grand'Place de Mons une foire des plus anciennes du pays. Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, la déclara franche par une charte de 1291. Aux siècles passés, cette franchise donnait de grands privilèges aux marchands qui s'y rendaient; elle s'annonçait par l'érection d'une perche surmontée d'un aigle impérial.

Une partie de la Grand'Place sert de marché aux fruits trois fois la semaine. Tous les vendredis, on y tient un marché aux grains et une bourse au sucre qui comptent parmi les plus importants du pays.



LE THÉATRE

Il est situé également sur la Grand'Place, et forme coin avec la rue Neuve. Il a été construit en 1841 sur les plans de l'architecte Charles Sury et d'après les études de M. L.-L. Doutremer, conseiller communal, qui avait voyagé dans les pays voisins pour y étudier les meilleures installations théâtrales. Il occupe l'emplacement de l'entrepôt des taxes communales et de l'Académie de dessin.

L'inauguration de cet édifice a eu lieu le 18 octobre 1843. Sa façade, ornée de colonnes et d'un fronton montrant les attributs des arts scénique et musical, est percée de trois grandes portes garnies de vantaux en fonte artistique montrant au milieu de rinceaux et d'arabesques les bustes de Racine, Molière, de Lassus et Grétry. Elles donnent accès par un péristyle décoré de colonnes dans les couloirs et la salle qui peut contenir 1,044 personnes assises.

La décoration de la scène, datant de plus de cinquante ans, plaît par sa simplicité et son bon goût, qualités qu'on ne retrouve pas toujours dans l'ornementation des nouveaux théâtres.

Au point de vue de la sécurité des spectateurs, des dégagements, des risques d'incendie et d'asphyxie, il est peu de scènes qui soient mieux organisées, surtout depuis les travaux qu'on y a exécutés dans les quinze dernières années.

Le théâtre possède une troupe permanente pendant la saison qui s'ouvre en octobre et clôture à Pâques.



Dans une dépendance de l'édifice, se trouve la *Salle des Concerts et Redoutes*. Elle est disposée en trois travées séparées par des piliers d'ordre corinthien. La Société des Concerts et Redoutes, qui continue l'ancienne Académie Musicale et la Société du Concert bourgeois, fondées en 1678 et 1759, y donne des concerts et des bals. On y entend aussi plusieurs fois par année des concerts de musique classique donnés par des artistes de notre ville, par l'*Association des Artistes Musiciens* de Mons, ou par la *Société de Musique*, qui s'est fondée en cette ville le 1er décembre 1889.

Il y a des siècles que l'on aime ardemment la musique à Mons et ce goût n'est pas près de disparaître. Peu de cités même plus importantes jouissent d'autant d'auditions, de festivités musicales et de concerts.

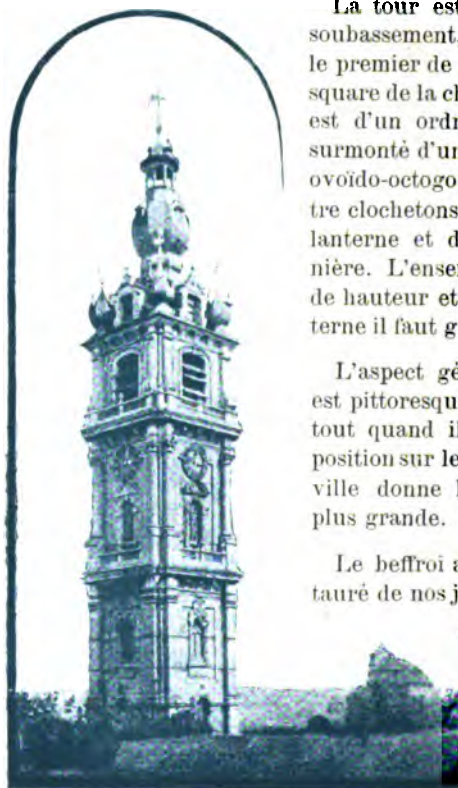
BEFFROI OU TOUR DU CHATEAU

(RUE DES GADES)

Le premier beffroi de Mons était situé entre les églises de Saint-Germain et de Sainte-Waudru et était des plus anciens. Nous croyons qu'il datait du XIIIe siècle. Il se composait de quatre énormes piliers soutenant une construction romane (bavisienne, disent les documents) qui se terminait par un dragon doré. De 1535 à 1538, on y ajouta de nouveaux étages construits en briques, d'où son nom de *Tour de Briques* qu'il conserva jusqu'en 1799, époque où on le démolit.

Néanmoins, le véritable beffroi communal, celui qui servait au guet, se trouvait près du château de Mons. C'était une tour ronde avec toit en poivrier plus connue sous le nom de *Tour de l'Horloge*. Le 21 avril 1661, elle s'écroula de fond en comble. Le magistrat ayant décidé de la reconstruire sur son ancien emplacement institua un concours, dans lequel les plans fournis par un Montois, Louis Ledoux, furent couronnés. Cet artiste fut chargé, de concert avec

l'ingénieur Anthoni, d'en diriger l'exécution. Il est très probable que ces deux hommes avaient coopéré à produire les dessins de cet édifice. La première pierre du nouveau beffroi fut posée le 13 juin 1662. Sa construction était achevée en 1672.



La tour est carrée. Au-dessus du soubassement, elle a trois étages dont le premier de plain-pied avec le sol du square de la châtellenie. Chacun d'eux est d'un ordre différent. Le tout est surmonté d'une flèche en bois de forme ovoïdo-octogonale, cantonnée de quatre clochetons de même forme, d'une lanterne et d'une girouette ou bannière. L'ensemble mesure 84 mètres de hauteur et pour parvenir à la lanterne il faut gravir 345 marches.

L'aspect général de ce monument est pittoresque, imposant même, surtout quand il est vu à distance. Sa position sur le point le plus élevé de la ville donne l'illusion d'une hauteur plus grande.

Le beffroi a été complètement restauré de nos jours sous la direction de MM. Charles Sury et Alfred Fonson, architectes de la ville. Commencés en 1849, les travaux furent achevés en 1866. Des écussons aux armes de la Belgique, du Hainaut et de Mons ont remplacé les armoiries du duc d'Havré, châtelain héréditaire de la cité, qu'on y voyait autrefois et qui avaient été grattées à la Révolution.

La tour renferme l'un des plus beaux carillons du pays, composé de 38 cloches, non compris le bourdon. Celui-ci porte une inscription notant qu'il a été fondu en 1714 par François Barbieux (de Tournai).

Ce carillon datant de 1673 a été refondu en 1760-1773 et complété en 1820 et 1822. Il vient d'être restauré cette année.

LE SQUARE DU CHATEAU

(RUE DES CLERCS)

De 1869 à 1870, l'Administration communale devant, pour les besoins de la distribution d'eau, établir de grands réservoirs sur les terrains occupés par l'ancien château, eut l'heureuse idée d'établir sur les soixante ares qu'ils comprennent un square ou parc public. Il a été inauguré le 10 juin 1873.

On y jouit de l'un des plus beaux points de vue que l'on puisse rencontrer dans notre pays. Nous conseillons fortement au touriste et au voyageur que n'intéresseraient pas des monuments comme les restes de l'ancien château et le beffroi, de faire l'ascension de la montagne du château, ne fût-ce que pour admirer le panorama magnifique qui s'étend de tous côtés à l'horizon.

Aux pieds de la colline, se développe la ville de Mons avec ses maisons, ses monuments de tous genres, sa splendide collégiale dont on peut saisir tout l'ensemble comme à vol d'oiseau. Plus loin apparait le Borinage avec ses nombreux charbonnages, son atmosphère grise, ses maisons plantées de toutes parts en rangs serrés qui dénotent des fourmilières actives de travailleurs, le canal de Mons à Condé, immense ruban d'argent tendu entre ces deux villes avec une rectitude parfaite. Là ce sont des villages semés dans les prairies, dans les bruyères pourprées ou à l'orée des grands bois sombres.

De l'autre côté, l'aspect change. A perte de vue, se développent de riches campagnes entrecoupées de bourgs, de villas, de châteaux, de collines boisées parmi lesquelles tranchent les collines du Panisel et du bois de Mons. Dans le lointain, s'aperçoit la frontière, les forts du camp retranché de Maubeuge, immenses buttes qui annoncent le voisinage d'une nation guerrière qu'inquiète l'avenir.

Bien souvent nous avons vu des étrangers, surtout de ceux qui sont habitués aux plaines un peu monotones des Flandres et de la Hollande, ne pouvoir détacher leurs yeux de ces tableaux si variés.

Que serait-ce s'ils ne craignaient pas de gravir les multiples marches du beffroi qui est près de là? De la lanterne qui le surmonte le spectacle est inoubliable.

LES RESTES DU CHATEAU DE MONS

(RUE DES CLERCS)

Nous avons rapporté plus haut (p. 5) les origines de cette forteresse élevée sur le point culminant de la colline de Mons, à 43 mètres au-dessus de la partie la plus basse de la ville et à 12 mètres au-dessus de la rue la plus élevée.

Après avoir été la résidence des comtes de Hainaut elle fut occupée par la Cour de Mons, le Conseil souverain, le châtelain de Mons, par la maison de santé de M. Battelet, puis par l'hospice Saint-Julien jusqu'en 1866. La plupart des constructions de divers styles qui composaient la châtellenie ont été démolies. On n'a conservé que les souterrains, les murs de l'enceinte, un puits très profond et le bâtiment de la porte d'entrée ou conciergerie.



Ce dernier, bâti en moellons de grès du pays, est un reste curieux de l'architecture féodale. Une grande porte ogivale y est percée. Quand on l'a franchie, on trouve sur la droite une construction romane très curieuse mais évidemment remaniée à l'époque ogivale. On croit y voir la chapelle castrale

de Saint-Calixte dont la fondation est attribuée à la comtesse Richilde (1020-1086). Des peintures murales cachées sous un grossier revêtement y ont été découvertes par M. l'architecte Dosveld. Elles représentent des scènes apocalyptiques traitées d'après les traditions romano-byzantines qui restaient encore en vigueur aux XI-XII[e] siècles.

Cette petite chapelle (Voyez la vue ci-contre) est certainement le plus antique débris de l'art roman que possède Mons. Quant aux fresques dont nous venons de parler, elles peuvent être classées parmi les plus anciennes du pays.

Un autre reste de l'antique château comtal se retrouve au Nord de l'enceinte du château, vers la rue Notre-Dame-Débonnaire : c'est le soubassement du donjon de la forteresse, de la formidable et légendaire *Tour Auberon* qui fut démolie après le XV[e] siècle. D'après quelques érudits, il faudrait voir dans ces quelques pierres un vestige du *castellum* qui a été l'origine de la cité montoise.

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE

(RUE DES GADES, 14)

La Bibliothèque publique de Mons doit son origine à la bibliothèque annexée en l'an V à l'Ecole centrale du département de Jemappes. Elle fut installée dans l'ancienne abbaye d'Epinlieu. On la composa de l'ancienne bibliothèque des Etats du Hainaut, riche en grands ouvrages diplomatiques, et des livres des corporations religieuses supprimées.

A la disparition de l'Ecole centrale, l'Etat fit abandon à la ville de ces collections qui furent transférées dans une propriété communale, l'ancien collège des Jésuites.

Le 6 août 1811, la Bibliothèque fut ouverte au public dans les bâtiments qu'elle occupe aujourd'hui.

Elle possède environ 70,000 livres et brochures. Les ouvrages incunables sont en grand nombre. On y trouve aussi deux impressions xylographiques de la plus grande rareté : la fameuse *Bible des Pauvres* et l'*Exercitium super Pater Noster*, dont on ne connaît qu'un ou deux exemplaires.

Les grandes collections y sont représentées par des ouvrages de la plus grande valeur comme les Bollandistes, Muratori, Dom Bouquet, la *Gallia Christiana*, les précieux recueils de Blaeu, Gronovius, etc. Parmi les modernes, on remarque le grand ouvrage de médecine de Chaumeton, Adelon, Béclard, les plus belles publications sur l'architecture, les arts industriels, les mines, le génie civil, une très riche collection de tracts rares, de revues, de périodiques, de mémoires de sociétés savantes.

Le catalogue des ouvrages imprimés a été dressé par MM. Delmotte, Delobel, Adolphe Mathieu et Henry Watricq, bibliothécaires, et publié en 1852 en 2 vol. gr. in-8°. Un supplément en 2 volumes a paru en 1889.

Ce dépôt conserve encore une collection d'environ 300 manuscrits dont plusieurs d'une grande valeur artistique ou littéraire. Citons divers livres de chœur, des missels enrichis de miniatures, le vieux roman de *Perceval le Gallois*, les *Tournois de Chauvency*, les *Chroniques du Hainaut* de Jacques de Guyse, les *Annales du Hainaut* de F. Vinchant, celles de Froissart, un codex très ancien et très complet de Valère Maxime, des recueils de généalogies, des épitaphiers très importants pour les familles belges, œuvres de Martin Bouts, Laisnez, Prud'homme, etc., une vie et un office de Saint Ghislain noté en neumes.

En gravures, citons encore l'œuvre d'Albert Durer, des recueils très précieux formés au XVIIe siècle par Antoine de Winghe, abbé de Liessies, une collection iconographique et topographique concernant Mons et le Hainaut.

Un médailler est déposé dans la grande salle; il renferme une collection de jetons, médailles et autres documents numismatiques se rapportant surtout à Mons et à la province.

Enfin, dans cette même salle, on trouve la fameuse tête dite « du Dragon » que, d'après la tradition, le célèbre Gilles de Chin aurait tué en Orient ou dans les marais de Wasmes. Elle appartient vraisemblablement à un crocodile d'Afrique de grandes dimensions et a dû être rapportée par un voyageur à une époque reculée, car elle figure déjà en 1409 dans un inventaire de la trésorerie du comte de Hainaut.

La bibliothèque est ouverte au public tous les jours, dimanches

et jours de fête exceptés, le matin de 9 heures à midi, l'après-midi de 2 heures à 4 en hiver et de 3 à 5 en été.

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE

(RUE DES GADES)

Le Musée archéologique occupe deux salles du rez-de-chaussée de la bibliothèque publique. On y trouve une intéressante série de silex taillés ou polis de Spiennes, des antiquités romaines et franques découvertes dans le Hainaut, des bas-reliefs, pierres tombales, cénotaphes, objets mobiliers du moyen-âge, des tableaux et gravures d'anciens monuments du Hainaut, etc.

C'est le lieu de réunion du *Cercle archéologique de Mons,* fondé le 28 septembre 1856 et qui compte en ce moment 166 membres effectifs, 21 honoraires et 54 correspondants.

Cette société, depuis sa fondation, a publié 24 volumes d'Annales dont un de tables, 5 de Bulletins, et accordé son appui à la publication d'autres ouvrages dont quelques-uns de grande importance.

Ses réunions ont lieu tous les troisièmes dimanches de chaque mois.

Restes de la première enceinte et de l'ancien hôtel de Naast

(RUE DE LA TERRE DU PRINCE)

Des restes de la première enceinte de Mons, datant du XIIe siècle, occupent une grande partie du côté droit de la rue de la Terre du Prince. Ils sont bâtis en moellons tirés des carrières des environs et en vieux matériaux gallo-romains.



Vis-à-vis, de l'autre côté de la rue, on trouvait les bâtiments de la *Halle aux Draps,* s'étendant jusqu'à la Grand'Rue. En 1582, ils avaient été affectés à l'usage de l'École dominicale ; on y avait construit une chapelle où se retrouvaient des traces de style ogival. Cette école a subsisté jusqu'en 1875, concurremment avec d'autres

établissements communaux d'instruction primaire. En 1877, ces locaux devenus inutiles furent vendus. Sur leur emplacement et sur celui de l'ancien Poids de la Ville, se sont établies les maisons nos 6-8 de la Grand'Rue, et nos 9-13 de la rue de la Terre-du-Prince.



L'*hôtel de Naast* était contigu à la Halle aux draps et occupait les maisons nos 13-17 de la rue de la Terre du Prince. Il appartenait à la puissante famille des seigneurs de Naast. L'un deux ayant renvoyé au comte de Hainaut son hommage féodal pour soutenir le parti du roi de France, ses biens furent confisqués. Cette demeure seigneuriale devint la résidence des comtes de Hainaut et des ducs de Bourgogne, quand ils venaient à Mons. En 1565, on y plaça la Cour souveraine, la trésorerie des chartes du comté et la demeure des grands baillis de Hainaut.

Cet hôtel a été presqu'entièrement détruit lors du siège de 1691. Il n'en subsiste que quelques restes entr'autres le rez-de-chaussée et l'étage d'une grosse tour carrée se trouvant dans la maison n° 15.



Au n° 17 de la même rue, on remarque un bel hôtel du siècle dernier en pierres bleues avec incrustations de silex roulés que l'on rencontre en si grandes masses dans les environs, surtout vers Maisières et Masnuy. Construit dans le dernier quart du XVIIIe siècle par l'architecte Fonson, il est devenu la propriété de M. Guillochin, puis de M. Achille Legrand, sénateur de l'arrondissement de Mons.



Dans le spacieux jardin situé derrière cette propriété, qui était une dépendance de l'hôtel de Naast, son propriétaire actuel a fait ériger un pavillon de style gothique dont les pièces ont été retrouvées dans la cour de la maison nos 31-33 de la rue de la Clef, aujourd'hui occupée par M. Marcoux-Naline, et qui est un petit bijou architectural en son genre. On croit qu'il a appartenu au renommé « Hôtel au Heaulme ».

auberge où jadis ne dédaignaient pas de descendre les princes et les souverains. L'entrée de cette demeure se trouvait rue de la Coupe (actuellement la papeterie Charles Lemoine et le restaurant Devos) et s'étendait jusqu'au-delà de l'emplacement de la rue de la Clef (percée en 1577).

Ce pavillon de forme carrée se compose d'une galerie ajourée avec pilastres historiés soutenant une galerie supérieure également ajourée. On y voit sculptées au plafond les armoiries de Charles-Quint, et sur une de ses faces le millésime 1531. Il est orné en outre de bas-reliefs d'une crudité de dessin qui rappelle bien la dépravation morale de ce temps.

LE PALAIS DE JUSTICE

(RUE DE NIMY)

Il a été bâti à partir de 1844 sur l'emplacement de l'ancien palais installé lui même dans l'hôtel du Conseil souverain ; celui-ci avait succédé au refuge de l'abbaye de Cambron. Le nouveau prétoire fut inauguré le 19 octobre 1848. L'inscription : *Erectum Themidi* M. D. CCC. XLVIII inscrite au fronton rappelle cette inauguration.

Cet édifice construit dans le style dorique est d'un aspect sévère, assombri par la couleur grisâtre des pierres de Soignies qui forment le revêtement de sa façade. Les plans en ont été donnés par M. Jean-Baptiste Huriau, de Mons, ingénieur des ponts et chaussées. Il se compose d'un corps de bâtiment parallèle à la rue de Nimy et de deux bâtiments en ailes.

Le corps principal est percé de trois portes qui donnent sur à un vestibule avec colonnes ; on y remarque les bustes de Justinien, de Baudouin de Constantinople, de Charles-Quint et de Napoléon I[er]. Dans la salle des Pas-Perdus, ornée d'une galerie soutenue par des cariatides, œuvres de Wauquier et de N.-J. Page, s'ouvrent les salles d'audience civile et correctionnelle et au fond la Cour d'assises. Dans la salle réservée à celle-ci, on voit, au-dessus du siége du président, un grand Christ, œuvre de A. Van Ysendyck, directeur de l'Académie de Mons.

L'étage est réservé aux parquets du procureur du Roi et des juges d'instruction, aux archives et aux greffes.

Les deux ailes sont occupées : celle de droite, par la justice de paix, le conseil de guerre, la salle du conseil de discipline et la bibliothèque du barreau ; celle de gauche, par le tribunal de commerce et la chambre des notaires.

Le Square Saint-Germain

& LE MONUMENT DOLEZ

(ENTRE LA RUE DES CLERCS ET LA RUE SAMSON)

Cette promenade publique, située à peu de distance du square du



château, du beffroi et du chevet de la collégiale de Sainte-Waudru, a été créée en 1886 sur l'ancienne place de Saint-Germain, où

existait l'église de ce nom démolie en 1799. L'emplacement qu'occupait ce temple paroissial a été déblayé et dessiné en jardin avec escalier d'accès vers le haut.

Le 7 octobre 1887, on y a inauguré un monument, témoignage de la gratitude publique à M. François Dolez, échevin, puis bourgmestre de Mons (1866-1879), l'administrateur dévoué qui a tant contribué à la transformation de sa ville natale. Il se compose d'un piédestal carré en pierre bleue, orné sur l'une de ses faces du buste en bronze de M. Dolez, sur les faces latérales de dragons ailés et sur la dernière des armes de Mons et d'inscriptions. Le tout est surmonté d'une Renommée ailée tenant au-dessus du buste une couronne et d'une autre main brandissant des palmes.

Les sculptures de ce monument sont l'œuvre du sculpteur montois, Charles Brunin, enlevé aux arts dans toute la force de l'âge et du talent.

HOTEL DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL

(RUE DU GOUVERNEMENT)

Sous la domination française de 1691-1697, l'intendant français Voisin qui gouvernait la province au nom de Louis XIV, exigea que l'on mît à sa disposition une habitation digne de son rang, pour remplacer l'hôtel de Naast qui avait été détruit par le siège.

Les États et la ville de Mons furent obligés de faire l'acquisition de la maison de Joachim Biseau, rue du Mont-Escouvet, et d'autres héritages auxquels on adjoignit le vaste jardin de la confrérie des arbalétriers de Notre-Dame. Telle fut l'origine de cette demeure.

L'hôtel du Gouvernement présente à front de rue deux façades de style différents, l'une construite vers 1774 en Renaissance, l'autre bâtie en 1844, sur les plans de M. J.-B. Huriau, de Mons, ingénieur des ponts-et-chaussées. C'est dans cette partie moderne que se trouve l'hôtel du gouverneur et la salle des séances du Conseil provincial.

Cette salle, réduction en petit de la Chambre des Représentants, est remarquable depuis qu'on l'a agrandie et rehaussée en 1890-1891. On y voit un beau plafond sculpté et peint, des frises armo-

riées aux écussons du Hainaut et de ses villes principales, des tables de marbre où sont inscrits les noms des gouverneurs, des députés permanents et des conseillers provinciaux depuis 1836. On va l'orner prochainement de grandes peintures dont sont chargés MM. Hennebicq, Herbo et Bourlard.

ARCHIVES DE L'ÉTAT

(PLACE DU PARC)

Un arrêté royal du 3 février 1870 a décrété l'affectation à ce dépôt des bâtiments de l'ancien couvent des Filles de Sainte-Marie ou de la Visitation (1), au Parc, et le transfèrement des archives qui étaient auparavant conservées dans des salles de la Bibliothèque publique, et du Palais de Justice.

Ce vaste local a été ouvert au public le 28 octobre 1872.

Il renferme d'immenses quantités de documents précieux pour l'histoire de la Belgique, du Hainaut et de ses moindres villages. Leur nombre s'augmente toutes les années par les envois du Gouvernement, des administrations publiques et par les dons des particuliers. Ce dépôt est devenu le plus important de notre pays après celui des Archives Générales du Royaume, à Bruxelles. Un classement méthodique, un ordre parfait et d'excellents inventaires dus au travail incessant de M. Léopold Devillers y rendent les recherches des plus faciles.



Qu'on nous permette de décrire en quelques mots les richesses accumulées dans cet établissement. Au rez-de-chaussée, on trouve six grandes salles bondées de registres, de papiers et de parchemins.

1. TRÉSORERIE DES CHARTES. — Là se rencontrent les monuments les plus importants de l'ancien comté de Hainaut, les chartes originales qui lui furent octroyées par Baudouin IX en 1200, un relevé général des droits du prince de 1265 à 1285, les traités de paix avec les souverains belges, nombre de chartes précieuses, des

(1) Monastère fondé en 1650 pour des religieuses appelées de Paris par la comtesse de Bucquoy, épouse du grand bailli de Hainaut. Les bâtiments du cloître datent du XVIIe siècle ; ils ont servi jusqu'en 1867 de prison.

comptes curieux avec pièces à l'appui de la recette générale du Hainaut, ou de l'hôtel comtal, des cartulaires splendidement écrits, quelques livres liturgiques provenant du chapitre noble de Sainte-Waudru de la plus grande beauté, des matrices ou empreintes de sceaux, des autographes rares, etc.

2. ETATS DE HAINAUT. — On y trouve les titres et papiers de cette assemblée et de ses trois chambres, du clergé, de la noblesse et du tiers-état, à partir du XIIIe siècle, leurs registres aux délibérations, les traités dans lesquels ils sont intervenus et parmi lesquels est un petit chef-d'œuvre de calligraphie en encre d'or, œuvre de Paul de Lampenaire : c'est l'acte d'accession des Etats au traité d'Union et à celui connu sous le nom de « Pacification de Gand » (1577); d'intéressants souvenirs sur le commerce, l'industrie, les droits et privilèges de la province, enfin une collection presque complète depuis le XVe siècle de registres de comptabilité, des aides et subsides, des vingtièmes, tailles et impositions diverses.

3. ARCHIVES CIVILES. — Nombreuses chartes-lois et comptes des communes, titres et papiers des institutions en dépendant, hospices, bienfaisance, chambres pupillaires, métiers, serments, corporations de toute espèce; les registres des mairies, des recueils généalogiques et héraldiques; les correspondances privées de grands personnages et les papiers de grand nombre de familles du pays.

4. COURS FÉODALES PARTICULIÈRES. — Elles sont représentées par des registres aux plaids, comptes de seigneuries, cartulaires et reliefs de fiefs.

5. ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES. — Deux salles y sont consacrées. On y trouve plusieurs milliers de chartes originales dont plusieurs des Xe et XIe siècles. Elles proviennent surtout des chapitres de Sainte-Waudru et de Saint-Germain à Mons, de Saint-Vincent à Soignies, de Saint-Ursmer à Binche et des abbayes de Saint-Martin à Tournai, de Saint-Ghislain, d'Alne, de Saint-Feuillen Rœulx, de Lobbes, de Cambron, de Saint-Denis en Broqueroie, d'Epinlieu, Ghislenghien, Soleilmont, La Thure, etc., du prieuré d'Oignies à Aiseau, de quantité de couvents et béguinages. Ajoutons à cela de nombreux comptes — le chapitre de Sainte-Waudru en montre une série presque sans lacune depuis 1290 — de précieux documents généalogiques fournis par les demoiselles nobles pour devenir chanoinesses. Là aussi se conserve la collection des chartes et papiers de la généralité et des commanderies particulières des Ordres du Temple et de Malte aux Pays-Bas.

Quand nous aurons cité les volumineuses liasses de comptes des églises paroissiales, des confréries et des tables de pauvres, nous n'aurons donné qu'une faible idée de cette partie du dépôt.

6. ARCHIVES COMMUNALES DE LA VILLE DE MONS. — Elles ont été déposées dans une salle du dépôt en 1889. Elles com-

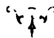
prennent une collection de chartes, lettres, octrois remontant à 1201, une série de registres aux résolutions du Conseil de ville depuis 1409; des comptes communaux se suivant presque sans lacunes à partir de 1288, des rôles de bourgeoisie depuis 1287; des bans de police depuis le XIII[e] siècle; des recueils précieux d'édits, d'ordonnances, de correspondances, de placards; des mémoriaux; un recueil précieux des privilèges de la ville dit *Carta Maria;* quantité de comptes d'administrations secondaires, etc. (1).

L'étage offre une masse de documents plus considérable encore. Là se retrouvent les registres aux plaids, aux rôles, aux dictums ou sentences de la Cour de Mons depuis 1335, du Conseil souverain et du Conseil ordinaire, du grand bailliage, les cartulaires des fiefs de la Cour de Mons de 1410, 1473, 1502, les registres aux reliefs, adhéritances et déshéritances de ces fiefs; les archives des bailliages, prévôtés et châtellenies; celles du chef-lieu échevinal souverain de Mons, des judicatures domaniales.

Une immense salle et de vastes corridors voient s'étager de 60,000 à 70,000 dossiers de procès des Conseils souverain et ordinaire, d'incommensurables mémoires en rouleaux d'avocats, des parchemins des XIV[e], XV[e] et XVI[e] siècles, mine peu explorée qui a déjà produit d'heureuses découvertes pour l'histoire.

Dans d'autres parties, se voient des enfilades de greffes scabinaux en parchemin et en papier d'une importance capitale au point de vue privé, les protocoles des anciens notaires, etc.

Citons encore une petite salle renfermant des *cartes et plans*, au nombre de près de 2,000, parmi lesquels se remarquent des plans ayant servi à la construction de l'église de Sainte-Waudru, celui du jubé dû au célèbre sculpteur Jacques du Breucq daté de 1535, des vues curieuses à vol d'oiseau prises aux XVI[e] et XVII[e] siècles, des dessins d'œuvres remarquables de nos anciens sculpteurs et orfèvres, etc.



Pour l'archéologue, l'historien et même pour le simple curieux, ces archives offrent une réelle attraction. Ajoutons qu'elles sont ouvertes au public tous les jours non fériés de 9 heures du matin à 3 heures de relevée.

(1) Les archives modernes de la ville sont conservées à l'hôtel-de-ville. Au bureau de l'État-civil, on trouve les anciens registres de baptêmes, mariages et décès depuis 1502. Des tables alphabétiques en ont été dressées.



MUSÉE DE PEINTURE

(PLACE DU PARC)

Il est installé dans l'ancienne église des Filles de Sainte-Marie, contiguë au local des archives de l'État. Cet édifice converti en temple protestant sous le roi des Pays-Bas avait été construit de 1715 à 1718 d'après les dessins de l'architecte montois, Claude-Joseph de Bettignies. Sa façade d'un beau style embellit la place du Parc et la rue du Mont-de-Piété d'où on le découvre en perspective.

Quant au musée de peinture, il fut créé en 1840, dans une salle de la Bibliothèque publique, sous les auspices de la Régence et d'une Société pour l'encouragement des beaux-arts, fondée en 1841 et qui, depuis cette époque, sauf une interruption de quelques années, organise des expositions périodiques.

Le noyau des collections de ce musée a été formé par des achats à ces expositions ou à des amateurs pour compte de la dite société ou de la ville, ainsi que par des dons ou envois du gouvernement.

Parmi les tableaux anciens, nous signalerons un retable du XVI[e] siècle représentant le *Martyre de Sainte-Agathe*, attribué à tort, selon nous, à Jean de Maubeuge — un *Ecce homo* de l'époque gothique — un *Saint-Jérôme* de l'école du Tintoret — une *Sainte-Famille* où l'on croit reconnaître le pinceau du Titien — plusieurs portraits : celui de Thomas Morus — un personnage inconnu daté de 1568 — une tête traitée dans la manière de Rembrandt — une vieille copie de Jordaens, *Départ pour le marché* — une *Sainte-Famille* attribuée à Rubens — un bon portrait d'un bourgmestre d'Anvers, de Pierre Tissens — celui de Jacques Neute, abbé du Val-des-Ecoliers (1661-1679), qui n'est pas sans mérite. Une toile présentant aux trois quarts une dame du XVII[e] siècle dans ses grands atours est remarquable de vie, de vérité et de finesse dans les détails de la figure et du vêtement.

Un grand panneau qui décorait jadis la chapelle de l'Ecole dominicale figure un épisode de la vie de Saint-Charles-Borromée. Une grande toile du peintre montois, Jacques-Joachim Desoignie (1720-1783), représente *M[me] de Chantal se plaçant sur le cœur les stigmates du Christ ;* elle ornait auparavant le couvent des Visitandines. De ce même peintre, le Musée possède un portrait de Joseph II. A noter encore un grand portrait en pied de Napoléon I[er], signé Robert Lefevre ; une *Cléopâtre*, de l'école de Mignard ; quelques paysages dont l'un paraît être de la main de Jacques-Albert Wéry (1650-17[illegible]), artiste montois dont les œuvres sont très appréciées.



Notre galerie communale est plus riche en tableaux modernes. Nous mentionnerons d'abord ceux dus au pinceau des artistes qui ont dirigé notre Académie ou qui y ont professé : Germain Hallez, de Frameries ; outre son portrait peint par lui-même, en 1820, on voit de ce peintre un gracieux tableau de genre, *La mère attentive* — un portrait de femme d'une perfection remarquable — *Le général Beaulieu près de la tombe de son fils*, l'un des meilleurs morceaux qu'ait produits le maître.

Antoine Van Ysendyck : *Un Israëlite et le serpent d'airain* — *Sainte-Famille* — *Cornelia, mère des Gracques montrant ses enfants à ses amies* — une scène historique : *Aristomène, roi de Messine, délivré par une jeune fille* — le portrait de M. Siraut. De Léon-Jean Van Ysendyck, fils du précédent, le Musée possède *Une jeune femme des Abruzzes.*

Etienne Wauquier : *Episode de la peste de Mons de 1615* (mort d'un récollet entouré de ses compagnons) — le portrait du général Loix — *L'Avare*, étude très impressionnante et jadis fort remarquée.

Nicolas Legrand : son portrait peint par lui-même — *La Esmeralda et sa mère en prison.*

Hennebicq n'est représenté que par une seule œuvre : *Messaline sortant de Rome et insultée par la populace.*

Antoine Bourlard, actuellement directeur de l'Académie des Beaux-Arts, figure dans cette galerie par une grande toile mouvementée: *La Chute des Anges* — une étude de nu: *Nymphe sonnant l'hallali* — un beau portrait de lui-même, peint d'une très-large manière dans la note des grands maîtres — une page magistrale *L'Aratro de la campagne romaine,* d'un dessin étonnant et d'une coloration chaude.



La peinture historique ou religieuse est celle qui est le mieux représentée au Salon. Citons encore dans ce genre : la grande toile de Modeste Carlier, de Quaregnon : *La Pologne.* — Weiser : *La Madeleine au pied de la Croix.* — H.-J. Th. de la Charlerie, de Mons (1828-1869) : *Marie-Antoinette devant le Tribunal révolutionnaire.* — F.-J. Navez, de Charleroi : *La Vierge et la Madeleine.* — L. Leclercq, de Fontaine-l'Evêque : *Hérodiade dans la prison de Saint Jean-Baptiste.* — Charlet, *La Forge,* grande composition qui se distingue par sa vigueur et ses effets de coloration. — *Les Vierges Folles,* d'un jeune artiste montois, M. Emile Motte, dans la note impressionniste, grand panneau fort remarqué aux expositions où il a figuré.

Dans le portrait à remarquer une jolie composition de Portaels, *Ruth la Moabite dans les champs de Booz.* — Roberti, *Femme des environs de Rome.* — Lambert Matthieu, *Vénitienne à son balcon.* — De Biefve, *Le Taciturne.*

Dans la peinture de genre, notons les œuvres de Mertz, Delooze, Haseleer, Vervloet, Ange François, Charette, De Winne, Wouters, V. Ravet, Henriette Ronner, Marinus dont le *Grand Marché,* avec personnages et monuments est d'un charme indéniable.

Paysagistes. — Ils sont représentés par des œuvres remarquables. On y trouve des toiles de Fourmois, et de Boulanger, les précurseurs de l'Ecole luministe belge, celles de Delvaux, De Jonghe, Seben, de Prater, Vervloet, Lauters, Van Moer, Van Schendel, Severin, Guillaume Delsaux, Th. Tscharner, Janssens, Schampeleer, Kindermans, Ducorron, de Surmont de Volsberghe, Le Meunier, L'Allemand, Roffiaen *(Chaîne de montagnes dans la Haute-Bavière,* d'un magnifique effet), Bossuet *(Entrée de l'Alhambra de Grenade),* Gerboux, de Mons *(Entrée du bois d'Havré),* etc.

Quelques marines de Bource *(Pilotes d'Anvers)*, de Claeys, Janssens, Le Bon, Marcette.

Fleurs et fruits de Robb et de Mme Foccroule-Mayer.

Animaliers : L. Paternostre, *Chevaux effrayés par l'orage* ; deux belles études de chevaux, de Clarys ; Stocquart ; *Egarés*, étude de chiens de Vandermeulen.

En fait d'œuvres de sculpture, on ne trouve au musée que quelques bustes, les maquettes de la statue de Roland de Lassus présentées par Frison et Geefs, un moulage de la statue du prince de Ligne par Charles Brunin, un plâtre : *Saint-Georges écrasant le Dragon*, de M. L.-H. Devillez, de Mons.

LE PARC

ET LA

STATUE DE ROLAND DE LASSUS

La promenade publique dite « du Parc » a remplacé ce qu'on appelait autrefois *Couture* ou *Place Saint-Jean*, terrains de la ville autour desquels on commença à bâtir des maisons vers 1340. Cette place était jadis environnée d'arbres et servait de marché aux chevaux et de champ de lutte pour le jeu de balle. En 1820, on a dessiné le jardin public actuel, sorte de pentagone irrégulier entouré de tilleuls en quinconce et coupé par quatre allées qui se rejoignent au centre.

L'été, on y joue de la musique, on y donne des soirées musicales, des fêtes de nuit. Un kiosque élevé dans l'un des massifs intermédiaires reçoit les exécutants.

C'est au point central, jadis occupé par un Apollon — coïncidence assez curieuse — qu'on a édifié une statue au célèbre musicien Roland de Lassus, né à Mons vers 1520, décédé à Munich le 14 juin 1594.

L'administration de la ville, la Société des chœurs « Roland de Lattre » fondée en 1841, dissoute en 1853, et la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut ont pris une grande part à l'érection de ce monument à l'une des principales célébrités montoises.



Le projet de statue fut mis au concours. Le jury décerna la palme à M. Barthélemy Frison, de Tournai, dont l'œuvre, après quelques modifications, fut coulée d'un seul jet par M. Charnod, fondeur à Paris.

La première pierre de ce monument fut posée le 8 septembre 1851 par LL. AA. RR. le duc de Brabant et le comte de Flandre, fils du roi Léopold Ier. L'œuvre achevée, l'inauguration en fut faite solennellement le 23 mai 1853.

Roland de Lassus y est représenté plus grand que nature dans le costume du XVIe siècle, auprès d'un orgue dont il va tirer des accords. Sur le piédestal en pierre de Soignies deux bas-reliefs en bronze personnifient la musique d'église et la musique profane. Les deux autres faces portent les inscriptions suivantes :

ORLANDE DE LASSUS

ROLAND DE LASSUS.

LE PRINCE DES MUSICIENS DE SON TEMPS

NÉ A MONS

MORT A MUNICH EN 1594



LA PRISON CELLULAIRE

(BOULEVARD BAUDOUIN-LE-BATISSEUR)

Construite par le gouvernement d'après les idées de M. Ducpétiaux, elle a été inaugurée en octobre 1867. Elle peut contenir 366 prisonniers.

Cette maison de détention a remplacé l'ancienne prison civile et militaire installée depuis le régime français dans l'ancien couvent des Filles de Sainte-Marie au Parc.



Devant la maison cellulaire existaient des restes de fossés de l'enceinte et des étangs formés par le débordement du Trouillon.

Ils ont fait place depuis 1888 à une jolie promenade-square dessinée sur les plans de M. Fuchs, architecte de jardins à Bruxelles.

Direction de l'enregistrement et des domaines

(RUE DE LA RAQUETTE, 15)

Elle occupe une partie de l'ancien refuge de l'abbaye d'Hasnon dont la façade se trouvait à front de la rue de Nimy (habitations nos 30-32 de cette rue).

De cette direction dépendent à Mons trois bureaux : ceux des actes judiciaires, des actes civils et des domaines.

Direction des contributions directes, douanes et accises

(RUE D'ENGHIEN, 14)

Cette administration est installée dans le magnifique hôtel que messire François-Bonaventure-Joseph Du Mont, marquis de Gages, chambellan de l'Impératrice Marie-Thérèse, grand-maître des loges de franc-maçons des Pays-Bas (1739-1787), fit construire en 1767 d'après les plans de l'architecte Emmanuel-Henri Fonson, de Mons.

C'est un très curieux spécimen de l'architecture de maisons particulières de notre ville au dernier siècle.

HOTEL DES POSTES

(RUE DE NIMY, 16)

Cet édifice en style Renaissance a été construit par l'Etat en 1866 pour servir aux services des postes et télégraphes et de l'expédition des marchandises. Le bureau principal des postes s'y trouve depuis 1891.

Un souvenir historique : C'est dans la demeure remplacée par l'Hôtel des postes qu'est né le 21 juin 1804 Adolphe Matthieu, l'un des meilleurs poëtes français qu'ait produits le Hainaut et la Belgique ; il est décédé à Bruxelles le 12 juin 1876.

Un bureau subsidiaire existe dans les bâtiments de la station du chemin de fer.

LE MONT-DE-PIÉTÉ

(RUE DU MONT-DE-PIÉTÉ ET RUE NEUVE)

L'institution du Mont-de-Piété établie à Mons en 1623 par le célèbre Cobergher vit ses fonds pillés par les agents de la République en 1794. Elle n'a été rétablie qu'en 1804, et a été organisée par des arrêtés royaux de 1829 et de 1851.

L'ancien hôtel des seigneurs d'Enghien où il est installé, bien que modifié lors de l'installation du Mont-de-Piété, conserve encore des traces de sa primitive architecture. C'est un grand bâtiment carré à trois étages construit avec une solidité extraordinaire, des murs épais, des plafonds aux puissantes solives qui rappellent la féodalité. Le bureau subsidiaire et la demeure du directeur situés dans la rue Neuve datent du XVIe siècle mais ont été modernisés.

LA STATION DU CHEMIN DE FER

(PLACE DE LA STATION)

Les bâtiments de la Gare commencés en 1865 ont été inaugurés en 1870. Ils ont été construits en style Renaissance par les ingénieurs du gouvernement, en remplacement d'une autre station datant de 1841 et qui se trouvait beaucoup plus avant du côté de la ville.

L'édifice principal, auquel on peut reprocher d'être un peu trop bas pour sa longueur, est décoré des statues du Commerce et de l'Industrie et des écussons de la province et des principales villes de Belgique. Il comprend des salles d'attente pour les voyageurs, les bureaux de l'administration de la poste (bureau subsidiaire), des télégraphes, des bagages, etc., et un grand hall sous lequel viennent s'arrêter les trains de voyageurs. Depuis la fin de 1893, il est éclairé à l'électricité ainsi que les voies et les quais très étendus (15 hectares) qui se déploient au derrière ; de ce côté se trouvent les

bureaux de marchandises (entrée latérale à gauche de la sortie), les remises de locomotives et d'autres constructions importantes.



A quelque distance de la Gare, mais sur le territoire de Cuesmes, existe le grand *Arsenal du chemin de fer* pour la réparation du matériel. Il a été bâti en 1878 et est muni d'un outillage très perfectionné. Il emploie de 600 à 800 ouvriers.

Cet établissement a donné naissance à une agglomération importante et à une cité dite aujourd'hui « Cité Hoyaux » qui comporte un important groupe de maisons.



Une gare d'eau dite de ***Mons-Bassin*** se trouve derrière la station de Mons, à la rencontre du canal de Mons à Condé et de celui du Centre. Elle confine à un grand bassin pour le stationnement des bateaux qui a été creusé lors de l'établissement de la première de ces voies navigables; mais lors de la construction de la gare de Mons et du changement des voies qui y passent, son étendue a été beaucoup diminuée.

Le « Bassin des Anglais » communiquant avec le grand bassin avait été creusé en 1850-1851 pour les arrivages de charbons du Centre et leur chargement en bateaux vers la France; il a disparu presque complètement de nos jours par les travaux d'extension du railway.

ENTREPOT DE COMMERCE

(BOULEVARD CHARLES-QUINT)

On est occupé en ce moment à établir à l'extrémité de la Gare, vers le pont-viaduc du Parc, un entrepôt public de marchandises et des bureaux pour la douane.

Ces installations remplaceront l'entrepôt provisoire installé depuis 1882 dans la caserne casematée de la place Nervienne.

PLACE DE LA STATION

ET LA STATUE DU ROI LÉOPOLD Ier

La place de la Station ou Léopold existe sur l'emplacement de l'ancienne gare de Mons, des installations de l'Arsenal militaire et du parc d'artillerie qui avaient été édifiées par le Génie hollandais en 1817. Les derniers vestiges de ces bâtiments situés à la hauteur de l'Eden-Bourse n'ont disparu qu'en 1882, époque où ils servaient encore d'Entrepôt.

Lors de l'ouverture provisoire du canal de Mons à Condé, en 1815, on avait établi à cet endroit un immense bassin qui s'étendait jusqu'à la rue de Boussu.



La statue Léopold Ier a été érigée aux frais de la ville de Mons à la suite d'une délibération du Conseil communal du 23 décembre 1865, presqu'au lendemain de la mort du roi « comme tribut de respectueuse et éternelle gratitude pour l'auguste fondateur de la dynastie belge ».

Le 5 août 1866, la première pierre du monument fut posée par Léopold II, le roi actuellement régnant, qui, en compagnie de la Reine, du duc de Brabant et du comte de Flandre, faisait sa première entrée à Mons comme souverain.

La statue, œuvre du statuaire Eugène Simonis, de Bruxelles, a été exécutée en bronze dans les ateliers de M. Graux-Marly, à Paris. Le piédestal a été dessiné par M. l'architecte J. Hubert. On y lit les inscriptions suivantes :

Sur la face devant la station :

A LÉOPOLD Ier, ROI DES BELGES, 1877

Sur la face opposée :

ÉRIGÉ PAR LA VILLE DE MONS

A droite :

LIBERTÉ DES CULTES
LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT
LIBERTÉ D'ASSOCIATION
LIBERTÉ DE LA PRESSE

A gauche :

INDÉPENDANCE
PAIX
PROSPÉRITÉ
ORDRE ET LIBERTÉ

En 1877, le 20 mai, la famille royale vint encore présider à l'inauguration solennelle de ce monument.



Nous recommandons beaucoup au voyageur qui arrive dans notre ville par le chemin de fer de s'arrêter un instant sur la place Léopold et de jeter un coup-d'œil sur le panorama qui s'y déroule : à droite et à gauche, prennent naissance les boulevards plantés de beaux arbres qui font le tour de la ville ; devant lui, s'ouvrent les voies d'accès vers la ville, les rues de la Station et de la Houssière bordées de belles constructions. Dans le fond, on aperçoit les principaux monuments de Mons, le Beffroi qui les domine tous, le beau vaisseau de la collégiale de Sainte-Waudru.

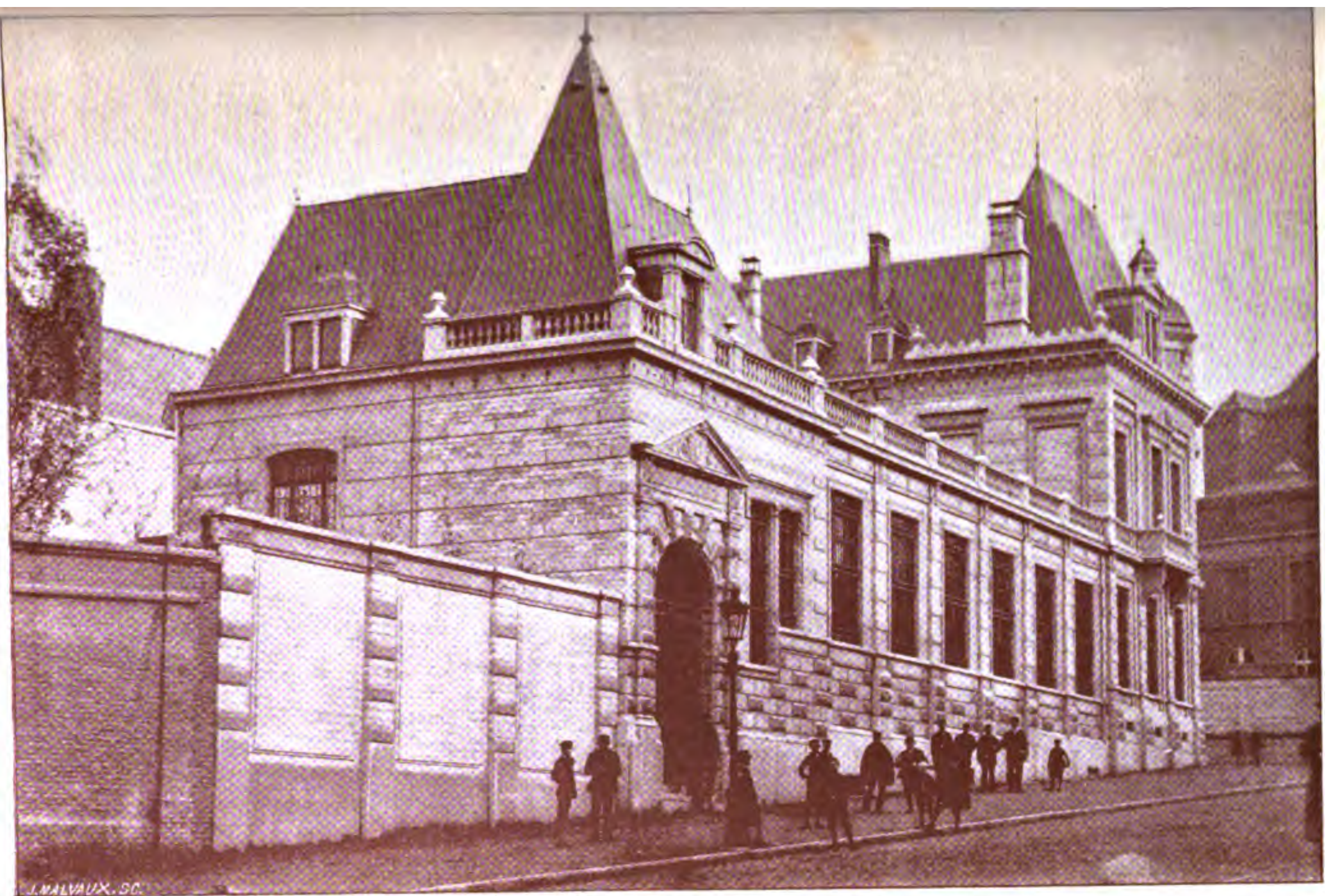
C'est l'une des plus belles entrées de ville que nous connaissons.



LA BANQUE NATIONALE

(RUE DE LA HOUSSIÈRE, 2, ET RUE FÉTIS, 21)

La succursale de la Banque Nationale a été installée depuis novembre 1892 dans un bel hôtel construit sur l'emplacement des bâtiments occupés par l'hospice de la Houssière et vendus par la commission des hospices le 23 mars 1887. M. De Rycker, architecte à Bruxelles, a donné les plans de cet édifice conçu en style Renaissance flamande, bâti en pierres blanches et petit granit. Il


J. MALVAUX. SC.

comprend une grande salle pour le service du public, les bureaux, des appartements pour l'agent de la Banque et le Comptoir d'Escompte.

Les bureaux sont ouverts tous les jours non fériés de 9 heures du matin à 2 heures de relevée.



SALLE DE L'EDEN-THÉATRE OU EDEN-BOURSE

(BOULEVARD GENDEBIEN, 3, ET RUE DE LA STATION, 19)

Derrière des magasins, du côté droit, M. Spanoghe, négociant à Mons, a fait construire vers 1884 une salle de fêtes avec théâtre. Les plans et la décoration en style mauresque de cette salle qui est vaste et très élégante ont été conçus par M. l'architecte Dumont, d'Ath. Un buste de M. Spanoghe, qui a beaucoup contribué par ses constructions à améliorer ce quartier de la ville, se voit au coin de la rue de la Station et de la place de ce nom.

Ce local sert aux fêtes de sociétés, concerts, bals, représentations dramatiques et réunions de divers genres.



MONUMENT HOUZEAU

(PLACE LOUISE)

Ce monument, élevé à la mémoire d'une célébrité montoise, d'un savant qui s'est surtout fait connaître dans les sciences astronomiques et mathématiques, offre un caractère spécial. Il se compose d'une colonne météorologique formée d'une base carrée et d'une pyramide en pierre de Soignies. Sa hauteur est de sept mètres environ.

La base porte sur la face N.-E. un médaillon en marbre blanc du savant, sculpté par M. Van Oemberg, professeur de sculpture à

l'Académie des Beaux-Arts de Mons. L'inscription suivante est placée au-dessous :

A.-J.-C. HOUZEAU DE LEHAIE

ÉRIGÉ PAR LA VILLE DE MONS

Au-dessus, se remarquent, sculptées dans la pierre, une lunette et une règle divisée.



Sur la face S.-E., on a encastré dans une plaque de marbre blanc un baromètre avec les indications habituelles ; sur la face N.-O , un

grand thermomètre ; sur celle S.-O. existe une boîte renfermant le Bulletin de l'Observatoire de Bruxelles, des inscriptions donnant la longitude, la latitude et l'altitude du monument ; on doit y placer une lune mobile indiquant exactement les phases de notre satellite au méridien de Mons.

Sur la pyramide, aux sommets des arêtes E. et O., deux styles inclinés suivant la ligne des pôles donnent l'heure au moyen des lignes horaires tracées sur les faces adjacentes à la méridienne, donnée par l'arête S. Un style posé sur cette dernière arête indique le midi vrai lorsque l'image solaire se trouve sur cette arête. La courbe méridienne du temps moyen étant tracée le long de cette arête, il est facile de lire l'heure moyenne de Mons.

La pyramide est surmontée d'une sphère armillaire représentant les méridiens et les parallèles, ainsi que le zodiaque avec les signes conventionnels. Une série de pointes imitant le paratonnerre Melsens, partant du sommet du monument, entoure la sphère. A l'intérieur de celle-ci on a disposé un globe terrestre; il est percé dans toute son épaisseur d'une ouverture permettant de voir la polaire, lorsqu'elle passe au méridien de Mons. Enfin, comme couronnement, on a établi une girouette.

Les pièces astronomiques du monument ont été calculées et exécutées par M. Charles Delnest, conseiller communal de Mons (mort le 13 mars 1891). L'appareil lunaire de la face S.-O. est de son invention. La méridienne a été tracée par M. E. Bijl, assistant à l'Observatoire. Les dessins du monument ont été dressés par M. Van Oemberg et exécutés par M. Pette, marbrier.

Le monument Houzeau a été inauguré solennellement le 2 juin 1890.

❧

Jean-Charles Houzeau de Lehaie, né à Mons le 7 octobre 1820, mort à Schaerbeek le 12 juillet 1888, s'adonna de bonne heure aux études astronomiques. Ses travaux remarqués par M. Quetelet le firent entrer à l'Observatoire de Bruxelles où il devint le zélé collaborateur de ce savant. Démissionné en 1848 par le gouvernement pour des raisons politiques, il se rendit à Paris, puis au Texas où il

défendit sous le nom de Dalloz l'émancipation des noirs. Il a contribué pour une grande part à ce grand acte de libération par sa parole et par sa plume, au risque de sa liberté et de sa vie. Fixé à Philadelphie, puis à La Nouvelle-Orléans et en dernier lieu à La Jamaïque, il fut rappelé en Belgique pour remplacer Quetelet à la direction de l'Observatoire de Bruxelles, fonctions qu'il conserva jusqu'en 1883, époque où il envoya sa démission pour se consacrer exclusivement à ses travaux. Ceux-ci sont considérables, et traitent d'astronomie, de géographie physique, de météorologie, de mathématiques pures, de philosophie, de questions sociales. Ils l'ont placé au premier rang des savants de l'Europe. La ville de Mons, en décidant de lui ériger le monument que nous venons de décrire, a rendu un hommage mérité à ses talents.

LA LOGE MAÇONNIQUE

(RUE CHISAIRE, 20)

Le 9 novembre 1890, la Loge maçonnique *La Concorde* a inauguré ce lieu de ses réunions qui a remplacé son ancien local de la Cour du Dromadaire où elle s'était installée le 12 mai 1839.

Les plans de cet édifice ont été dressés par M. l'architecte Puchot, de Mons. Il comporte à front de rue un corps de bâtiment avancé servant de vestibule et d'habitation pour le concierge ; la façade est en style égyptien. Au-delà existent une grande salle de fêtes et des locaux servant aux réunions ordinaires des membres de la Loge.

LAVOIRS PUBLICS

(PLACE D'HAVRÉ, 4)

Près du quartier du Béguinage dont nous parlons ci-après, un lavoir public alimenté par l'eau de la ville a été installé par les soins de l'Administration communale et ouvert en juillet 1881.

Un autre lavoir ou rinçoir à l'usage du public existe près du Marché-aux-Poissons depuis une dizaine d'années, mais il n'est pas utilisé à sa destination.

LA TOUR DU VAL-DES-ÉCOLIERS

(RUE ANDRÉ MASQUELIER)

Les bâtiments de l'ancienne abbaye du Val-des-Ecoliers (1) ont servi depuis la Révolution à divers usages. En 1805, on y installa l'hôpital civil. L'église servit d'arsenal, de lieu de réunion, de magasin, etc..., jusqu'en 1860 où la voûte centrale s'écroula. Nous donnons ci-contre une vignette représentant ce monument tel qu'il existait en 1826.

En 1876, lors du transfert de l'hôpital civil dans ses nouveaux locaux, boulevard Baudouin-de-Jérusalem, on décida la démolition des bâtiments subsistant de l'ancienne abbaye pour tracer une voie directe vers le village de Cuesmes.

On n'a réservé de ces constructions que la tour de l'église, de forme carrée, construite en 1739-1743, sur les plans de l'architecte montois Nicolas De Brissy, dans un style Renaissance assez pur qui ne se ressent guère des exagérations et du rococo particuliers à l'architecture de ce temps. Elle s'élève de quatre étages y compris le rez-de-chaussée. Celui-ci, à l'exception de la porte principale, est un reste de l'ancienne tour construite au XIVe siècle et modifiée au siècle suivant. Du côté Est, on trouve une porte en arc surbaissé avec crochets et fleurons datant du XVe siècle. L'entrée principale, du côté Nord, est surmontée d'une grande niche dans laquelle se voyait jadis une statue de la Vierge ; les armoiries à moitié grattées que l'on trouve plus haut sont celles de l'abbé Melchior Joseph d'Honner qui fit reconstruire le temple abbatial.



(1) Ce monastère, de l'ordre de Saint-Augustin, était d'abord un prieuré qui fut établi par Marguerite de Constantinople à Valenciennes vers 1250-1251, ensuite transféré à Mons en 1252. Il fut érigé en abbaye par bulle du pape Paul V, en date du 24 octobre 1617. Cette abbaye a été supprimée en 1796.

La conservation de la Tour du Val-des-Ecoliers a fait l'objet de vives discussions au sein du Conseil communal. Finalement, le 1er août 1892, cette assemblée a décidé de maintenir ce dernier reste d'une institution jadis célèbre de la ville de Mons, de le restaurer et de rétablir notamment la balustrade en pierre qui le couronnait. Ces travaux de restauration sont commencés depuis quelques mois.



ÉTABLISSEMENT DU GAZ

(RUE DES BÉNÉDICTINES, 5)

La ville de Mons a été éclairée par le gaz tiré de la houille à partir de la fin d'octobre 1836. Une société, Lignan et Hiroux, avait obtenu par arrêté royal du 27 mars 1835, la concession de cet éclairage : elle la transmit à un groupe financier qui est connu aujourd'hui sous la firme Robert et Cie et l'exploite actuellement.

Ses installations comprenant des appareils distillatoires et deux grandes cloches de pression ont été établies sur l'emplacement de l'abbaye des Bénédictines de Notre-Dame de la Paix (1), au milieu d'un quartier ouvrier qui formait jadis dans la ville une sorte de petite cité, découpée de rues étroites, de ruelles et d'impasses mal éclairées et mal aérées, ruelles des Ecoliers, de Sainte-Dorothée, Trau Stouffi, etc. Depuis quelques années, l'Administration communale a pris le soin d'assainir cette partie de notre ville qui est complètement modifiée et offre le spectacle d'une cité ouvrière aux maisons pimpantes et proprettes.

Notons encore que le premier éclairage public par réverbères à l'huile fut installé à Mons en 1789.

(1) Ces religieuses acquirent en 1640, par l'intermédiaire du comte de Bucquoy, grand bailli de Hainaut, les maisons dites « Château des Prés » et « Paix du Cœur » au Béguinage et s'y installèrent vers 1641. Elles se vouaient à l'enseignement. Leur association fut supprimée en 1796.

STATUE
DE
BAUDOUIN DE CONSTANTINOPLE

(PLACE DE FLANDRE)



Cette statue équestre a été érigée par la ville avec les subsides de l'Etat et de la province et inaugurée le 19 mai 1868. Elle est l'œuvre de l'éminent sculpteur Joseph Jacquet, de Bruxelles.

Elle a été fort remarquée à l'Exposition universelle de Paris de 1867 où elle avait été envoyée.

Le comte Baudouin est représenté à cheval, le diadème impérial en tête, le manteau romain sur les épaules, l'épée au flanc, le sceptre de l'empire de Byzance dans la main.

Le piédestal en pierre bleue de Soignies de style roman (XIII[e] siècle) est à huit faces; il a été exécuté sur les dessins de M. Charles Vincent, architecte provincial. Sur les deux longs côtés, on a placé deux bas-reliefs en bronze, représentant : le premier, Baudouin octroyant les deux chartes du Hainaut de l'an 1200, bases du droit hennuyer; le second, l'institution de la Cour de Mons sous les chênes d'Hornu, endroit où primitivement le comte tenait ses assises. Le monument doit être orné des inscriptions suivantes :

D'un côté :

BAUDOUIN
EMPEREUR DE CONSTANTINOPLE
COMTE DE FLANDRE ET DE HAINAUT
AUTEUR DES CHARTES
DE L'AN 1200

De l'autre :

ÉRIGÉ
SOUS LE RÈGNE
DE LÉOPOLD II
ROI DES BELGES



L'Ecole provinciale d'Industrie & des Mines du Hainaut

(RUES DE HOUDAIN ET DE LA PETITE-TRIPERIE)

L'École des mines, créée par décision du Conseil provincial du 21 octobre 1836, est le principal établissement d'enseignement spécial du Hainaut. Son programme a été successivement étendu. Les cours comprennent quatre années et comportent l'exploitation des mines, la mécanique, l'exploitation des chemins de fer, l'électricité (cours



institué en 1885), d'autres branches du génie industriel, théoriques et pratiques, comme dans les institutions similaires de Gand, Liége, Bruxelles et Louvain.

Outre des auditoires et des salles de dessin très bien organisés, on y trouve un beau cabinet de physique, des laboratoires de chimie et d'électricité des mieux outillés, un musée d'histoire naturelle et de technologie, dont nous parlons ci-après. Les divers étages affectés à ces installations communiquent entre eux par un escalier tournant, sans noyau central, en pierres d'Ecaussinnes d'une construction hardie et remarquable.



C'est en 1878 que cette institution a quitté ses premiers locaux situés rue des Ursulines ou Fétis, pour venir habiter les bâtiments où elle existe et qui sont ceux de l'ancien Collège communal de Houdain (1), appropriés à cette destination.

Cet édifice, œuvre de l'architecte montois Claude-Joseph De Bettignies, a été construit de 1735 à 1739 et a été occupé jusqu'en 1774 par les étudiants de Houdain qui le quittèrent pour l'ex-séminaire des Jésuites. Il servit ensuite à divers usages, caserne du Saint-Esprit, Bureau de bienfaisance, ateliers de particuliers. Sa façade est monumentale et se compose d'un corps de logis de trois étages, flanqué de deux pavillons entre lesquels s'étend une belle galerie. Le tout est surmonté d'un gracieux campanile qui jadis était décoré de trois couronnes d'or, qui rappelaient que trois de ses étudiants avaient obtenu la première place aux concours de la faculté des arts de l'Université de Louvain. Comme actuellement, au centre, on y voyait un bel escalier en pierre blanche, qualifié de « royal » par l'historien montois de Boussu.

Musée d'histoire naturelle & de technologie

(RUE DE HOUDAIN, 13)

Ce musée est remarquable. Il peut prendre rang parmi les plus importants de Belgique. Nous signalerons parmi les collections les plus riches, celles de géologie, de paléontologie et de minéralogie, rassemblées par M. de Beeckman, gouverneur du Hainaut pour le roi

(1) Créé en 1545, par le magistrat de Mons, dans une dépendance de l'hospice de Houdain, aujourd'hui des Kanquennes.

Guillaume, Toilliez, Drapiez, la série d'empreintes du terrain houiller, les vitrines consacrées à l'entomologie, à l'ornithologie, aux quadrupèdes, reptiles, poissons, à l'anatomie comparée qui ont été considérablement enrichies dans ces dernières années par MM. Gaspar Demoulin, Arthur Plumat (1), Auguste Delattre, concierge-préparateur de l'établissement. Ce dernier y a commencé, il y a quelques années, une collection de nids d'oiseaux qui est des plus curieuses.

La section technologique comprend notamment de précieuses collections de marbres et de bois du pays.

Ce musée date en principe du régime néerlandais, mais eut des commencements difficiles. On ne trouvait pas de local pour l'installer. Le 28 octobre 1839, le Conseil communal décida de le placer dans les bâtiments de la Bibliothèque publique où il s'ouvrit le 14 juin 1840, côte à côte avec des collections de numismatique, de tableaux et d'autres curiosités. Les objets d'histoire naturelle furent transférés dans deux salles de l'étage de l'Arsenal des pompiers en 1853 et, en 1881, ils ont été réunis dans le local actuel avec les collections de l'Ecole des mines en un musée général.

École professionnelle d'Horticulture & d'Arboriculture

(AU VAUX-HALL)

L'ancienne société du Vaux-Hall a créé en 1863, sous les auspices du gouvernement, de la province et de la ville, cette école qui a été transformée en établissement communal à partir du 1er janvier 1892. Le 25 juillet suivant, le Conseil communal a réorganisé et développé son programme qui comprend, outre un enseignement pratique, des cours de sciences naturelles, botanique, géologie, chimie, ornithologie, apiculture et des connaissances dans la géométrie, l'arpentage et le nivellement. Ce programme a été mis en vigueur le 1er octobre 1892.

On s'occupe en ce moment d'installer dans une dépendance du Vaux-Hall un jardin botanique planté et organisé d'après les dernières méthodes scientifiques (2).

(1) Il possédait de remarquables collections d'empreintes houillères et de monnaies et médailles.

(2) Un jardin botanique avait été constitué en 1834, à Mons, dans les terrains dépendant de l'abbaye des Bénédictines, aujourd'hui le Gazomètre, mais il n'eut que peu de durée.



ÉCOLE NORMALE DE L'ÉTAT POUR LES INSTITUTEURS

(BOULEVARD DOLEZ, 34)

La première pierre des bâtiments de cette école, construite en exécution de la loi du 29 mai 1866, a été posée le 12 septembre 1872 par M. le prince de Caraman-Chinay, alors gouverneur du Hainaut. Ils furent inaugurés et ouverts aux élèves instituteurs le 9 novembre 1876.

L'Ecole normale comprend à front du boulevard Dolez une longue enfilade de bâtiments avec pavillon central et sur le derrière deux ailes qui encadrent une belle cour. C'est un édifice qui plait par ses belles proportions, son appareil en briques coupé de bandeaux de pierres bleues, qui rompent la monotonie des lignes d'une ornementation peu compliquée. L'intérieur est parfaitement distribué et, sous le rapport de l'hygiène, répond aux conditions que le progrès moderne exige d'un établissement scolaire.

Les plans de cet édifice sont de M. Joseph Hubert, ancien architecte de la ville de Mons.

ACADÉMIE ROYALE DES BEAUX-ARTS

(RUE DES CINQ-VISAGES, 6)

Les locaux qu'occupe l'Académie étaient jadis le quartier abbatial de l'ancienne abbaye d'Epinlieu (1). Ils n'offrent rien de remarquable au point de vue de l'architecture, mais l'institution qu'ils abritent nous semble mériter quelques détails.

L' « Académie royale et impériale de dessin, de peinture et d'architecture » fut créée en 1780, sur l'invitation du gouvernement, par les Etats de Hainaut et le magistrat de Mons. La direction en fut confiée au sieur L.-J. Tamine, de Nivelles, peintre et sculpteur, et les cours s'ouvrirent le 1er octobre 1781.

Supprimée pendant la période révolutionnaire, elle fut réouverte en 1803, grâce aux efforts de M. Germain Hallez, peintre, l'un de ses premiers élèves, qui la dirigea jusqu'en 1840. Cet artiste a eu pour successeurs : MM. A. Van Ysendyck (1840-1856), Etienne Wauquier (1856-1869), André Hennebicq (1869-1879), Antoine Bourlard en fonctions depuis 1879.

On y donne des cours de dessin, d'architecture, de peinture, de modelage et de sculpture. Le cours de gravure au burin et à l'eau-forte, confié en 1871 à M. Danse, a produit d'excellents élèves, comme d'ailleurs la plupart des autres. En 1892, on y a institué un cours de décoration industrielle (prof. M. C. Stiévenart), qui donne les meilleurs résultats.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

(RUE DE NIMY, 6)

L'Ecole de musique, fondée en 1820 par la Société des Concerts et Redoutes (2) et placée sous la direction de M. Robert, a été déclarée établissement communal en 1840 et réorganisée sous le nom

(1) Fondée en 1216 par Beatrix de Lens en dehors de la ville, vers Ghlin. Elle fut en 1678 transférée dans la ville de Mons.

(2) Voir plus haut, p. 25, pour les origines de cette Société.

d'« Académie de musique » en 1844. Les cours furent donnés dans l'école des garçons de la rue Notre-Dame et à partir de 1856 dans les bâtiments de l'ancienne conciergerie de la ville, rue d'Enghien. En 1873, l'Académie a été transférée dans une partie des locaux occupés par le dépôt de mendicité (1809-1867) et anciennement par la communauté des Filles de Notre-Dame (1).

En 1882, l'Académie de musique a été transformée en Conservatoire avec le consentement du gouvernement.

Cet établissement a été dirigé depuis 1844 par MM. Jules Denefve, Gustave Huberti, Jean Van den Eeden, actuellement en fonctions. Ses cours sont fréquentés ordinairement par environ 400 élèves.

L'ATHÉNÉE ROYAL

(RUES DE L'ATHÉNÉE, 4 ET DE LA STATION, 10)

Le Collège communal de Mons, transformé en Athénée royal par arrêté du 3 septembre 1850, a résidé dans les locaux précédemment occupés par le collège de Houdain et auparavant par le séminaire des Jésuites ou de Notre-Dame.

Ils ont été démolis à la suite d'une décision du Conseil communal du 28 juillet 1883 pour faire place à un magnifique édifice en style flamand dont les plans ont été donnés par M. Antoine Trappeniers, architecte à Bruxelles; celui-ci étant décédé le 24 octobre 1887, l'exécution en a été continuée par son frère, M. Alexandre Trappeniers. L'ouverture des cours a eu lieu en octobre 1888.

Une partie de l'emplacement primitif de l'Athénée, à front des rues Rogier et de la Station, a été vendue à des particuliers. De ce côté, on a réservé toutefois un terrain et on y a bâti la demeure du préfet des études et l'entrée du Pensionnat. Toutes ces constructions sont bien conçues, bien aménagées, et, ce qui ne gâte rien, d'une architecture appropriée à leur destination scolaire. Le mobilier, les installations du chauffage et de la ventilation ont été établis d'après tous les progrès de l'hygiène.

---

(1) Ces religieuses s'établirent en 1608 dans ce local qui servait auparavant d'hôtel à la famille des de Bousies, seigneurs de Saint-Symphorien. Après la suppression de cette communauté, en 1797, les bâtiments conventuels servirent de prison et de dépôt de mendicité. Une partie a été aliénée et acquise par M. Jamar.

ÉCOLE MOYENNE DE GARÇONS

(RUE FÉTIS, 3)

L'architecte De Brissy a donné les plans du corps de logis et de l'aile gauche de cet édifice qui offre une belle disposition architecturale, une pureté de lignes contrastant avec le style maniéré qui régnait à l'époque de sa construction. Ces parties ont été élevées en 1726. L'aile droite est plus ancienne; l'angle de ce bâtiment est orné d'une niche Renaissance qui n'est pas sans mérite. Ces locaux ont d'abord servi de refuge à l'abbaye de Saint-Ghislain. Dans ce siècle, ils ont été longtemps occupés par le pensionnat des Dames du Sacré-Cœur.

En 1863, l'École moyenne de l'État, primitivement installée rue Samson, en a pris possession.

Elle avait reçu, par arrêté royal du 5 août 1851, son titre actuel qui a remplacé celui d'« Ecole primaire supérieure du gouvernement », institution dont les origines remontent à 1817-1818.

Une bibliothèque populaire est établie dans une dépendance de l'École moyenne.

ÉCOLE MOYENNE DE L'ÉTAT (Filles)

(RUE DES GADES, 22)

Cette école a été créée par arrêté royal du 26 septembre 1881 et installée en 1882 dans les locaux de l'Institut de demoiselles, fondé par l'œuvre du Denier des Ecoles en 1875 et repris par la ville en 1881.

En octobre 1888, elle a été transférée rue des Gades, dans l'ancien hôtel de M. le sénateur Corbisier, acquis par la ville en 1881 et occupé momentanément par les élèves de l'Athénée.

Le Conseil communal, dans sa séance du 2 décembre 1892, a décidé de construire un local plus spacieux avec pensionnat, à front de la rue des Ducs de Bourgogne, entre l'avenue du Parc et la rue

Philippe de Mons, sur un terrain occupé par la perche des Archers « Les Amis réunis ».

Par une autre résolution du 1er octobre 1883, le Conseil communal avait décidé l'organisation à l'Ecole moyenne de filles d'un cours supérieur comprenant deux années d'études et destiné principalement à la préparation des élèves à l'enseignement normal moyen.

ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE FILLES

(RUE FÉTIS, 11)

Fondée en suite d'une délibération du Conseil communal du 10 novembre 1877 et établie d'abord rue Samson et depuis dans les bâtiments délaissés par l'Ecole provinciale des mines. Son programme comprend l'enseignement des branches ordinaires d'une école moyenne du degré inférieur et des cours professionnels de lingerie, broderie, confection de vêtements, dessin, peinture industrielle et céramique, fabrication de fleurs artificielles, commerce, ainsi qu'une classe normale Frœbel.

Cette institution a obtenu très vite les sympathies de la population par la solidité et l'utilité de son enseignement.

INSTITUTION DE SAINTE-WAUDRU

(RUE DES CLERCS, 34)

Institution privée fondée en 1851 par Mlle Sophie Passage, de Flobecq, pour l'éducation des demoiselles. Une école normale, sous le patronage du gouvernement, était annexée à cet établissement, mais, en 1879, elle a été supprimée.

Cet établissement d'enseignement a été continué après la mort de Mlle Passage par Mlle Leclercq et est actuellement dirigé par leurs nièces, Mlles W. et J. Leclercq.

L'Institut de Sainte-Waudru occupe une partie des bâtiments de l'ancienne *Bassecour* du château où le comte de Hainaut possédait des granges et des écuries. Des bâtiments spacieux d'une exploitation

agricole s'étendaient depuis la Rampe du Château jusque près de l'église de Sainte-Waudru. On retrouve encore des vestiges d'anciennes constructions romanes et ogivales, ayant appartenu à cette espèce de ferme.

ÉCOLES PRIMAIRES COMMUNALES

L'enseignement primaire communal a été considérablement développé à Mons depuis quinze ans. On y compte cinq écoles de garçons, cinq de filles et autant d'écoles mixtes installées dans les faubourgs. En voici l'énumération :

Garçons. — École payante établie auparavant Rampe de Sainte-Waudru, et installée à partir de 1890, rue de l'Athénée, dans l'ancienne demeure de M. Becasseau. Cinq classes.

École gratuite n° 1, rue des Arbalétriers. Neuf classes sont données dans ces locaux vastes, parfaitement aménagés à tous les points de vue, construits en 1883 sur les plans de M. Dosveld.

École gratuite, Rampe de Sainte-Waudru, n° 14, construite en 1858, d'après les plans de M. Charles Sury. Six classes. Cet établissement scolaire occupe l'emplacement de l'ancienne « Maison épiscopale de Mons » qui servait, sous l'Empire et le royaume des Pays-Bas, de pied-à-terre à l'évêque diocésain et à ses vicaires généraux.

École gratuite de la Cour du Bailly, établie dans ces locaux depuis 1859. Cinq classes.

École d'application annexée à l'École normale; elle date de la construction de l'École normale et comporte six classes.

Filles. — École gratuite, rue des Arquebusiers. Construite en 1877 sur les plans de M. l'architecte Hubert, d'après les instructions ministérielles. Elle a été demandée comme type pour l'Exposition de Paris de 1878 et pour le Musée scolaire de Bruxelles. Dix classes.

École gratuite de la rue des Quatre-Fils-Aymon. Elle a succédé à l'École moyenne de filles, auparavant Institut de demoiselles créé par le Denier des Écoles. Six classes.

École gratuite de la rue des Chartriers, établie dans un bâtiment loué par la ville aux Hospices civils, en 1890. Une classe.

École gratuite de la place du Béguinage, installée en 1890 dans un bâtiment appartenant également aux Hospices. Trois classes. Elle va être établie rue de Malplaquet dans de nouveaux locaux.

École gratuite de la rue des Sars, n° 13 (1890). Une classe. La façade de cet établissement est de style ogival et date du XVe siècle.

ÉCOLES MIXTES. — École du faubourg de Bertaimont, à l'angle de l'avenue de ce nom et du Trieu de Cuesmes, construite en 1890. Trois classes.

École du faubourg d'Havré, chaussée de Binche. Trois classes.

École du faubourg d'Havré (La Bruyère), chaussée du Rœulx. Une classe.

Ecole du faubourg de Saint-Lazare, établie dans des maisons particulières avenue de Nimy, n°s 46-48. Deux classes.

Ecole du faubourg du Parc, fondée en 1890 et installée dans un immeuble pris en location par la ville. Deux classes.

ÉCOLES GARDIENNES ET FROEBEL COMMUNALES

De pareilles écoles existent :

Une section payante, rue des Gades, annexée à l'Ecole moyenne de filles. Une classe.

Une école gratuite, rue des Sars. Deux classes.

Une autre également gratuite, rue du Béguinage. Deux classes.

Une autre, rue de Notre-Dame. Deux classes. Cette dernière est située dans les locaux jadis occupés par l'école de musique ; aux siècles derniers, on y trouvait l'établissement scolaire destiné aux enfants pauvres de la ville et connu de notre population sous le nom d' « Ecole des Crottes ».

Ecole gratuite et gardienne Boulengé de la Hainière, nom qui rappelle une bienfaitrice de l'enfance à Mons. Elle se trouve rue des Arbalétriers, à côté de l'Ecole primaire n° 1. Deux classes.

Deux autres écoles gardiennes et Frœbel sont annexées aux établissements scolaires pour filles de la rue des Arquebusiers (deux classes) et de la rue des Quatre-Fils-Aymon (une classe) que nous avons mentionnés plus haut.

On trouve également des sections gardiennes auprès des cinq écoles mixtes des faubourgs.

En 1892, les divers établissements d'instruction primaire et Frœbel de la ville de Mons comptaient 3,330 élèves inscrits.



Il existe à Mons depuis 1875 une « Société pour l'encouragement de l'enseignement primaire » auquel elle prête un aide financier. Elle coopère aussi avec le Bureau de bienfaisance à diverses œuvres telles que la « Soupe scolaire », les « Voyages et séjours scolaires ». Elle accorde enfin des bourses d'étude, des bons de Caisse d'Epargne aux enfants, des récompenses aux membres du personnel.

ÉCOLES D'ADULTES

Trois écoles ont été instituées pour les adultes de l'un et de l'autre sexe. L'une, destinée aux jeunes gens, se tient dans l'Ecole de garçons de la rue des Arbalétriers et comprend six classes.

Pour les jeunes filles, trois cours sont donnés dans les locaux de l'Ecole de la rue des Quatre-Fils-Aymon et six autres dans ceux de la rue des Arquebusiers.

CRÈCHES

(PLACE DU BÉGUINAGE)

En mai 1892, une crèche comprenant dortoir, salle de jeux, salle

de bains et cuisine a été ouverte dans la demeure dite anciennement « cure du Béguinage ».

On y reçoit les enfants âgés de quinze jours au moins et de deux ans et demi au plus. Une vingtaine de berceaux y sont installés.

Des fondations particulières dues aux libéralités de Mlle Boulengé de la Hainière, de M. Edmond Gailliez, échevin de la ville (mort le 14 février 1891), ont été faites à cet établissement qu'on se propose d'étendre.

BUREAUX DE LA COMMISSION DES HOSPICES CIVILS

(RUE DU GOUVERNEMENT, 21)

La Commission des Hospices civils de Mons est installée depuis 1888 dans un très bel hôtel faisant l'angle des rues du Gouvernement et des Passages et acquis le 17 mars 1886 de M. Arthur Lescarts, membre de la Chambre des représentants. Il avait appartenu précédemment à la famille Siraut et à M. Philippe-Joseph Nicaise, propriétaire et concessionnaire du canal de Pommerœul à Antoing.

Ces bâtiments, dont la première pierre fut placée le 9 mai 1829, ont été édifiés sur les plans de M. J.-B. Janssens, architecte à Bruxelles, dans le style Renaissance de l'époque. M. Nicaise se proposait d'en faire don au prince d'Orange, mais la Révolution belge qui survint dans l'intervalle fit abandonner ce projet.

Une partie seulement de ce véritable monument est affectée à l'usage des bureaux d'administration et de comptabilité des établissements hospitaliers; le reste sert à l'hospice de La Houssière.

La grande porte d'entrée donnant accès à l'hôtel du côté de la rue du Gouvernement est accostée de deux grandes plaques en pierres avec inscriptions rappelant certaines fondations hospitalières.

Sur la première, on lit :

GÉNÉRALITÉ DES HOSPICES

LOIS DU 4 VENTÔSE AN IV ET DU 27 FRIMAIRE AN XI

FONDATEURS

Dupont, Jean	1828
Caudron, Henri-Victor	1860
Gary, Isabelle	1864
Malissart, Charles-François	1865
Cossée de Semeries	1867
Devergnies-Guyot	1868
Duval, Sidonie	1868
Godrie, Victor.	1872
Dassonville, Jean-Baptiste.	1873
Dusart, Jules	1891

Sur la seconde :

BIENFAITEURS

de l'hospice de Saint-Julien

De Le Loge, Baudouin	1332
Jean, bâtard de Hainaut, dit Allemans, oncle du duc Albert de Bavière . .	1387
Godin, Antoinette, veuve de le Haize .	1612
De Landas, Islande	1646
Goubault, Jacques et Anne-Marie . .	1698
Jouveneau, Marie	
Canart, Jean	



L'intérieur de l'hôtel des Hospices, aménagé pour les services que nous venons de mentionner, présente plusieurs pièces d'une riche décoration.

Dans la salle d'assemblée de la Commission, on a eu l'heureuse idée de réunir les portraits des fondateurs et des bienfaiteurs des hospices, qui étaient disséminés dans les diverses maisons hospitalières.

A noter dans cette collection intéressante : un assez beau portrait

de femme tenant une fleur en main ; une tradition, qu'il nous est difficile d'admettre, prétend que c'est le portrait de Marguerite de Constantinople, fondatrice du béguinage de Cantimpré — divers tableaux ne portant ni nom ni armoiries : l'un de ceux-ci, peint sur bois à la colle, est très ancien et représente, croyons-nous, un membre de la famille Vinchant.

Une quinzaine d'autres toiles portent des inscriptions commémoratives et rappellent les traits de Michel Malapert, s^r de la Buissière, décédé le 11 mars 1637 ; de d^elle Henriette de Crane, morte le 15 novembre 1639 ; de Jean Bouseau, prêtre, mort le 15 août 1644 ; de Severin François, s^r de Semeries, décédé le 30 juillet 1648 ; de Mlle de Croix, chanoinesse de Sainte-Waudru ; de Jean de la Houssière, de sa femme, Marie Chisaire et de leur demoiselle morte en pleine fleur de jeunesse ; de d^elle Dellaye, morte le 12 août 1692 ; d'Isabelle-Thérèse Durand, décédée le 28 août 1682 ; de Jean-Baudouin de Bourlez, s^r de Virelles, mort le 9 avril 1696 ; de François Michel, prêtre, décédé le 10 novembre 1690 ; de Zacharie Maes, pasteur de Sainte-Elisabeth et doyen de chrétienté, mort le 16 mai 1705.

Parmi les portraits modernes signalons ceux de M. Charles-Joseph Terrasse, fondateur des Aveugles ; de M. Emmanuel Mauroy, peint par le peintre montois Ed. Parez ; de M. Charles Carlier, avocat, l'un des derniers présidents de la Commission des Hospices, mort à Mons le 28 janvier 1887.

Maison de la Houssière ou des Dames veuves

(RUE DES PASSAGES, 2)

Marie Chisaire, dame de Haine-Saint-Pierre, veuve de Jean de La Houssière, conseiller du Roi en la Cour de Mons, a fondé en 1680 cette bonne maison destinée à servir de refuge à des dames veuves de bonne vie et d'honorable famille. Elle était primitivement établie rue Fétis, sur l'emplacement qu'occupe la Banque Nationale, mais en 1888 on lui a affecté une partie de l'hôtel Nicaise que nous venons de décrire dans le paragraphe précédent.

L'ancien local était assez remarquable ; on y trouvait notamment une porte Renaissance avec frontispice portant la date de 1654 qui

a été démolie et reconstruite vis-à-vis de l'entrée principale des bureaux des Hospices.

A front de la rue des Passages, l'entrée de ce refuge est ornée de deux grandes tables de pierre avec écussons en marbre blanc portant les inscriptions suivantes :

« Jean de La Houssière, conseiller du Roi à la Cour souveraine de Hainaut, né à Mons le 24 février 1581, y décédé le 25 avril 1660.

» Marie Chisaire, dame de Haine-Saint-Pierre, veuve de Jean de La Houssière, fondatrice, par testament du 19 août 1680, née le 18 juillet 1611, décédée le 6 janvier 1684. »

Les revenus de l'hospice de La Houssière servent actuellement à pourvoir douze dames veuves.

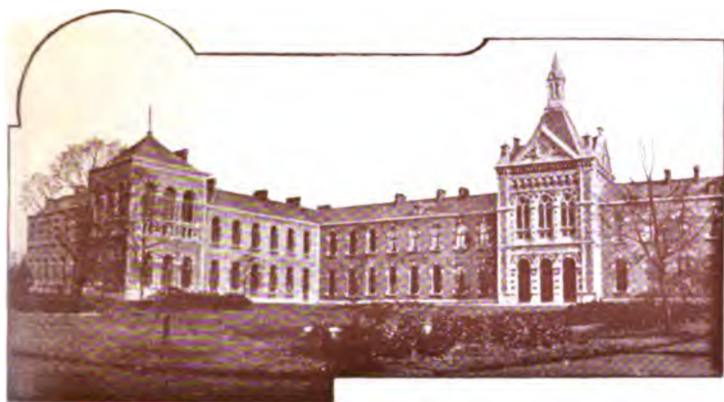
L'Hôpital militaire

(RUE ANDRÉ MASQUELIER, 11)

L'Hôpital royal ou militaire a été créé par un édit de Philippe V, roi d'Espagne, de 1702. Il fut doté des revenus de confréries et d'établissements supprimés comme inutiles, tels que ceux de Saint-Jacques dans la rue de Nimy et de Saint-Lazare au faubourg de ce nom.

Ses bâtiments offraient un remarquable spécimen des constructions hospitalières du siècle dernier. Ils avaient été édifiés sur les plans du célèbre Vauban et de l'architecte De Brissy et offraient au rez-de-chaussée une vaste salle voûtée, séparée en travées par des colonnes et se terminant en abside avec chapelle ; le toit aux arêtes aiguës recouvrait sous combles deux autres salles de malades.

Il y a vingt ans environ, un incendie a dévoré cet édifice qui a été remplacé par une grande construction s'alignant le long de la rue de Bouzanton. De l'ancien bâtiment il ne reste que le portique d'entrée, de style rustique, construit avec des matériaux provenant du magnifique palais qu'au XVIe siècle la reine Marie de Hongrie avait fait édifier à Binche.



L'HOPITAL CIVIL

(BOULEVARD BAUDOUIN-DE-JÉRUSALEM.)

C'est M. Joseph Hubert, architecte de la ville, qui a donné les plans de ce vaste établissement dont la première pierre fut posée le 8 novembre 1869 et qui fut ouvert en 1875.

Placé dans un jardin très bien dessiné, il offre un ensemble architectural d'une grande simplicité mais de bon goût. Il se compose d'un corps de bâtiment avec deux ailes perpendiculaires à son axe, flanquées de six pavillons affectés aux salles de malades et aux divers services. On peut y loger 300 personnes. Ces dépendances sont isolées et n'ont de rapports entre elles que par un couloir bien ventilé.

Au centre, un pavillon en style Romano-Renaissance avec un petit campanile est établi au-dessus d'un vaste vestibule qui communique avec les divers locaux et une petite chapelle romane qui sert pour les besoins religieux des hospitalisés.

L'Administration des Hospices y a fait placer quatre plaques de marbre avec inscriptions rappelant la construction de l'hôpital et les noms des principaux fondateurs.

Voici le texte de ces inscriptions :

« I. — Sous le règne de Léopold II, Roi des Belges :

Première pierre posée le 8 novembre 1869, par

MM. Albert Harmignies, président			de la Commission administrative des Hospices civils.
Emile Siraut,	membres		
Marcel Grenier,			
Léon Dolez,			
L. Babut du Marés,			
Ad. Francart, secrétaire général			

Erigé de 1870 à 1875, M. François Dolez étant bourgmestre de la ville de Mons, sous l'administration de

MM. Léon Dolez, président			de la Commission administrative des Hospices civils.
Charles Derbaix,	membres		
Hector Petit,			
Adolphe Devillez,			
Hector Manceaux,			
Ad. Francart, secrétaire général			

II. — BIENFAITEURS DES HOPITAUX

Jeanne et Marguerite de Constantinople	1215
Hermine de Hayronfontainne	1267
Jehan dit Vilain, fondateur	1295
Jehan Le Taye, id.	1296
Etienne Ganors	1302
Adam de Quaregnon	1305
Gilles le Beghins	1306
Jehan de le Porte	1306
Cholars li Viauls	1306
Jacques Fortin	1310
Henri de Truille	1311
Jean Muydeblet	1317
Adam le Bourdres	1317
Marie de Wammes	1318
Baudouin de le Loge	1332
Thomas Bisés	1380
Jean des Allemans, fondateur	1389
Jean Dieubenie	1399
Bouillard	
De la Ramée (veuve)	1400
Gilles de Biermereng	1400
Jean Canart, fondateur	1420
Jean de Vollenghien	1421
Henri Li Kien	1437

Marie de Launoy	
Jean de Billemont	
Julien Boussu	
Jean de Macquefosse	1501
Jean de Millecamps	1504
Laurent, veuve Brouillard	1509
Jean Finet	1532
Jeanne Sandrard, veuve Degorges	1557
Corosty, seigneur de le Hove	1557
Barbe Goffeau, veuve Lebrun	1568
Jean Dessus les Moustiers	1572
Marie Hanot, veuve de Froidmont	1576
Anne et Philippe Amand	1595
Françoise de Launoy	1596
Françoise Leroy, veuve Prevost	1598

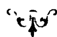
III. — BIENFAITEURS DES HOPITAUX

Jeanne Lemye	1610
Antoine Godin	1612
J. De le Court, seigneur de Haulchin	1613
Marie de Harchies	1619
Charles Goubille	1620
Jeanne Heldewier	1621
Ghuy Vivien	1622
De Maurage	1622
François, Jean et Michel Malapert	1623
De Sart, veuve Joniaux	1625
André Jermain	1625
Marie Mainsent	1627
Charles Patoul	1627
Jeanne Druart	1628
Jean Prevost	1628
Jeanne Leclercq, veuve d'Ardembourg	1631
Quentin Ghislain	1639
Jean Bouzeau	1640
Thomas de Trahegnies, prêtre	1646
De Sepmeries	1648
Louis Bernier, chanoine	1652
Du Mont de Holdre	1661
Jeanne Hennekinne	1669
Agnès-Marie de Bouseau, dame de Lambrechies, fondatrice	1672
Jean de Felleries	1682
Jeanne Bousteau	1685
Françoise et Jeanne Michel	1685
Isabelle Durant	1687
Isabelle Vivien	1690

Ignace Michel	1691
Jacqueline et Marie Delhove	1691
Vanderbeken	1693
Jacques et Anne Goubault	1698
Florence Ghodemart	1702
Marguerite Gillet	
Claire Vinchant, veuve de Jean Leboucq .	
Jacques Broviau	
Anne Paul	
Isabeau Druart	
Sébastien Legros	1724
Simon Robert, seigneur de Fanuelz . . .	1757

IV. — BIENFAITEURS DES HOPITAUX

Jean-Baptiste Cornet	1809
Marie-Thérèse de Rumigny	1809
Charles-François Malissart	1865
N.-J. Blondeau (1831)	1867
Sidonie Duval	1868
Constant Devergnies	1868



L'Hôpital civil date du régime français ; il fut installé de 1805 à 1875 dans les bâtiments de l'ancienne abbaye du Val-des-Ecoliers. Sa dotation avait été constituée avec les revenus des anciens hôpitaux de Saint-Nicolas (datant du XIIe siècle), des Sœurs-Grises (fondé en 1470 et modifié en 1672) et d'autres fondations anciennes.

Hospice des Chartriers

(RUE DES CHARTRIERS, 14)

Les « Chartriers », vieux mot roman qui désigne des personnes âgées, infirmes, avaient dès le XVe siècle un refuge en notre ville. Dans le cours des XVIIe et XVIIIe siècles, cette fondation reçut de notables accroissements par les libéralités de la bourgeoisie montoise.

Ces donations permirent d'élever, au siècle dernier, les bâtiments qui servent actuellement à cet hospice et notamment la belle façade en style Renaissance, avec élégant fronton qui le décore à front de

rue. C'est l'œuvre de l'architecte montois De Brissy. Dans la salle principale, on remarque une chapelle sous le vocable de Saint-Martin, patron de la maison.

L'Hospice des Chartriers comprend habituellement une population de 50 à 60 vieillards. La régie de l'établissement est aux mains d'une directrice.

Hospice Bourlard

Il a été installé dans une dépendance de l'Hospice des Chartriers. Ce refuge, destiné aux invalides du travail originaires de Mons, a été doté d'une somme de 200,000 francs par le testament de M. Alexandre Bourlard, ancien pharmacien, décédé en notre ville acte du 27 août 1889).

Hospice des Houppelines

(RUE DES SARS, 5)

Isabelle de Houppelines, chanoinesse de Sainte-Waudru, a fondé vers 1300 cette maison hospitalière pour des personnes âgées du sexe, dans une vieille construction de la rue des Sars qui était appelée *Couvent Emmelin* ou *de Melin*. Elle fut aussi connue sous le nom de *Béguinage de Saint-Germain*.

Les bâtiments de cet hospice, reconstruits en 1715, n'offrent rien de bien saillant. On y reçoit huit pourvues; l'une d'elles est chargée de la direction.

Hospice des Kanquennes

(RUE DE HOUDAIN, 9 ET 11)

Cet hôpital, anciennement connu sous le nom de *Houdeng* ou des *Apostolines*, date des premières années du XIVe siècle. Ses fondateurs furent Jehan li Fagnois, chevalier, et Nicolas de Houdeng, sire d'Espinoit, son exécuteur testamentaire. Ce dernier établit en

1309 cet asile dans l'hôtel qu'il possédait dans la partie de la rue du Hautbois qui s'est appelée depuis lors « rue de Houdain ». L'ancienne porte de cet hôtel, une baie en tiers-point, subsiste et donne accès à l'Ecole des Mines.

L'hospice s'enrichit aux siècles suivants de donations nouvelles et de partie des biens des anciens hôpitaux des *Douze-Apôtres* ou *Apostolines* et de *Jean le Taye.* (1) Le nom qu'il porte actuellement date du siècle dernier. Il vient des mots flamands ***kanken***, ***kranken***, malades, infirmes, qui ont formé l'expression wallonne bien connue *cranquieux*, ayant la même signification.

La population de cet asile, aujourd'hui réservé à des femmes indigentes et âgées, varie d'ordinaire entre 40 ou 50.

Hospice des Incurables

(RUE DE LA GROSSE-POMME, 8)

La Commission des Hospices civils, d'accord avec le Bureau de bienfaisance, a fondé cet hospice destiné aux indigents incurables et y a affecté une partie des revenus de la Grande Aumône (2). Il a été ouvert le 21 novembre 1841 dans l'ancien hôtel des seigneurs de Ligne, acheté dès 1828 et en partie reconstruit sur les plans de M. Carlier, architecte. Une commission mixte régissait d'abord cet établissement, mais sa gestion fut ensuite remise aux Hospices. Le service y est fait par des Sœurs de Charité, de Gand.

Cet asile spacieux, bien distribué, reçoit aujourd'hui de 130 à 140 pourvus, grâce à l'augmentation des revenus et à une donation de M. Emmanuel-Joseph Mauroy, décédé en notre ville le 3 avril 1851.

Hospice Terrasse ou des Aveugles

(RUE DE NIMY, 78)

Cet établissement a été ouvert le 1er juin 1858 dans la maison de son fondateur, M. Charles-Joseph Terrasse, décédé en notre ville le

(1) Les DOUZE-APÔTRES situés au fonbourg d'Havré pres du grand étang dit « des Apôtres » furent établis, semble-t-il, au XIIIe siècle par la comtesse Jeanne de Constantinople. Ses bâtiments furent démolis lors de l'établissement de l'enceinte de Jean d'Avesnes, sauf la chapelle qui subsistait en 1566.

JEAN LE TAYE, chapelain de Saint-André en l'église de Sainte-Waudru, établit en 12[illegible] l'hospice qui portait son nom pour cinq béguines infirmes.

(2) Sous le nom de « Grande Aumône », on désignait jadis la réunion des libéralités destinées à la généralité des pauvres de Mons.

8 février 1855, qui avait institué pour ses héritiers universels les Hospices civils.

On reçoit dans cette maison les pauvres atteints de cécité, principalement ceux qui sont nés et domiciliés à Mons; leur nombre est proportionné aux revenus de la dotation. L'hospice primitivement desservi par des Sœurs de Charité, de Gand, a été placé sous la surveillance d'un directeur.

La maison des Aveugles offre une façade assez simple. Elle a été bâtie en 1717 pour servir de refuge à l'abbaye de Cambron qui précédemment avait son hôtel sur l'emplacement du Palais-de-Justice.

Le Béguinage ou Hospice de Cantimpré

(PLACE DU BÉGUINAGE, 17)

Le Béguinage de Cantimpré, fondé en 1248 par Marguerite de Constantinople, comtesse de Hainaut, subsiste avec le caractère qui lui a été donné au XVI[e] siècle, celui d'un hospice-asile pour des femmes de la classe bourgeoise en nombre indéterminé, variant d'après les revenus des fondations d'ailleurs très réduites de l'ancien béguinage. En ce moment, il y a 34 pourvues dirigées par l'une des plus âgées.

L'ancien hôpital du Béguinage formait jadis deux ailes au fond desquelles s'élevait la chapelle. Leur état de délabrement obligea à démolir ces bâtiments, sauf la chapelle. De 1829 à 1831, on les remplaça par un grand édifice construit à front de la place du Béguinage.

Cet hospice a conservé sa chapelle qui date de 1549-1551. Quoique de dimensions assez restreintes (12^m sur 6), cet édifice est un véritable bijou du style ogival tertiaire, éclairé par quatre fenêtres à meneaux finement dessinés. Les arêtes des voûtes sont aussi d'un dessin et d'un appareil très remarquables. Cet oratoire est orné d'un tableau d'un beau coloris sur lequel sont représentées la Sainte-Trinité, Sainte-Waudru, patronne du Béguinage et Sainte-Elisabeth, patronne de l'hôpital de Cantimpré.

Hospice des Orphelins

(RUE DE LIÈGE, 35 ET 37)

Une noble et charitable dame de Mons, Louise de Bouzanton, veuve de Jean de Hornu et de Philippe du Jardin, a fondé en 1562 cet asile qu'elle dirigea jusqu'à sa mort (17 mai 1593).

Elle avait acheté pour l'installer une demeure historique de Mons, l'hôtel appelé successivement « de Bavière, de Liége ou de Molembaix », d'après les noms de ses propriétaires, les ducs de Bavière, l'évêque de Liége, Jean-le-Cruel, et la famille de Molembaix. Cette habitation subsiste encore en partie. Elle présente une réunion de bâtiments de styles différents datant des XVIe et XVIIe siècles.

L'entrée de l'Orphelinat est surmontée d'une inscription rappelant le nom de sa fondatrice.

A gauche, se trouve la façade de l'église dont la première pierre fut placée le 1er avril 1605 et qui fut consacrée le 25 septembre 1607. Cet édifice est en partie de style ogival; six fenêtres éclairent le pignon de devant et le chevet.

Le mobilier ancien de cet oratoire a été conservé. Sans être remarquable, il présente quelques objets dignes d'attention, surtout quelques bons tableaux. Notons une peinture généralement attribuée à Jordaens et représentant *Le martyre de Saint-Quentin*, patron de la chapelle; *La résurrection de la fille de Jaïre*, de l'école flamande; *Le mariage mystique de Sainte-Catherine*, que l'on croit être de Velasquez ; *La Sainte-Vierge, l'Enfant Jésus et Saint-Jean*, au milieu d'une guirlande de fleurs. Plusieurs connaisseurs croient retrouver le pinceau de Rubens dans la scène principale: les accessoires seraient de Snyders. Ce tableau porte au bas l'inscription suivante : *A la mémoire du s^{r} Simon-Joseph Robert, écuier, seig^{r} de Fanuelz mort le 22 8bre 1759 en célibat agé de 88 ans, intend. de cette aumone pendant cinquante ans. Luy a légué 300 livres de rente.*



Plusieurs autres fondations en faveur d'enfants pauvres de la ville ont été transférées dans les locaux de l'Orphelinat : c'est d'abord

la maison d'asile et d'éducation dite « des Filles d'Erquenne » qui, à la fin du siècle dernier, existait dans un bâtiment de la rue de la Peine-Perdue, n° 14. Les revenus de cet hospice fondé au XVIIIe siècle (1) et qui conserve son nom servent actuellement à entretenir une douzaine de jeunes filles pauvres de Mons.

L'Hospice du Saint-Esprit ou des Enfants-Trouvés est établi à côté de celui des Orphelins (2); il sert à recueillir les enfants trouvés et abandonnés jusqu'au moment où ils peuvent être placés dans des familles honnêtes de la campagne. Ajoutons à ces deux fondations celle de M. Amand Devergnies datant du 28 janvier 1864 ; elle a pour objet de pourvoir et d'instruire des orphelines pauvres de la ville.

Orphelinat du Sacré-Cœur

(RUE DES CLERCS, 33)

Cet hospice particulier a été établi par les libéralités d'une dame de Mons, Mme veuve Gaspar Demoulin. On y reçoit et on y instruit des jeunes filles orphelines.

Cette maison, d'abord installée rue des Telliers, a été transférée ensuite dans une habitation de la rue des Clercs, bâtie en style Renaissance du XVIe siècle et habitée en dernier lieu par M. Grenier, ex-commissaire d'arrondissement. On croit généralement que cette ancienne demeure fut établie sur l'emplacement de la *Halle aux pliches* où s'étalaient au moyen-âge les fourrures et pelleteries destinées à l'habillement. Elle s'appelait aussi « Maison de la croche ».

C'est une construction d'un style pur, très rare dans notre pays, rappelant les traditions de la bonne école française. Le plan en a été donné en 1581 par Jacques Jonart, maître-maçon du chapitre de Sainte-Waudru.

(1) Par les héritiers de François Michel, prêtre, et de sa sœur Jeanne, en vertu de leurs dispositions testamentaires de 1690-1691. Son annexion à l'hospice des Orphelins s'est accomplie en 1797.

(2) Cette fondation, également due aux libéralités de J. Michel et de sa sœur, fut d'abord installée dans l'ancien hôtel des seigneurs d'Hyon, rue de Houdain, (n° 19 actuel), puis transféré dans les bâtiments du Collège de Houdain. En 1787, il entretenait 378 enfants. On y installa en 1811 un tour qui fut supprimé seulement en 1852.

La Maternité et l'Ecole d'Accouchement

(RUE DE LA GROSSE-POMME, 8)

Ces deux institutions, créées en 1825 par la Commission des Hospices dans la maison de la *Tuchthuys* (1), ont été transférées en 1840 dans des dépendances de l'Hôpital civil, puis rue de la Grosse-Pomme, dans une maison voisine de l'Hospice des Incurables et construite en 1762

Une maîtresse sage-femme la dirige ; un chirurgien y donne l'instruction aux élèves accoucheuses.

Hospice des Aliénées

(CHEMIN DU CHÊNE-AUX-HAIES, 18, FAUBOURG D'HAVRÉ)

Cet établissement, dont la construction fut décidée vers 1861, a été bâti en 1864 à proximité du Cimetière communal, sur un terrain dépendant des anciennes bruyères de Mons. Il devait remplacer les anciens hospices des Aliénés et de Saint-Julien dont les origines remontaient respectivement aux années 1431 et 1387. Le nouvel hospice fut ouvert au mois de mars 1866 et on y transféra les aliénées qui étaient internées dans les bâtiments de l'ancienne châtellenie. Les aliénés furent envoyés à l'hospice de Froidmond.

M. l'architecte Spaak, chargé de dresser le plan, avait dû se renfermer dans les limites qui lui étaient tracées et le travail qu'il soumit se ressentit naturellement de l'exiguité des fonds mis à sa disposition. On mit néanmoins la main à l'œuvre, mais on ne tarda pas à reconnaître la nécessité d'ajouter certaines constructions indispensables qui furent élevées d'après les plans de l'architecte provincial, M. Charles Vincent.

L'Asile provincial des aliénées, d'abord régi par la Commission des Hospices civils de Mons, a été cédé en 1872 à l'Etat. Depuis ce

(1) Ancienne maison de charité et de correction, installée en 1717 par le magistrat, rue du Rivage dans la Caserne Chisaire, puis en 1743 dans un autre immeuble de la même rue, en face de l'Hôpital militaire.

moment, les bâtiments ont reçu de notables améliorations et agrandissements.

Les installations de l'Asile des aliénées comprennent de vastes bâtiments, quartiers des aliénées, habitations du médecin-directeur, des religieuses et des servantes qui le desservent, salle de spectacle, dépendances de tous genres, bâtiments d'une exploitation rurale, jardins étendus, parc, gazomètre, etc. Sous l'habile direction de M. le docteur Semal, un spécialiste éminent dans les maladies mentales, il offre un modèle parfait d'établissement du genre. Il est souvent visité par les sommités médicales de l'étranger.

En 1892, le Congrès d'anthropologie criminelle qui se tenait à Bruxelles est venu à Mons pour visiter l'Hospice des aliénées.



Pour les amateurs de curiosités locales, nous mentionnerons que l'Hospice des aliénées est bâti à peu près sur l'emplacement des anciennes fourches patibulaires ou gibet des échevins de Mons. L'instrument de supplice se trouvait à peu près au milieu du chemin appelé encore « de la Justice ». Près de là se voyait le puits dit « des Trois Pucelles », puits très profond où l'on jetait les restes des individus exécutés par la corde. D'émouvantes légendes se rattachaient à ce lieu sinistre qui a vu, au XVe et surtout au XVIe siècles, des exécutions nombreuses.

BUREAU DE BIENFAISANCE

(RUE DE LA GRANDE TRIPERIE, 24)

L'Administration de la bienfaisance de Mons s'est installée le 1er juin 1878 dans le local qu'elle occupe actuellement et qu'elle avait acquis de M. Holfstapfel. Il n'offre de remarquable que sa façade et une salle décorée en style Louis XV qui sert pour les réunions du bureau.

On trouve dans cet établissement quelques tableaux provenant de l'Ecole dominicale et des portraits de bienfaiteurs des pauvres de Mons. A remarquer, parmi ces toiles : *Le martyre de Sainte-Catherine*, par Albert Le Doulx, né à Mons le 21 février 1628 y

décédé le 1er janvier 1700, et le portrait de *François Buisseret*, fondateur de l'Ecole dominicale, évêque de Cambrai, peint en 1718 par Albert Chisaire.



Plusieurs sociétés ont leur siège dans des dépendances du Bureau de bienfaisance.

Le « Comité d'apprentissage » des visiteurs des pauvres ayant pour but de former des ouvriers intelligents, capables, de bons artisans possédant une connaissance pratique du métier qu'ils exercent. Il a été institué en 1887.

Le « Patronage des enfants moralement abandonnés, des condamnés libérés et des vagabonds » dont l'institution date de 1889.

La « Société anonyme montoise pour la construction, l'achat, la vente de maisons ouvrières ».

La « Société anonyme l'Ouvrier propriétaire » ayant pour but de fournir aux travailleurs les moyens d'acheter ou de se bâtir des demeures.

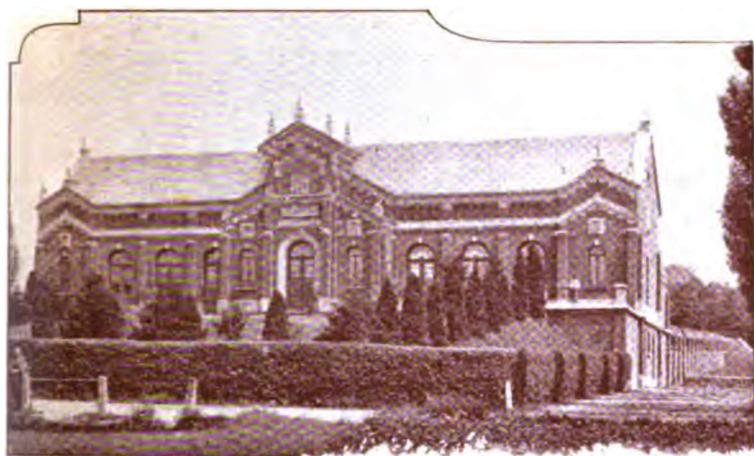
Les statuts de ces deux mutualités datent du 13 novembre 1891 : il ont été approuvés par arrêté royal de la même année.

Le « Bureau de travail » reçoit les demandes de travail des ouvriers et les met en relations avec les maitres et patrons. Il fonctionne depuis le 1er janvier 1894.

Cité du Bureau de Bienfaisance

L'établissement de maisons ouvrières a été résolu par le Bureau de bienfaisance le 29 avril 1885 et approuvé par arrêté royal du 7 décembre 1885.

Un groupe de 50 maisons a été créé sur les bords de la Trouille détournée, dans une partie des prés du Joncquois. Ces demeures ont été bâties sur les plans de MM. H. Genard, ingénieur des ponts et chaussées, et G. Wattier, géomètre. A l'exposition de Paris de 1889, ces plans ont obtenu une médaille d'or. La cité est divisée en rues qui ont été nommées « de l'Epargne, de la Mutualité et du Joncquois ».



TIR COMMUNAL

(CHEMIN DE LA PROCESSION, FAUBOURG DE SAINT-LAZARE)

Cette construction d'un effet très joli et placée avantageusement à l'extrémité de l'avenue de Saint-Lazare a été inaugurée solennellement par un tir donné à tous les gardes civiques du royaume, le 28 juin 1868.

Elle se compose d'un stand à deux étages et d'un champ de tir d'une longueur de 225 mètres. M. Joseph Hubert est l'architecte de ce monument.

La *Société générale de tir de la Garde civique*, fondée en 1859, et celle des *Carabiniers Montois*, datant de 1815 et reconstituée en 1855, ont leur local au Tir communal.

CASERNE D'INFANTERIE OU GUILLAUME

(CROIX-PLACE)

Elle a été construite par la ville à partir de 1824 d'après les plans de Remy De Puydt, architecte puis colonel du génie, sur l'emplacement de l'ancien couvent des Carmes déchaussés. Celui-ci fut établi en 1647 dans l'ancien hôtel des seigneurs d'Havré à « la Croix en l'Esplache » ; il a subsisté jusqu'en 1796.

Le roi Guillaume avait accordé un subside de 70,000 florins pour aider à cette construction qui fut achevée en 1827. Les troupes en prirent possession le 1er août de cette année.

La caserne forme un grand rectangle précédé d'une cour. Le style en est froid et lourd comme celui des constructions du Génie hollandais. Ces bâtiments peuvent contenir 1,300 hommes.

CASERNE DE CAVALERIE OU LÉOPOLD

(RUES DE NIMY, 140 ; DES TROIS-BOUDINS, 17 ; MARCHÉ-AU-BÉTAIL, 7 : RUE DES ARBALESTRIERS, 15)

Cette caserne présente un très long corps de bâtiment avec annexes. La façade principale se trouve au bas de la rue de Nimy. Commencée en 1838 sur les plans des architectes Vangierdegom et Charles Sury, par M. Desfossés, entrepreneur à Bruxelles, elle fut en 1841 remise à l'autorité militaire, qui, depuis un an déjà, disposait de deux ailes de ce vaste bâtiment.

Depuis lors, cet établissement militaire a été presque complètement restauré et on y a annexé à front de la rue des Arbalestriers un rang d'écuries. Dans son état actuel, il peut loger 1,000 hommes et de 500 à 600 chevaux.

Les dépendances de cette caserne se sont accrues dans ces dernières années par l'acquisition d'un vaste immeuble avec jardins connu à Mons sous le nom d'*Enclos des Carmélites*.

Là se trouvait au siècle dernier le couvent des religieuses de ce nom.

Admises en 1607 par le Conseil de ville elles s'établirent, sous la conduite d'Anne de Jésus, coadjutrice de Sainte-Thérèse, la réformatrice du Carmel, d'abord dans l'hôtel de Mme de Roisin, ensuite dans celui de Frésin (hospice des Incurables), enfin sur le *Pré Mouton*, dans le quartier des Tuileries. Ce monastère a été supprimé par Joseph II en 1783.

TOUR VALENCIENNOISE

(RUE DES ARBALESTRIERS)

Dans le mur d'enceinte de la Caserne Léopold est encastrée une

grosse tour bâtie en moellons de grés, fenêtres en cintres murées ; elle sert de magasin à poudre. C'est le seul reste important de la seconde enceinte de Mons. Elle a porté les noms de *Tour Valenciennoise, Tour au blé, Tour à ladres*. L'origine de la première de ces dénominations se rattache à un fait des annales du Hainaut. En 1337, le comte Guillaume II d'Avesnes, ayant à se plaindre du magistrat et des bourgeois de Valenciennes, qui avaient empiété sur ses prérogatives et commis des malversations et des injustices, les condamna à des amendes qui furent appliquées à la construction de cet ouvrage militaire. Les fondements en furent jetés vers 1340.

Cette tour était au commencement du siècle beaucoup plus élevée qu'aujourd'hui, d'un tiers environ, et elle était couverte d'un toit en poivrier très aigu.

CASERNE DE LA MANUTENTION

(RUES DES SARS, 15 ET FÉTIS, 20)

Elle occupe les anciens locaux du couvent des Clarisses. L'église de ce monastère se trouvait à front de la rue Fétis. C'était d'abord un monastère du tiers-ordre de Saint-François, dit de *Sainte-Croix de Borgne-Agace*, fondé en 1358 et qui subsista jusqu'en 1586. Les Clarisses ou Pauvres-Claires s'y installèrent en cette dernière année et y restèrent jusqu'à leur suppression en 1783.

Ces bâtiments servirent jadis à loger une partie de l'infanterie, mais le mauvais état des constructions a nécessité la démolition d'une partie de cette caserne. Elle ne sert plus qu'au service de la manutention et au logement des militaires employés dans ce ce service, du garde du génie et des sédentaires.

MANÈGE DE CAVALERIE

(MARCHÉ-AU-BÉTAIL, 2)

Cet édifice de style pseudo-ogival a été élevé en 1853-1854 d'après les plans de l'architecte Charles Sury, sur l'emplacement de l'ancienne caserne de cavalerie dite « de Fantignies ». Il comprend un hall très vaste avec charpente en fer et sert de manège et de gymnase pour les soldats de la cavalerie.

Depuis 1834, sur la place qui s'étend devant le manège, se tient tous les vendredis un marché au bétail, vaches, bœufs, bouvillons, porcs, etc.

CASERNE DE GENDARMERIE

(RUE DU ROSSIGNOL, 1)

Les gendarmes étaient, il y a vingt ans, casernés dans les bâtiments de l'ancien refuge de Saint-Feuillen.

On trouvait à la fin du siècle dernier une caserne dite « du Rossignol » sur l'emplacement de la nouvelle caserne qui a été élevée d'après les plans de M. Charles-Damas Vincent, architecte provincial. La première pierre en a été posée le 27 février 1871 par M. le prince de Caraman-Chimay, gouverneur du Hainaut. Elle comporte un logement pour les gendarmes, genre castel moyen-âge, ainsi que des écuries pour chevaux environnant une vaste cour.

CASERNES CASEMATÉES

(RUE DES CANONNIERS, 11, ET RUE DES ARQUEBUSIERS)

Ces deux casernes, qui datent de l'époque où furent élevées les fortifications du Génie hollandais, n'ont de remarquable que leur massive solidité.

La première sert à la Boulangerie militaire ; la seconde renferme les magasins au fourrage de la garnison. Une partie de cette dernière sert d'entrepôt, mais depuis deux ans, le gouvernement a notifié son intention d'en reprendre la jouissance. (Voir p. 46.)

Rue du Grand-Quiévroy, existe encore une vieille caserne dite « des femmes » qui sert de logement à de vieux militaires mariés.

ABATTOIR

(RUE DE LA TROUILLE, 27)

M. l'architecte Charles Sury a donné les plans de cet établissement d'utilité publique, dont la construction avait été décrétée par le

Conseil communal de 1850 à 1853. Les bâtiments étaient achevés en 1854 et l'abattoir fut ouvert le 1er janvier 1855.

Il occupe l'emplacement de l'ancienne blanchisserie des Chartriers.

LA GRANDE BOUCHERIE

(RUE DE LA HALLE, 5-7)

Elle a été érigée sur l'emplacement de l'ancienne Halle au blé, qui datait du XVIe siècle, et avait donné son nom à la rue où elle s'élevait.

Les architectes Jean Vangierdegom et Charles-François Sury ont fourni les plans de ce bâtiment qui, commencé en 1837, a été ouvert au commerce de la viande le 8 juin 1838. Il comprend trois travées dont deux seulement sont occupées par les bouchers. Cet édifice n'offre rien de remarquable que le gros bœuf en pierre qui surmonte l'entrée principale et en forme l'enseigne. La disposition de cette halle est d'ailleurs assez heureuse au point de vue de l'aérage et de la salubrité.

MARCHÉ AU POISSON

(AU BAS DE LA RUE DE LA HALLE)

Placé jusqu'en 1832 sur la place où se tient actuellement le marché aux volailles, il fut transféré sur les bords de la Trouille où, en 1856, on lui consacra une construction en style turco-mauresque, sorte de mosquée fort mesquine vue de près, mais d'un certain effet quand on l'apercevait du haut de la rue de la Halle.

Cet édifice, élevé sur les plans de Charles Sury, a été démoli pour établir une communication directe de la rue de la Halle avec l'avenue d'Hyon et créer une artère destinée à faciliter l'accès de l'Ecole normale de l'Etat.

Un nouveau marché se composant de simples tables abritées a été établi sur l'emplacement de la Trouille, presqu'à l'endroit où s'élevaient jadis les Moulins Jumeaux. Il a été livré au commerce en 1876. On y tient les vendredis de chaque semaine la *minque*, ou vente publique à raval du poisson expédié des ports de pêche.

Puits-Fontaine du Marché-aux-Poulets

Le Marché-aux-Poulets, jadis Marché au poisson, et plus anciennement dépendance de l'Hôtel du Miroir, est une petite place qui n'a de remarquable que sa fontaine, un élégant spécimen des constructions hydrauliques qui étaient si nombreuses à Mons au siècle dernier.



Elle se compose d'un pilier triangulaire en pierre bleue, orné de têtes de lion et de dessins imitant des stalactites. Le tout était surmonté d'une statuette de saint Pierre, patron des poissonniers, mais en 1825, on l'a remplaçée par le vase insignifiant que l'on voit actuellement.

Ce pilier était placé au-dessus du puits Saint-Pierre; l'eau arrivait à la surface par deux pompes. Cet ouvrage avait été exécuté en 1724 pour remplacer l'ancienne fontaine du marché au poisson jadis alimentée par la conduite d'eau de Saint-Denis.

PUITS DE LA PLACE DU CHAPITRE

(PRÈS DE SAINTE-WAUDRU)

Ce puits fut construit en 1779 aux frais du chapitre de Sainte-Waudru et sur les plans de l'architecte Ouvertus ; il possède aussi un mérite artistique incontestable. Son revêtement est en pierres d'Ecaussines et offre une forme triangulaire. L'ornementation est de bon goût et révèle l'influence des traditions plus simples, plus esthétiques du style dit de Louis XVI. Rien de plus gracieux que les pilastres coupés de cristallisations et l'extrémité en forme de pyramides avec consoles et vases-bannières. Il serait fort à désirer qu'on restaure complètement ce gracieux monument de l'art du XVIII[e] siècle.

LE ROUGE-PUITS

(MARCHÉ-AUX-HERBES)

Le revêtement de ce puits, forme tombeau, œuvre de l'architecte montois Albert-J.-B. Jamot (1808-1874), était placé d'abord à l'intersection des rues de la Chaussée et de la Coupe. On l'a rétabli en 1877 au centre du Marché-aux-Herbes comme fontaine. Tous les puits publics de Mons ont d'ailleurs été supprimés après l'installation de la distribution d'eau.

Le Marché-aux-Herbes, nommé anciennement *Petit Marché* ou *Nouveau Marché*, a été créé vers 1581.

Bâtiment des machines de la distribution d'eau

(BOULEVARD DOLEZ, 51)

L'établissement d'une distribution d'eau et le détournement de la Trouille, qui traversait notre ville depuis l'avenue des Guérites

jusqu'à la rue du Rivage, ont été décidés par le Conseil communal dans sa séance du 6 mai 1865.

En 1867, il donnait son approbation au projet d'utiliser, pour alimenter la ville d'eau potable, les deux sources du *Trou de Souris* et de *la Vallière* (ou *des Vallières)* situées sur le territoire de Spiennes. Il est à remarquer qu'en 1386-1394, le magistrat de Mons avait déjà fait étudier le moyen d'amener en ville l'eau de ces sources, du moins de la seconde (car il semble que le Trou de Souris ne jaillit à la surface que postérieurement). Des devis qui existent encore dans les archives communales montrent qu'on recula devant la dépense d'un «engien» ou machine hydraulique, proposée par un spécialiste du pays de Liége, dans le but d'élever les eaux jusque dans le haut de la ville.

La création de cette distribution d'eau et le détournement de la Trouille ont été effectués à l'aide d'un emprunt d'un million voté dans la séance du Conseil communal du 1er février 1868. Les plans et devis, établis par les ingénieurs Englebert et Carez, furent adoptés le 23 mai suivant.

Le 14 juin 1870 eut lieu l'inauguration de la distribution d'eau. Enfin, l'année suivante, les bâtiments nécessaires à ce service public furent élevés.

Les installations se composent d'une grande roue hydraulique actionnée par l'eau de la Trouille dont le nouveau lit, contournant les boulevards jusqu'à Cuesmes, a été creusé à partir de cet endroit. En cas d'insuffisance du moteur hydraulique, il peut être renforcé par l'action d'une machine à vapeur horizontale de 30 chevaux. Tout cet ensemble mécanique est destiné à refouler les eaux venant de Spiennes par une canalisation souterraine jusqu'au sommet de la colline du Château, où existent de grands réservoirs qui les distribuent de toutes parts par des canalisations secondaires, réglées par des vannes.

Ces installations sont recouvertes d'un hall vitré accosté de deux bâtiments d'une architecture très simple au front desquels on lit les inscriptions commémoratives suivantes :

LA TROUILLE DÉTOURNÉE. 1871.

LA VILLE ALIMENTÉE D'EAU POTABLE. 1871.



LE VAUXHALL

(AVENUE D'HAVRÉ)

Un arrêté royal du 18 mai 1862 a approuvé les statuts de la Société anonyme du Vauxhall, créée parmi la bourgeoisie de notre ville, dans le but de créer un jardin d'agrément et un lieu de réunion et de fêtes.

On fit l'acquisition d'une grande partie du fort d'Havré ou des Hollandais. Les fossés qui entouraient cet ouvrage avancé furent remblayés et permirent de dessiner de très beaux jardins dans le genre anglais. C'est M. Fuchs, de Bruxelles, qui dirigea cette appropriation. M. l'architecte Jules Hubert donna les plans d'un pittoresque bâtiment, genre casino, qui a été édifié sur les anciens souterrains de l'ancien fort.

Les fêtes d'inauguration de cet établissement eurent lieu les 22 et 24 mai 1864 et furent honorées de la présence de S. A. R. le duc de Brabant, actuellement régnant sous le nom de Léopold II.

Le Vauxhall contient en superficie environ cinq hectares. Il comprend, outre le parc proprement dit, un jardin arboré, une pépinière et un bassin de natation. Comme situation, à proximité du Mont-Panisel et du joli village d'Hyon, il ne pouvait être plus pittoresquement placé.

L'entretien des jardins et d'autres circonstances ayant constitué

en dette la Société anonyme, elle dut liquider et vendre sa propriété. Elle a été rachetée en 1892 pour la somme de 80,000 francs par la ville qui a voulu conserver à notre population cet agréable lieu de délassement. Le Vauxhall a été remis en bon état. Il est ouvert tous les jours de la semaine. Pour les non-abonnés, il est perçu un léger droit d'entrée.

Des conférences publiques sur l'arboriculture fruitière et la culture maraîchère sont données chaque année dans les locaux du Vauxhall ; on y trouve également une école d'horticulture et d'arboriculture. (Voyez p. 58.)

LES CHASSES D'HAVRÉ

Le quartier de ce nom, situé entre les rues d'Havré, du Hautbois, Derrière-la-Halle et des Archers, offrait, il n'y a pas longtemps, un fouillis de ruelles *(chasses)*, [1] d'impasses bordées de maisons d'ouvriers, de taudis sombres et misérables, véritables cours de miracles que décimaient périodiquement les épidémies depuis le XVIIe siècle. Une place voisine, à front de la rue des Archers qui longe cette agglomération, a conservé le nom de « Place des Pestiférés », et rappelle ces événements si calamiteux pour notre ville. Près de là, existait jadis un hôpital pour les malheureux atteints de la peste, l'hospice Rachot et la chapelle Saint-Roch aménagée pour les malheureux atteints par la contagion.



Les Chasses n'étaient pas dépourvues d'un certain cachet de

(1) Dans le Hainaut, une *chasse* est une voie d'accès à une propriété rurale, une impasse et par extension une ruelle étroite.

pittoresque, ainsi qu'on en pourra juger par la vignette ci-contre représentant la Chasse Montignies en 1872, d'après une aquarelle de M. Victor Lheureux, ingénieur et dessinateur (né à Mons en 1812, décédé en 1888). Il y a quelques années, on a commencé à modifier cette partie de notre ville par le percement de rues plus larges, la démolition de masures croulantes qui constituaient un danger permanent pour leurs habitants et par d'autres mesures d'assainissement et de propreté qui l'ont transformée considérablement.



MAISONS ET HOTELS REMARQUABLES

Dans notre revue des monuments et des édifices de Mons, çà et là nous avons mentionné quelques demeures curieuses au point de vue de l'architecture ou des souvenirs qu'elles rappellent. Nous complétons cette partie de notre revue des curiosités de la ville.

De l'époque ogivale Mons a conservé un grand nombre de constructions privées, mais la plupart d'entr'elles ont subi des modifications qui en ont altéré le style ; les façades surtout ont été modernisées, mais dans l'intérieur de beaucoup de maisons, l'architecture primitive a laissé de nombreux vestiges.

L'une des habitations ogivales les mieux conservées se trouve au n° 54 de la rue de la Chaussée et appartient à M. Moreau, avoué. Quelques auteurs ont voulu y voir un reste de l'ancien Hôtel ou atelier des Monnaies que Mons possédait encore aux XVe et XVIe siècles.

Rue du Mont-de-Piété, n° 13, la maison habitée par M. de Patoul, juge, est également remarquable par sa belle conservation, par ses étages en encorbeillement séparés par d'élégantes arcades trilobées. Elle porte le millésime 1543. Dans la même rue, n° 5 (Mlle Z. Gobert), une construction moins importante, moins élevée, offre des pilastres et des arcatures élégantes.

A citer encore quelques autres demeures de la rue de la Poterie : celle qui forme le coin de la Voussure, n° 31, les n°s 2 et 19, l'habitation située à l'angle de la rue des Clercs, portant au-dessus de la porte une grande rose en pierre de style ogival.

Rue des Clercs, l'influence ogivale se remarque aussi dans les maisons n°s 22 et 24; la seconde est datée de 1596. Dans leurs jardins, on retrouve des restes de la première enceinte, des murs et une base de tour du XIIe siècle. Derrière ces immeubles, rue Cronque, n° 5, se voit une entrée gothique de style archaïque qui pourrait bien être un reste de cette forteresse. Rue Courte, n° 2, une maison particulière est percée d'une très belle porte en arc surbaissé du XVe siècle. Non loin de là, rue des Gades, n° 8, l'archéologue notera une façade qui, pour être peu importante, est d'un style nettement ogival.

L'ancien refuge des religieuses hospitalières d'Hautrages, rue Fétis, n° 31, est aussi du XVIe siècle.

Mentionnons encore une maison de la rue des Sœurs-Grises, le n° 13 ; celle qui fait le coin de cette voie et de la rue des Capucins, n° 72 (Van Reck) ; l'intérieur des magasins de M. Livain, rue de la Chaussée, n° 74, où l'on trouve une tourelle quadrangulaire avec porte en arc surbaissé ; la cour du n° 33 de la rue de Nimy, Café du *Foyer du Palais*, dont la façade très curieuse a été modernisée il y a vingt ans ; les dépendances intérieures du magasin n° 27 de la même rue ; le n° 55 (Mme v^e Debaisieux), ancien hôtel de Wolff de Moorsele, qui offrait jadis une façade du commencement du XVe siècle ; les façades des n°s 9 et 11 de la rue des Cinq-Visages, le n° 1 de la rue de l'Athénée ; le café faisant l'angle de la rue des Marcottes et du Parc, décoré d'une belle niche ogivale ; le n° 3 de la rue de la Grosse-Pomme dont le portique daté de 1648 montre qu'en notre ville, les maçons et sculpteurs n'avaient pas complétement oublié les traditions ogivales. Une autre construction ogivale curieuse fait le coin des rues d'Havré et du Hautbois.

Le bureau du téléphone et la librairie Dacquin, rue de la Peine-Perdue, montrent quelques belles salles voûtées en ogive, datant du XVe siècle. C'est un reste de l'ancien refuge de l'abbaye de Liessies, occupé ensuite en partie par les moines de l'abbaye de Saint-Ghislain.



On retrouve à Mons peu de constructions importantes du XVIIe siècle dans le style Renaissance flamande ; deux ou trois petites maisons du Marché-aux-Herbes, de la rue des Fripiers où au n° 46

(M. Laublin) existe une façade de 1615 d'un bel aspect, ornée d'ancrages très élégants, de la rue du Hautbois, une assez jolie façade de 1647 au n° 49 de la rue de Nimy sont à peu près les seuls spécimens de cette architecture qui a pour caractéristique des pignons à encorbeillements et à consoles plus ou moins décorés.

Il n'en était pas de même il y a 50 ou 60 ans; les visiteurs de notre ville, Victor Hugo par exemple, notaient l'allure espagnole qu'y conservaient la plupart des maisons. Ces constructions ont été abattues ou tout-à-fait modifiées. D'ailleurs, le grand siège de 1691 en avait détruit beaucoup. A la suite du bombardement, on dut rebâtir plusieurs centaines d'habitations. En vue de la guerre, la plupart des institutions religieuses du Hainaut réédifièrent ou installèrent à Mons de spacieux hôtels ou refuges.

Les architectes de Bettignies, de Brissy, Ouvertus, Fonson donnèrent les plans de la majeure partie de ces édifices où l'on rencontre des traits communs, des motifs particuliers à chacun de ces bâtisseurs, mais qui n'ont guère varié jusqu'au commencement de ce siècle, nonobstant les caprices de la mode.

Pour les habitations ordinaires, la pierre d'Ecaussines forme le principal ornement des façades ; celles-ci sont percées de portes et fenêtres symétriques et très rapprochées ; les trumeaux portent des bossages ou des refends réguliers.

Les refuges d'abbayes et les hôtels de maitres datant de cette époque sont ordinairement de vastes proportions ; peu de villes de l'importance de Mons en possèdaient autant. Jusqu'à la Révolution française, en effet, Mons était avant tout la cité des nobles et des religieux.

Ces véritables édifices avec cours intérieures et jardins montrent une ornementation beaucoup plus compliquée : des pilastres avec chapiteaux composites ou corinthiens, des frontons, des portes Louis XIV ou Louis XV de grandes dimensions souvent en hors-d'œuvre. Un type qui paraît avoir été de préférence employé par de Bettignies et Fonson, c'est la porte cintrée en niche ou gorge creuse ornée d'un ou deux tores continus, coupés par des impostes peu proéminents, de clefs à feuillages, coquilles on masques délicatement ouvrés. Les bas-jours sont ordinairement constitués par des sculptures en bois du meilleur goût dus au ciseau de Charles-Albert Fonson, d'Alexandre Ghienne, de J.-B. Antoing, Baudry, Antoine,

Bricquet, Boniau, Gofflaux, Couder, Bombled, H. Massard, Charles Sclobas, toute une pléiade de sculpteurs qui, en dehors de la statuaire, ne dédaignaient pas de consacrer leur talent à la décoration des nouvelles demeures qui s'élevaient de leur temps.



Longue serait l'énumération de toutes les constructions remarquables qui datent du siècle dernier et qui nous ont été conservées en tout ou en partie.

Parmi les refuges de monastères, citons : celui de l'abbaye de Bélian, rue d'Havré, n° 84, devenu ensuite l'hôtel de MM. Warocqué, Ad. Rouvet-Maigret et Bouillard-Rouvez ; c'est un véritable monument d'une ornementation gracieuse, bâti sur les plans de l'architecte Fonson en 1775, — l'ancien hôtel des Chevaliers de l'Ordre de Malte, puis de l'abbaye d'Alne, de MM. Hanot d'Harvengt, de Bousies, actuellement M. le docteur Dufrane, même rue, n° 36, — l'ex-refuge de Saint-Ghislain puis le Saint-Feuillen du Rœulx, ensuite Gendarmerie nationale, aujourd'hui magasins de vins de MM. Quinet et Tondreau, même rue, n°s 16-18, — l'hôtel de Liessies, même rue, devenu l'Hôtel du Duc de Bavière et aujourd'hui salle des ventes et magasins, — l'hôtel de l'abbaye de Saint-Denis, rue de Houdain, n°s 21-23, occupé aujourd'hui par M. le chevalier Camille de la Roche et M. Dosin-Sigart. Le balcon de la demeure voisine, n° 19, une belle œuvre de ferronnerie, est décoré d'une colombe éployée et dorée. Ce symbole rappelle que jadis elle a servi à l'hôpital dit du Saint-Esprit.

Rue de la Halle, n°s 21 et 23, où existent actuellement la Banque du Hainaut et l'habitation de M. Paternostre, on trouvait le refuge de l'abbaye de Bonne-Espérance. — Au Grand Trou-Oudart, la demeure des héritiers Vanzantvoorde-Rossignol correspond à l'ancien refuge de l'abbaye de Crespin. — Le refuge de l'abbaye de Lobbes était situé au coin des rues Rachot et Derrière-la-Halle ; c'est aujourd'hui la demeure de MM. Lescarts, avocat, et Delanney, notaire. — Dans la même rue Derrière-la-Halle, se trouvait le refuge des Chevaliers de Saint-Antoine-en-Barlefosse-lez-Havré, occupé momentanément par l'abbaye de Saint-Feuillen : c'est aujourd'hui la propriété de Mme veuve C. Wins. — Rue de

Boussu, les magasins et celliers de MM. Degroot-Talon et Balant ont remplacé le refuge de l'abbaye de la Thure. — La Cour de Maroilles, rue de la Coupe, existe sur l'emplacement du refuge de l'abbaye de Maroilles. — Les chanoinesses de Maubeuge avaient une maison Grand'Rue, nos 31-33 actuels, qui correspondent aux savonneries, magasins et demeures de MM. Raeymakers. — Les religieuses de l'Olive avaient un hôtel, rue des Passages, nos 8 et 10 occupé de nos jours par Mlles Payoit et M. Vanolande. — Les dames de l'abbaye de Ghislenghien résidaient lors des guerres dans les bâtiments qui font le coin des rues des Sars et de N.-D. Débonnaire. — Nous avons indiqué ailleurs les emplacements d'autres refuges, notamment ceux des abbayes d'Hautmont, de Cambron, d'Hasnon, des hospitalières d'Hautrages.



Les habitations de particuliers présentant un certain caractère ne sont pas moins communes. Il nous faudrait allonger cette énumération de quelques pages pour citer toutes celles qui présentent un intérêt architectural. Par exemple, on ne peut qu'admirer les formes élégantes de la maison de M. Sury, rue du Hautbois, n° 15; la construction qui sert aux bureaux des Messageries Van Gend, rue de la Grande-Triperie, n° 46; les demeures nos 29, 30 de cette même rue, anciens hôtels de Robersart et Gigault. A signaler aussi les nos 34 et 36, vaste hôtel, aujourd'hui propriété de M. l'avocat Francart; au siècle dernier, il fut habité par le comte d'Arberg, gouverneur du Hainaut, et ensuite par le comte de Glymes. L'intérieur de ce bâtiment est aussi remarquable que la façade : il est décoré de boiseries et de peintures dans le style Louis XV.

Dans la Grand'Rue, outre les refuges signalés ci-dessus, il faut remarquer le n° 73 occupé par M. Spitaels; dans la rue du Mont-de-Piété, les nos 6 (M. Clerfayt), 9 (M. le baron du Vivier), 20 (M. Termolle-Moison), 15 (M. Desmanet de Grignart); dans celle du Hautbois, l'hôtel aujourd'hui occupé par les nos 42-46; dans la rue des Telliers, les habitations de MM. Wéry, n° 4, et Halbrecq, n° 20; dans la rue de Nimy, n° 115, le portique de la maison de M. de Biseau de Bougnies, (aujourd'hui M. Dawant, avocat), qui offre une décoration gracieuse de losanges avec fleurons; même rue, les immeubles

nos 31, 47 (M. Poulain-Navez), 61 (Cercle ouvrier), 87-89, 18, 70-72.

Rue de Bertaimont à noter les nos 33-35, la maison et la brasserie de MM. Paulet, anciennement couvent des Récollets — rue des Sœurs-Noires, au n° 14 (M. Laitem), une belle maison Louis XV.

Place du Parc, signalons la demeure de M. le notaire E. Degand, anciennement M. Hennekinne, banquier. En 1870, elle servit de séjour à la princesse Mathilde Bonaparte, forcée par le 4 Septembre d'émigrer de France. Au Parc, on vient de dégager une belle habitation particulière, celle de la famille Pepin, aujourd'hui M. de Behault de Warelles. Ses salons sont boisés dans le beau style Louis XVI, si à la mode aujourd'hui.

Une partie de l'hôtel du Val de Beaulieu, aujourd'hui Mme veuve Rouvez, rue des Dominicains, nos 11-13, présente un genre d'architecture non moins curieux, portes monumentales avec balcons ornés de têtes de lions bridés, énormes vases de pierre sculptée s'élevant au-dessus de la corniche. Cette demeure, bâtie de 1788-1792 sur les plans du sculpteur Tygan, a son histoire ; elle a reçu des hôtes distingués tels que d'Alton, de Kœnigssegg, le comte de Metternich, si célèbre dans la politique pendant un demi-siècle ; elle a été pillée à la Révolution par les patriotes ; sous l'Empire on y donna des fêtes remarquables où parurent les personnalités les plus en vue de la cour de Napoléon.

Rue des Etampes, n° 2, le vaste hôtel du comte de Gommegnies, président du Conseil souverain du Hainaut, aujourd'hui M. le baron Emile Siraut, rappelle également le souvenir de grandes réceptions qui eurent lieu à la fin du siècle dernier.



Pour avoir été bâti dans ce siècle, l'ex-hôtel du Graty, rue d'Enghien, occupé aujourd'hui par trois demeures, nos 55-59, ne montre pas moins d'ampleur et de recherche des grandes lignes architecturales. Il a remplacé une partie de l'ancien collège des Jésuites supprimé en 1772 et qui comprenait à peu près tout le massif de maisons sises entre les rues d'Enghien, des Telliers et des

Gades. Dans l'une de ces maisons, occupée par M. Dutillœul-Ardache, on remarque un magnifique plafond en bois avec médaillons, armoiries et rinceaux qui date de la première moitié du XVIe siècle.

Parmi les constructions de ce siècle, nous signalerons encore la maison de M. Honnorez, aujourd'hui Mme veuve Piquet, rue de Nimy, n°. 108 ; elle a remplacé l'ancien oratoire de Saint-Jacques fondé par Baudouin de Constantinople en 1195, affecté en 1403 à un hospice de pèlerins de Saint-Jacques et à partir de 1706, aux réunions de la Confrérie des Beubeux ou de la Miséricorde des Prisonniers.

Depuis une trentaine d'années, la ville de Mons a vu bâtir quantité d'autres demeures ayant un mérite architectural. Elles se sont élevées surtout le long de nos boulevards, des voies nouvelles, sur l'emplacement du couvent du Bon-Pasteur, rue de la Petite-Guirlande et dans le nouveau quartier de la gare.

Parmi les constructions récentes, une mention spéciale est due à la maison en style flamand de M. Leman-Raeymackers, boulevard Baudouin-le-Bâtisseur, n° 53, dont les plans ont été donnés par M. Janlet, de Bruxelles ; l'hôtel Drion, boulevard Gendebien, n° 31, (architecte M. Neute); sur le même boulevard, n° 11, l'habitation de M. Vanzantvoorde-Gorin, (architecte M Mahieu, de Binche) ; les demeures de MM. Charles et Emile Decroës, boulevard de l'Industrie, 108 et 106, édifiées sur les plans de M. J. Hubert; celles de M. H. Glépin, avenue d'Havré, n° 3 (architecte M. Clément Houdez), de MM. L. Bernard, L. Legrand, Maigret, même avenue, n°s 10, 29, 31.

Ces constructions attestent que nos architectes ne sont pas moins désireux que leurs prédécesseurs du siècle dernier de faire grand et beau.



La ville de Mons a décidé, il y a quelques années, d'appliquer des plaques commémoratives sur les maisons qui avaient vu naître ou mourir des célébrités montoises.

De semblables inscriptions existent rue Fétis, sur la demeure

n° 3*bis*, à la mémoire de François-Joseph Fétis, compositeur et musicologue distingué, né à Mons en 1784, décédé à Bruxelles le 26 mars 1871 et au n° 22 de la rue Antoine Clesse ; celle-ci rappelle que le célèbre chansonnier populaire, né le 30 mai 1816, est mort dans cette demeure le 9 mars 1889.

COLLECTIONS PARTICULIÈRES

Sans être très nombreuses, ces collections ne manquent pas d'un certain intérêt pour l'art et l'archéologie.

Au premier rang, nous placerons celles réunies par feu M. Isidore Lescarts et par M. Jean Lescarts, son fils, avocat, échevin de la ville de Mons, rue Derrière-la-Halle, n° 17. A côté d'une galerie très riche en tableaux des écoles gothique, italienne, flamande et hollandaise, des Van Oost, Breughel, D. Teniers, Goovaerts, F. Guardi, Heemskerk, C. de Hemessen Huys, etc., on y voit des œuvres d'écrinerie remarquables, des buffets français et flamands de toute beauté, des faïences et porcelaines rares, des émaux, ivoires, dinanderies, statuettes, médaillons, argenteries, armes, etc., bref, un véritable musée riche et bien choisi.

M. Alphonse Wins, juge, même rue, n° 21, conserve plusieurs bons tableaux, entre autres un portrait de Van Dyck et une étude du Guide, des objets d'un précieux intérêt archéologique, une bibliothèque remarquable par de rares éditions et surtout par de précieux manuscrits hagiographiques et autres dont plusieurs remontent aux Xe et XIe siècles. Ces *codices* ont fait tout récemment l'objet d'une intéressante étude des PP. Bollandistes, Van den Gheyn et Poncelet, dans les *Analecta Bollandiana*, t. XII (1893).

Chez M. Abel Le Tellier, avocat, rue de la Grande-Triperie, n° 30, nous signalerons une autre bibliothèque comprenant de beaux manuscrits avec miniatures, des éditions rarissimes, des gravures anciennes, des ivoires, cuivres, faïences, biscuits dont plusieurs ont été jadis possédés par Louis XVI, des bijoux anciens, des argenteries.

Une belle collection d'argenteries anciennes se voit également chez M. l'avocat Félix Debert, rue du Mont-de-Piété, n° 19 ; cet

amateur (décédé récemment), possédait également quelques bons tableaux, des miniatures sur ivoire, des faïences, des objets céramiques, des tapisseries et des sculptures de mérite.

Le cabinet numismatique de M. Henri Glépin, avenue d'Havré, n° 3, montre de riches séries de jetons historiques, de médailles anciennes, d'écus en argent. Les collections céramiques de cet amateur ont aussi une importance réelle au point de vue de l'art.

M. Eugène Pourbaix, horticulteur, chemin de Ronde de Saint-Lazare, n° 39, a réuni un petit musée où, à côté d'autres objets curieux, on remarque de belles armes des pays étrangers, notamment de Bornéo et de Java.

A citer aussi les suites de gravures de MM. Courtin, directeur au chemin de fer, Léon Dolez, président du tribunal de 1re instance, Charles Rousselle, greffier du tribunal de commerce. Ces deux derniers amateurs ont réuni principalement des estampes, lithographies, vignettes, dessins, etc., se rapportant à la ville de Mons et à la province de Hainaut.

MM. Léopold Devillers, le savant conservateur des archives de l'Etat, Houzeau de Lehaie, membre de la Chambre des représentants, feu M. Dequesne Masquillier, imprimeur-éditeur, possèdent des bibliothèques riches en éditions montoises. (1)

Quand nous aurons signalé les noms de MM. L. Hardenpont, sénateur ; Bouillart et Gustave Maigret, propriétaires ; Léon Barbier, banquier et conseiller communal ; Léon Poulain-Navez, négociant ; Abrassart de Bulloy, propriétaire ; Hambye, notaire ; baron de Simony, ingénieur honoraire du corps des mines ; Charles Quinet, négociant, nous n'aurons donné qu'une énumération incomplète de ces collections privées, mais nous aurons permis au voyageur et au touriste de se faire une idée approximative des richesses artistiques et archéologiques que cette ville renferme. C'était là notre seul but.

---

(1) La première imprimerie montoise fut celle de Rutger Velpius, de Louvain, qui s'établit en 1580 au Nouveau-Marché ou Marché-aux-Herbes. Le premier livre sorti de ses presses est un pamphlet de 18 pp. contre le prince d'Orange, intitulé « Le Renard découvert ».

Un imprimeur montois, Gaspar Migeot (1664-1703), s'est rendu célèbre dans la typographie, à tel point qu'on a quelquefois attribué ses éditions, surtout celle du Nouveau-Testament, aux Elzévirs ou à Charles Savreux, le célèbre imprimeur parisien, chez lequel il avait fait son éducation.

LE CIMETIÈRE

(CHEMIN DE LA PROCESSION, FAUBOURG D'HAVRÉ)

Au siècle dernier, Mons possédait plusieurs cimetières presque tous placés autour des églises. Tels étaient les deux champs de repos de Sainte-Waudru, l'*Atre de Saint-André* entre le grand portail et la rue de la Grosse Pomme, l'*Atre à cats* ou *Cimetière de Sainte-*



Marguerite, sis entre les rues des Sars et de Gaillardmont et possédant une chapelle dite « Du Sart » ou « de Sainte-Marguerite », qui servait également de lieu de sépulture. Le champ de repos de la paroisse de Saint-Germain, décoré d'une chapelle et d'un calvaire, existait entre les rues Samson et de la Terre-du-Prince. Autour de l'église paroissiale de Sainte-Elisabeth, se voyait également un cimetière qui avait des entrées du côté des rues des Fossés et de Nimy. Le nom de ruelle de l'Atre donné à une voie longeant l'église de Saint-Nicolas-en-Havré rappelle l'existence d'un cimetière jadis situé derrière le chœur de cet édifice. D'autres

lieux d'inhumation se remarquaient à côté des paroisses de Saint-Nicolas-en-Bertaimont et du Béguinage de Cantimpré.

Les militaires de la garnison étaient enterrés non loin de la porte de Rivage, les pestiférés en dehors de la porte de la Guérite ou sur les remparts ; ce dernier endroit servait aussi aux inhumations des personnes tuées pendant les siéges, des Juifs, des individus non catholiques et des suicidés. La confrérie de la Miséricorde avait aussi son cimetière particulier, derrière sa chapelle, rue de Nimy ; on y enterrait les suppliciés.

Au reste, l'intérieur des églises, des chapelles, les cloîtres des monastères étaient autant de lieux de sépulture pour les nobles, les prêtres et les riches bourgeois.



L'édit de l'empereur Joseph II du 26 juin 1784, qui défendit les inhumations dans les villes et à l'intérieur des édifices couverts, fit décréter l'établissement d'un cimetière général pour Mons. Ce champ commun de repos fut installé au faubourg d'Havré à front du Chemin de la Procession et fut appelé le « Cimetière des quatre paroisses ». Le chapitre de Sainte-Waudru et la paroisse du Béguinage en installèrent un autre à front du Chemin-Vert, au village de Nimy, mais en l'an IV de la République il fut supprimé.

Le cimetière général de Mons n'était primitivement que de petite étendue, mais en 1837, le Conseil communal de Mons l'agrandit d'un terrain de plus de 4 hectares, ce qui a porté sa superficie totale à 5 hectares 43 ares 20 centiares. En même temps on l'environna de murs. Plus tard, on y planta des arbres de toute espèce.

La porte du cimetière d'un style sévère, en pierre avec ornements en fer, torchères, hiboux, urnes lacrymatoires, rappelle un peu celle qui donne accès au Père-Lachaise à Paris. Depuis quelques années, elle a été accostée de deux bâtiments de style flamand, affectés au logement du concierge, au dépôt mortuaire et au matériel des fossoyeurs.

Le champ d'inhumation occupe le penchant d'une colline et, de sa partie haute, offre un point de vue qui contraste par son pittoresque avec les souvenirs funèbres qui environnent le visiteur.

A gauche, s'étale le riant faubourg d'Havré avec ses villas et ses maisons proprettes ; dans le fond, c'est le panorama très étendu de la cité dont les habitants viennent y trouver le repos. Ici, c'est le silence et le calme des tombeaux ; là, c'est la vie, l'activité affairée.



D'après les souvenirs des anciens habitants de notre ville, avant 1837, le cimetière comprenait très peu de monuments. Les tombes, même d'habitants notables, n'étaient distinguées que par des croix en bois ou en fer très simples.

Le monument funéraire le plus ancien qu'on y retrouve encore actuellement est la petite chapelle du Bon-Dieu de Pitié adossée au mur occidental. Au bas de l'autel, à l'intérieur, est encastrée une petite plaque en marbre blanc à la mémoire de « *Martin-Joseph Hardenpont*, négociant, né à Mons, mambourg pendant 44 ans de l'église de Saint-Nicolas-en-Havré, décédé le 9 novembre 1788 à l'âge de 85 ans, et de *Marie-Elisabeth-Thérèse Durieux*, son épouse, décédée le 20 novembre 1806 à l'âge de 83 ans ».

Près de là, dans une niche, se trouve une statue en pierre blanche, de grandeur naturelle, aujourd'hui fort délabrée; on croit qu'elle provient de l'église abbatiale du Val-des-Ecoliers. Plusieurs autres épitaphes anciennes sont engagées dans le mur de ce côté ; la mousse qui les recouvre ne permet pas de lire leurs inscriptions. Dans le temps, l'une d'elles rappelait le souvenir d'un membre de la famille brugeoise de Coppieters de Brameries, qui s'est alliée à celle actuellement établie à Mons des Colenbuen de Strazeele.

Depuis 1840, mais surtout dans les vingt dernières années, la nécropole montoise s'est peuplée de nombreux monuments où l'on a prodigué la pierre, le marbre, le métal.

Dans quelques années, elle ressemblera à un petit Père-Lachaise, qu'il faudra visiter si l'on veut se faire une idée de l'art à Mons, des illustrations que cette ville a produites dans ce siècle, des familles qui y ont vécu. On y trouvera en quelque sorte une page de l'histoire de cette cité, quelques feuillets d'un livre funèbre déjà bien rempli.

Nombreux y sont les noms qui appartiennent au domaine de

la littérature, de la science, des arts, du dévouement civique et militaire et qui sont inscrits sur ces monuments.

Citons entre cent : Adolphe Mathieu, Accarain, Antoine Clesse, Léopold Dumont, Jean-Baptiste Descamps, Marcel Grenier et tant d'autres qui représentent l'art poétique, dont l'efflorescence à Mons, dans ce siècle, a été si brillante ; d'autres monuments rappellent la mémoire des Jules Denefve, des Jules Gillet, des Lepoivre, des Dongrie, etc., qui se sont distingués dans la composition et l'exécution musicales. Les traits du sculpteur Brunin, enlevé trop tôt à l'art, se voient non loin de l'une de ses plus belles créations, le tombeau de Mlle Boulangé de la Hainière, la bienfaitrice de l'enfance, dont nous donnons plus haut une vue (Voy. p. 102). Là, ce sont les Legrand, les Knapp, les Lheureux, les Wauquier, les Magnée, les Sury, les Parez, les Dosin, les Stevens, les Gerboux, etc., toute une pléiade de peintres, de dessinateurs, d'architectes, dont le talent reçoit de plus en plus la consécration du temps.



Qui ne connait dans les sciences exactes ou naturelles les noms d'Albert Toilliez, de François Cornet, des Dastot, des Houzeau ; dans l'archéologie ceux d'Augustin Lacroix, de Dumont, d'Adolphe Rouvez, etc. ?

D'autres tombeaux, ceux des Du Vivier, des Lahure, des Capiaumont, rappellent la bravoure militaire sur les champs de bataille. A remarquer surtout celui du général Du Vivier qui se distingua par sa bravoure dans l'épopée napoléonienne. (Voir la vignette ci-contre.)

Et à côté d'eux que d'illustrations dans des sphères plus modestes,

la justice, le droit, la gestion des intérêts publics : Du Pré, Dethuin, Dolez, bourgmestres de Mons ; Thorn, gouverneur du Hainaut, dont le haut monument élevé par souscription nationale domine tout le cimetière ; Gendebien, qui a joui du même honneur en souvenir des qualités et du courage civique qu'il montra à l'époque de notre Révolution ; les Gossart, les Hardenpont, les Defontaine, les Nicaise, les Legrand, les Honnorez, les Bource et tant d'autres que nous oublions et qui occupèrent de hautes situations dans l'industrie et le commerce !

Que de membres de notre ancienne noblesse ont leurs écussons sculptés sur ces tombes, Houzeau de Lehaie, Recq de Pambroye, Surmont de Volsberghe, de Mesureur, Lefebvre, de Biseau, de Puysieulx, Cossée de Semeries, Colembuen, Cattier, De Cocqueau, de Behault, de Lattre, de Bagenrieux, Desmanet, de la Roche, du Val, etc. ?

Combien simples sont la plupart de ces sépultures à côté des monuments élevés en ces dernières années, par exemple de cette véritable chapelle en pierre dentelée de la famille Eidel, presqu'inconnue à Mons ?

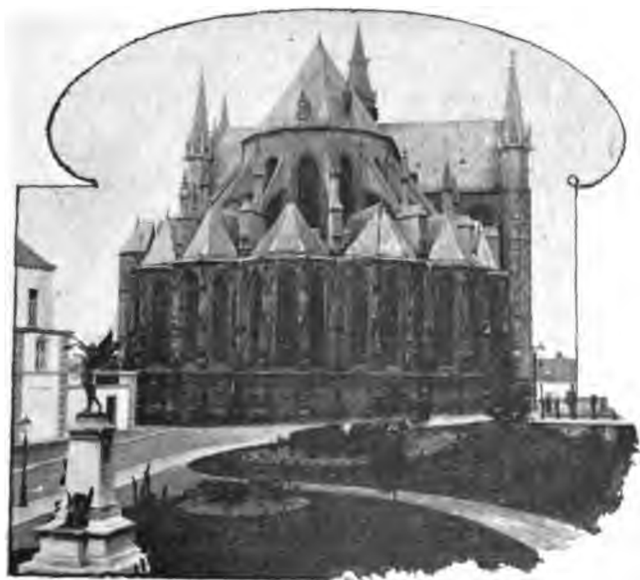




MONUMENTS RELIGIEUX



ÉGLISE DE SAINTE-WAUDRU



Ce monument splendide, le plus remarquable que notre ville ait conservé, date du milieu du XV[e] siècle. La première pierre du chœur en fut posée le 13 mars 1450. On y travailla jusqu'en 1686, époque où l'édifice fut laissé dans son état actuel, inachevé comme la plupart des grandes basiliques du moyen-âge.

Le défaut de documents ne permet pas d'attribuer à tel ou tel architecte la conception générale de cette œuvre. Elle semble avoir été créée par le concours de plusieurs artistes, sur un plan dressé par eux, modifié à mesure que s'élevaient les constructions, mais dont l'ensemble général et l'unité furent respectés pendant deux siècles.

Dans ces derniers temps, des discussions se sont élevées entre archéologues et architectes sur le véritable auteur de ce plan. Elles ne nous semblent pas avoir élucidé la question et apporté à sa solution de nouveaux renseignements. Voici, en résumé, ce que l'on connaît de certain sur l'édification de l'église :

En mars 1449, les devis du chœur furent discutés par *Jehan Huwelin*, maître maçon de Hainaut, *Michel de Rains*, maître-maçon de la ville de Valenciennes, *Jehan le Fèvre*, maître-maçon de la ville de Mons, *Hellin de Sars*, maître-charpentier.

Michel de Rains dressa deux plans sur parchemin de concert avec Le Fèvre et de Sars. Ces deux plans existent aux archives de l'Etat, à Mons. C'est un projet de chœur avec ébauche de transsept dont certaines parties ont été réalisées, mais dont d'autres ont été laissées de côté, sans doute dans un but d'économie.

Le 31 janvier 1450, *Jehan Spiskin* avait été assermenté par les chanoinesses de Sainte-Waudru pour être maître-ouvrier et diriger les ouvrages.

De concert avec Hellin de Sars, ce maçon, le mois suivant, alla visiter les églises les plus remarquables du pays, celles de Bonne-Espérance, de Tournai, de Lille, de Grammont, de Bruxelles, de Louvain, de Malines.

Quelques jours avant la pose de la première pierre, nous voyons le chapitre appeler, pour visiter l'emplacement du nouveau chœur et vérifier les devis, quatre autres maîtres d'œuvre, *Gilles Pole*, maître-maçon de Brabant, *Piérart Pole*, son fils, *Gilles Moreau*, maître de carrières d'Ecaussines, et enfin le célèbre architecte *Mathieu de Layens*, maître-maçon de Louvain qui a doté cette ville, soit comme architecte, soit comme directeur des travaux, de deux splendides monuments, la collégiale de Saint-Pierre et l'Hôtel-de-Ville.

Il ressort de documents conservés dans les archives du chapitre

que de Layens eut une part importante à la construction de Sainte-Waudru. Le chapitre le fit appeler en 1458 pour visiter les travaux. Cette année, il fut nommé maître de l'œuvre en remplacement de Jehan Spiskin, décédé en 1457, et il conserva ces fonctions jusqu'au 6 avril 1462, date où, par suite de lacunes ou d'omissions dans les comptes de la collégiale jusqu'en 1484, on ne retrouve plus les noms des maîtres qui dirigèrent la construction du nouveau chœur.

Il ne paraît cependant pas douteux que de Layens n'ait continué à accorder aux chanoinesses son aide dans ce travail, et qu'il vint à Mons après 1462. On l'y voit en 1479 appelé par le magistrat pour donner son avis sur la reconstruction de la façade de l'Hôtel-de-Ville qui, pour nous, porte incontestablement la marque de son talent et de sa manière. N'est-il pas raisonnable de supposer qu'il fut consulté précisément parce qu'il s'occupait des travaux de la collégiale et qu'en venant dans notre cité pour l'hôtel communal, il n'ait pu négliger d'inspecter des travaux que, plus de vingt ans auparavant, il avait dirigés ?

En 1484, Antoine le Vel, maître-maçon de Hainaut, fut chargé avec Jean Meurant, maître-charpentier, de vérifier l'ouvrage. Ces deux ouvriers, aidés des sculpteurs Colart Mido et Colart Caignet, conduisirent à bonne fin l'achèvement du chœur et de la trésorerie y attenante. Le gros œuvre était terminé en 1506.

Le transsept, dont le plan primitif semble avoir comporté trois nefs, fut modifié sous l'influence de préoccupations économiques et autres ; il était terminé en 1525-27, sous la direction de Jean Repu. Dès 1519, on commençait la démolition de la nef et des collatéraux de l'ancienne église pour faire place à de nouvelles constructions s'harmonisant avec la partie édifiée nouvellement. Ce travail fut exécuté par parties, en 1580 et 1589 pour les travées du bas, et ne fut complètement fini qu'en 1621.

Avant cette date, dès 1547, le chapitre s'occupait de compléter l'édifice par l'érection d'une tour monumentale. Cette année, Jean Repu, maître-maçon, Jean de Thuin, sculpteur, Guillaume le Prince, maître de carrières à Ecaussines, furent envoyés pour visiter les tours de Louvain, Anvers, Marchiennes, Arras, Malines, etc. Après ces voyages, de Thuin dressa un plan en élévation qui est conservé aujourd'hui et qui s'est inspiré surtout de la tour de Saint-Rombaut à Malines. Un fac-simile de ce projet

se voit dans le transept de la collégiale, à côté de l'entrée située vers le Nord.

En 1548, on commença l'édification de la tour et on y travailla, avec diverses interruptions, jusqu'en 1570. Repris en 1619, les travaux durèrent jusqu'en 1669, mais le défaut de ressources empêcha d'élever la bâtisse au-delà du toit du corps de l'édifice.

Un vieux dicton montois, déjà répété à la fin du XVIe siècle : « C'est la tour de Sainte-Waudru, on n'en verra pas le bout », s'est vérifié depuis deux siècles et plus. Il est très probable que jamais on ne verra notre principal monument surmonté de la majestueuse flèche de 190 mètres qu'avaient rêvée les chanoinesses et les architectes du XVIe siècle et qui devait dépasser d'environ 46 mètres les célèbres tours d'Anvers et de Strasbourg.



Telle qu'elle existe aujourd'hui, incomplète, la basilique de Sainte-Waudru peut être placée au premier rang des monuments de style ogival de l'Europe occidentale.

Dans cet édifice, ce qui frappe d'admiration le visiteur, c'est l'ampleur de ses dimensions et de sa masse, la majesté de ses lignes, le charme mystérieux que présente l'intérieur conservé dans toute sa beauté, préservé jusqu'ici des injures du badigeon, c'est la solidité de sa construction effectuée avec des matériaux du pays, les grès dévoniens de Bray, Saint-Denis-en-Brocqueroie, Wihéries pour le gros œuvre, la pierre d'Ecaussines pour les parties ornées. — presque tous nos monuments anciens sont bâtis avec ces matériaux de premier choix, ce qui leur a permis de traverser les siècles sans se détériorer — ; c'est encore l'unité générale de toutes ces parties qui donnerait lieu de croire qu'il a été élevé d'un seul jet. On rencontre certains temples d'un style plus pur ; on en trouve peu qui possèdent des proportions aussi harmonieuses.

Bâtie à partir du milieu du XVe siècle, époque où beaucoup d'architectes sacrifiaient les grandes lignes aux détails et à une ornementation maniérée, l'église de Sainte-Waudru a su conserver le cachet de grandeur qui caractérise les cathédrales des XIIIe et XIVe siècles. Elle réalise de la façon la plus rationnelle, la plus



parfaite les traditions d'une école dont l'influence s'est fait sentir surtout dans le Hainaut et le Brabant, et dont les origines et les inspirations n'ont pas encore été suffisamment mises en lumière par nos archéologues.

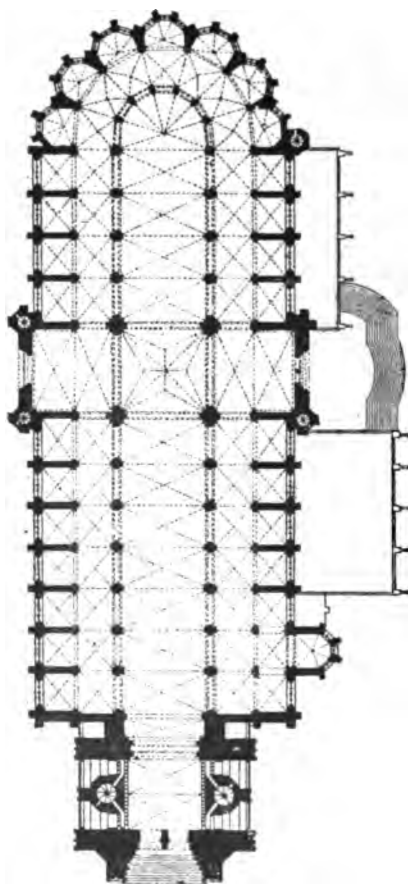
On y retrouve, comme dans d'autres édifices, l'ornementation compliquée qui caractérise le gothique flamboyant, mais sans cette surcharge de détails, ces formes tourmentées qui ne détruisent que trop souvent l'harmonie générale. L'arc surbaissé que nous appellerions volontiers l'*arc bâtard* de l'ogive y est très rare. Les arceaux des voûtes, peu nombreux d'ailleurs, n'y sont pas écrasés par la multiplicité extrême des arcs doubleaux et l'adjonction de lourds pendentifs ; ils laissent subsister l'ampleur et l'élancement propres à l'architecture ogivale. Les hardies colonnes sont composées de nervures prismatiques qui partent du sol en un seul jet pour aller se ramifier à la voûte ; l'alliance de leur beau revêtement en calcaire bleu avec des voussures en briquettes très bien appareillées est réussie de tous points. La planche ci-contre représentant l'intérieur de l'église fera juger de cet ensemble.

Ce qui ressort de la visite de Sainte-Waudru, c'est que les maîtres des ouvrages de cet édifice des XVI[e] et XVII[e] siècles, désireux de doter le chap tre d'une église splendide, ont en quelque sorte fait le sacrifice d'idées personnelles qui les portaient vers l'art néo-grec ou néo-romain. Ils ont cherché à s'éloigner le moins possible des plans que leur avaient légués les artistes du siècle précédent. Les bonnes traditions de l'art ogival s'oblitéraient ou tombaient dans le discrédit. Il n'est donc pas étonnant que l'exécution n'ait pas toujours répondu à leur bonne volonté. Néanmoins, ils sont arrivés à éviter des contrastes trop choquants entre leur œuvre et celle de leurs prédécesseurs.

Le chœur est incontestablement la partie de l'édifice qui est la plus remarquable à tous les points de vue ; il présente au point de vue architectural avec le transsept des différences notables qui s'accentuent encore quand on le compare avec le travail de la nef. Le chevet de l'église est plus orné, plus historié ; les arcs-boutants, les pinacles, sont très élégants ; les contreforts sont décorés de niches, de culs-de-lampe représentant des anges, des patriarches, des prophètes ; uned ecesconsoles présente une figure dans laquelle on a cru reconnaître le portrait de Jean Spiskin, maître des ouvrages. La tour, par contre, dans les détails de son ornementation, se ressent de

l'invasion de la Renaissance et s'éloigne plus considérablement des parties de l'édifice construites en premier lieu. Ces dissemblances qui marquent les diverses étapes de la construction du temple ne s'aperçoivent qu'après un examen attentif; elles ne font pas obstacle à l'harmonie de l'ensemble.





La collégiale offre en plan la disposition d'une croix latine, se terminant en hémicycle vers le chœur et en plat vers les transepts qui sont peu développés. Quinze chapelles entourent le chœur. Quatorze autres garnissent les bas-côtés. L'une de celles-ci, la chapelle paroissiale avec sa sacristie, est en partie bâtie en hors-d'œuvre et offre encore des traces d'architecture romane. Le chœur est flanqué sur le côté droit d'un bâtiment édifié à la même époque, la trésorerie qui sert aujourd'hui de sacristies. Une autre construction s'applique contre le collatéral droit; c'est l'ancienne salle capitulaire, annexe de la chapelle de Saint-Etienne ; elle servait aussi de lieu d'assemblée à la Cour féodale du chapitre. Les membres de la Cour de Mons y tinrent certains plaids ou audiences jusqu'en 1602. C'est là que se fait actuellement le catéchisme paroissial.

L'axe de l'église, comme d'ailleurs celui des autres temples paroissiaux de Mons, celui de Saint-Nicolas-en-Havré excepté, se dirige du N.-O. vers le S.-E. La longueur de l'édifice est dans l'œuvre de 108^{m}60 dont 32^{m}71 pour le chœur. La largeur totale est de 35^{m}75 et de 10^{m}60 au chœur, au transsept et à la grande nef. La hauteur du pavement jusqu'aux clefs de voûte est de 24^{m}55 à 24^{m}60.

Sainte-Waudru a été depuis peu presque complètement isolée par la démolition de bâtiments qui existaient sur le bas du collatéral droit. Son dégagement complet dépend de travaux de restauration et de nivellement des rues entourantes qui sont depuis longtemps à l'étude. Divers plans, d'ailleurs ingénieux, ont été dressés pour la doter d'une voie d'accès monumentale devant la tour et l'entrée principale. En 1840-1844, sur les plans de l'architecte Decraene, on avait construit à cet effet un escalier en pierre qui n'a jamais été achevé, car cette œuvre a soulevé les plus vives critiques dans le monde de l'architecture. Aujourd'hui, c'est une ruine moderne, une sorte de bastion croulant autour duquel on a amassé des tas de matériaux, de vieilles pierres retirées de l'édifice lors de la restauration. Cet encombrement est du plus désagréable aspect et ne permet pas d'apprécier convenablement tous les détails de l'édifice.

Cette entrée principale est d'ailleurs d'un mérite incontestable. Elle forme un portique encaissé entre les contreforts de la tour et terminé par une plate-forme avec balustrade pleine. Un profond ébrasement encadre deux baies jumelles entre lesquelles se trouve une niche avec clocheton abritant une statue moderne de sainte Waudru. Le tympan est décoré d'arcatures très simples. Au-dessus de ce portail, existe une grande fenêtre garnie de meneaux depuis quelques années.

Au reste, cette partie de l'édifice qui, dans les basiliques du moyen-âge est richement décorée, n'a jamais été complétée. Les architectes du XVIIe siècle en ont même simplifié le plan primitif dans un but d'économie. Vers le haut de la tour surtout, le dessin des arcatures, des redents, des fleurons ne présente plus la vigueur, la netteté et la finesse des arêtes de la bonne époque.

Deux autres entrées existent dans les pignons du transsept. Ceux-ci sont remarquables par les grandes fenêtres à meneaux qui y sont percées, les balustrades ajourées et les clochetons qui les décorent; ils sont accostés chacun de deux tourelles octogonales

surmontées de pyramides ou flèches découpées à jour. Ces gracieuses aiguilles de pierre ont été rétablies, il y a une quinzaine d'années : elles avaient été démolies sur l'ordre des chanoinesses en 1782, mais auparavant on en avait fait tirer un dessin par l'architecte Ouvertus. Les portails proprement dits sont d'une ornementation élégante, colonnettes engagées, niches, tympans d'un beau style, encadrant, celui du Nord une seule porte, celui du Midi des portes jumelles. Dans les niches supérieures, on trouvait jadis d'un côté, la statuette de sainte Waudru, fondatrice de l'église, de l'autre, celle de Baudouin-le-Bâtisseur, qui l'avait réédifiée au XIIe siècle.

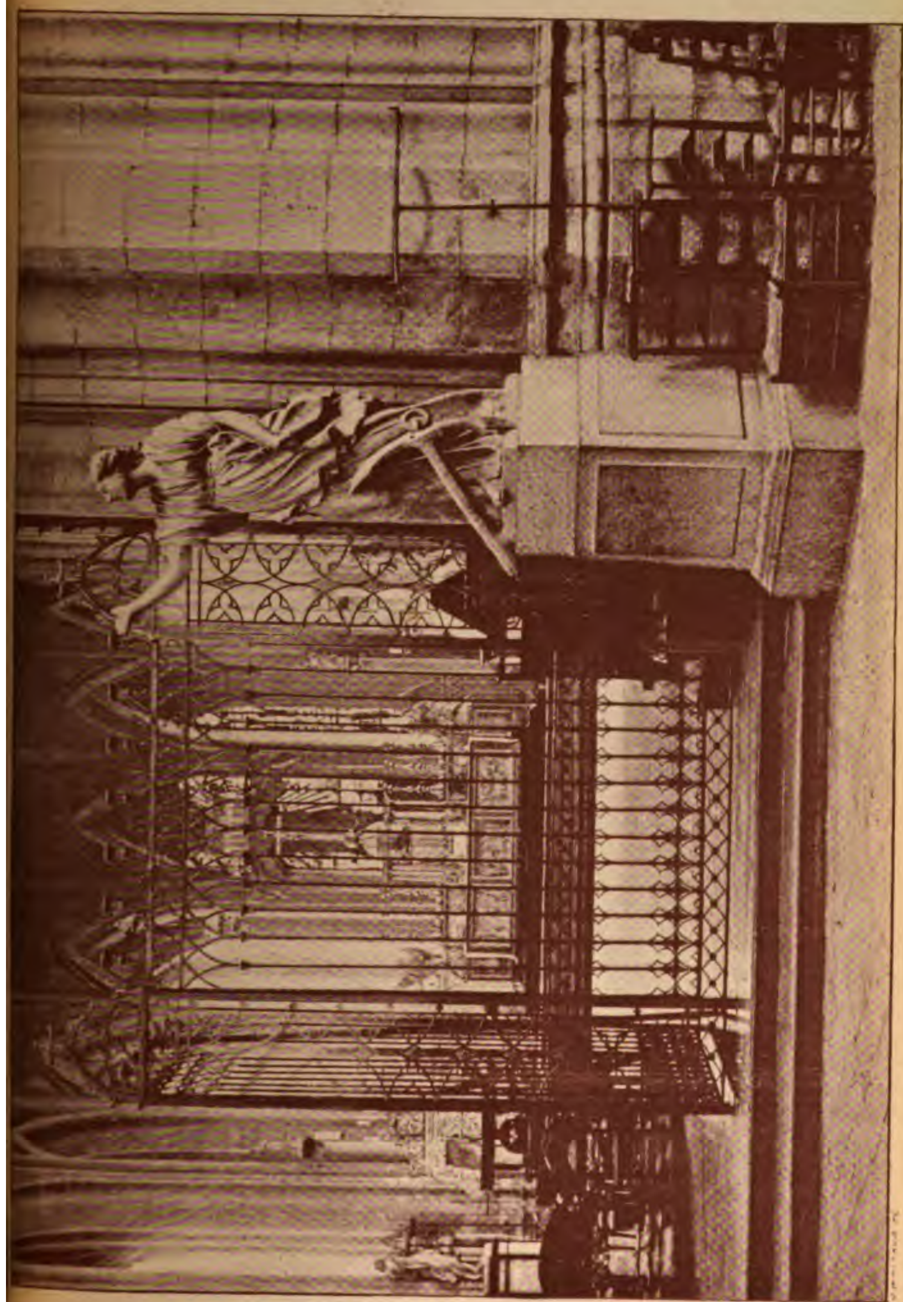
L'entrée méridionale, du côté de la Place du Chapitre, est surtout majestueuse par le large escalier qui le précède et qui a été restauré récemment. De ce côté, devait se trouver un porche extérieur de style ogival ; l'irrégularité de l'appareil au-dessus de l'archivolte du portail, les amorces que l'on constate dans la muraille et les faisceaux de nervures partant des colonnettes latérales nous paraissent établir ce point à toute évidence.

Les portails que nous venons de décrire sont malheureusement masqués en grande partie par des porches sans caractère, contrastant violemment avec le style de l'édifice ; ils datent de la fin du siècle dernier. A tous les points de vue, il serait désirable de voir ces constructions grossières démolies et remplacées par des porches intérieurs ou extérieurs mieux en rapport avec l'architecture du monument.



INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE. — TRANSSEPT. — En entrant dans l'église par l'un des portails latéraux, jetons un coup-d'œil sur le transsept, remarquable par la simplicité de ses lignes et par la hardiesse de ses voûtes. Les clefs de celles-ci portent les dates 1525 et 1527 ; l'une montre l'inscription en caractères gothiques « *Maistre Jan Repu* » qui atteste que ce maçon eut l'honneur de terminer cette partie de l'édifice.

Le transsept est éclairé par dix fenêtres, deux aux pignons, les huit autres latéralement. La grande fenêtre, au-dessus du portail septentrional, montre une grande et belle verrière représentant l'*Agonie de la Sainte Vierge* et au bas les armes de Mons. Ce vitrail avait été donné aux chanoinesses par le magistrat de cette ville en



1523; il fut exécuté par Claix Eve, peintre verrier de Mons. M. J.-B. Capronnier l'a restauré en 1850.

La fenêtre correspondante, au-dessus du portail méridional, est garnie en verre blanc. Au siècle dernier, on y voyait un grand vitrail ayant pour sujet *Saint-Jean baptisant le Christ* et venant d'un don fait en 1533 par frère Charles Pipa, commandeur de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem dans le Hainaut-Cambrésis. En 1773, on remplaça les meneaux de cette fenêtre par un châssis en fer dans lequel on replaça pêle-mêle les débris de cette verrière. Dans ces dernières années, les meneaux ont été rétablis. M. Capronnier a été chargé de reconstituer le vitrail à l'aide des morceaux qui ont été conservés.

Quatre fenêtres latérales seulement sont encore garnies de verrières peintes. Elles représentent : *Le Christ mort sur les genoux de Marie et soutenu par Saint Jean.* Donataires : Michel Amand, s^r de Petigny, pensionnaire des Etats de Hainaut, et Catherine Goubille, sa femme. — *Saint-Antoine et Saint-Hugues* et au-dessous le donataire, Hugues Matinée, protonotaire apostolique. Ce vitrail est daté de 1552. — *Jésus parmi les docteurs*, entouré de vitres blanches, donné par Lis Eedon, receveur du domaine de Mons. — Un sujet religieux mais en très mauvais état et de nombreux blasons qui rappellent la famille de Jean Des Prés, s^r de Ciply et de Colle Verdeau, dame de Beaumont et de Heries, morts respectivement en 1500 et 1522, occupent une autre verrière.

Le visiteur examinera dans le transsept les quatre statues en albâtre, qui sont adossées aux quatre piliers qui séparent le chœur de la nef. Elles représentent les trois vertus théologales : *La Foi*, avec le calice et l'hostie, symboles de l'Eucharistie, elle foule un chien aux pieds ; *l'Espérance*, une main tendue vers le Ciel et de l'autre montrant l'ancre du salut ; *la Charité*, au milieu de beaux enfants qu'elle protège, et *Saint-André*, le patron primitif de l'église de Sainte-Waudru.

Les trois premières statues sont de Jacques du Breucq, célèbre sculpteur, auteur d'un jubé dont nous parlerons tout-à-l'heure ; elles datent de 1544. La quatrième se trouvait jadis dans la grande nef : elle est due au ciseau du sculpteur montois Louis Ledoux, qui la confectionna en 1677 aux frais des héritiers de N. Lescuyer, conseiller à la Cour. Elle a été mutilée et mal restaurée.

Près du portail septentrional, à remarquer : le fac-simile du projet de tour dressé en 1548 par Jean de Thuin, long de 3m45 et large de 0m65 ; — une statuette gothique de Sainte-Waudru et de ses deux filles placée dans une niche et, au-dessus, la pierre tombale armoriée, en forme de cul-de-lampe, de Marguerite d'Esne, chanoinesse, décédée le 9 octobre 1417. A côté se trouve un vieux tableau date du 9 avril 1577 et donné au chapître par Mlle de Molembaix : il représente la descente ou « parentaige » de Sainte-Waudru que l'on fait descendre de Carloman de Landen. Le peintre y a figuré 56 personnages affublés de costumes du XVIe siècle, avec leurs titres présumés et leurs armoiries supposées.

Le transsept est en outre décoré de huit autres tableaux : *La Cène*, par Servais de Coulx, peintre bruxellois d'un grand talent qui était établi à Bruxelles au commencement du XVIIe siècle. — *L'Exaltation de Saint-François de Paule*, par Théodore Van Thulden, élève de Rubens, toile d'un pinceau hardi et d'un brillant coloris, donné à l'église par la princesse Anne-Charlotte de Lorraine, abbesse séculière du chapitre. — *La Visitation*, panneau d'assez grandes dimensions que l'on attribue au Poussin. — *Saint Ambroise interdisant l'entrée de l'église de Milan à l'empereur Théodose ;* ce tableau, d'un bon dessin et d'un coloris agréable, est de l'école de Rubens. — *Le Jugement de Salomon*, toile en assez mauvais état. — Trois grands médaillons du peintre montois Joachim De Soignie représentant l'*Adoration des Bergers*, l'*Annonciation*, *Une scène de la vie de Saint Jean de la Croix ;* ces œuvres mal entretenues et qui auraient besoin de réparations urgentes viennent de l'église des Ursulines.



Le Chœur. — Il fut terminé en 1506. Entre cette partie du temple et le transsept, existe une grille en fer ouvragé datant de 1823-1826 : autrefois on y voyait un beau jubé ou « doxal », œuvre de la Renaissance conçue et sculptée par le fameux Jacques du Breucq, assiste de Hubert Nonnon de Dinant et de Jean de Thuin, entre les années 1535-1548. Il se composait de trois arcades ; celle du milieu formait l'entrée du chœur; sous les deux autres s'élevaient de petits autels. Le gros œuvre de ce jubé était en marbre noir, qui faisait ressortir

de multiples statues, statuettes, hauts et bas-reliefs, bases de pilastres, frises délicatement sculptées dans l'albâtre.

Les iconoclastes de la fin du siècle dernier ont démoli ce superbe monument de l'art du XVIe siècle. Une partie de sa décoration fut mutilée ou vendue; le reste fut jeté dans les caves de l'église où, dans ce siècle, on les recueillit; ces débris ont servi à la décoration de l'église lorsqu'on la rendit au culte en 1802. Au cours de cette notice, nous noterons et nous décrirons ces fragments de l'œuvre de du Breucq.

Le chœur en conserve plusieurs : c'est d'abord quatre statues des vertus cardinales placées sur des piédestaux : *la Force*, portant le rameau d'olivier et soutenant une colonne brisée ; *la Justice*, avec une balance et le glaive vengeur ; *la Tempérance*, tenant un mors de cheval ; *la Prudence*, présentant un miroir d'une main et de l'autre un serpent enroulé. Ces sculptures occupèrent, dès 1545, le dessus des colonnes soutenant les arcades du jubé ; elles sont de beaucoup de mérite.

Le maître-autel est en grande partie composé de morceaux du jubé. Trois bas-reliefs enchâssés dans la table représentent *Jésus devant Ponce-Pilate*, *Jésus montré au peuple* et au milieu *la Cène*. Nous reproduisons ci-dessous ce dernier panneau qui est fort remarquable et date de 1546.



Les gradins du dessus de l'autel portent d'autres sculptures de dimensions moindres décrivant des épisodes de la voie douloureuse du Sauveur, des « historiettes basses », comme on les appelait au XVIe siècle. Sur le devant, on remarque : *Jésus dépouillé de sa robe, Jésus attaché à la croix*, et derrière l'autel : *Jésus au Jardin des Oliviers* et *devant le grand-prêtre Caiphe.*

Ces bas-reliefs ont été placés en 1545-1546. Malgré la certitude de ces dates, établies par M. L. Devillers, l'érudit historien de Sainte-Waudru, nous retrouvons dans ces sculptures, surtout dans les deux grands panneaux de côté de la table, une manière de du Breucq qui semble s'éloigner de celle qui se manifeste dans ses autres œuvres. Les formes maigres et étriquées des personnages se rapprochent plutôt des traditions ogivales. On pourrait sans peine y retrouver la disposition générale des scènes que reproduisent les rétables du XVe siècle. Ces différences dépendraient-elles simplement de l'exiguité du cadre qui s'imposait à l'artiste ? Serait-ce un retour vers l'art ancien dans lequel vraisemblablement du Breucq fut formé. N'y aurait-il là que des œuvres exécutées sous sa direction par des élèves ? Nous laissons aux futurs biographiques de l'imagier le soin d'interpréter ces anomalies.

De Jacques du Breucq on voit aussi dans le chœur deux statuettes de *Moïse* et de *David* datant de 1548 et placées sur des colonnes de marbre blanc, aux côtés du maître-autel. Ces colonnes et deux autres qui soutiennent des anges sont ornées d'attributs guerriers et des armoiries des Hennin-Liétard, sires de Boussu ; elles proviennent d'une autre œuvre de du Breucq, le magnifique château de Boussu élevé et décoré par lui et détruit par les Français en 1554.

Le maître-autel que nous venons de décrire est orné d'un tabernacle du siècle dernier qui provient de l'abbaye du Val-des-Ecoliers et de deux consoles Louis XV supportant des anges adorateurs. Au-dessus, dans l'embrasure de l'arc formant le fond de l'abside, on voit au milieu d'une gloire la châsse de Sainte-Waudru en argent doré. C'est une œuvre moderne de style ogival exécutée par M. Wilmotte, orfèvre de Liége. Elle a été inaugurée solennellement le 21 septembre 1887, lors de la célébration du douzième centenaire de la patronne de Mons.

Les stalles du chœur provenant de l'ancienne église paroissiale de

Saint-Germain sont de style classique ; elles comprennent 26 sièges hauts et 22 bas. La boiserie du dessus est ornée de dix bustes et de statuettes d'anges. Cette décoration est l'œuvre de deux artistes montois, Simon Bonneau, sculpteur, et Nicolas Grison, écrinier, qui l'exécutèrent en 1707-1708. Dans la clôture extérieure du chœur, on trouve douze autres médaillons provenant de l'abbaye de Cambron

On remarque encore dans le chœur deux belles crédences, une lampe d'argent d'un beau travail et un lutrin en cuivre ciselé de l'époque de Louis XV placé sur un socle de marbre sculpté.



La décoration la plus remarquable du chœur de la collégiale, celle qui attire et retient le regard quand on y pénètre, est certainement la série des splendides vitraux qui sont enchâssés dans les quinze fenêtres éclairant cette partie de l'édifice. Ces magnifiques tableaux translucides ont été restaurés par M. J.-B. Capronnier à partir de 1839 jusqu'en 1873.

A l'exception d'une seule datée de 1615, ces verrières remontent au XVIe siècle. Elles sont l'œuvre d'une famille de verriers du nom d'Eve, établie à Mons. Claix Eve, le premier de cette dynastie d'artistes, est cité en 1510, puis viennent Antoine, mort avant 1554, Antoine, décédé en 1585, Jean, mort en 1594, Jacques-Adam, mort en 1641, Nicolas son fils, etc.

Incontestablement les cinq vitraux du chevet sont les plus remarquables comme dessin et coloris ; ils ont été donnés par l'empereur Maximilien et par sa famille à partir de 1510 et ont été exécutés par Claix.

Celui du fond représente *Jésus crucifié* entre la Vierge, Saint-Jean, les saintes femmes et au bas Marie-Madeleine. L'empereur Maximilien tenant l'épée nue et le globe impérial, son fils, Philippe-le-Beau portant le sceptre, et de nombreuses armoiries remplissent le reste du vitrail.

Les deux vitraux à gauche du premier figurent : l'un *Jésus au milieu des docteurs* et à côté Maximilien et ses fils Philippe et François, agenouillés ; derrière eux leurs patrons ; il est daté de

1511 ; le second, *La fuite en Egypte*, Marie de Bourgogne, épouse, et Marguerite, fille de Maximilien, agenouillées et leurs patrons.

Les deux vitres placées au côté droit montrent, la première, *l'Apparition du Christ*, Philippe-le-Beau, ses deux fils, Charles qui devint Charles-Quint et Ferdinand, accompagnés de leurs patrons ; la seconde, *l'Ascension du Christ* adorée par Jeanne d'Aragon, femme de Philippe-le-Beau et ses quatre filles Eléonore, Isabelle, Marie et Catherine, Saint-Jean-Baptiste, Saintes Isabelle et Catherine, patrons de ces personnages.

Les vitraux de côté sont beaucoup plus larges et comprennent, au lieu de trois rangées de panneaux, quatre ou six rangées. Au côté droit, on trouve successivement les vitraux :

La descente du Saint-Esprit adorée par Jean de Carondelet, archevêque de Palerme, primat de Sicile et prévôt de Saint-Donat à Bruges (mort en 1544), la Vierge, Saint-Donat, Saint-Jean, apôtre, et Saint-Etienne. Il a été exécuté en 1512.

L'Assomption de la Vierge, les donateurs Guillaume de Croy, marquis d'Aerschot, s^r de Chièvres et sa femme Marie-Madeleine de Hamal.

La Trinité, Antoine de Lalaing, s^r d'Hoogstraeten, Elisabeth de Culembourg, son épouse, et leurs patrons. Un cartouche porte le millésime 1536.

Le suivant représente *François Buisseret*, de Mons, archevêque de Cambrai, son patron St-François recevant les stigmates et un frère mineur. Ce vitrail daté de 1615 est en style Renaissance d'assez mauvais goût, de tons trop vifs, trop obscurs. En le comparant à ses voisins on peut constater une dégénérescence de l'art du verrier.

L'Adoration des Vieillards de l'Apocalypse. Vitrail donné par Philippe de Stavele, baron de Haumont, s^r de Glayon, chevalier de la Toison d'Or, et sa femme Anne de Pallant. Il fut livré en 1561 par Adam Eve. Sa coloration est peu vive.

Au côté gauche, à partir du chevet, on voit : *La Purification de la Vierge* et le donateur Jacques de Croy, évêque et duc de Cambrai, en costume militaire, et son patron.

L'Adoration des Mages, Philippe de Clèves, s^r de Ravestein et Françoise de Luxembourg, son épouse. Daté de 1514.

La Naissance du Sauveur. Ce vitrail a été donné par Pierre-Ernest comte de Mansfelt (1517-1604), gouverneur du Luxembourg puis des Pays-Bas et Marie de Montmorency, sa femme. Il porte le millésime 1581.

La Visitation de la Vierge. Il provient d'un don de Maximilien de Hornes, s[r] de Gaesbeek et de sa femme Barbe de Montfort. Il montre la date de 1542.

L'Annonciation. Ce vitrail représente le donateur, Philibert Preudhomme, prévôt du chapître d'Utrecht et chancelier de l'Ordre de la Toison d'Or. Ce vitrail très remarquable porte la date de 1524.

Nous nous bornons à cette énumération sommaire, sans entrer dans les détails de ces vitraux qui sont rehaussés d'armoiries, de tenants, de personnages subsidiaires, d'anges portant des devises ou jouant d'instruments de musique. La vue mieux qu'une longue description permettra au visiteur de les apprécier.



La Nef. — C'est dans la nef surtout qu'il est permis de se rendre compte de la beauté du vaisseau de la collégiale, de l'agencement de toutes ses parties si harmonieusement combinées à une époque où le gothique perdait du terrain. Cette nef date en partie de la fin du XVI[e] siècle, ainsi que l'on peut s'en convaincre par les millésimes 1580 et 1589 inscrits sur les clefs de voûte.

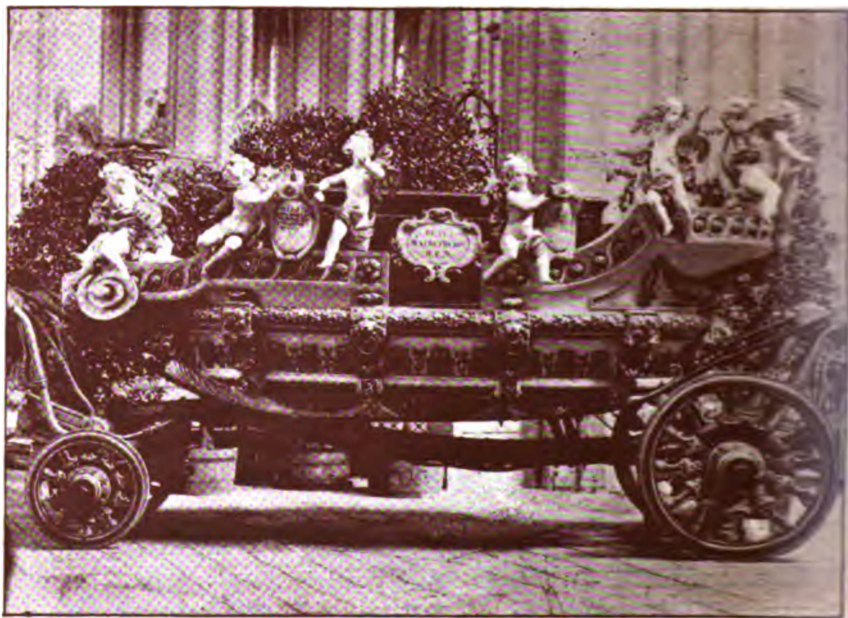
Là aussi on peut juger de l'ordonnance parfaite des colonnes prismatiques; d'un seul jet, elles se dirigent vers le haut, se ramifient en archivoltes, arcs doubleaux, encadrant de belles fenêtres dont les meneaux dessinent comme une dentelle de pierre au-dessus d'un *triforium* élégant qui court le long de l'église.

La nef n'offre guère de mobilier. Citons seulement la chaire de vérité, bon morceau de sculpture de de Bettignies, qui provient de l'église de Saint-Germain et de nombreuses pierres tombales qui ont été encastrées dans le pavement, au bas de l'église. Parmi elles, on remarque celle du sculpteur montois Jean de Thuin et un fragment de l'épitaphe du célèbre imprimeur G. Migeot.

Les orgues venant de l'ancienne abbaye de Cambron ont été

établies sur d'épaisses maçonneries qui ont recouvert une partie des fines arcatures qu'on remarque sous la tour.

Dans un réduit ménagé sous les orgues, est remisé le CAR D'OR. char triomphal qui, chaque année, lors de la procession de la Trinité, sert à véhiculer à travers la ville les reliques de sainte Waudru. C'est un bel ouvrage de sculpture qui a été livré en 1699-1700 par Claude-Joseph de Bettignies. Il comporte une sorte de nacelle ornée d'une balustrade à jour, de guirlandes, de têtes de lion. Il est suspendu par de gracieux ferrements sur des roues très élégantes. Des anges se jouent sur les bords, dans des attitudes variées, supportant des cartouches avec inscriptions se rapportant à la patronne de Mons. Nous donnons ci-dessous une vue phototypique de ce char.



Ce véhicule est décoré blanc et or. Anciennement il était complètement doré, ce qui lui a fait donner son nom par le peuple de Mons, qui le considérait comme une sorte de Palladium de la cité.



LES CHAPELLES. — Elles sont au nombre de 29, dont 15 au chœur, 14 sur les côtés des petites nefs. Dans le collatéral de droite, en commençant par le bas, on trouve successivement :

1. *Chapelle de N.-D. du Rosaire.* L'autel est constitué par une partie du portail de Notre-Dame, portique en marbre qui se trouvait à l'entrée du collatéral du chœur, côté droit. Il formait le monument commémoratif de Marie-Françoise de Noyelles, chanoinesse, décédée le 19 mai 1635. On y trouve, dans le pavement, une épitaphe historique, celle des quatre frères récollets qui se dévouèrent au soin des pestiférés, lors des contagions de 1615-1616 qui dévastèrent notre ville. Près de là existe aussi dans le mur la pierre tombale de Christophe Noël, maître des ouvrages de l'église (✝ 20 janvier 1560).

Un tableau de Van Ysendyck représentant Sainte-Waudru visitant les prisonniers et un vitrail moderne, don de M. Michez, curé-doyen, représentant le donateur agenouillé, la Vierge et Saint-Benoit, ornent cette petite chapelle.

2. *Chapelle paroissiale,* bâtie en hors-d'œuvre. Trois verrières modernes données par M. Vincent de Paul Wéry, ancien président du tribunal de Mons, figurent : le Saint-Sacrement, le Sacré-Cœur et N.-D. Auxiliatrice. — Boiseries de 1722 d'un assez bon dessin. — Deux anges sur des piédestaux en forme de volutes, style Louis XV. — Belle Vierge due au ciseau de M. Emile-Joseph Hoyaux.

3. *Chapelle de la Sainte-Face.* Autel formé des débris du portail du Sauveur qui ornait l'entrée du collatéral du chœur, côté gauche, et avait été donné en 1626 par Nicolas Goubille, de Mons, doyen de Notre-Dame de Cambrai. — Statue en albâtre du Sauveur venant de ce portail. — Tableau de la Véronique armorié aux armes des de Lescove, Clément, de Bruecquet, de Solbreucq, datant du XVII[e] siècle. — Vitrail moderne donné par M. A. Latteur : Jésus portant sa croix et la Véronique.

4. *Chapelle de Saint-Claude.* En haut de l'autel, buste de Saint-Yves, patron des avocats : il figure un avocat du Conseil souverain de Hainaut au siècle dernier.

5. *Chapelle de N.-D. d'Alsemberg.* Rien de remarquable qu'un monument en marbre noir dans le mur devant l'autel, avec Vierge et ornements en albâtre. Cette tombe dont les écussons ont été en partie arrachés a été élevée pour Antoine de Carondelet, chevalier de Malte, lieutenant d'un régiment d'infanterie wallonne de 20 enseignes, capitaine d'une de celles-ci, mort le 3 novembre 1582. Le monument a été dessiné par Jacques du Moulin, imagier, de Valenciennes, et exécuté par M[e] Thomas Tollet, ingénieur et tailleur de pierre demeurant à Liége.

6. *Chapelle de Saint-François et de Saint-Matthieu.* En face de

l'autel, portique de marbre blanc et noir recouvrant la statue du Sauveur bénissant, œuvre de du Breucq (1548). Au-dessus resplendit le fameux bas-relief de la *Résurrection*, qui ornait la face du jubé du côté du chœur. C'est l'une des œuvres les plus remar-



quables du même artiste qui la livra en 1547; on la lui paya 300 livres. Jésus est représenté à peu près de grandeur naturelle, sortant du tombeau au milieu des gardes endormis ou s'éveillant épouvantés. Sa figure est empreinte d'une sérénité triomphante, telle qu'il convient au vainqueur de la mort. Le jeu imprimé à ses membres, le fort relief donné à la partie supérieure de son corps, le détachent de tout ce qui l'entoure et concentrent sur lui les yeux du spectateur. Il semble qu'il va s'élancer de la pierre pour planer de toute sa majesté sur le monde. Les muscles, les draperies du linceul dont il se dépouille, offrent une exactitude, un fini qui n'ont pu être obtenus que par un artiste initié par les grands maîtres italiens aux secrets et aux finesses de l'anatomie et de l'art plastique.

Est-elle vraie cette tradition répandue dans le peuple de Mons, disant qu'un roi de France, après avoir entendu vanter les mérites de cette œuvre de sculpture, aurait voulu l'acquérir à son poids d'argent ?

7. *Chapelle des SS. Etienne et Donat.* A l'autel, tableau de

Saint-Etienne et buste-reliquaire de Saint-Donat provenant de l'église de Saint-Germain. Sur le mur, tableau de l'école française représentant *SS. Paul et Barthelemy refusant les adorations des païens en Grèce.* .

Au-dessus de cette chapelle existe une tribune où sont remisés les débris d'anciens vitraux du transsept. On y trouve, comme d'ailleurs dans la chapelle précédente, une porte ogivale donnant accès à la salle capitulaire dont nous avons parlé plus haut (p. 112) et qui, pour les besoins du catéchisme, a été séparée en deux parties par un mur.



Au côté gauche de la nef, à commencer par le bas, on voit les sept autres chapelles dont la description suit :

8. *Chapelle de Saint-Pierre*, anciennement de Saint-Amand. Autel venant de la chapelle Sainte-Marguerite dans l'ancien cimetière de l'Atre-à-Cats ; il avait été donné par Amand de Rumigny, de Peissant, décédé le 13 août 1678. L'épitaphe de ce donateur, de sa femme Catherine-F.-B. Cornet et de leurs enfants, sur marbre blanc, existe encore dans la muraille. — En face, grand bas-relief en bois du siècle dernier représentant Jésus remettant les clefs à Saint-Pierre. — Au-dessus, tableau offrant la Vierge, l'enfant Jésus et Saint-Antoine de Padoue.

9. *Chapelle de Saint-Alphonse de Liguori.* A l'autel, tableau moderne représentant le patron de cet oratoire en prières, soutenu par un ange ; il est de M. A. Van Ysendyck. — Dans le mur, beau bas-relief funéraire en pierre bleue montrant agenouillés au pied du Crucifix Jakemars Hannekars, bourgeois de Mons († 1434) et ses deux femmes Ysabeel dou Pont († 1424) et Maingne Aubrie († 1480), accompagnés de leurs patrons.

10. *Chapelle des Trépassés.* Chapelle remarquable par ses sculptures. Autel donné par Louis Petit en 1711. Il est décoré de bas-reliefs en marbre figurant *Le Calvaire* et *Le Purgatoire* qui datent du XVIe siècle et sont d'un dessin remarquable. Dans le premier, on voit, agenouillés au pied de la croix, un seigneur et ses trois fils et derrière Saint Jean-Baptiste, de l'autre côté, une femme et ses deux filles et derrière Sainte Catherine. Des emblêmes mortuaires entourent ces bas-reliefs. — Tableau représentant le Christ et Saint-François.

Dans les murs se remarquent quatre pierres tumulaires avec bas-reliefs du XVe siècle. La première rappelle Willaumes de Brouxelles, fils Raul († 1430), sa femme Jehanne Nokarde († 1437) et leur fils ; les défunts avec leurs patrons sont agenouillés devant les trois personnes de la Trinité. La seconde figure la

Vierge et l'enfant Jésus ; Sainte Catherine leur présente le défunt. Lancelot de Bertaimont (✝ 1418) en armure, agenouillé, les mains jointes. Ce monument, jadis peint, est d'une si belle conservation qu'il semble être sorti depuis peu des mains du sculpteur. La troisième, consacrée à la mémoire de Guillaume de Peissant (✝ 1409 et de sa femme Agnès de la Roque, offre une représentation analogue à la première, et montre les patrons Sainte Barbe et Sainte Agnès. Sur la quatrième, la Vierge assise sous un portique très orné est priée par Aelis de Dronghelen (✝ 1433) et Heinrich de Dronghelen sa nièce (✝ 1483), chanoinesses de Sainte-Waudru, présentées par leurs patronnes.

Ces tombes, surtout les trois premières, sont très belles et constituent des créations d'une ancienne école de sculpture montoise qui a compté de nombreux artistes, exécuté des œuvres remarquables depuis la fin du XIVe siècle jusqu'au milieu du XVIe siècle où elle disparut devant l'art nouveau. Il est certain qu'on trouve dans ces œuvres une originalité marquante, un coup de ciseau habile et patient, car la pierre bleue est peu aisée à travailler, enfin un dessin qui ne manque pas de correction.

Dans la chapelle des Trépassés on voit aussi un crucifix et une *Mater dolorosa* en ivoire sur écaille, mais ces objets sont, aux jours ordinaires, conservés dans la salle capitulaire.

11. *Chapelle de Saint-Hilaire.* Bas-relief de la Trinité en bois, du XVIIe siècle. — Tableau sur bois d'un intérêt historique daté de 1658. Il figure les chanoinesses de Mons et de Maubeuge ayant en tête le comte de Hainaut et une abbesse, suppliant leurs patronnes Sainte-Waudru et Sainte-Aldegonde de les protéger contre Thierri d'Avesnes, dévastateur de leurs biens.

12. *Chapelle de Saint-Macaire.* On n'y peut noter qu'un tableau représentant le martyre de Saint-Laurent en mauvais état.

13. *Chapelle de Saint-Jean.* Le retable est garni de rinceaux en marbre avec têtes de chevaux et d'une petite « histoire » provenant du jubé représentant *la Manne recueillie par les Israélites*, traitée avec un art et une délicatesse extrêmes. — Sur le mur d'en face, un médaillon d'albâtre, venant également de l'œuvre de du Breucq, figure le *Triomphe de la Religion catholique.* Au-dessous, un portique en marbre abrite une statue de la Foi, en albâtre. Devant sont les fonts baptismaux provenant de l'église Saint-Germain et constitués par un ancien rafraîchissoir en laiton du XVIe siècle qui n'est pas sans mérite. — Tableaux représentant *Saint Jean-Baptiste*, d'un bon dessin, *la Fuite en Egypte*, *Sainte-Elisabeth* et *la Vierge.*

14. *Chapelle de Saint-Eloi.* Autel élevé en 1767 par la connétablie des orfèvres de Mons. Il est décoré d'une *Sainte-Famille*, bonne

copie d'un tableau de Raphaël conservé à Versailles. Le retable offre de jolis bas-reliefs en marbre. — Statue de Saint-Eloi du siècle dernier. — Tableau de mérite du XVII[e] siècle représentant *Saint-Jean prêchant dans le désert*. — Dans le pavement, belle dalle gothique avec personnages de la première moitié du XVI[e] siècle, à la mémoire de Gérard de Marbaix et de sa femme, Anne Evrart, restaurateurs de cette chapelle, jadis dédiée à Saint-Luc.

On voit encore dans cette chapelle la châsse en bois peint et doré qui a servi à renfermer les reliques de Sainte-Waudru de 1805 à 1887; elle donne une idée approximative de l'ancienne « fiertre » détruite en 1792 par les Français.

Au-dessus de la chapelle de Saint-Eloi, existe une chambrette où jadis la commanderie de l'Ordre de Malte aux Pays-Bas conservait ses archives; elle servait aussi de logement au petit-clerc pour veiller pendant la nuit.



Des quinze chapelles absidales, rayonnant autour du chœur, sept, celles du chevet, sont polygonales et sont éclairées par deux ou trois fenêtres. Les huit autres sont à pans droits comme celles de la nef.

1. La première de ces chapelles qui se présente à droite du chœur, celle de *Notre-Dame et de Saint-Joseph*, était jadis le siège de l'ancienne corporation des maçons et charpentiers de Mons. On y trouve un magnifique autel-retable en pierre du XVI[e] siècle, œuvre unique en Belgique, tant au point de vue de son importance que de la pureté et de l'élégance des détails. La table d'autel finement ciselée est surmontée d'un retable composé d'un bas-relief central offrant le couronnement de la Vierge par les trois personnes divines, de dais abritant une très belle statue ogivale de la Vierge, celles de Sainte Anne, de Saint Jean, apôtre, et de Saint Jean-Bapiste. Trois pyramides ou pinacles surmontent le tout et s'élancent vers la voûte avec une sveltesse admirable.

Dans cette chapelle, on remarque encore un tableau ancien mais mal conservé, un panneau peint sur bois qui mériterait d'être restauré et figurant le *Christ sur la Croix*, un vitrail moderne figurant le *Mariage de Saint-Joseph, Saint-Maximilien et Sainte-Claire*, et donné à l'église en 1893 par M[me] veuve Deprez-Prud'homme.

En face, contre le mur de clôture du chœur, se dresse le cénotaphe, en forme de cercueil, d'Alix de Namur, morte en 1169. Cette tombe, en granit des Vosges, d'une simplicité bien en rapport avec les traditions funéraires du moyen-âge, est l'une des plus anciennes

de la Belgique et de l'étranger. On y lit une inscription curieuse, en vers léonins, rimés dans un latin barbare se ressentant des subtilités scholastiques de son époque. Nous en donnons ici une traduction littérale :

« La mort me lie à cette pierre, moi, la comtesse Alix. Toi qui lis ceci, ajoutes-y foi, demain il t'en arrivera de même. Que me servent à moi si fameuse la renommée, à moi si noble la noblesse, à moi si belle la beauté et l'éclat de la rose. La renommée se refroidit devant le genre et la douleur efface l'espèce. Ainsi il est dans notre destinée de devenir autres aujourd'hui qu'hier. Le mois de juillet expire lorsque je m'anéantis ou me transforme et quand, suivant une pieuse coutume, je suis déposée dans le sein de la terre, notre mère, en l'an de l'Incarnation mil cent et soixante-neuf. Unie par le sang à de saints personnages, issue de la noble famille (des comtes de Namur, j'ai suivi de saintes destinées et je m'applaudis de semer ce que j'ai semé. Qui que tu sois, ici présent, encore que tu possèdes ce que j'ai emporté avec moi, tant que tu le peux, (rappelles-toi) qu'il est juste de prier pour moi. »

2. *Chapelle de SS. François et Michel*, jadis affectée au corps de métier des drapiers. La table d'autel en pierre bleue très simple peut être considérée comme un spécimen des autels primitifs de l'église. Le retable, de style Renaissance, encadre une statue de Saint-Michel du XVIII[e] siècle et un panneau représentant la bataille de Lépante qui doit dater de la première moitié du XVII[e] siècle.

Ce qui fait le mérite de cette chapelle, c'est la décoration des murs, revêtus d'une belle boiserie ogivale du XVI[e] siècle, présentant des arcades, des arcatures, des gables jadis surmontés de statuettes d'un fini étonnant. On y a enchâssé douze panneautins représentant des scènes de la vie de Saint François d'Assise, avec armoiries et la date de 1543. — Tableau ancien représentant l'*Adoration des Rois Mages*.

3. *Chapelle de Saint-Roch*. L'autel en marbre, de style Renaissance, a été exécuté par le sculpteur montois Fonson, en 1712, pour la corporation des fripiers qui faisait célébrer dans cette chapelle ses offices religieux. — Statues des SS. Fabien et Sébastien. — Tableau : *Saint-Roch au milieu des pestiférés*. — Statuette de Saint-Roch de quelque mérite. — Petit tableau représentant le même saint, copie de Rubens, donné par les fripiers de Mons. — Grande toile de J. de Soignie représentant Sainte-Jeanne de Chantal abandonnant sa famille pour aller au couvent.

4. *Chapelle de N.-D. de Toute-Puissance*. Statuette de Notre-Dame provenant de l'hospice des Kanquennes. — L'autel est constitué de débris du jubé. On y remarque les bas-reliefs du *Christ jardinier*, de *Saint-Thomas et du Sauveur*, du *Baiser de*

Juda, Jésus revêtu de la robe pourpre et les *Deux larrons*. Un autre, placé dans la partie supérieure, montre un artiste occupé à sculpter le chapiteau d'une colonne ; une construction de style classique s'élève dans le fond. Une dame portant un sceptre et accompagnée de deux suivantes vient inspecter les travaux. On a vu dans cette sculpture la figuration de Sainte Waudru et de ses deux filles visitant les travaux de l'église de Castrilocus. D'autres y retrouvent un souvenir historique : la visite des travaux du jubé et des clôtures du chœur en construction par une reine, Marie, veuve de Louis, roi de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, qui résidait au palais de Binche à l'époque où du Breucq travaillait au jubé. Le sculpteur figuré à l'avant-plan serait Jean de Thuin, parent et ami de du Breucq, qu'il aida dans l'ornementation architecturale de Sainte-Waudru.

Dans cette chapelle se trouve l'entrée de la sacristie ou de la trésorerie du chapitre.

5. *Chapelle de Saint-Vincent de Paul.* A l'autel, bon tableau de l'*Adoration des bergers*, du XVIIe siècle. — Statuette de Saint-Nicolas. — Devant l'autel : tableau de de Soignie venant de l'ancien couvent des Ursulines et représentant Saint Vincent de Paul visitant Sainte-Jeanne de Chantal.

6. *Chapelle du Saint Nom de Jésus.* A l'autel, tableau de la *Résurrection de Lazare* d'Otto Venius, le maître de Rubens, et en-dessous une inscription à la mémoire de Philippe Amand, s^r^ de Petignies (✝ le 6 août 1622).

De chaque côté sont d'autres tableaux. *Le Christ au tombeau*, copie de Rubens par Hallez fils. — *Le Christ en croix* d'après Van Dyck. — Deux panneaux anciens représentant Sainte Waudru et Sainte Aldegonde.

Une niche en fer ouvragé renferme le reliquaire en argent doré contenant le chef de Sainte-Waudru. Cette pièce d'orfèvrerie présente un dais gothique émaillé et enrichi de pierres de couleur abritant le buste en grandeur naturelle de la patronne de Mons. Elle a été offerte à l'église le 11 septembre 1867 par les paroissiens de Sainte-Waudru, à l'occasion du jubilé de 25 ans de M. Gédéon Descamps comme curé-doyen. Ce reliquaire a été exécuté à Gand sur les dessins de M le baron Béthune.

7. *Chapelle de N.-D. des Sept-Douleurs.* Tableau sur bois représentant cette Vierge et portant une inscription à la mémoire de Jacques Farcy, receveur des Orphelins de Mons (✝ 15 août 1630) et de sa femme, Waudru de Heest, trépassée à l'abbaye de Saint-Denis au temps de la peste (✝ 17 décembre 1615).

Cette chapelle montre deux médaillons en albâtre venant du jubé et des plus remarquables. Ils figurent la *Création* et le *Jugement dernier*. — Statue en pierre représentant l'*Ecce Homo* de grandeur

naturelle. — Un tableau de l'*Ecce Homo* signé M. D. VOS F. 1660. — Deux autres figurant le *Christ mort soutenu par un ange* et le *Christ mort au milieu des saintes femmes.* — Petite crédence très jolie du siècle dernier. — Crucifix en argent doré daté de 1667.

8. *Chapelle de N.-D. de Tongre.* Boiseries datant de 1769 exécutées par Alexandre Ghienne sur les plans de l'architecte de Bettignies. Elles encadrent des tableaux du peintre montois Albert Chisaire figurant des scènes de la légende d'Hector, seigneur de Tongre (1081).

Les trois fenêtres de cette chapelle sont garnies de vitraux modernes sortant des ateliers de M. Capronnier. Celui du centre, donné en 1873 par M. Gédéon Descamps, curé-doyen, montre l'Apparition de N.-D. de Tongre ; les verrières de côté offertes par M. Camille de la Roche, marguillier de Sainte-Waudru, représentent SS. Augustin, Albert, Camille de Lellis et Sainte-Anne.

9. *Chapelle du Sacré-Cœur de Jésus.* On y trouve deux grands bas-reliefs de du Breucq : *Le Portement de la Croix* et *La Flagellation.* Ils avaient été placés sur le jubé en 1545. Le célèbre artiste reçut pour ces sculptures une somme de 300 livres. — Tableau de la Véronique ancien.

10. *Chapelle de Sainte-Aldegonde.* Au retable, tableau d'un maître inconnu : *La Mort de Sainte Aldegonde*, au milieu de ses compagnes. Dans les boiseries latérales, quatre panneaux figurent des scènes de la vie de cette Sainte. A droite, trois niches ogivales contiennent des statues de Sainte-Waudru, de Sainte-Gertrude et de Sainte-Amalberge ; elles datent tout au moins du commencement du XVI[e] siècle. A l'autel, ange en marbre d'assez jolie facture.

Mentionnons aussi deux belles tombes qui sont appliquées contre les murs de cet oratoire : celle d'Eléonore-Jeanne de Mérode, chanoinesse puis vicomtesse d'Alpen († le 1[er] mai 1685) ; une autre en marbre noir avec armoiries polychromées contient l'épitaphe de Jean-Baptiste de Tassis, fils de Leonardo de Tassis, chevalier, maître-général des postes de l'Empire d'Allemagne († 10 juin 1580).

11. *Chapelle de Saint-Ghislain*, jadis de Saint-Firmin. Autel Renaissance surmonté de la statue de Saint Ghislain avec l'ours et l'aigle traditionnels. — Tableau sur bois représentant *la Descente de croix*, bonne peinture mais détériorée. — Autre toile offrant un homme assis dans l'attitude de la méditation, aussi détérioré, d'un dessin méritant.

12. *Chapelle de Sainte Marie-Madeleine*, l'une des plus curieuses du pourtour du chœur. Retable en marbre noir et albâtre du XVI[e] siècle. Il a été exécuté spécialement pour décorer cette chapelle par Jacques du Breucq en 1549. On y voit deux bas-reliefs traités avec un art remarquable : *La Madeleine parfumant la tête du Sauveur dans la maison du Pharisien* et *Jésus apparaissant aux*

Saintes-Femmes, après sa résurrection, en costume de jardinier. Ces deux sujets superposés sont cantonnés des statuettes des quatre Evangélistes et surmontés de la statue de la Madeleine d'un très beau style. — Les gradins du retable offrent deux sculptures moins importantes provenant du jubé : *La mort d'Ananias et de sa femme* et *le choix de Saint Mathias pour remplacer Juda*. Sur le socle de l'autel, un bas-relief de *Jésus mis au tombeau* a été encastré en 1865. Il provient de l'ancienne décoration de l'église.

Sur les murs latéraux, deux autres bas-reliefs d'un dessin admirable et d'un modelé parfait figurent la *Descente du Saint-Esprit* et l'*Ascension*. Ce sont également des morceaux du fameux doxal de du Breucq, mais ils ont été entourés de cadres pseudo-gothiques qui font un étrange disparate avec le goût nettement classique de ces sculptures.

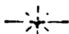
Un tableau du siècle dernier montrant la Vierge de Cambron frappée par le Juif (1326) complète la décoration de cette chapelle.

13. *Chapelle de Sainte-Aye*. On n'y voit qu'un autel Renaissance très simple. — Reliquaire de Sainte-Aye en bois doré. — Statue de N.-D. du Chœur. — Tableau représentant la Vierge.

En face de l'autel, dans l'ambulacre, on voit une pierre sépulcrale en marbre blanc rappelant qu'au-dessous se trouve la sépulture de Sainte Aye, seconde abbesse du monastère de Sainte-Waudru.

14. *Chapelle du Sacré-Cœur de Jésus*. — Rien de remarquable que deux petits médaillons en bois, style Louis XV, figurant *la Cène* et *l'Agneau pascal* et un tableau représentant *la Cène*.

15. *Chapelle de N.-D. du Mont-Carmel*. — On y remarque au-dessus de l'autel une grande toile d'Abraham Teniers, *l'Elévation en croix*. Au mur, tableaux de *la Sainte Vierge et de la Trinité*, et de *Saint-Etienne* ; celui-ci, dans son état actuel de détérioration, paraît n'être pas dépourvu de mérite.



LE TRÉSOR. — Au siècle dernier, la collégiale possédait un trésor splendide, pouvant rivaliser avec ceux des basiliques les plus renommées, par sa valeur intrinsèque ou historique. L'invasion française de 1792 a détruit la plus grande partie de ces richesses. Néanmoins, l'église a pu récupérer quelques reliques précieuses du passé. Nous citerons parmi les principaux objets de sa trésorerie :

L'anneau dit de *Sainte Waudru* en or massif portant comme châton un rubis bleu semblable à ceux du Sénégal. Le travail d'orfèvrerie accuse une époque très reculée.

Une agrafe très ancienne dite la *Benoîte Affique*, que la tradition

prétend avoir également appartenu à la patronne de Mons. Ce bijou est romain ou gallo-romain. Il se compose d'un onyx bleu à deux couches gravé en intaille. Le sujet représenté est païen et figure, selon toute probabilité, les « Trois Grâces ». Les perles fines orientales qui l'entourent et la marcassite qui y est appendue furent fréquemment employées dans la joaillerie antique. La façon rudimentaire usitée pour enchâsser ces pierreries est de nature à démontrer la haute antiquité de cet objet.

La Benoîte Affique est souvent citée dans les documents anciens Plusieurs fiefs du chapitre noble de Sainte-Waudru se relevaient symboliquement par le baisement de ce bijou.

La *Croix abbatiale*, remarquable croix byzantine à double traverse, en argent doré, gravé et incrusté de pierres fines non taillées. On l'attribue au VIIe ou au VIIIe siècle de notre ère. Elle est, par sa forme, par les dessins dont elle est revêtue au revers, d'origine orientale ou tout au moins imitée sur une croix apportée de l'Orient.

Le trésor possède de très beaux reliquaires. En première ligne, citons celui qui renferme une dent et une jointure de Saint Vincent, époux de Sainte Waudru. On l'attribue généralement au célèbre orfèvre du XIIe siècle, Frère Hugo de Walcourt, religieux d'Oignies, dont la renommée est devenue pour ainsi dire européenne. Il est de forme dite vasculaire pédiculée. Sur un pied circulaire, décoré d'exquis filigranes et enrichi de pierres précieuses, s'élève une tige cylindrique à sections alternativement ciselées et niellées; elle se termine supérieurement par des volutes élégantes et compliquées du travail le plus délicat qui lui donnent l'apparence d'un chapiteau roman. Cette colonnette supporte un disque à huit lobes rabattus ornés de ciselures et de niellures, servant lui-même de base à un petit pinacle gothique ajouré, à crochets se terminant en croix. Des perles brutes décorent les extrémités de la croix. Cet édicule semble être d'âge plus récent. L'inscription *De Sancto Vincentio* est en caractères romans.

Reliquaire du Saint Sang. Il figure une petite église gothique longue de quelques centimètres avec fenêtres, clochetons, etc., merveilleusement travaillés. C'est une œuvre inestimable au point de vue de l'art. Elle fut donnée par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne et comte de Hainaut, au chapitre de Sainte-Waudru, comme offrande, en 1451, quand il vint tenir dans notre collégiale le chapitre de la Toison d'Or.

Dent de Saint Ghislain renfermée dans un petit édifice ogival. Il est supporté par Saint-Ghislain, en costume d'abbé, ayant à ses côtés l'aigle et l'ours. Ce reliquaire en argent doré est du XVe siècle.

Petit os de Saint Germain renfermé dans une boite en cristal privée de son édicule, soutenue par la statue du saint, en costume d'évêque. Cet objet en argent doré est dans le style du XVe siècle.

Reliquaire en argent doré de Saint Eloi. Deux anges, les ailes éployées, soutiennent un cylindre en cristal contenant une partie du bras du saint évêque de Noyon. Au-dessus, se dresse un édicule à quatre faces percé d'une baie par laquelle on aperçoit un os de saint Laurent, martyr. Le cylindre est supporté par un pilastre orné d'un écusson armorié : de gueules à une croix d'argent. Sur la base du tout, un personnage portant le manteau de chanoine et l'aumusse est agenouillé devant l'image de Sainte Waudru. Une inscription gravée sur le socle apprend que le donataire de ce reliquaire est maître Pierre Cramette, secrétaire du roi de France, chanoine de Noyon et de Sainte-Waudru de Mons, de 1376 à 1401.

Deux reliquaires en forme de monstrances. L'un en argent contenant une relique de Sainte Waudru est de style ogival de la décadence et fort peu orné. Le second en cuivre, du XV[e] siècle, montre une monstrance pédiculée à quatre faces, affectant des formes architecturales et fermée au sommet par un couvercle conique. D'après une inscription, il a jadis appartenu aux Pauvres-Sœurs du Béguinage de Cantimpré.

De l'époque de la Renaissance, la collégiale conserve d'autres reliquaires dont plusieurs d'assez mauvais goût. Notons cependant comme possédant un certain mérite, celui de Saint Marcel, pape, en argent, offrant un ange supportant la relique et celui de la Sainte Croix conçu dans le même genre. Les reliquaires en argent de Saint Procope et de Saint Roch paraissent aussi sortir des mains d'un bon maître.

Jolie statuette de Saint Hilaire en argent, travail du XVI[e] siècle.

Reliquaire renfermant de petites statuettes en chêne finement sculptées.

Parmi les objets servant directement aux cérémonies du culte, le trésor renferme un calice en cuivre doré d'une belle forme ogivale ; un autre en argent doré à pied divisé en sept lobes gravés, donné au chapitre par la chanoinesse Anne de Lannoy dite de la Mottrie ; un autre à nœuds et à jours, de même matière provenant de l'église de Saint-Germain ; un calice en argent, style moderne, donné en 1804 par M. Deruesne, doyen de Sainte-Waudru.

Un bel ostensoir provenant de Saint-Germain, travail du XVI[e] siècle, portant deux statuettes du Christ et de la Vierge qui paraissent être d'une époque postérieure.

Un autre de style moderne mais d'un beau travail donné en 1807 par M[me] de Masnuy, née de Sécus.

Quatre ciboires en argent doré, dont un avec couvercle, assez curieux.

Anciennes burettes en argent de style Louis XV.

Deux magnifiques garnitures de missels en argent provenant du chapître de Sainte-Waudru et de Saint-Germain. On y remarque des rinceaux avec anges travaillés au repoussé.

Six jolis chandeliers de la confrérie de Saint Hilaire. — Six autres et une grande croix d'ostension de 2m de haut qui est placée sur le maître-autel aux jours solennels. Elle est signée sur le pied *de Bettignies, 1742*, et a été exécutée par Pierre-Joseph de Bettignies, fils de Claude-Joseph si souvent cité dans cet ouvrage.

Une croix processionnelle d'argent provenant de l'ancien maître-autel de Sainte-Waudru. Ce morceau rappelle l'art du XVe siècle, mais est d'une facture assez bizarre. La croix se compose de bras cylindriques hérissés de tronçons de branches coupées. Le Christ qui y est attaché est d'un dessin très incorrect et d'une époque moins ancienne.

Paire d'*affiquets* ou boucles d'oreilles données par la dame chanoinesse de Mercy d'Argenteau ; on les attachait jadis à la châsse.

Quatre médailles en émail montées sur or, signes distinctifs que jadis les chanoinesses portaient sur la poitrine ; elles représentent Sainte Waudru et ses deux filles Chaque année, elles sont portées par les enfants qui ont obtenu les premières places au catéchisme paroissial.

Le trésor renferme encore un livre d'heures du XVe siècle, enluminé de quatorze grandes miniatures, d'encadrements, de lettres ornées, de figures de saints d'un dessin et d'un coloris vraiment remarquables. Sa reliure historiée date du temps. Le fermoir armorié, émaillé et niellé, est très beau. Il a appartenu au commencement du XVIe siècle à Jeanne Boulenger, épouse de Jean Ruffault, dame de Neuville et de Boussoit-sur-Haine.

L'église de Sainte-Waudru n'a conservé que des restes peu importants de ses magnifiques ornements sacerdotaux : à citer les orfrois d'une chape datant du XVIe siècle et offrant sept beaux médaillons historiés en broderie.

Dans ce siècle, elle a recouvré un ornement complet, argent et or provenant de l'abbaye de Lobbes : une chasuble en or fin de grande valeur ; une chasuble rouge et blanche provenant de l'église Saint-Germain, avec brodure représentant N.-D. de Montaigu. Elle conserve un surplis en dentelles de Valenciennes, travail très fin fait à la main et au fil de Flandres et plusieurs ornements en dentelles de Malines, d'une grande valeur.

Le visiteur verra par cette énumération que le trésor de Sainte-Waudru, malgré ses pertes, est encore digne de la principale église de Mons.

L'ÉGLISE DE SAINTE-ÉLISABETH

(RUE DE NIMY)



Gérard, sire de Werchin et de la Longueville, sénéchal du comté de Hainaut, avait son hôtel sur l'emplacement de cette église. Il mourut le 9 octobre 1340 des suites d'une blessure reçue dans un tournoi donné à Mons, le 25 septembre précédent, par le comte Guillaume II d'Avesnes.

Sa veuve Isabeau d'Antoing et son fils Jean convertirent leur

demeure seigneuriale en chapelle avec hôpital dont on jeta les fondements en 1345. Dès la fin du XIVe siècle, on songeait à convertir cet oratoire en église paroissiale pour desservir les besoins religieux de la population montoise qui s'était augmentée dans ce quartier. Toutefois, ce ne fut qu'au commencement du XVIe siècle, en 1516, que le titre paroissial put lui être accordé.

De 1525 à 1585, on construisit un bel édifice de style ogival qui fut consacré en 1588. Il comportait trois nefs, ambulacre autour du chœur, quatorze chapelles latérales, deux portails, l'un à front de la rue de Nimy, l'autre dans la rue des Fossés donnant accès à un petit champ mortuaire. Au-dessus de l'entrée principale existait une très belle et très haute tour.

Le 10 avril 1716, jour de la fête de l'Annonciation, une fusée que l'on avait lancée pour figurer la descente du Saint-Esprit embrasa la voûte en bois et incendia la plus grande partie de l'église. Ce monument fut réédifié, à peu près dans l'état où nous le trouvons aujourd'hui, sur les plans de l'architecte C.-J. de Bettignies, qui maintint toutes les parties de l'ancienne église qui étaient encore de quelque solidité, les piliers, les bas-côtés de la rue des Fossés et une partie de la façade. Le reste fut reconstruit en style Renaissance.

Sous le régime républicain, en 1794, ce monument désaffecté servit de temple de la déesse Raison, de la Loi, et fut le théâtre des fêtes civiques organisées par les agents français. En 1797, elle fut rendue au culte. Depuis le Concordat, elle est le siége d'une paroisse primaire ayant pour succursales Saint-Nicolas-en-Havré et les églises d'une partie du canton de Mons.

Dans l'édifice actuel, l'attention est fixée d'abord par le beau campanile qui surmonte l'église. C'est une création de l'architecte de Bettignies aidé de Jean Mahieu, charpentier, qui se recommande par sa sveltesse et son originalité. Ses étages ajourés, ses gracieuses volutes servant de contreforts, ses galeries avec balustres Renaissance ont souvent tenté le crayon de l'artiste. Nous reproduisons (page 135) une vue de cette flèche prise de la Grand'Place.

Ce campanile surmonte une tour quadrangulaire dont l'ornementation date de deux époques : la base est de 1686 ; le haut est postérieur à l'incendie de 1716. La façade à front de la rue de Nimy se

compose d'une porte en plein cintre accostée de colonnes et de pilastres d'ordre ionique-composite ; au tympan, on a utilisé des sculptures plus anciennes, des lambrequins et deux tenants d'armoiries : un triton avec armure, heaume et glaive, une sirène peignant sa chevelure en se regardant dans un miroir. Ces deux bas-reliefs, exécutés en pierres d'Ecaussines, offrent des œuvres assez intéressantes de l'art des imagiers montois ; elles paraissent dater du XVIe siècle.

La tour dont nous venons de parler présente un enfoncement rectangulaire où se trouvait jadis une statue de Sainte Elisabeth et une grande fenêtre en plein cintre, surmonté d'un fronton avec galerie entourant la base du campanile. Un cartouche au-dessus de la niche porte le chronogramme : DEO AVGVSTÆQVE ELISABETH EXTRVCTVM, qui rappelle l'année de la construction (1686).

Les côtés de la tour et le collatéral droit ont été conservés dans leur style du XVIe siècle. Il y a là des restes d'architecture ogivale modifiée par les traditions de la Renaissance qui sont curieux au point de vue archéologique.



L'intérieur de Sainte-Elisabeth montre un vaisseau orienté vers l'Est, de 62^{m}10 de long dans l'œuvre sur 29^{m} de largeur, divisé en trois nefs séparées par seize piliers à nervures prismatiques, dont quatre engagés. Ces colonnes ont été surmontées de chapiteaux corinthiens qui supportent un entablement très en saillie. Au-dessus, des pilastres plats encadrent des fenêtres en plein cintre. Cette disposition assez bizarre ne laisse pas d'attester une certaine habileté chez un architecte qui avait à approprier des parties d'un édifice ogival dans une construction Renaissance.

Sainte-Elisabeth, par suite de l'incendie de 1716, n'a guère conservé d'œuvres remarquables dans son mobilier.

Le maître-autel, en forme d'arc triomphal, date de 1830 ; il n'a de remarquable que sa table en marbre blanc. Le reste est théâtral et de mauvais goût.

Les fenêtres du chœur sont garnies de trois grisailles modernes aux armes des familles de Werchin et de Melun ; leur situation à une trop grande hauteur annule leur effet.

Les boiseries du chœur avec pilastres et médaillons, vingt-huit stalles hautes et dix-huit basses, sont d'un bon style : elles proviennent du couvent des Minimes de Mons. (1)

Le lutrin en cuivre ciselé, style Renaissance, posé sur socle de marbre rouge, provient du prieuré de Bois-Seigneur-Isaac.

Dans la grande nef, on remarque un jubé fort élégant supporté par des colonnes corinthiennes en marbre rouge. Les orgues renfermées dans un buffet que surmonte la statue du roi David avec la harpe sont très belles ; des travaux importants y ont été exécutés par la maison Schulze et Merkhlin il y a vingt ans. Elles peuvent être citées parmi les meilleures du pays.

CHAPELLES. — Il y en a quatorze dont deux placées latéralement au chœur, là où prenait naissance une *carolle* qui devait faire le tour du chœur. Nous les mentionnons simplement avec les objets d'art qu'elles renferment.

Côté droit en entrant : 1. Chapelle non ornée où l'on remarque un bénitier du XVII[e] siècle.

2. *Le Sacré Cœur de Jésus.* Tableau de M. Nicolas Legrand, de Mons : *Sainte Marie Alacoque.*

3. *N.-D. de Bon Secours.* Statuette en bois de quelque mérite. Elle a été polychromée et enchassée dans un retable gothique orné de bas-reliefs. — Vitrail représentant l'*Adoration des Bergers*, donné par les héritiers de M. A. de Behault en 1889.

4. *Saint Eloi.* L'autel offre un retable orné d'un tableau du XVI[e] siècle représentant le patron des orfèvres, maréchaux, etc., qui, dès 1434, y avaient leur lieu de réunion. Châsse en bois doré de Saint Basile.

5. *L'Ange Gardien.* Tableau représentant Tobie et l'Ange, de M. Edouard Parez, peintre de Mons. — Sous la fenêtre, vieux panneau peint représentant Saint Pierre.

6. *Chapelle des Trépassés.* L'autel est orné d'un tabernacle en écaille avec statuettes en argent, qui est d'un grand mérite. — Crédence style Louis XV. — Beau confessionnal style rocaille. — Trois bons tableaux décorent cette chapelle : *Le Christ et les Saintes Femmes*, attribué à Francq. *Le Christ en croix et les deux larrons*

(1) Couvent datant de 1618 et occupant l'emplacement des maisons n[os] 48-52 de la rue de Nimy, n[os] 18-26 de la rue Antoine Clesse et n[os] 11-13 de la rue des Passages.

qui n'est pas sans mérite et un vieux panneau à fond doré représentant *Le Christ mort* que l'on croit être de Bernard Van Orley.

7. *Chapelle du Saint Sacrement*, avec retable en bois polychromé, anges porte-lumières, dans le style du XV[e] siècle. Cette œuvre moderne et très réussie a été érigée sur les plans de M. Cuypers et sort des ateliers de MM. Cuypers et Stolzenberg, de Ruremonde. — Vitrail donné par feu M. Jules de Cocquéau des Mottes, président du Conseil de fabrique. Il représente des docteurs et des adorateurs de l'Eucharistie, SS. Norbert, Thomas, Augustin et Sainte Julienne.

8. *Chapelle de N.-D. de Hal* (côté gauche). Cette chapelle, entièrement polychromée, renferme un retable ogival dont les plans ont été donnés par M. le baron Béthune d'Ydewalle. Il se compose de trois niches contenant les statues de la Vierge, de Sainte Anne et de Saint Jean ; des pyramides à jour surmontent le tout.

9. *Chapelle de Saint Joseph et la Sainte Famille.* L'entablement de l'autel encadre un tableau de M. Van Ysendyck représentant la *Sainte Famille.* — Beau confessionnal semblable à celui de la 6[e] chapelle. — Crédence Louis XV. — Ancien tableau de la *Sainte Famille* qui n'est pas sans valeur. Autres figurant les *Noces de Cana* et le *Denier de César* qui sont de mérite. — Banc sculpté daté de 1648, près de l'autel.

10. *Chapelle de Saint Donat.* Buste du saint en cuivre doré, à l'autel. — Tableau représentant le *Baptême de Notre-Seigneur* surmontant les Fonds baptismaux. Châsse en bois peint et doré contenant des reliques de Saint Georges, martyr, provenant de la chapelle échevinale sur la Grand'Place.

11. *Chapelle de N.-D. des Sept Douleurs*, avec autel polychromé de même que les murs, et un retable forme tableau représentant sur fond doré Saint Dominique recevant le Rosaire et l'Annonciation. — Vitrail de N.-D. de Lourdes accompagnée d'anges jouant et chantant; au-dessous, une grotte en ciment de N.-D. de Lourdes.

12. *Chapelle de Saint Luc et de Sainte Renelde*, siège de la Confrérie montoise de peintres et tapissiers. — En face de l'autel, tableaux représentant Sainte Marguerite et l'Ensevelissement du Christ. Petite crédence Louis XVI très jolie.

13. *Chapelle de la Croix.* Autel ogival de 1862, orné de bas-reliefs. — Sous la fenêtre, dans une crypte entourée d'une décoration ogivale de 1860, statue du Christ mort. — Cette chapelle est complétement polychromée.

Sur la muraille, en face de l'autel, grande croix en pierre provenant d'un vieil oratoire enclavé dans les anciennes fortifications et connu sous le nom du « Bon Dieu dans les ouvrages ».

14. *Chapelle de N.-D. de Cambron.* Statuette de N.-D. de Cambron du XVIe siècle, provenant d'une ancienne chapelle située hors la porte du Parc, dans les ouvrages avancés de la forteresse. Cet oratoire avait été bâti après 1362, sur l'emplacement de la lice où se donna en 1326 un duel judiciaire entre le juif Guillaume, accusé de sacrilège, et Jean le Flameng, d'Estinnes. — Grande dalle tumulaire du XVIe siècle très bien sculptée. — Tableau représentant la Présentation de Marie au temple, ornant jadis la chapelle de Bon-Secours.

Contre cette chapelle, au bas du collatéral gauche, autre toile de valeur représentant Saint Philippe de Néry.



Trésor. — Au milieu d'objets modernes, on y rencontre quelques objets dignes d'être mentionnés : Reliquaire de Sainte Cicercule en argent composé d'un cylindre en cristal supporté par un pied orné, donné en 1628, par Adrienne de Hamal, au couvent des Filles de Notre-Dame, d'où il est venu à l'église de Sainte-Elisabeth. — Deux reliquaires en argent en forme de soleil de Saint Christophe, martyr, dont l'un date de 1716, le second de 1592.

Trois ciboires dont l'un en vermeil, de 1641, est orné d'un joli travail fait au repoussé. — Calice avec pied à 6 lobes ornés de ciselures, datant du XVIIe siècle et servant à la chapelle de Sainte-Renelde. — Joli calice offert par M. Gravez, ancien curé-doyen de l'église de 1851 à 1868, puis évêque de Namur, décédé en 1883. — Belle boîte aux Saintes huiles en argent, portant le millésime de 1559, d'une forme élégante et d'un travail de ciselure très remarquable. Elle représente une église supportée par quatre lions et surmontée d'un dais avec le Christ et Sainte Elisabeth.

La masse du bedeau en argent, une pièce de 1^{m}10 de hauteur, est d'un mérite très réel. Un groupe la couronne : Sainte Elisabeth en costume royal entre deux pauvres. Ce groupe a été exécuté en 1616 par Aubert Gérard, orfèvre de Mons. Le bâton date de 1810 et est l'œuvre de A.-C.-J. de Bettignies.

L'église paroissiale conserve encore plusieurs ornements sacerdotaux du XVIIe siècle avec orfrois historiés. A noter notamment une chasuble dont le sujet est l'Adoration des Mages.



ÉGLISE
DE SAINT-NICOLAS-EN-HAVRÉ

(RUE D'HAVRÉ)

Une bulle du pape Lucius III, du 18 février 1182, mentionne en dehors des remparts de Mons l'existence de la chapelle des Infirmes *(capella infirmorum)* qui donna naissance à cette église. Cet oratoire était destiné aux malades que l'on recevait dans un hôpital adjacent, celui de Saint-Nicolas, fondé au XII[e] siècle, supprimé au siècle dernier. Cette institution occupait l'emplacement des habitations n[os] 97-103 de la rue d'Havré et n° 13 de la rue de la Biche.

Un hameau se forma autour de cette chapelle, que le chapître de Saint-Germain érigea en temple paroissial par acte du mois de juillet 1224.

En 1416, on posa la première pierre d'une nouvelle église. Le maître-maçon, Jehan de Hesdin, en exécuta la bâtisse sous la direction de Pierre Aubry et de Guillaume Cannebustin. Cet édifice, achevé en 1436, avait été livré au culte dès 1423. L'année suivante, on commença les fondations de la tour dont la flèche fut terminée en 1449.

Le 15 janvier 1664, un violent incendie détruisit l'église de Saint-Nicolas, à l'exception de la tour dont le sommet seul subit les atteintes du feu. L'ingénieur Anthony donna le plan de sa reconstruction qui, commencée en 1664, ne fut complètement achevée qu'en 1700-1701.

Cet édifice a été bâti dans le style Renaissance, de façon assez solide, mais l'appareil de la maçonnerie composée en partie de vieux matériaux laissait beaucoup à désirer, surtout à l'intérieur. En 1890-1891, sur l'initiative de M. Lalieu, curé de la paroisse, et de la fabrique, avec les dons des paroissiens, on a restauré complètement cette partie de l'église. On a relevé le niveau jadis abaissé de certaines parties. Les pierres ont été grattées; un revêtement en ciment a simulé la pierre bleue pour les arcs de la voûte construits en briques, la pierre blanche et la brique maritime pour les grands

plats et la voûte qui auparavant étaient, comme d'ailleurs toutes les parties intérieures, recouverts d'un vulgaire badigeon.

Les travaux ont été exécutés d'après les plans de M. Brassine, architecte à Bruxelles. Aujourd'hui, ils se complètent par une restauration des chapelles, des œuvres d'art, la pose de vitraux, etc. Avant peu, l'église de Saint-Nicolas, dans son genre, sera un édifice des plus remarquables de la ville. On pourra y suivre presque à chaque pas une idée qui semble avoir hanté ses constructeurs, bâtir un temple Renaissance imitant dans sa structure générale la collégiale de Sainte-Waudru et même sa décoration. Il y a là un parallélisme curieux à étudier.



De l'église ogivale, il ne subsiste que la tour placée à gauche de l'entrée principale. Elle est carrée, bâtie en moëllons, briques et pierres bleues, soutenue sur deux faces par des contreforts, divisée sur sa hauteur en cinq étages qu'indiquent des baies ogivales fort simples. La flèche qui la surmonte est octogonale et ornée de clochetons Ce campanile renferme deux cloches dont l'une fondue en 1664 et l'autre refondue en 1891 qui a remplacé un ancien « dindin » venant de l'église des Dominicains.

La façade placée à côté de la tour n'occupe que les deux tiers de la largeur de l'édifice et couvre la grande nef et le collatéral droit. Elle se compose de deux pignons avec attiques, percés de trois fenêtres dont une murée et d'œils de bœuf. Sur le pignon de la nef s'applique un porche extérieur d'ordre dorique avec une belle voûte de transition ; on y a accès de la rue par un perron droit.

Deux autres entrées situées au transsept n'ont rien de remarquable à l'extérieur ; celle de l'O., condamnée aujourd'hui, servait d'entrée aux sœurs et malades de l'hôpital de Saint-Nicolas.

L'église orientée du S. au N. mesure dans l'œuvre 69^{m}85 de longueur, 25^{m}85 de largeur, 21^{m} de hauteur sous clef. Sa forme est la croix latine avec transsept situé presque au milieu, abside. 21 chapelles régnant sur tout le pourtour; dix le long des basses nefs, onze autour du chœur. Le transsept est supporté sur quatre



J. MALVAUX SC

piliers quadrangulaires ; 22 colonnes d'ordre toscan, dont quatre engagées dans ces piliers, séparent le chœur et la nef des collatéraux et supportent des arcades en plein cintre ; six de celles-ci, celles du chevet, sont en ogives. Les arcs de la voûte s'appuient sur des culs de lampe. Enfin l'édifice est éclairé par 46 fenêtres en plein cintre.

Le style général de l'édifice est toscan, mais pas absolument pur. L'ensemble est très beau, sinon imposant, surtout depuis la restauration des parties intérieures.



La décoration de l'église, datant du siècle dernier, est conçue dans le style Louis XV et Louis XVI. Dans ce genre, elle présente des œuvres très réussies et d'autant plus précieuses qu'elles émanent de sculpteurs montois, de véritables artistes dans le bois.

Le Chœur. — On y trouve un maître-autel Renaissance de grandes dimensions avec retable. Celui-ci fut commencé en 1717-1718 par le sculpteur montois Simon Bonniau et fut transformé en 1757 et années suivantes jusqu'en 1782 par Charles-Augustin Fonson, autre artiste de notre ville, en partie avec les fonds d'une confrérie célèbre de l'église, celle de la Sainte-Trinité pour la rédemption des captifs. Tout en haut, une gloire montre la Sainte-Trinité environnée d'anges et de chérubins ; ce groupe remarquable a été donné à l'église par les membres de cette corporation.

Le reste de l'autel offre un grand portique en bois composé d'une arcade centrale, et sur les deux côtés d'entrecolonnements avec balustrades, médaillons, lambrequins et draperies. Le centre est occupé par la statue de Saint Nicolas entouré d'anges ; de part et d'autre se voient SS. Jean de Matha et Félix de Valois, fondateurs de l'ordre des Trinitaires.

La table d'autel en marbre noir et blanc offre la forme d'un tombeau soutenu par des consoles ; cette œuvre d'un mérite fort contestable ne date que de 1860. Elle supporte un tabernacle en style rocaille surmonté d'un grand Crucifix remarquable. Des deux côtés, des séraphins sont agenouillés sur des volutes ; ils ont été

sculptés par le Montois Alexandre Ghienne en l'année 1785 ; cet artiste a aussi exécuté les séraphins de la partie supérieure du retable. Ces morceaux attestent un ciseau très habile.

C'est Claude-Augustin Fonson qui a dessiné et sculpté les magnifiques boiseries, les stalles, la clôture du chœur. Ces ouvrages en style Louis XV accusent un ciseau qui se jouait du bois et en tirait les plus délicates créations.

Les quatre colonnes en avant du maître-autel, revêtues de ces boiseries, présentent des bas-reliefs convexes richement encadrés : On y voit la *Résurrection*, la *Descente du Saint-Esprit*, le *Triomphe de la Religion*, le *Paradis*.

Les stalles exécutées en 1755-1756, comprennent 20 siéges pour le clergé et les chantres et 10 pour les enfants de chœur; elles sont surmontées de panneaux sculptés dans le même genre. Des bas-reliefs séparés par les bustes du Christ, de Saint Jean-Baptiste et des quatre Evangélistes, figurent : le *Paradis terrestre*, une scène du *Déluge* très saisissante, le *Serviteur d'Abraham et Rebecca*, le *Passage de la Mer Rouge*, la construction d'un temple, celui de Salomon. — On pourrait peut-être y voir la figure de Fonson s'occupant de son travail, scène analogue à celle que nous avons notée à Sainte-Waudru (voy. p. 129), le *Retour des fils de Jacob en Egypte* avec le jeune Benjamin, l'*Adoration des Bergers*, les *Rois Mages*.

La clôture des ouvertures du chœur est aussi très légère et gracieuse. Elle comprend des balustrades en fer et cuivre s'appuyant sur des consoles ; celles-ci supportent quatorze anges donnant un concert : l'un impose silence, le second dirige ayant sous les yeux une page de musique, deux chantent et les autres jouent de la harpe, de la lyre, du violon, de la clarinette, du hautbois, du basson et de la trompette. Cette décoration est fort curieuse au point de vue des instruments de musique du siècle dernier.



Le Transsept et la Nef. — A noter les deux porches intérieurs en chêne, dans le beau style Louis XVI, qui garnissent les entrées latérales. Ils ont été exécutés en 1779-1780 sur les dessins du peintre Desoignie par J.-B. Antoing, sculpteur, et Philippe

Sadin, menuisier. La partie principale se compose de pilastres soutenant un fronton ; au-dessus, à l'arrière-plan, un socle sert de base à une pyramide chargée des attributs du sacerdoce. Quatre grandes statues en pied de la Prudence, de la Justice, de la Force et de la Tempérance complètent ces portiques que l'on admire à juste titre.

Les murs latéraux du transsept sont percés de deux grandes fenêtres qui, prochainement, seront ornées de vitraux de M. Capronnier représentant la Sainte-Face et le Sacré-Cœur, dons des familles Hervy et Deportemont.

Notons encore dans cette partie de l'édifice deux statues d'assez grandes dimensions sur des consoles appliquées aux deux pilastres : l'*Ecce Homo* et *N.-D. des Sept Douleurs*. Elles ont été données en 1689 par A.-F. Ghodemart, écuyer, seigneur de Wadimpreau et de Nouvelles et par sa sœur Florence.

Dans la nef, on remarque une belle chaire de vérité de forme hexagonale sculptée en chêne, ornementée de bas-reliefs, de bustes, d'une gloire avec le Saint-Esprit, de deux séraphins, œuvres de Ghienne. — Quatre appliques contre des colonnes surmontaient jadis des bancs d'œuvre. L'une d'elles offre des bas-reliefs : la scène de l'institution de l'Ordre des Trinitaires, un ange et deux captifs, la Vierge, la Foi, l'Espérance et la Charité, la Sainte-Trinité, et au-dessus un panneau du peintre Baillon qui avait donné en 1785 le plan de cette décoration, sculptée ensuite par C.-A. Fonson.

Ce banc était affecté à la Confrérie de la Sainte-Trinité. Les trois autres, réservés aux membres de la fabrique et aux confréries du Saint-Sacrement et de N.-D. du Mont-Serrat, sont moins ornés; leur style rappelle les bonnes traditions artistiques de l'époque de Louis XVI.

Les orgues sont placées au bas de l'église sur un jubé sculpté en 1729 par MM. Théodore Joniaux et Laurent Brognet, marbriers. Ce jubé a pour supports huit colonnes corinthiennes en marbre gris, dont quatre adossées à la porte de l'église; celle-ci est ornée de trois arcades cintrées couvertes de moulures et de médaillons de mérite.



Les Chapelles. — 1. *Chapelle de Sainte Anne*, au bas du collatéral, à droite de la nef. Autel de style corinthien exécuté en 1728-1739. — Copie du tableau de Rubens, *La Sainte Famille*, faite par Mlle Reine Knapp, de Mons.

2. *N.-D. du Mont-Serrat*. Clôture en marbre gris. Retable d'ordre composite de 1733 représentant au centre la Vierge sous une grotte. Dans les boiseries latérales, panneaux représentant le sanctuaire du Mont-Serrat ; Saint Raymond de Pennafort, avec armoiries et la date de 1734 ; l'assassin de Richilde, fille de Guyfra Pelos, découvert par des chasseurs ; Saint Ignace de Loyola offrant son épée à la Vierge. — Vitrail daté de 1874 représentant la Naissance de la Vierge, et les armoiries des comtes de Vinchant de Milfort, ses donateurs.

3. *Saint Fiacre*. A Mons, c'est le patron des « fourboutiers », habitants de la banlieue de Mons qui s'occupent de la culture des légumes. — Autel et retable d'ordre composite avec la statue du patron recouverte d'un tableau. — Toile représentant la Cène.

4. *Saint Antoine*. Statuette du patron de 1692. — Dans la boiserie on a placé récemment deux belles peintures sur fond d'or représentant la Vierge et Saint Antoine, œuvres du peintre Tassini, de Liége. — Vitrail moderne figurant Saint Antoine de Padoue, don de la famille Monfort ; il sort des ateliers de M. Grossé-de Herde.

5. *Saint Agapit et Sainte Cécile*. Retable d'ordre corinthien encadrant un tableau représentant Saint Agapit. — On va poser dans cette chapelle un vitrail représentant les patrons, une vue de Mons dans le lointain et, sur le devant, la figure du célèbre compositeur Roland de Lassus qui débuta dans l'art musical comme enfant de chœur de l'église de Saint-Nicolas.

6. *Sacré-Cœur de Jésus et Saint Jean Népomucène* (transsept). Autel d'une belle architecture. — Médaillon en bois soutenu par des anges représentant le martyr de Prague.

Devant cet autel, de l'autre côté du transsept, un cadre renferme la liste de tous les curés connus de la paroisse.

7. *SS. Crépin et Crépinien* (1re chapelle absidale). C'était jadis le siége de la corporation des cordonniers qui reçut des statuts du magistrat dès 1469.

8. *SS. Paul et Macaire*. L'autel offre un tableau figurant la Conversion de Saint Paul. On y voyait jadis l'épitaphe de Michel du Terne, seigneur de la Glisœul, assassiné dans le bois d'Havré vers 1475. Un fragment de sa tombe a été retrouvé lors des travaux récents de restauration. Dans cette chapelle, la corporation des cordiers célébrait ses offices.

9. *Chapelle du Crucifix*. Clôture en marbre. — Au retable, tableau du Christ en croix. — Dans la boiserie, sept panneautins

représentant des scènes de la passion ; ils ne sont pas sans mérite. — Au-dessous de la fenêtre, toile oblongue représentant le Crucifiement.

10. *Chapelle de Saint Pierre et de N.-D. du Pilier*. Tableau curieux peint à Saragosse, représentant cette Vierge, donné par le comte de Bergeyck à la Confrérie de Saint Jacques, établie dans cette chapelle depuis 1704. — Antipendium représentant Saint Jacques de Compostelle.

11. *Sainte Barbe* Clôture en marbre avec armoiries, portant la date de 1779 ; elle est ornée de frises en albâtre qui rappellent la manière de du Breucq — Beau monument funéraire de Marie Descamps († 1714), placé en 1716. Il se compose d'une urne surmontée d'un médaillon et accostée d'anges en pleurs. — L'entrée de la sacristie se trouve dans cette chapelle.

12. *Saint-Sacrement et Enfant Jésus*. Bel autel en forme d'arc triomphal décoré de statues et d'un tableau ancien montrant la Dispute sur le Saint-Sacrement.

13. *La Sainte Famille*. Rien de remarquable.

14. *Les Trépassés*. Cette chapelle offre de belles boiseries d'un très beau style Renaissance ; elles datent de 1710.

15. *Sainte Rolende*. Autel de style ionique datant de 1730 et orné des statues de SS. Servais et Liboire, ainsi que d'un assez bon tableau rappelant le passage de Sainte Rolende à Gerpinnes ; un valet monté sur un arbre annonce à Rolende qu'il découvre les maisons de Villers-Potterie.

16. *Saint Adrien*. Six tableaux, dont cinq dans la boiserie et un au centre de l'autel, présentent des scènes de la vie du patron de cette chapelle.

17. *Saint Joseph*. On y remarque un vitrail moderne à la mémoire de M. Mangin, curé de Saint Nicolas de 1867 à 1888. Cette verrière sortant des ateliers de M. Grossé offre comme sujet la mort de Saint Joseph.

18. *Sacré-Cœur de Jésus et Sainte Face*. Chapelle du transsept correspondant à la sixième. Autel datant de 1782, décoré d'une belle peinture de la Véronique. En face, de l'autre côté du transsept, assez bon tableau donné à l'église en 1843 et représentant la Vierge accompagnée de SS[tes] Catherine d'Alexandrie et Marie Madeleine montrant à Saint Dominique l'image du costume qu'il doit adopter pour son ordre.

19. *N.-D. de Mont-Carmel et Saint Maur*. Dans l'attique du retable, bonne sculpture représentant N.-D. de Marpent. — Magnifique statue de N.-D. du Mont-Carmel sculptée par M. Zenz, de Gand. Elle a été inspirée par une peinture sur bois qui se trouve

sur le mur de cette chapelle : c'est une copie faite en 1636 du tableau de Saint Luc, représentant la Vierge, conservé encore dans la basilique de Sainte-Marie-Majeure à Rome; elle a été donnée à l'église par la comtesse d'Aerschot. — Tableaux représentant Sainte Thérèse et Saint Maur. — Vitrail moderne donné par les familles Nicaise, Decroës et Hubert-Nicaise, exécuté par des verriers de Ruremonde.

20. *Saint Roch.* Autel composite de 1678. Toile montrant Saint Roch au milieu des malades. — Vitrail moderne d'Osterath de Tilff, donné par la famille Desmanet d'Erquenne.

21. *Saint Hubert.* Tableau : Conversion de Saint Hubert. — Belle armoire de style Renaissance ornée de cariatides.

22. *Saint Aubert.* Cette chapelle, siège ancien et moderne de la corporation et confrérie des boulangers, montre Saint Landelin (Maurosus) converti par Saint Aubert. — Statuette de Sainte Waudru et petit panneau montrant la vêture de cette sainte. — Statues de SS. Ghislain et Amand.

23. *L'Ecce Homo.* Bon Dieu de pitié venant de l'ancien cimetière de Saint-Nicolas, sculpture en pierre datant du XVIe siècle au moins. — Fonts baptismaux en pierre, de style ogival, restaurés en 1889. — Près de là, au bas du collatéral gauche, se trouve un monument funéraire à la mémoire de M. A.-G. Boulvin, curé de la paroisse de 1842 à 1866. Notons que dans cette partie de l'édifice on a relevé et encastré dans le mur les tombes de l'église qui étaient encore déchiffrables. Celle en marbre blanc de J.-J. Malaise, ancien curé de la paroisse († 1704), est remarquable par ses sculptures en petit relief.



Le Trésor. — La sacristie où il est conservé va faire place à une spacieuse salle ; on met la dernière main à sa décoration. Les pièces de valeur qu'il renferme sont : un splendide ostensoir en vermeil orné de diamants et de rubis ; plusieurs calices en vermeil très beaux parmi lesquels on distingue celui dont le pied est ciselé à jour, un autre de forme ancienne signé « Desmaret, 1742 ». — Un grand plat ovale en argent avec ciselures. — Deux boîtes aux Saintes Huiles confectionnées en 1664. — Une remarquable masse de bedeau figurant Saint Nicolas assis au milieu de trois anges tenant des bourses. L'orfèvre montois Nicolas-Joseph Beghin a sculpté et ciselé cette œuvre en 1772; elle est du plus pur style Louis XVI. — Quatre vases d'argent de mérite appartenant à l'autel de Saint Fiacre.

Parmi les reliquaires, il faut signaler : celui de Sainte Philomène, en argent, avec statuette ogivale ; ceux de Saint Fiacre et de Sainte

Barbe, en argent; de Saint Adrien, en cuivre, tous trois en forme de cylindre pediculé; des reliquaires forme ostensoir, en cuivre, de SS. Roch et Agapit.

Un ornement sacerdotal servant aux funérailles date du XVI[e] siècle; il est orné de curieuses broderies gothiques en soie, argent et or, représentant le Jugement dernier et la Danse macabre dans le genre d'Holbein.



ÉGLISE

DE

SAINT-NICOLAS-EN-BERTAIMONT

ou de N.-D. de Messine

(RUE DE BERTAIMONT)

Une chapelle, dans la banlieue de Mons, dédiée à Saint Nicolas et déjà mentionnée en 1182, devint le siège d'une nouvelle paroisse dès 1227. Le prêtre Jean Canart, fonda auprès de là un hospice pour pèlerins qui subsista jusqu'à la fin du XIV[e] siècle; il fut alors annexé à la Grande-Aumône et à l'hôpital de Saint Nicolas.

L'église de Saint-Nicolas en Bertaimont resta en dehors de l'enceinte de Jean d'Avesnes. En 1668-1674, cet édifice fut démoli; il n'en reste de traces qu'une petite chapelle du Bon-Dieu de pitié, à droite de la route de Mons à Maubeuge, près du chemin allant à Cuesmes.

Un nouveau temple paroissial fut bâti au bas de la rue de Bertaimont, près de la porte de ce nom, à peu près sur l'emplacement de la demeure de M. le bourgmestre Sainctelette. Il fut démoli en 1799.

En 1803, on mit à la disposition des paroissiens l'église du couvent des Récollets, anciennement des Frères-Mineurs. Ces religieux, appelés par la comtesse Jeanne de Constantinople et son époux Thomas de Savoie, étaient venus s'établir dans la chapelle de N.-D. du Joncquoit en 1238.

L'ancienne église conventuelle, servant aujourd'hui de paroisse, est un édifice de divers styles. Le chœur percé de treize grandes fenêtres en plein cintre est vraisemblablement un reste de l'ancien édifice érigé au XIIIe siècle, dans le style roman. Les nefs ont été reconstruites en style ionique, après le siège de 1691. Contre la façade qui était ogivale, on en a appliqué une autre de 1851 à 1852, également de style classique, décorée de pilastres, d'un fronton et d'un campanile assez mesquin. Dans ce clocher se trouvent deux cloches, dont l'une a été fondue par Jacques Waghevens en 1551.

A l'intérieur, le temple est divisé en trois nefs séparées par des colonnes ioniques avec entablement. Une chapelle assez étendue, celle de N.-D. de Messine, est construite en hors d'œuvre, à la gauche de l'édifice. Deux autres chapelles sont placées de part et d'autre du chœur.



Le Chœur. — Autel moderne (1847) avec retable, où l'on remarque une grande toile de M. Van Ysendyck, l'*Assomption de la Vierge*. — Tabernacle assez bien sculpté venant de l'église du Béguinage. — Sur les murs latéraux, six grandes statues en bois, restes de la décoration du chœur de l'église de Saint-Germain : Moïse, Aaron, Saint Pierre, Saint Paul, Saint Jean Népomucène, Saint François de Sales. — Les stalles et le lutrin appartenaient à l'église du Béguinage. Au-dessus des stalles, se remarquent 14 médaillons en chène sculpté présentant en bas-reliefs d'une belle exécution les bustes du Sauveur, de la Vierge et des Apôtres.



Les Nefs. — La chaire de vérité, d'un mérite incontestable, ornait jadis l'église des Récollets. — Jubé au bas de la grande nef auquel est appendu un assez beau tableau figurant le *Calvaire*.

Dans les nefs collatérales existent d'autres toiles : *la Sainte Famille; Saint Jean Népomucène ; le Sacre de Saint Médard, évêque de Noyon ; Saint Gildart, évêque de Rouen ; la Véritable effigie de Notre-Seigneur*.



CHAPELLES. — Autels de l'Immaculée-Conception et de Saint-Antoine de Padoue, de chaque côté du chœur, provenant de l'église conventuelle des Récollets. — Deux tableaux de M. Dreze : *Sainte Philomène, vierge et martyre ; l'Apparition de l'Enfant Jésus à Saint Antoine de Padoue.*

Chapelle de N.-D. de Messine. On y vénère une madone peinte sur bois au XVIe siècle, et rapportée de Messine, en Sicile, par un pèlerin de Mons. Ce petit panneau assez curieux est soutenu par deux anges. Cette vierge est l'objet d'un pèlerinage qui donne lieu, le 25 mars de chaque année, à une kermesse dans ce quartier de la ville. — Tableaux : *l'Ecce Homo*, d'après Van Dyck ; *les Saintes Femmes au Sépulcre.* — Boiseries provenant de la chapelle de N.-D. de Lorette, en l'église du Val-des-Ecoliers. — Statue moderne de la Vierge, très artistique.

On trouve encore dans l'église de Messine un assez grand nombre de pierres tombales rappelant la mémoire de bourgeois de Mons et surtout de fonctionnaires et d'officiers allemands, écossais, etc., qui appartenaient à la garnison de cette ville. L'église des Récollets était le lieu de sépulture de prédilection des familles étrangères. On relève sur ces dalles les noms des barons de Berlaymont et de Corswarem, Villegas de Pellenberg, Gaillard de Fassignies, marquis de Vinterfelt, comtes de Volkenstein, de Fugger, des nobles familles de Rechegne-Voisine, Murray de Philipp Augh et Kynnimore, baron de Melgum (Ecosse), de Palastri, de Bonne-Degendal (Tyrol), Bolana de Bergunzo, de Siqueyra, de Bibau, de Gaggia, du Bray, Deusz, Hannoye, celui de Henry Jamez, colonel des ingénieurs de l'Empereur d'Autriche, une illustration montoise, etc. On y voyait au siècle dernier les monuments d'Eugène de Berghes, prince de Rache (mort le 4 avril 1688) et du marquis de Risbourg (décédé le 6 février 1690), tous deux grands-baillis de Hainaut, ainsi que ceux de plusieurs membres de la famille de Croy.



TRÉSOR. — L'église de Messine possède deux beaux ostensoirs en vermeil, l'un exécuté par l'orfèvre montois, François de Laoust, en 1664; le second en forme de soleil de grandes dimensions et d'un travail exquis a pour auteur Antoine-Constant de Bettignies, maître orfèvre à Mons; il était jadis conservé dans l'église du Béguinage.

Cinq calices en argent dont l'un de 1609 a appartenu aux Récollets; le pied offre des ciselures représentant les figures du Christ, de Sainte Claire et d'un saint de l'ordre des Récollets.

Deux croix processionnelles en argent, l'une de $0^{m}72$ de haut, ciselée sur ses deux faces par un bon artiste; l'autre de $0^{m}60$ portant

la date 1589, dont le travail fort curieux semble faire remonter plus haut sa confection.

Reliquaire en forme de croix garni en argent, et au centre montrant un médaillon avec une relique de la vraie croix. — Un autre de Saint Antoine de Padoue garni de pierreries. — Un troisième de Saint Martin avec la statuette de ce saint, patron des buffletiers de Mons et ayant appartenu à la corporation de ces artisans. — Deux autres du même genre de Saint Arnould, patron des brasseurs et de Saint Jérôme, celui-ci portant le millésime 1705.

Pièce d'argenterie dite « bateau de Saint Julien », provenant de l'hospice de ce nom en la rue de Bertaimont, de 0m78 h. sur 0m80 l.

Mentionnons aussi quelques ornements assez curieux ayant appartenu aux églises du Béguinage, des Récollets et à l'abbaye du Val-des-Ecoliers.

COLLÈGE SAINT-STANISLAS

(RUE DES DOMINICAINS, 15)

Les Jésuites se sont déjà établis à Mons en 1581-1583 dans l'hôtel d'Aerschot, rue des Cinq-Visages. En 1608, ils abandonnèrent cette maison pour l'ancien refuge d'Epinlieu, rue d'Enghien, qu'ils agrandirent et où ils installèrent un beau et grand collège, avec église magnifique, remplie d'œuvres d'art. A la suppression de l'ordre, en 1773, il fut démoli en partie. Sa façade à front de la rue d'Enghien a fait place à des maisons particulières. Le local de la Bibliothèque publique, rue des Gades, est un reste bien conservé du bâtiment occupé jadis par les professeurs du collège.



Les religieux de la Compagnie de Jésus sont revenus à Mons en 1840. Après avoir habité rue des Ursulines, n° 14, puis rue des Sars, n° 2, ils transférèrent en 1846 leur résidence dans la propriété qu'ils occupent actuellement et qu'ils avaient acquise des héritiers de M. Constant-Fidèle du Val de Beaulieu, ancien maire de Mons. Le magnifique hôtel de celui-ci, aujourd'hui divisé entre les Jésuites et la demeure de Mme veuve Rouvez, avait été édifié sur l'emplacement de l'ancien monastère des Dominicains, anciennement habitation des seigneurs de Willerval. (1)

(1) En 1620, ces religieux s'établirent à Mons, rue des Telliers, qui a pris son nom actuel de leur résidence. Leur église était splendidement ornée d'œuvres d'art.

Des constructions importantes ont été élevées dans les jardins de l'hôtel du Val et sur les ruines de l'église des Frères-Prêcheurs, d'après les plans de M. l'architecte Pierre Sury, de Mons. Elles comprennent un vaste bâtiment réservé aux élèves, contenant des classes, des salles d'études, une salle d'exercice, des chambres et des dortoirs ; il a été achevé en 1861. L'aile à front de rue a été, à diverses reprises, allongée et élevée en hauteur. (1)

L'inauguration du Collège de Saint-Stanislas, comprenant d'abord des classes d'humanités, ensuite des cours préparatoires et professionnels, a eu lieu le 7 octobre 1851.

Le 19 mars 1867 a été posée la première pierre d'une nouvelle chapelle à l'intersection des rues des Dominicains et du Mont-du-Parc. Cet édifice, de style roman, a été bâti sur les plans de M. Hallut, architecte, et d'un religieux de la Compagnie, le P. E. Van Robays. La consécration de ce temple dédié à N.-D. du Sacré-Cœur a été faite solennellement le 10 août 1869 par Mgr Cattani, nonce du Pape en Belgique.

L'intérieur de l'église est complétement polychromé et orné d'un mobilier, de vitraux et de grisailles dans le style roman des XIIe et XIIIe siècles.

COUVENT DES RÉDEMPTORISTES

(RUE DE LA GRANDE-TRIPERIE, 23-27)

Les religieux de la Congrégation du T.-S. Rédempteur ou Liguoriens se sont établis en septembre 1848 dans les bâtiments de l'ancien hôtel de la famille Lebrun de Miraumont, de Grandreng, qui, au XVIIe siècle, servait de refuge à l'abbaye de Bélian.

Ils y commencèrent la construction d'une belle église sous le vocable de N.-D. de l'Immaculée-Conception. Les plans en furent ordonnés par un religieux de leur Congrégation, le P. Ritzinger. Cet édifice, dont la première pierre avait été posée le 25 mars 1850, a été inauguré le 13 décembre 1851. Conçu dans le beau style ogival du XIIIe siècle, il est divisé en trois nefs par des colonnes cylindriques avec chapiteaux feuillagés et orné de belles fenêtres à meneaux.

---

(1) Un incendie d'une grande violence, qui s'est déclaré le 9 novembre 1893, a détruit toute une aile des bâtiments du Collège.

La façade ornée d'un porche, d'une balustrade à jour, le tout surmonté d'une grande rose ogivale, a été élevée plus récemment sur les plans de M. Louis Dosveld, architecte en notre ville.

On peut affirmer que l'église des Rédemptoristes, dans ses dimensions restreintes, offre un édifice d'un ensemble harmonieux, d'une homogénité parfaite dans toutes ses parties, un modèle que nous regrettons de ne pas voir plus suivi dans la construction d'édifices du culte. Ses autels et son mobilier en bois de chêne, sculptés également dans le style ogival, méritent aussi une mention.

COUVENT DES CAPUCINS

(RUE ANDRÉ MASQUELIER, 3)

Les FF. Capucins (1) ont acquis en 1863 les bâtiments de l'ancien monastère des Pénitentes Capucines et y ont établi un couvent et une chapelle dont la bénédiction solennelle eut lieu le 1er septembre 1864 par Mgr Ledochowski, nonce du Pape.

Cet oratoire n'offre de curieux qu'un ancien tableau d'une Vierge connue sous le titre de N.-D. de Belle-Dilection. Les murs sont lambrissés en bois de chêne.

LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

Des religieux de cet institut se sont établis à Mons dès 1833 et jusqu'en octobre 1870 ils ont donné l'instruction dans une partie des écoles communales, notamment dans les classes établies, rue Terre-du-Prince, vieille Halle aux draps.

Leur établissement principal d'enseignement, l'externat payant de Saint-Joseph, est situé rue Notre-Dame-Débonnaire, n° 10.

Les Frères desservent en outre d'autres écoles privées gratuites situées rue Brisselot, n° 2, rue Roland de Lassus, rue de Gaillardmont, n° 1 et rue des Arquebusiers, n° 51. Ils dirigent aussi un patronage de jeunes ouvriers qui s'est installé, en 1893, rue des Gades, dans les locaux précédemment occupés par l'Agence de la Banque Nationale.

---

(1) Les Capucins avaient eu une maison à Mons dès 1595, dans la rue de la Grande-Guirlande (bureau du journal *Le Hainaut* et maisons voisines).
L'établissement des Capucines datant de 1644 fut supprimé en 1783. Elles s'installèrent en 1647 dans la maison dite « du Roi » ou « Maison de munition » qui avait servi d'arsenal aux comtes de Hainaut et d'hôtel aux prévôts et mayeurs de Mons.

COUVENT DES URSULINES

(RUE FÉTIS, 27)

L'établissement des Ursulines à Mons date de 1633 et subit de nombreuses vicissitudes. En 1654, elles se fixèrent dans la rue des Quiévroix appelée ensuite « rue des Ursulines » et « rue Fétis ». Ces religieuses se vouaient surtout à l'éducation des jeunes filles. Elles durent se disperser en 1798. Toutefois, en 1803, un arrêté de Garnier, préfet du département de Jemappes, remit le couvent à leur disposition pour donner l'enseignement. Leurs statuts furent approuvés par arrêtés royaux du 4 novembre 1821 et du 30 août 1830.

Les bâtiments qui abritent cette communauté religieuse, les écoles et le pensionnat qu'elle dessert, bien que notablement restreints par la construction des remparts en 1817 et du chemin de fer en 1840, sont encore des plus vastes. Ils ont été construits de 1707 à 1711 sur les dessins de Claude-Joseph de Bettignies, le célèbre artiste montois, d'un récollet nommé frère Maur Lemichel et de l'architecte Simon. Ils présentent à front de la rue Fétis une longue et belle façade en briques et pierres blanches parfaitement appareillées, au milieu de laquelle se trouve une chapelle surmontée d'un gracieux campanile ; c'est l'un des plus élégants édifices Renaissance de Mons.

L'intérieur du couvent et surtout l'église sont décorés d'un mobilier assez remarquable. L'église possède un maître-autel très bien sculpté que l'on attribue généralement au ciseau de de Bettignies et de tableaux dont quelques-uns ne sont pas sans mérite. Au retable, on trouve *Le Martyre de Sainte Ursule*, attribué à Corneille Schut, d'Avers, un élève de Rubens; la *Descente de Croix*, école flamande ; deux toiles du peintre montois De Soignie, représentant des scènes de la vie de Sainte Angèle ; près de l'orgue, *Sainte Ursule*, tableau signé Lepinoy 1750 ; l'*Enfant Jésus bénissant Saint Joseph*, signé Desmoulins 1602; d'autres d'intérêt moindre qui ne sont pas signés.

En 1876, l'Etat et la ville de Mons ont réclamé la propriété des locaux occupés par les Ursulines. Sur appel d'un jugement du tribunal de Mons, la Cour de Bruxelles a donné droit aux prétentions de l'Etat, le 12 mai 1893, mais la Ville s'est pourvue en cassation contre cet arrêt, le 17 octobre 1893. Jusqu'à présent le tribunal suprême n'a pas décidé sur le pourvoi.

COUVENT DES PAUVRES-SOEURS

(RUE DE BERTAIMONT, 24)

Ce couvent fut établi sur le Cantimpré en 1351 par Béatrix Du Pont, souveraine du Béguinage, et par les béguines aînées, sur les conseils d'Iolande, dame de Lens et d'Herchies. Cette congrégation hospitalière, régie par des statuts spéciaux, a subsisté jusqu'à nos jours. A la Révolution, les Pauvres-Sœurs continuèrent à soigner les malades en ville. Un décret impérial du 15 novembre 1810 approuva et reconnut leur institution.

La maison qu'elles habitaient au Béguinage fut démolie en 1817 et incorporée avec ses dépendances dans les fortifications que l'on construisait alors. L'association vint à cette époque occuper, rue de Bertaimont, l'ancien refuge de l'abbaye d'Hautmont, sur l'emplacement duquel elle fit élever, de 1864 à 1866, de vastes bâtiments dont la façade se trouve à front de rue.

COUVENT DES SŒURS-NOIRES

(RUE DES SŒURS-NOIRES, 2)

La congrégation hospitalière et enseignante des Sœurs-Noires ou Augustines est également issue du Béguinage de Cantimpré. Elle se fonda en 1484. Le chapître de Sainte-Waudru n'ayant pas accepté cette transformation de béguines en religieuses, les Sœurs-Noires durent quitter le Béguinage en 1498 et allèrent s'établir rue des Juifs où elles sont restées jusqu'à ce jour. Le décret du 15 novembre 1810 les a reconnues.

Les bâtiments de ce couvent, situés le long de la rue des Sœurs-Noires et du Petit-Trou-Oudart, ont été construits aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles; ils offrent tant dans leur bâtisse que dans leur mobilier des objets dignes d'attention. A remarquer la belle porte avec pilastres corinthiens, vases et fenêtre ornée qui s'ouvre sur la façade du bâtiment principal ; cette construction date de 1749. Après avoir franchi cette entrée, on se trouvait bientôt dans un ancien cloitre avec petites fenêtres à ogives produisant un bel effet, qui a fait place à une construction moderne ; le pavement était presque complètement formé de pierres tumulaires.

La chapelle du couvent, parallèle à la rue des Sœurs-Noires, avec campanile datant de 1715, est éclairée de cinq fenêtres ogivales ; sa charpente est apparente. Il y a environ quinze ans, cet édifice a été complètement restauré par M. l'architecte Dosveld.

Le retable de l'autel est décoré d'un tableau représentant le *Baptême de Saint Augustin* et des statues de Saint Thomas de Villeneuve et de Sainte Monique.

Sur les murs latéraux, on trouve deux peintures : l'*Apparition de la Sainte Vierge à Saint Nicolas de Tolentino* et le *Calvaire.* Au jubé une grande toile de *Notre-Dame de Lorette* a été donnée par dame Claire-Eugénie Ghodemart, douairière de Philippe-Jgnace de la Bawette, s^{r} de Curgies.

Dans la sacristie, on trouve de beaux ornements, entre autres une chape brodée figurant l'archevêque de Berlaymont agenouillé devant le Christ. Notons aussi un reliquaire en cuivre du XVe siècle de 40 centimètres de haut. Il offre la forme d'un ciboire, orné sur le nœud de statuettes et à la base de petits lions. On y renferme une tête portant un coup d'instrument tranchant que l'on prétend être celle de Dagobert II, roi d'Australie, considéré comme martyr par quelques hagiographes. Comme facture, cet objet est très curieux.

Ce qui fait aussi l'intérêt de ce petit trésor, ce sont les pièces d'orfèvrerie qu'il renferme et dont plusieurs sont dues à de Bettignies. Mentionnons un ciboire, un missel garni en argent, deux magnifiques reliquaires en argent ornés de bas-reliefs exquis ciselés par l'orfèvre montois et figurant l'*Etable de Bethléem* et le *Mariage de Saint Joseph et de la Vierge.*

CHAPELLE DE SAINT-JEAN-DÉCOLLÉ

(RUE DES SŒURS-NOIRES)

Le couvent des Sœurs-Noires a comme dépendance une autre chapelle de style ogival, placée à côté de l'entrée principale et dont on aperçoit trois fenêtres murées à front de rue. C'est la chapelle de Sainte Marie-Madeleine, fondée par Louis de Berlaymont, archevêque de Cambrai, réfugié à Mons à cause des guerres avec la France, et y décédé le 15 février 1596. L'édifice consacré le 8 avril 1586 fut agrandi en 1593.

Il a perdu son ancien vocable pour prendre celui de Saint Jean-Décollé, depuis 1807, année où la confrérie de ce nom vint s'y installer. Cette association dite de la *Miséricorde aux prisonniers*, des *Pénitents Noirs* ou des *Beubeux*, à cause de la cagoule noire que portent ses membres dans les cérémonies, a été fondée en 1699 dans le monastère du Val-des-Ecoliers. En 1706, elle s'établit dans la chapelle Saint-Jacques, rue de Nimy. Elle assistait jadis les prisonniers et conduisait les condamnés à la peine capitale au lieu de l'exécution. De nos jours, elle s'occupe à secourir et à moraliser les détenus et les condamnés libérés.

L'oratoire de Saint-Jean est éclairé par trois fenêtres ogivales en outre des trois baies murées que nous venons de citer. Sa voûte est à trois compartiments; les clefs portent les armoiries des Berlaymont.

Aux jours de fête, il est décoré de sept belles tapisseries de haute-lisse, de fabrication bruxelloise, représentant des scènes de la Passion. Deux d'entre elles sont signées X. et G. I. On y voit de curieuses sépultures dans la muraille en face de l'autel. La plus importante est celle de Louis de Berlaymont, en marbre noir, avec épitaphe en lettres d'or et écusson en albâtre. — Dans la muraille à droite de l'autel, une tombe avec bas-relief en albâtre représentant l'Annonciation, recouvre le corps de la sœur du prélat, Marie, dame douairière de Beaufort et de la Bouteillerie († 3 mai 1600). Dans le pavement, une grande dalle bleue fait connaître la sépulture de Grégoire de Hologne ou *Holonius*, docteur en théologie, chanoine et doyen de Saint-Géry en Cambrai, habile philologue et bon poète latin, décédé à Mons le 16 juin 1594.

A côté de cette chapelle, existe une salle décorée de colonnes; elle est destinée aux réunions de la confrérie de Saint-Jean. On y voit deux bons portraits : ceux d'Henri-Ernest de Ligne, peint par Chappe en 1715 et de Jeanne-Baptiste-Louise de Ghistelles, chanoinesse de Mons († 9 mars 1780). La confrérie conserve encore un bel armorial de ses membres au siècle dernier et quelques objets d'argenterie d'un certain mérite.

COUVENT & PENSIONNAT DU SACRÉ-CŒUR

(RUE DES DOMINICAINS, 9)

L'origine de cet établissement remonte à 1808. Cette année, quelques demoiselles se réunirent ensemble dans un but de

charité. Plus tard, en 1814, elles se constituèrent en association religieuse qui fut reconnue par arrêtés royaux des 15 mai 1819 et 21 mars 1825 comme corps enseignant.

La « Congrégation des Filles de la charité du Sacré-Cœur de Jésus » obtint de l'Administration communale la jouissance de l'ancien refuge de l'abbaye de Saint-Ghislain (voy. p. 62), à la condition de continuer à instruire les filles pauvres de la ville.

En 1862, elle a quitté ces locaux pour occuper les vastes et beaux bâtiments qu'elle a fait construire rue des Dominicains. Ces édifices en style classique ont été bâtis sur le projet de M. l'architecte Pierre Sury. On y trouve un pensionnat et un externat de demoiselles. Un bâtiment spécial, dont l'entrée se trouve rue des Gailliers, est affecté à une école gratuite.

MONASTÈRE DES CARMÉLITES

(RUE FÉTIS, 29)

Nous avons vu (p. 84) qu'il existait jadis à Mons un monastère de Carmélites déchaussées. Un autre couvent, de la filiation de Roubaix, s'est rétabli en notre ville depuis 1837.

Le plan de la chapelle, bâtie en 1839, est l'œuvre de feu M. le baron Paul de Surmont de Volsberghe. Les bâtiments, dont la façade sévère règne à front du boulevard Charles-Quint, ont été construits d'après les plans de M. Bruyenne, architecte à Tournai. D'autres constructions ont été élevées plus tard suivant le projet de M. Louis Dosveld, architecte à Mons.

EXTERNAT DES SOEURS DE STE-MARIE

(RUE DE NIMY, 70-72)

Les sœurs de Sainte-Marie, de la maison-mère de Namur, vinrent, en 1850, résider à Mons où elles reprirent l'externat de demoiselles fondé par Mlle Chevery.

En 1859, elles ont ouvert un externat complété ensuite d'un pensionnat dans l'ancien hôtel de la famille de Sécus situé rue de Nimy.

MAISON DU BON-PASTEUR

(RUE DE LIÉGE, 21)

En 1839, des religieuses du Bon-Pasteur d'Angers furent appelées par la Commission des Hospices civils à desservir l'ancienne maison de charité ou *Tuchthuys*, établie rue du Rivage, qui fut transformée en refuge pour les filles repentantes. Le local de la Tuchthuys était trop exigu, mais en 1844, l'Administration hospitalière fit l'acquisition d'une vaste propriété, située rue de la Petite-Guirlande, n° 4, où l'établissement fut transféré.

La convention ayant été dénoncée en 1881 par les Hospices, les religieuses ont quitté cette maison et ont fondé une institution libre où des jeunes filles, la plupart orphelines, reçoivent l'instruction et sont exercées aux travaux de la couture.

ÉCOLES DES SOEURS DE LA SAGESSE

De 1853 à 1877, ces religieuses ont donné l'instruction dans les écoles gardiennes communales des rues du Béguinage, de la Grosse-Pomme et de la rue des Sars. Après leur remplacement par des institutrices laïques, elles ont créé diverses écoles dans la ville. Leur maison centrale servant de couvent et de pensionnat existe rue des Sars, n° 2. Elles possèdent un jardin d'enfants (école payante) rue de Nimy, n° 28 ; quatre écoles gratuites : boulevard Charles-Quint, n° 5, rue de Bouzanton, n° 10, rue du Hautbois, n° 34, et Pont-Rouge, près du chemin de Ronde.

AUTRES INSTITUTIONS RELIGIEUSES

Des communautés religieuses desservent certains établissements hospitaliers. Les Sœurs de Charité de Gand sont à l'hospice des Incurables. A la prison, on trouve des religieuses de la Providence.

A l'Hôpital civil, existe une communauté de sœurs hospitalières d'un genre particulier n'appartenant à aucune congrégation. Elle a été fondée en 1518 par les échevins de Mons qui appelèrent des sœurs de l'hôpital de la Madeleine à Ath, leur adjoignirent plusieurs jeunes personnes de Mons et leur donnèrent des statuts ; ceux-ci furent modifiés en 1595 et 1662 par le magistrat. Un décret impérial du 16 septembre 1811 a approuvé leur établissement.

Les sœurs du Fort-Lillo forment une congrégation de religieuses portant le costume laïque et s'occupant du commerce des toiles, rue de la Clef, nos 15-17. Elles vinrent de Lyon, en 1810, établir des ateliers de tissage pour les pauvres au Fort-Lillo, sorte de bastion dépendant des anciennes fortifications de Mons et situé entre cette ville et Cuesmes.

Dans les pages précédentes, nous avons cité les principales communautés religieuses de Mons. Au siècle dernier, il en existait encore 22, dont 9 d'hommes et 13 de femmes. En voici une liste complète avec la date de leur fondation :

Hommes. Les FF. Mineurs puis Récollets (1238), le Val-des-Ecoliers (1252), les Jésuites (1581), les Capucins (1595), les Minimes (1618), les Dominicains (1620), les Oratoriens (1631), les Carmes déchaussés (1628-1647), les Carmes chaussés (1665).

Femmes. L'abbaye d'Epinlieu (1216), les Pauvres-Sœurs (1351), les Sœurs-Grises (1470), les Sœurs-Noires (1484), les Repenties Urbanistes (1485), les Clarisses (1581), les Carmélites (1607), les Filles de N.-D. (1608), les Ursulines (1633), les Annonciades célestes (1628), l'abbaye des Bénédictines de N.-D. de la Paix (1640), les Capucines (1644) et les Dames de la Visitation ou Filles de Sainte-Marie (1650).





VARIA



COMMERCE & INDUSTRIE

Mons n'a conservé que le souvenir de ses industries si florissantes au moyen-âge, puis aux XVI[e] et XVII[e] siècles, de ses tissages de lin, de laine, de soie, de ses fabriques de draps, de saies, de velours et d'étoffes variées, de ses teintureries renommées. On n'y retrouve plus les ateliers de dentellières et de brodeuses qui s'étaient maintenus jusque dans ce siècle, les étalages d'orfèvrerie artistique, ciselée et repoussée par des ouvriers montois, et qui avaient porté au loin la renommée de notre ville.

Sous l'Empire, de grands efforts se produisirent de la part des autorités et des particuliers pour faire renaître les anciennes manufactures. La chute de Napoléon, suivie de la création d'une forteresse imposée par les puissances alliées, arrêta cet essor. Notre cité, loin de s'accroître, fut diminuée de grandeur et fut étouffée sous les murailles de son enceinte. Le Génie hollandais créa entre elle et les agglomérations de travailleurs, qui s'augmentaient à l'ouest et à l'est, de véritables barrières qui mirent obstacle à son développement industriel et commercial. Sans ces fortifications coûteuses, inutiles et encombrantes, Mons serait peut-être devenue une ville qui le disputerait à Liége pour la population et l'activité du travail.

Quand, en 1861, ses remparts furent démolis, il était déjà tard pour regagner le temps perdu. Les places avantageuses avaient été prises par d'autres régions. D'importants centres d'industrie s'étaient formés dans le Borinage et surtout dans le Centre. Par exemple, le remarquable développement du bourg de La Louvière n'a eu d'autre origine que l'embastillement de Mons.

Mons n'est pas ce que l'on peut appeler une ville industrielle. Quand nous aurons cité ses trois ateliers de construction, ses huileries et savonneries qui continuent à jouir d'une certaine importance, ses onze brasseries, une sucrerie, sa lutherie, quelques petits ateliers occupés de fabrications spéciales, d'ailleurs d'une importance secondaire, nous aurons dressé, ou à peu près, tout le bilan industriel de notre ville.

Son activité commerciale est relativement beaucoup plus considérable. Mons est le centre d'un grand commerce de houille et de coke. Il lui est assuré par sa position sur des lignes ferrées importantes se dirigeant vers la France et le Nord de la Belgique, sur le canal de Mons à Condé, qui le met en relations fluviales avec Paris et les départements du nord de la France. Quand le canal du Centre, reliant cette voie navigable avec La Louvière et Charleroi, sera ouvert aux transports, son importance comme marché charbonnier ne pourra qu'accroître l'importance de son port.

Celui-ci sert d'ailleurs à d'autres arrivages et départs qui sont en progrès depuis quelques années. Citons, parmi les produits qu'il envoie ou qu'il reçoit : les briques maritimes, les engrais, les grains et surtout le bois. Mons possède des magasins de bois qui tendent à créer pour notre pays des chantiers comparables sinon à ceux d'Anvers, du moins à ceux de Gand et de Louvain.

Parmi les autres branches de commerce de Mons, nous citerons aussi les grains et les sucres qui, tous les vendredis, donnent lieu à une bourse animée, fréquentée par les grands négociants du pays. Les tabacs de ses environs et de l'étranger y sont l'objet d'importantes transactions; la maison Poulain-Devaux, qui y est établie depuis 1772, est l'une des plus importantes de Belgique dans ce genre de négoce. Ce qui a acquis également une grande importance à Mons, c'est le commerce des vins. Il y existe plusieurs grands entrepôts particuliers, ceux de MM. Jamar et Delbruyère, Quinet, Decroës, Degroot-Talon, etc., qui font des affaires avec tout le pays et l'étranger.

En denrées coloniales, en objets d'habillements, en instruments pour l'agriculture et les métiers, etc., notre ville possède une clientèle très nombreuse dans les communes qui l'entourent, dans celles du Borinage et du Centre notamment.

L'horticulture et la viticulture se sont également développées à Mons depuis dix ans. On y trouve des établissements de ce genre qui peuvent soutenir sans trop d'infériorité la concurrence avec les établissements similaires d'autres parties de la Belgique. La culture potagère s'est étendue sur de vastes terrains de la banlieue, au nord, à l'est et au sud ; grâce à un travail assidu, à des méthodes perfectionnées, elle arrive à une production considérable qui se répand au loin dans le Hainaut et dans d'autres provinces peu riches en terrains maraîchers.

FÊTES & JEUX

Les chroniqueurs et les documents de nos archives nous rapportent complaisamment les splendeurs des fêtes qui se donnèrent à Mons aux siècles passés. Résidence des comtes de Hainaut, elle fut le théâtre de tournois où, aux XIVe et XVe siècles, paraissait l'élite de la noblesse de Belgique, de France, d'Allemagne et d'Angleterre. Plusieurs de ces fêtes militaires, celles de 1310, 1341, 1398 notamment, sont restées célèbres et leur description a inspiré la plume des trouvères et des écrivains héraldistes.

A l'imitation des grands, nos bourgeois eurent aussi des joûtes moins brillantes et plus pacifiques, des concours de tir où les gildes belges, hollandaises et françaises se disputaient les prix proposés à leur adresse. Mons possédait un serment d'ARBALÉTRIERS DE NOTRE-DAME dès 1313-1315 ; sa gilde d'ARCHERS DE SAINT-SÉBASTIEN OU DE LA SAYETTE, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours dans la SOCIÉTÉ ROYALE DES ARCHERS DE L'UNION, date de 1380. Au siècle suivant, apparaissent les confréries militaires de SAINTE-ANNE et de SAINT-ANTOINE, de SAINTE-CHRISTINE, archers puis arquebusiers (1412), de SAINT-LAURENT ou des canonniers (1417). Le XVIe siècle vit la naissance du serment de SAINT-MICHEL ou des escrimeurs ou joueurs d'épée organisé en 1588, les confréries des couleuvriniers du NOBLE PHÉNIX et de BON VOULOIR, des archers DE LA PIE et du WITTECOCQ, des arquebusiers du GROS NAIN et du ROSSIGNOL, etc.

Les ménestrels et les trouvères qui, au moyen-âge, vinrent maintes fois tenir à Mons leurs « écoles » et leurs « cours d'amour », avaient initié nos aïeux au « gay scavoir » et aux charmes de la poésie et de la musique. Dès le règne de Philippe-le-Bon, nous

voyons les habitants de telle rue, de tel quartier, défier d'autres parties de la ville dans des joûtes littéraires, dans des concours de chant ou d'instruments de musique. Plusieurs compagnies de rhétoriciens existaient à la fin du XVe siècle. Le Conseil de ville les réunit le 13 mars 1533 en une seule compagnie qui prit pour insigne littéraire le lis.

Outre les concours, cette association donnait de grands mystères, des représentations scéniques, des PARTURES ou parades sur des chars, diverses réjouissances d'un caractère plus ou moins sérieux qui furent l'origine du théâtre à Mons (1). En d'autres occasions, ses membres s'ébattaient au jeu de paume, un amusement qui récréait déjà nos ancêtres au commencement du XVe siècle.

Ces confréries militaires ou littéraires, les compagnies bourgeoises dont l'existence est mentionnée en 1340 et qui reçurent une organisation plus réglée vers 1550, rehaussaient de leur présence les grandes fêtes que vit Mons sous l'ancien régime : fêtes civiles, inauguration des comtes et des princes, joyeuses entrées des souverains et des grands baillis, installation du magistrat, promulgation des traités d'alliance et de paix, naissances de grands, etc., etc. Des théâtres, des arcs de triomphe auxquels on travaillait des mois, s'installaient sur les places et aux carrefours. Les grands artistes qui ont nom du Breucq, de Boulogne, de Thuin ne dédaignaient pas de coopérer à cette décoration qui comportait des statues, des bas-reliefs, des tableaux, des inscriptions en prose ou en vers composées par les érudits de l'époque. Le vin coulait aux fontaines, les feux de joie et les illuminations s'allumaient de toutes parts, pendant qu'aux remparts l'artillerie communale saluait la solennité de joyeuses salves.

Et les fêtes religieuses pouvaient-elles être autrement que splendides dans cette cité où les églises, les couvents de tous genres se touchaient, où l'on ne pouvait traverser une rue sans apercevoir un clocher ou un campanile? A chaque instant, à l'occasion du moindre événement heureux pour la cité, de longues théories de prêtres, de moines, de religieux se développaient à travers les rues de Mons. Chaque communauté avait sa procession particulière.

(1) Le premier théâtre de Mons fut établi au XVIIe siècle, à l'étage de la Grande-Boucherie, Grand'Place (Cafés Vénitien et de la Terrasse). Au commencement du XVIIIe siècle, on y trouvait une troupe permanente. L'architecte de Bettignies arrangea et décora cette salle qui, au dire des anciens, était une petite bonbonnière.

Néanmoins celle de la Trinité, instituée en 1349 en souvenir de la grande peste, les éclipsait toutes par son faste, le nombre des personnes qui y prenaient part, les foules considérables qu'elle attirait dans nos murs. Il faut lire les descriptions qu'en ont laissées les écrivains du passé pour se faire une idée de cette fête qui avait donné lieu à un proverbe : « Beau comme la procession de Mons ».



De nos jours, la procession de Mons et la kermesse qui l'accompagne sont les principales fêtes de l'année, celles qui forment une date, un point de repère dans la vie de nos paisibles bourgeois. Ces festivités ont conservé en grande partie leur caractère du passé.

Le dimanche de la Trinité, le cortège religieux, composé du clergé des quatre paroisses, de porteurs de saints, de reliquaires et de bannières, d'enfants en blanc, de jeunes cavaliers, de membres de confréries, fait son tour traditionnel comme aux siècles passés. Le Car d'Or, (Voy. p. 122) attelé de vigoureux chevaux de brasseurs montés par des écuyers aux vêtements coquets, clôture cette marche religieuse. Aux lieux désignés par la tradition, un prêtre assis sur ce char lit le récit des miracles de la patronne de Mons.

La procession rentrée, commence sur la Grand'Place le combat légendaire dit du Lumeçon, au milieu d'une affluence toujours considérable de Montois et d'étrangers. Saint Georges, en costume de cuirassier, armé de la lance, y lutte contre le Dragon, monstre en osier muni d'une tête féroce, d'ailes de chauve-souris et d'un long appendice caudal qui lui sert à balayer les coiffures des curieux trop rapprochés de l'arène. Des « hommes sauvages » habillés complétement de lierre, des diables avec cornes et figure grimaçante dans le dos, des « chinchins » représentant des chiens, évoluent et dansent autour du preux chevalier et du monstre. La lutte finit par le triomphe de Saint Georges qui occit la bête, sans souci de l'anachronisme..... par un coup de pistolet. Pendant toute la durée de la lutte, les pompiers ne cessent de parcourir la place en faisant des feux de peloton.

On a jadis beaucoup discuté sur le sens de cette représentation. Des documents semblent démontrer que c'est une réminiscence d'un

ancien mystère que figuraient, à l'occasion de la procession, les confrères de Saint Georges établis dans la chapelle échevinale. (voy. p. 21). Pour certains écrivains, il n'y aurait là qu'une allégorie religieuse, voire même philosophique, comme les aimait le moyen-âge, la lutte du Bien contre le Mal. Le peuple de Mons s'en rapporte tout simplement à une légende qui a cours depuis des siècles, celle du brave chevalier Gilles de Chin, qui aurait tué un monstre effroyable dans les vallons fangeux du village de Wasmes. Il y tient et, pour lui, il n'y aurait pas de vraie kermesse sans le Lumeçon et son accompagnement obligé, les joyeux accords du DOUDOU qui résonnent au beffroi communal et qu'une fanfare fait entendre pendant toute la durée du combat. D'après la croyance générale, cet air très original scandait jadis la marche des compagnies bourgeoises dans les grandes cérémonies. Des musiciens croient y reconnaître une œuvre du grand compositeur montois, Roland de Lassus.

Les festivités de la kermesse communale ne se bornent pas du reste à la procession et au Lumeçon, qui n'en sont que le prélude. Elles durent un mois et plus et comprennent toute une série de solennités musicales et dramatiques, de concours de divers genres, de courses, de tirs, de jeux d'adresse, etc.

L'un des principaux articles du programme est certainement la lutte au jeu de balle qui s'ouvre sur la Grand'Place (1) à cette époque. C'est le jeu populaire par excellence de notre région comme d'ailleurs de presque toute la Wallonie. Aussi faut-il voir l'affluence qui se porte autour de la lice, surtout quand deux « bonnes parties » sont en présence (2), l'animation des joueurs et de la foule, les applaudissements qui saluent les belles « livrées » et les vigoureux « chassés ». Il y a là un public curieux à étudier : peu d'indifférents, beaucoup d'amateurs et des plus passionnés ; les jeunes qui viennent apprendre, les vieux qui, ne pouvant plus se livrer à leur amusement favori, suivent les péripéties du jeu avec autant d'intérêt que s'ils étaient parties ; d'autres, qui, sans avoir

(1) D'autres luttes ont lieu en été sur la Place Nervienne, au Vauxhall, au Béguinage (pelote), etc.

(2) Il n'en était probablement ainsi, quand a été tiré l'instantané qui a servi à la phototypie que nous publions page 168, car le public y est assez clairsemé. Nous la reproduisons néanmoins pour donner une idée de l'aspect qu'offre notre Grand'Place lors de ces luttes.

jamais touché une balle ont été les spectateurs assidus de toutes les luttes qui se sont données sur la place communale depuis des années. Ceux-là vous détailleront toutes les finesses du jeu, vous diront les grandes journées de la balle, vous rappelleront les noms des célèbres



joueurs qui ont paru sur la lice. Chaque partie est ordinairement accompagnée d'un cortège de parents, d'amis, de concitoyens qui viennent la soutenir de leurs encouragements, applaudir ses prouesses et fêter sa victoire si elle lui est décernée. Quand celle-ci est proclamée, des pigeons voyageurs lâchés de notre place communale vont annoncer le succès de la journée dans les communes voisines.

Nous ne nous étendrons pas sur les autres attractions de la « ducasse » ; la musique en est un des articles obligés. A Mons, on ne conçoit pas de fête sans concert. Pendant l'hiver, il se passe peu de semaines qui n'ait le sien. A la belle saison, les promeneurs n'ont que l'embarras du choix. Deux ou trois fois par semaine au moins.

des exécutions ont lieu sur la Grand'Place, au Parc, sur la Place de la Station, au Vauxhall ou ailleurs, et elles attirent toujours la foule.



Toute une série d'autres fêtes et d'amusements populaires, particuliers à certains quartiers de la ville, commence à partir des premiers jours du printemps. Le 25 mars, fête de l'Annonciation, ramène la *Kermesse de Messine*, dans le quartier de Bertaimont; elle s'est établie à la suite d'un pèlerinage qui avait lieu ce jour et dont l'image de N.-D. de Messine était le but. Une foire de plantes, de fleurs, d'oranges, de pâtisseries, de jouets d'enfant, etc., y attire notre population qui, si le temps est beau, saisit cette occasion pour arborer les toilettes printanières. C'est une sorte de Longchamp montois qui a toujours beaucoup de succès.

Le lundi de Pâques, les sociétés musicales de nos faubourgs font des sorties pour l'inauguration des guinguettes de la banlieue, surtout de celles où le Montois va manger « la tarte au fromage », une pâtisserie dorée et croustillante qui, depuis des années, fait ses délices.

Avec le beau temps, commence une suite presqu'ininterrompue de jeux et de sports, qui, d'année en année, conservent la faveur de la petite bourgeoisie et de la classe ouvrière : tirs de tous genres, jeux de quilles de diverses sortes, concours parmi lesquels ceux des pigeons voyageurs peuvent être placés au premier rang. Ce qu'il y a de sociétés colombophiles à Mons est chose incroyable. Il est vrai qu'elles varient et se modifient du jour au lendemain.

La kermesse de Saint Barthélemy est fêtée le 24 août par un quartier rural du faubourg d'Havré ; il a pris ce nom d'un ancien ermitage situé dans le bois de Mons. Le dimanche le plus rapproché du 30 août, les fourboutiers, surtout ceux du faubourg d'Havré, solennisent Saint Fiacre, leur patron. Quelques jours après, le dimanche qui suit le 2 septembre, c'est le tour de la « ducasse de Saint Ladre » ou du faubourg de Saint Lazare, une fête qui date de plusieurs siècles.

Dans la ville subsistent les ducasses du Cras-Monciau (1er dimanche d'octobre, du Béguinage (15 août), des Chasses (Saint Siméon) et celles plus récentes du Marché-aux-Poissons, du Quartier de la

Station et du Rond-Point de la porte d'Havré. Ces festivités, calquées à peu près toutes sur le même modèle, n'ont plus rien de particulier et d'original; c'est tout simplement une occasion de chômages, de beuveries et de danses. Petit à petit, elles disparaissent comme ces nombreux anniversaires que célébraient jadis les corporations ouvrières de notre ville. Saint Antoine (charcutiers et crosseurs, Saint Crépin (cordonniers), Saint Cornil (tailleurs), SS. Joseph et Matthieu (charpentiers, menuisiers, ébénistes, etc.), Sainte Reine (couturières en noir), Saint Arnould (brasseurs), Saint Aubert (boulangers), Saint Luc (peintres, tapissiers, garnisseurs, etc.. L'industrialisme moderne et la lutte pour la vie ont, à Mons comme ailleurs, relâché l'union des travailleurs et mis obstacle à ces réjouissances.



SOCIÉTÉS DIVERSES

Comme complément à ce rapide aperçu sur les monuments et les institutions de Mons, nous donnons une liste des principales sociétés de divers genres qui existent actuellement en cette ville.

Littérature, Sciences et Arts

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, fondée le 8 mars 1833. Outre d'autres ouvrages extraordinaires, elle a publié 55 volumes de Mémoires. En 1892, elle a décidé l'organisation de conférences publiques et, l'année suivante, de cours donnés par « l'Extension Universitaire ». Local : Hôtel-de-Ville.

Société des Bibliophiles Belges séant à Mons, établie le 4 avril 1835. Elle a édité 28 ouvrages comprenant 41 volumes et 12 biographies de ses membres décédés.

Cercle Archéologique de Mons, fondé le 28 septembre 1856. (Voy. p. 31.)

Société des Anciens Elèves de l'Ecole d'Industrie et des Mines du Hainaut, datant du 28 mars 1853. Chaque année elle publie un volume de procès-verbaux et de mémoires. Local : Café Royal, Grand'Place.

Société des Anciens Elèves de l'Ecole des Mines de Liége, existant au même local.

Cercle des Réunions populaires, formé en 1877 sur le modèle de

ceux établis par M. Gilon, de Verviers. Elle publie un Bulletin. Siége : l'Eden-Bourse.

Société des Anciens Elèves de l'Athénée de Mons, créée en 1891.

Cercle chrétien des Œuvres sociales de l'arrondissement de Mons, fondé en 1889. Un bulletin trimestriel paraît depuis janvier de cette année. Local : Cercle catholique, rue de Nimy.

Conférence du Jeune Barreau de Mons, fondée en 1892 ; elle siège dans la salle de l'Ordre des avocats, au Palais-de-Justice.

Médecine et Pharmacie

Association des médecins de l'arrondissement de Mons, fondée le 20 novembre 1863.

Cercle pharmaceutique du Hainaut, séant à Mons, fondé le 25 février 1846.

Syndicat des XV, association de pharmaciens, en vue du repos dominical, formée en 1893.

Enseignement

Cercle des Instituteurs et des Institutrices de la ville de Mons, avec section d'épargne, fondé en 1892. Siége : Ecole n° 1, rue des Arbalestriers.

Société pour l'encouragement de l'Enseignement primaire, établie en 1875. (Voy. p. 66.)

Sociétés politiques et Journaux

Association libérale et progressiste, fondée le 20 novembre 1857, mais réorganisée différentes fois depuis cette date. Local : Café Royal, Grand'Place.

Association conservatrice constitutionnelle, établie le 27 juillet 1870. Elle siége au Cercle catholique de l'Emulation, rue de Nimy.

La Loge maçonnique, fondée en 1721, reconstituée en 1800. Rue Chisaire, n° 20. (Voy. p. 52).

La Libre Pensée, fondée le 1er mai 1891. Local : Café Royal, Grand'Place.

Cercle socialiste de Mons, fondé en 1889. Café Ducal, Place Léopold.

La GAZETTE DE MONS, journal quotidien, dont le 1er numéro date du 15 août 1839.

L'ORGANE DE MONS ET DU HAINAUT, quotidien; 1er numéro le 1er décembre 1862.

LE HAINAUT, quotidien, a paru pour la première fois sous ce titre, le 1er janvier 1865.

Le PETIT JOURNAL DE MONS, tri-hebdomadaire, auparavant JOURNAL DE MONS ET DU HAINAUT ; le 1er numéro a paru le 3 janvier 1872.

Le JOURNAL DE MONS, quotidien, a paru la première fois le 8 décembre 1888.

LA TRIBUNE DE MONS, quotidien, a paru la première fois le 17 juin 1879.

LE LIBRE JOURNAL, littéraire, bi-mensuel, paraissant depuis le 15 mai 1893.

Musique

Société des Concerts et Redoutes, datant de 1759. (Voy. pp. 25 et 60).

Société Royale des chœurs « Les Ouvriers Montois », fondée le 15 octobre 1849. Local : Café du Nord, Grand'Place.

Musique de la garde civique, datant de l'organisation de celle-ci, avec laquelle s'est fusionnée, en 1861, la « Société pour l'encouragement de la musique », fondée le 13 avril 1855, sous les auspices de l'Administration communale.

Musique de la compagnie des chasseurs-éclaireurs, datant de 1884. Statuts de 1891.

L'Orphéon Montois, créé le 13 octobre 1875, a succédé à la Société des Orphéonistes Montois.

Le Cercle de Sainte Cécile, composé d'amateurs de musique religieuse, formé le 22 mars 1878.

Le Cercle Symphonique, constitué le 20 décembre 1878. Une association du même nom avait déjà été créée le 1er janvier 1858.

Le Cercle Fétis, chorale fondée le 30 octobre 1886. Local : chez M. Corné, Café de la Terrasse, Grand'Place.

Fanfares de la Fraternité, au faubourg Saint-Lazare. La création de cette Société date du 24 janvier 1886. Local : Aux Pilastres, avenue de Nimy.

Fanfares du Progrès, au même faubourg, fondée en 1889.

Association des Artistes Musiciens de Mons, statuts datant du 22 avril 1892.

Société de Musique de Mons, fondation définitive du 1er décembre 1889. (Voy. p. 25.)

Les Amis de Flore, fanfare du faubourg de Bertaimont constituée en 1892. Local : chez Stassin, chemin du Versant, prolongement de la rue de Saint Denis.

L'Estudiantina Montoise, Cercle de mandolinistes, fondé en avril 1894.

Art dramatique

Cercle dramatique des XV, Société fondée en 1883. Siége : Café du Nouveau Vénitien, Grand'Place.

Théâtre Wallon Montois, constitué par des membres scissionnaires de la société précédente, le 16 février 1889. Local : Café de la Paix, Grand'Place. Ce Cercle a donné une série de représentations de pièces wallonnes de MM. J. Declève, Talaupe, Vanolande, Lebas, etc.

Cercle Artistique montois, fondé le 15 octobre 1890.

Cercle Plaisir et Charité, créé le 28 octobre 1891. Local : Café des Princes, Grand'Place.

Tir — Escrime — Vélocipédie

Compagnie d'artillerie de la garde civique ; sa création a été autorisée par l'Administration communale le 12 février 1831 ; elle a été réorganisée par les lois sur la garde civique.

Compagnie des chasseurs-éclaireurs de la même garde, fondée au sein de la « Société des Carabiniers » (voy. ci-après), en vertu d'une autorisation ministérielle du 10 janvier 1838. Réorganisée en 1848, 1875 et 1891.

Compagnie des sapeurs-pompiers, formée en 1837 des deux compagnies de pompiers et de canonniers de l'ancienne garde municipale.

Les Carabiniers Montois, société datant de 1815 et reconstituée en 1855. (Voy. p. 83.)

La Société générale de tir de la garde civique, fondée en 1859. (Voy. p. 83.)

Société des Sous-Officiers et Caporaux de la garde civique. Elle tient ses réunions à l'Hôtel-de-Ville.

Bataillon scolaire fondé en 1889. Les exercices ont lieu au local de l'Union Ouvrière, rue de Nimy.

Société Royale des Archers de l'Union (berceau), constituée le 18 août 1817 par des membres de l'ancien serment des Archers de

Saint Sébastien. A reçu le titre royal le 21 avril 1855. Local spacieux avec tirs et salle de fêtes, rue des Archers.

Société des Archers Guillaume Tell (id.), fondée le 1er juin 1881, chez M. A. Caudron, rue de Saint-Denis.

Société des Amateurs Réunis (id.), chez M. G. Marc, Pont-Rouge, n° 6; elle date de 1883.

Société des Archers de l'Amitié (id.), fondée en avril 1892. Beau local boulevard Dolez, n° 33.

Société des Amis Réunis (arc à la perche). Perche communale, à front de la rue des Ducs de Bourgogne.

Société de l'Alliance (id.), chez Roch, avenue de Bertaimont; elle date de mars 1894.

Société de l'Espérance (id.), chez Talma, avenue d'Hyon, datant de mars 1894.

Société de la Bonne Etoile (id.), fondée en février 1894, au même local.

Société de Saint Sébastien-les-Fondateurs (arbalète), Café du Rond-Point, place de Flandre, n° 20.

Société des Arbalétriers de Saint-Sébastien, scission de la précédente, chez M. Wanin, au Fisch-Club, chemin de ronde d'Havré.

Société des arbalétriers « Les Francs Tireurs » à la petite flèche ou fléchette, chez M. Vandendriessche, au Pont-Rouge, n° 2.

Société de tir à la cible chinoise « Les Chinois », chez M. Carlier, plaine de Nimy. Fondée en 1890.

Cercle d'Escrime de Mons, datant de 1876; statuts du 16 mars 1877. Café du Cercle, chez M. Chevalier, Grand'Place.

Cercle de gymnastique et d'escrime, fondé en 1871, rue des Arbalestriers, école n° 1.

La Vaillante, Société de gymnastique, fondée en 1885. Local : chez M. Denève, rue du Gouvernement, n° 6.

Veloce-Club Montois, créé le 2 juillet 1892, au Vauxhall.

Mons-Velo, fondé en 1894. Local : Grand'Place, maison Franeau.

Industrie et Commerce

Association houillère du Couchant de Mons, pour rechercher et appliquer les mesures nécessaires au développement et à la prospérité houillère du Couchant de Mons. Statuts du 3 novembre 1865.

Banque du Hainaut, Société anonyme, établie le 13 mars 1872 et autorisée par arrêté royal du 25 mars de la même année.

Union du Crédit, Société anonyme, fondée le 17 novembre et autorisée par arrêté royal du 21 décembre 1868.

Association des Brasseurs de l'arrondissement de Mons. Local : Café Royal, Grand'Place.

Agence vice-consulaire française établie en janvier 1853.

Mons possède des consulats ou vice-consulats de la République Argentine, du Brésil, d'Espagne, de Libéria, du Portugal et de la Turquie.

Horticulture — Pêche -- Élevage — Sport

Société royale d'Horticulture de Mons datant de 1828. Statuts du 9 mai de cette année.

Société Horticole et Agricole du Hainaut, établie le 14 novembre 1858 sous le nom de Société d'arboriculture, d'horticulture et de culture maraîchère ; elle fait fonctions de Comice agricole pour la section Mons-Lens.

Fédération apicole du Hainaut et extensions, datant du 1er juin 1890. Siége : rue de la Grande-Triperie, n° 13.

Section apicole de Mons affiliée à la précédente, constituée en 1890. Local : Brasserie de la Gare, Place Léopold.

Section hennuyère des anciens élèves de l'Institut agricole de l'Etat, formée le 6 avril 1894, Café Central, Grand'Place.

Société des « Petits Pêcheurs montois », chemin des Bassins, n° 2.

Société d'encouragement pour l'amélioration des races et l'élève des chevaux dans la province, datant de 1839. (Voy. ci-après.)

La Diane, Société s'occupant d'élevage de chiens. Elle organise des expositions à diverses époques.

Sociétés d'agrément

Société de l'Amitié, fondée le 1er décembre 1809. Local : Grand'Place, n° 13.

Cercle catholique de l'Emulation, créé le 1er août 1864, s'est installé en 1889, rue de Nimy, n° 12, dans l'ancien hôtel de M. A. de Behault, une construction gothique malheureusement trop modernisée.

Société ouvrière de Saint-François-Xavier, fondée le 2 décembre 1854 pour la paroisse de Messines et pour les quatre paroisses le 4 octobre 1855. Rue de Nimy, n° 61.

Société de l'Avenir, datant du 1er mai 1868. Grand'Place, Café Royal.

Cercle des Riverains de la Meuse, Société constituée le 2 juin 1889, Grand'Place, Café Rubens.

L'Union Ouvrière, fondée en 1889. Siége : rue de Nimy, n° 105.

Bienfaisance et Moralisation

Société de Charité maternelle, fondée le 11 mai 1829, approuvée par arrêté royal du 22 janvier 1830.

Société de Saint-François-Régis, pour favoriser le mariage des concubinaires et la légitimation des enfants, établie en 1842. Rue de Nimy, n° 61.

Conférences de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, établies le 30 décembre 1849, rue de Nimy, n° 61.

Confrérie de Saint-Jean-Décollé ou de la Miséricorde, pour les prisonniers, établie en 1699. (Voy. pp. 157-158).

Société des Dames de la Miséricorde, pour la visite des pauvres, surtout des femmes.

Association pour secourir les pauvres honteux, établie le 10 janvier 1868.

Société française de Bienfaisance ; elle date du 1er janvier 1890. Café Royal, Grand'Place.

Comité permanent de secours pour les accidents du travail dans le Couchant de Mons, constitué le 2 février 1889.

Comité d'apprentissage, datant de 1887. (Voy. p. 82.)

Bureau du Travail, ouvert au Bureau de bienfaisance en 1894. (Voy. ibidem.)

Patronage des condamnés libérés, des enfants moralement abandonnés et des vagabonds, établi en 1889. (Voy. p. 82).

Ligue antialcoolique. Une section a été fondée à Mons en 1892.

Patronage de Saint-Joseph, établi pour les enfants et les jeunes gens, rue des Gades, n° 2.

Patronage de jeunes filles, rue des Sars, n° 2.

Cercle des soldats, fondé en 1876 et reconstitué en 1891. Rue de Nimy, n° 61.

Refuge des servantes, institution privée d'attente pour les servantes sans place. Rue de la Grosse-Pomme, n° 2.

Comité des Dames de charité près du Bureau de bienfaisance, organisé en 1894. Il vient d'instituer « l'Œuvre de la feuille d'étain », à l'exemple d'autres villes.

Prévoyance et Mutualité

Caisse de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs du Couchant de Mons, créée le 18 décembre 1840, approuvée par arrêté royal du 30 du même mois. Les derniers statuts datent de 1891, arrêté royal du 29 septembre de cette année.

Société des Ouvriers de la ville de Mons, fondée en juin 1845 sous le titre de Caisse de prévoyance pour les ouvriers et reconnue par arrêté royal du 14 avril 1852 sous le titre de « Société de Secours mutuels et de retraite des Ouvriers de la ville de Mons ».

Société d'épargne pour l'achat de provisions d'hiver; statuts du 1er septembre 1848 et du 1er octobre 1854, reconnus par arrêté royal du 15 janvier 1855.

Société de secours mutuels « La Prévoyance », constituée le 8 avril 1879, reconnue par arrêté royal du 11 avril 1882.

Société des Voyageurs et Employés de commerce du Hainaut, mutualité établie le 30 janvier 1881, reconnue par arrêté royal du 9 août 1887. Local : Café Royal, Grand'Place.

L'union philanthropique des Anciens Frères d'armes, fondée en 1882, reconnue par arrêté du 19 mars 1884.

Comité de Mons de la Société royale des Sauveteurs de Belgique, établi le 10 septembre 1882. Local : Café du Cercle, Grand'Place.

Société royale des ex-sous-officiers de l'armée belge, créée le 31 mai 1886, approuvée le 31 décembre suivant.

L'Union Ouvrière, section d'épargnes pour l'achat de provisions d'hiver, datant du 1er mars 1891, reconnue le 22 décembre suivant.

La Sincère Prévoyance, créée le 19 novembre 1888, reconnue par arrêté royal du 9 juillet 1889.

L'Abeille, Société mutuelle fondée à Mons le 2 novembre 1891, reconnue le 17 octobre 1892.

L'Ouvrier propriétaire, Société anonyme de crédit, ayant pour but de favoriser, par des prêts faits à l'ouvrier, la construction et l'achat d'habitations salubres, fondée en 1891. (Voy. p. 82.)

Société anonyme montoise pour la construction, l'achat et la vente de maisons ouvrières, datant de la même année. (Voy. ibidem.)





ENVIRONS DE MONS



Nimy - Maisières - Casteau - Saint-Denis[1] - Obourg

L'une des plus jolies promenades aux environs de Mons est certainement celle qui comprend cet itinéraire. Depuis l'établissement du chemin de fer vicinal Mons-Casteau, elle est accessible à ceux-là même qui ne sont guère habitués aux courses pédestres à travers les champs et les bois. En quelques instants, ils peuvent se rendre facilement à Saint-Denis et à Obourg qui possède une station sur la ligne de Manage à Mons.

Au sortir de la ville, on rencontre, à gauche, la plaine servant aux exercices militaires de la garnison, dite « plaine de Nimy ». Sur la droite, on peut apercevoir le Tir communal et, dans le lointain, les sombres ombrages qui annoncent le cimetière.

---

(1) La vignette en tête de ce chapitre représente une vue prise à Saint-Denis à proximité des étangs.

Le faubourg de Saint-Lazare, ou de « Saint Ladre » selon l'expression vulgaire, ne tarde pas à montrer ses maisons joliettes de « fourboutiers » piquées au milieu de cultures maraîchères qui fournissent à Mons et à sa région d'excellents légumes, qui, depuis longtemps, sont fort appréciés sur les marchés du pays et s'exportent jusqu'à Charleroi et Bruxelles.



Le nom de ce faubourg rappelle de tristes souvenirs du moyen-âge. C'était là que la cité montoise séquestrait les parias de la société d'alors, les *ladres* ou lépreux, dont le nom seul faisait frémir nos ancêtres. Nous reproduisons ici une vue, dessinée vers 1525, de l'hospice qui leur était assigné ; dans le fond, on aperçoit la porte de Nimy et les tours de la vieille enceinte de Mons de ce côté.

Que ces lieux sont changés depuis la date de ce croquis ! Le sol de cette partie de la banlieue de Mons a été remué, bouleversé par les ingénieurs militaires et par la pioche des démolisseurs qui ont ensuite détruit leurs œuvres si laborieusement édifiées.

Dans cette partie de notre banlieue, aujourd'hui coupée de belles avenues, d'élégantes habitations se sont élevées de toutes parts. Encore quelques années, et Mons sera reliée presque sans interruption au coquet village de Nimy qui limite la ville de ce côté.

NIMY est une véritable petite ville ayant depuis 1849 une station du chemin de fer, distante au plus de 2 kil. 1/2 de la gare de Mons, ainsi que des quais étendus sur le nouveau canal du Centre. Elle possède plusieurs usines et manufactures prospères, notamment une fabrique impériale et royale de faïences fondée en 1789 par MM. de Bousies et de Sécus ; depuis 1850, elle est exploitée par la Société Mouzin-Lecat et Cie. Plusieurs centaines d'ouvriers y sont occupés. Un atelier de construction de machines, sous la firme Bruno Lebrun et Cie, produit des moteurs, des locomotives, des outillages de moulins et de brasseries, des machines à fabriquer la glace par l'ammoniaque qui ont été très remarqués dans les expositions.

On trouve encore à Nimy deux grands moulins marchant à l'eau et à la vapeur. Le *Grand Moulin* emploie la mouture par cylindres et possède sur le canal un élévateur pour les grains. Il a remplacé un ancien bastion détaché de l'enceinte de Mons, le Fort Baccara. Le *Moulin des Dames*, près de l'église, est cité dès le XIIIe siècle ; il est accosté d'un tordoir à l'huile dont les origines remontent aussi haut. A citer encore dans ce village deux brasseries et deux piperies. Les pipes de terre de Nimy sont, depuis des années, renommées en Belgique et en France. La tannerie qui y était prospère a disparu depuis une dizaine d'années.

Nous signalerons encore à Nimy : le long de la Grand'Route, une belle façade gothique ayant appartenu à une maison de plaisance du chapitre de Sainte-Waudru, jadis seigneur de ce village ; un cimetière orné de beaux monuments où se trouvent inscrits les noms de quelques notabilités montoises ; un hôtel-de-ville avec beffroi érigé en 1886 sur les plans de M. Charles Neute, architecte à Bruxelles.



Le tram, après avoir traversé le canal du Centre, arrive à une bifurcation de routes. La branche de gauche se dirige sur Ath, par Jurbise, en traversant les bois de Ghlin, de Hasnon, d'Erbisœul, de Masnuy-Saint-Jean. C'est un but très agréable de promenades.

De ce côté, sur Nimy, on trouve le beau château de la Bruyère appartenant à Mme la douairière baronne Louis Siraut et, presqu'à la limite, vers Erbisœul, une chapelle de N.-D. de Conception dont

l'origine date du XVII[e] siècle. Elle est le but d'un pèlerinage très fréquenté, surtout le 8 décembre et dans la huitaine suivante.

L'autre branche de pavé, suivie par le vicinal, se dirige sur Soignies, Braine, Hal et Bruxelles. Au sortir de Nimy, apparaît le joli village de MAISIÈRES, qui, jusqu'en 1868, était une de ses dépendances. Cette commune a beaucoup prospéré dans ces derniers temps. Sa population d'environ 1,500 habitants travaille en grande partie aux établissements industriels de Nimy, de Mons et des environs. On y rencontre une brasserie, des fabriques de chicorée, des carrières de silex pour meules et pavés, des exploitations d'argiles blanches pour produits réfractaires. L'une de celles-ci est établie à côté de vieux pans de murs, mi-enfouis sous terre, qui portent le nom caractéristique de « Murs as payens », ce qui, dans le langage vulgaire, désigne les Romains.

Le sol de Maisières recèle d'ailleurs de nombreux restes de l'époque gallo-romaine, vases, médailles, statuettes, tuiles, substructions antiques. Il est traversé par la chaussée romaine (chemin d'Enghien). Son nom même n'est qu'une transformation transparente du mot latin *maceriæ*, c'est-à-dire ruines.

Cette commune est bordée au Nord et à l'Est par des bois montueux, profondément ravinés, qui offrent à l'artiste des sites variés et pittoresques.

Comme établissements et édifices, notons une petite église ogivale construite en 1852 sur les plans de l'architecte Valère Wins, de Mons ; un orphelinat de filles créé par l'initiative privée en 1887 ; les châteaux de MM. le baron du Bois, comte Vilain XIIII, Delbruyère, vicomtesse douairière Charliers de Buisseret.

De Maisières, la route gravit une pente assez ardue qui conduit à un plateau étendu, un gradin de la grande plaine brabançonne qui se développe vers le Nord-Est et l'Ouest. Le touriste jouit de ce point (90 à 100[m]) d'un magnifique panorama qui se développe à plusieurs lieues à la ronde. On y aperçoit une grande partie des vallées de la Trouille et de la Haine; dans le fond, se profilent Mons, le Borinage, les riches campagnes et les bois qui avoisinent la France.

A gauche de la chaussée, s'étend la vaste bruyère nommée autrefois « des Onze-Villes » et de nos jours « Camp de Casteau ». La « Société d'encouragement pour l'amélioration des races et

l'élève des chevaux dans la province de Hainaut », fondée à Mons en 1839, y a inauguré en 1840 des courses de chevaux. Chaque année, à l'époque de la kermesse de Mons, deux journées sont consacrées à ce sport.

La plaine de Maisières offre une piste excellente, l'une des meilleures du pays ; elle est fréquentée par les horsemen de toute la Belgique et du Nord de la France. Les festivités sportives y attirent des foules considérables et donnent au village de Maisières une animation extraordinaire. Le spectacle qu'il offre en ces jours est des plus curieux pour l'observateur. La route que nous venons de décrire est sillonnée dans les deux sens par des trams bondés de monde, par des cavaliers, la série interminable de voitures de toutes formes et de toutes couleurs, depuis le landau élégant du châtelain ou de l'industriel cossu jusqu'au modeste char-à-bancs et à la charrette anglaise du petit cultivateur ou du petit marchand. Les courses sont l'un des grands jours de fête pour la ville de Mons qui, à l'aller et au retour, voit passer et s'arrêter les foules qu'elles ont attirées.

Depuis des années, il est question de construire sur la plaine de Casteau des tribunes et autres installations permanentes d'un turf moderne, mais cette amélioration rencontre l'opposition du Génie militaire et de l'Etat qui a la propriété de ces bruyères. Sous le régime néerlandais, elles servaient à de grandes manœuvres militaires. En 1821, on y avait élevé un polygone d'artillerie. Du 15 septembre au 14 octobre 1825, 7,000 hommes évoluèrent dans cette plaine sous le commandement du lieutenant-général baron Tindal et furent inspectés par le prince Frédéric des Pays-Bas.

Le camp de Casteau fut, le 25 septembre 1831, le théâtre d'une autre scène militaire imposante. Le maréchal Gérard, commandant en chef de l'armée française, y passa en revue plusieurs régiments qui revenaient du siège d'Anvers pour rentrer en France.

Avant la création du camp de Beverloo, cette plaine était le camp de manœuvres des troupes de la troisième division territoriale. Elles y campèrent notamment sous la tente du 24 mai au 25 octobre 1833. Le 17 août, le roi Léopold Ier les passa en revue au milieu d'une foule immense accourue de Mons et de toute la région.



Le château de la Garenne appartenant à M. le vicomte de Buisseret et bien connu des amateurs du turf a vu récemment, à la suite de la mort de cet éleveur, se vider ses écuries qui avaient triomphé un peu partout sur les champs de courses de la Belgique. Cette habitation forme l'extrême limite de Maisières.

Au-delà, s'étend, d'une part, le village de CASTEAU ; de l'autre, le sol dévalle par des pentes plus ou moins rapides vers les villages de Saint-Denis et d'Obourg. L'horizon est fermé par une ceinture de bois, bois de Maisières, de la Haie-le-Comte, du Becqueron, d'Obourg, d'Havré, etc. Ce sont les restes de la forêt de Broqueroie et de la Grande Forêt Charbonnière qui, au moyen-âge, couvrait la plus grande partie de notre province. Ses ombres mystérieuses furent décrites par les rapsodes qui chantèrent les principaux épisodes de l'épopée hunique et franque. Au IVe siècle, elle vit l'invasion des chefs francs Sunnon et Gondebaud et au siècle suivant, la marche conquérante de Clodion-le-Chevelu. En 1072, non loin de Casteau, sur Gottignies, les Flamands de Robert-le-Frison se heurtèrent aux Hennuyers de Richilde et remportèrent une victoire qui arracha la Flandre à l'altière comtesse. C'est encore sur Casteau et Saint-Denis que, le 14 juillet 1678, l'armée de Louis XIV, commandé par le maréchal de Luxembourg, tenta vainement d'arrêter Guillaume d'Orange, stathouder de Hollande, qui venait au secours de Mons à la tête des troupes impériales, hollandaises et anglaises. Cette bataille, connue sous le nom de « Saint Denis », eut à son époque un grand retentissement dans toute l'Europe.

Cà et là, on retrouve les restes de puissantes abbayes qui vinrent défricher la forêt : Saint-Denis (1081), Cambron (1148), Saint-Feuillen au Rœulx (1125). Presqu'à chaque pas, dans ce pays, le savant peut glaner des souvenirs inscrits sur la pierre ou conservés par la mémoire des populations et qui attestent que ses charmes naturels ont séduit les races du passé comme celles d'aujourd'hui.

Depuis plusieurs années et grâce aux facilités que procure le vicinal, CASTEAU est devenu un but d'excursions et de villégiature de plus en plus apprécié par les Montois. L'air rafraichi par les grands bois y est très sain. Ses bruyères, ses ombrages offrent des sites de toute beauté.

On y trouve quelques curiosités : l'église de style classique (1779) renferme quelques vieilles pierres tombales et une chapelle sépulcrale

des seigneurs de Casteau. Non loin de là, dans les dépendances d'une ferme, en haut d'un monticule, de gros murs et des restes d'un souterrain marquent la place de l'ancien château féodal de la Roquette. La fontaine dite de Sainte-Waudru est citée par les légendaires des premiers siècles du moyen-âge. Enfin, on a découvert dans le sol de Casteau des antiquités de l'âge romain, notamment au siècle dernier, un trésor de 700 pièces de monnaies datant de cette époque.

A Casteau, se voient aussi les châteaux de MM. Ansiau et Donnay de Casteau ; celui-ci était l'ancienne résidence des Bruneau et des Senzeillés.



Le village de SAINT-DENIS est accessible par deux voies où existent des arrêts du tram, le chemin de Saint-Denis et le chemin des Princes ou des Etangs. La partie principale de la commune se trouve dans un vallon aux pentes mouvementées, abruptes, se dressant à pic sur divers points ; dans le fond, coule capricieusement l'Aubechuelle, petit ruisseau aux eaux claires, poissonneuses, bien connu des pêcheurs des environs. Des bouquets d'arbres, des bruyères, des genêts aux tons d'or s'entremêlent avec des maisons coquettes s'étageant en amphithéâtre ; au milieu de celles-ci se remarque une petite église du XVIIe siècle ornée d'un campanile élégant. Dans ce petit édifice, l'archéologue peut voir une cure romane de quelqu'intérêt et plusieurs belles pierres tombales.

De l'autre côté de la vallée, dans un vaste enclos dont les murailles escaladent l'éminence de la Haute-Folie, on aperçoit un ensemble important de bâtiments anciens et modernes ; c'est la filature de M. L. Tiberghien, bâtie sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de Saint-Denis-en-Broqueroie, fondée en 1081, supprimée en 1795. Une porte monumentale, d'immenses granges, des dépendances construites au XVIIe siècle avec une solidité à l'épreuve du temps, quelques pierres gothiques fouillées par un patient sculpteur du XVe siècle, c'est tout ce qui reste de cet ancien et riche monastère. Ces vestiges suffisent pour faire juger de ce qu'il pouvait être aux temps de sa splendeur, quand, dans l'encadrement d'un site ravissant, on voyait se détacher la structure de sa belle église Renais-

sance, surmontée d'une flèche hardie et svelte. La bande noire des démolisseurs du siècle dernier a passé par-là, détruit ce monument, anéanti ou dispersé les œuvres précieuses de peinture et de sculpture, les retables prestigieux, les tableaux de Crayer, les fresques de Werchonitz qu'il conservait.

Ce qui subsiste encore de l'ancienne communauté bénédictine, ce sont les étangs qu'elle avait creusés dans la vallée et qui lui fournissaient du poisson pour les longs carêmes qui étaient imposés à ses religieux. Ils étaient au nombre de six et se succédaient en une nappe interrompue seulement par d'étroites digues, depuis le moulin de Saint-Denis jusque vers Casteau.



Deux de ces viviers ont été conservés. L'un est à moitié rempli de vase et couvert de roseaux. Le second connu jadis sous le nom de *Vivier de Zumont* ou *de Zeumont*, comprend plusieurs hectares ; nous en donnons une vue prise du côté du midi. Cette magnifique nappe d'eau où voguent de grands cygnes blancs est entourée d'un décor splendide, de collines boisées, de rochers aux arêtes aiguës

perçant çà et là entre les chênes et les hêtres séculaires, les sapins et les mélèzes au sombre feuillage. Un tel cadre était bien fait pour frapper l'imagination populaire et créer la légende. La tradition locale rapporte qu'en ce lieu existait un temple de Jupiter *(Zeus)* qui fut démoli par Saint-Denis. Plus tard, on y éleva une chapelle dédiée à cet apôtre ; un ermite vint établir sa hutte auprès de cet oratoire. Nous reproduisons ce récit pour ce qu'il vaut. L'existence de cette chapelle est néanmoins attestée au IXe siècle. Dans la seconde moitié du siècle suivant, elle fut achetée du comte Robert et servit de résidence à Rathière, célèbre écrivain ecclésiastique, qui, de simple moine de Lobbes, devint évêque de Liége et de Vérone et mourut le 25 avril 974.

Qu'on nous pardonne cette digression. Elle n'ajoute rien aux beautés du site que nous venons de décrire. Mais n'est-il pas dans la nature de l'homme de percer le voile des temps et de rattacher le présent aux choses du passé ?

On peut d'ailleurs trouver à Saint-Denis d'autres paysages attrayants. Citons son moulin si pittoresquement situé, la fontaine Daniel, entourée, elle aussi, de légendes mystiques, la Haute-Folie dominant la vallée et permettant de jeter un coup-d'œil sur les villages avoisinants de Thieusies, Thieu, Gottignies, etc., le bois du Becqueron où jadis on a retrouvé de nombreux débris de l'époque romaine, etc. Ces beautés naturelles sont d'ailleurs bien connues et appréciées. Nous n'en voulons d'autres preuves que les excursionnistes de plus en plus nombreux qu'elles attirent tous les ans.



OBOURG confine à Saint-Denis et pousse même ses habitations presque jusqu'au centre de ce village. Ce nom rappelle une culture particulière, celle d'un tabac à l'arôme délicat qui depuis longtemps a conquis la faveur des fumeurs de Belgique et de l'étranger. Cette culture ne se restreint pas à cette commune ; elle s'étend sur une surface d'environ quatre lieues carrées, comprenant Nimy, les faubourgs de Mons, Saint-Denis, Gottignies, Ville-sur-Haine, Saint-Symphorien et surtout Havré.

L'église d'Obourg n'est pas sans mérite ; on y remarque des parties ogivales datant de 1547, surtout dans sa tour surmontée

d'une flèche très élégante, dans son portail en arc surbaissé. décoré au tympan d'un bas-relief figurant Saint Martin. L'intérieur de cet édifice n'offre de remarquable qu'un tableau de maître, venant d'une petite chapelle de Saint-Macaire située sur la commune. Il représente une scène historique qui se passa le 28 septembre 1615 : le clergé et le magistrat de Mons, les députés des Etats du Hainaut venant recevoir au pont d'Obourg la châsse de Saint Macaire qui avait été envoyée de Gand à Mons pour délivrer cette ville d'une peste terrible qui décimait sa population. On aperçoit dans le fond une vue de Mons, d'Obourg et de Saint-Denis. Cette toile curieuse et remarquable a été restaurée il y a quelques années, à l'aide d'un subside de l'Etat.

On ne voit d'autres curiosités à Obourg que la ferme des Wartons, bâtie sur un ancien manoir de l'abbaye de Saint-Denis, un château moderne habité par M. de Goussencourt, et quelques belles villas. Cette commune possède trois moulins sur l'Aubechuelle et sur la Haine et une grande filature appartenant à M. Ghislain.

A Obourg, on retrouve le canal du Centre et une station sur la ligne de Manage à Mons qui permet en quelques minutes de regagner cette ville.





Faubourg d'Havré[1] - Hyon - Havré - Le Centre
L'Ascenseur de La Louvière

Le Faubourg d'Havré est d'une très grande étendue. Il touche aux communes d'Obourg, d'Havré, de Saint-Symphorien, de Spiennes, de Nouvelles, de Mesvin et d'Hyon. C'est aussi la partie la plus pittoresque du territoire de Mons. Il comprend les monts *Panisel* et du *Bois de Mons*. L'ascension de ces collines est un but favori de promenade pour les Montois qui y vont admirer le splendide panorama de leur ville et de la contrée environnante. Sur les plateaux qui les surmontent, l'archéologue a retrouvé de nombreux vestiges de l'âge de la pierre, une station et des ateliers de cette époque qui ont dû être très importants.

Leurs déclivités mamelonnées offrent un véritable damier de champs, de prés, de jardins potagers très soignés ; on y trouvait même un vignoble, il y a quelques années. Du côté de Mons et d'Hyon, ces pentes sont couvertes de bosquets, restes du bois de Mons, dérodé au siècle dernier, de bouquets d'arbres qui abritent de belles villas. Parmi celles-ci, citons celles dites du Bocage et de l'Ermitage (à M. A. Houzeau de Lehaye) ; les maisons de campagne de Mme Becasseau, de M. Bouilliart ; la magnifique propriété de M. le sénateur L. Hardenpont, avec parc et beau château en style

(1) La vue que nous donnons ici est prise sur le territoire de Mons. Elle représente la Trouille, le long de l'avenue d'Hyon. Dans le fond, on aperçoit le pont Saint-Pierre.

flamand dessiné par M. Puchot, architecte à Mons; l'habitation de M. Gendebien qui a remplacé l'ancienne « Courtille », casino-guinguette qui eut une grande vogue dans son temps.

La plupart de ces demeures s'alignent le long du chemin dit des Brasseurs, portion d'une ancienne voie romaine de Bavay à Assche. Le long de cette chaussée, sur Hyon, on voyait jadis une petite chapelle de N.-D. du Frasne ; le 23 mars 1691, en présence de toute sa cour, Louis XIV y fit célébrer la messe, puis immédiatement il fit commencer le bombardement qui fut si funeste à Mons.



L'excursion d'Havré peut se faire pédestrement ; on peut aussi s'y rendre par chemin de fer. Aux bons marcheurs nous conseillons de le faire partie à pied, partie par le tram de Mons-Saint-Symphorien.

En partant de la place de Flandre, où se trouve un point d'arrêt vis-à-vis de la statue de Baudouin de Constantinople, ils pourront jeter un coup-d'œil sur la banlieue de Mons que nous venons de décrire. Le vicinal cotoie le Vauxhall, passe à proximité du Mont Panisel, traverse les jardins potagers du faubourg, s'arrête à proximité du cimetière (voy. pp. 102 et s.) ; de ce point, on aperçoit les vastes bâtiments de l'Hospice des Aliénées. On descend à l'arrêt du chemin d'Obourg et l'on suit la belle route de Mons au Rœulx. Cette partie rurale de Mons était jadis couverte de bruyères communales que l'on a mis en culture à partir du XVIe siècle. On y voit aujourd'hui de coquettes maisons, de belles villas, celles de MM. Fernand Coppée, Tercelin-Goffint, des PP. Jésuites, de Mme veuve Paul de Patoul.

On entre ensuite dans le bois d'Havré, petite forêt dont la traversée est d'environ quinze minutes. Sous ces ombrages, on trouve deux monuments de quelque intérêt. Un petit chemin sur la gauche conduit à la chapelle de *Saint-Antoine-en-Barbefosse* dont il ne subsiste que le chœur de style ogival surmonté d'un petit clocher. En 1382, Albert de Bavière, comte de Hainaut, y institua un ordre militaire spécial, celui des chevaliers de Saint-Antoine qui, en 1385, alla en Prusse secourir les chevaliers de l'Ordre teutonique. Cette chapelle fut rebâtie en 1400 et richement décorée par les comtes de Hainaut. Au commencement du XVe siècle, des

religieux de l'ordre de Saint-Antoine, de Vienne en Dauphiné. obtinrent de Gérard d'Enghien, sire d'Havré, de se fixer dans cet oratoire auprès duquel ils établirent un prieuré ou commanderie et un hôpital ; ces institutions subsistèrent jusqu'à la fin du XVI[e] siècle. En 1587, les Jésuites de Mons obtinrent ce prieuré et le conservèrent jusqu'à la suppression de leur ordre ; c'est à cause de cette possession que les bâtiments de Saint-Antoine s'appellent d'ordinaire « Maison des Jésuites ».

Ce petit édifice renferme plusieurs objets dignes d'attention : une armoire à reliques formée d'une niche ogivale en pierre blanche avec bas-reliefs représentant *la Cène* et *Jésus au Jardin des Olives ;* ces sculptures sont encadrées de pinacles et de gables d'un travail très délicat. — L'autel est orné d'une statue de Saint-Antoine et d'un vieux tableau représentant un religieux de l'ordre recevant l'Eucharistie. — De chaque côté se voient les tombes de M. Dieudonné de Patoul Fieuru et de Marie-Thérèse-Eugénie de Biseau de Bougnies, son épouse. Dans le pavement comme sur les murs de l'extérieur, on trouve d'autres pierres tombales rappelant des religieux, des chapelains, des laïques ; des armoiries sculptées ornées d'un T ou *tau*, insigne de l'ordre de Saint-Antoine. Enfin, dans la sacristie, on conserve un beau et grand reliquaire de Saint-Antoine garni en argent.

Non loin de la chapelle, existe une maison de campagne habitée actuellement par M. Tamine et auparavant par la famille de Patoul-Fieuru. Elle appartenait jadis au seigneur d'Havré et au XIII[e] siècle aux nobles chevaliers Anselme et Raoul de Longheroe. Le nom de ces derniers semble se retrouver dans la dénomination de « Longue Roie » donné à une guinguette voisine, lieu de réunion des crosseurs ou joueurs à la *soule* de Mons, le 17 janvier de chaque année.

Non moins curieuse est la chapelle de *N.-D. de Bon-Vouloir*, située à l'opposite du bois d'Havré, vers l'Est. Ce petit édifice a été bâti en 1625 et est éclairé de six fenêtres à ogives. L'intérieur offre une charpente apparente en chêne sculpté. L'autel en marbre, don de l'archiduchesse Isabelle en 1631, forme un portique corinthien ; on y voit une statue de la Vierge qui est l'objet d'un pèlerinage assez suivi et un tableau : l'*Assomption de la Vierge*. D'autres toiles enchâssées dans une boiserie en chêne qui entoure la chapelle et qui date de 1772 figurent la *Visitation*, la *Naissance du Seigneur* et

la *Purification*. On y remarque encore : un jubé et un banc seigneurial bien sculpté ; beaucoup de panneaux peints au XVIIe siècle et offerts en ex-voto à la Vierge ; des épitaphes de personnes qui se firent inhumer dans ce sanctuaire ; des toiles d'assez grandes dimensions représentant Saint Jean-Népomucène, Saint François-Xavier. Une autre peinture, datée de 1631, rappelle la mémoire de François-Jacques Descamps, sr de Pelogne et bailli d'Havré pendant 50 ans († 22 novembre 1625) et de son fils François Descamps, prêtre de l'Oratoire ; ces deux personnages sont agenouillés devant le Crucifix.

La chapelle de N.-D. de Bon-Vouloir recouvre la sépulture des membres de la famille des Croy-Solre, ducs et marquis d'Havré. Cette destination est rappelée par deux mausolées et diverses inscriptions tumulaires ; deux de celles-ci, sur marbre blanc, rappellent que dans cette chapelle reposent les cœurs de Philippe-Joseph de Croy, duc d'Havré († 10 mai 1725), et de Marie-Thérèse, landgravine de Hesse-Darmstadt, née de Croy († à Bologne en Italie le 20 mars 1774).

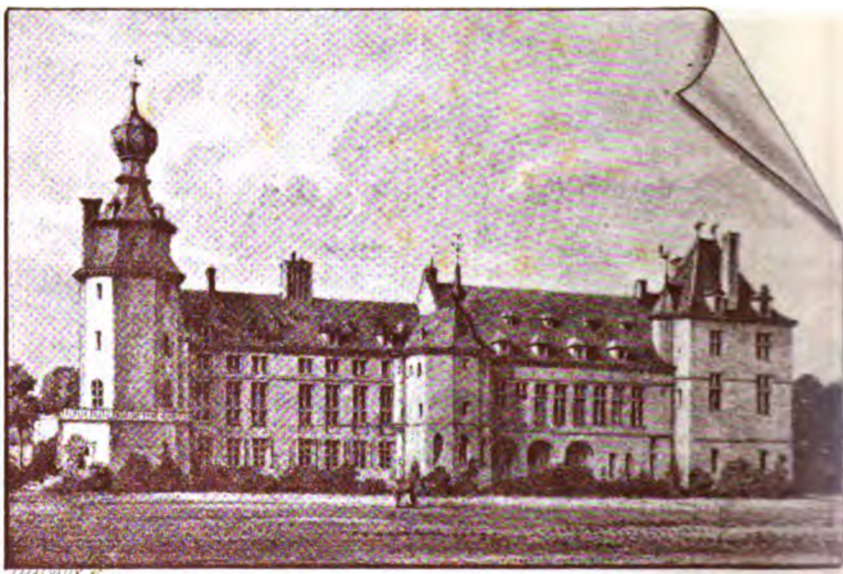


A la sortie du bois, apparaît le village d'Havré proprement dit. Cette commune a une population de 3,000 habitants répartie entre des hameaux fort distants l'un de l'autre. L'agglomération principale est établie le long d'une grande rue qui traverse toute la commune. Un monument la domine, l'ancien château des ducs et marquis d'Havré bâti en 1603, dont nous donnons p. 192 une vue prise de l'Est. Il a remplacé une vieille forteresse féodale qui abrita les familles des châtelains héréditaires de Mons, les d'Havré, les d'Enghien, les d'Harcourt, les de Dunois-Longueville et, à partir de 1518, les de Croy qui possèdent encore actuellement ce domaine.

Ce manoir, abandonné aujourd'hui par ses maîtres, a conservé son cachet féodal : pont défendu par deux grosses tourelles, donjon dit *Tour d'Enghien* surmonté d'une flèche octogonale élevée, autre donjon plus ancien mais presque ruiné, hautes fenêtres avec meneaux, voilà ce qu'offre l'extérieur.

Dans l'intérieur, de hautes salles aux puissantes solives, aux larges cheminées sculptées, aux murs décorés de blasons et de devises rappelant les puissantes familles de Bourbon, Lalaing,

Ligne, Paléologue, Dompmartin, Lamarck, Rennebourg, Château-briant, etc., redisent que ce château a vu les plus illustres hôtes, des fêtes princières, des festins luxueux. Il se trouve là une cuisine avec vaste cheminée, voûtes à nervures, noircies par des fumées séculaires. A noter aussi : la chapelle éclairée par trois fenêtres ogivales, décorées de gracieux meneaux, où se trouve encore la tribune des maîtres du castel ; deux tourelles avec beaux escaliers en colimaçon qui mènent aux divers étages ; enfin la salle d'armes, d'une grandeur remarquable avec une cheminée de style dorique.



Le château est complètement environné d'eau. Près de l'entrée, on trouve la basse-cour ou ferme dont les immenses granges, les spacieuses écuries, les autres dépendances montrent combien on faisait grand et solide dans le passé.

L'église d'Havré, située à quelques pas du château que nous venons de décrire, est un assez curieux monument ogival de la seconde moitié du XVIe siècle, ainsi que le témoignent deux pierres

avec le millésime 1562 et l'inscription PAR C.-P. DE CROY. Il y a quinze ans, cet édifice qui comprend trois nefs a été restauré intérieurement ; les arcades gothiques appuyées sur des colonnes simples mais de bon goût ont été débarrassées des revêtements Renaissance qui les cachaient ; la voûte d'un bel appareil, en briques avec nervures en pierres bleues, a été remise dans son état primitif. L'édifice offre un spécimen assez remarquable des églises rurales de la dernière période de l'art ogival.

On y voit divers monuments funéraires, entre autres dans le chœur, ceux d'Anne de Lorraine, duchesse d'Aerschot, épouse de Philippe de Croy († 1568) et de Charles-Alexandre de Croy, marquis d'Havré, tué à Bruxelles d'un coup d'arquebuse, le 9 novembre 1624.

A l'extrémité d'Havré, vers Boussoit et Villers-Saint-Ghislain, se dresse le château *de Beaulieu*, situé dans un hameau déjà mentionné en 868 sous le nom de *Baliolis;* cette habitation, datant de l'Empire et bâtie par M. Constant-Fidèle du Val de Beaulieu, ancien maire de Mons, appartient actuellement à son petit-fils, le comte Franz du Val de Beaulieu. Dans le vaste domaine qui l'entoure, on trouve une petite chapelle romane dédiée à Saint-Jacques, des plus curieuses. Elle a été restaurée complètement, il y a quatre ans, par M. Müller, architecte au Rœulx.

L'entrée est précédée d'un porche appuyé sur colonnes avec chapiteaux romans. L'intérieur est décoré de vitraux, d'une statue de la Vierge venant de l'abbaye de Saint-Denis, de boiseries en chêne avec statues qui ornaient jadis l'église des Dominicains de Mons, et d'un beau retable en chêne polychromé datant du XVe ou du XVIe siècle. Lors des travaux de restauration, sur le pignon du fond, on a découvert sous le badigeon des traces d'une peinture à fresque représentant *la Flagellation* ; elle nous a paru dater du XIIIe siècle.

La chapelle de Saint Jacques de Beaulieu sert à la sépulture de la famille du Val. Jadis c'était le but d'un pèlerinage. Elle a été fondée vers 1212 par Baudouin de Lobbes, chevalier, possesseur du fief de Beaulieu, qui la dota ; plus tard, la collation de cet oratoire appartint à l'abbaye de Saint-Denis.



On retrouve à Havré quantité d'autres vestiges du passé. Son sol est riche en antiquités de l'âge de la pierre et de la période gallo-romaine ; elles ont fait l'objet des recherches et des études de M. E. de Munck qui y possède une maison de campagne au hameau de Bon-Vouloir. Près du bois de la *Haie Faurrée*, un monticule marque l'emplacement d'un *castelet* ou petit château du moyen âge. La tradition populaire rappelle qu'entre la station d'Havré, la sucrerie, la Haine et le moulin de Ville eut lieu en 1072 le dernier épisode de la bataille de Mortes-Haies. Robert-le-Frison y massacra les derniers restes de l'armée de Richilde ; la berge de la rivière et une propriété contiguë portent encore les noms de *Hurée au sang*, *Bonnier au sang*. On y a découvert des armes anciennes.

A peu de distance de là, dans la propriété de Mme Monnoyer à Ville-sur-Haine, on a déterré un monolithe ou *menhir*, abattu à l'époque de l'introduction du christianisme et inconnu de la génération moderne. Il portait au XVIe siècle les noms de « la Pierre qui gît » ou de « la Grande Pierre ». Entre Ville et Thieu, s'élève la *Chapelle à tombois* ou *à tombeaux* qui est d'une haute antiquité et paraît avoir été élevée sur un tertre funéraire romain ou franc. Des traces d'un cimetière du IVe ou du Ve siècle ont été constatées dans une carrière de craie située non loin de ce petit édifice.

Boussoit, qui confine à Havré, possède un beau château moderne appartenant à M. de Ghellinck, bâti à peu de distance de l'emplacement d'une forteresse existant au Xe siècle *(Castrum Bussud)*. Ce village possède une belle église romane élevée en 1863-1865 sur les plans de M. Louis Dethuin, architecte à Mons. On y voit aussi une ancienne chapelle, dédiée à Saint Julien, qui renferme des objets dignes d'attention, notamment une belle châsse en cuivre du patron. C'était l'oratoire d'un hospice de voyageurs fondé en 1286 par Jehan Saussés, sire de Boussoit.

A Havré même, un estaminet intitulé *Au prince Eugène* rappelle le passage et le séjour à Havré du célèbre prince Eugène de Savoie, le général de l'Empire qui remporta de retentissantes victoires sur les armées de Louis XIV.

Pour finir ce rapide aperçu, disons aussi que ce village est renommé par ses cultures du tabac et du houblon. Cette dernière est très ancienne et, avant la concurrence des houblons allemands,

ses produits s'exportaient au loin, dans les provinces flamandes et hollandaises.



Havré possède un charbonnage qui prend une grande importance. Il est situé à la limite des exploitations d'un bassin houiller situé entre Mons et le pays de Charleroi, connu dans le monde industriel sous le nom de *Bassin du Centre*. Les houillères de Houdeng, La Louvière, Bracquegnies existaient déjà au XIIIe siècle, mais c'est de nos jours seulement qu'elles ont pris une réelle importance. Cette région charbonnière, avec ses extensions au Sud, vers Péronnes, Leval-Trahegnies, Ressaix, Carnières, Anderlues, est en train de dépasser les autres centres houillers du Hainaut par sa production ainsi que par les usines métallurgiques qui se sont installées à côté des fosses à charbon.

La Louvière est devenue le centre de cette activité. Ce n'était, il y a cinquante ans, qu'un hameau de Saint-Vaast, comprenant deux fermes anciennes et un petit nombre de maisons. Aujourd'hui, elle est devenue une véritable ville, jouissant de toutes les installations du progrès moderne, monuments, hôtels, cafés, magasins, cercles, théâtre, villas, châteaux parmi lesquels se distingue la splendide demeure ogivale de M. Boch, œuvre de l'architecte Poelaert, d'importants établissements d'enseignement publics ou privés, des industries de tout genre, métallurgiques, céramiques, etc. Sa population est d'environ 15,000 habitants.

A La Louvière, s'embranche sur le canal de Charleroi à Bruxelles le canal de grande section dit « du Centre », qui doit relier les pays de Charleroi et du Centre avec les voies navigables de Mons vers la France et le Bas-Escaut. Ce grand travail, qui est en train de s'exécuter, sera l'un des plus hardis qui aient été tentés dans l'art hydraulique. Pour racheter une différence de niveau d'environ 90 mètres entre La Louvière et Mons sur une distance de 21,118^m, on a été obligé d'établir tout un système d'écluses et d'ascenseurs d'une grande puissance. Les écluses sont au nombre de six : celle de Mons de 2^{m}26 de chute, celles des Wartons (Maisières), d'Obourg, d'Havré, de Ville-sur-Haine, de Thieu, de 4^{m}20.

Quatre ascenseurs permettront de gravir l'élévation existant entre Thieu et La Louvière. Pour les trois premiers situés sur Thieu,

Bracquegnies et Houdeng, les maçonneries sont terminées et prêtes à recevoir la partie métallique; ils doivent élever les bateaux à 17 mètres environ. Le quatrième situé sur La Louvière, de 15^{m} de hauteur, est complètement achevé et a été essayé plusieurs fois.

Le système d'ascension des bateaux a été réalisé d'après les idées de M. Edwin Clark, l'un des plus célèbres ingénieurs anglais, le collaborateur de l'illustre Stephenson dans ses grands travaux. Il se compose de sas avec bacs recevant les bateaux et s'élevant ou descendant par l'action de gigantesques presses hydrauliques; le tout forme une sorte de balance dont chaque plateau supporte un poids de 1,200,000 kilogrammes et qui fonctionne avec une régularité parfaite.

Les plans et la direction de ce grand travail ont été confiés à M. Hector Genard, ingénieur principal des Ponts et Chaussées. Ils dépassent tout ce qui a été fait dans ce genre. Les constructions métalliques sortent des ateliers Cockerill. Les ascenseurs du Centre n'ont de similaires que ceux d'Anderton dans le Cheshire (Angleterre) et des Fontinettes, près de Saint-Omer (Pas-de-Calais). Le premier date de 15 à 20 ans et sert à élever des bateaux de 70 tonnes; le second, plus considérable, permet l'ascension, à 12 mètres seulement, de bateaux de 300 tonnes.

Les appareils que nous venons de décrire permettent le passage d'embarcations de 400 tonnes, avec une puissance d'ascension de 15 à 17 mètres. Ils sont uniques dans le monde entier.



Le touriste qui aura pris pour but d'excursion l'ascenseur de La Louvière pourra, s'il dispose de quelque temps, la compléter par des promenades aux environs très peuplés, couverts de grandes communes d'un aspect tout-à-fait moderne, où l'on sent le progrès et la recherche du bien-être: Bracquegnies, Haine-Saint-Paul, Haine-Saint-Pierre, Fayt-lez-Seneffe, le hameau de Jolimont, centre du mouvement ouvrier dans la région, Carnières et enfin Morlanwelz, situé à la limite du pays de Charleroi. Cette dernière localité est une sorte de ville de 7,500 habitants, pittoresquement abritée

par la belle forêt de Mariemont, qui rappelle tant de souvenirs historiques ; elle est décorée de belles rues, de places, de statues et de monuments de tout genre.

Les plus remarquables sont certainement les fontaines d'eaux minérales si célèbres au siècle dernier ; on vient d'en découvrir et d'en rétablir les revêtements. N'oublions pas les ruines de l'ancien château de MARIEMONT, vaste demeure princière élevée au XVIe siècle par la reine de Hongrie, détruite en 1554 par les Français, rétablie à l'époque des archiducs Albert et Isabelle. Que de fêtes ont vu ces murs aujourd'hui branlants et le magnifique parc avoisinant : tournois, parades militaires, chasses au cerf, réception des souverains, des archiducs d'Autriche, des princes, des célébrités littéraires et politiques du XVIIIe siècle !

Notre plan nous interdit d'entrer dans le détail de ces réminiscences, de rappeler autrement que par un mot les multiples curiosités de cette région ; son *castellum* romain fouillé récemment par M. Peny, l'abbaye de L'Olive (1220), les ermitages pittoresques de la forêt, les charmes de ces ombrages séculaires où, à côté d'une ruine, on retrouve les œuvres de l'industrie moderne, charbonnages puissants, usines fréquentées par des centaines de travailleurs, chemins de fer, funiculaires, tramways qui sillonnent de toutes parts la forêt et donnent à tout l'ensemble une animation bien moderne.

Toutefois, le voyageur, avant de quitter ces lieux, ne pourra manquer de visiter la belle église de Morlanwelz, bâtie en style ogival sur les plans de M. Laureys, de Bruxelles, de 1862 à 1864. A Mariemont, il trouvera le château de M. Warocqué, œuvre de l'architecte Suys, riche en œuvres d'art. Ce manoir s'élève dans un parc splendide, dominant la vallée de la Haine, agrémenté de chalets, de serres riches, de fabriques, d'attraits de tout genre qui peuvent lui faire passer d'agréables moments.



LE BORINAGE

C'est la houille qui est maitresse presqu'absolue dans la région placée à l'Ouest de Mons et son domaine, jadis restreint à quelques communes, ne cesse de s'étendre et de se développer devant les exigences toujours croissantes de l'industrie.

L'exploitation du charbon de terre dans le Borinage date de loin. Certains documents en reportent les origines au Xe et tout au moins au XIIe siècles. Au temps de Marguerite de Constantinople, elle s'était développée de telle façon que les seigneurs hauts justiciers du pays, qui s'étaient attribué le droit de concéder et de surveiller ces travaux, durent régler la production des fosses par des chartes : deux de ces actes, datés de 1248 et de 1251, nous ont été conservés.

Depuis cette époque jusqu'à nos jours, l'extraction de la houille s'est maintenue, passant par des périodes de prospérité et de faiblesse. Au commencement du XVe siècle, l'émigration d'ouvriers liégeois marqua une époque de progrès ; les ouvriers des bords de la Meuse vinrent apporter à nos mineurs l'expérience qu'ils avaient acquise dans les travaux souterrains et la vulgarisation de procédés mécaniques et autres dont les Borains n'avaient guère de connaissance. A la fin du XVIIe siècle, l'industrie houillère profita d'autres progrès réalisés dans la mécanique et dans l'hydraulique par les savants français qui eurent l'occasion de visiter notre pays. De 1730 à 1750, la région du Couchant de Mons vit s'élever les « pompes à feu », de Newcomen, machines à vapeur rudimentaires, qui permirent cependant de combattre l'inondation des galeries souterraines par l'eau, la grande ennemie des mineurs de l'époque précédente.

La renaissance industrielle qui marqua les quarante premières années du XIXe siècle trouva les exploitations du Couchant de Mons morcelées entre quantité de petites sociétés, dirigées par les ouvriers eux-mêmes. La lutte contre la concurrence et l'intervention du capital ont modifié cet état de choses, réduit peu à peu le nombre des établissements. Ils sont devenus la propriété de sociétés

anonymes possédant des capitaux suffisants, marchant sous le patronage d'importantes associations financières, la Société Générale de Bruxelles, par exemple, qui en est venue aujourd'hui à prendre la direction effective des trois quarts des charbonnages borains.

En 1892, dans le bassin du Couchant de Mons, 31,000 ouvriers étaient occupés directement au travail des fosses. Leur production s'est élevée à 4,240,640 tonnes de 1,000 kilogrammes, ayant une valeur de 46,198,300 francs.

Les plus importantes houillères sont celles du *Levant du Flénu*, à Cuesmes (4,535 ouvriers) ; des *Produits*, à Flénu et Quaregnon (3,541) ; du *Rieu-du-Cœur et de la Boule* et de ses exploitations remises à forfait, sous Quaregnon et Pâturages (4,154) ; des *Charbonnages Belges* ou de l'*Agrappe-et-Grisœul* avec toutes ses extensions, sous Frameries, La Bouverie, Noirchain, Wasmes et Hornu (3,273) ; des *Charbonnages de l'Ouest de Mons*, à Boussu, Dour, Elouges (3,891) ; d'*Hornu et Wasmes*, sous Hornu et Wasmes (2,322) ; du *Grand-Hornu*, qui comprend en outre des établissements métallurgiques (1,965) ; du *Grand-Buisson*, à Hornu et Boussu (1,352) ; et dans un rang secondaire, du *Midi de Mons*, à Ciply (501) ; des *Chevalières* et *Midi de Dour* (449) ; du *Grand-Bouillon du Bois de Saint-Ghislain*, sous Dour (656) ; de la *Grande Machine à Feu*, de Dour (1,275) ; à l'extrémité du bassin, de *Bernissart*, à Blaton (1,360), qui confine au Tournaisis ; du charbonnage du *Nord du Flénu* ou de Ghlin (583), qui est d'exploitation plus récente.

La science et l'industrie ont créé de véritables merveilles dans le pays noir, machines puissantes puisant l'eau ou ramenant la houille et les ouvriers de centaines et de centaines de mètres, ventilateurs immenses de 10 à 12m de diamètre, qui fournissent à pareille profondeur l'air nécessaire aux travailleurs et les préservent des épouvantables désastres du terrible dévastateur des houillères, le grisou ; puits s'enfonçant à des profondeurs vertigineuses, galeries s'étendant à des kilomètres de la bure. Le siége n° 3 de l'*Agrappe* atteint 958 mètres. A la Société des Produits, l'enfoncement vertical d'un puits a atteint plus de 1,100 mètres. D'autres charbonnages ont prolongé depuis longtemps leurs fosses au-delà de 700 et de 800 mètres ; cinq puits dépassent ce dernier chiffre. A Ghlin, on a fait pénétrer jusqu'au terrain houiller un tubage en fer d'un diamètre de trois

mètres 65 jusqu'à 326 mètres. Supposez ce gigantesque tuyau érigé en colonne au-dessus du sol; il dépasserait de 26 mètres la fameuse tour Eiffel de Paris.



Le voyageur et le touriste qui ne connaissent pas les pays houillers feront bien de diriger leurs pas vers le Borinage. Cette excursion est intéressante à divers points de vue. Là se trouve prise sur le fait la lutte formidable de l'homme contre la matière et les éléments; là on peut constater les belles victoires que le progrès moderne a su remporter sur ces forces brutales.

Une promenade dans ces pays n'est pas dénuée d'intérêt au seul point de vue des sites et des populations. Sur certains points, Flénu, Jemappes, Cuesmes, Frameries, Wasmes, le sol est bouleversé, affaissé, hérissé de gigantesques *terrils*, amas de pierres retirées des entrailles de la terre. Des voies ferrées le sillonnent de toutes parts. Les cheminées des fosses vomissent des torrents de fumée, forment de véritables brouillards, des nuages presqu'opaques assombrissant le paysage et donnant à tout ce qui les entoure, maisons, arbres, champs, cette teinte noirâtre qui fait reporter la pensée aux régions vulcanesques des grandes métropoles industrielles de la Grande-Bretagne, Sheffield, Manchester, Glasgow, Newcastle, etc.

Dans le Borinage, vit une population spéciale, vouée depuis des siècles, de l'enfance jusqu'à la mort, aux rudes travaux des fosses, ne sachant accomplir que cette besogne, *carbener*, selon l'expression locale. Il y a là de véritables nègres de l'industrie, nègres par leurs occupations absorbantes et dangereuses autant que par la poussière noire qui recouvre leurs visages.

Ces gens ont bien des défauts; ils sont dus surtout à un travail qui n'est pas de nature à vivifier leur intelligence et à développer leur sensibilité morale; ils dérivent aussi de circonstances locales et contingentes, d'une organisation industrielle qui, depuis soixante ans, a trop étouffé l'initiative particulière et a placé les travailleurs sous la direction d'associations anonymes, ayant uniquement le lucre comme but. Toutefois, il serait injuste de ne pas proclamer les qualités de nos Borains. Ce sont des travailleurs acharnés que ne

rebutent ni la fatigue ni les catastrophes épouvantables dont les houillères sont le théâtre à certains moments.

Quand ces accidents se produisent, on voit s'avancer cent sauveteurs pour un, prêts à porter secours, sans souci de leur vie, aux malheureux atteints par les éboulements, par les déflagrations soudaines d'un gaz délétère. A peine les fumées du *volcan* se sont-elles dissipées, qu'on les retrouve disposés à rentrer dans ces antres ténébreux et mortels et à affronter de nouveau les terribles dangers qu'ils récèlent.

Parlerons-nous de la charité dont les plus pauvres parmi ces ouvriers font preuve vis-à-vis de leurs semblables, quand la mort ou la maladie les frappent? Combien de fois n'a-t-on pas vu, en ces instants, se produire des dévouements, des actes admirables dans leur simplicité qui prouvent que, chez eux, les bons sentiments ne sont qu'émoussés?

Bien que placés chaque jour en face du danger, devant les nécessités de la lutte pour l'existence, qui se font de plus en plus dures par suite de la concurrence et des difficultés croissantes de son labeur, le Borain, sous de rudes allures, est plutôt d'un caractère enjoué et gai, d'une exubérance de vie qui cherche à racheter les fatigantes besognes de la mine par l'agitation et le bruit. Il adore l'animation des fêtes, les émotions des concours de tout genre, les tirs à l'arc, le théâtre, les divers sports populaires. Il aime surtout la musique. La région boraine possède des sociétés chorales, des fanfares, des harmonies qui ont pris rang parmi les premières du pays. Dans les grands concours, il n'est pas rare de voir l'une ou l'autre de ces phalanges remporter la victoire sur des sociétés de grandes villes.



Dans ce pays noirci par le charbon existent des coins de verdure, véritables oasis qui reposent de l'agitation environnante. Le Sud du Borinage ou le *Haut pays* offre une succession de hauteurs, de ravins aux bords déchirés, où çà et là apparaît le schiste houiller et la houille. A l'horizon se déploient de grands bois, buts d'excursions pour la population boraine, aux jours de fêtes et de chômage : bois du Tilleul, de Sars-la-Bruyère, d'Audenarde et du

Temple, sur Sars-la-Bruyère ; bois de Montrœul et de Colfontaine, entre Eugies et Dour ; à la lisière de ce dernier, vers Pâturages, se trouve la *Belle Maison* qui fut habitée par l'illustre Fénélon, archevêque de Cambrai. Citons encore les bois de Saint-Ghislain et Bois-l'Evêque sur Dour où, au milieu de beaux ombrages, rafraichis par de multiples ruisselets, on retrouve tout-à-coup, au moment où on y pense le moins, les hautes cheminées des houillères.

Le Nord du Borinage, traversé par le canal de Mons à Condé et la Haine, présente, par contre, une plaine déprimée, où s'étendent à perte de vue des prairies, où défilent de longs rangs de saules et de peupliers. Les grands bois de Ghlin et de Baudour forment le fond de ce paysage.

Avant de devenir le pays de travail que nous venons de décrire, cette contrée était florissante par son agriculture, parsemée de grandes *cours* ou fermes appartenant aux puissantes institutions religieuses qui avaient noms Sainte-Waudru, abbaye de Saint-Ghislain et de Crespin. Quelques-unes ont subsisté ; celles de la *Cour-à-Wasmes*, de *Hanneton* à Boussu, du *Fliémet* ou du *Temple* à Frameries, ancienne commanderie de l'Ordre de Malte, sont les plus remarquables de ces établissements agricoles ; la première surtout, bâtie par les moines de Saint-Ghislain, a les allures d'un véritable monument.

Des faits historiques, des légendes attachantes se rencontrent dans presque tous les villages borains. Les bornes imposées à ce travail ne nous permettent que d'en rappeler quelques-unes.

Le *Château du Diable*, à Quaregnon, est un reste d'une ancienne construction féodale ou religieuse du moyen-âge. Sous les *Quesnes*, à Hornu, les comtes de Hainaut tinrent jusqu'au XIV[e] siècle leur cour de justice et les parlements de la noblesse et du clergé. Presque sur l'emplacement de ce tribunal en plein air, s'est élevé dans ce siècle le vaste établissement du *Grand-Hornu*, exemple frappant de la puissance de l'intelligence unie à la force du travail et du caractère. M. Degorges-Legrand le créa de 1810 à 1825 à peu près comme il existe aujourd'hui, avec ses riches houillères, ses ateliers, ses machines puissantes, son phalanstère et ses institutions diverses destinées aux ouvriers ; malgré le progrès industriel et social de ces dernières années, ces installations peuvent encore être citées comme des modèles.

A Wasmes, chaque année, le mardi de la Pentecôte, la procession *de la Pucelette* continue à sortir et à se développer le long du chemin du Tour ; c'est un souvenir légendaire d'un combat qu'aurait livré Gilles de Chin, seigneur de ce village, contre un monstre qui désolait les environs. (Voy. pp. 30 et 167.)



BOUSSU, un bourg pimpant et cossu de 10,000 habitants, renferme plusieurs monuments remarquables. Son château, dont l'origine remonte au IXe siècle, fut bâti et rebâti au XVIe siècle par le célèbre architecte Jacques du Breucq. Il reste des parties de cet édifice ; la façade postérieure notamment date de l'époque du grand artiste. Son propriétaire actuel, M. le comte de Nédonchel, a restauré complètement cette demeure seigneuriale à laquelle se rattachent plusieurs faits historiques. Une devise inscrite sur une pierre « JE Y SERAI BOUSSU » est rapportée à des visites que lui firent Charles-Quint et Philippe II, en 1545 et 1549. En 1655, Louis XIV, âgé de 17 ans, y installa son quartier général et y dirigea le siège de Saint-Ghislain. La terre de Boussu a appartenu successivement aux familles de Boussu, de Rumigny, de Fontaine, de Hennin-Liétard et de Caraman.

L'église paroissiale de Saint-Géry est un monument de mérite dont le chœur date du XIIIe siècle et le clocher de 1501. La charpente est apparente. On y trouve un bel autel, deux retables ; l'un est en marbre, le second sculpté en bois date du XVe siècle et est remarquable par la délicatesse de ses détails. — Chaire de vérité sculptée par Latour de Boussu. — Curieuses pierres sépulcrales. — Belle croix de cimetière en fer forgé. — Au côté droit du chœur, se voit la tribune des anciens seigneurs et leur chapelle sépulcrale ; c'est un petit bijou architectural. A noter dans cette annexe, de magnifiques cénotaphes, parmi lesquels le tombeau en marbre de Jean de Hennin-Liétard, comte de Boussu († 1562) ; il est l'œuvre de Louis Petit, sculpteur renommé de Valenciennes. Deux statues couchées du XVIe siècle : un homme mort et un cadavre rongé par les vers sont des œuvres d'un réalisme saisissant.

Parmi les édifices modernes, on remarque : un hospice bâti en style ogival du XIIIe siècle, sur les plans de M. Béthune, de Gand ; l'hospice Guérin qui rappelle les noms d'un peintre de talent,

Simon Guérin, et d'un médecin distingué, Jules Guérin, né à Boussu en 1801, décédé à Paris en 1885; un magnifique Hôtel-de-Ville style Renaissance italienne inauguré en 1876, bâti sur les plans de M. Joseph Hubert, de Mons.

CUESMES et JEMAPPES rappellent la célèbre bataille dite « de Jemappes » gagnée par le général Dumouriez sur les troupes impériales (6 novembre 1792), qui mit nos provinces au pouvoir de la République française. La seconde de ces localités possède une belle église romane élevée en 1863 sur les plans de M. l'architecte J. Van Ysendyck, un élégant Hôtel-de-Ville construit en 1877, une école industrielle florissante.

Achevons cette rapide revue du Borinage par SAINT-GHISLAIN, petite ville de 3,600 habitants, fortifiée de 1366 à 1747, importante jadis par sa position stratégique qui l'exposa à des siéges nombreux. Elle doit son origine à un monastère de Saint-Benoit, que fonda saint Ghislain au VII[e] siècle. De cette célèbre et puissante abbaye, il ne subsistait que des restes peu importants, dont la plupart ont été démolis pour faire place à une belle Maison communale, de construction récente.

L'église paroissiale de style ogival date de 1565 et a été restaurée il y a quelques années. C'est le but d'un célèbre pèlerinage des mères de famille et des enfants. On y rencontre des objets d'art très curieux : une châsse romane du XII[e] siècle ornée de magnifiques émaux ; — deux œuvres de dinanderie, non moins remarquables : un lutrin-aigle et un chandelier pascal fondu et ciselé par Guillaume Lefebvre, de Tournai, en 1442 ; ces objets vont aller orner le Musée d'antiquités de Bruxelles ; — une chaire de vérité en chêne sculpté ; — un triptyque du commencement du XVII[e] siècle représentant un gouverneur de la ville ; — une châsse en bois des SS. Lambert et Bellère ; — une couronne de lumières pédiculée de toute beauté ; — enfin des boiseries de style Renaissance d'un bon travail.

Parmi les autres monuments et institutions de cette ville, nous citerons l'ancien hospice de Sainte-Elisabeth fondé en 1560, dirigé par des sœurs hospitalières et dont la chapelle du XVIII[e] siècle possède un mobilier intéressant : des tableaux historiques venant de l'abbaye de Saint-Ghislain ; — une série de panneaux peints, œuvre d'André Davesnes, de Mons (1715-1731); une vieille peinture

représentant *le Martyre de Saint Jacques le Mineur* ; — des châsses en bois sculpté renfermant les corps de SS. Ghislain et Sulpice et datées de 1713 et 1737.

Près de l'ancien Hôtel-de-Ville, bâti en 1752 et servant aujourd'hui de bureau de police et de prison, une base de colonne gothique, grossière mais curieuse, figure une ourse allaitant ses petits.

Saint-Ghislain possède en outre des écoles moyenne et industrielle, d'autres établissements d'instruction, officiels ou privés, une belle gare construite dans ces dernières années et importante par son trafic en voyageurs et en marchandises. Cette cité est le centre d'un commerce considérable de charbons ; on y trouve des fabriques de produits chimiques, de chaudronnerie, un grand moulin, une verrerie, des chantiers de construction de bateaux. Dans un ordre d'idées plus secondaire, notons aussi les saucissons dits de Saint-Ghislain qui ont une réputation établie depuis plus d'un siècle.



Autour de la ville, les charbonnages non compris, existent d'autres industries : établissements métallurgiques et importantes corderies à Hornu ; grande usine à gaz et faïencerie de M. A. Mouzin, à Wasmuël ; fabriques de produits céramiques, réfractaires ou autre à Saint-Ghislain même, à Tertre, à Baudour, à Hautrages.

Ces trois dernières localités sont reliées à la gare de Saint-Ghislain par un chemin de fer vicinal. Celui-ci permet d'atteindre une région pittoresque, semée de bois aux vigoureuses futaies, de localités attractives au milieu desquelles on ne peut oublier BELŒIL et son magnifique castel appartenant au prince de Ligne. Cette localité, à elle seule, mérite une excursion spéciale. Belœil est d'ailleurs assez connu pour ne pas décrire ici les splendeurs de son château, de son parc immense et de ses monuments. Il nous faut revenir à Mons et nous prendrons le chemin le plus court par Tertre, Baudour et Ghlin.

TERTRE a été séparé de Baudour depuis 1883. On y trouve, ainsi que nous l'avons dit plus haut, des fabriques de céramiques, un

château de l'ancienne famille des Le Louchier, une église moderne, en style ogival, bâtie en 1852 sur les plans de M. Valère Wins.

BAUDOUR, bourg de 4,000 habitants, cité dès le XIe siècle, était jadis le siége d'une importante seigneurie avec pairie, qui devint au XVIe siècle l'apanage de la famille de Ligne. On y a trouvé de nombreuses antiquités romaines. Son église ogivale date de 1515-1521; elle possède un porche latéral très curieux et quelques pierres tumulaires remarquables. On voit encore dans cette belle localité plusieurs châteaux et une porcelainerie appartenant à M. F. Defuisseaux.

La forêt de Baudour et ses dépendances vers Herchies offrent de belles promenades, des sites d'une grande variété; c'est le lieu ordinaire de rendez-vous pour les grandes chasses à courre, les *paper hunt*, les *rallye-paper* et autres amusements cynégétiques ou équestres de la *gentry* des environs.

GHLIN, dont le territoire confine à Mons, est relié à la station de cette ville par un tram à vapeur. Les populations romaines et franques ont laissé de nombreuses traces de leur passage dans ce territoire nommé GELLINIACUM en 974 : des tertres funéraires ou tumuli, des tombeaux, des substructions, des armes, etc. On y trouve plusieurs châteaux. Celui de M. Vanderton-Coppée, construit récemment sur les plans de M. Müller, architecte au Rœulx, est d'une belle architecture, dans la forme d'un coquet cottage anglais. Non loin de là, se trouve une petite chapelle dite de N.-D. du Mouligneau et un ancien ermitage dont les origines remontent au XIIIe siècle. Cet oratoire offre des traces de style ogival.

Sur la place communale, on voit l'église moderne en style ogival et les écoles; on y retrouve aussi le terminus du vicinal vers Mons. Dans cette direction, il cotoie le charbonnage et une cité ouvrière qui a été élevée récemment, passe non loin de la maison de campagne de M. Léon Dolez, située dans un très beau parc égayé de ruisseaux et de fontaines. Il s'arrête devant une guinguette bien connue des Montois, le *Casino du Fort-la-Haine*, à proximité duquel s'élevait jadis un fort détaché de l'enceinte de Mons. Un peu plus loin, sur le côté gauche, on rencontre la villa d'*Epinlieu*. Elle a été construite sur l'emplacement d'une ancienne abbaye cistercienne de femmes fondée en 1216, convertie

en fort au XVI[e] siècle et abandonnée en 1678 par les religieuses qui allèrent s'installer en ville. (Voy. p. 60.)

LA RÉGION DES PHOSPHATES

Nous venons de décrire le pays noir. Nous entrons maintenant dans un canton que l'on pourrait, sans trop d'antithèse, appeler le pays blanc ou le pays gris, où la branche principale d'industrie est l'extraction et l'élaboration de la craie et des phosphates calciques, recherchés par l'agriculture et d'autres industries.

Aux environs de Mons, les terrains secondaires ou crétacés, supérieurs à la formation houillère, sont constitués par un énorme dépôt de craie correspondant au système sénonien de Dumont et variant suivant les localités par la couleur, la contexture et la faune. Les géologues ont distingué la *craie de Nouvelles*, la *craie grise de Spiennes*, la *craie brune de Ciply*. Cette dernière, dont la puissance atteint en certains endroits 8 à 10 mètres, renferme des petites masses de phosphate de chaux. Elle est surmontée d'assises de calcaires dont l'un grenu et jaunâtre, le *tuffeau de Ciply*, montre à sa base un poudingue ou agglomérat de cailloux phosphatés. Le second, supérieur dans l'ordre stratigraphique, est rapporté à l'époque tertiaire par les savants qui lui ont donné le nom de *calcaire grossier de Mons* ; il renferme également des phosphates.

Les richesses industrielles de ces terrains a été longtemps inconnue. Il y a environ vingt ans, que leur exploitation a commencé dans notre région, sur Ciply et sur Mesvin. Elle s'est peu à peu étendue autour de Mons, depuis Havré jusqu'à Frameries, en passant par Saint-Symphorien, Spiennes, Nouvelles, Mesvin, Ciply, Hyon et Cuesmes. Il y a là une sorte de bassin de petite largeur, d'une longueur d'environ 12 kilomètres, qui forme autour des collines de Mons comme un grand arc de cercle.

Le travail des établissements phosphatiers « des fabriques à poussières », selon la dénomination populaire, consiste à extraire les masses qui contiennent le phosphate, à les laver et broyer, à les enrichir par l'expulsion des matières étrangères, à les sécher, de façon à leur donner une teneur chimique fixée par le commerce.

Toutes ces opérations se font par des machines mues par la vapeur. En certains endroits, les exploitants ont découvert du phosphate *riche*, dilué par les eaux et précipité par elles dans de grandes poches existant dans la craie. Quelques-uns de ces réservoirs naturels ont donné des milliers de sacs d'une matière qui ne demandait presque pas d'élaboration.

Les années 1879-1887 ont donné lieu dans notre pays à une véritable fièvre de phosphates. Les ingénieurs sondaient le sol et analysaient les terrains. On s'arrachait littéralement les petits coins de terre où la présence de cette substance était soupçonnée. Des établissements se créaient de toutes parts. Cette animation a diminué peu à peu depuis quelques années par suite de la surproduction et aussi par la concurrence de riches gisements découverts dans le Pas-de-Calais, la Somme, le Nord de la France, la province de Liége et les provinces rhénanes.

Au lieu d'une trentaine et plus de siéges d'extraction, il n'en existait plus, fin de 1892, qu'une quinzaine, employant de 650 à 700 ouvriers, produisant 150,000 tonneaux de phosphates enrichis ayant une valeur de plus de deux millions. Depuis 1877, époque où cette industrie prit quelque importance, on calcule qu'elle a produit dans notre région une valeur de 31 à 35 millions de francs.

Parmi les établissements actuellement en activité, il importe de citer ceux de MM. Hardenpont et Maigret à Saint-Symphorien. Le tram vicinal de Mons à Saint-Symphorien arrive jusqu'au pied de ces usines qui sont montées en grand, comprennent de vastes ateliers et magasins, tout un réseau de voies ferrées, éclairage par la lumière électrique, etc. Non loin de là, existent les extractions des usines du bois d'Havré.

Les usines Solvay et Cie, à Bélian-sous-Mesvin, sont aussi d'une grande importance ; elles ont été installées dans les bâtiments de l'ancienne « Société anonyme des produits chimiques de Bélian », fondée en 1874 par M. le baron Lahure. Près de là, sur Ciply et Mesvin, s'élèvent les spacieuses constructions de l'établissement de M. Léopold Bernard. Cet industriel a contribué beaucoup à l'extension de l'industrie phosphatière; il possède d'importants intérêts dans le Pas-de-Calais. Dans les terrains qu'il exploite, on a trouvé plusieurs de ces immenses poches que nous décrivions tout-à-l'heure.

Citons encore les usines de M. Houzeau de Lehaie sur Saint-Symphorien, de la Société des phosphates et engrais chimiques de Ciply, celles des phosphates de la Malogne et de M. Roland sous Cuesmes.



En remuant le sol pour découvrir le phosphate, les travailleurs de la région ont mis au jour toute une série de curiosités géologiques, paléontologiques ou archéologiques.

Ces fouilles ont livré à la science les ossements de gigantesques organismes animaux, de sauriens, de véritables léviathans de l'époque secondaire à côté de belemnites, de coquilles, de mollusques, de térébratules, des restes d'animaux inférieurs d'une infinie variété. Dans l'exploitation de M. Hardenpont, on a trouvé de belles coupes géologiques du quaternaire et du tertiaire renfermant des restes d'une faune et d'une flore très curieuses.

Sous Ciply, dans les travaux de M. Bernard, on a retiré de terre l'ossature d'un gigantesque saurien de 16^{m}50 de long avec tête de 1^{m}66 ; il a été donné et installé dans une salle du Musée d'histoire naturelle de Bruxelles, sous le nom de *Hainosaurus Bernardi*. Les propriétaires des usines Solvay ont fait don à ces collections d'autres restes d'animaux de l'époque secondaire de grandes dimensions, d'un type se rapprochant des sauriens connus dans la paléontologie sous les noms de Mosasaurus, Plesiosaurus, des tortues ou chéloniens dont quelques exemplaires avaient 1^{m}50 de long. Dans les assises quaternaires, on retrouve à chaque instant des restes nombreux de l'ours des cavernes, du mammouth, du lion, du rhinocéros, du bœuf primitif, du cheval, etc.

Les vestiges de l'homme préhistorique se rencontrent immédiatement à côté des restes de ces grands animaux dont la plupart ont disparu de notre contrée. Au point de vue de l'histoire des races anciennes, de leur succession dans notre pays, on retrouve dans cette région les documents les plus précieux; ils sont particulièrement nombreux dans un étroit canton s'étendant sur Ciply, Mesvin, Nouvelles, Spiennes et une partie du territoire de Mons qui s'avance entre ces communes jusqu'au Pont du Prince. Ce petit territoire répond au versant méridional de la vallée de la Trouille et aux gorges plus ou moins profondes où coulent ses affluents, la rivière de Nouvelles et le ruisseau du By.

Les découvertes archéologiques y ont pris de l'importance surtout depuis 1866-1867. A cette époque, on construisait le chemin de fer de Mons à Bonne-Espérance. Les travaux de déblai sur Mesvin révélèrent à la base des terrains quaternaires des silex de forme amygdaloïde ou taillés de façon primitive, où se reconnaissait la main de l'homme. Celui-ci appartenait à une race contemporaine, mais que l'on croit différente de celle distincte des troglodytes ou habitants des cavernes de l'Est de la Belgique. On a donné le nom de *mesviniens* à ces instruments primitifs et à ceux qui les ont fabriqués. Cette race était disparue lors de l'âge dit « du renne » correspondant à un refroidissement marqué de la température. Du moins, dans les environs de Mons, on n'a rencontré aucun vestige de cette époque.

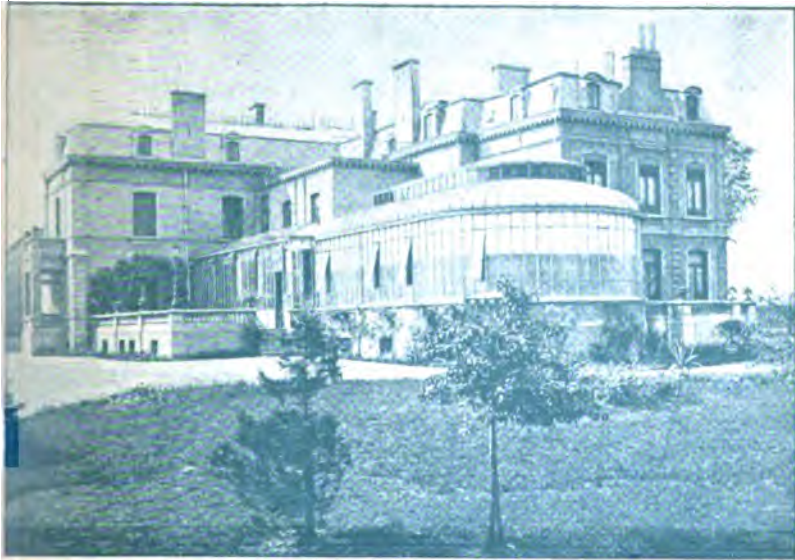
Entre Mesvin et Harmignies, le creusement d'une tranchée a mis à découvert des galeries très étendues creusées pour l'exploitation du silex à la période néolithique ou de la pierre polie. Ces ateliers dits « de Spiennes » sont connus de tous ceux qui s'occupent d'archéologie antéhistorique. Les produits de cette fabrication, haches, hachettes, couteaux, poinçons, râcloirs, marteaux, etc., étaient colportés parmi toutes les régions du pays, surtout vers le Nord de la France, le Brabant, la Flandre, la Hollande; on en a même retrouvé des spécimens en Angleterre.

Le « Champ à Cayaux » et le « Champ des Prêles », qui existent au-dessus de ces excavations souterraines, sont littéralement couverts de débris de cette fabrication, malgré les milliers et les milliers de kilogrammes qu'en ont emporté les curieux et les savants. De très beaux exemplaires de ces instruments sont conservés dans une salle du Musée d'histoire naturelle de Bruxelles auquel ils ont été donnés par les héritiers de M. Neerinckx, de Jemappes, en 1868, et récemment par M. Lemonnier, directeur des usines Solvay.

❧

Au centre des exploitations phosphatières, sur Ciply, s'élève un château Renaissance que M. Léopold Bernard a fait bâtir, il y a quelques années, d'après les plans de M. Clément Houdez, architecte. Nous en donnons, p. 211, une vue phototypée. Cette habitation érigée au milieu d'un beau parc renferme dans ses dépendances un véritable musée d'objets d'histoire naturelle et d'archéologie retrouvés

dans les terrains de Ciply et de Mesvin ; ils ont été montés et classés par M. de Pauw, l'habile préparateur du Musée de Bruxelles.



A côté de nombreux restes de grands animaux, notamment d'un grand plésiosaure, des instruments de l'âge de la pierre, ces collections montrent de nombreux objets d'époque nervienne, romaine et franque.

Déjà en 1878, sur le champ de Ciply, M. Bernard avait découvert toute une série de tombes franques, revêtues de dalles brutes ou maçonnées avec des matériaux du pays et des pierres arrachées à d'anciennes constructions romaines. Mais c'est surtout dans le courant des dernières années, depuis l'hiver de 1891-1892, que les fouilles ont produit des résultats inattendus.

Sur le *Champ des Sablons*, à Mesvin, des ouvriers occupés à la plantation d'un bosquet ont mis à jour, presqu'à la surface du sol, de véritables amas de débris céramiques, d'hydries, de coupes en terre ou en verre et surtout d'amphores au vin, d'une grandeur et d'une forme que l'on rencontre rarement en Belgique et qui se

rapprochent de celles usitées chez les potiers de Grèce, d'Italie et de l'Asie Mineure. Le nombre de ces vases a donné lieu de supposer qu'il y avait là un cellier ou une maison au vin, comme on en trouvait le long des chaussées romaines ; en effet, à peu de distance de cet endroit, on retrouve la chaussée Brunehault qui traverse Mesvin dans toute sa longueur. Peut-être le nom de Mesvin *(Mesvinium)* n'a-t-il d'autre origine étymologique que cet établissement? Des documents très explicites attestent d'ailleurs que sur le territoire de ce village et des environs, la culture de la vigne était très en honneur aux siècles les plus reculés du moyen-âge.

Au cours de 1893, sous Ciply, des fouilles sur les propriétés de M. Bernard ont révélé l'existence d'un *columbarium* romain, de débris gaulois du plus grand intérêt et d'une vaste nécropole franque. Jusqu'à présent, on a mis à jour 2,000 tombes, creusées dans la craie ou maçonnées, renfermant des squelettes. A côté de ces restes humains, appartenant à diverses races dont l'une de stature remarquable, on a retrouvé des armes, scramasaxes, framées, haches de combat, d'autres objets en fer et en bronze. Un réduit de potier gallo-romain contenait les instruments qui servaient à cet artisan pour produire sur les vases de sa fabrication des dessins symétriques. Les vitrines du musée de M. Bernard montrent de riches séries d'autres objets plus curieux encore : des boucles de ceinturons travaillées en filigranes avec pierres de couleur ou argentées, des armes avec incrustations d'or et d'argent, des vases en verre, des styles à écrire, des fibules, des colliers de verroteries, des bijoux de tout genre, avec pierreries ou émaux, ciselés en or, en argent, en cuivre, des suites curieuses de monnaies romaines. Nous ne pouvons malheureusement décrire ici par le menu tous ces objets, dont plusieurs sont sans analogues connus et trahissent dans leur facture le style et les procédés de l'Orient ou de la Grèce.

En ce moment, M. l'ingénieur Lemonnier, des usines Solvay, s'occupe aussi de diverses fouilles qui déjà ont produit des découvertes non moins remarquables. Dès à présent, il a constaté l'existence d'une villa romaine sur le Mont Héribus, de sépultures nerviennes et gauloises sur Ciply. Ces recherches lui ont procuré des vases d'une forme extraordinaire, des objets francs, etc.

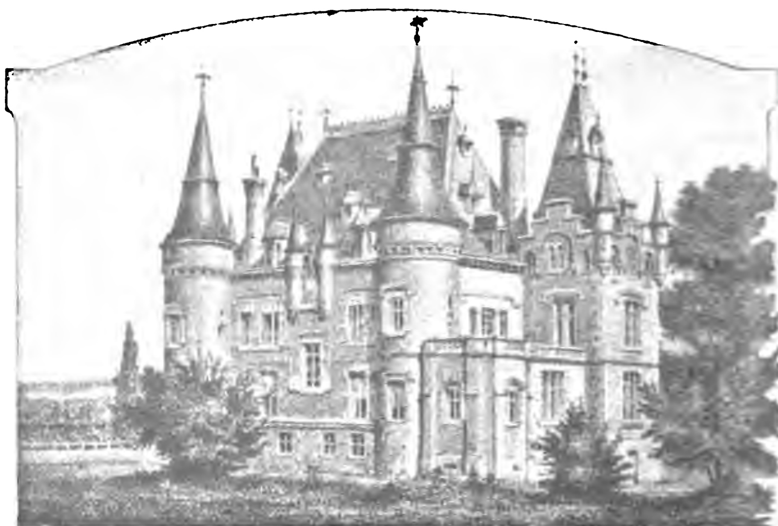
Pour l'artiste, aussi bien que pour l'archéologue et l'historien,

les collections de MM. Bernard et Lemonnier seront une féconde source d'études et de réflexions. Le nombre de ces sépultures, l'importance et la richesse de leur mobilier attestent à l'évidence qu'elles appartenaient à une tribu franque, établie à fixe demeure dans le pays, dotée d'une organisation et de ressources sérieuses. On retrouve les tombeaux de cette population tout à la fois guerrière et agricole. Mais où se trouvaient les demeures qui l'abritaient? En quel siècle vivait-elle ? Il y a là d'intéressants problèmes que de nouvelles fouilles et les recherches de nos savants éclairciront peut-être un jour.

Le pays où nous venons de conduire le touriste est pour ainsi dire imprégné de substance romaine et franque. Il est impossible d'y creuser la terre sans mettre à découvert une substruction, un fragment céramique, une médaille, des ossements, se rapportant aux premiers siècles de notre ère. A Mesvin, des travaux de voirie décelaient, il y a quelques mois, l'existence de tombes d'enfants de l'époque franque. A Harvengt, à Nouvelles, à Harmignies, à Saint-Symphorien, communes limitrophes, à Quévy, à Givry, à Vellereille-le-Sec, localités un peu plus éloignées, on a retrouvé les restes de villas gallo-romaines, des sépultures franques et chrétiennes d'une époque très reculée.

Nous ne pourrions terminer cette rapide énumération archéologique sans dire quelques mots d'une autre fouille qui a été pratiquée sous Harmignies et qui a produit des résultats d'une grande importance. Il y a une dizaine d'années, des ouvriers travaillant aux carrières à craie qui se trouvent dans ce village, au champ dit *des Prêles*, mirent au jour des sépultures franques. Les propriétaires du terrain, MM. le comte de Looz-de Loë et le baron Alfred de Loë s'intéressèrent à cette découverte et tout un cimetière apparut comprenant plusieurs centaines de tombes, de véritables amas d'armes, de poteries, de bijoux, qui ont été précieusement recueillis ; ils ont formé tout un musée, aujourd'hui conservé à Bruxelles, dans l'hôtel de M. le baron A. de Loë, qui en a fait le sujet d'intéressantes publications.

La nécropole d'Harmignies, comme celle de Ciply et d'ailleurs la plupart de celles d'époque franque, était établie dans des terrains crayeux, sur le versant sud-ouest de la vallée de la Trouille.



En face de ce champ de repos, de l'autre côté de la rivière, existe le domaine de *Beugnies*, cité dès 965 sous la forme latine *Bawineæ*, qui semble avoir été habité dès l'époque franque. On y voit un très beau château de style Renaissance flamande, dont une partie date du XVIe siècle et qui a été complètement restauré sur les plans de M. l'architecte Vincent. (Voyez la vue ci-dessus.) L'intérieur renferme de belles tapisseries de Gobelins, des tableaux d'intérêt historique et des portraits de membres de l'illustre famille des barons et comtes de Berlaymont qui ont possédé la seigneurie de Beugnies aux XVIIe et XVIIIe siècles. Ce château est aujourd'hui la propriété de M. le baron Xavier Cogels-de Loë.



La Trouille coule au milieu d'une vallée très encaissée vers Givry, s'élargissant vers Harmignies et Hyon. De belles prairies bordent ce cours d'eau et ses affluents qui traversent une région essentiellement agricole, semée de fermes, de châteaux, de coquettes maisons de campagne, de bouquets de bois, de villages et de hameaux abrités dans les replis du terrain.

Qu'il nous soit permis de clôturer ce chapitre par de simples notes surquelques curiosités et des faits qui concernent quelques commu- de cette région :

GIVRY, beau village de 1,900 habitants, cité au Xe siècle. Il renferme plusieurs belles maisons de campagne et de grandes fermes. L'église, dont des parties datent de 1556 et d'autres de 1719, offre une belle charpente apparente. Le sol de cette commune renferme de nombreuses antiquités, notamment la base d'un monument romain de 7^m^ de côté. On y voit un beau tumulus. Louis XIV campa en 1692 dans la plaine de Givry. Le grand poète Racine l'accompagnait.

VELLEREILLE-LE-SEC, l'une des plus petites communes des environs de Mons, 170 habitants, appartenait à l'abbaye de Lobbes en 868. Château moderne. Eglise avec tour de 1622. Pierres sépulcrales dont l'une de 1461. Ancien tumulus. Villa romaine occupant un espace de plus de dix hectares.

SAINT-SYMPHORIEN, 1,050 habitants. Ce village, du XIIe au XVIIIe siècle, fut le siège d'un hôpital ou commanderie de l'ordre de Malte. Il avait une charte-loi dès 1412. Eglise bâtie au siècle dernier par l'architecte Merlin, avec tour de la fin du XIVe siècle. On y voit une châsse romane de Saint Symphorien avec plaques gravées et émaux limousins du plus beau style.

HARMIGNIES, 562 habitants. Nombreuses antiquités dans son sol (voy. p. 213). Eglise moderne avec portail venant des ruines de l'abbaye d'Aulne ; elle possède un calice gothique du XVe siècle, ciselé à Mons : c'est un véritable chef-d'œuvre de ciselure. Vestiges des lignes que Louis XIV établit entre Mons et la Sambre.

HARVENGT, 710 habitants, mentionné dès 868. Eglise de Saint-Martin du XVIIIe siècle. Châteaux de MM. de la Roche de Marchiennes et comte de Bousies.

SPIENNES, 500 habitants. Antiquités de tous genres. Eglise de 1753. On y trouve la fontaine du Trou de Souris qui alimente la distribution d'eau de Mons et la fontaine des Vallières.

NOUVELLES, petit village pittoresque d'environ 350 habitants. Château moderne de M. le comte de Robersart. Villa romaine au champ de la Boussue.

MESVIN, 500 habitants. Localité mentionnée au VIIe si
y trouvait l'ancienne abbaye de religieuses augustines
Bélian, remplacée aujourd'hui par une maison de campag
brasserie. Elle servit de quartier-général au duc d'Albe
à Louis XIV lors du siége de Mons de 1691 ; au prince de
1709, après la bataille de Malplaquet ; au prince de Conti
quand il vint assiéger la capitale du Hainaut.

CIPLY, 900 habitants, commune pittoresque. Nombreus
quités. Excavations anciennes dites *Trous des Sarrasins*. —
château bâti au XVIIIe siècle par M. de Zomberg, app
aujourd'hui à M. Solvay. La chapelle de cette habitation est
de débris du cénotaphe en marbre élevé dans l'église des Jés
Mons à la mémoire de Nicolas de la Brousse, comte de V
lieutenant du roi Louis XIV dans le Périgord, gouverneur
et maréchal de camp, tué au combat de Boussu-sous-W
le 4 juillet 1693. — L'église, édifice ogival moderne, renfe
mobilier ancien assez curieux, des bas-reliefs en albâtre
qui rappellent la manière de Jacques du Breucq, q
statuettes en pierre de style ogival et de curieuses
tombales.

QUÉVY-LE-GRAND et QUÉVY-LE-PETIT, communes a
d'environ un millier d'habitants. Belles fermes. Dans la pr
de ces localités on voit : le château de Warelles apparte
M. de Behault ; une église bâtie au XVe siècle sur un
de scories de fer, dites vulgairement « Crayas de Sarra
avec charpente apparente.

Quévy-le-Petit possède une église ogivale de la première m
du XVIe siècle renfermant des bas-reliefs, des statuettes, un
vitrail représentant Sainte Waudru, deux bénitiers gothiques, a
que de belles pierres tombales. A la chapelle de Beaumeteau,
retrouve des fragments provenant d'un ancien retable en b
sculpté.

FIN

ERRATA

Quelques fautes, que nos lecteurs auront corrigées facilement, se sont glissées dans ce volume, au cours de son impression. Nous signalons les suivantes :

Page 91, ligne 2 au lieu de *créée*, lisez *fondée*.
» 189, » 23 » *mis*, » *mises*.
» 207, lignes 22-23 au lieu de *a été inconnue*, lisez *sont restées inconnues*.

EXTRAIT

DU RÈGLEMENT SPÉCIAL DU CONGRÈS DE MONS

1904

Art. 17. Les documents du Congrès seront publiés en deux volumes.

Le premier contiendra les fascicules distribués préalablement au Congrès et dont chacun aura une pagination séparée. Une table, distribuée avec la feuille de titre général et la couverture, indiquera l'ordre dans lequel ils doivent être réunis.

Le second volume, dont la pagination sera continue, contiendra les comptes-rendus des assemblées générales des réunions de sections et des excursions. Il sera distribué soit en une fois, soit par fascicules.

CONGRÈS
Archéologique & Historique
de Mons

PROCÈS-VERBAUX

DISCOURS & MÉMOIRES

ANNALES
DE LA FÉDÉRATION ARCHÉOLOGIQUE & HISTORIQUE
DE BELGIQUE

TOME XVIII

CONGRÈS
Archéologique & Historique
de Mons

organisé par

la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut
la Société des Bibliophiles belges séant à Mons
le Cercle Archéologique de Mons

30 juillet - 6 août 1904

VOLUME II

PROCÈS-VERBAUX
DISCOURS & MÉMOIRES

publiés par

ÉMILE DONY, Secrétaire de la Commission des petites archives,
et LÉON LOSSEAU, Secrétaire général du Congrès.

MONS
IMPRIMERIE DEQUESNE-MASQUILLIER & FILS
1905

PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

DES RÉUNIONS DES DÉLÉGUÉS

ET DES SÉANCES DES SECTIONS

SÉANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE

30 Juillet 1904

Présidence de M. HOUZEAU DE LEHAIE.

Prennent en outre place au Bureau : MM. le baron DU SART DE BOULAND, président d'honneur ; LANGLOIS, délégué du Gouvernement Français ; DEVILLERS, président ; HUBLARD, LOSSEAU et PUISSANT, secrétaires ; DECLÈVE, LORET et WINS, membres du Comité organisateur.

La séance s'ouvre à 5 h. 40.

1. *Présentation des réclamations auxquelles le compte-rendu du Congrès de Dinant pourrait éventuellement donner lieu.*
2. *Remise des pouvoirs au Comité de la XVIII[e] session.*

M. le PRÉSIDENT. — Mesdames et Messieurs, nous avons reçu, de M. de Pierpont, une lettre qui répond aux deux premiers objets de notre ordre du jour :

« Monsieur le Président et cher Collègue,

» J'ai le vif regret de vous apprendre qu'il ne me sera pas » possible d'être à Mons demain samedi au moment de » l'ouverture du Congrès : une coïncidence que j'ai cru » pouvoir éviter jusqu'au dernier instant, ne me permet pas » d'arriver avant dimanche matin.

» M. Bequet, président du dernier Congrès national, » m'avait prié, en qualité de vice-président de la Société » organisatrice, de le remplacer à l'ouverture des assises de » votre XVIII[e] session. Veuillez donc bien agréer ses excuses

» et les miennes et les transmettre à l'assemblée du
» 30 juillet.

» Le Comité du Congrès de Dinant applaudit, l'an dernier,
» lorsqu'il vit confier les intérêts de la Fédération archéolo-
» gique et historique de Belgique aux sociétés scientifiques
» de Mons ; il est heureux aujourd'hui, en transmettant ses
» pouvoirs à votre Comité, de lui exprimer dès maintenant
» ses félicitations bien vives et bien cordiales pour avoir
» mené de façon aussi magistrale l'initiative du présent
» Congrès. Vous pourriez certes adresser quelques reproches
» à vos prédécesseurs : l'art. 3 du règlement de la Fédéra-
» tion prescrit, en effet, de distribuer, un mois avant l'ouver-
» ture de la session, le compte-rendu du Congrès précédent.
» La chose n'a pu se faire ; vous savez combien tardivement
» le Congrès de Dinant fut décidé au cours de l'année 1903 ;
» c'est en mai que la Société archéologique de Namur
» accepta de l'organiser, celui de Mons ayant été ajourné
» à 1904. Les Rapports furent nombreux, mais les auteurs
» exigèrent du temps pour les remanier après le Congrès, et
» c'est seulement depuis quelques jours que les derniers
» manuscrits sont parvenus au Comité. Le compte-rendu
» comprendra environ douze cents pages et sera superbe-
» ment illustré de nombreuses gravures et d'une cinquan-
» taine de planches ; les huit cents premières pages viennent
» d'être distribuées à tous les rapporteurs des différents
» mémoires ; le volume complet sera adressé à tous les
» souscripteurs dans le courant du mois prochain et j'ai le
» ferme espoir que les soins donnés à ce magnifique ouvrage
» compenseront ce petit retard, inévitable par suite des
» conditions spéciales où le Congrès fut organisé. Je vous
» envoie, par ce même courrier et par exprès, les huit cents
» premières pages, en deux fascicules, afin que le volume
» puisse être déposé sur le bureau à l'ouverture du Congrès.
» J'assisterai dimanche à neuf heures à l'assemblée générale

» afin de répondre aux autres questions que l'on désirerait
» me poser au sujet du Congrès défunt.

» Agréez, je vous prie, Monsieur le Président et cher
» Collègue, l'expression de mes sentiments les plus distin-
» gués. »

ED. DE PIERPONT
Secrétaire général du Congrès de Dinant.

Le 29 juillet 1904.

Nous considérerons cette lettre comme transmettant au Bureau du Congrès de Mons les pouvoirs que le Bureau du Congrès de Dinant détenait jusqu'aujourd'hui.

(Assentiment unanime.)

3. *Communication de la correspondance.*

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — Messieurs, la première partie de la correspondance se compose des ouvrages offerts en hommage à la Fédération. Nous avons reçu : de M. L. Quarré-Reybourbon : *Arnould de Vuez, peintre lillois*, Lille, 1904, in-8°, gravures ; de M. G. de Hauteclocque : *Arras et l'Artois sous les archiducs Albert et Isabelle*, Arras, 1873, in-8° (3 exemplaires) ; de M. L. Devillers : *Description analytique de cartulaires et de chartriers*, tome IX, in-8° ; de M. F. de Villenoisy : 1) *Observations sur la chronologie préhistorique* ; 2) *La patine du bronze antique* ; 3) *Les races néolithiques de l'Europe* ; 4) *Des transformations du blason* (4 brochures *extraits*) ; de M. de Ghellinck : 1) *La reliure flamande au XV*e *siècle* ; 2) *Un complot contre le duc d'Albe en 1568* ; 3) *Rapport sur le Congrès archéologique de Poitiers*, en 1903 (3 brochures-*extraits*, in-4°) ; de M. E. de Munck : sept brochures-*extraits* (questions de préhistoire) et *Revision toponymique* (brochure-*extrait*) ; de M. J. Kaisin : *Notre opinion sur la bataille de Presles* (*Extr.* du tome XXVI des *Doc. et Rap.*

de la *Soc. archéol. de Charleroi*) ; de M. Ch.-J. Comhaire : *L'habitation dans les Hautes-Fagnes de l'Est* (brochure-*extrait*, 2 planches) ; de M. R. Paternotte : *Cambron-Casteau, Souvenirs*, 1904, 87 pages ; de la *Société liégeoise de littérature wallonne : Projet de dictionnaire général de la langue wallonne*, Liège, 1903-1904, brochure de 36 pages ; du *Cercle archéologique de Mons* : 1) le tome XXXII de ses *Annales*, 1 vol. in-8° ; 2) *Chartes du Comté de Hainaut, de l'an 1200, Reproduction des originaux*, avec introduction par M. L. Devillers, in-4° ; et de M. le Dr J. Kern (Aix-la-Chapelle), la 1re partie de son livre : *Die Grundzüge der linear perspektivischen Darstellungen in der K. der Gebr. Van Eyck und ihrer Schule.* Leipzig, E. A. Seemann.

En outre, M. l'abbé Bour, professeur à Metz, vient de déposer sur le bureau un volume superbement illustré : l'*Annuaire de la Société d'histoire et d'antiquités lorraines.*

Nous serons certainement unanimes pour remercier les auteurs de ces différents hommages. (Assentiment.)

Je dépose encore sur le bureau les deux premiers fascicules du Compte-rendu du Congrès de Dinant.

Nous avons reçu ensuite une série de lettres d'excuses : de M. le Ministre de l'Intérieur ; de M. le Bourgmestre de Mons, en ce moment retenu par ses devoirs administratifs ; de MM. Bequet et de Pierpont, président et secrétaire général du Congrès de Dinant ; de MM. le comte d'Auxy, membre du Comité organisateur ; Bazenerye, président des Antiquaires du Centre ; Guerlin, ancien président des Antiquaires de Picardie ; de Swarte, trésorier-payeur général du Nord ; Van Caster, président du Cercle archéologique de Malines ; Hewitt, d'Oxford ; comte Vanderstraeten-Ponthoz ; Paul Rops ; Dr Jorisenne ; Paulus, directeur de la bibliothèque de Metz ; Lucas, architecte à Paris ; Arendt, architecte honoraire du Gouvernement Grand-Ducal.

Un certain nombre de nos collègues français sont retenus par les élections au Conseil général qui doivent avoir lieu demain matin ; la plupart d'entre eux ne pourront arriver que lundi. (Pris pour information.)

4. *Discours de M. Houzeau de Lehaie,*
Président de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, l'un des présidents du Congrès.

Mesdames, Messieurs,

Après dix ans, c'est encore à moi qu'échoit l'honneur de vous souhaiter la bienvenue au nom des Présidents des trois sociétés scientifiques de la ville de Mons. Des trois présidents de 1894, l'un hélas est disparu : M. Léon Dolez, mais nous avons encore le bonheur de posséder M. Devillers qui se retrouve à son poste comme il y a dix ans pour vous recevoir. C'est de tout cœur que je vous souhaite la bienvenue, et j'émets l'espoir que vos travaux, à Mons, seront aussi fructueux que l'ont été ceux des sessions précédentes.

Je salue tout particulièrement les délégués étrangers, notamment M. Langlois, délégué du Gouvernement Français, et M. Lefèvre-Pontalis, et je les remercie de vouloir bien venir s'associer à nos travaux.

Il est d'usage que dans la première séance d'un Congrès, le président adresse à l'assemblée un discours d'apparat. Je vous demanderai de vouloir bien m'excuser de ne pas le faire, et voici pourquoi.

Lorsque, il y a dix ans, le Congrès d'archéologie se réunit à Mons, j'avais pu encore m'occuper des temps préhistoriques. Mais depuis lors, j'ai été malheureusement entrainé dans une tout autre voie. Or, je crois que, pour faire un discours, même un discours académique, il faut avoir

quelque chose à y mettre, car parler uniquement pour parler, c'est faire perdre du temps.

Je puis cependant vous exprimer mon regret de n'avoir pu, depuis tant de temps, continuer à m'occuper de cette science qui m'avait charmé, et dans laquelle il y a encore tant de questions intéressantes.

J'aurais désiré pouvoir poursuivre ces études, notamment rechercher, pour certains outils, pour certains instruments, les transformations successives par lesquelles ils ont passé à travers les âges. J'aurais voulu pouvoir démêler les causes de ces modifications et si possible leur influence sur la vie des peuples. Je crois qu'il y a de très intéressantes découvertes à faire dans ce domaine.

Il y a, par exemple, des outils qui se font aujourd'hui en acier, et qui sont cependant exactement la copie des formes que nous ont léguées les temps préhistoriques de l'âge de la pierre. Il y en a d'autres, au contraire, dont les formes ont varié au fur et à mesure que la matière dont on se servait pour les fabriquer variait elle-même.

Tout récemment, mon attention a été appelée par un fait personnel, sur les grands transatlantiques qui sillonnent les océans. Et je me rappelais avoir lu quelque part, il y a bien longtemps, cette idée esquissée que, depuis le morceau de bois ou d'écorce dont s'aide le sauvage pour traverser une rivière, jusqu'aux énormes et superbes vaisseaux modernes, on peut suivre une évolution régulière et sans lacunes des moyens de navigation. Ces transformations ont été produites par des causes particulières. Après le simple canot, la barque à rames, puis le bateau à voile permettant d'utiliser la force des courants aériens. Plus tard, les rames disposées autour d'une roue, cette roue ou ces roues actionnées par différents moteurs, l'homme d'abord, la vapeur ensuite.

Et à ce propos, il me revient le souvenir, bien lointain, d'une traversée de l'Ij que je fis il y a quelque soixante-quatre ans, entre Amsterdam et la rive opposée. Je venais,

enfant, de voir pour la première fois un bateau à vapeur à Anvers, et cela m'avait beaucoup frappé. A Amsterdam, le bateau avait aussi des roues, elles tournaient, mais il n'y avait ni cheminée ni machinerie. Un manège à chevaux actionnait les roues. C'était la transition du bateau à rames au bateau à vapeur.

J'aurais donc voulu étudier de plus près ces transformations des instruments du travail humain, j'aurais voulu en apprécier les causes et l'influence sur les diverses professions, sur l'économie sociale, sur les idées mêmes des peuples.

Car on a dit, vous le savez, et cette thèse a été reprise tout récemment avec beaucoup d'autorité par Karl Marx, que les conditions économiques dominent l'histoire des peuples. Cela est exact. On a donné à cette thèse, qui paraissait nouvelle et qui en réalité est cependant bien ancienne, le nom de matérialisme historique. Je n'aime pas beaucoup les termes de matérialisme ou de spiritualisme, parce qu'on s'en sert trop souvent pour les jeter comme un anathème au travers des discussions, sans trop savoir quelle est la signification précise qu'on doit y attacher. Il vaut mieux ne pas s'arrêter à des étiquettes, et pousser l'analyse plus à fond. Et c'est ce que l'on pourrait faire, je pense, en archéologie, notamment dans la voie que j'indique.

L'on verrait alors que si les conditions économiques dominent l'histoire, elles sont elles-mêmes, jusqu'à un certain point, dominées par d'autres conditions. On verrait qu'elles se modifient par suite du développement intellectuel et scientifique des peuples. En étudiant la transformation des outils, des instruments et des machines par lesquels l'homme a de mieux en mieux utilisé les forces naturelles, on verrait que ce sont les découvertes scientifiques qui ont permis le perfectionnement de l'outillage, que celui-ci a influé sur les conditions économiques qui, à leur tour, dominent l'histoire.

Voyez, du reste, ce qu'une découverte peut produire au sein d'une nation. Je vous citerai un exemple qui nous touche de très près : l'on a beaucoup discuté au Sénat, l'année dernière, à propos de la découverte du nouveau bassin houiller du nord de la Belgique. J'ai entendu émettre l'opinion que cette découverte modifiera complètement la situation morale de la population de cette région. J'ai entendu de mes collègues s'écrier : l'exploitation de charbonnages en Campine, c'est l'introduction du socialisme au cœur de ces populations qui en sont si loin aujourd'hui.

Vous le voyez, quand on pousse ainsi un peu ses recherches dans le domaine de l'histoire, combien on constate que tous les phénomènes s'enchainent et que le développement économique et historique des peuples est dominé, en dernière analyse, par le progrès scientifique.

Un jour, dans un de ses almanachs populaires, mon frère a écrit une petite notice dans laquelle il se demandait quelle serait l'impression d'un ancien, par exemple d'un Romain du temps de César, qui se trouverait tout-à-coup transporté au sein de notre civilisation moderne. Il se demandait ce qui le frapperait le plus, quel serait, pour lui, le véritable sujet d'étonnement ? Et il arrivait à cette conclusion que le principal sujet d'émerveillement pour cet ancien serait vraisemblablement les applications techniques des sciences. Ce devait être là, d'après lui, ce qui primerait toute autre considération.

Telle est l'étude assurément intéressante et féconde que j'aurais vivement désiré tenter : l'étude des transformations successives des divers outils, instruments et machines à l'aide desquels les hommes ont utilisé les forces naturelles, des causes de ces transformations et de leurs conséquences sur la marche de la civilisation.

Si je n'ai pu me livrer à cette étude, j'ai la conviction qu'il se rencontrera quelqu'un pour la tenter ; il y trouvera une mine inépuisable d'observations intéressantes et fécondes.

J'ai été empêché de le faire, et voilà pourquoi, Mesdames et Messieurs, je ne puis vous faire aujourd'hui un discours. Je m'en excuse encore. (Vifs applaudissements.)

5. Conférence de M. H. Pirenne, professeur à l'Université de Gand.

(Applaudissements nourris.)

Voir ce discours : *Discours et Mémoires*, pages 11 à 24.

M. LE PRÉSIDENT. — Je crois utile de souligner toute l'importance de la communication de M. Pirenne. Je vous propose de renvoyer cette communication à la 3e section qui pourrait s'en occuper immédiatement, de façon à nous en faire rapport avant la fin du Congrès.

Je demanderai à M. Pirenne de vouloir bien, devant cette section, indiquer plus en détail les moyens de réalisation qu'il ne pouvait développer aujourd'hui. Je crois qu'il y a le plus grand intérêt à ce que la Fédération délibère le plus rapidement possible sur la proposition qu'il a bien voulu lui faire, car il serait à souhaiter que la Fédération puisse réaliser l'œuvre réellement intéressante et hautement utile qu'il a préconisée. (Assentiment.)

Après une communication d'ordre matériel, faite par M. le Secrétaire général, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 40.

RÉUNIONS DES DÉLÉGUÉS

Samedi 30 juillet (à 4 1/2 h. après-midi).

Président : M. HOUZEAU DE LEHAIE.

Étaient présents : MM. le Dr Bour, de Buggenoms, H. de Cordes, L. de Foere, Vte de Ghellinck, A. Demeuldre, F. Donnet, E. Duquenne, Huybrigts, Dr Jacques, L. Losseau, E. Matthieu, Preherbu, Rutot, Schaeps, Schellekens, E.-J. Soil et Willemsen.

Le Secrétaire général donne communication des propositions faites par le Comité pour la constitution des bureaux des sections. Ces propositions sont adoptées. (Voir la composition des bureaux, vol. I, fasc. 3, pages 33, 34.)

Il fait part ensuite des demandes d'affiliation adressées par diverses sociétés : *Taxandria*, *Sociétés archéologiques* d'Alost et de Bruges, *Anciens Arts de Flandre* et *Institut international de bibliographie*. L'examen de ces demandes est renvoyé à l'assemblée (des Délégués) du lendemain.

Au nom de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, M. Donnet propose la création d'un Bureau permanent et, à cette fin, dépose la proposition suivante de revision des statuts :

La Fédération est représentée par un Bureau permanent composé des délégués des sociétés faisant partie de la Fédération. Le Bureau permanent veille à l'exécution des statuts de la Fédération, tout en réservant l'autonomie complète des sociétés fédérées.

Le Dr Jacques, tout en reconnaissant que l'on ne peut voter sur cette proposition qu'à un Congrès ultérieur, estime qu'il est loisible néanmoins de la discuter et propose de reporter la discussion à la séance du lendemain. (Adhésion.)

M. Saintenoy fait la proposition de délivrer aux membres de la Fédération une carte d'identité ou un insigne leur servant de laisser-passer. Après différentes observations, il est décidé de mettre cette proposition à l'ordre du jour d'une assemblée générale.

Dimanche 31 juillet (à 11 heures du matin).

Président : M. Houzeau de Lehaie.

Étaient présents : MM. Bauchond, de Buggenoms, de Cordes, de Foere, Vte de Ghellinck, Demeuldre, Donnet, Ed. de Pierpont, Léop. Devillers, Duquenne, Hublard, Huybrigts, Dr Jacques, Kaisin, Losseau, Matthieu, Ed. Poncelet, Preherbu, Rutot, Schaeps, Schellekens, Willemsen et A. Wins.

La proposition développée la veille par M. Donnet donne lieu à un échange de vues auquel prennent part MM. Houzeau, Donnet, Dr Jacques et Matthieu. Il est finalement décidé que MM. le Dr Jacques, Donnet et Losseau constitueront un Comité chargé de la rédaction des modifications à introduire dans les statuts.

Les demandes d'affiliation des sociétés d'*Alost* et *Taxandria* sont provisoirement écartées, ces sociétés n'ayant pas trois ans d'existence. (Voir *Interprétation des statuts*, vol. I, fasc. 4, p. 26.) Il en est de même de celle de la *Société archéologique de Bruges*, qui n'a pas de publications régulières, et de celle des *Anciens Arts de Flandre*, association qui ne paraît pas présenter les conditions requises d'affiliation. La demande de l'*Institut international de bibliographie* donne lieu à une discussion et est admise par onze voix contre huit.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

31 juillet.

Présidence de M. DE LE COURT.

Prennent, en outre, place au bureau : MM. HOUZEAU DE LEHAIE, DEVILLERS, LANGLOIS, PONCELET, HUBLARD, LOSSEAU et PUISSANT.

La séance est ouverte à 3 h. 15.

1. **Conférence de M. Maurice Wilmotte, professeur à l'Université de Liége** : *De l'utilité scientifique d'un dictionnaire du dialecte wallon et de la méthode qui doit présider à sa confection.*

(Applaudissements nourris.)

Voir le texte de cette conférence : *Discours et Mémoires* (pages 51 à 63).

2. *Discussion de l'avant-projet de loi sur la conservation des monuments.*

M. DE BEHAULT DE DORNON développe longuement son rapport (voir vol. I, fasc. 2).

M. LE TELLIER rappelle qu'à plusieurs reprises, les Congrès d'archéologie ont émis le vœu de voir promulguer des dispositions légales destinées à prévenir la dégradation ou la perte de nos richesses artistiques, dans la mesure compatible avec le respect du droit de propriété individuelle. On pourrait peut-être, ajoute-t-il, étendre l'application du principe de l'expropriation pour cause d'utilité publique à l'*utilité artistique* d'une façon plus générale ; le texte du *projet de loi* pourrait nous laisser croire qu'en dehors des

nécessités industrielles ou administratives, le droit d'exproprier ne serait pas accordé. M. Le Tellier demande au Congrès de charger le Bureau de faire une démarche, soit auprès du Gouvernement, soit auprès des Chambres, par voie de pétition, pour qu'une disposition légale, claire et précise, permette l'expropriation dans un intérêt purement artistique, soit des monuments appartenant à des particuliers ou à des institutions publiques, soit même des objets mobiliers appartenant à ces institutions publiques.

M. HOUZEAU DE LEHAIE appuie la proposition de M. Le Tellier ; il préconise un amendement à l'article I de la loi sur l'expropriation, consacrant le principe de l'expropriation appliquée *à un intérêt scientifique ou artistique*. Dans cet ordre d'idées, il estime que le Gouvernement devrait lui-même, par une plus grande sévérité, assurer la conservation des monuments appartenant aux pouvoirs publics.

M. VAN DER LINDEN, Membre de la Chambre des Représentants, est d'accord avec son collègue du Sénat. Il rappelle les dispositions de la loi française, en faisant observer toutefois que notre esprit d'indépendance ne s'accommoderait pas des mesures sévères qu'elle comporte. Une étude suivie de la question est nécessaire : elle permettrait, les intérêts des particuliers étant aussi respectables que les intérêts artistiques et scientifiques, de réaliser l'accord indispensable de tous les intéressés.

M. SAINTENOY signale les résultats des importants efforts qui ont déjà surgi en France et en Italie en faveur de cette question intéressante.

M. LEFÈVRE-PONTALIS, Professeur à l'Ecole des Chartes, fait brièvement l'historique de la loi française ; il établit une distinction entre les édifices du Gouvernement, les monuments diocésains et municipaux ; à son sens, la loi du 30 mars 1887 est insuffisante encore ; elle devrait être perfectionnée pour assurer la conservation des édifices municipaux.

La proposition de M. Le Tellier, amendée par M. Houzeau de Lehaie, est ensuite acceptée et l'assemblée donne mission au Bureau de constituer la Commission qui étudiera l'*avant-projet* de M. de Behault de Dornon [1].

La séance est levée à 5 heures.

SÉANCES DES SECTIONS

1re Section

Rapport de M. Alexandre FLEBUS.

Les travaux de la 1re Section ont eu lieu moins en séance que *sur le terrain*, aux environs de Mons [2].

1re question : *Depuis quand Mons et ses environs sont-ils habités ?*

M. RUTOT nous a fait un intéressant tableau des nouvelles données que les études, aux environs de Mons, ont fournies à la géologie du quaternaire et à la préhistoire. Les environs de Mons ont été habités dès l'aurore des temps quaternaires : sur la terrasse moyenne de la vallée des rivières, l'homme fabrique son outillage éolithique à *facies* Reutélien ; plus tard, sur la basse terrasse, les populations Mafflienues laissent une industrie intermédiaire entre le Reutélien et le Mesvinien. Puis la crue fait remonter les eaux sur la terrasse

[1] Le Bureau du Congrès a constitué cette Commission comme suit : MM. De Le Court *(Président)* ; Houzeau de Lehaie *(Vice-Président)* ; Cloquet, De Bavay, de Behault de Dornon, de Munck, Otlet, Ruhl, Saintenoy, E.-J. Soil, A. Wins *(Membres)* et Losseau *(Secrétaire)*.

[2] La 1re Section n'a tenu qu'une seule séance, le dimanche 31 juillet.

moyenne et l'érosion amène le dépôt d'un cailloutis nouveau, sur lequel l'homme revient s'installer et abandonne son outillage Mesvinien. Ces trois *facies* constituent l'éolithique, depuis le pliocène supérieur où l'on constate les premières manifestations incontestables de l'industrie humaine, partout semblable à elle-même. A partir du paléolithique, le progrès se constate par l'apparition des armes, rencontrées dans le cailloutis qui recouvre les sédiments fluviaux de la carrière Helin ; nous y trouvons, en place et séparées, les industries Strépyienne, Chelléenne et Acheuléenne. Le quaternaire supérieur est marqué par la *Grande crue* hesbayenne qui chasse l'homme des plaines. Pendant la période moderne, les néolithiques habitent toute la région de Mons et les ateliers Robenhausiens de Spiennes sont célèbres dans la préhistoire.

2e question : *A quelle époque rencontre-t-on les premières poteries ?*

M. Rutot a rappelé les découvertes de poteries quaternaires dans les cavernes, découvertes dont la valeur est infirmée par divers auteurs par suite de l'existence, dans le milieu paléolithique où elles ont été trouvées, de sépultures néolithiques.

Aujourd'hui, cette question est élucidée avec certitude par la découverte, en milieu paléolithique pur, de poteries grossières, découverte faite au *Caillou-qui-bique*, par MM. De Pauw et Hublard.

M. Foudrignier signale, dans des milieux Dolméniques précis du Morbihan, des dépôts de terre à potier qui, à la suite d'expériences fort concluantes, laisseraient supposer que la fabrication de certains vases n'exigeait qu'une très faible cuisson. Mais comme, à l'humidité, ces vases se désagrègent facilement, l'absence de ces témoignages céramiques ne serait pas une preuve absolue de leur non-existence.

M. Foudrignier fait aussi plusieurs remarques sur des poteries des premiers temps Chaldéens, d'une dureté excessive ayant nécessité des feux très violents. On a émis l'hypothèse que ces vases auraient passé par des foyers à feu naturel, ce qui aurait occasionné le culte du feu bien avant le légendaire Zoroastre ; là se trouverait comme date un point de repère pour des faits bien antérieurs à la Mer Morte des récits bibliques et au cataclysme de l'ile Santorin dans la mer Egée. Ces faits remonteraient vers le xxe siècle avant notre ère.

M. Rutot fait remarquer que des traces de foyers se retrouvent dès le Chelléen, ce qui fait remonter la connaissance du feu à une époque incomparablement plus reculée.

M. le D[r] Carton fait remarquer que les femmes arabes font encore actuellement des poteries, qu'elles présentent, soit au feu de leur *brasero*, soit à celui des petits fours en argile où elles font cuire le pain ; on trouve même parmi les *ex-voto* que ces femmes déposent en Kroumirie, dans leurs sanctuaires primitifs, des vases simplement pétris à la main et non cuits. Enfin, dans les Mégalithes de l'Afrique du Nord, la céramique dite berbère est caractérisée, comme celle de certaines époques préhistoriques de la Belgique, par une cuisson imparfaite que révèle parfaitement l'existence d'une zone superficielle double, extérieure et intérieure, bien cuite et d'une zone médiane brune, sans résistance.

3[e] question : *Jusqu'à quelle époque l'incinération a-t-elle été en usage en Belgique ?*

M. Hublard signale la découverte, aux environs de Roisin, d'une tombe à incinération accompagnée de monnaies, dont l'une, appartenant au règne de Justinien, la fait dater du VII[e] siècle. Les monnaies sont-elles du même gisement que la tombe ? M. Hublard croit pouvoir répondre par l'affirma-

tive, et ses vues sont confirmées par une lettre que nous adresse M. Carpentier, auteur de la découverte.

4° question : *Quelle est la valeur ethnographique des types d'habitations rurales en Belgique ?*

Cette question n'a donné lieu à aucun échange de vues. M. Guillain nous a ensuite lu une note tendant à prouver que l'*enceinte romaine de Bavay* appartient à un magasin de vivres et non à un cirque.

M. Houzeau de Lehaie nous a fait une communication préliminaire sur les chemins préhistoriques qui relient entre elles les stations néolithiques, et qui ont été ultérieurement recoupés par les routes romaines.

A ce propos, M. Jorissenne nous a adressé une lettre contenant quelques remarques sur les *routes romaines*. M. de Villenoisy signale les recherches faites en Dauphiné, sur les voies de transhumance, et quelques autres membres prennent encore la parole ; de la discussion, il résulte que les grandes routes préhistoriques suivent les lignes de faite et les chemins de raccord, les petites vallées latérales d'écoulement.

Une note de M. Doudou, sur les stations préhistoriques des environs de Liège, est renvoyée au Bureau.

Notes sur les excursions : L'*excursion à Bavay* (1er août) a donné lieu à d'importantes discussions.

Dans la collection Bouvy, M. Fourdrignier a fait remarquer des fragments de vases en terre cuite portant des têtes de divinités en relief, rappelant celles bien connues du vase de Jupille ; une fibule à queue retroussée, baguée sur l'arc au type *la Tène II*, puis une autre fibule dite en archet de violon, au type *la Tène III*. D'autres parties existent également qui tendraient à faire remonter l'origine de la capitale des Nerviens avant le début de l'Empire puisque, d'après les classifications admises, on aurait là des ruines

datant au moins de la première moitié du IIIe siècle avant notre ère.

La destination des monuments romains a subi, de la part des archéologues faisant partie du Congrès, un rude assaut. M. Guillain a repris sa thèse, déjà exposée la veille, que le cirque aurait été un magasin de vivres. Soutenant une opinion moins absolue, M. Carton a développé l'argumentation suivante : 1° les monuments romains élevés dans ce but ont leur mur extérieur courbe; ici, il s'agit d'un édifice sur un plan polygonal ; 2° les tours qui, dans le cas de transformation d'un cirque en forteresse, eussent dû être appliquées sur l'enceinte, font ici partie intégrante de celle-ci et sont de la même époque qu'elle.

A propos de ce monument, M. Carton fait observer aussi que la fameuse assise en arête de poisson ne présente cette disposition que d'une manière très vague. Il semble plutôt s'agir de la limite supérieure d'un soubassement ou de celle des pieds droits de voûtes situées à l'intérieur. Les maçons y auraient simplement jeté, dans un lit de mortier, des pierres plates qui y seraient demeurées inclinées en beaucoup d'endroits, mais non partout, ce qui est caractéristique.

Quant au *columbarium*, M. Carton fait la remarque suivante : Les niches de cet édifice sont beaucoup plus grandes que celles des *columbaria*. A vrai dire, dans certains monuments funéraires, on trouve de grandes niches de ce genre ayant servi à abriter la statue du défunt ; mais il y a alors, au pied de celle-ci, un coffret funéraire ayant servi à recouvrir les cendres comme dans le *columbarium* de Thugga, étudié par M. Carton. Il serait nécessaire, tout d'abord, de voir si les deux murs qui se font face et qui offrent des niches sont parallèles ou non ; peut-être est-on ici dans un couloir à l'entrée d'une abside ou dans une nef de basilique très étroite. Il est certain, en tous cas, qu'on est en présence d'un ensemble décoratif dont les piliers à demi

engagés, l'appareil, l'enduit à joints simulés, recèlent un état de conservation remarquable. Il est à souhaiter que l'on mette à la disposition d'un archéologue les fonds nécessaires pour dégager ces murs et les suivre au-dessous des constructions sous lesquelles ils passent.

L'après-midi du 1er août, la Section a visité la station du *Caillou-qui-bique*, où se sont succédées deux occupations, l'une paléolithique, que M. Rutot rapporte à l'Éburnéen de Piette (silex et poteries), l'autre, beaucoup postérieure, peut-être gallo-romaine. D'importants retranchements, à la base desquels une coupe nous permet de constater des foyers à feux extrêmement vifs, entourent le promontoire rocheux où est établie la station.

Cette partie de l'excursion a été conduite par M. Rutot.

Excursion à Spiennes et à Saint-Symphorien (2 août). Conduite par M. Rutot, cette intéressante excursion a eu le plus vif succès. A Spiennes, nous avons visité le *Camp à cayaux*, où chacun a pu faire ample moisson de silex, et la station à *facies* éolithique. De là, nous nous rendons à la *Carrière Helin*, où une coupe admirable, rafraichie et mise en état par les soins de M. Rutot, nous montre en position stratigraphique, le mesvinien et les industries paléolithiques, du Strépyen à l'Acheuléen.

L'après-midi, nous nous rendons à la carrière de M. Hardenpont, où nous pouvons étudier le Maffien en place.

Au cours de cette dernière excursion, la Section a manifesté, par de chaleureux applaudissements, ses remerciements à M. Rutot et à son collaborateur, M. de Munck, à la Société de St-Gobain, propriétaire de la carrière Helin, ainsi qu'à M. Hardenpont.

2e Section

Il n'a pas été rédigé de *Rapport* sur les travaux de la 2e section qui, à l'issue de sa première réunion, s'est fusionnée avec les autres sections du Congrès.

3e Section

Rapport de M. Emile DONY.

La 3e section a tenu trois séances : les 31 juillet, 1er et 2 août.

1re Séance.

La 1re séance, présidée par M. le chanoine Cauchie, a eu principalement pour objet le développement et la discussion des communications de M. H. Pirenne. La première était relative à la question des *inventaires de nos petites archives*.

Voir, ci-après, le compte rendu détaillé de cette partie de la séance : Discours et Mémoires, pages 27 à 32.

La seconde communication, annoncée par M. Pirenne, était relative à l'état actuel de nos connaissances concernant la condition sociale et économique des Pays-Bas au XVIe siècle. Nous sommes très peu renseignés à ce sujet. Le XVIe siècle politique et diplomatique a été étudié d'après de volumineuses correspondances *officielles* qui sont loin de refléter toujours l'esprit public de leur temps. Sur le point de savoir dans quelle direction et suivant quelle méthode il conviendrait d'organiser les recherches, M. Pirenne rencontre plusieurs des idées développées par lui dans sa conférence de

la veille. Il signale le grand intérêt que présentent pour l'étude économique et sociale de notre pays au XVI[e] siècle, de multiples documents qu'on a négligés jusqu'ici ; tels, les *octrois* (surtout nombreux après 1550) et un document de 1545 (ordonnance de Marie de Hongrie sur les impôts du 10[e] denier), brièvement indiqué par Henne dans son *Histoire de Charles-Quint* et qui révèle de la manière la plus détaillée tout le mouvement, alors si considérable, du port d'Anvers au milieu du XVI[e] siècle.

M. L. Devillers appuie les idées émises par M. Pirenne et formule le vœu, approuvé par la section, que M. le Ministre de l'Intérieur fasse dresser une table complète de la grande *Collection* Kervyn de Lettenhove sur les *relations entre la Belgique et l'Angleterre.*

2[e] Séance.

La séance est présidée par Dom Ursmer Berlière.

M. le vicomte de Ghellinck rectifie, d'après le *Précis généalogique de la maison de Carondelet* (s. d., p. 42), le texte de l'inscription tumulaire figurant dans la *Notice sur Bavay* (tome I, fasc. 4, page 12). Ces quartiers doivent être lus : *Chasteler*, *Proissy*, *Harchies*, *Rees*, *Haudion*, *Bracle*, *Roisin*, *Lannoy*, *Carondelet*, *Chassey*, *Beutinck*, *Estor*, *Harchies*, *Rees*, *Limminghe*, *Hertoghe*.

M. l'abbé Edm. Puissant répond à la question : *Quel est le type ordinaire de la résidence seigneuriale dans l'ancien Hainaut?* Dans un très attachant exposé, il nous montre comment, petits repaires de plaine ou de marécage à leur début, bâties sur pilotis, rarement sur roc, les demeures seigneuriales hennuyères sont plus tard défendues par d'épaisses murailles et d'importants ouvrages militaires ; au XVI[e] siècle, elles deviennent de simples, mais imposants « décors ». Un des aspects intéressants réside dans les *matériaux* employés : d'abord, les petits moëllons ; au

13e siècle, les moëllons de moyenne grandeur ; aux 14e et 15e siècles, le grand appareil ; la brique intervient beaucoup à partir du 14e siècle ; le 16e siècle voit prévaloir une architecture décorée (grès mêlé à la pierre bleue). Le mobilier, pauvre au début, devient luxueux dans la période bourguignonne. M. l'abbé Puissant termine en insistant sur l'intérêt que présentent les fouilles systématiques pour l'étude, à peine abordée jusqu'ici, de l'évolution de ces anciennes *demeures* fortifiées.

M. le président Dom Berlière, en félicitant le conférencier, exprime le vœu que son essai très méthodique de « restauration féodale » puisse être publié dans le compte rendu du Congrès, avec *planches* à l'appui [1].

M. A. Wins a ensuite donné lecture de plusieurs extraits d'un mémoire très documenté sur les anciennes horloges publiques, spécialement dans les Pays-Bas, aux XIVe et XVe siècles.

Voir ci-après le résumé du travail de M. A. Wins: *Discours et Mémoires*, pages 65 et suivantes.

M. Ern. Matthieu a entretenu la section des anciennes fondations de l'ordre hospitalier de St-Antoine, créé au XIe siècle et notamment du prieuré de St-Antoine en Barbefosse. Fondé aux portes de Mons, en 1415, avec l'intervention des seigneurs d'Havré, à l'occasion du *mal de St-Antoine*, ce prieuré antonin disparut au XVIe siècle. M. Matthieu attire l'attention de ses collègues étrangers sur les archives, encore à peu près ignorées, de cette fondation de S. Antoine en Barbefosse. Dom Berlière ajoute qu'il existait à Maestricht une commanderie de cet ordre hospitalier.

M. Ern. Matthieu a fait une dernière communication au sujet de l'origine des premiers châtelains de Mons. L'annaliste Vinchant, et de nos jours les généalogistes, ont confondu

[1] Nous regrettons vivement de n'avoir pu obtenir, de M. l'abbé Puissant, le texte complété de son important travail.

avec les plus anciens châtelains de Mons, les membres de la famille dite *de Mons* qui, par ses richesses, devint aux XIIe et XIIIe siècles une des plus notables du comté de Hainaut. Une charte de 1135 établit formellement la distinction entre Isaac de Mons, fils de Gossuin, et Isaac, châtelain de Mons ; la succession des châtelains de Mons, telle qu'elle résulte des chartes contemporaines, ne laisse pas de place pour y intercaler les Gossuin de Mons. Aucune charte d'ailleurs ne donne aux Gossuin de Mons le titre de *châtelain de Mons.*

3e Séance.

A la séance du mardi 2 août, que présidait M. de Bavay, la section a entendu d'abord une communication de M. G. Decamps relative aux invasions normandes de la fin du IXe siècle [1] et sur lesquelles, à part les Annales de Lobbes et de S. Bertin, nos chroniques nous ont laissé si peu de renseignements. Ces invasions restent mal connues, faute de traces *certaines* d'objets ou monuments quelconques dont on puisse attribuer la provenance aux populations normandes. Des campements *francs* ont été pris à tort pour des *camps des Normands* ; M. G. Decamps signale des *camps* de Normands à Condé, à Escanaffles, à Courtrai ; des lieux-dits dénommés *Norchamps* ou *Morchamps* et des fermes appelées *Normandie* ; il semble que Tournai fut abandonné pendant trente ans, que Noyon ait subi de grandes dévastations ; si, en Belgique, les invasions cessent après la date de 891, il n'en paraît pas avoir été de même en France. M. G. Decamps fait appel aux savants français pour apporter à la question de nouvelles données.

M. le comte de Hauteclocque signale des produits *normands* dans le Pas-de-Calais, notamment des carrelages

[1] M. G. Decamps ne nous a pas remis de *note* complémentaire pour le compte rendu du Congrès. (*N. D. L. R.*)

de la cathédrale de St-Omer, et qui remontent peut-être aux Normands.

M. Cordeux (Avesnes) rappelle qu'en France, près de la Sambre, fut découverte une amulette (peut-être normande, d'après M. Fourdrignier).

M. le vicomte de Ghellinck a vu à Chartres le tombeau de St-Piat ; il y a là une tradition « normande » qui s'est maintenue jusqu'au transfert des reliques du saint ; dans les *tertres* ou *mottes*, près d'Enghien, se trouvaient des poteries datant de la période normande, d'après M. le baron de Loë, qui en a effectué la fouille.

M. le chanoine Cauchie expose brièvement la légende de Hugues Capet venant, à la suite d'une vision, prendre en Flandre les reliques de St-Valéry pour les transporter aux bords de la Somme (à St-Valéry). M. le chanoine Cauchie attire aussi l'attention sur les documents publiés concernant la question dans les *Revues* siciliennes.

M. Ern. Matthieu traite ensuite des prescriptions admises, dans l'ancienne Belgique et notamment en Hainaut, pour la modification du sceau des corporations civiles ou religieuses. Il ne parait pas qu'il y ait eu de règle fixe à ce sujet, avant la date de 1619.

M. Em. Dony attire l'attention sur la date de 1534 (charte du chef-lieu de Mons) relative aux sceaux échevinaux et signale le travail important auquel M. Ed. Poncelet met la dernière main : *Sceaux et armoiries des villes, communes et juridictions du Hainaut ancien et moderne.*

M. L. Devillers indique comment le Conseil souverain réglementait les sceaux échevinaux ; il cite des faits précis de nature à éclairer la question de la confection, dans l'ancien Hainaut, des sceaux des *hommes de fief* et des particuliers.

De l'avis de M. le vicomte de Ghellinck, l'origine des sceaux des particuliers est intéressante, autant que celle des communautés. M. de Ghellinck cite, à ce propos, la déclaration faite, en 1463, devant l'échevinage de Gand, par un parti-

culier, déclaration suivie d'un acte officiel enregistré à Gand, le 21 mars 1462 *v. st.*

Cet échange de vues a apporté une contribution digne d'intérêt à la question des sceaux échevinaux ou privés, ainsi qu'à la question des sceaux en général, dont la persistance à notre époque se justifie encore par une utilité très réelle, comme l'ont fait remarquer M. le Président de Bavay et M. Langlois, délégué du Gouvernement Français.

M. le chanoine Cauchie a retracé ensuite les incidents, jusqu'ici peu connus, de l'histoire « diplomatique » à laquelle a donné lieu le *Nouveau-Testament de Mons*, cette traduction de la Bible accompagnée d'instructions morales dont M. le chanoine Cauchie a communiqué à l'assemblée les deux premières et très curieuses éditions : celle de l'imprimeur montois Migeot et celle du Collège des Jésuites de Mons (toutes deux datant de 1667). M. le chanoine Cauchie a fait connaitre, d'après la correspondance *inédite* du nonce de France, Bargellini, les polémiques, pamphlets, intrigues de cour et incidents les plus marquants qui suivirent la publication du *Nouveau-Testament de Mons* et ne s'arrêtèrent pas après les censures rigoureuses dont cette publication des Jansénistes de Port-Royal fut l'objet. M. le chanoine Cauchie estime que l'ouvrage a dû être imprimé à Amsterdam ou peut-être secrètement à Paris. Cette communication a été suivie d'une discussion, d'ailleurs très courtoise, portant sur les moyens qui auraient permis aux solitaires de Port-Royal d'introduire le *Nouveau-Testament* à Mons et sur la question de savoir si Migeot n'aurait pas été plutôt l'imprimeur de l'ouvrage. MM. De Le Court, Devillers et Matthieu inclinent à croire que le Nouveau-Testament a dû sortir des presses typographiques de Migeot. Des arguments ont été apportés à la question qui, jusqu'à plus ample informé, reste cependant douteuse.

Aucune observation n'ayant été présentée sur le rapport préalable fourni à la 3e section concernant l'*origine et le*

développement des communes dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, la section décide, sur la proposition de M. Em. Dony, que la question sera éventuellement reprise au prochain Congrès, s'il est décidé que ce Congrès se tiendra l'année prochaine à Liège. Le rapporteur espère y apporter dans l'intervalle de nouveaux éléments.

4e Section

Rapport de M. Paul SAINTENOY.

Dans sa première réunion, la 4e section a abordé l'examen de la savante thèse présentée à l'Université impériale de Strasbourg par M. le Dr R. Hedicke, au sujet du grand sculpteur et architecte montois Jacques Dubrœucq.

Notre confrère alsacien avait bien voulu nous envoyer un résumé fort bien fait de son volumineux mémoire, et la section a exprimé le vœu que celui-ci fût inséré dans les *Annales* du Congrès[1].

Le travail de M. le Dr Hedicke a donné lieu à un exposé d'opinions diverses au cours duquel le président, M. Hymans, a proclamé la haute valeur artistique de Dubrœucq, dont le nom mérite d'être mis en parallèle avec les Jean Goujon, les Germain Pilon et les Jean de Bologne. M. l'abbé Bour nous a dit ne pas croire à la similitude d'origine du bas-relief ornant la table d'un des autels secondaires de Sainte-Waudru et du célèbre jubé de Dubrœucq ; comme nous l'écrivait M. Paul Vitry, celui-ci ne semble pas avoir mis la main à cette œuvre, bien que cependant on observe deux

[1] Nous regrettons de ne pouvoir publier ici la traduction *française* de ce *résumé*. Insuffisante et défectueuse, elle dénaturerait le beau et important travail de M. le Dr R. Hedicke, publié sous le titre : *Jacques Dubrœucq von Mons*. Strassburg. J. H. Ed. Heitz, 1904, grand in-8°, x et 292 pages ; XLII planches. (*N. D. L. R.*)

factures fort différentes dans les œuvres conservées à Mons et dans le tombeau de Mgr de Croy, à Saint-Omer. M. P. Vitry signale en outre le rapprochement, comme disposition et comme style, de la *Mise au Tombeau* (attribuée à J. Dubrœucq) avec un « bas-relief en bronze, du Louvre, attribué à Germain Pilon et provenant de l'église Saint-Germain l'Auxerrois ».

M. P. Saintenoy a ensuite attiré l'attention de la section sur le jubé de l'église de Binche, qui est de l'école de Dubrœucq, s'il n'est pas de sa main, ce qui est fort plausible, étant donné le voisinage immédiat du château de Marie de Hongrie, construit, comme on le sait, par l'excellent artiste.

La 4e section s'est ensuite occupée des autres questions portées à son ordre du jour.

M. J. Van de Casteele (Bruges) nous a demandé des renseignements au sujet de broderies conservées à l'église Saint-Nicolas-en-Havré et représentant une *danse des morts*.

La section s'est rendue dans cette église et a étudié ces broderies qui présentent un sérieux intérêt.

M. Stiévenart, à propos de l'histoire de l'hôtel de ville de Mons, nous a fait lecture d'une intéressante notice sur la *salle des Saquiaux*. Il a étudié la restauration de cette salle, déjà beaucoup modifiée par la suite des temps. La construction d'un escalier a nécessité d'autres travaux, dont M. Stiévenart nous a retracé l'exécution et dont furent chargés successivement les architectes feu Jules Van Ysendyck et de la Censerie.

M. Stiévenart nous a ensuite parlé de la « Grand-garde » mitoyenne de l'hôtel de ville de Mons, de la salle du Conseil communal et de la *salle des Commissions*, trouvée en état de délabrement en 1888 et aujourd'hui restaurée sur les instances de M. J. Lescarts, auquel les questions d'art sont si sympathiques et si familières.

Au sujet des conférences populaires à organiser pour la vulgarisation des études archéologiques, M. l'abbé Bour nous a dit qu'à Metz, les conférences sont surtout fréquentées par les personnes de la classe aisée et organisées par la Société d'histoire ; 80 à 100 personnes assistent à ces conférences, qui sont accompagnées de projections lumineuses.

M. Stiévenart nous a signalé l'appareil de projection imaginé par lui et qui permet au conférencier de faire projeter le dessin sur l'écran, en même temps qu'il est fait par le conférencier sur la table, ce qui est une disposition excellente.

M. Cloquet se demande quelles mesures il faut prendre pour rendre pratiques, au point de vue populaire, ces conférences.

M. Quarré-Reybourbon (Lille) nous signale les conférences similaires de Lille, dont le succès est fort grand.

M. Cloquet demande que des conférences semblables se fassent surtout dans les musées. On arriverait, dit-il, rapidement à des résultats excellents de cette façon.

2e question. M. Cloquet signale la théorie de M. Goodhyeard, du Musée de l'Institut des Sciences et des Arts de Brooklyn-New-York, sur la fleur de lotus, source d'inspiration décorative de la haute antiquité.

Il passe aux théories de feu M. Lambin, qui donne comme origine au décor roman, d'abord les décors importés, ensuite la vigne, l'arum, le nénuphar, et enfin la flore commune de nos régions.

M. Comblen s'est demandé si l'on a eu raison de donner comme origine, à la décoration par le lotus, l'idée d'une vertu divine attribuée à cette plante.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE CLOTURE

8 août.

La séance est ouverte à 8 h. 20 du soir.

Prennent place au bureau : M. Houzeau de Lehaie, président; MM. Langlois, Poncelet, Hublard, Losseau et Puissant.

I. *Conférence de M. Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'archéologie* :

Des origines de l'architecture gothique dans le Nord de la France au XII[e] siècle.

Nous ne tenterons pas de résumer ici la conférence si documentée et si attachante du savant professeur de l'Ecole des chartes [1], dans laquelle furent étudiés successivement les trois facteurs de l'architecture gothique : la croisée d'ogive, l'arc en tiers point et l'arc-boutant. Cette conférence, illustrée de nombreuses photographies que M. Lefèvre-Pontalis eut l'amabilité de faire circuler dans l'auditoire, fut très applaudie.

M. Lefèvre-Pontalis invite les membres du Congrès de Mons à prendre part au Congrès archéologique qui se tiendra à Beauvais, en 1905. Nous ferons tous nos efforts, ajoute-t-il, pour vous préparer une récetpion aussi belle, aussi cordiale que celle que vous avez bien voulu faire à vos invités.

II. III. *Lecture des rapports des rapporteurs des 4 sections. Vote des vœux proposés.*

L'heure étant très avancée, MM. les rapporteurs sont priés de remettre le texte de leurs rapports au Secrétaire général. M. Em. Dony, rapporteur de la 3e section, donne communication des vœux proposés par cette section. (Voir le texte de ces vœux : *Discours et Mémoires*, pages 31 et 32, aux *italiques*.) Ces vœux sont successivement adoptés.

[1] Cf. à ce sujet la savante étude publiée par M. Lefèvre-Pontalis : *L'architecture religieuse dans l'ancien diocèse de Soissons.* Paris, 1894-1896, 2 vol. in-f°.

IV. *Désignation de la Société chargée d'organiser le XIXe Congrès de la Fédération.*

M. de Buggenoms expose longuement les raisons pour lesquelles l'Institut archéologique liégeois est dans l'impossibilité d'inviter la Fédération à tenir son Congrès à Liège en 1905 : préparation de la table générale de ses publications, déménagement du Musée archéologique et son installation à l'Hôtel Curtius, participation à l'Exposition d'*art ancien*.

Un membre exprime la déception et les vifs regrets que provoque dans l'assemblée cette communication : à raison de son exposition d'*Art ancien*, la Ville de Liège était toute désignée et la Fédération comptait tenir les assises de 1905 à Liège.

M. le chanoine Cauchie offre de faire organiser le Congrès de 1905 par son séminaire historique de Louvain. M. H. Hymans propose Ypres pour la XIXe session ; M. Ern. Matthieu suggère l'idée d'un Congrès mixte Ypres-Courtrai ; d'autres membres citent les noms de Termonde et de Saint-Nicolas (Waes).

Un long échange de vues s'établit.

En présence du désir si unanime de voir le Congrès de 1905 se tenir à Liège, M. le Secrétaire général fait part à l'assemblée des démarches qu'il a cru de son devoir d'entamer dans ce but.

L'assemblée décide de charger le Bureau de continuer ces démarches. Si le Congrès ne pouvait avoir lieu à Liège, le Bureau se mettrait en rapport avec les organismes qui seraient en mesure de recevoir la Fédération.

Au nom des membres du Congrès de Mons, M. Cloquet adresse l'expression de ses chaleureuses félicitations au Comité organisateur. M. Houzeau de Lehaie, président, remercie et déclare closes les XVIIIes assises de la Fédération archéologique et historique de Belgique.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

DISCOURS

ET

MÉMOIRES

DE LA PUBLICATION

DES

INVENTAIRES

DES

PETITES ARCHIVES

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

PUBLIÉS PAR

LA FÉDÉRATION ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE BELGIQUE



COMMISSION POUR LA PUBLICATION

DES

Inventaires des Petites Archives

Président : M. Houzeau de Lehaie, sénateur, président de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

Membres : MM. le Chanoine Alfred Cauchie, professeur à l'Université de Louvain, membre de la Commission royale d'histoire.

Léopold Devillers, conservateur honoraire des archives de l'État à Mons, membre de la Commission royale d'histoire.

Henri Pirenne, professeur à l'Université de Gand, membre de l'Académie royale de Belgique et de la Commission royale d'histoire.

Secrétaire : M. Émile Dony, professeur à l'Athénée royal de Mons, membre de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

Secrétariat : Boulevard Dolez, 187, Mons.

Conformément à la décision prise dans l'assemblée générale du mercredi 3 août 1904, ratifiant la délibération de la 3e section, dans sa séance du dimanche 31 juillet, la Commission publie en brochure :

1° le discours prononcé par M. le Professeur H. Pirenne, dans l'assemblée générale d'ouverture ;

2° l'extrait du procès-verbal de la séance du 31 juillet de la 3e section, presque entièrement consacrée à la discussion approfondie de la proposition de M. le Professeur H. Pirenne ;

3° le plan-type d'INVENTAIRES arrêté par la Commission, suivi d'une note complémentaire ;

4° des inventaires dressés d'après ce plan-type et présentés à titre d'exemples.

La Commission a décidé que le format des inventaires des petites archives publiés sous son patronage serait uniformément de 24 × 16 et que la justification serait autant que possible de 14.5 × 9.5.

DU RÔLE DES SOCIÉTÉS LOCALES

DANS L'ÉTUDE DE

L'HISTOIRE MODERNE

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. Henri PIRENNE

à la séance solennelle d'ouverture du
XVIIIe Congrès
de la Fédération archéologique et historique de Belgique
le 30 juillet 1904.

DU ROLE DES SOCIÉTÉS LOCALES

DANS L'ETUDE DE

L'HISTOIRE MODERNE

MESDAMES, MESSIEURS[1].

Lorsque l'on vient faire une conférence devant une assemblée comme celle-ci, c'est que l'on a découvert quelque nouveauté ou trouvé la solution d'une question intéressante.

Mais s'il arrive que l'on n'ait rien dans ses papiers qui puisse paraître dignement devant un public d'érudits, il ne reste qu'à se rabattre sur les questions de méthode.

C'est donc d'une question de méthode que je voudrais vous entretenir. Loin de moi, l'idée de parler *ex professo* ou de vouloir faire une leçon. Je désirerais simplement vous exposer une idée très simple que j'ai présentée, il y a plusieurs années déjà, dans un des congrès de la Fédération, à la fin d'une séance et qui, bien qu'elle ait été, m'a-t-il

[1] Le texte imprimé fournit le résumé de ce discours, d'après la sténographie.

semblé, favorablement accueillie, n'a pu être discutée faute de temps. J'y reviens, avec la ténacité propre à notre tempérament national.

Avant d'arriver au sujet même de cette causerie, je suis obligé de demander votre indulgence pour un préambule, assez long et quelque peu ennuyeux, mais absolument indispensable pour faire comprendre le rôle que peuvent jouer les sociétés locales dans l'étude de l'histoire moderne.

Si l'on jette un coup d'œil d'ensemble sur l'état des études historiques, on constate qu'elles sont plus avancées pour l'histoire de l'antiquité que pour l'histoire du moyen âge, et plus avancées pour l'histoire du moyen âge que pour celle des temps modernes.

Ce fait n'a rien d'étonnant. Depuis la Renaissance, on a considéré pendant très longtemps l'Antiquité comme un réservoir inépuisable de sagesse, de beauté, de science et de vertu. Guidés par cette idée, les humanistes se sont appliqués tout d'abord à étudier cette période qu'ils considéraient comme la plus remarquable du développement de l'humanité.

Ce n'est pas le moment de rechercher si cette conception a été généralement favorable au développement de la civilisation moderne ; mais, ce qu'il importe de constater, c'est qu'au point de vue restreint des études historiques, elle a eu une influence bienfaisante.

En effet, la méthode historique ne pouvait trouver un champ d'expérience plus favorable que celui que lui offrait l'histoire de l'antiquité ; les sources n'y sont pas si nombreuses qu'on ne puisse les dominer en entier, les classer, les cataloguer, les critiquer. La critique philologique et la critique historique furent fondées en même temps ; elles sont nées l'une et l'autre du commerce des humanistes avec les muses antiques.

Sœurs jumelles, élevées au même berceau, elles ont naturellement suivi d'abord les mêmes voies. Les historiens se sont mis à étudier l'antiquité ; c'est seulement petit à petit qu'ils ont commencé à sortir de ce domaine et à aborder le moyen âge d'abord et, beaucoup plus tard, l'histoire moderne.

Les premiers historiens du moyen âge ont naturellement apporté dans leurs études les mêmes procédés, la même critique philologique qui s'étaient développés dans l'histoire de l'antiquité.

Les premiers médiévistes sont des allemands. Et il se comprend très bien qu'ils aient ouvert la voie ; pour eux, en effet, l'antiquité était une étrangère. Quand ils remontaient le cours de leur histoire, ils trouvaient au bout du chemin non pas l'Empire Romain, mais les Germains.

Au XVII[e] siècle le mouvement devient plus intense et se manifeste surtout en France. C'est ce pays qui tient alors le sceptre des études historiques, et des érudits, laïques comme Ducange, Baluze ou Duchesne, ecclésiastiques comme les célèbres Bénédictins de Saint-Maur, consacrent à cette période des œuvres monumentales qui sont encore journellement consultées par les érudits, et qui donnèrent aux études d'histoire médiévale un caractère vraiment scientifique.

Le XVIII[e] siècle, plein de mépris pour la barbarie gothique, s'est détourné de l'étude du moyen âge.

Mais le XIX[e] siècle y est revenu, avec fougue, sous l'impulsion des romantiques.

On s'imagine volontiers que la science évolue en vertu de nécessités internes, mais il arrive souvent aussi qu'elle suive les préoccupations de l'époque et l'orientation générale des esprits. Le romantisme orientant ceux-ci vers le moyen âge, il se fit tout naturellement que les historiens orientèrent aussi leurs études vers cette époque. Et l'on constate ce fait significatif que presque tous les historiens de la première

moitié du XIX[e] siècle ont été des médiévistes, en France, en Allemagne et chez nous. L'extérieur même des livres trahit cet engouement pour le moyen-âge. Il n'y a que peu de temps que l'on commence à voir disparaître des couvertures des Bulletins et des Annales des sociétés savantes, les dames à hennin, les chevaliers à panache, les moines assis devant leur pupitre, les troubadours et les silhouettes de cathédrales ou de donjons.

Et lorsque, tournant ces couvertures, on ouvre ces Bulletins et ces Annales, qu'y trouve-t-on ? Des études sur la féodalité, sur l'architecture gothique, sur les croisades : c'est à peine si l'on ose s'aventurer jusqu'au XVI[e] siècle ; il semble que l'on ne soit historien qu'à la condition d'être « moyen âgeux ».

Cette passion pour le moyen âge eût les meilleurs effets. Elle produisit des œuvres monumentales. La critique philologique pénétra dans le domaine des études médiévales et y apporta une méthode aussi sévère, aussi pénétrante que celle qui avait été jusqu'alors le monopole de la seule histoire ancienne. C'est ainsi que l'on vit pour la première fois, lors de la création de la célèbre collection des *Monumenta Germaniae historica*, appliquer à l'édition des annalistes et des chroniqueurs du moyen âge les mêmes soins, les mêmes procédés qui avaient été jusque là réservés aux auteurs grecs et latins.

Depuis longtemps les études médiévales, pour la méthode et l'érudition, ne le cèdent plus en rien à celles qui paraissent dans le domaine de l'antiquité. Elles les dépassent même en un point : celui de l'histoire sociale.

On s'est bientôt aperçu que les chroniques, les histoires, les chartes, ne constituaient pas toutes les sources de l'histoire du moyen âge. On avait commencé par celles-là, ce qui est très naturel, car ce sont celles qui s'offraient les premières, celles qui ressemblaient le plus à celles de l'antiquité.

Mais il y avait, à côté, les fonds d'archives auxquels on n'avait pas fait attention tout d'abord. Pourtant, à mesure que les premières sources s'épuisaient, on les aborda, et l'on se mit à fouiller dans cette masse prodigieuse de documents administratifs, moins intéressants à première vue, mais en réalité féconds en enseignements : comptes, registres échevinaux, rôles de tailles, rentiers, terriers, dénombrements de population, livres de marchands, de métiers, etc. Depuis trente ou quarante ans, on a commencé à étudier ces réserves, et qu'y a-t-on trouvé ? Deux choses essentielles, qui sont en train de modifier complètement l'allure générale des études : on y a trouvé l'histoire économique et l'histoire sociale.

Or, de l'antiquité, nous n'avions rien de semblable. Sans doute nous possédons des lois, pour Rome, mais en dehors de cela, rien. Les archives romaines ont disparu dans la débâcle des invasions, rien ne nous en est resté. Ce n'est que dans ces tout derniers temps, grâce à la découverte de papyrus dans les sables égyptiens, que nous commençons à pouvoir apprécier le développement économique du monde grec. Mais il n'est pas probable qu'il en soit jamais de même pour le monde latin.

C'est donc dans le domaine des études médiévales qu'ont pris naissance l'histoire économique et l'histoire sociale, parce que c'est là qu'on a trouvé des sources qui permettaient de les entreprendre. Mais ce n'a pas été le seul facteur et ici, une fois de plus, la mode est intervenue dans l'orientation de la science. C'est que c'est aussi depuis trente ou quarante ans que les esprits se sont tournés de plus en plus vers les questions économiques, vers ce que l'on appelle « la question sociale ». Ces préoccupations ont eu leur contrecoup sur les esprits paisibles des historiens qui, s'ils ne descendent pas dans l'arène, assistent aux luttes, lisent les journaux, réfléchissent, et ont été tout naturellement poussés

par leur curiosité professionnelle à rechercher ce qu'a pu être cette question sociale dans le passé. N'oublions pas que des socialistes eux-mêmes se sont adonnés à ce travail, et que Lasalle et Rodbertus, notamment, comptent parmi les premiers enquêteurs qui aient cherché à comprendre et à expliquer l'organisation économique du moyen âge.

En résumé donc : élargissement de la curiosité scientifique, découverte de sources inexplorées, orientation des esprits vers les questions sociales, s'unirent pour faire naitre, au sein des recherches consacrées au moyen âge, l'histoire économique et l'histoire sociale, dans la seconde moitié du XIXe siècle.

Pendant ce temps, on faisait aussi de l'histoire moderne, on en a toujours fait, jusqu'à un certain point, mais ce n'est que tardivement qu'on l'a entreprise d'une manière plus ou moins scientifique et plus ou moins suivie. Mais ceux qui s'y adonnaient n'y allaient pas, comme pour le moyen âge, armés d'une sérieuse préparation critique. C'étaient des amateurs, amateurs de génie souvent, mais non des érudits. C'étaient surtout des hommes politiques, des hommes d'État qui appliquaient leurs loisirs, ayant été ministres, à narrer et à expliquer ce qu'avaient fait les ministres précédents. Ayant participé à l'action politique, ils prétendaient comprendre mieux que d'autres l'histoire politique, et ils avaient raison, dans un certain sens. Mais d'autre part, ils avaient tort aussi. Car s'il est nécessaire peut-être d'avoir fait de la politique, j'entends la grande politique, pour comprendre l'action de la diplomatie et des hommes d'état du passé, cela ne suffit pas toujours. Combien de fois ne surprend-on pas les « historiens modernes » du commencement du XIXe siècle, se bornant à l'examen superficiel de quelques documents, se contentant à trop bon marché, et se forgeant une opinion hâtive assez souvent erronée !

Ce n'est que petit à petit, et à l'exemple des médiévistes,

que l'on s'est mis à introduire la méthode de l'érudition dans l'histoire moderne, et que l'on a commencé à publier à son sujet des catalogues d'actes, des éditions critiques, etc. L'on en est arrivé à publier, par exemple sur la Révolution française, des documents avec le même appareil scientifique qu'on le faisait précédemment pour le moyen âge et pour l'antiquité. Il y a là un progrès, mais il est tout récent : il ne remonte pas à plus de vingt ou trente ans.

La conséquence de ce fait que l'histoire moderne fut d'abord écrite par des historiens-amateurs, fut qu'elle ne s'occupa que de l'histoire politique. C'est d'ailleurs, il faut le dire, un phénomène général : on commence toujours par l'histoire politique.

Pourquoi ? D'abord parce que c'est plus amusant, ensuite parce que c'est plus tangible. C'est ce que l'on voit en premier lieu dans la vie des peuples, et ce qui s'y marque le plus nettement.

Mais l'histoire politique n'est pas toute l'histoire, et lorsqu'on la connait, on ne connait que très imparfaitement, très incomplètement la vie générale, la vie totale des sociétés passées.

Prenons pour exemple notre XVIe siècle. C'est certainement de toutes les périodes de notre histoire celle qui, tant en Belgique qu'à l'étranger, a le plus attiré l'attention des historiens. C'est la plus vivante, la plus passionnante, celle sur laquelle nous possédons les plus nombreuses sources. On en a publié une quantité avec une passion et une patience extraordinaires, et depuis soixante-quinze ans, un nombre infini de travaux, et de travaux considérables, ont été accumulés : Prescott, Motley, Fruin, Kervyn de Lettenhove, Gachard, lui ont consacré soit des récits, soit d'imposantes publications de documents. A voir cette bibliographie énorme, l'on est tenté de se dire : voilà une période bien complètement connue, de laquelle il n'y a plus rien à dire. Eh bien,

nous ne la connaissons que très imparfaitement, nous n'en connaissons qu'une partie, et cela parce que tous ces ouvrages si divers sont exclusivement relatifs à l'histoire politique. On nous décrit, avec le plus grand luxe de détails, l'opposition de la noblesse, les cruautés du duc d'Albe, les faits et gestes du Conseil d'Etat après la mort de Requesens, la révolte ouverte, les négociations de la Pacification de Gand, les opérations militaires de Farnèse, les intrigues du duc d'Anjou, d'Elisabeth, de Casimir, etc. ; tout cela est établi au moyen de rapports d'ambassadeurs, au moyen de correspondances et d'actes officiels de toute sorte ; et tout cela sans doute est essentiel, mais tout cela est incomplet. Il y a une chose qu'on oublie, qu'on ne voit pas : c'est la nation. On oublie que sous ce tissu serré de négociations diplomatiques et d'opérations militaires, il y avait un peuple qui vivait, qui pensait, qui avait des besoins, des opinions religieuses, un sentiment national. Tout cela n'a pas encore été étudié, et nous ne comprendrons l'entièreté des évènements de cette époque que quand nous aurons pénétré dans son sein, quand nous connaitrons le peuple de ce temps, ses idées, ses besoins, ses intérêts. L'opposition au 10e et au 20e denier, la réconciliation des provinces wallonnes avec Farnèse, l'explosion du calvinisme à Gand, etc., tout cela, nous ne le connaissons que par l'extérieur, mais nous en ignorons encore les causes profondes. Les évènements n'ont pas été conduits seulement par les ambassadeurs et les militaires ; si grand qu'ait été le Prince d'Orange, il n'a pas tout fait. Nous ne connaitrons tout cela parfaitement que lorsque nous aurons pénétré dans les entrailles mêmes de la société ; lorsque nous connaitrons le peuple, la foule anonyme, les gens qui ont fait ce XVIe siècle.

On commence donc à s'apercevoir que l'histoire politique n'est pas tout, et que si elle a eu jusqu'ici le rôle essentiel,

il en est une autre, plus importante encore : celle du peuple, de ses sentiments, de ses intérêts matériels, en un mot l'histoire économique et sociale.

Et c'est ici, qu'en conclusion de ce long préambule, j'arrive au point même que je veux exposer : le rôle des sociétés locales dans l'étude de l'histoire moderne.

Pour faire cette histoire économique et sociale des époques passées, par exemple de ce XVIe siècle que nous ne connaissons pas encore, que faut-il faire ? Il faut évidemment commencer par en rechercher les sources. Ces sources, nous les possédons, nous savons où elles sont. Elles se trouvent dans les archives. Il y en a des quantités énormes, c'est une masse immense. Nous ne connaissons que très imparfaitement l'organisation des temps modernes, nous connaissons mieux pour le moment celle du XIIIe siècle. Mais il arrivera un jour où nous connaitrons la société moderne bien mieux que nous ne connaitrons jamais, ni la société antique, ni la société du moyen âge, parce que nous possédons des documents presque à l'infini, qui nous permettent de la connaitre. Les archives relatives à l'histoire moderne sont incomparablement plus riches que celles relatives au moyen-âge. Or, jusqu'à présent, en dehors des documents intéressant l'histoire politique, elles sont restées presque inexplorées.

Vous avez tous visité des dépôts d'archives. Peut-être y aurez-vous éprouvé comme moi, en parcourant les salles des fonds modernes, où sur des centaines de mètres de rayons s'alignent les fardes et les sacs, l'impression d'une mine qui attend l'exploitation. Et, sans paradoxe, l'on peut se demander ce qui sera le plus vite épuisé dans notre pays, des houillères, ou de ces fonds d'archives. Je me demande, pour ma part, si ce ne seront pas les houillères.

Remarquez que je ne parle ici que des archives classées, c'est-à-dire des archives de l'État et de la plupart des grandes villes.

Mais à côté de ces archives il y a d'innombrables dépôts publics et particuliers contenant des documents en nombre immense, et pour lesquels il n'y a encore presque pas de classement

Nous avons en Belgique, tout d'abord, environ 2618 archives communales, puisque nous avons autant de communes.

Puis il y a les archives provinciales, hospitalières, les archives privées.

Pensez au monceau de papier que formeraient tous les documents éparpillés dans ces milliers d'archives : il serait monstrueux à côté du monceau cependant déjà énorme des archives de l'Etat.

Et malheureusement un grand nombre de ces archives sont dans une situation bien précaire. Non pas que les villes un peu importantes les aient négligées. Au contraire, il y en a de très bien tenues. Mais songez à toutes les petites communes rurales, aux villages où les archives sont entassées pêle-mêle dans des greniers, sous des toits dont les tuiles disjointes laissent passer la pluie et le soleil, où les rats et les souris exercent leurs ravages. On a dit que la Révolution a détruit beaucoup d'archives. L'indifférence et l'incurie modernes ont été un fléau bien plus redoutable pour ces trésors historiques.

On me dira, il est vrai, que je me lamente bien à tort, sur la perte de vieux papiers qui ne valent pas la peine qu'on s'en occupe, que la plupart des archives rurales ne renferment que des paperasses inutiles, remontant tout au plus au règne de Marie-Thérèse, que tout le monde a vu cela, que les archivistes et les érudits ont signalé déjà tout ce qu'il y avait d'intéressant à glaner là dedans, que le reste n'a aucun intérêt, aucune valeur.

Aucun intérêt ! aucune valeur ! Mots dont l'historien ne devrait jamais se servir ! Pour qui tout cela n'a-t-il plus

aucun intérêt, aucune valeur ? Pour les gens qui faisaient de l'histoire il y a cinquante ans, peut-être. Pourquoi ? Parce que, comme je le disais tout à l'heure, on a considéré pendant longtemps la seule histoire politique, et dès lors, n'avaient de valeur que les documents qui rapportent de grands faits d'Etat ou de guerre, des épisodes dramatiques, des anecdotes piquantes, ou des détails inédits sur les personnages célèbres. Mais au point de vue où nous étudions l'histoire actuellement, au point de vue économique et social, ces paperasses dédaignées ont au contraire une très grande valeur, elles nous en apprennent souvent beaucoup plus que les plus beaux rapports de ministres précieusement conservés dans les archives de l'État. C'est dans ces archives dédaignées que se trouve, peut-on dire, la plus grande vérité historique, parce que nous y trouvons la vie réelle. Car enfin, les rapports officiels, si importants qu'ils soient, ne nous donnent pas la vérité intégrale. Ce sont des œuvres subjectives, leurs auteurs se trompent souvent, ou visent parfois à nous tromper. Mais, si l'on veut surprendre la réalité toute nue et sans fard, l'administration telle qu'elle s'applique à l'administré, au jour le jour, oppressive ou paternelle, intelligente ou stupide, connaitre les administrés eux-mêmes, ce qu'ils éprouvent, ce qu'ils pensent, les doléances ou les griefs qu'ils exposent dans leurs pétitions, le secours des petites archives dédaignées par la soi-disant « grande histoire » devient indispensable.

Et tenez, un exemple. Je me souviens d'avoir parcouru jadis, à Knocke, le vieux registre de la Gilde des Archers. Ce registre avait été commencé au XVIe siècle, on y inscrit encore les membres d'honneur. En le parcourant, on constate qu'au XVIe siècle, tous les membres écrivent leur nom eux-mêmes. A partir de 1620 ou 1630, ils ne savent sans doute plus l'écrire eux-mêmes, car une croix à côté des noms sert de signature. Vers 1750-60, ils recommencent à signer personnellement.

Eh bien, cela en dit plus long sur le degré d'instruction des populations de nos provinces à ces époques, que les plus magnifiques rapports de ministres qu'on peut trouver dans les archives de l'État. Voilà un exemple entre mille, car on en trouvera comme cela tant qu'on voudra. Ces petites archives donc, en dépit de leur âge relativement récent et de leur obscurité, renferment parmi leurs paperasses des renseignements du plus haut intérêt, de la plus grande valeur pour l'histoire moderne telle que nous la comprenons maintenant.

Elles sont pour l'histoire moderne ce que sont les inscriptions rustiques pour l'histoire romaine. Il y a eu une époque où l'on ne faisait pas attention à ces inscriptions, à ces petites sculptures représentant des paysans, des marchands de vin transportant leurs tonneaux, comme on en voit dans le musée de Trêves. Elles nous en apprennent pourtant plus sur la vie romaine de ces temps-là dans nos régions que les descriptions les plus belles des panégyristes latins.

Les petites archives peuvent nous rendre pour l'histoire moderne des services analogues: à côté de l'histoire générale des gouvernements, à côté des documents qui nous apportent l'impression que voulaient donner d'eux-mêmes ces gouvernements, elles nous montrent la vie économique, la vie sociale, la vie réelle toute nue et sans fard.

J'ajoute que pour une branche récente de nos études, la démographie historique, elles peuvent rendre d'inestimables services. Les registres paroissiaux, par exemple, constituent la meilleure source à laquelle on puisse recourir, pour connaitre le mouvement de la population du XVI[e] au XIX[e] siècle.

Seulement, pour utiliser ces trésors, pour mettre en œuvre ces archives, il n'y a qu'un moyen: c'est de les cataloguer. Il n'est pas possible d'aborder l'exploration de ces deux ou trois mille petits dépôts s'il n'en a été fait un inventaire tout au moins sommaire.

A première vue, cela parait un travail fantastique. En réalité, rien n'est plus simple. Et si un organisme peut entreprendre cette tâche, c'est bien votre Fédération. Si elle le veut, ce sera fait dans dix ans, et cela ne coûtera presque rien.

Il suffirait que les sociétés provinciales, les sociétés d'arrondissement et les sociétés locales décident que chacune, dans sa sphère, fera le relevé des archives particulières et communales. Ensuite les membres se partageront la besogne, suivant leurs goûts, leur convenances, etc. Que les plus zélés consacrent de temps en temps quelques semaines, quelques mois à rechercher ce que contiennent ces petits dépôts. Ce sera pour chacun un très petit effort. On trouvera d'ailleurs des collaborateurs bénévoles parmi les fonctionnaires des archives qui voudront bien s'intéresser sans doute à l'entreprise, et parmi les jeunes docteurs en histoire de nos universités.

Enfin, l'œuvre à accomplir est si utile que le Gouvernement ne peut manquer d'accorder son appui à ceux qui l'auront entamée, pour leur faciliter la tâche ou les aider à l'achever.

Ce n'est pas le moment ici, naturellement, d'entrer dans les détails. Il faudrait que cela fût examiné en séances de section. Mais on peut assurer que, pourvu qu'il y ait entente, on arrivera promptement au but.

Nous avons d'ailleurs des exemples que nous pourrions suivre : la Société du Rhin, qui a son siège à Cologne, publie depuis plusieurs années la liste de tous les inventaires d'archives de la Province Rhénane, grande comme la Belgique. Dans quelque temps, le travail sera achevé. Nous pourrions certainement trouver là au besoin des enseignements utiles.

Nous pouvons, si nous le voulons, faire pareil travail ici. Il suffirait que dans toutes les publications de toutes les

sociétés historiques de Belgique, il y eût une petite partie réservée à la publication de ces inventaires. La seule précaution à prendre serait de s'entendre sur un plan d'ensemble, et d'adopter un format et une disposition typographiques, les mêmes pour toutes les publications. Nous aurions, au bout de quelques années, si la Fédération jugeait utile d'entrer dans cette voie, une collection complète renseignant tout ce que contiennent nos archives, en dehors des archives de l'État et de celles des grandes villes ou des provinces.

Ce serait là une œuvre du plus haut intérêt scientifique, et qui répondrait absolument aux nécessités de l'heure présente, ainsi que je me suis appliqué à vous le montrer.

Elle répond, en effet, à la nécessité de connaître l'histoire économique et sociale des temps modernes. Nous ne pouvons la connaître en entier que par le secours de nos archives encore inexplorées. Nous ne pouvons utiliser ces archives qu'en en faisant l'inventaire, et ce sont les sociétés locales qui seules, à mon sens, peuvent le faire, car toutes ces archives ne dépendent pas de l'État qui n'a sur elles qu'une surveillance assez faible. Les communes, pour la plupart, ne peuvent l'entreprendre non plus, parce qu'elles n'ont pas les ressources nécessaires. Il faut donc que ce soit des Sociétés d'histoire que parte l'effort, que vienne la bonne volonté. Et l'initiative peut être prise, doit être prise même, par la Fédération qui les groupe toutes.

Si la Fédération nommait une commission dans ce but, je suis convaincu que l'on s'entendrait facilement sur un plan commun de travail.

En tous cas, pour modeste qu'elle paraisse, l'œuvre à accomplir présente le plus grand intérêt.

En l'entreprenant, la Fédération et les Sociétés locales feront de l'histoire, de la grande histoire, et elles rendront le plus beau service qu'il leur soit possible de rendre, non seulement à la science, mais à la patrie.

DISCUSSION DE LA PROPOSITION

DE

M. le professeur H. PIRENNE

RELATIVE A

LA PUBLICATION

DES INVENTAIRES DES PETITES ARCHIVES

Extrait du rapport de M. ÉMILE DONY
sur les travaux de la 3e section.

Séance du 31 juillet 1904.

Présidence de M. le chanoine CAUCHIE.

La plupart de nos dépôts de petites archives (à savoir surtout archives *communales* et *privées*) n'ont pas été jusqu'ici inventoriés de manière systématique. Il est indispensable, selon M. H. Pirenne, d'en dresser des inventaires sommaires que puissent utiliser les historiens. Les communes en général manquent des ressources nécessaires pour entreprendre ce travail, l'État est désarmé. L'initiative doit donc partir des sociétés locales.

Pour que l'œuvre aboutisse, il importe d'abord qu'elle n'exige pas, de la part de ceux qui y collaboreront, une besogne matérielle trop considérable : ces inventaires mentionneront les documents de même nature par séries, dans une forme brève, mais avec des dates précises. A quelle date conviendra-t-il de s'arrêter ? A la date de 1830, ou plutôt de 1832. Si fastidieuse et si absorbante que soit la tâche, M. le professeur H. Pirenne n'hésite pas, en raison de son utilité indéniable, à faire appel au dévouement laborieux des membres des sociétés locales. Il invite la Fédération à arrêter un plan uniforme de travail, en prenant comme modèles les excellents inventaires de *Kleine Archiven* publiés dans leurs Annales par les sociétés historiques (*Historische Vereine*) de l'Oberrhein et du Niederrhein (de Carlsruhe et de Cologne).

La direction de l'entreprise serait assurée par un bureau central, organe de la Fédération archéologique et historique de Belgique. Confiante dans ses forces, la Fédération ne doit pas solliciter, dès l'abord du moins, le concours financier de l'État. C'est plutôt la Commission royale d'histoire qu'il faut intéresser à l'entreprise dans ses débuts, ainsi que les Commissions d'archives.

Au nom des congressistes, M. Houzeau de Lehaie, président du Comité exécutif, adhère chaleureusement à la proposition développée par M. H. Pirenne, ainsi qu'aux

voies et moyens qu'il vient de préconiser pour en assurer l'exécution. Au nom de ses collègues de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, M. Houzeau de Lehaie croit pouvoir prendre l'engagement de fonder à bref délai un organe permanent et central qui préparera la réalisation méthodique de ce travail si important et si utile. M. Houzeau de Lehaie estime, avec M. H. Pirenne, qu'avant de faire appel à l'intervention du Gouvernement, il convient plutôt de saisir la Commission royale d'histoire du projet de la Fédération et, notamment, de présenter à son examen le type d'inventaires qui aura été élaboré par la Fédération.

Comme M. le chanoine Cauchie et Dom Ursmer Berlière, ses savants collègues de la Commission royale d'histoire qui ont bien voulu assister à la réunion de la 3e section du Congrès de Mons, M. H. Pirenne émet l'avis que la Commission royale d'histoire se montrera favorable à la mise à exécution du travail, qu'il s'engage à lui soumettre prochainement, au nom de la Fédération.

M. E.-J. Soil-de Moriamé (Tournai) se porte garant de l'accueil unanimement sympathique que la proposition de M. H. Pirenne ne manquera pas de rencontrer parmi les membres des Sociétés affiliées à la Fédération. Les bonnes volontés, à son sens, surgiront nombreuses. M. E.-J. Soil promet d'ores et déjà sa collaboration personnelle à l'entreprise projetée ; il compte être à même de préparer pour l'année prochaine les inventaires sommaires des petites archives de toutes les communes du canton de Tournai.

M. le chanoine Cauchie, président, se félicite de l'accueil empressé et si encourageant qui vient d'être fait à la proposition de M. H. Pirenne.

A la discussion générale succède l'examen détaillé du projet.

Un premier échange de vues se produit au sujet du plan type d'inventaires qui sera choisi par la Fédération. Comme M. le chanoine Cauchie, Dom Ursmer Berlière se rallie à l'avis exprimé par M. H. Pirenne et signale comme les meilleurs modèles à suivre les inventaires des sociétés rhénanes de Cologne et de Carlsruhe. Mais il est nécessaire de s'entendre sur un point important : lorsqu'il

s'agira d'inventorier des chartes procédera-t-on au dépouillement systématique du fond? En Allemagne, on le fait et le travail est complet. Ce dépouillement méthodique exige des connaissances spéciales, ce qui pourrait, à l'occasion, ajoute Dom Ursmer Berlière, rebuter les travailleurs les mieux intentionnés.

M. Ernest Matthieu (Enghien) fait remarquer que, dans les archives de la plupart de nos communes rurales, les chartes sont rares avant les XVIe et XVIIe siècles. Il est néanmoins indispensable d'en faire figurer la mention dans les inventaires projetés, aussi bien que celle des anciens registres paroissiaux qui, de droit, sont conservés dans les dépôts d'archives communales. Cette question du dépouillement des fonds de chartes ne doit pas, d'après M. Preherbu (Malines), entraver la marche de l'entreprise, au cours de laquelle il faudra rarement faire œuvre de paléographe spécialiste.

Tel est aussi l'avis de M. Ed. Poncelet, conservateur des Archives de l'État à Mons, qui considère comme possible et souhaitable, dans bien des cas, une entente des travailleurs avec les spécialistes.

M. le chanoine Cauchie, président, fait ressortir l'utilité que présenterait, pour la formation du personnel technique que le travail réclame, l'organisation de cours pratiques de paléographie, dans les grandes villes, à tout le moins, et destinés aux amateurs, membres des Sociétés locales. Il attire également l'attention sur les indications précieuses que l'on pourrait recueillir dans les publications de la *Société d'études du diocèse de Cambrai*[1], comme aussi dans les monographies paroissiales déjà parues des deux diocèses de Bruges et de Malines.

Les inventaires projetés devant englober la totalité des petites archives, les collections privées comme les dépôts publics, M. L. Paris, conservateur adjoint à la Bibliothèque royale (Bruxelles) croit qu'il sera parfois utile ou nécessaire de recourir à l'intervention morale de l'État pour vaincre

[1] Voir plus loin, dans le texte de notre *Note complémentaire* (B)' page 37.

des résistances systématiques. M. L. Paris fait connaître, à titre d'exemple, le refus obstiné que l'Administration des Hospices de Bruxelles a opposé jusqu'ici à tous ceux qui ont tenté d'obtenir l'accès de ses importantes archives.

Dom Ursmer Berlière formule les mêmes craintes que M. L. Paris, en insistant sur la grande valeur que présentent, pour l'historien, les riches documents, en grande partie ignorés ou inutilisés, que conservent actuellement maintes de nos fondations charitables ou hospitalières.

Les archives paroissiales, d'autre part, s'ouvriront-elles toujours d'emblée aux visiteurs? M. de Ghellinck d'Elseghem exprime ses doutes à ce sujet. M. Preherbu (Malines) compte sur la force morale provenant des premiers inventaires qui seront prochainement publiés. M. le chanoine Cauchie et M. H. Pirenne témoignent à leur tour de leur confiance dans une transformation graduelle de l'esprit public.

M. Alphonse Wins (Mons) ayant signalé l'attention que méritent en général les archives notariales, M. Ernest Matthieu rappelle que déjà, à la suite d'un vote formulé au Congrès de Charleroi, des notaires des arrondissements de Mons et de Charleroi ont remis leurs archives anciennes au dépôt de l'État à Mons. Mais, s'il faut en croire M. E.-J. Soil-de Moriamé, le tabellionnat de l'arrondissement de Tournai s'est montré récalcitrant. M. Amé Demeuldre (Bruxelles) est d'avis que la plupart des notaires ne demanderaient pas mieux que de se débarrasser de leurs anciens protocoles. Mais, comme ils ne pourraient s'en dessaisir qu'en vertu d'une loi qui les y autoriserait formellement, M. Amé Demeuldre invite M. le sénateur Houzeau de Lehaie à prendre l'initiative de ce projet de loi, portant ses effets éventuels sur les actes antérieurs à la loi de ventôse.

A quelle date s'arrêteront les inventaires des petites archives, et en particulier les répertoires des archives communales? M. H. Pirenne avait préconisé la date de 1830 ou de 1832; la 3e section se rallie à la date de 1836 (promulgation de la loi communale) proposée par M. Ernest Matthieu. Mais, comme le fait observer M. H. Pirenne, il

doit être entendu que l'on n'omettra pas systématiquement les archives modernes des localités qui auraient été érigées en communes postérieurement à la date adoptée de 1836, les collections d'archives communales ayant été plus d'une fois partagées entre les communes anciennes et les nouvelles-nées.

Rappelant les différents points sur lesquels a porté la discussion jusque là, M. le chanoine Cauchie, président, soumet à l'assemblée, qui les ratifie, les résolutions déjà prises [1] :

En principe, les inventaires engloberont la totalité des archives de toutes nos communes, à l'exception de celles des grandes communes ayant un archiviste.

Seront répertoriés : Outre les documents du moyen âge et les fonds de chartes, les archives communales et paroissiales, les registres d'état-civil, les archives des fondations charitables et hospitalières, celles des cures, des familles et des notaires.

Les inventaires seront présentés sous forme très sommaire ; ils s'arrêteront à la date de 1836, sauf dans certains cas justifiant une exception à la règle commune.

La Commission royale d'histoire sera intéressée au travail entrepris par la Fédération, et directement par l'entremise de M. H. Pirenne.

Cédant aux vives instances de M. le chanoine Cauchie et de M. H. Pirenne, Dom Ursmer Berlière fait la promesse de rédiger très prochainement un plan type d'inventaires de petites archives, en s'inspirant des publications similaires des sociétés savantes de l'Oberrhein et du Niederrhein.

Sur la proposition de M. H. Pirenne, l'assemblée décide qu'*il convient d'associer, à l'entreprise projetée, les bonnes volontés qui pourront surgir en dehors des sociétés affiliées à la Fédération, notamment celles des jeunes docteurs en histoire et des candidats-archivistes*

[1] Le texte de ces diverses décisions est imprimé, pour plus de clarté, en caractères *italiques*.

qui viennent précisément d'être engagés, parait-il, à faire en province des inventaires de petites archives.

Conformément à l'avis exprimé par M. H. Pirenne, *la 3e section se prononce pour la publication, par fragments consécutifs, des inventaires, à mesure qu'avancera le travail. La Commission centrale déterminera le format de la publication qui sera uniforme et dont les fascicules paraîtront en manière d'annexes ou de tirages à part des* BULLETINS, DOCUMENTS *ou* ANNALES *des diverses sociétés locales. Organisme essentiel de l'œuvre, la Commission se composera de quatre membres. MM. le chanoine Cauchie, Devillers, Houzeau de Lehaie et Pirenne, sont désignés, séance tenante, pour en faire partie*[1].

M. Houzeau de Lehaie s'engage spontanément à solliciter, de l'*Institut international de Bibliographie*, communication de la liste des inventaires de petites archives qui pourraient avoir été déjà antérieurement dressés[2].

M. Houzeau de Lehaie s'emploiera également à faire distribuer, à très bref délai, à tous les membres adhérents du Congrès de Mons et sous forme de fascicule du compte-rendu des travaux, le texte du discours prononcé par M. H. Pirenne dans la séance solennelle d'ouverture (samedi 30 juillet), le résumé de la présente discussion de la 3e section, ainsi que le modèle d'inventaires qui aura été adopté par la Commission.

M. le chanoine Cauchie, président, félicite l'assemblée qui vient de donner, à la proposition de M. H. Pirenne, ses premières — et déjà importantes — sanctions pratiques.

---

[1] Le Bureau de la Fédération a adjoint à la Commission M. le professeur Dony, en qualité de secrétaire.

[2] La bibliographie des inventaires existants — imprimés et manuscrits — d'archives belges est considérable. MM. Dony, secrétaire de la Commission, et Losseau, secrétaire général du Congrès, ont accepté de se charger de revoir et de compléter les listes de l'Institut et ils espèrent pouvoir publier la *Bibliographie des inventaires d'archives belges* avant le Congrès de 1906.

PLAN TYPE

DES

INVENTAIRES DES PETITES ARCHIVES

DRESSÉ PAR [1]

MM. **Édouard PONCELET**
conservateur des Archives de l'État, à Mons,
Ernest MATTHIEU
Émile DONY
secrétaire de la Commission pour la publication des inventaires des petites archives

ET APPROUVÉ PAR LA COMMISSION.

---

[1] **Les** absorbantes occupations de Dom Ursmer Berlière, directeur de l'*École historique belge de Rome*, ne lui ont pas permis de rédiger le modèle d'inventaires qui lui avait été demandé.

NOTE COMPLÉMENTAIRE[1].

A) Avant d'aborder le travail d'inventaire des *archives communales*, il est indispensable de prendre connaissance des procès-verbaux des visites, antérieurement effectuées, de ces divers dépôts, sur l'ordre du Gouvernement, par les conservateurs des archives de l'État. Pour le Hainaut, voir au Dépôt des Archives de l'État, à Mons, le registre formé par M. Léopold Devillers et intitulé : Inspection des archives communales de la province de Hainaut, 1880-1892.

Pour la méthode à suivre dans les analyses :

1) de *chartes*, *octrois* et *règlements*, voir L. Devillers, Inventaire analytique des archives de la ville de Mons, 3 vol. in-8°, tome I, 1882 ; tome II, 1888 ; tome III, 1896, passim ;

2) de *cartulaires*, voir les règles prescrites par la Commission royale d'histoire, après rapport de MM. S. Bormans et G. Kurth, pour la publication de l'Inventaire analytique des actes des collégiales liégeoises. Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire, 5e série, tome X, 1900, pages XXVIII et XXIX) ;

3) de *documents relatifs aux Corporations de métiers*, voir L. Devillers, Notice des archives des anciennes corporations de métiers de la ville de Mons (Bulletins des séances du Cercle archéologique de Mons, 4e série, 1877 — pages 148-210) et les Inventaires des archives des corps de métiers et des confréries dites serments de l'ancien Hainaut, dressés par M. Ed. Poncelet : le premier, sommaire (brochure de 16 pages, sans date), le second, analytique, avec table (Registre alphabétique déposé aux Archives de l'État, à Mons).

[1] Les indications ci-dessous, qui ne visent pas, au reste, à être complètes, sont surtout rédigées, étant donné le siège du Congrès de la Fédération en 1904, en vue des PETITES ARCHIVES DU HAINAUT.

B) Pour les inventaires d'*archives paroissiales*, voir les programmes : *1*) des monographies paroissiales du diocèse de Malines (Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique, tome XXVII, 1898, pages 197-210) et *2*) des monographies du diocèse de Cambrai (Bulletin de la Société d'études de la Province de Cambrai, tome V, 1903, pages 14, 15, 24, 25, 243, 244 et tome VI, 1904, n° 1, janvier).

Un plan méthodique d'inventaire d'*archives paroissiales* et d'*archives de confrérie* a été communiqué à la Commission par M. Alphonse Wins (Mons), d'après les inventaires manuscrits dressés par lui *1*) des archives de la Fabrique de l'église de Saint-Nicolas-en-Havré à Mons et *2*) des archives de la Confrérie de la miséricorde sous le vocable de Saint-Jean décollé à Mons. Ces documents sont déposés dans les archives de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, où ils sont à la disposition des intéressés.

C) Pour les *archives hospitalières*, voir : *1*) L. Devillers, Notice sur les archives des établissements de charité de la ville de Mons (Annales du Cercle archéologique de Mons, tome XIII, 1876, pages 311-365), et *2*) Inventaire sommaire des archives du Bureau de Bienfaisance et des Hospices civils de Liége (brochure de 26 pages, sans date, à consulter dans les Dépôts d'archives de l'État).

D) Dans les inventaires d'*archives privées*, il convient de dénombrer les Registres manuscrits ainsi que les Mémoriaux des familles ; il est loisible de mentionner brièvement, en note, parmi les imprimés : les incunables et livres anciens, les reliures curieuses ou aux armes et les ex libris.

INVENTAIRES SOMMAIRES

DE

PETITES ARCHIVES

DONNÉS A TITRE D'EXEMPLES

I

Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1836 de la commune de Bernissart

dressé par

Léopold DEVILLERS.

II

Inventaires sommaires des archives de la commune de Forges

dressés par

Émile DONY.

COMMUNE DE BERNISSART

Arrondissement administratif d'Ath ; arrondissement judiciaire de Tournai ; canton de Quevaucamps.

Anciennes juridictions : Châtellenie d'Ath.
Diocèse de Cambrai ; décanat de Chièvres.

INVENTAIRE SOMMAIRE DES ARCHIVES COMMUNALES (ANTÉRIEURES A 1836)

dressé par LÉOPOLD DEVILLERS.

I. 1466, 31 octobre. — Charte locale du village. — Copie sur papier (imprimée).

1626, 18 mars. — Constitution d'une rente sur le corps de la communauté de Bernissart, en vertu d'octroi.

1720, 23 octobre, — Cession de prairies communales, en paiement d'arrérages.

1747, 4 février. — Octroi d'aliénation d'une prairie communale.

1747, 4 décembre. — Octroi d'un emprunt de 1.600 livres. — Original, sur parchemin ; sceau du Conseil souverain de Hainaut.

1750, 17 novembre. — Consultation au sujet d'une aliénation de biens communaux.

1760, 8 octobre. — Apostille du Conseil de Hainaut au sujet du pâturage.

1773, 11 février. — Arrêt du Conseil du Hainaut au sujet de la dime des pommes de terre. — Original, sur parchemin ; sceau du Conseil.

1785, 16 septembre. — Octroi de défricher un bois appartenant à la cure.

1789, 15 mars. — Arrêt du Conseil de Hainaut au sujet du paiement d'une rente.

II. Inventaire, 26 novembre 1836.

III. 1552, 16 novembre. — Par-devant les échevins de Termonde, Jehan de Failly, seigneur de Bernissart, et Marie de Lykercke (Liedekercke) établissent leurs procureurs pour approbation du traité de mariage conclu entre eux. — Original, sur parchemin ; sceau aux causes de la ville de Termonde.

1552, 20 novembre. — Charles, comte de Lalaing, grand bailli du Hainaut, délègue des hommes de fief pour assister à l'assignation, par le même Jehan de Failly, d'une somme destinée au douaire de Marie de Liedekercke, son épouse. — Original sur parchemin ; sceau enlevé.

V. Criées du droit de chausséage, des années 1788 et 1791.

Tableau, avec plan, des chemins et cours d'eau, 1825.

Rôles des prestations pour réparations des chemins vicinaux, 1828-1844.

VI. Assiette du demi-vingtième pour 1717.

Assiette des vingtièmes, feux et cheminées pour 1771.

Criée des biens de la *massarderie*, pour les années 1789 et 1790.

Compte de la *massarderie* pour 1795.

Accise sur la mouture, 1823-1825.

Taxes sur les bestiaux et les chiens, 1825-1855.

Rôles de la contribution foncière, 1823-1841, 1843 et suiv.

Rôles de la contribution personnelle, 1823-1843 et suiv.

Rôles du droit de patente, 1823-1847 et suiv.

Registre des patentables, 1834-1858.

Redevances sur les mines, 1835-1859.

VII. Souvenirs sur les soldats de l'Empire français.

Prestations militaires, 1813-1815.

Garde communale, 1828-1830.

Garde de sûreté, 1830.

Garde civique, 1830-1847.

IX. Sept registres de baptêmes, mariages et décès, de 1720-1830, avec table.

Titres appartenant à des particuliers.

X. Tableau des habitants de Bernissart en l'an VIII.

Recensement de la population, 1830.

XI. 1760, 4 décembre. — Adjudication des biens de l'église et des pauvres de Bernissart.

Pièces de procédure relatives à la dime des pommes de terre, de 1766-1773.

Copies et extraits d'actes de 1403-1765, produits à l'appui de Mémoires de l'avocat Merlin, en 1767.

1724, 22 juin. — Traduction d'une bulle du pape Benoit XIII pour la Confrérie du S. Sacrement, dans l'église paroissiale de Bernissart. — Parchemin (en mauvais état).

Confrérie du S. Sacrement. — Statuts. — Noms des Confrères de 1731-1786. — Mémorial des offices. — Un registre oblong, recouvert en parchemin.

Registre des publications hebdomadaires faites dans l'église, de 1788-1795.

Pièces à l'appui des comptes de l'église et des pauvres, de 1790-1800.

Budgets et comptes de la fabrique de l'église. 1809-1846.

Tableaux des biens immeubles et des rentes restituées par le Gouvernement à l'église, 1817.

XII. Chassereaux des biens des pauvres, 1790-1795 ; 1806-1812 ; 1823-1838.

Comptes des pauvres de 1796-1830.

Budgets du Bureau de bienfaisance, 1824-1850 et suiv.

XIII. Pièces relatives à des différends au sujet de la nomination du clerc-marguillier et maitre d'école, à des rentes, au pâturage, etc. (XVIII[e] siècle).

Compte de la vente d'une portion du bois de Macou (dépendance de Condé). Fait à Bernissart, le 29 octobre 1764.

COMMUNE DE FORGES

Arrondissement administratif de Thuin ; arrondissement judiciaire de Charleroi ; canton de Chimay.

Anciennes juridictions : **Prévôté de Chimay.**
Diocèse de Cambrai ; doyenné de Chimay.

INVENTAIRES SOMMAIRES

dressés par ÉMILE DONY.

A.) *Archives communales (antérieures à 1836).*

IV. Dossier contenant un certain nombre de délibérations du Conseil communal, 1831-1836.
Coupe des bois (mesurage). Procès-verbaux, 1808-1834.
Répertoire des actes sujets à l'enregistrement, 1800-1811.
Répertoire des actes *enregistrés*, 1820-1830.
Matrices *1*) du scel échevinal (aux armes de Croy-Chimay, sans date) ; *2*) du sceau de la mairie sous l'Empire ; *3*) du sceau communal sous le régime hollandais ; *4*) du sceau de la commune en 1830.

V. État des aisements en 1787.
Réparation des chemins vicinaux pour 1818.
Règlements pour les chemins vicinaux et police des chemins, 1822, 1823, 1824.
État des chemins vicinaux et cours d'eau, 24 juin 1825.

VI. Comptes communaux de 1790-1836 (série incomplète).
État des rentes dues à la commune pour 1778, 1779, 1783.

Redevances dues pour aisements à la communauté, 1789.

VII. *Livrances* aux officiers français en 1791.

IX. Deux registres des baptêmes de 1737-1797, avec tables.

X. Vaccine. Listes trimestrielles de 1824-1828.

Registre de la population en l'an VIII.

Recensement de la population en 1830.

XI. Pièces relatives à la maison presbytérale, 1821.

Compte du mambour de l'église pour 1786-1787.

XIII. Dossier relatif à la construction des bâtiments d'école, 1833-1834 (avec plans).

XIV. Règlement du Conseil communal relatif à l'extraction des terres de poterie. sables, argiles, etc., 10 décembre 1825.

Registre contenant les *engagements* d'observation de ce règlement, de 1826-1852.

Deux actes sur parchemin (chirographes) du greffe scabinal, 8 décembre 1609 et 16 février 1613.

Liasse du procès des frères J.-P. et Max. Desmanet contre les échevins de la commune, 1699-1703.

B.) Archives paroissiales.

I. Règlement porté, sur recours au Conseil souverain de Hainaut, pour la *distribution* des bois communaux, 26 juillet 1764.

VI. Répartition pour satisfaire aux vingtièmes, feux et cheminées, 9 décembre 1788.

IX. Deux liasses de testaments de particuliers, 1681, 1686 et suiv.

XI. Registre des obits fondés dans l'église paroissiale, 1740 ; 1767-1825.

Arrêt du Conseil souverain en faveur du vicaire G. Bernard contre le Chapitre de Ste-Monégonde de Chimay, 1er juillet 1755. — *Parchemin.*

Arrêt du même Conseil au profit de l'église paroissiale contre l'ancien mayeur Ch. Bernard, 15 févr. 1766.

Transaction entre l'église et Ch. Bernard, 15 mars 1767.

Procès entre Maître Dubois, curé de Chimay et le vicaire M[tre] Bossart. Arrêt du Conseil souverain, 24 mai 1773.

Chassereau des rentes de l'église, 1786-1787.

État des rentes de la fabrique d'église, en 82 acticles, 1817.

Comptes du mambour de l'église, 1779-1804.

Comptes du trésorier de la fabrique d'église, pour 1822, 1824, 1829 et 1832.

Dossier de la Confrérie Notre-Dame de miséricorde et de consolation. Erection le 7 mars 1672. — Statuts. — Registre des Confrères. — Série de fondations et obits.

XII. Chassereau des rentes dues aux pauvres ; inscription des paiements de 1805-1825.

Deux cahiers des comptes du Bureau de bienfaisance, 1797-1807.

D.) Archives privées.

(En la possession de M. J. Louyest, receveur de l'enregistrement, à Chimay.)

VII. Pièce relative aux réquisitions militaires exigées du village de Forges en 1815 (21 et 24 juillet).

XI. Lettre du Commissaire de district Troye (Thuin, 29 juillet 1826), concernant le projet de reconstruction de l'église paroissiale de Forges.

TABLE

DE L'UTILITÉ SCIENTIFIQUE

D'UN

DICTIONNAIRE DU DIALECTE WALLON

ET

DE LA MÉTHODE

QUI DOIT PRÉSIDER A SA CONFECTION

CONFÉRENCE

FAITE PAR

M. Maurice WILMOTTE

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE
MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

à l'assemblée générale du dimanche 31 juillet 1904

Mesdames, Messieurs.

Tous ceux qui s'intéressent à l'étude de nos patois savent quelle est l'initiative prise par la *Société liégeoise de littérature wallonne*. Deux professeurs de nos athénées, avantageusement connus par la solidité de leur enseignement et par la publication de travaux d'approche, MM. Feller et Haust, un de mes collègues de l'Université, M. Doutrepont et M. Delaite, secrétaire de la Société, se proposent de donner enfin au wallon le dictionnaire général qui faisait défaut jusqu'ici.

Nous ne manquons pas de dictionnaires wallon-français. Nous en avons autant et plus qu'il n'en faut pour l'intelligence des textes en dialecte. Nous en avons trop. Mais nous n'en avons pas qui réponde aux exigences de la science. L'œuvre de Grangagnage, remarquable pour le temps où elle fut composée, n'est qu'un torse mutilé. M. Scheler a dépensé beaucoup d'intelligence et de labeur pour faire de ce torse une statue: Mais on peut dire, sans calomnier sa mémoire, qu'il n'y a pas réussi. Il ne pouvait y réussir, n'étant pas lui-même dialectologue et, à bien des égards, s'inspirant de doctrines qui n'étaient pas du tout celles de son remarquable devancier. Celui-ci fut un érudit dans toute l'acception du terme, mais un érudit qui avait dû se forger lui-même l'outil dont il se servait. Comme tous les laborieux de province, il subissait certaines influences et obéissait à certains préjugés. Il voulut joindre l'étymologie à l'explication du sens des vocables ; c'était ainsi qu'on envisageait alors la tâche du lexicologue, c'était ainsi qu'avait procédé Diez, le maître et l'ami de notre compatriote.

Mais, conscient du bilinguisme de l'ancienne principauté de Liége, d'autre part très préoccupé du rôle considérable que l'empire d'Allemagne avait joué chez nous, Grangagnage crut devoir rapporter aux dialectes germaniques du Nord et de l'Est tout ce qui lui paraissait indéchiffrable à l'aide du latin et de l'ancien français. De là des erreurs assez nombreuses et surtout des déductions fort arbitraires. C'est le plus grave défaut du *Dictionnaire de la langue wallonne.* Mais ce n'est pas son seul défaut. Le classement des mots et celui des sens laissent à désirer ; la transcription phonétique est négligée ; bref, il y a là des matériaux, en partie rares et précieux, il n'y a pas un dictionnaire.

Il vaut mieux ne pas apprécier ici les autres dictionnaires des patois wallons. Ce sont, en général, des ouvrages de pure pratique, qui peuvent rendre des services à un lecteur, mais qui sont poids mort pour le savant. Leur plus grave imperfection, — et Grandgagnage lui-même n'est pas irréprochable à cet égard, — c'est de n'être pas le résultat d'un triage soigneux. Les mots vraiment populaires, les mots français wallonisés, enfin les termes d'école sont jetés pêle-mêle et traités avec la même méthode. Il en résulte bien des méprises et quelque confusion.

Est-ce à dire qu'il ne se mêle à tout ce fumier quelques perles, ou du moins quelques parcelles utiles et fécondes ? Certes, non ; mais, après Grandgagnage, qui restera longtemps la base des recherches lexicologiques en wallon, ce qu'il importe le plus aux auteurs du futur dictionnaire de connaître et de méditer, ce sont les parlers eux-mêmes, et c'est ensuite la série des travaux critiques qui, depuis vingt ans, en Allemagne, en France et chez nous, ont étendu singulièrement notre connaissance détaillée du vocabulaire du peuple.

Je n'ai pas, et pour d'excellentes raisons personnelles, à analyser ici tous ces travaux ; mais je voudrais, me plaçant à un autre point de vue, celui de la méthode inductive, me demander quelles sont les sources où devront

puiser de préférence les auteurs du dictionnaire wallon, s'ils veulent faire œuvre scientifique.

De ces sources, la plus abondante, c'est le patois, et non pas seulement le patois de Liége ou de la région liégeoise, mais *tous les patois wallons*. Il va de soi que nos dialectologues, pour actives et variées que soient leurs explorations, ne peuvent retourner de leurs propres mains tout le sol de quatre provinces[1], et qu'ils auront besoin de concours nombreux et sérieux. Sérieux surtout, car ce n'est pas assez, dans ces investigations difficiles, de faire preuve de bonne volonté et de désintéressement. Il faut, si l'on n'est philologue soi-même, observer scrupuleusement les instructions que les directeurs d'une telle enquête devront rédiger avec un soin minutieux. Et la plus grosse difficulté qu'ils rencontreront, ce sera peut-être de trouver les auxiliaires dociles et modestes sans lesquels ils ne peuvent songer à épuiser la matière ; ce sera surtout de convaincre

[1] Il y aurait à déterminer jusqu'où s'étend le dialecte wallon, s'il faut entendre par là, suivant une tradition d'ailleurs arbitraire, tous les parlers non germaniques de Belgique, ou bien si les patois de formation picarde de l'ouest du Hainaut et ceux de physionomie plutôt lorraine de l'extrême sud du Luxembourg ne doivent pas être exclus. Je n'hésite pas à déclarer que cette dernière détermination serait la plus sage. Elle semble avoir guidé les auteurs du projet de *Dictionnaire wallon* dans leurs classifications et leurs recherches et avoir imposé les limites où ils se sont enfermés. Pourtant le gaumet y figure, et je voudrais bien savoir s'il existe des divergences plus sensibles entre les patois des villages français de notre frontière luxembourgeoise et les patois belges qui y sont contigus, que les divergences qu'on relève entre ces derniers et ceux de la région immédiatement supérieure. Mes propres observations, faites sur place il y a quelques années, et confirmées par l'étude sur le patois gaumet d'un des auteurs du projet de dictionnaire, m'inclinent à croire qu'il y a bel et bien au nord d'Etalle, de Habay, etc., une frontière de langue, dont l'histoire de cette région rend déjà l'existence vraisemblable et en quelque sorte nécessaire.

ces auxiliaires de l'extrême délicatesse de leur tâche, qui consistera moins à se livrer à des interrogatoires en règle, qu'à dresser l'oreille et à cueillir, en quelque sorte, la fleur du dialecte sur les lèvres des paysans[1].

Car — et on ne saurait trop insister là-dessus — ce qui importe surtout dans la rédaction d'un dictionnaire patois, c'est qu'il reproduise la physionomie exacte du parler naturel et familier des gens de la campagne et de la portion la moins cultivée des habitants des villes. La littérature wallonne moderne, qui a contribué singulièrement au maintien et à la glorification des parlers populaires de la Belgique orientale (Liége, Namur et Verviers), a eu toutefois ce grave défaut de créer une langue artificielle, qui, trop souvent, traduit sur le théâtre non seulement les conceptions, mais aussi les façons de s'exprimer des auteurs français. Que de fois j'ai, en écoutant ce qui se disait sur la scène du Casino Grétry, à Liége, retraduit mentalement en notre idiôme littéraire les tirades, les répliques, les couplets de chansons qu'applaudissait le public ! Celui-ci applaudissait avec d'autant plus de ferveur que les mots employés, combinés, se rapprochaient davantage de cette sorte de *lingua franca* qui tient lieu du patois de nos pères dans nos cités. Ce n'est pas du tout celle que parle le Wallon ignorant le français[2].

[1] Ce qu'on lit à ce propos dans l'*Avertissement* déjà mentionné, est peu rassurant, avouons-le, et il me paraît que les futurs auteurs du *Dictionnaire wallon* n'exigent pas assez d'aptitudes de leurs futurs collaborateurs. Des aventures fâcheuses, comme celles dont M. Joret et M. Clédat ont été parfois les victimes, sont faites pour les rendre très circonspects dans le choix de ces collaborateurs occasionnels.

[2] Les auteurs du projet de Dictionnaire ont indiqué un autre inconvénient qu'offrent les sources littéraires pour le dialectologue désireux de précision : « Prosateurs et poètes collectionnent souvent les mots rares et les enchâssent dans leurs pièces sans se préoccuper de leur état civil, sans se faire scrupule du mélange des dialectes, créant ainsi peu à peu une κοινή dont les avantages sont visibles, mais dont le lexicographe n'a pas le droit d'abuser pour confondre les lieux et les temps ».

Au village, où je séjourne quasi constamment pendant l'été, je suis toujours frappé de la belle indépendance du patois usité, par rapport à nos vocables et nos tournures françaises. Ainsi *commencer* ne s'y dit pas *c'minci*, mais *attaqué*, et une bonne femme, déplorant devant moi les longs jours de sécheresse que nous venons de traverser, s'écriait, avec une expression de désolation que je ne puis rendre, que *les crompires attaquet à mori!* La même, pour me dire qu'une voisine, frappée la veille d'un mal subit, était tout à fait hors de danger, me déclarait qu'elle *esteut clére*. La même encore distingue la grosse pluie d'orage et la pluie, qui tombe avec une sorte de régularité automatique. Dans le premier cas, elle dit qu'*i vude*; dans le second cas, qu'*i roubène*; dans aucun cas, qu'*i ploût*[1].

Ces démonstrations lexicologiques varient à l'infini, et j'ai constaté que deux villages contigus préféraient chacun un autre terme pour désigner un phénomène naturel ou un objet familier. Parfois, le mot français est introduit, mais avec une valeur spécifique qui le fait tolérer à côté du mot patois; par exemple, on dit *robète* pour désigner le lapin domestique et *lapin*, le lapin de garenne; on distingue *banstai* et *panier*, etc., etc.[2].

Toutes ces expressions sont *directement significatives*, et si l'on examine de près le vocabulaire patois, on est frappé du petit nombre d'expressions transposées de sens, ou bien ayant soit élargi, soit rétréci la signification que la langue générale leur assigne. Le mot *waide* est resté dans l'acception où l'employaient les Germains vivant sous le régime communal, et que les historiens de ces peuplades appellent le *Dorfsystem*. Il en résulte déjà que le mot

[1] La même personne dit *oï* (oïl) et non *awè* (ouais) pour affirmer; *câhi*, non *câsi* (presque): *agrigni*, non *acrèxhe* (augmenter), etc.

[2] M. Gilliéron fait des constatations analogues pour la Suisse romande, dans son *Patois de la commune de Vionnaz*, p. IV.

gangni, qui, comme on sait, vient du même thème que *waide* (wadanhan), ne peut être qu'un emprunt postérieur au français, ce que confirme, avec sa signification figurée, la gutturale initiale que le wallon n'aurait pas substituée au *w* primitif (comparez *waiti*, *wardé*, etc.). Faut-il s'étonner de ces faits et d'autres pareils ? Point. Car ils attestent que la part conventionnelle est infiniment moins grande dans l'idiôme des illettrés que dans celui des gens possédant une culture. Les désignations y sortent de la nature, comme une tige du sol ; les greffes savantes y sont rares ou même inconnues. Point de ces mots comme le latin *factio*, l'allemand *Getreide*, le français *épices* [1], où git tout le repliement d'une pensée, longuement et diversement appliquée aux œuvres de la civilisation.

C'est pour des raisons du même ordre que les patois renferment une foule de tours et de vocables ayant gardé la valeur qui leur était attribuée, il y a plusieurs siècles, dans la langue littéraire à laquelle ils sont apparentés. On a accoutumé de dire que la phonétique des patois français est en avance sur celle de la langue littéraire, et à première vue ils accusent des amputations, des contractions ou des modifications que celle-ci n'a pas encore subies et qu'elle ne subira peut-être jamais. Mais il ne serait pas difficile de faire la preuve contraire, comme on dit en mathématiques. Le conservatisme lexicologique des parlers wallons a de quoi nous étonner, surtout si l'on veut bien réfléchir qu'il n'est dû à aucune tradition scolaire. Pareil au trésor de nos légendes, de nos adages, de nos croyances, le trésor des mots se transmet, croirait-on, pieusement de génération en génération, et c'est à peine si les traces d'usure apparaissent à l'œil du philologue sur l'enveloppe de termes, qui ont, depuis quinze cents ans et même davantage, suffi à concré-

[1] V. Michel Bréal, *La Sémantique*, pp. 11-12 pour ces mots et d'autres de la même catégorie.

tiser les plus usuelles des notions, les plus essentiels des besoins.

Un dictionnaire scientifique des patois wallons devra tenir compte de cette immutabilité ; il devra notamment éclairer le sens de vieux mots patois à l'aide de vieux mots français. Ce qui importe surtout à des dialectologues (et ce que Grandgagnage ne possédait pas à un degré suffisant), c'est la connaissance du vocabulaire de la langue d'oïl. Ils y trouveront, en effet, la justification de maints tours, de maints termes, qui, à première inspection, pourraient les embarrasser, à moins qu'ils se contentent du rôle d'enregistreurs de l'usage, et même en ce cas, lorsqu'il s'agira d'établir la filiation des sens d'un même mot, ou, malgré l'identité de la forme actuelle, de distinguer deux mots là où la lettre phonétique n'en note qu'un seul.

Si les délégués de la « Société liégeoise » se livrent à cette comparaison instructive (elle a été faite, inversement, par M. F. Godefroy avec un illogisme et un manque de critique au-dessous de toute appréciation), ils constateront, je pense, que tous, ou quasi tous nos vieux mots bannis de l'usage des villes, mais restés vivants dans les campagnes, se retrouvent avec une fréquence particulière dans les œuvres anciennes d'un caractère populaire, chansons de geste de la belle époque, variétés non courtoises du lyrisme, fabliaux, etc. C'est le vieux fond de la langue commune, sans les raffinements qu'apporte toujours une littérature de classe [1]. Les écrits de ce caractère reflètent directement les

[1] De celle-ci point de trace en wallon, car le latin a suffi très tard aux écrits philosophiques, théologiques et même historiques. Et quand un chroniqueur très lettré et très cosmopolite de mentalité, comme Jehan le Bel, se sert de la langue vulgaire, ce n'est pas son patois qu'il écrit, mais bien le français central, dont l'influence est déjà perceptible chez l'anonyme auteur du *Poème Moral*. (Voyez Romania, XVI, 123.)

sentiments et les usages du grand nombre ; ils ne reculent pas devant le réalisme méticuleux et le bavardage un peu puéril ; ils n'en sont que plus précieux à interroger pour nos patoisants.

J'ai nommé les chansons de geste. Que de souvenirs elles ont laissé dans la langue populaire ! J'ai déjà signalé [1] le mot *ganon* qui, à Herve, signifiait jadis un traître, et qui n'est autre que le *Ganelon* de la chanson de *Roland* et de dix épopées. *Baligant*, qui signifie un vagabond, vient en droite ligne de la même source. Pour comprendre l'expression encore en vigueur : *fé on côp fôré*, il n'est pas inutile de recourir à nos plus anciens romans, où l'on trouve l'expression *vengier Forré* (voyez les notes de l'édition d'*Yvain*, par M. Förster, v. 597). *Ine maion*, pour dire une jeune fille, c'est simplement une *Marion*, et ceci nous remémore la figure la plus populaire de la pastourelle du nord de la France au XIII[e] siècle, l'héroïne d'Adam de le Hale. Gautier de Coincy, qui est l'aîné du grand trouvère artésien, emploie ce nom de *Marion* avec la valeur d'un nom commun, ce qui prouve qu'il était dans l'usage littéraire, et même familier, bien avant 1280 :

> Mes cil est trop mal mariez
> Et tuil cil trop se mesmarient
> Qui as *marions* se marient....

dit-il, avec une intention péjorative (*Du valet qui se marie à Notre-Dame*, v. 188-190 [2]). Les noms des *sotais* des

[1] *Etudes de dialectologie wallonne.*

[2] Ce n'est pas la seule époque, on le conçoit, qui ait laissé un dépôt dans l'onomastique de nos patois. Le XVII[e] siècle, par exemple, nous a donné *ine tiess' d'escarmouche* (on m'affirme qu'il s'agit d'une figure du guignol populaire ; mais il faut reconnaître là le célèbre mime italien Scaramouche) et *trait' ènonjoin* (traître Don Juan), qui est devenu une injure banale.

nutons prêteraient à des remarques analogues, puisqu'ils sont familiers à la langue d'oïl (*soteriel, neton*).

Telle tournure d'usage populaire nous ouvre, grâce à une attentive confrontation avec l'ancienne littérature française, des horizons imprévus et nous apparait comme une sorte de fossile resté à la surface malgré les révolutions du langage. *Trové bâb' di four*, par exemple, est le témoignage parlant de croyances très anciennes, dont le sens était déjà plus ou moins obscurci au XIIIe siècle, s'il faut en croire le passage suivant de la *Vie de Ste Léocadie* :

Nes puet vëoir (*sujet* Diex), le dos lor torne,
Bien font à Dieu *barbe de fuerre.*

Au XVIIe siècle, cette façon de dire n'avait pas, en français, totalement disparu. Dans la 6e satire de Mathurin Régnier, dont on sait l'instinct favorable aux archaïsmes, on lit (v. 136) :

Et l'hypocrite fit barbe de paille à Dieu.

Il en va ainsi de façons de s'exprimer, comme *on bagn' qui tchâf', fé barèt', candjî s'manôie, n'avu d'cœûr, ni gré ni grâss', cori lariguèt', lai-m-è pây', enn' è pind ottant d'vant l'narèn', si prïnd' â ch'vès, r'tiré ses cwèn', ji n'sé qui m'tint*, etc., etc. Je les ai retrouvées dans de vieux textes de plusieurs régions de la France [1], de même que des tours périphrastiques tels que *j'a p'chî* (j'aime

[1] Pour *on bâgn' qui tchâf'*, voir *Gilles de Chin*, 2438 ; pour *fé barèt'*, voyez *bareteor* dans *Vie de Ste Léocadie*, 837, de même que *tremeleor* est dans le *Poème Moral*, 16, D ; dans *La Naissance du Chevalier au cygne*, 2905, on lit :

Et nature li cange erranment sa monoie.

Je n'ai cure est fréquent en ancien français (voyez Montaiglon, *Rec. Fabl.*, III, 97) ; *ni gré ni grâce* est dans *Erec*, 42 ; *Perceval*, 5050 ; *Clef d'Amors*, 1547, etc., encore dans la farce de Colin (*Ancien théâtre français* I, 247). — Dans les *Cent nouvelles nouvelles*, dans Coquillart (I, 163), etc. on dit *courir l'esguillette.* — Je voudrais rapprocher

mieux) sont, au XIVᵉ siècle, tout à fait usuels dans les pays de langue d'oïl :

> S'y *ay plus chier* aler, par foy,
> Que je l'amende...

dit, dans le XXVIᵉ miracle de Notre-Dame, un bourgeois que le crieur public convoque, sous menace d'amende, à une exécution capitale.

J'a p'chî n'est plus guère employé, mais l'a été régulièrement, de même qu'on disait *alé â mostî* et non à l'église, ce qui nous remet en mémoire l'ancien français *mostier* avec son acception générale, de même qu'on disait *plamou* (à cause de) vieille locution que Gautier d'Arras emploie, peu après 1150, avec une valeur analogue (*Ille et Galeron* 4472-4478).

L'étude des noms de lieux se rattache très naturellement à celle des mots sortis de l'usage ou, du moins, de l'usage des villes. Eux aussi nous apparaissent comme les énigmatiques débris d'un temps qui n'est plus. Il faudra les recueillir, en conserver la prononciation populaire qu'une bonne transcription sauvera de l'oubli. Les noms de lieux-

de l'étrange mot composé *lai-m-è-pây'* un passage du Recueil cité de Montaiglon (III, 410, vers du manuscrit B) :

> Dieus ! com cist home sont vilain !
> Laissieme em pais, est en vo main.

L'expression, qui vient après, est dans *Huon de Bordeaux*, 2275 :

> Si m'aït Dix, n'i quier plus demourer,
> Que autretant nous en pent sor le nés.

Pour *si prinde âx ch'vès*, voyez *Gilles de Chin*, 3595 ; *Clef d'amors* 1260, on lit :

> ...Amor sent ses cornes retrere.

Et dans *Raoul de Cambrai*, un héros s'écrie (1702) :

> Qui me tient ore que ne t'ai essill ie ?

dits sont particulièrement dignes d'attention, et je n'apprendrai à personne, dans cette assemblée, que la toponymie ne peut pas plus se passer de la méthode philologique que de la méthode historique. On devrait, pour ne rien omettre, dresser aussi par commune la liste des noms de famille les plus usités. Chaque village possède cinq ou six de ces noms, qui se répètent quasi à l'infini dans sa petite enceinte, et il est rare que deux villages connaissent la même prédilection pour un nom déterminé. Il n'est pas jusqu'aux prénoms qui ne subissent des fluctuations analogues. Il serait intéressant de s'en enquérir, de se demander à quoi elles tiennent, si les noms des saints particulièrement honorés dans une contrée ne sont pas en corrélation avec elles. En tout cas, un dictionnaire des patois, qui sacrifierait l'onomastique, ne serait ni complet ni rigoureusement scientifique.

Voilà quelques réflexions suggérées par l'*Avertissement* du futur dictionnaire. Elles n'ont aucune prétention à l'originalité ; elles ne sont ni les meilleures, sans doute, ni les seules qu'on pourrait faire à l'occasion de ce préambule si prometteur d'un grand et difficile ouvrage. Ce qui m'a surtout plu dans les déclarations des auteurs, c'est la notion très élevée et très juste qu'ils ont du caractère vraiment scientifique, c'est-à-dire désintéressé, de leur tâche ; ils n'ont pas le puéril espoir, comme d'autres wallonisants dont l'ardeur militante s'exerce dans le vide, d'arrêter ou même de ralentir l'envahissement du français : « Les mots, écri-
» vent-ils, sont au service des idées. Notre but n'est pas de
» résister aux changements que créent à la fois une éduca-
» tion plus généreuse des masses et une expansion sans
» précédent. Mais on peut concilier le respect du présent
» avec le culte du passé. Si le wallon est destiné à se désa-
» gréger de plus en plus, à s'alourdir d'éléments étrangers,
» il faut, *par amour du passé*, se hâter d'en fixer par écrit
» la physionomie et l'histoire ; si on juge qu'il a mérité de

» vivre aussi pur, aussi intact que possible, il faut en fixer
» les traits actuels pour l'*enseignement* de l'avenir ».

« Amour du passé » et « enseignement de l'avenir » n'est-ce pas en deux mots toute la philosophie humaine, celle qui est dégagée des vains espoirs et des calculs chimériques? Ne soyez pas surpris ni surtout choqués que des mobiles aussi grandioses soient allégués à l'appui d'une aussi modeste cueillette, ni que des visions aussi nobles puissent surgir devant nous, philologues, après que notre myopie s'est penchée sur d'humbles vocables proférés par des illettrés : « Un souffle, a dit lyriquement Herder, un souffle devient » la peinture du monde, le tableau de nos idées et de nos » sentiments ». Mais ce souffle, il a passé sur les lèvres gercées du pauvre pacant, comme sur les lèvres peintes d'une jolie femme de Paris !

Si les langues littéraires sont comme les archives vivantes et parlantes de la pensée d'un peuple, les patois, dans leur modeste envergure, ne laissent pas de constituer des documents d'un singulier prix pour l'étude de cette pensée. Moins perfectionnés, parce que moins travaillés, n'ayant pas reçu cette dernière toilette — où la mode a tant de part — qui est l'œuvre des littérateurs originaux, ils gardent comme une virginité que déflorent à peine dans les villes les influences politiques et sociales, la terrible action scolaire, la lecture des journaux et des livres, enfin le contact des illettrés avec les personnes cultivées. Ce sont là des agents dissolvants ; pourtant ils n'opèrent pas toujours dans le sens destructif et tout négatif qu'on imagine. Les mots français qui entrent dans le patois ne sont pas nécessairement des trouble-fête, et un patois est, à bien y réfléchir, un tout composite par essence, aussi bien qu'une langue littéraire. Il l'est même davantage, si l'on tient compte de ce fait que l'infiltration chez lui n'est réglée ni tempérée par un usage rigoureux, enregistrée par des corps savants et défendue par toute la hiérarchie professorale.

A cet égard, les patois wallons sont, dans leur libre ondoyance, particulièrement instructifs. Il se parlent dans un coin de terre embusqué, en quelque sorte, entre deux nations étrangères, l'Allemagne et la Hollande. A l'Allemand et au Hollandais, ils ont donc fait des emprunts incessants, et on a essayé, avec plus ou moins de succès, de distinguer plusieurs couches de moins en moins profondes dans ces sortes de dépôts, que l'œil du philologue reconnait tout de suite en opérant une coupe verticale dans la masse linguistique.

Par là encore, la lexicologie est une science auxiliaire de l'histoire, et notre histoire du pays de Liége ne sera qu'ébauchée, tant que ceux qui s'y appliquent n'auront pas entre les mains l'outil commode et sûr d'un dictionnaire de nos patois, où il sera tenu un compte sévère des stratifications sur lesquelles repose l'état actuel de ceux-ci. Espérons que l'œuvre commencée répondra à tant d'exigences, et souhaitons bon courage et bon labeur à ceux qui la dirigent.

LES ANCIENNES HORLOGES PUBLIQUES [1]

PAR

M. Alphonse WINS.

Les anciens divisèrent le jour et la nuit ; ils connurent le temps, d'abord au moyen du cadran solaire, des étoiles, puis des clepsydres des horloges hydrauliques, et enfin de ces derniers appareils auxquels Ctésibius adapta des roues dentées.

De nombreux siècles s'écoulèrent ensuite pour trouver le *contrepoids*, le *balancier* et l'*échappement*. La plupart des auteurs attribuent ces inventions au moine Gerbert, qui les aurait appliquées à l'horloge de Magdebourg, en 996.

Toutefois les Usages de Cîteaux, compilés vers 1120, mentionnent, pour la première fois, une machine réglée par le sacristain ; elle marquait les heures et semble avoir été munie d'un réveil.

A la fin de ce siècle, Cambrai possédait deux horloges publiques à roues et à contrepoids : l'une à la cathédrale et l'autre au beffroi. C'étaient les symboles de l'autorité car, pendant la lutte entre la bourgeoisie et le pouvoir épiscopal, chaque fois que ce dernier l'emportait, il faisait abattre le beffroi et l'horloge.

Les villes de Bruges, Bruxelles, Gand, Golzinne, Maestricht, Ypres, Termonde, Valenciennes, Lille, Courtrai, Mons, Louvain, Namur, Tournai eurent des horloges publiques au XIVe siècle ; puis L'Écluse, Anvers et Nivelles au XVe.

[1] *Extrait* d'un travail présenté à la 3e Section du XVIIIe Congrès.

Dans la plupart de ces appareils, primitivement le balancier est le *foliot* ou barre de fer oscillant, tantôt à droite, tantôt à gauche ; il porte, sur chacun de ses deux bras, un poids servant à le régler.

C'était là une nécessité, lorsque le peuple comptait la journée depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, et la nuit de ce coucher au lever suivant.

Le cadran tourne et porte vingt-quatre heures (I-XII et I-XII) sonnées par des appeaux ou clochettes ; un angèle *fixe* renseigne souvent les heures. Puis l'aiguille remplace cet appareil sur le cadran rendu immobile et les appeaux, quand l'horloge sonne automatiquement les heures et les demies, donnent naissance au carillon.

A Ypres, vers 1361, trois hommes placés aux créneaux du beffroi, le porte-voix aux lèvres, se tournent de différents côtés et annoncent les divisions du temps. Or, Valenciennes, Bruxelles, Courtrai sont peut-être les premières cités d'Europe à remplacer le porte-voix par des automates. De plus, dans les Pays-Bas, le Jaquemart tapant l'heure sur le timbre est tout à fait inconnu. Ainsi c'est l'*homme* à Courtrai, *Jean* à Valenciennes, Louvain, L'Écluse, Nivelles, *Martin et Martine* à Cambrai.

Le foliot fut remplacé dans la suite par le balancier proprement dit, et celui-ci par le pendule, vers le milieu du XVII[e] siècle. Jusqu'alors, le mécanisme indiqué dans l'horloge amoureuse de Froissart (1393) était toujours le même, sauf le cadran devenu fixe et divers changements de minime importance.

A PROPOS

DE LA

TECHNIQUE DES ARTS DU VERRE AU MOYEN AGE

Note par M. Paul ROPS.

A propos de la technique des arts du verre au moyen âge, je me permets de signaler à l'attention des membres de la IVe Section, un curieux manuscrit conservé à la Bibliothèque de Bourgogne.

Il s'agit d'une œuvre du célèbre chroniqueur liégeois Jean d'Outremeuse, œuvre qu'il a intitulée : *Le trésorier de philosophie naturelle des pierres précieuses*. Ce lapidaire est divisé en quatre livres. Le dernier traite de la manière de « fondre cristal », de préparer les couleurs, d'amollir le verre et de le peindre en couleurs, etc. Ce quatrième livre est divisé en 73 chapitres. Il serait fastidieux de reprendre dans cette courte note les titres de tous les chapitres. Je me bornerai à en indiquer quelques-uns :

Chap. I. — *Manière de fondre cristal.* — Chap. II. *De la forme et fachon del for* (*du four*). — Chap. III. *De la préparation del voire.*

Les chapitres suivants parlent de l'imitation des pierres précieuses par les verres colorés, de la façon de les scier, tailler et polir, de les trouer et perforer, de la façon de dorer le verre, des émaux de différentes couleurs.

Chap. 40. — *La façon de poindre voire en diverses coleurs.* — Chap. 43. *Comment les Grégeois font leurs hanas aorneis dor et dargent.* — Chap. 45. *Comment on*

fait les vaisselles de terre pointes de moult de coleurs. — Chap. 50. *La fachon de fornache a fondre voire.* — Chap. 57. *De la fachon de fine azur.* — Chap. 65. *Comment on fait le coleur de synoppe.* — Chap. 68. *Comment on fait vermillon.* — Chap. 72. *Comment on fait coleur de rose belle.* — Chap. 73. *La manière comment on fait le sanc de dragon artificial.*

On le voit, dans cet ouvrage, dont nous nous proposons de publier bientôt les passages les plus intéressants, Jean d'Outremeuse parle non seulement de la peinture sur verre, mais surtout des verres teints dans la masse — des émaux — et aussi de l'art d'émailler les vaisseaux de terre.

On ne connait que deux manuscrits du *Trésorier de Philosophie Naturelle des pierres précieuses* :

Le manuscrit de Bruxelles (2761 IIe série), qui nous occupe, a d'abord appartenu à M. Lambin, archiviste d'Ypres, qui en a donné une courte description dans le *Messager des sciences historiques* (*1837*). Ce manuscrit, daté de 1520, est de la main d'un clerc flamand, nommé Jean de Dixmude.

La *Bibliothèque royale* en a fait l'acquisition en 1901, chez Quaritch, à Londres. Il provenait de la vente Ashburnham.

Un autre manuscrit est à la *Bibliothèque nationale de Paris* (no 12326 de l'*Inventaire des manuscrits Français*, par Léopold Delisle).

Bien qu'il soit catalogué comme étant du XVe siècle, il nous a paru plus récent et se rapproche, comme époque, du manuscrit de Bruxelles.

Détail curieux : ce manuscrit sur les pierres précieuses a été copié pour une famille de *Villepierre*, dont il porte les armes et la devise.

Il est à noter que, Jean d'Outremeuse appartenant au XIVe siècle, les procédés qu'il décrit sont ceux d'une époque où l'art n'était pas encore en décadence.

TABLE DES MATIÈRES

PROCÈS-VERBAUX

DISCOURS ET MÉMOIRES



OCT 7 1967